

RERS

REPÈRES
RÉFÉRENCES
STATISTIQUES

sur les enseignements,
la formation et la recherche

édition

2005

Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche - édition 2005

Directeur de la publication
Claudine Peretti

Rédacteur en chef
Fabienne Rosenwald

Secrétaire de rédaction
Marc Saillard

Maquette
Marianne Chauveau

Impression
Ovation

Auteurs

François Ancel
Christian Berreur
Rachid Bouhia
Chantal Brutel
Riwan Chevrollier
Laëtitia Collombet
Caroline Coudrin
Laurence Dauphin
Laurent Davezies
Catherine David
Florence Defresne
Paulette Deroubaix
Brigitte Dethare
Séverine Dos Santos
Sébastien Durier
Jérôme Fabre
Laure Ferrait
Fabienne Gibert

Pauline Girardot
Carine Girieud
Marine Guillerm
Isabelle Hatrisse-Bellec
Bernadette Hée
Catherine Importuna
Michèle Jacquot
Christophe Jagers
Marie-Laurence
Jaspar-Delacourt
Martine Jeljou
Sylvie Kleinholt
Barbara Laban
Annie Le Roux
Benoît Leseur
Alain Lopes
Isabelle Maetz
Claude Malègue

Françoise Martinez
Sandrine Massé
Jean-Marc Pastor
Sylvaine Péan
Delphine Perelmuter
Franck Petrucci
Pascale Poulet-Coulibando
Patricia Prouchandy
Danielle Prouteau
Fabienne Rosenwald
Bernadette Rousseau
Marc Saillard
Véronique Sandoval
Alexia Stéfanou
Magda Tomasini
Bruno Trosseille
Catherine Valette
Vanessa Viard

ISSN 1635 9089
ISBN 2-11-095390 X

Le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche souhaite la meilleure utilisation et la plus large diffusion possibles des informations contenues dans ce document.

Toute reproduction partielle est donc autorisée sans demande préalable ; on veillera toutefois à ce que la source soit bien mentionnée.

Repères et Références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche est une publication annuelle éditée depuis 1984. Elle fournit, en un seul volume, toute l'information statistique disponible sur le fonctionnement et les résultats du système éducatif. Elle comprend également un aperçu synthétique des principales données sur la recherche française.

Repères et Références statistiques est une œuvre collective qui s'appuie sur l'ensemble des travaux de la Direction de l'évaluation et de la prospective. Organisée selon un mode de présentation unique où chaque thème est traité en une double page, son utilisation est particulièrement aisée. Une page de tableaux et graphiques est accompagnée d'une présentation synthétique et de rubriques permanentes : "Définitions" et "Pour en savoir plus", qui permettent au lecteur de bien interpréter les données et de compléter, s'il le souhaite, cette information en recourant aux autres publications de la Direction de l'évaluation et de la prospective, classiques ou électroniques.

Cet ouvrage propose, d'édition en édition, une information suivie et actualisée, sur tous les aspects structurels de l'éducation et de la recherche, et présente notamment des séries chronologiques longues.

Chaque édition fait l'objet de modifications et d'enrichissements et apporte des éclairages sur des thèmes nouveaux en fonction de l'actualité et de la disponibilité d'études spécifiques.

L'édition 2005 abordera ainsi des questions importantes et particulièrement actuelles :

- Les technologies de l'information et de la communication dans les établissements publics ;
- Les actes de violence dans le second degré ;
- Les élèves handicapés intégrés dans le premier degré ;
- Les facteurs de redoublement à l'école élémentaire ;
- La santé des élèves de grande section de maternelle, de CM2 et de troisième ;
- L'absentéisme des élèves du second degré ;
- L'évaluation bilan de la maîtrise des compétences (compréhension écrite et orale) en fin d'école élémentaire ;
- L'évaluation bilan des compétences générales en fin de collège.

Ce vingt-deuxième numéro de Repères et références statistiques apporte aux décideurs comme aux acteurs du système éducatif et au grand public, une information dont la richesse et la pertinence contribuent à étayer le débat sur le fonctionnement et les résultats du système éducatif.

Claudine PERETTI
Directrice de l'évaluation et de la prospective

NB : Nous vous remercions d'adresser vos observations et suggestions éventuelles à : Repères et références statistiques, ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Direction de l'évaluation et de la prospective, bureau de l'édition (DEP A 4), 61-65, rue Dutot, 75015 Paris, ou par mel à jean-claude.brenot@education.gouv.fr ou marc.saillard@education.gouv.fr

titre et numéro
du chapitre

une présentation
synthétique sur
chaque thème

le renvoi à d'autres
publications

des sources
détaillées

10 Budget, coûts et financement

Présentation

Les dotations de crédits inscrites au budget du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MENESR) s'élevaient en 2005 à 65,96 milliards d'euros, soit 56,60 milliards pour la section scolaire et 9,36 milliards pour celle de l'enseignement supérieur (hors les crédits inscrits au budget civil de recherche et développement).

Pour la section "scolaire", au-delà de la progression des crédits, le budget 2005 traduit la poursuite de l'effort engagé en faveur d'une meilleure gestion du système éducatif. Les effectifs enseignants sont redéployés en fonction des évolutions démographiques contraires affectant le premier degré (hausse de + de 30 000) et le second degré (baisse d'environ 40 000). Dans le même temps, un effort très important (255 M€ en année pleine, soit une augmentation de plus de 17 % par rapport à 2004) est consacré à la revalorisation des conditions de rémunération des personnels et à l'amélioration de leurs déroulements de carrière.

La section "supérieur" du PLF 2005 enregistre une progression de 3,02 % par rapport à 2004. Cette augmentation concerne surtout les crédits de paiement des dépenses en capital, qui progressent de plus de 18 % afin d'assurer le respect par l'État de ses obligations en matière de construction, telles qu'elles résultent notamment des contrats de plan État-Régions et de renforcer le plan de mise en sécurité des bâtiments universitaires.

Les bourses d'enseignement supérieur sont revalorisées, les contingents de bourses de mérite et des prêts d'honneur augmentés et une allocation d'aide d'urgence est créée. De plus, les crédits consacrés à la réhabilitation des logements étudiants connaissent une forte hausse.

De 2000 à 2005, la part du budget du MENESR (hors recherche) dans le budget général de l'État est passée de 21,68 % à 23,31 %. La part du budget du MENESR (hors recherche) dans le PIB s'est quant à elle stabilisée autour de 4 % pendant la même période. Le budget du MENESR est constitué à plus de 90 % par des crédits de personnels, les lois de Décentralisation de 1983 et 1985 ont transféré les charges de fonctionnement et d'investissement des collèges et des lycées aux collectivités territoriales, l'État ayant conservé la charge de ces dépenses en qui concerne les établissements d'enseignement supérieur.

→ Pour en savoir plus

Publications

Notes d'Information, 96.04, 96.53, 97.44, 98.35, 01.10, 02.45.

Source : Direction de l'encadrement du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Rapports de M. R.-F. Gauthier, président du jury de concours de recrutement des personnels de direction d'établissements d'enseignement et de formation, de Mme M. Safra, présidente du jury de concours des IA-IPR, et de M. S. Thevenet président du jury de concours des IEN (session 2004).

Définitions

- Budget voté. Il s'agit ici de la Loi de finances votée initialement, y compris, quand il y a lieu, la Loi de finances rectificative votée ultérieurement.
- Budget général de l'État. Ensemble des budgets civils et du budget du ministère de la Défense.
- Produit intérieur brut (PIB). Il est égal à la somme des valeurs ajoutées brutes augmentée de la TVA sur les produits et des droits de douane.
- Projet de loi de finances (PLF). Document soumis au vote du Parlement entre le 1^{er} octobre et le 31 décembre de l'année n-1 (hors éventuels amendements parlementaires).
- Dépenses ordinaires. Ces dépenses recouvrent les dépenses de personnel, les autres dépenses de fonctionnement et les dépenses d'action sociale.
- Dépenses de capital. Dépenses de maintenance et d'investissement (crédits de paiement des titres V et VI).
- L.O.L.F. Loi organique du 1^{er} août 2001 relative aux Lois de finances. Cette réforme de l'ordonnance du 2 janvier 1959 qui régissait depuis lors les finances de l'État, modifie les règles budgétaires et comptables de l'État.
- AP. Autorisations de programme.
- CP. Crédits de paiement des dépenses en capital.

[1] Évolution du budget (1) du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, du budget de l'État et du PIB de 2000 à 2005 (hors Recherche) (% et milliards d'euros)

	2000		2001 (3)		2002		2003		2004		2005
	Budget voté	% (2)	Budget voté	% (2)	Budget voté	% (2)	Budget voté	% (2)	Budget voté	% (2)	(4)
Section enseignement scolaire											
Dépenses ordinaires	46,90		50,50		52,58		53,92		55,48		56,53
Dépenses en capital	0,10		0,10		0,11		0,08		0,06		0,07
Total	47,0		50,6		52,7		54,0		55,54		56,60
Accroissement en %		7,66%		4,13%		2,49%		2,84%		1,91%	
Section supérieure											
Dépenses ordinaires	7,18		7,71		8,02		8,16		8,31		8,49
Dépenses en capital	0,82		0,84		0,72		0,67		0,77		0,88
Total	8,0		8,6		8,7		8,83		9,09		9,36
Accroissement en %		6,88%		2,22%		1,03%		2,91%		3,05%	
Total budget de l'Éducation nationale											
Dépenses ordinaires	54,1		58,22		60,6		62,08		63,79		65,02
Dépenses en capital	0,93		1,0		0,82		0,75		0,83		0,95
Total ministère	55,0		59,2		61,4		62,83		64,62		65,96
Accroissement en %		7,52%		3,77%		2,33%		2,85%		2,07%	
Budget de l'État											
Accroissement en %		2,79%		2,07%		2,82%		1,50%		1,84%	
Budget ministère/budget État	21,68%		22,68%		23,06%		22,95%		23,25%		23,31%
Produit intérieur brut (PIB)	1 405,0		1 464,0		1 521,0		1 559,0		1 624,2		1 688,30
Accroissement en %		4,20%		3,89%		2,50%		3,40%		3,95%	
Budget ministère/PIB	3,92%		4,04%		4,04%		4,03%		3,98%		3,91%

(1) Scolaire et supérieur.

(2) Pourcentages d'accroissement.

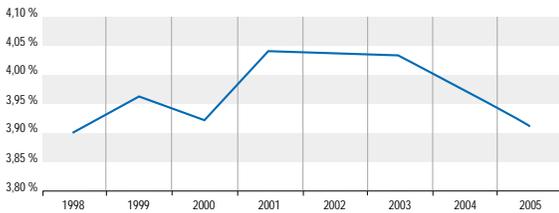
(3) En 2001, transfert du budget des Charges communes vers le budget du ministère des crédits de cotisations patronales.

(4) Budget 2005 à structure constante (Notes bleues de Bercy).

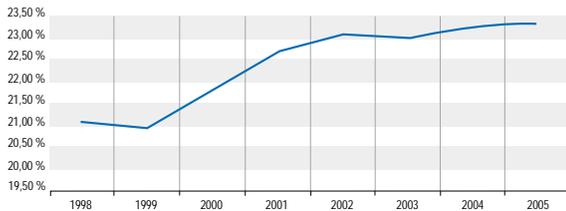
un champ
clairement défini

des constats
statistiques précis
pour l'année qui
vient de s'écouler

[2] Évolution du budget de l'Éducation nationale par rapport au PIB



[3] Évolution du budget de l'Éducation nationale par rapport au budget de l'État



Budget, coûts et financement | Repères et références statistiques - édition 2005 | 301

des éléments
graphiques
d'illustration

Les publications du ministère réalisées par la DEP

Les publications du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche réalisées par la DEP présentent les données statistiques complètes résultant d'enquêtes systématiques, mais aussi des séries d'indicateurs analytiques, des articles méthodologiques ou de synthèse, des résultats d'études ou de recherches : elles permettront au lecteur, par-delà les données succinctes contenues dans le présent ouvrage, d'aborder de façon plus approfondie le système éducatif de notre pays.

Géographie de l'École

Les principales données du système éducatif présentées dans leurs disparités géographiques. Une analyse des caractéristiques par académie, région ou département, de notre système de formation, de la maternelle à l'enseignement supérieur. 20 euros, Numéro 9, mai 2005.

L'état de l'École

Les principales données du système éducatif mises à jour annuellement. Une analyse synthétique des coûts, des activités et des résultats de l'École qui couvre l'ensemble du système, de la maternelle à l'enseignement supérieur. Des indicateurs internationaux pour mieux situer la France par rapport aux autres pays. 16 euros, Édition n° 15, à paraître, octobre 2005.

Note d'Information, Note Recherche, Note Évaluation

Chaque note fait le point sur un des aspects du système éducatif ou de la Recherche et donne sous forme synthétique et

claire l'essentiel des dernières exploitations d'enquêtes et d'études.

Prix à l'unité : 1 euro (minimum de facturation 4 euros).

Abonnement 2005 : France + DOM-TOM 45 euros - Étranger 48 euros.

Éducation & Formations

Revue d'étude et d'information dont les articles traitent des grands enjeux de l'École. Une publication de la DEP qui s'ouvre à tous les acteurs du système éducatif.

Vente uniquement au numéro. À partir de 2003 : 13 euros. 2001 et 2002 : 12,20 euros.

Les dossiers

Chaque dossier, consacré aux résultats d'une étude ou d'une évaluation sur un sujet donné, présente un rapport complet et détaillé sur un des aspects du système éducatif français. Une large part est faite aux aspects méthodologiques nécessaires à la compréhension des résultats.

Le numéro : 14,48 euros. À partir de 2003 : 15 euros.

Tableaux statistiques

Documents de travail présentant exclusivement et sans commentaire des tableaux rassemblant les résultats d'enquêtes à différents niveaux.

Prix 2003 : 5 euros jusqu'à 50 pages, 10 euros entre 51 et 100 pages, 15 euros au-delà de 100 pages.

À partir de 2004 : publication exclusivement électronique.

Toutes les publications sont en vente par correspondance ou sur place au Bureau de l'édition
61-65, rue Dutot, 75732 PARIS Cedex 15

T. 01 55 55 72 04

F. 01 55 55 72 29

Le lecteur pourra également se les procurer dans les librairies du réseau du CNDP, à la Documentation française (29, quai Voltaire, 75007 PARIS) et au centre INSEE Info Service (Tour Gamma A, 195, rue de Bercy, 75012 PARIS).

Pour plus de renseignements sur les publications du MENESR, vous pouvez consulter le serveur Internet :
<http://www.education.gouv.fr/stateval/>

1	Le système éducatif	15
1.1	Principales filières de formations	16
1.2	Évolution de la population scolaire et du supérieur	18
1.3	Population scolarisée par département et académie	20
1.4	Population scolaire et du supérieur par âge	22
1.5	Où se trouvaient les jeunes à 14, 15, 16 et 17 ans en 2003-2004 ?	24
1.6	La scolarisation des élèves handicapés	26
1.7	La scolarisation des nouveaux arrivants non francophones en 2004-2005	28
1.8	Éducation nationale : les personnels des secteurs public et privé sous contrat	30
2	Les établissements	33
2.1	Écoles et classes : évolution	34
2.2	Les classes du premier degré en 1999-2000	36
2.3	Collèges et lycées : évolution par type d'établissement	38
2.4	Collèges et lycées : évolution selon le cycle d'enseignement	40
2.5	Les classes et les divisions du second degré en 2004-2005	42
2.6	La taille des collèges et des lycées	44
2.7	L'hébergement des élèves dans les établissements du second degré	46
2.8	L'enseignement privé sous contrat et hors contrat	48
2.9	Technologies de l'information et de la communication (TIC) dans les établissements publics	50
2.10	Les actes de violence grave dans les établissements publics du second degré en 2003-2004	52
2.11	Les ensembles immobiliers du second degré public	54
2.12	Établissements des zones et réseaux d'éducation prioritaire	56
2.13	Les zones et les réseaux d'éducation prioritaire (ZEP et REP)	58
2.14	Établissements et structures de l'enseignement supérieur	60
3	Les élèves du premier degré	63
3.1	Le premier degré en 2004-2005	64
3.2	Le premier degré : évolution	66
3.3	Le premier degré par département et académie	68
3.4	Le préélémentaire en 2004-2005 : évolution	70

3.5	L'élémentaire par âge : évolution	72
3.6	L'enseignement des langues vivantes dans le cycle III du premier degré	74
3.7	Les effectifs de CLIS	76
3.8	Les élèves handicapés intégrés dans le premier degré	78
3.9	Les élèves de nationalité étrangère dans le premier degré	80
3.10	L'évaluation diagnostique en début de CE2	82
3.11	Les facteurs de redoublement à l'école élémentaire	84
3.12	La santé des enfants en grande section de maternelle et en CM2	86
4	Les élèves du second degré	89
4.1	Le second degré : évolution	90
4.2	Second degré et classes post-bac par département et académie	92
4.3	Le second degré : accès au niveau V de formation	94
4.4	Le second degré : accès au niveau du baccalauréat	96
4.5	L'origine socioprofessionnelle des élèves du second degré	98
4.6	Le premier cycle par classe, par âge et par sexe : flux	100
4.7	Le second cycle professionnel : évolution	102
4.8	Le second cycle professionnel par classe et par sexe	104
4.9	Le second cycle professionnel par âge et par sexe	106
4.10	Le second cycle professionnel : flux	108
4.11	Les spécialités de formation dans le second cycle professionnel (CAP, BEP, bac professionnel)	110
4.12	Le second cycle général et technologique par section	112
4.13	Le second cycle général et technologique : flux	114
4.14	Les options de seconde générale et technologique	116
4.15	L'orientation en fin de seconde générale et technologique	118
4.16	Les options de première générale et technologique	120
4.17	Les options de terminale générale et technologique	122
4.18	L'étude des langues vivantes dans le second degré	124
4.19	Les sections européennes et internationales dans le second degré	126
4.20	L'étude du latin et du grec ancien dans le second degré	128
4.21	Les enseignements adaptés dans le second degré	130
4.22	Les élèves handicapés intégrés dans les établissements du second degré	132

4.23	Les élèves handicapés intégrés dans les établissements du second degré par âge	134
4.24	Les élèves de nationalité étrangère dans le second degré	136
4.25	L'enseignement agricole dans le second degré	138
4.26	L'évaluation diagnostique en début de sixième	140
4.27	Devenir des élèves huit ans après leur entrée en sixième	142
4.28	Devenir des élèves six ans après leur entrée en cours préparatoire	144
4.29	L'absentéisme des élèves du second degré	146
4.30	Surpoids et obésité chez les adolescents scolarisés en classe de troisième	148
5	Les apprentis	151
5.1	Les effectifs des centres de formation d'apprentis : évolution	152
5.2	Les apprentis par région et académie	154
5.3	Poids des formations par apprentissage sur l'ensemble du second cycle professionnel	156
5.4	Les origines scolaires des apprentis du second degré	158
5.5	Les apprentis par spécialité de formations et par sexe	160
5.6	L'apprentissage dans le supérieur	162
5.7	Les apprentis en 2004-2005	164
6	Les étudiants	167
6.1	Les effectifs du supérieur : évolution	168
6.2	Les effectifs du supérieur par académie	170
6.3	Les étudiants des universités en 2004-2005	172
6.4	La population universitaire par établissement et académie	174
6.5	Les universités : disciplines, cycles, âge et sexe	176
6.6	Les IUT par spécialité : diplômés, évolution	178
6.7	Les étudiants des filières d'ingénieurs	180
6.8	Les écoles de commerce, gestion et vente	182
6.9	Les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE)	184
6.10	Les sections de techniciens supérieurs (STS)	186
6.11	Les instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM)	188
6.12	L'origine socioprofessionnelle des étudiants français	190
6.13	Les étudiants étrangers dans l'enseignement supérieur	192

6.14	Les étudiants étrangers dans les universités	194
6.15	Les flux de nouveaux bacheliers dans l'enseignement supérieur	196
6.16	Provenance et devenir un an après des entrants en 1 ^{re} année de 1 ^{er} cycle universitaire	198
6.17	L'accès des bacheliers en troisième année de l'enseignement supérieur universitaire	200
6.18	Que deviennent les bacheliers deux ans après leur baccalauréat ?	202
7	La formation continue	205
7.1	La formation continue : bilan global, évolution	206
7.2	La formation continue de l'Éducation nationale : évolution	208
7.3	La formation continue de l'Éducation nationale par académie	210
7.4	La formation continue dans l'enseignement supérieur : bilan global	212
8	Résultats, diplômes, insertion	215
8.1	Le diplôme national du brevet	216
8.2	La réussite au diplôme national du brevet par sexe, âge, catégorie sociale	218
8.3	Le baccalauréat : nombre de bacheliers par série	220
8.4	La réussite au baccalauréat par sexe, âge, catégorie sociale	222
8.5	La proportion de bacheliers dans une génération	224
8.6	Les diplômes de l'enseignement technologique et professionnel	226
8.7	Les diplômes universitaires	228
8.8	La réussite (bacheliers et non bacheliers) au DEUG et au DUT	230
8.9	Les diplômés des écoles d'ingénieurs et de commerce	232
8.10	Les sorties du système éducatif	234
8.11	L'emploi à la sortie du lycée au 1 ^{er} février 2004	236
8.12	L'emploi des sortants d'apprentissage au 1 ^{er} février 2004	238
8.13	La situation professionnelle peu après la fin de la formation initiale	240
8.14	La validation des acquis de l'expérience (enseignement professionnel et technologique) : évolution	242
8.15	La validation des acquis professionnels et de l'expérience (enseignement supérieur)	244
8.16	L'évaluation bilan de la maîtrise des compétences en compréhension écrite et orale en fin d'école élémentaire	246
8.17	L'évaluation bilan des compétences générales en fin de collège	248

9	Les personnels	251
9.1	Éducation nationale : les personnels du secteur public	252
9.2	Structure par âge du personnel enseignant du secteur public	254
9.3	Les enseignants du premier degré public : évolution	256
9.4	Les enseignants du premier degré public par département	258
9.5	Les enseignants du premier degré privé sous contrat	260
9.6	Enseignants du second degré public devant élèves : évolution	262
9.7	Enseignants du second degré public devant élèves par académie	264
9.8	Enseignants du second degré public devant élèves par corps	266
9.9	Enseignants du second degré public devant élèves par discipline	268
9.10	Le service des enseignants devant élèves dans le second degré public	270
9.11	Le temps de travail des enseignants devant élèves du second degré public	272
9.12	Les enseignants du second degré privé sous contrat	274
9.13	Les enseignants du supérieur par discipline	276
9.14	Personnel administratif, technique, d'éducation, d'encadrement, de surveillance et d'assistance éducative (2 nd degré public)	278
9.15	Personnel administratif, technique, d'éducation et d'encadrement (supérieur et formation)	280
9.16	Personnel administratif, technique et d'encadrement	282
9.17	Les concours de recrutement d'enseignants (1)	284
9.18	Les concours de recrutement d'enseignants (2)	286
9.19	Les concours de recrutement des personnels de direction et d'inspection	288
9.20	Les concours de recrutement des personnels ATOSS	290
9.21	Les concours de recrutement des personnels ITRF et de bibliothèque	292
10	Budget, coûts et financement	295
10.1	Le financement de la dépense intérieure d'éducation	296
10.2	Le budget : analyse et évolution	298
10.3	L'évolution de la dépense intérieure d'éducation	300
10.4	Le financement des producteurs d'éducation	302
10.5	Les dépenses par élève et par étudiant	304
10.6	La taxe d'apprentissage	306
10.7	Les bourses nationales du second degré	308

10.8	L'aide aux étudiants	310
10.9	L'action sociale en faveur des étudiants	312
11	Recherche et développement	315
11.1	Recherche et développement : vision d'ensemble	316
11.2	Les travaux de recherche et développement menés par les entreprises	318
11.3	Le financement de la recherche et du développement dans les entreprises	320
11.4	Les acteurs de la R&D publique	322
11.5	Recherche et développement : les effectifs	324
11.6	La recherche et le développement dans les régions	326
12	Les DOM-TOM	329
12.1	La population scolaire et du supérieur des DOM : évolution	330
12.2	Le premier degré dans les DOM	332
12.3	Le second degré dans les DOM	334
12.4	Les flux d'élèves dans le second degré dans les DOM	336
12.5	L'accès au niveau du baccalauréat dans les DOM	338
12.6	Les spécialités de formations dans le second cycle professionnel dans les DOM (CAP, BEP, bac pro)	340
12.7	L'origine socioprofessionnelle des élèves du second degré dans les DOM	342
12.8	Les étudiants du supérieur dans les DOM-TOM	344
12.9	Les étudiants des universités dans les DOM-TOM	346
12.10	Les diplômés dans les DOM	348
12.11	Enseignants du second degré public devant élèves par corps dans les DOM	350
12.12	Les personnels dans les DOM	352
12.13	La population scolaire et du supérieur des TOM	354
	Table des sigles	357
	Notes d'information, tableaux statistiques, publications Recherche	368

Le centre de documentation de la DEP

Le centre de documentation de la Direction de l'évaluation et de la prospective permet d'obtenir des informations statistiques nationales sur le système éducatif :

- par téléphone : les lundi, mercredi et jeudi de 14 h 00 à 16 h 30
- par courriel : dep.documentation@education.gouv.fr

Le centre est ouvert, sur rendez-vous uniquement, à tous les publics (journalistes, étudiants chercheurs,...) intéressés par les statistiques du système éducatif, pour consultation de documents (papier, anciens...).

Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Direction de l'évaluation et de la prospective

Centre de documentation

61-65, rue Dutot, 75732 Paris cedex 15

T 01 55 55 73 58

dep.documentation@education.gouv.fr

Notes de lectures

Signes conventionnels utilisés

- Pas d'effectif
- e Résultat très petit mais non nul
- ns Résultat non significatif
- ... Information non disponible
- (blanc) Aucun résultat ne peut être inscrit

Champ géographique

Lorsque aucune mention n'est indiquée, les tableaux, cartes et graphiques présentent des données concernant uniquement la France métropolitaine.

La mention France métropolitaine + DOM signifie que les données concernent la France métropolitaine et les départements d'outre-mer.

La mention France entière précise que, outre la France métropolitaine et les départements d'outre-mer, il est également tenu compte des territoires et collectivités d'outre-mer.

Sauf indication contraire, le champ géographique du chapitre 11 est la France entière.

Départements d'outre-mer (DOM) : Guadeloupe, Guyane, Martinique, La Réunion.

Territoires et collectivités d'outre-mer (TOM) : Polynésie française, Wallis-et-Futuna, Nouvelle-Calédonie, Saint-Pierre-et-Miquelon, Mayotte.

1 Le système éducatif



1.1	Principales filières de formations	16
1.2	Évolution de la population scolaire et du supérieur	18
1.3	Population scolaire par département et académie	20
1.4	Population scolaire et du supérieur par âge	22
1.5	Où se trouvaient les jeunes à 14, 15, 16 et 17 ans en 2003-2004 ?	24
1.6	La scolarisation des élèves handicapés	26
1.7	La scolarisation des nouveaux arrivants non francophones en 2004-2005	28
1.8	Éducation nationale : les personnels des secteurs public et privé sous contrat	30

1 Le système éducatif

Présentation

Le système éducatif sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche comprend trois niveaux partagés en cycles :

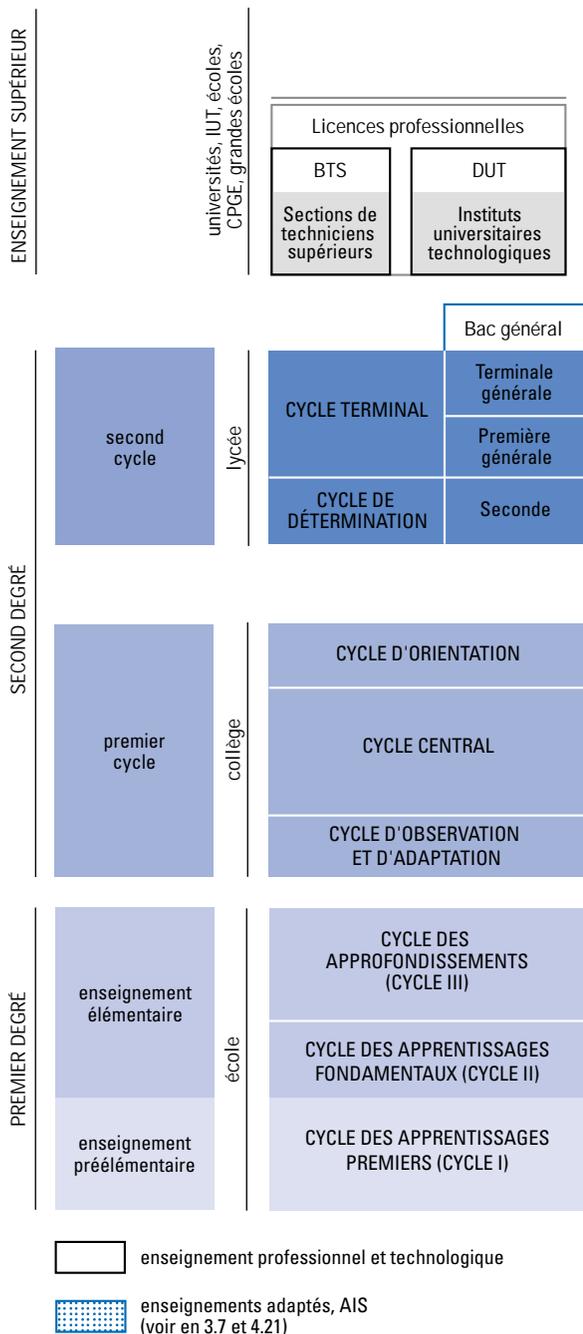
- le premier degré correspond aux enseignements préélémentaire et élémentaire, dispensés dans les écoles préélémentaires et élémentaires. Ces enseignements se déroulent en trois cycles : apprentissages premiers, apprentissages fondamentaux, approfondissements. L'enseignement relevant de l'adaptation et de l'intégration scolaire dans le premier degré est en partie sous tutelle du ministère des Solidarités, de la Santé et de la Famille ;
- le second degré (enseignement secondaire) est dispensé dans les collèges (premier cycle) – de la sixième à la troisième – et les lycées (second cycle général et technologique, dans les lycées du même nom ; et second cycle professionnel dans les lycées professionnels et les établissements régionaux d'enseignement adapté). Depuis 1995-1996, la sixième constitue le cycle d'observation et d'adaptation, la cinquième et la quatrième le cycle central, et la troisième le cycle d'orientation.

Les enseignements adaptés du second degré accueillent en partie les élèves issus de l'enseignement spécialisé du premier degré ;

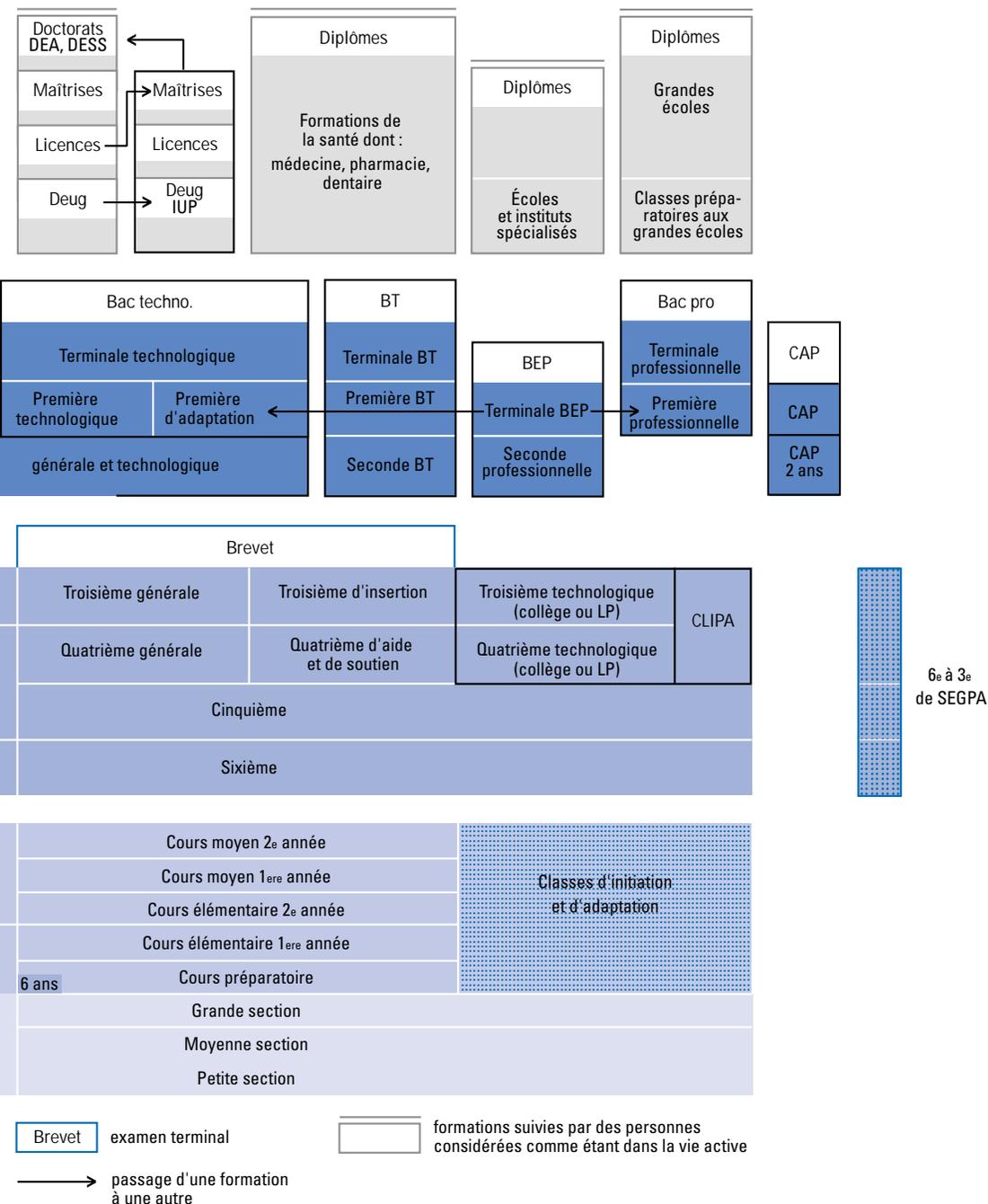
- l'enseignement post-secondaire ou supérieur, dispensé dans les lycées (sections de techniciens supérieurs [STS], classes préparatoires aux grandes écoles [CPGE]), les grandes écoles, des écoles et instituts spécialisés, et dans les universités.

Quant à l'apprentissage, il permet désormais, après la troisième, d'accéder à toutes les formations.

La scolarité en France est obligatoire à partir de l'âge de six ans, et jusqu'à seize ans. La notion d'"âge théorique" utilisée dans certains cas fait référence à un cursus scolaire effectué sans redoublement, ni interruption, ni saut de classe.



Principales filières de formations



1 Le système éducatif

Présentation

En 2004-2005 en France métropolitaine et dans les DOM, l'ensemble du secteur public et du secteur privé compte plus de 15 millions d'élèves et d'étudiants. La hausse des effectifs en un an est de 0,1 % après + 0,4 % à la rentrée précédente. La hausse des effectifs continue dans le premier degré : on y compte 33 500 élèves de plus (+ 0,5 %) ; l'élémentaire est désormais en hausse (+ 0,6 %) comme le préélémentaire (+ 0,4 %) où la progression s'atténue. Dans le second degré, l'effectif global diminue de près de 40 900 élèves (- 0,7 %) mais cette baisse est centrée uniquement sur le premier cycle. Les effectifs de ce dernier sont en baisse pour la neuvième année consécutive (- 51 300 élèves soit - 1,6%) pour des raisons démographiques. Le second cycle général et technologique est stable (+ 0,3 %). Le second cycle professionnel, après quatre années de baisse de 1998 à 2001, confirme en 2004 (+ 1 %) la croissance constatée dès 2002 grâce aux progressions soutenues du CAP en deux ans et du baccalauréat professionnel. Le nombre d'apprentis augmente ainsi que celui des élèves de l'agriculture. Les effectifs d'étudiants sont en hausse de 0,5 % (12 000 étudiants supplémentaires), hausse moins forte cependant qu'en 2003. Mais les évolutions sont contrastées suivant les filières. Les effectifs des CPGE, écoles d'ingénieurs et des écoles de commerce augmentent. En revanche, les effectifs d'étudiants en IUT et en STS sont en baisse alors que ceux de l'université hors IUT se stabilisent après deux années de hausse.

En près de vingt ans, les effectifs du premier degré ont baissé de près de 11 %, ceux du second degré ont en revanche augmenté de 4 % avec une hausse de 35 % du second cycle général et technologique et une baisse de 11 % du second cycle professionnel. Les effectifs d'apprentis se sont accrus de 57 %. C'est l'enseignement supérieur qui a connu la plus forte hausse : près du double d'étudiants en plus entre 1980 et 2004.

Définitions

- Population scolaire et du supérieur. Ensemble des élèves des premier et second degrés, des apprentis, des étudiants en université et hors université, dans le secteur public et le secteur privé en France métropolitaine et DOM. Les élèves et étudiants sous tutelle du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et de la Ruralité sont comptabilisés. Il est à remarquer qu'en ce qui concerne les étudiants, ce sont les inscriptions qui sont comptées.
- CFA. Centres de formation d'apprentis. Les apprentis ne sont pas comptabilisés avec les élèves du second degré, car nombre d'entre eux relèvent de l'enseignement supérieur.
- CPA. Classes préparatoires à l'apprentissage.
- CLIPA. Classe d'initiation préprofessionnelle par alternance.
- CP, CM2. Cours préparatoire, cours moyen deuxième année.
- SEGPA. Sections d'enseignement général et professionnel adapté. Depuis la circulaire du 20 juin 1996 relative à l'organisation de la formation au collège, elles accueillent essentiellement des élèves en grande difficulté scolaire et/ou sociale. Les enfants relevant du handicap "déficience intellectuelle légère" font l'objet de la politique d'intégration scolaire.
- Établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA). Voir définition en 4.21.
- CPGE. Classes préparatoires aux grandes écoles.
- STS. Sections de techniciens supérieurs.
- IUT. Instituts universitaires de technologie.
- Classes d'initiation. Ces classes ont été créées pour recevoir des élèves de nationalité étrangère non francophones.
- Classes d'adaptation. Ces classes sont destinées à accueillir les enfants qui, pour des raisons diverses, rencontrent des difficultés au niveau de l'enseignement élémentaire.
- Classes d'intégration scolaire (CLIS). Ces classes accueillent des élèves présentant un handicap physique, sensoriel, ou mental, mais qui peuvent tirer profit, en milieu scolaire ordinaire, d'une scolarité adaptée à leur âge, à leurs capacités, à la nature et à l'importance de leur handicap.

→ Pour en savoir plus

Sources

- Sources des chapitres correspondants pour chaque niveau dans la présente édition et dans les éditions précédentes (1984 à 2005) de Repères et références statistiques.
- Base centrale de pilotage (BCP).

[1] Évolution des effectifs d'élèves et d'étudiants (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	1980 1981	1990 1991	2000 2001	2001 2002	2002 2003	2003 2004	2004 2005
Premier degré (1)							
Prélémentaire	2 456,5	2 644,1	2 540,0	2 554,4	2 566,0	2 598,7	2 609,5
CP-CM2	4 810,0	4 218,0	3 953,0	3 924,1	3 908,9	3 900,0	3 924,6
AIS	129,9	91,2	59,0	56,5	54,2	53,3	51,4
Total premier degré	7 396,3	6 953,3	6 552,0	6 535,0	6 529,2	6 552,0	6 585,5
Second degré							
1 ^{er} cycle	3 257,6	3 249,4	3 289,5	3 278,8	3 269,1	3 244,6	3 193,3
2 nd cycle professionnel	798,8	726,2	700,2	695,0	698,5	706,9	713,8
2 nd cycle général et technologique	1 124,4	1 607,4	1 501,4	1 504,1	1 509,6	1 511,0	1 515,3
Enseignements adaptés	126,5	126,7	122,2	120,9	119,0	117,1	116,2
SES-GCA (SEGPA)	114,9	114,6	111,0	109,9	108,3	106,4	105,3
EREA	11,6	12,1	11,1	11,0	10,7	10,7	10,9
Total second degré	5 307,4	5 709,7	5 613,2	5 598,8	5 596,1	5 579,5	5 538,7
Second degré agricole	117,1	116,2	151,3	149,3	149,4	151,1	152,8
CFA (2)	244,1	226,7	376,1	373,2	373,5	371,2	383,0 (7)
dont apprentis	225,4	220,3	365,9	362,9	363,5	362,0	374,5
dont CPA et CLIPA (3)	18,7	6,4	10,2	10,3	10,1	9,3	8,5
Préparations diverses et formations complémentaires	1,8	16,0	1,0	1,1	1,2	1,4	1,5
Spécial santé "scolarisés"	96,2	88,2	81,4	80,5	82,8	81,9	74,5
Enseignement supérieur							
CPGE et prépas intégrées	42,9	68,4	73,8	74,2	75,3	75,3	76,5
STS	67,9	199,3	238,9	236,9	235,5	234,2	230,3
IUT	53,7	74,3	119,2	118,0	115,5	113,7	112,4
Universités (sans IUT ni formations d'ingénieurs)	796,1	1 075,1	1 255,0	1 233,1	1 251,8	1 287,1	1 286,4
Écoles d'ingénieurs (4)	37,0	57,7	95,2	98,2	102,4	105,0	107,5
dont formations d'ingénieurs universitaires	8,3	10,5	22,5	23,2	25,2	24,9	25,8
Écoles de commerce, gestion, comptabilité et vente	15,8	46,1	63,9	70,4	74,7	80,6	83,2
Écoles paramédicales et sociales	91,7	74,4	93,4	102,9	111,2	119,5	122,7 (7)
Autres établissements d'enseignement supérieur (5)	76,0	128,5	232,7	242,4	255,5	254,8	264,0
dont formations d'ingénieurs en INP et UT		6,8	11,1	11,5	13,3	13,9	14,4
Total supérieur (6)	1 181,1	1 717,1	2 161,1	2 164,6	2 208,5	2 256,3	2 268,4
Total général	14 344,0	14 827,3	14 936,1	14 902,4	14 940,8	14 993,5	15 004,4

(1) En 1995-1996, 1996-1997, 2000-01, 2001-2002, 2002-2003, 2003-2004 et 2004-2005 : estimations pour l'ensemble du premier degré.

(2) Y compris CFA sous tutelle du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et de la Ruralité depuis 1992-1993.

(3) les CPA des collèges et LP sont comprises dans le premier cycle du second degré.

(4) Y compris les formations d'ingénieurs en partenariat (ex- NFI).

(5) Groupe non homogène (écoles vétérinaires, EHES, autres écoles dépendant d'autres ministères, INP, UT (universités de technologie). Y compris les effectifs des IUFM à partir de 1991-1992.

(6) Sans double compte des formations d'ingénieurs en UT et INP.

(7) Données provisoires.

1 Le système éducatif

Présentation

En 2003-2004, les effectifs de la population scolarisée en formation initiale sont restés stables dans leur ensemble. Rapportés à ceux des habitants, ils sont cependant en léger recul. On note par ailleurs des différences très nettes entre académies et entre départements.

Les académies avec une offre de formation importante dans le supérieur voient leur population scolarisée progresser sensiblement, comme les académies d'Île-de-France, d'Aix-Marseille, de Toulouse, de Bordeaux et de Montpellier.

Le rapport entre population scolarisée et population totale varie, en France métropolitaine, de 19,7 % dans l'académie de Limoges à 29,8 % dans celle de Paris. Les résultats sont également contrastés dans les académies selon les départements. Ainsi, dans l'académie de Montpellier, le rapport est de 19,6 % dans l'Aude contre 26,6 % pour l'Hérault.

Dans les départements d'outre-mer, ce rapport est de 30,4 %, ce qui est le signe de l'importance des jeunes dans la population totale de ces départements.

Définitions

■ Population scolarisée. Comprend les élèves en formation initiale dans les établissements sous tutelle de l'Éducation nationale, mais aussi ceux dépendant des autres ministères (Agriculture, Alimentation, Pêche et Ruralité ; Solidarités, Santé et Famille ;etc.). Pour l'ensemble du premier degré, il s'agit d'une estimation.

■ Population. Les effectifs d'habitants ont été estimés par la Direction de l'évaluation et de la prospective (DEP) à partir des résultats du recensement de 2004.

→ Pour en savoir plus

Sources : DEP, ministère de l'Éducation nationale. Statistiques communiquées par le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et de la Ruralité et par le ministère des Solidarités, de la Santé et de la Famille.

Population scolarisée par département et académie

[1] Population scolarisée et population totale par département et académie en 2003-2004
(Public + Privé)

Départements et académies	Effectifs scolarisés	Population totale	Taux	Départements et académies	Effectifs scolarisés	Population totale	Taux
04 Alpes-de-Haute-Provence	30 597	146 342	20,9	54 Meurthe-et-Moselle	189 742	722 934	26,2
05 Hautes-Alpes	26 901	128 594	20,9	55 Meuse	40 409	192 385	21,0
13 Bouches-du-Rhône	481 479	1 906 071	25,3	57 Moselle	231 143	1 033 644	22,4
84 Vaucluse	126 144	525 693	24,0	88 Vosges	82 343	382 820	21,5
Aix-Marseille	665 121	2 706 700	24,6	Nancy-Metz	543 637	2 331 783	23,3
02 Aisne	121 707	537 433	22,6	44 Loire-Atlantique	305 468	1 190 218	25,7
60 Oise	180 849	782 866	23,1	49 Maine-et-Loire	195 544	752 555	26,0
80 Somme	140 688	559 371	25,2	53 Mayenne	65 360	293 668	22,3
Amiens	443 244	1 879 670	23,6	72 Sarthe	123 325	541 249	22,8
25 Doubs	129 837	510 024	25,5	85 Vendée	122 153	574 744	21,3
39 Jura	54 706	254 953	21,5	Nantes	811 850	3 352 434	24,2
70 Haute-Saône	47 437	234 098	20,3	06 Alpes-Maritimes	232 887	1 058 673	22,0
90 Territoire de Belfort	34 751	140 651	24,7	83 Var	198 287	964 001	20,6
Besançon	266 731	1 139 726	23,4	Nice	431 174	2 022 674	21,3
24 Dordogne	68 190	394 865	17,3	18 Cher	59 965	313 331	19,1
33 Gironde	329 543	1 347 630	24,5	28 Eure-et-Loir	88 842	415 383	21,4
40 Landes	63 989	346 723	18,5	36 Indre	42 660	231 825	18,4
47 Lot-et-Garonne	61 217	312 759	19,6	37 Indre-et-Loire	137 794	567 734	24,3
64 Pyrénées-Atlantiques	134 032	620 735	21,6	41 Loir-et-Cher	64 092	321 257	20,0
Bordeaux	656 971	3 022 712	21,7	45 Loiret	149 214	635 203	23,5
14 Calvados	166 890	665 912	25,1	Orléans-Tours	542 567	2 484 733	21,8
50 Manche	103 979	487 742	21,3	75 Paris	642 034	2 156 042	29,8
61 Orne	61 922	291 942	21,2	Paris	642 034	2 156 042	29,8
Caen	332 791	1 445 596	23,0	16 Charente	66 872	343 050	19,5
03 Allier	63 384	342 812	18,5	17 Charente-Maritime	118 847	584 348	20,3
15 Cantal	26 140	148 234	17,6	79 Deux-Sèvres	70 562	350 304	20,1
43 Haute-Loire	44 896	216 517	20,7	86 Vienne	103 491	405 117	25,5
63 Puy-de-Dôme	144 929	614 621	23,6	Poitiers	359 772	1 682 819	21,4
Clermont-Ferrand	279 349	1 322 184	21,1	08 Ardennes	64 203	289 588	22,2
2A Corse-du-Sud	24 429	122 545	19,9	10 Aube	65 642	295 590	22,2
2B Haute-Corse	29 206	146 166	20,0	51 Marne	143 892	564 230	25,5
Corse	53 635	268 711	20,0	52 Haute-Marne	40 444	191 112	21,2
77 Seine-et-Marne	311 033	1 250 109	24,9	Reims	314 181	1 340 320	23,4
93 Seine-Saint-Denis	372 854	1 408 621	26,5	22 Côtes-d'Armor	118 271	560 163	21,1
94 Val-de-Marne	296 049	1 247 222	23,7	29 Finistère	199 983	871 244	23,0
Créteil	979 936	3 905 952	25,1	35 Ille-et-Vilaine	253 632	905 272	28,0
21 Côte-d'Or	131 534	513 713	25,6	56 Morbihan	150 737	675 526	22,3
58 Nièvre	42 509	222 347	19,1	Rennes	722 623	3 012 205	24,0
71 Saône-et-Loire	107 767	545 752	19,7	27 Eure	123 604	554 968	22,3
89 Yonne	67 237	338 138	19,9	76 Seine-Maritime	312 289	1 241 182	25,2
Dijon	349 047	1 619 950	21,5	Rouen	435 893	1 796 150	24,3
07 Ardèche	60 484	299 381	20,2	67 Bas-Rhin	260 453	1 064 264	24,5
26 Drôme	102 846	458 816	22,4	68 Haut-Rhin	158 716	728 780	21,8
38 Isère	295 343	1 143 831	25,8	Strasbourg	419 169	1 793 044	23,4
73 Savoie	91 043	391 379	23,3	09 Ariège	26 352	140 869	18,7
74 Haute-Savoie	151 671	675 979	22,4	12 Aveyron	50 475	269 357	18,7
Grenoble	701 387	2 969 386	23,6	31 Haute-Garonne	308 471	1 122 905	27,5
59 Nord	709 969	2 573 203	27,6	32 Gers	32 516	176 818	18,4
62 Pas-de-Calais	352 446	1 459 977	24,1	46 Lot	29 559	166 258	17,8
Lille	1 062 415	4 033 180	26,3	65 Hautes-Pyrénées	44 726	225 385	19,8
19 Corrèze	43 531	235 743	18,5	81 Tarn	71 290	354 293	20,1
23 Creuse	20 001	122 596	16,3	82 Tarn-et-Garonne	43 792	217 955	20,1
87 Haute-Vienne	76 944	355 049	21,7	Toulouse	607 181	2 673 840	22,7
Limoges	140 476	713 388	19,7	78 Yvelines	333 931	1 381 438	24,2
01 Ain	119 825	547 992	21,9	91 Essonne	292 353	1 164 549	25,1
42 Loire	171 294	729 878	23,5	92 Hauts-de-Seine	358 899	1 487 771	24,1
69 Rhône	461 928	1 640 673	28,2	95 Val-d'Oise	287 871	1 132 860	25,4
Lyon	753 047	2 918 543	25,8	Versailles	1 273 054	5 166 618	24,6
11 Aude	64 095	326 678	19,6	France métropolitaine	14 355 677	60 200 001	23,8
30 Gard	142 196	658 209	21,6	Guadeloupe	125 991	443 258	28,4
34 Hérault	256 119	963 985	26,6	Guyane	61 261	183 891	33,3
48 Lozère	16 087	75 035	21,4	Martinique	109 396	392 949	27,8
66 Pyrénées-Orientales	89 895	417 734	21,5	La Réunion	245 339	763 907	32,1
Montpellier	568 392	2 441 641	23,3	France métro. + DOM	14 897 664	61 984 006	24,0

1 Le système éducatif

Présentation

Pendant l'année scolaire 2003-2004, 14 355 900 jeunes sont scolarisés en France métropolitaine et les élèves et étudiants représentent 23,8 % de la population totale.

Les plus jeunes restent fortement scolarisés avant l'âge de la scolarité obligatoire avec une moyenne de 83 % des enfants de 2 à 5 ans scolarisés. Ensuite, et jusqu'à 14 ans, la totalité des jeunes sont scolarisés, même si leur répartition entre premier et second degrés continue de varier. En effet, le rajeunissement de l'âge d'entrée au collège se poursuit avec un léger progrès du taux de scolarisation dans le second degré à 11 ans.

Faisant suite aux progressions observées chez les jeunes de 19 à 21 ans en 2002, les taux progressent chez les 20-22 ans cette année. Cela concerne aussi bien les filles que les garçons et s'explique par un surcroît de scolarisation dans l'enseignement supérieur, notamment dans les formations de la santé. À l'inverse, la durée de scolarisation dans l'enseignement secondaire des 18-22 ans continue de diminuer en raison de redoublements moins fréquents et malgré un peu plus de poursuites à l'issue d'un BEP ou d'un CAP.

Pour les jeunes de 23 à 24 ans, la légère baisse de la scolarisation dans le supérieur hors apprentissage s'explique par les choix plus fréquents faits au milieu des années 90 en faveur d'un enseignement professionnel et des études plus courtes. Au-delà de 24 ans, la scolarisation progresse significativement, ce qui traduit un double phénomène. Tout d'abord, les jeunes âgés de 25 à 29 ans en 2003 appartiennent aux générations nées de 1974 à 1978 qui se sont engagées dans les scolarités les plus longues en fin de troisième. Ensuite, depuis 1998 le nombre d'étudiants étrangers venus en France afin d'y poursuivre des études supérieures augmente régulièrement, ce qui renforce les taux de scolarisation à ces âges.

Au final, l'espérance de scolarisation qui diminuait depuis 1996 continue sa légère progression amorcée en 2002.

Définitions

■ **Population scolarisée.** Comprend les élèves en formation initiale dans les établissements sous tutelle de l'Éducation nationale, mais aussi ceux dépendant des autres ministères (Agriculture, Emploi et Solidarité, etc.). Contrairement à d'autres chapitres, les effectifs du supérieur sont estimés en éliminant les doubles inscriptions. Par ailleurs, les effectifs de l'élémentaire sont souvent surestimés et ont donc fait l'objet d'un redressement afin de ne pas avoir des taux de scolarisation supérieurs à 100 %.

■ **Population.** Les effectifs par tranche d'âge ont été estimés par la Direction de l'évaluation et de la prospective (DEP) à partir des résultats du recensement de 2004.

■ **Âge.** L'âge d'un élève ou d'un étudiant est celui atteint au 1^{er} janvier inclus dans l'année scolaire considérée.

■ **Premier degré.** Enseignement préélémentaire et élémentaire, y compris l'enseignement spécialisé sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale (MEN).

■ **Enseignement spécialisé hors MEN.** Il s'agit d'un enseignement dispensé dans des établissements ne dépendant pas du MEN à des élèves en grande difficulté, enseignement que l'on ne peut classer ni dans le premier, ni dans le second degré.

■ **Second degré.** Collèges, lycées d'enseignement général et technologique, lycées professionnels et enseignements adaptés du ministère de l'Éducation nationale.

■ **Autres formations du second degré.** Second degré agricole, enseignement spécial de la Santé, formations sociales et de la Santé de niveaux V et IV.

■ **Apprentis.** Tous niveaux, y compris classes préparatoires à l'apprentissage (CPA) de centres de formation d'apprentis (CFA), apprentissage dans le supérieur et apprentissage agricole.

■ **Enseignement supérieur.** Les établissements universitaires, les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE), les sections de techniciens supérieurs (STS) et les autres établissements d'enseignement post-baccalauréat.

→ Pour en savoir plus

Publication

– Note d'Information, 04.12.

Sources : [1] DEP, ministère de l'Éducation nationale. Statistiques communiquées par les ministères en charge de l'Agriculture, et de l'Emploi et de la Solidarité.

Population scolaire et du supérieur par âge

[1] Population scolaire et du supérieur en 2003-2004 par âge et taux de scolarisation (France métropolitaine, Public + Privé)

Années de naissance	Âges	Effectifs		Taux de scolarisation (1)							
		Population	Population scolarisée	Ensemble des formations (%)	1 ^{er} degré MEN y compris spécialisé	Ens. AIS hors MEN	2 nd degré MEN y compris adapté	Autres formations du 2 nd degré	Apprentis	Ens. supérieur	
2002-2003	0-1 an	1 517 961	-								
2001	2 ans	767 770	224 998	29,3% (-2,7)	29,3% (-2,7)						
2000	3 ans	773 745	773 745	100%	100%						
1999	4 ans	746 215	746 215	100%	100%						
1998	5 ans	728 671	728 671	100%	100%						
1997	6 ans	717 629	707 145	100%	99,6%	0,4%					
1996	7 ans	729 204	729 204	100%	99,6%	0,4%					
1995	8 ans	722 805	722 805	100%	99,5%	0,5%					
1994	9 ans	709 748	709 748	100%	99,3%	0,6%	0,1%				
1993	10 ans	707 499	707 499	100%	96,2%	0,7%	3,1%				
1992	11 ans	741 890	741 890	100%	20,7% (-0,2)	0,8%	78,5% (+0,2)				
1991	12 ans	758 436	758 436	100%	1,3%	0,9%	97,8%				
1990	13 ans	767 025	767 025	100%	0,2%	1%	98,7%	0,2%			
1989	14 ans	774 091	770 671	99,6% (-0,4)		1%	97% (-0,4)	1,4% (+0,1)	0,2%		
1988	15 ans	777 672	766 641	98,6% (+0,4)		1%	92,9% (+0,4)	3,6% (+0,1)	0,9% (-0,1)		
1987	16 ans	778 927	757 540	97,3% (+0,3)		1%	82,8% (+0,4)	4,3% (+0,1)	9% (-0,3)		
1986	17 ans	789 860	726 440	92% (-0,5)		0,8%	74,7% (-0,3)	4,1%	9,9% (-0,2)	2,4% (-0,1)	
1985	18 ans	778 280	622 101	79,9%		0,6%	40,8% (-0,7)	3% (-0,1)	7,8% (-0,1)	27,7% (+0,8)	
1984	19 ans	772 136	510 005	66,1% (-0,4)		0,4%	18,5% (-0,8)	1,8% (-0,1)	5,8% (-0,1)	39,5% (+0,6)	
1983	20 ans	755 527	399 710	52,9% (+0,9)		0,3%	6,1% (-0,3)	0,8%	4,4%	41,4% (+1,2)	
1982	21 ans	799 231	330 848	41,4% (+0,9)			1,6% (-0,1)	0,5%	3,2% (+0,1)	36,1% (+0,9)	
1981	22 ans	808 649	262 544	32,5% (+0,2)			0,5%	0,4%	2,3% (+0,1)	29,4% (+0,1)	
1980	23 ans	808 321	193 040	23,9%				0,2%	0,1% (+0,1)	1,5% (+0,1)	22,1% (-0,1)
1979	24 ans	765 106	127 030	16,6% (-0,3)					0,9%	15,7% (-0,3)	
1978	25 ans	743 511	89 100	12% (+0,2)					0,8%	11,2% (+0,1)	
1977	26 ans	749 568	62 957	8,4% (+0,2)			0,1%			8,2% (+0,2)	
1976	27 ans	726 965	44 128	6,1% (+0,3)						6,1% (+0,3)	
1975	28 ans	749 038	34 259	4,6% (+0,3)						4,6% (+0,3)	
1974	29 ans	800 277	28 128	3,5% (+0,2)						3,5% (+0,2)	
1973 et avant	30 et plus	37 434 244	189 177	0,5%						0,5%	
Total		60 200 001	14 355 872 (2)	23,8%	6 281 965	80 479	5 353 834	158 102	364 803	2 116 689	

(1) Après chaque taux est indiquée entre parenthèses la variation en points par rapport à la rentrée 2002. Exemple : à 20 ans, 52,9 % des jeunes sont scolarisés, soit 0,9 point de plus qu'à la rentrée 2002-2003.

(2) L'effectif de 14 355 872 jeunes scolarisés est supérieur à la somme des effectifs de la colonne. En effet, pour certaines tranches d'âge, une surestimation des effectifs scolarisés dans l'élémentaire est apparue au regard de la population totale du même âge estimée à partir du recensement. Nous avons donc dû ramener l'effectif scolarisé à celui de la population totale afin de ne pas avoir un taux de scolarisation supérieur à 100 %. Par ailleurs, les effectifs du supérieur étant ici estimés en éliminant les doubles inscriptions et une partie de la formation continue, la population scolarisée est donc moins importante que celle présentée dans d'autres chapitres.

[2] Évolution de l'espérance de scolarisation de 15 à 29 ans

En années	1985-1986	1990-1991	1995-1996	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004
Ensemble des formations	4,71	5,61	6,45	6,35	6,30	6,33	6,36
Filles	4,82	5,74	6,65	6,53	6,52	6,57	6,60
Garçons	4,60	5,48	6,27	6,17	6,08	6,09	6,12
Dans le secondaire	3,38	3,90	4,04	3,87	3,84	3,82	3,80
Filles	3,40	3,89	3,95	3,82	3,79	3,77	3,75
Garçons	3,36	3,92	4,13	3,93	3,89	3,87	3,85
Dans le supérieur	1,33	1,70	2,41	2,47	2,46	2,51	2,55
Filles	1,42	1,86	2,70	2,71	2,74	2,80	2,85
Garçons	1,23	1,56	2,14	2,24	2,19	2,22	2,27

Lecture - L'espérance de scolarisation de 15 à 29 ans est la somme des taux de scolarisation par âge. Elle représente la durée d'études d'une génération qui connaîtrait tout au long de sa vie scolaire les taux de scolarisation observés une année.

1 Le système éducatif

Présentation

En 2003-2004 en France métropolitaine, la répartition des jeunes de 14, 15, 16 et 17 ans dans le système éducatif national, montre une nette différence entre les filles et les garçons, les premières se montrant plus précoces et s'orientant plus souvent vers les filières générales et technologiques.

À 14 ans, plus de 59 % des jeunes se trouvent au collège en classe de troisième contre 53 % en 1996. Les étapes du 1^{er} cycle du secondaire sont donc plus rapidement franchies pour les générations les plus jeunes. Toutefois, ces progrès ne remettent pas en cause la différence entre les sexes : les filles sont plus fréquemment en troisième que les garçons, qui à cet âge sont environ un tiers à être encore en quatrième. Les garçons suivent également plus fréquemment un enseignement adapté.

À 15 ans, l'écart entre filles et garçons se creuse encore, puisque plus de la moitié des filles sont déjà en seconde contre 38 % des garçons. Ceux-ci sont d'ailleurs encore massivement au collège ou en enseignement adapté.

À partir de 16 ans, la différence entre garçons et filles se manifeste également au travers de l'orientation choisie : un enseignement général ou technologique pour les filles et un enseignement professionnel en lycée professionnel ou en apprentissage pour les garçons. C'est en apprentissage que l'écart est le plus important puisque les garçons y sont trois fois plus scolarisés que les filles.

À 17 ans, un nombre significatif de jeunes n'est plus scolarisé, du moins dans les structures d'enseignement recensées, et les garçons sont plus fréquemment dans ce cas que les filles.

Définitions

■ **Le champ couvert.** Ensemble des élèves des premier et second degrés (y compris enseignements relevant de l'adaptation et l'intégration scolaires), des apprentis, des étudiants en université et hors université, dans le secteur public et le secteur privé sous contrat et hors contrat en France métropolitaine. Les élèves et étudiants sous tutelle du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et de la Ruralité ou d'autres ministères sont comptabilisés. Il est à remarquer qu'en ce qui concerne les étudiants, ce sont les inscriptions qui sont comptées.

■ **Population à 14, 15, 16 et 17 ans.** Elle comprend tous les enfants et les jeunes ayant 14, 15, 16 ou 17 ans révolus au 1^{er} janvier 2004 en France métropolitaine. Cette population a été évaluée à partir du recensement de 2004.

■ **Prof. court sco.** Enseignement professionnel court dispensé dans les lycées professionnels (LP) ou polyvalents de l'Éducation nationale ou de l'Agriculture (LPA). Il s'agit des formations préparant aux CAP ou CAPA, BEP ou BEPA et mentions complémentaires de ce niveau.

■ **Prof. court appr.** Enseignement professionnel court dispensé dans les centres de formation d'apprentis (CFA). Il s'agit des formations préparant aux CAP ou CAPA, BEP ou BEPA et mentions complémentaires de ce niveau.

■ **Prof. long sco.** Enseignement professionnel long dispensé dans les lycées professionnels (LP) ou polyvalents de l'Éducation nationale ou de l'Agriculture (LPA). Il s'agit des formations préparant au baccalauréat professionnel.

■ **Prof. long appr.** Enseignement professionnel long dispensé dans les centres de formation d'apprentis (CFA). Il s'agit des formations préparant au baccalauréat professionnel et au brevet professionnel.

■ **Post-bac.** Enseignements post-baccalauréat des classes supérieures de lycées ou du premier cycle des universités ou encore des diverses écoles enseignant au même niveau.

→ Pour en savoir plus

Sources

- Toutes les opérations statistiques qui permettent de recenser les élèves, les étudiants et les apprentis. Il s'agit des systèmes STAT 1 pour le premier degré, SCOLARITÉ pour les établissements du second degré de l'Éducation nationale, SISE pour les établissements universitaires, l'enquête 51 pour les CFA, etc. ; et les résultats des enquêtes réalisées par le ministère en charge de l'Agriculture ou le ministère en charge de l'Emploi et de la Solidarité dans leurs établissements d'enseignement.
- La population par âge est fournie par l'INSEE.

Où se trouvaient les jeunes à 14, 15, 16 et 17 ans en 2003-2004 ?

1.5

[1] Répartition des jeunes de 14 à 17 ans par niveau de scolarisation et par sexe en 2003-2004 (France métropolitaine, Public + Privé)

	14 ans			15 ans			16 ans			17 ans		
	Filles	Garçons	Total									
Enseignements adaptés	12 866	21 897	34 763	12 757	21 789	34 546	4 340	7 299	11 639	3 330	5 140	8 470
6 ^e et 5 ^e	11 849	19 917	31 766	907	1 235	2 142	241	292	533	83	92	175
4 ^e (y compris techno.)	93 526	127 726	221 252	17 620	26 983	44 603	1 240	1 393	2 633	177	176	353
3 ^e (y compris techno., CPA-CLIPA)	247 138	212 686	459 824	108 731	145 439	254 170	22 862	29 211	52 073	1 826	1 917	3 743
2 nd e générale et technologique	11 043	8 659	19 702	195 693	151 888	347 581	65 776	63 242	129 018	11 824	12 648	24 472
1 ^{re} générale et technologique	197	250	447	10 505	7 625	18 130	156 193	115 618	271 811	70 929	68 256	139 185
Terminale générale et technologique	20	22	42	158	196	354	9 722	6 927	16 649	141 561	96 852	238 413
Prof. court sco. (1)	1 111	1 756	2 867	30 673	34 141	64 814	93 314	108 788	202 102	87 916	101 667	189 583
Prof. court appr. (1)	-	-	-	-	-	-	16 302	53 689	69 991	17 581	55 473	73 054
Prof. long sco. (1)	-	-	-	78	207	285	227	696	923	10 648	14 020	24 668
Prof. long appr. (1)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 234	4 019	5 253
Post-bac	4	4	8	7	9	16	72	96	168	11 522	7 513	19 035
Total	377 754	392 917	770 671	377 129	389 512	766 641	370 289	387 251	757 540	358 631	367 773	726 404
Différence (2)	954	2 466	3 420	2 979	8 052	11 031	11 218	10 169	21 387	28 323	35 133	63 456
Population	378 708	395 383	774 091	380 108	397 564	777 672	381 507	397 420	778 927	386 954	402 906	789 860

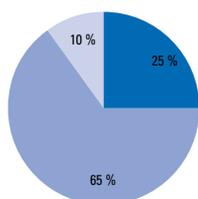
	14 ans			15 ans			16 ans			17 ans		
	Filles	Garçons	Total									
Enseignement adapté	3,4	5,5	4,5	3,4	5,5	4,4	1,1	1,8	1,5	0,9	1,3	1,1
6 ^e et 5 ^e	3,1	5,0	4,1	0,2	0,3	0,3	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0
4 ^e (y compris techno.)	24,7	32,3	28,6	4,6	6,8	5,7	0,3	0,4	0,3	0,0	0,0	0,0
3 ^e (y compris techno., CPA-CLIPA)	65,3	53,8	59,4	28,6	36,6	32,7	6,0	7,4	6,7	0,5	0,5	0,5
2 nd e générale et technologique	2,9	2,2	2,5	51,5	38,2	44,7	17,2	15,9	16,6	3,1	3,1	3,1
1 ^{re} générale et technologique	0,1	0,1	0,1	2,8	1,9	2,3	40,9	29,1	34,9	18,3	16,9	17,6
Terminale générale et technologique	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	2,5	1,7	2,1	36,6	24,0	30,2
Enseignement prof. court LP-LPA	0,3	0,4	0,4	8,1	8,6	8,3	24,5	27,4	25,9	22,7	25,2	24,0
Enseignement prof. court CFA	-	-	-	-	-	-	4,3	13,5	9,0	4,5	13,8	9,2
Enseignement prof. long LP-LPA	-	-	-	-	-	-	0,1	0,2	0,1	2,8	3,5	3,1
Enseignement prof. long CFA	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,3	1,0	0,7
Post-bac	-	-	-	-	-	-	0,0	0,0	0,0	3,0	1,9	2,4
Total	99,7	99,4	99,6	99,2	98,0	98,6	97,1	97,4	97,3	92,7	91,3	92,0
Différence	0,3	0,6	0,4	0,8	2,0	1,4	2,9	2,6	2,7	7,3	8,7	8,0
Population %	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

(1) Voir rubrique "Définitions".

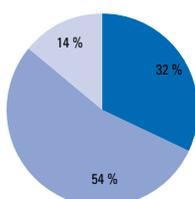
(2) Le contenu de cette ligne doit être analysé avec prudence. Les valeurs y apparaissant sont le résultat du rapprochement de deux sources différentes : les populations estimées par l'INSEE et le total des dénombrements d'élèves, d'étudiants et d'apprentis réalisés dans les établissements.

[2] Répartition des garçons et des filles à 14 et 17 ans (France métropolitaine, Public + Privé)

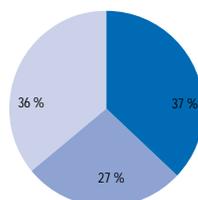
Filles 14 ans



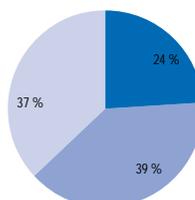
Garçons 14 ans



Filles 17 ans



Garçons 17 ans



1 Le système éducatif

Présentation

En 2004, environ 96 400 enfants en situation de handicap sont scolarisés dans le premier degré dont 58 800 dans une classe ordinaire (faisant l'objet d'une intégration individuelle). 37 600 fréquentent une CLIS, classe ayant vocation à accueillir des enfants porteurs d'un handicap dans le cadre d'une intégration collective [1]. 62 % de l'ensemble de cette population est atteint d'une déficience intellectuelle ou mentale.

En 2004, 37 400 enfants ou adolescents en situation de handicap étaient scolarisés dans le second degré dont près de 67 % en intégration individuelle. En second cycle, ce pourcentage s'élève à 97 %. Les élèves en intégration collective suivent une scolarité en SEGPA ou en UPI. En second cycle, la proportion d'élèves souffrant d'une déficience intellectuelle est de 30 % en collège (y compris SEGPA) et de 16 % en lycée.

Les établissements hospitaliers, médico-éducatifs et médico-sociaux accueillent 117 240 enfants et adolescents en 2004, 74 490 d'entre eux sont scolarisés pour toute l'année scolaire dans l'établissement. Près de 88 % des enfants sont scolarisés en établissement médico-éducatif, dont 64 % en institut médico-éducatif (IME) [3].

Dans l'enseignement supérieur, on recense à la rentrée 2003 un peu plus de 7 500 étudiants en situation de handicap, dont plus des quatre cinquième sont à l'université. Dans les universités, les personnes atteintes d'un handicap moteur représentent 22,5 % des étudiants en situation de handicap. Entre le premier cycle et le troisième cycle, cette part variait de 22 à 35 %.

Définitions

■ **CLIS. Classes d'intégration scolaire.** Elles accueillent des élèves présentant un handicap mental, auditif, visuel ou moteur, mais pouvant tirer profit, en milieu scolaire ordinaire, d'une scolarité adaptée à leur âge, à leurs capacités, à la nature et à l'importance de leur handicap.

Les classes de perfectionnement créées par la loi du 15 avril 1909, et les classes intégrées ouvertes dans les écoles ordinaires, dont le fonctionnement a été précisé dans les circulaires des 29 mars 1982 et 1983, constituent désormais les classes d'intégration scolaire (circulaire du 18 novembre 1991).

■ **Sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA).** Les SES/SEGPA (SES : sections d'enseignement spécialisé) et les groupes de classes-ateliers (GCA) ont été créés à la suite des circulaires ministérielles du 21 septembre 1965 et du 2 mars 1966. Ils sont intégrés généralement dans des collèges et scolarisent des enfants déficients légers. Depuis la circulaire du 20 juin 1996 relative à l'organisation de la formation au collège, et donc à celle des SES/SEGPA et GCA, il n'existe plus que des SEGPA rénovées ou non ; les élèves accueillis sont dans leur grande majorité en grande difficulté scolaire et/ou sociale. Les autres élèves relevant du handicap "déficience intellectuelle légère" font l'objet de la politique d'intégration scolaire. L'organisation pédagogique des SEGPA (cycles et leurs durées) ainsi que l'origine scolaire des élèves orientés en SEGPA par des commissions spéciales sont régis par la circulaire du 20 juin 1996.

■ **Établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA).** Voir définition en 4.21.

■ **Unités pédagogiques d'intégration (UPI).** Les UPI ont été créées dans certains collèges par la circulaire n° 95-125 du 17 mai 1995, abrogée par la circulaire n° 2001-035 du 21 février 2001. Cette dernière a confirmé le principe de la création de dispositifs collectifs d'intégration scolaire et, d'une part, a étendu le principe de leur création au bénéfice d'élèves présentant des déficiences sensorielles ou motrices, d'autre part a encouragé leur création non seulement en collège mais également en lycée.

→ Pour en savoir plus

Sources : Enquêtes n° 3 (2004), n° 12 (année 2004), enquête n° 32 (2004) et enseignement supérieur (2003). Direction de l'évaluation et de la prospective, et Direction de l'enseignement supérieur du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

La scolarisation des élèves handicapés

[1] Les différents modes de scolarisation des enfants et adolescents en situation de handicap en 2004 (France métropolitaine + DOM, Public+ Privé)

Niveaux d'enseignement	Établissements scolaires (1)			Établissements médico-sociaux (3) (4)	
	Intégration individuelle	Intégration collective	EREA	Hospitaliers	México-éducatifs
Premier degré	58 812	37 584		3 940	49 361
Second degré	25 289	11 328 (2)	825		
premier cycle	16 201	7 166		792	4 783
second cycle	8 387	254		631	2 709
Supérieur	7 500				
Indifférencié	701	3 908		859	12 636
Total	92 202	52 820	825	6 222	69 489

(1) Données 2003 pour le supérieur.

(2) SEGPA, UPI.

(3) Enfants scolarisés toute l'année.

(4) Données provisoires.

[2] Répartition par type d'établissement et type de déficience des élèves en situation de handicap intégrés à temps plein en 2004 (%) (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

Déficiences	1 ^{er} degré (1)	2 nd degré (2)			Lycées	
		Classes ordinaires	Collèges SEGPA	EREA non spécialisés	LP	LEGT
Intellectuelle ou mentale	60	28	72	52	17	12
Du langage et de la parole (1)	7	18	5	8	9	10
Motrice	6	11	4	3	18	18
Viscérale, métabolique ou nutritionnelle	14	22	4	11	26	30
Auditive	4	7	4	4	12	13
Visuelle	2	4	2	1	6	8
Autre	3	3	3	7	4	3
Ensemble	100	100	100	100	100	100

(1) Y compris CLIS.

(2) Y compris UPI.

[3] Répartition du nombre d'établissements et des effectifs par catégorie d'établissements en 2004 (1) (France métropolitaine + DOM)

	Nombre	Capacité d'accueil	Effectifs			
			Accueillis	Scolarisés pour toute l'année	Scolarisés temporairement	Scolarisés hors établissement
Établissements hospitaliers	243	12 381	10 805	4 688	2 953	1 668
Établissements de lutte contre la tuberculose	3	156	127	51	30	46
Maisons d'enfants à caractère sanitaire	32	2 265	1 971	1 060	383	327
Établissements de réadaptation fonctionnelle	14	1 091	904	363	335	183
Total établissements hospitaliers	292	15 893	13 807	6 162	3 701	2 224
Instituts médico-éducatifs	1 084	66 744	66 644	46 925	704	2 171
Instituts de rééducation	318	16 583	15 459	11 220	281	3 114
Établissements pour enfants déficients moteurs	114	7 210	7 037	4 452	144	721
Établissements pour enfants polyhandicapés	131	3 856	3 713	479	7	146
Instituts pour enfants déficients visuels	31	3 140	2 850	1 217	2	872
Instituts pour enfants déficients auditifs	71	6 825	6 526	3 442	237	2 535
Instituts pour enfants sourds-aveugles	9	1 305	1 207	593	84	-
Total établissements médico-éducatifs	1 758	105 663	103 436	68 328	1 459	9 559
Total	2 050	121 556	117 243	74 490	5 160	11 783

(1) Données provisoires. Données 2003 pour le département des Hauts-de-Seine.

[4] Répartition des étudiants handicapés en université par handicap et par cycle en 2003-2004 (%) (France métropolitaine + DOM)

Cycles	Déficience visuelle	Déficience auditive	Déficience motrice	Troubles à dominante psychologique	Troubles de santé	Incapacités temporaires	Autres
Premier	14,6	9,9	22,7	15,1	15,8	5,9	16,1
Deuxième	19,8	10,3	25,6	10,6	13,7	3,7	16,3
Troisième	20,2	9,7	34,5	7,8	13,4	1,7	12,6
Total	15,8	10,6	22,5	12,4	14,6	4,1	15,0

1 Le système éducatif

Présentation

Durant l'année scolaire 2004-05, 40 000 élèves nouveaux arrivants non francophones ont été accueillis dans les premier et second degrés : près de 19 400 dans une école élémentaire, environ 17 800 dans un collège, et 2 800 dans un lycée dont la majorité (56 %) dans un lycée professionnel. S'y ajoutent environ 2 000 élèves de plus de 16 ans qui, ne relevant plus de l'obligation scolaire, ont bénéficié d'actions spécifiques de formation dispensées par les missions générales à l'insertion de l'Éducation nationale (MGIEN) ou par les groupements d'établissements pour la formation continue (GRETA).

Globalement, 81 % des nouveaux arrivants recensés par l'enquête bénéficient d'une scolarité dans des classes spécifiques, ou d'un soutien ponctuel. Dans le premier degré, les élèves sont accueillis dans une classe d'initiation (CLIN), ou bénéficient de quelques heures de soutien par le biais de cours de rattrapage intégré (CRI), tout en fréquentant une classe ordinaire. Dans les collèges et lycées, les dispositifs sont identiques : classes d'accueil (CLA) ou modules d'accueil temporaire (MAT). Enfin, pour des questions de géographie (milieu rural notamment) ou de faibles effectifs, certains départements ont développé des dispositifs supplémentaires plus souples, en fonction des besoins : des enseignants spécialisés partagent leur service entre plusieurs établissements et apportent un soutien de quelques heures par semaine aux élèves non francophones qui y sont scolarisés dans des classes ordinaires.

Cependant, les dispositifs d'accueil ont été mis en place de manière très inégale par les académies : six académies y scolarisent moins des deux tiers de leurs élèves non francophones (Martinique, Poitiers, Lille, Rennes, Nantes, Nice), et six académies plus de 90 % (Versailles, Créteil, Rouen, Dijon, Guyane), voire 100 % dans l'académie de Paris.

Définitions

■ On entend par "nouvel arrivant non francophone" tout élève nouvellement arrivé en France (depuis moins d'un an), pour lequel la maîtrise insuffisante de la langue française ou des apprentissages scolaires ne lui permet pas d'intégrer immédiatement une classe du cursus ordinaire.

L'obligation d'accueil dans les établissements scolaires s'applique de la même façon pour les élèves nouvellement arrivés en France que pour les autres élèves. Elle relève du droit commun et de l'obligation scolaire.

Dès les années 70, des mesures ont été prises pour accueillir et scolariser ces élèves. Elles se sont traduites par la création de structures d'accueil à l'école, au collège ou au lycée. Ces élèves qui arrivent tout au long de l'année sont scolarisés en partie ou entièrement dans ces dispositifs particuliers et bénéficient notamment d'un soutien linguistique, tout en étant inscrits dans un cursus ordinaire. L'objectif recherché est qu'ils s'insèrent progressivement et rapidement dans une classe ordinaire.

■ CLIN. Classes d'initiation, école élémentaire.

■ CRI. Cours de rattrapage intégré (à un cursus ordinaire), école élémentaire.

■ CLA. Classe d'accueil, second degré.

■ MAT. Modules d'accueil temporaire, second degré, mis en place par certaines académies.

Avertissement : Les effectifs présentés ici sont le résultat de la moyenne des trois campagnes d'observation (octobre, février, mai).

→ Pour en savoir plus

Publication

- Note d'Information, 01.57.

Sources : Fichiers issus de l'enquête sur les élèves non-francophones nouvellement arrivés en France, 2004, DEP.

[1] Nouveaux arrivants non francophones par académie en 2004-2005

	Premier degré		Second degré				Total premier et second degrés		
	Nombre d'élèves	dont bénéficiant d'un soutien (%)	Collèges		Lycées		Nombre d'élèves	dont bénéficiant d'un soutien	
			Nombre d'élèves	dont bénéficiant d'un soutien (%)	Nombre d'élèves	dont bénéficiant d'un soutien (%)		Nombre	(%)
Aix-Marseille	1 040	83,2	802	77,1	58	46,6	1 900	1 510	79,5
Amiens	384	75,0	555	98,9	112	89,3	1 051	937	89,2
Besançon	266	71,1	276	97,8	9	55,6	551	464	84,2
Bordeaux	566	58,8	510	81,0	65	56,9	1 141	783	68,6
Caen	194	64,4	192	89,6	51	51,0	437	323	73,9
Clermont-Ferrand	339	64,3	222	91,4	7	100,0	568	428	75,4
Corse	156	48,7	154	89,0	3	-	313	213	68,1
Créteil	1 683	99,5	1 721	87,3	338	77,2	3 742	3 437	91,8
Dijon	315	89,2	317	94,6	27	96,3	659	607	92,1
Grenoble	1 051	81,7	615	96,1	44	18,2	1 710	1 458	85,3
Lille	363	52,1	669	60,1	149	15,4	1 181	614	52,0
Limoges	336	52,4	210	93,3	32	90,6	578	401	69,4
Lyon	1 417	86,5	1 217	84,7	140	53,6	2 774	2 332	84,1
Montpellier	714	77,6	766	94,1	86	55,8	1 566	1 323	84,5
Nancy-Metz	463	57,0	428	89,3	46	52,2	937	670	71,5
Nantes	516	37,0	370	92,2	35	57,1	921	552	59,9
Nice	1 115	52,9	767	77,8	45	8,9	1 927	1 191	61,8
Orléans-Tours	630	72,5	523	87,4	48	56,3	1 201	941	78,4
Paris	708	100,0	1 638	100,0	688	100,0	3 034	3 034	100,0
Poitiers	397	17,4	412	73,8	100	47,0	909	420	46,2
Reims	344	86,3	308	94,5	69	65,2	721	633	87,8
Rennes	558	40,0	543	79,6	94	33,0	1 195	686	57,4
Rouen	243	83,5	312	98,4	78	92,3	633	582	91,9
Strasbourg	709	65,7	411	89,3	78	41,0	1 198	865	72,2
Toulouse	651	58,8	657	91,9	85	87,1	1 393	1 061	76,2
Versailles	1 926	92,4	2 131	91,5	292	74,0	4 349	3 945	90,7
Total France métropolitaine	17 084	74,2	16 726	88,3	2 779	70,2	36 589	29 410	80,4
Guadeloupe	147	70,7	212	96,2	-	-	359	308	85,8
Guyane	1 174	89,9	536	97,6	5	100,0	1 715	1 584	92,4
Martinique	102	-	76	55,3	12	33,3	190	46	24,2
La Réunion	868	89,7	282	67,0	6	-	1 156	968	83,7
Total DOM	2 291	84,6	1 106	86,6	23	39,1	3 420	2 906	85,0
Total France métr. + DOM	19 375	75,5	17 832	88,2	2 802	70,0	40 009	32 316	80,8

Source : DEP, ministère de l'Éducation nationale, Enquête sur les élèves non francophones, 2004-2005.

Champ : élèves de plus de 6 ans.

1 Le système éducatif

Présentation

Avec un effectif total de 1 298 645 titulaires, stagiaires et non-titulaires au 31 janvier 2005, pour la France métropolitaine et les DOM, le ministère de l'Éducation nationale rémunère 860 198 enseignants dans les établissements du secteur public, 144 940 enseignants dans les établissements privés sous contrat et 293 507 agents qui assument dans le secteur public des fonctions administratives, techniques, d'encadrement, d'orientation, d'éducation, de surveillance et d'assistance éducative [1].

Plus de sept personnes sur dix (77,4 %) sont enseignantes, dont 85,6 % dans le secteur public. La proportion d'enseignants rémunérés au titre du secteur privé sous contrat, qui a progressé tout au long de la période 1995-2004, connaît à la rentrée 2005 une légère diminution de ses effectifs, proportionnellement moins importante que la diminution constatée dans le secteur public. L'augmentation des effectifs d'enseignants dans les établissements du supérieur se ralentit et ces derniers représentent 8,8 % des enseignants du secteur public en 2005 contre 7,5 % dix ans avant. Dans les établissements de formation, on note depuis le pic des recrutements en 2003, une diminution des effectifs essentiellement due à l'effectif moindre d'enseignants stagiaires de deuxième année [2].

Les personnels administratifs, techniques, d'encadrement, d'orientation, d'éducation, de surveillance et d'assistance éducative représentent dans le secteur public un agent sur quatre (25,4 %). Leur effectif a fortement diminué, ce qui est lié à la baisse des recrutements des maîtres d'internat et surveillants d'externat malgré l'intégration de 1 580 assistants de vie scolaire supplémentaires. À ces personnels de surveillance sont associés 36 495 assistants d'éducation et 14 792 aides éducatrices [3].

Définitions

■ Les personnels du secteur public et les enseignants des établissements privés sous contrat. Personnels titulaires, stagiaires et non-titulaires rémunérés au titre du secteur public et privé sous contrat du ministère de l'Éducation nationale, d'après les données des fichiers de paye des Trésoriers-payeurs généraux. Ne sont pas pris en compte : les personnels de la Recherche.

■ Les personnels administratifs, techniques, d'encadrement, d'orientation, d'éducation et de surveillance. Quel que soit le corps d'origine, ces personnels exerçant dans le secteur public des fonctions d'inspection, de direction, d'orientation, d'éducation, de surveillance, et ATOSS (personnels administratifs, techniques, ouvriers, de service et de santé). Ne sont pas pris en compte : les personnels ATOSS et les personnels d'encadrement des établissements privés sous contrat rémunérés sur forfait d'externat.

■ Les établissements de formation. Le personnel des établissements de formation prend en compte les enseignants et les stagiaires des Écoles normales supérieures, de l'École nationale des chartes, de l'École nationale des bibliothécaires, des Instituts universitaires de formation des maîtres.

→ Pour en savoir plus

Sources

– [1] [2] Fichiers de paye de 1995 à 2005.

– [3] Les effectifs des assistants d'éducation sont extraits des fichiers EPP, les assistants de vie scolaire sont recensés dans le fichier de paye et les aides-éducatrices sont connus grâce à l'application PÉGASE.

[1] Évolution des effectifs des personnels de l'Éducation nationale (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	Enseignants (1)			Administratifs, techniques, d'encadrement, surveillance	Total	Aides éducateurs, assistants d'éducation (2)	Part des enseignants / total
	Public	Privé	Total				
1995	807 135	134 940	942 075	297 750	1 239 825		76,0 %
1996	813 125	135 280	948 405	296 420	1 244 825		76,2 %
1997	817 110	136 980	954 090	295 320	1 249 410		76,4 %
1998	825 750	137 765	963 515	294 120	1 257 635		76,6 %
1999	826 720	138 735	965 455	293 720	1 259 175	59 350	76,7 %
2000	841 140	139 155	980 295	303 320	1 283 615	61 470	76,4 %
2001	849 600	140 290	989 890	306 150	1 296 040	62 320	76,4 %
2002	862 610	142 065	1 004 675	309 530	1 314 205	60 430	76,4 %
2003	870 515	144 169	1 014 684	311 425	1 326 109	55 770	76,5 %
2004	868 342	145 394	1 013 736	303 747	1 317 483	50 190	76,9 %
2005	860 198	144 940	1 005 138	293 507	1 298 645	51 287	77,4 %

(1) Enseignants titulaires, stagiaires et non titulaires dans les établissements des premier et second degrés public et privé, dans les établissements d'enseignement supérieur et les établissements de formation.

(2) 36 495 assistants d'éducation et 14 792 aides-éducateurs en 2005.

[2] Évolution de la répartition des personnels enseignants par type d'affectation (France métropolitaine + DOM)

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Enseignants dans les écoles du 1 ^{er} degré public	314 560	314 400	315 230	315 280	314 730	316 150	317 290	318 236	318 381	318 236
Enseignants dans les écoles du 1 ^{er} degré privé	43 760	43 700	43 850	43 780	44 160	44 360	44 810	45 640	45 999	46 079
Enseignants dans les établissements du 2 nd degré public	398 995	402 590	411 620	412 760	420 240	423 640	428 925	431 769	430 263	424 385
Enseignants dans les établissements du 2 nd degré privé	91 520	93 280	93 915	94 955	94 995	95 930	97 255	98 529	99 395	98 861
Enseignants dans les établissements du supérieur	61 950	64 030	65 470	65 690	71 600	73 040	74 090	74 881	75 853	76 004
Enseignants et stagiaires des établissements de formation	37 620	36 090	33 430	32 990	34 570	36 770	42 295	45 629	43 845	41 573
Ensemble des enseignants titulaires, stagiaires et non titulaires	948 405	954 090	963 515	965 455	980 295	989 890	1 004 665	1 014 684	1 013 736	1 005 138

2 Les établissements

2.1	Écoles et classes : évolution	34
2.2	Les classes du premier degré en 1999-2000	36
2.3	Collèges et lycées : évolution par type d'établissement	38
2.4	Collèges et lycées : évolution selon le cycle d'enseignement	40
2.5	Les classes et les divisions du second degré en 2004-2005	42
2.6	La taille des collèges et des lycées	44
2.7	L'hébergement des élèves dans les établissements du second degré	46
2.8	L'enseignement privé sous contrat et hors contrat	48
2.9	Technologies de l'information et de la communication (TIC) dans les établissements publics	50
2.10	Les actes de violence grave dans les établissements publics du second degré en 2003-2004	52
2.11	Les ensembles immobiliers du second degré public	54
2.12	Établissements des zones et réseaux d'éducation prioritaire	56
2.13	Les zones et les réseaux d'éducation prioritaire (ZEP et REP)	58
2.14	Établissements et structures de l'enseignement supérieur	60

Présentation

L'enseignement du premier degré compte, en 2004-2005, un peu plus de 56 600 écoles contre près de 69 000 en 1980-1981, un peu plus de 64 000 en 1990-1991 et près de 57 200 en 2003-2004 (en France métropolitaine + DOM). La diminution est en 2004-2005 de 1 %. Elle touche toujours fortement les écoles maternelles du secteur privé (- 7,5 %) et beaucoup plus légèrement les écoles maternelles du secteur public (- 1,4 %) et les écoles élémentaires des secteurs public et privé (respectivement - 0,8 % et - 0,7%). Dans le secteur privé, les écoles maternelles ne représentent que 3,4 % de l'ensemble des écoles (34,6 % dans le secteur public) [1].

Le nombre de classes connaît depuis 1980-1981 une légère diminution, à un rythme proche de 0,5 % par an à partir de 1990-1991, mais qui se limite à 0,1 % en 1994-1995 et 1998-1999. De 1994-1995 à 1997-1998, on constate une baisse de 0,5 % du nombre total de classes. En 1999-2000, la diminution se prolongeait (- 0,4 %) [2].

En 1999-2000, les effectifs moyens sont restés stables dans les écoles maternelles du secteur public. Dans les écoles maternelles du secteur privé, une légère augmentation du nombre moyen d'élèves par classe a été constatée. Les effectifs moyens par classe étaient en légère baisse dans les écoles élémentaires [3].

Définitions

■ **Classe.** Le terme "classe", dans le premier degré, correspond normalement à un groupe d'élèves scolarisés au même niveau pendant une année scolaire. Dans l'enseignement élémentaire, la classe s'identifie souvent au "cours" (cours préparatoire, cours élémentaire 1^{re} ou 2^e année, cours moyen 1^{re} ou 2^e année); ces classes peuvent être appelées "classes à cours unique".

Une "classe unique" regroupe des élèves de niveaux différents, ou de tous les niveaux du premier degré, dans une même classe.

■ **Classes d'initiation (CLIN), classes d'adaptation (CLAD), classes d'intégration scolaire (CLIS).** Les CLIN ont été créées pour recevoir des élèves de nationalité étrangère non francophones. Les CLAD sont destinées à accueillir les enfants qui, pour des raisons diverses, rencontrent des difficultés au niveau de l'enseignement élémentaire. Les CLIS accueillent des élèves présentant un handicap physique, sensoriel, ou mental, mais qui peuvent tirer profit, en milieu scolaire ordinaire, d'une scolarité adaptée à leur âge, à leurs capacités, à la nature et à l'importance de leur handicap.

■ **Écoles spéciales.** Le terme "écoles spéciales" regroupe les quatre types d'écoles suivantes :

- écoles maternelles spécialisées ;
- écoles de plein air ;
- écoles autonomes de perfectionnement ;
- écoles de niveau élémentaire spécialisées.

→ Pour en savoir plus

Publications

- Tableaux statistiques, n° 5510, 5530, 5968, 5970, 6073, 6074, 6164, 6165, 6234, 6236, 6325, 6326, 6423, 6523, 6524, 6584, 6586, 6623, 6625.
- "1960-1961, Tableaux de l'Éducation nationale", édition 1969 ; 1970-1971, idem, édition 1972 ; 1980-1981, idem, édition 1982.
- Notes d'Information, 92.05, 93.09.

Source : Enquête dans les écoles maternelles et spéciales - 2004-2005.

Écoles et classes : évolution

[1] Évolution du nombre d'écoles (France métropolitaine + DOM)

	1980	1990	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
	1981	1991	1995	1996(2)	1997(2)	1998	1999	2000	2001(2)	2002	2003	2004	2005
Public													
Écoles maternelles	15 996	18 829	19 062	-	-	18 880	18 773	18 702	-	18 448	18 238	17 948	17 703
Écoles élémentaires	45 664	39 009	36 385	-	-	35 457	35 211	34 804	-	34 279	33 981	33 716	33 452
dont à classe unique	11 449	7 667	6 381	-	-	6 042	5 883	5 616	-	-	-	-	-
Écoles d'enseignement relevant de l'adaptation et de l'intégration scolaires (1)	133												
Total	61 793	57 838	55 447	-	-	54 337	53 984	53 506	-	52 727	52 219	51 664	51 155
Privé													
Écoles maternelles	363	419	352	330	314	309	286	284	-	245	222	199	184
Écoles élémentaires	6 663	5 966	5 691	5 640	5 588	5 550	5 495	5 452	-	5 395	5 348	5 324	5 289
dont à classe unique	347	215	199	183	185	195	180	170	-	-	-	-	-
Écoles d'enseignement relevant de l'adaptation et de l'intégration scolaires (1)	20												
Total	7 046	6 385	6 043	5 970	5 902	5 859	5 781	5 736	-	5 640	5 570	5 523	5 473
Total Public + Privé	68 839	64 223	61 490	-	-	60 196	59 765	59 242	-	58 367	57 789	57 187	56 628

(1) À partir de 1989-1990, ces écoles sont comptabilisées avec les écoles élémentaires.

(2) Pour ces années, les données pour les DOM ne sont pas disponibles.

[2] Évolution du nombre de classes (1) (France métropolitaine + DOM)

	1980	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999
	1981	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000
Public											
Écoles maternelles	59 758	70 538	71 058	71 368	71 683	71 871	-	-	71 128	70 936	71 087
Écoles élémentaires	194 113	179 177	177 476	175 781	174 391	174 085	-	-	173 872	173 985	172 906
dont classes uniques	11 449	7 667	7 185	6 756	6 530	6 381	-	-	6 024	5 883	5 616
Écoles d'enseignement relevant de l'adaptation et de l'intégration scolaires (2)	749										
Total Public	254 620	249 715	248 534	247 149	246 074	245 956	-	-	245 000	244 921	243 993
Privé											
Écoles maternelles	1 081	1 380	1 384	1 366	1 286	1 216	1 148	1 096	1 065	987	973
Écoles élémentaires	37 141	37 037	36 934	36 805	36 671	36 616	36 563	36 395	36 286	36 306	36 202
dont classes uniques	347	215	206	203	197	199	183	185	195	180	-
Écoles d'enseignement relevant de l'adaptation et de l'intégration scolaires (1)	60										
Total Privé	38 282	38 417	38 318	38 171	37 957	37 832	37 711	37 491	37 351	37 293	37 175
Total Public + Privé	292 902	288 132	286 852	285 320	284 031	283 788	-	-	282 351	282 214	281 168

(1) Données non disponibles pour les années 2000-2001, 2001-2002, 2002-2003, 2003-2004 et 2004-2005, en raison des grèves.

(2) À partir de 1989-1990, ces écoles sont comptabilisées avec les écoles élémentaires.

[3] Évolution du nombre moyen d'élèves par classe (1) (France métropolitaine)

	1980	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999
	1981	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000
Public											
Écoles maternelles	30,1	27,9	27,7	27,5	27,4	27,1	-	-	25,7	25,5	25,5
Écoles élémentaires	23,6	22,5	22,6	22,6	22,5	22,6	-	-	22,5	22,4	22,3
Écoles d'enseignement relevant de l'adaptation et de l'intégration scolaires (2)											
Privé											
Écoles maternelles	29,9	27,1	27,4	27,3	26,9	26,6	26,2	25,7	25,7	25,5	25,9
Écoles élémentaires	26,2	24,5	24,5	24,4	24,3	24,2	24,1	24,1	24,1	24,0	23,9
Écoles d'enseignement relevant de l'adaptation et de l'intégration scolaires (2)											

(1) Données non disponibles pour les années 2000-2001, 2001-2002, 2002-2003, 2003-2004 et 2004-2005, en raison des grèves.

(2) À partir de 1989-1990, ces écoles sont comptabilisées avec les écoles élémentaires.

2 Les établissements

Présentation

En France métropolitaine, le nombre de classes de l'enseignement du premier degré était en légère diminution en 1999-2000 (- 0,4 % par rapport à 1998-1999). Les établissements publics regroupaient toujours 86,5 % de l'ensemble des classes [1].

Un peu plus de 70 % des écoles maternelles publiques avaient moins de cinq classes (76,2 % dans le secteur privé). Et seulement 0,2 % des écoles maternelles publiques avaient plus de dix classes (0,4 % dans le secteur privé).

La majorité des écoles élémentaires et spéciales avait de six à dix classes (dans le secteur public comme dans le secteur privé). Dans l'enseignement public, seulement 8 % de ces écoles avaient plus de dix classes (contre 16,7 % dans le secteur privé). Dans les départements d'outre-mer (DOM), la majorité des écoles maternelles, élémentaires et spéciales publiques comptait de six à dix classes. Dans l'enseignement privé, près de 91 % des écoles maternelles avaient moins de cinq classes et 82 % des écoles élémentaires et spéciales, plus de cinq classes [2].

Définitions

- **Classe.** Le terme de "classe", dans le premier degré, correspond normalement à un groupe d'élèves scolarisés au même niveau pendant une année scolaire. Dans l'enseignement élémentaire, la classe s'identifie souvent au "cours" (cours préparatoire, cours élémentaire 1^{re} ou 2^e année, cours moyen 1^{re} ou 2^e année) ; ces classes peuvent être appelées "classes à cours unique". Toutefois, dans certaines écoles, les effectifs sont tels que des élèves de niveaux différents sont regroupés dans une même classe ; on a alors une "classe à plusieurs cours". Certaines écoles ne comportent qu'une seule classe, regroupant aussi plusieurs niveaux ; on parle alors de "classe unique".
- **Classes d'initiation.** Ces classes ont été créées pour recevoir des élèves de nationalité étrangère non francophones.
- **Classes d'adaptation.** Ces classes sont destinées à accueillir les enfants qui, pour des raisons diverses, rencontrent des difficultés au niveau de l'enseignement élémentaire.
- **Classes d'intégration scolaire (CLIS).** Ces classes accueillent des élèves qui présentent un handicap physique, sensoriel ou mental mais qui peuvent tirer profit, en milieu scolaire ordinaire, d'une scolarité adaptée à leur âge, à leurs capacités, ainsi qu'à la nature et l'importance de leur handicap (circulaire du 18 novembre 1991).

→ Pour en savoir plus

Source : "Repères et références statistiques", édition 2001.

Les classes du premier degré en 1999-2000

[1] Nombre de classes en 1999-2000 (1) (France métropolitaine, France métropolitaine + DOM, France entière)

	Préélémentaire	CP-CM2	Classes à plusieurs cours	Initiation et adaptation	Classes d'intégration scolaire	Ensemble des classes
France métropolitaine						
Public						
Écoles maternelles	-	-	-	-	-	68 432
Écoles élémentaires et spéciales	-	-	-	-	-	165 154
dont écoles à classe unique	-	-	-	-	-	5 606
Total Public	-	-	-	-	-	233 586
Privé						
Écoles maternelles	-	-	-	-	-	939
Écoles élémentaires et spéciales	-	-	-	-	-	35 442
dont écoles à classe unique	-	-	-	-	-	169
Total Privé	-	-	-	-	-	36 381
Total Public + Privé	-	-	-	-	-	269 967
France métropolitaine + DOM	-	-	-	-	-	281 168
France entière	-	-	-	-	-	286 054

(1) Le détail du nombre de classes n'est pas disponible pour l'année 1999-2000.

[2] Nombre d'écoles selon le nombre de classes en 1999-2000 (France métropolitaine, DOM)

Nombre de classes	France métropolitaine			DOM		
	Maternelles	Élémentaires et spéciales	Total	Maternelles	Élémentaires et spéciales	Total
Public						
1	1 697	5 606	7 303	8	10	18
2	2 874	5 493	8 367	19	21	40
3	4 505	4 210	8 715	35	37	72
4	3 783	3 352	7 135	45	49	94
5	2 653	3 424	6 077	62	47	109
6 à 10	2 731	9 201	11 932	216	264	480
11 à 15	42	2 461	2 503	32	247	279
15 et plus	-	278	278	-	104	104
Total Public	18 285	34 025	52 310	417	779	1 196
Privé						
1	35	169	204	1	1	2
2	47	672	719	2	2	4
3	81	723	804	5	3	8
4	45	672	717	2	2	4
5	40	514	554	-	4	4
6 à 10	24	1 733	1 757	1	23	24
11 à 15	-	660	660	-	14	14
15 et plus	1	242	243	-	18	18
Total Privé	273	5 385	5 658	11	67	78

2 Les établissements

Présentation

Le nombre d'établissements publics du second degré, après avoir connu entre 1960 et 1980 une forte augmentation affectant plus particulièrement les collèges et les lycées professionnels, est stable depuis 1990. En revanche, les établissements privés ont vu leur nombre baisser de façon importante sur la période 1960-1980, puis diminuer de façon modérée mais continue à partir de 1990. Cette diminution concerne tous les types d'établissements de ce secteur [1].

Le nombre global de divisions dans les établissements publics et privés diminue à cette rentrée d'environ 2 300. Cette baisse, pour la deuxième année consécutive, fait suite à quatre années de légère hausse enregistrée de 1999 à 2002. Actuellement, les fermetures de classes interviennent, comme l'an dernier, principalement dans les collèges publics en raison d'une baisse des effectifs dont la cause est essentiellement démographique. Les lycées des deux secteurs d'enseignement maintiennent leurs divisions au niveau atteint à la précédente rentrée [2]. À la rentrée 2004, le nombre moyen d'élèves par classe connaît une certaine stabilité dans le secteur public et dans le secteur privé. Pour les lycées, cet indicateur reste nettement plus élevé dans le secteur public que dans le secteur privé. Il souligne un écart moyen de 3,7 élèves par division dans les lycées d'enseignement général et de 1,5 dans les classes des lycées professionnels. Pour les collèges, au contraire, les divisions des établissements privés comptent 1,6 élèves de plus en moyenne que les divisions des établissements publics [3].

Définitions

■ La "division" ou la "classe". Le terme "division" est utilisé pour dénommer et dénombrer les structures pédagogiques dans lesquelles sont inscrits les élèves. Le chef d'établissement inscrit chacun des élèves dans une division et une seule.

Certaines formations peuvent être suivies en commun par des élèves apprenant des métiers différents. Par exemple, une même division accueillera 10 élèves préparant un CAP de cuisine et 11 élèves un CAP restaurant. Une telle division est appelée pluriformations par opposition aux divisions monoformation composées d'élèves d'une même spécialité. Le calcul de la taille moyenne tient compte de ces pluriformations : dans l'exemple ci-dessus, la division pluriformations a 21 élèves et ne compte que pour une seule division.

■ Nombre moyen d'élèves par type d'établissement. Sont comptés tous les élèves de l'établissement quelle que soit la formation suivie.

■ LEGT, LP. Lycées d'enseignement général et technologique, lycées professionnels. Les autres sigles dans le tableau [1] correspondent aux anciennes dénominations des établissements.

→ Pour en savoir plus

Publications

– Tableaux statistiques, n° 6260, 6261, 6368, 6369, 6431, 6432, 6490, 6491, 6555, 6556, 6636, 6637, 6705, 6706, 6765, 6766, 6820, 6821, 6876, 6926, 6966.

– Note d'Information, 90.37.

Source : Système d'information SCOLARITÉ.

[1] Évolution du nombre d'établissements du second degré (France métropolitaine + DOM)

	1960 1961 (1)	1970 1971	1980 1981	1985 1986	1990 1991	1995 1996	1996 1997	1997 1998	1998 1999	1999 2000	2000 2001	2001 2002	2002 2003	2003 2004	2004 2005
Public															
Collèges (CES, CEG)	3 372	4 143	4 891	4 939	5 019	5 082	5 091	5 105	5 114	5 123	5 128	5 139	5 168	5 183	5 200
LP (LEP, CET)	906	1 150	1 353	1 397	1 362	1 177	1 160	1 145	1 131	1 120	1 108	1 096	1 083	1 072	1 061
Lycées (LEGT)	1 203	1 171	1 134	1 155	1 294	1 474	1 477	1 488	1 499	1 508	1 513	1 527	1 531	1 538	1 545
Total Public	5 481	6 464	7 378	7 491	7 675	7 733	7 728	7 738	7 744	7 751	7 749	7 762	7 782	7 793	7 806
Privé															
Collèges (ESC, CC)	1 810	1 294	1 757	1 866	1 814	1 801	1 802	1 807	1 812	1 804	1 808	1 802	1 803	1 804	1 788
LP (LEP, ETC)	1 300	1 642	978	884	809	691	682	673	664	650	647	650	647	644	641
Lycées (EST, ET, ES)	1 899	1 676	1 194	1 206	1 290	1 222	1 190	1 164	1 138	1 116	1 102	1 094	1 077	1 082	1 069
Total Privé	5 009	4 612	3 929	3 956	3 913	3 714	3 674	3 644	3 614	3 570	3 557	3 546	3 527	3 530	3 498
Total Public + Privé	10 490	11 076	11 307	11 447	11 588	11 447	11 402	11 382	11 358	11 321	11 306	11 308	11 309	11 323	11 304

(1) Données France métropolitaine (hors DOM).

[2] Évolution du nombre de divisions par type d'établissement (France métropolitaine + DOM)

	1995 1996	1996 1997	1997 1998	1998 1999	1999 2000	2000 2001	2001 2002	2002 2003	2003 2004	2004 2005	2004-2005 dont		
											divisions mono formation	divisions pluri formations	
Public													
Collèges	116 431	115 606	114 824	114 547	114 938	115 614	115 426	115 226	113 901	111 972		110 661	1 311
LP	24 041	23 849	23 768	23 601	23 371	23 011	22 896	22 886	22 766	22 515		20 455	2 060
Lycées (LEGT)	53 248	53 976	54 688	54 961	55 709	55 989	56 647	57 197	57 271	57 116		54 585	2 531
Total Public	193 720	193 431	193 280	193 109	194 018	194 614	194 969	195 309	193 938	191 603		185 701	5 902
Privé													
Collèges	26 183	26 021	25 947	25 945	25 889	26 033	26 106	26 212	26 205	26 164		26 065	99
LP	6 105	6 174	6 290	6 267	6 364	6 427	6 486	6 516	6 440	6 421		5 858	563
Lycées (LEGT)	17 542	17 588	17 503	17 531	17 672	17 479	17 523	17 565	17 592	17 700		16 786	914
Total Privé	49 830	49 783	49 740	49 743	49 925	49 939	50 115	50 293	50 237	50 285		48 709	1 576
Total Public + Privé	243 550	243 214	243 020	242 852	243 943	244 553	245 084	245 602	244 175	241 888		234 410	7 478

[3] Évolution du nombre moyen d'élèves par division selon le type d'établissement (France métropolitaine + DOM)

	1993 1994	1994 1995	1995 1996	1996 1997	1997 1998	1998 1999	1999 2000	2000 2001	2001 2002	2002 2003	2003 2004	2004 2005
Public												
Collèges	23,6	23,7	23,7	23,6	23,5	23,5	23,5	23,3	23,3	23,2	23,3	23,3
LP	21,4	21,7	22,0	21,9	22,0	21,7	21,1	20,2	19,9	19,8	19,9	20,1
Lycées (LEGT)	28,8	28,6	28,6	28,4	28,3	28,2	27,7	27,4	27,2	27,1	27,1	27,3
Privé												
Collèges	25,2	25,0	24,9	24,8	24,8	24,8	24,9	24,9	24,9	24,9	24,9	24,9
LP	20,1	20,6	20,8	20,7	20,5	20,0	19,2	18,7	18,3	18,3	18,6	18,6
Lycées (LEGT)	24,3	24,7	24,5	24,8	24,8	24,4	24,0	23,6	23,5	23,5	23,5	23,6
Public + Privé												
Collèges	23,9	23,9	23,9	23,8	23,8	23,8	23,7	23,6	23,6	23,5	23,6	23,6
LP	21,2	21,5	21,8	21,7	21,7	21,3	20,7	19,8	19,6	19,4	19,6	19,8
Lycées (LEGT)	27,7	27,6	27,6	27,5	27,5	27,3	26,8	26,5	26,3	26,2	26,3	26,4

Présentation

La quasi-totalité des collégiens du secteur public (96,1 %) suit un enseignement de premier cycle. Cette constatation se renforce dans le secteur privé, qui ne dispense pratiquement pas d'enseignement adapté. Une partie des élèves de lycée professionnel, 3,9 % dans le secteur public et 9,9 % dans le secteur privé, suit un enseignement de premier cycle, principalement en classe de troisième technologique. La part des élèves de lycées, inscrits en second cycle professionnel, est révélatrice de la présence des lycées polyvalents dans ce type d'établissements (8,6 % dans le public et 11,7 % dans le privé). 77,2 % des élèves des lycées publics, 73,4 % de ceux des lycées privés, sont scolarisés dans les classes de second cycle général et technologique. Les enseignements post-baccalauréat (STS ou CPGE) dispensés dans ces mêmes établissements concernent un élève sur sept dans le secteur public et un sur huit dans le secteur privé [1].

Après la forte croissance enregistrée depuis 1970-1971 sur l'ensemble des cycles d'enseignement et des secteurs, le nombre de divisions connaît depuis le milieu des années 80 des évolutions variées. Alors que le premier cycle et le second cycle professionnel restent relativement stables, le second cycle général et technologique se caractérise par une croissance soutenue de ses divisions jusqu'à la rentrée 1991 avant de se stabiliser à son tour depuis une quinzaine d'années. Les classes sont parfois constituées d'élèves suivant des formations différentes ; c'est le cas d'environ une division sur dix dans l'enseignement professionnel [2].

Le nombre moyen d'élèves par division présente des évolutions relativement contrastées jusqu'en 1992, notamment avec la croissance de cet indicateur dans le second cycle général et technologique entre 1981 et 1988. Sur les dix dernières années, la taille des classes présente une relative stabilité, voire une légère amélioration dans les formations du second cycle [3].

Définitions

■ La "division" ou la "classe". Le terme "division" est utilisé pour dénommer et dénombrer les structures pédagogiques dans lesquelles sont inscrits les élèves. Le chef d'établissement inscrit chacun des élèves dans une division et une seule.

Certaines formations peuvent être suivies en commun par des élèves apprenant des métiers différents. Par exemple, une même division accueillera 10 élèves préparant un CAP de cuisine et 11 élèves un CAP restaurant. Une telle division est appelée pluriformations par opposition aux divisions monoformation composées d'élèves d'une même spécialité. Le calcul de la taille moyenne tient compte de ces pluriformations : dans l'exemple ci-dessus, la division pluriformation a 21 élèves et ne compte que pour une seule division.

■ Nombre moyen d'élèves par cycle d'enseignement. Sont exclus de cette statistique les élèves des formations suivantes : enseignement adapté, préparations diverses, formations complémentaires ou classes de STS et CPGE.

■ STS. Sections de techniciens supérieurs.

■ CPGE. Classes préparatoires aux grandes écoles.

■ CLIPA. Classes d'initiation préprofessionnelle par alternance.

■ CPA. Classes préparatoires à l'apprentissage.

■ FC. Formations complémentaires.

■ Enseignement adapté. Il est assuré dans les sections d'enseignement professionnel adapté (SEGPA). Voir en 4.21.

→ Pour en savoir plus

Publications

– Tableaux statistiques, n° 6260, 6261, 6368, 6369, 6431, 6432, 6490, 6491, 6555, 6556, 6636, 6637, 6705, 6706, 6765, 6766, 6820, 6821, 6876, 6926, 6966.

– Notes d'Information, 90.37, 01.01.

Source : Système d'information SCOLARITÉ.

[1] Répartition (en %) des élèves par type d'établissement et par cycle d'enseignement en 2004-2005 (France métropolitaine + DOM)

	1 ^{er} cycle	Enseignement adapté (SES/SEGPA)	2 nd cycle professionnel	2 nd cycle général et technologique	STS/CPGE	Préparations diverses et FC	Ensemble	Nombre total d'élèves
Public								
Collèges	96,1	3,9	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0	2 605 083
Lycées professionnels (LP)	3,9	0,0	94,2	1,1	0,5	0,2	100,0	452 837
Lycées (LEGT)	0,3	0,0	8,6	77,2	13,7	0,1	100,0	1 557 869
Total Public	54,7	2,2	12,2	26,2	4,7	0,1	100,0	4 615 789
Privé								
Collèges	99,3	0,6	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0	650 283
Lycées professionnels (LP)	9,9	0,0	87,0	0,6	2,1	0,3	100,0	119 278
Lycées (LEGT)	2,0	0,0	11,7	73,4	12,5	0,4	100,0	417 738
Total Privé	56,1	0,3	12,9	25,9	4,6	0,2	100,0	1 187 299

Lecture : 96,1 % des effectifs des collèges publics sont scolarisés en 1^{er} cycle. 54,7 % des effectifs du secteur public sont en 1^{er} cycle.

[2] Évolution du nombre de divisions par cycle d'enseignement (France métropolitaine + DOM)

	France métropolitaine					France métropolitaine + DOM					2004-2005 dont	
	1970 1971	1980 1981	1985 1986	1990 1991	1995 1996	1995 1996	2000 2001	2002 2003	2003 2004	2004 2005	divisions mono-formation	divisions pluri-formation
Public												
1 ^{er} cycle (1)	85 534	108 080	109 121	102 100	105 692	110 445	108 757	108 533	107 290	105 471	104 321	1 150
2 nd cycle professionnel	20 003	24 702	25 767	23 157	24 822	25 940	27 428	27 788	27 899	27 861	25 208	2 653
2 nd cycle général et technologique	22 839	29 792	30 962	40 139	39 558	40 955	41 921	42 391	42 312	41 998	40 284	1 714
Total Public	128 376	162 574	165 850	165 396	170 072	177 340	178 106	178 712	177 501	175 330	169 813	5 517
Privé												
1 ^{er} cycle (1)	20 399	25 250	26 782	26 691	27 045	27 379	26 999	27 105	27 003	26 888	26 789	99
2 nd cycle professionnel	8 199	8 202	8 192	7 574	7 010	7 121	7 867	7 993	7 983	8 084	7 394	690
2 nd cycle général et technologique	7 801	10 892	11 424	12 764	12 382	12 517	12 332	12 328	12 370	12 414	11 745	669
Total Privé	36 399	44 344	46 398	47 029	46 437	47 017	47 198	47 426	47 356	47 386	45 928	1 458
Total Public + Privé	164 775	206 918	212 248	212 425	216 509	224 357	225 304	226 138	224 857	222 716	215 741	6 975

(1) Y compris CPA et CLIPA et non compris SES/SEGPA et classes-ateliers des collèges.

[3] Évolution du nombre moyen d'élèves par division selon le cycle (France métropolitaine + DOM)

	France métropolitaine					France métropolitaine + DOM					
	1970 1971	1980 1981	1985 1986	1990 1991	1995 1996	1995 1996	2000 2001	2001 2002	2002 2003	2003 2004	2004 2005
Public											
1 ^{er} cycle (1)	26,4	23,4	24,3	24,3	24,5	24,5	24,1	24	23,9	24,0	24,0
2 nd cycle professionnel	24,0	24,4	24,5	23,1	21,8	21,9	20,1	19,9	19,8	19,9	20,1
2 nd cycle général et technologique	28,6	28,5	29,9	31,0	29,5	29,5	28,6	28,5	28,5	28,5	28,8
Privé											
1 ^{er} cycle (1)	25,1	24,0	25,5	24,3	24,7	24,7	24,8	24,8	24,8	24,8	24,8
2 nd cycle professionnel	20,7	20,8	22,8	21,4	21,2	21,2	18,9	18,6	18,6	18,9	18,9
2 nd cycle général et technologique	25,0	23,2	24,7	25,6	25,5	25,5	24,5	24,5	24,5	24,6	24,8
Public + Privé											
1 ^{er} cycle (1)	26,2	23,5	24,5	24,3	24,6	24,6	24,2	24,2	24,1	24,2	24,1
2 nd cycle professionnel	23,1	23,5	24,1	22,7	21,6	21,7	19,8	19,6	19,5	19,7	19,9
2 nd cycle général et technologique	27,7	27,1	28,5	29,7	28,5	28,5	27,7	27,6	27,6	27,6	27,8

(1) Y compris CPA et CLIPA et non compris SES/SEGPA et classes-ateliers des collèges.

2 Les établissements

Présentation

Dans le premier cycle, le nombre moyen d'élèves par division est de 24 pour le secteur public et de 24,8 pour le secteur privé [1].

Malgré un nombre moyen d'élèves comparable, la répartition des divisions selon leur taille est très différente dans chacun des secteurs : les divisions peu chargées (18 élèves et moins) et assez chargées (29 élèves et plus) sont plus fréquentes dans le secteur privé. C'est le cas notamment de la classe de sixième où une classe sur quatre a plus de 28 élèves.

La grande majorité des classes de "soutien", quatrième aménagée et troisième d'insertion, est composée de classes de 18 élèves et moins, dans les établissements publics comme dans les établissements privés.

Avec 28,8 élèves, la taille moyenne des divisions est plus élevée en second cycle général et technologique dans le secteur public que dans le secteur privé (24,8) et d'un écart assez comparable sur les trois niveaux d'enseignement. La classe de seconde reste néanmoins la plus chargée de ce cycle. Plus d'une classe sur trois regroupe au moins 34 élèves dans le secteur public et plus d'une sur cinq dans le secteur privé.

Dans l'enseignement professionnel et pour les établissements des secteurs public et privé sous contrat, le nombre d'élèves par division est toujours plus élevé dans le domaine des services que dans celui de l'industrie (avec plus de quatre élèves d'écart en moyenne). La taille la plus faible concerne les formations de CAP où près d'une classe sur trois compte moins de 11 élèves. À l'opposé, les BEP présentent les effectifs les plus élevés. 9 % des divisions accueillent plus de trente élèves et environ 16 % si l'on ne considère que le domaine des services [2].

Définitions

■ La "division" ou la "classe". Le terme "division" est utilisé pour dénommer et dénombrer les structures pédagogiques dans lesquelles sont inscrits les élèves. Le chef d'établissement inscrit chacun des élèves dans une division et une seule.

Certaines formations peuvent être suivies en commun par des élèves apprenant des métiers différents. Par exemple, une même division accueillera 10 élèves préparant un CAP de cuisine et 11 élèves un CAP restaurant. Une telle division est appelée pluriformations par opposition aux divisions monoformation composées d'élèves d'une même spécialité. Le calcul de la taille moyenne tient compte de ces pluriformations : dans l'exemple ci-dessus, la division pluriformations a 21 élèves et ne compte que pour une seule division.

- BEP. Brevet d'études professionnelles.
- BMA. Brevet des métiers d'art.
- CAP. Certificat d'aptitude professionnelle.
- CPA. Classe préparatoire à l'apprentissage.
- CLIPA. Classe d'initiation préprofessionnelle par alternance.
- MC. Mention complémentaire (aux BEP ou CAP).
- Quatrième aménagée, troisième d'insertion. Classes d'aide et de soutien aux élèves en difficulté. Leurs effectifs par division sont réduits (de l'ordre de 15 élèves en moyenne).

→ Pour en savoir plus

Publications

– Tableaux statistiques, n° 6966.

Source : Système d'information SCOLARITÉ.

[1] Répartition (en %) des divisions monoformation selon leur taille et nombre moyen d'élèves par division en 2004-2005 (France métropolitaine + DOM)

Premier cycle général et technologique		18 élèves et moins	19 à 20 élèves	21 à 22 élèves	23 à 24 élèves	25 à 26 élèves	27 à 28 élèves	29 élèves et plus	Total	Divisions mono-formation	Nombre moyen d'élèves /division
Sixième	Public	4,6	7,3	17,4	27,7	25,7	13,9	3,5	100,0	26 200	23,8
	Privé	9,8	6,5	10,1	14,4	17,8	15,6	25,8	100,0	6 619	25,0
Cinquième	Public	3,0	5,5	13,3	25,4	28,2	19,4	5,1	100,0	25 455	24,5
	Privé	8,2	6,5	9,4	15,7	18,3	17,9	23,8	100,0	6 474	25,1
Quatrième (sauf 4 ^e aménagée)	Public	3,4	5,8	12,4	23,7	27,2	19,8	7,7	100,0	25 397	24,7
	Privé	8,0	6,1	8,7	13,2	15,9	18,2	29,8	100,0	6 396	25,6
Quatrième aménagée	Public	81,3	13,6	3,0	1,3	0,4	0,2	0,2	100,0	528	14,5
	Privé	82,0	9,4	2,6	3,4	0,9	0,4	1,3	100,0	233	15,0
Total quatrième	Public	5,0	5,9	12,2	23,2	26,7	19,4	7,6	100,0	25 925	24,4
	Privé	10,6	6,2	8,4	12,9	15,4	17,6	28,8	100,0	6 629	25,2
Troisième (sauf 3 ^e d'insertion)	Public	4,8	7,2	14,6	23,5	25,0	18,2	6,7	100,0	23 660	24,3
	Privé	11,6	7,5	9,5	15,1	16,8	16,3	23,2	100,0	6 101	24,7
Troisième d'insertion	Public	75,3	12,8	5,3	2,6	2,3	0,6	1,1	100,0	1 260	16,3
	Privé	80,9	7,9	3,9	2,2	0,6	1,1	3,4	100,0	178	15,0
Total 6 ^e à 3 ^e	Public	5,2	6,6	14,3	24,7	26,1	17,5	5,6	100,0	102 500	24,1
	Privé	10,5	6,7	9,3	14,4	17,0	16,8	25,3	100,0	26 001	24,9
Quatrième technologique	Public	43,5	0,0	4,3	43,5	4,3	0,0	4,3	100,0	23	20,0
	Privé	39,2	11,2	4,8	9,6	12,0	12,0	11,2	100,0	125	20,5
Troisième technologique	Public	21,3	10,2	9,8	47,5	5,7	1,2	4,2	100,0	1 132	20,6
	Privé	25,5	10,1	9,2	11,9	15,8	11,9	15,8	100,0	546	22,6
Total 4 ^e et 3 ^e technologiques	Public	21,7	10,0	9,7	47,4	5,6	1,2	4,2	100,0	1 155	20,6
	Privé	28,0	10,3	8,3	11,5	15,1	11,9	14,9	100,0	671	22,2
UPI (inter-classes)	Public	97,9	0,8	0,8	0,2	0,0	0,3	0,0	100,0	609	7,4
	Privé	100,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0	80	8,8
CPA + CLIPA (1)	Public	77,2	7,0	3,5	5,3	1,8	5,3	0,0	100,0	57	15,2
	Privé	81,1	2,7	2,7	8,1	2,7	2,7	0,0	100,0	37	14,4
Total 1 ^{er} cycle	Public	6,0	6,6	14,1	24,8	25,7	17,2	5,6	100,0	104 321	24,0
	Privé	11,3	6,7	9,3	14,3	16,9	16,6	24,9	100,0	26 789	24,8

(1) Regroupement 27 élèves et plus.

Second cycle général et technologique		15 élèves et moins	16 à 19 élèves	20 à 24 élèves	25 à 30 élèves	31 à 33 élèves	34 à 35 élèves	36 élèves et plus	Total	Divisions mono-formation	Nombre moyen d'élèves /division
Seconde	Public	0,7	0,7	4,6	23,3	35,1	32,9	2,7	100,0	13 507	31,5
	Privé	4,8	4,0	13,9	29,7	25,9	15,6	6,0	100,0	3 651	28,6
Première	Public	5,3	6,9	22,1	26,0	20,0	16,9	2,9	100,0	13 098	27,3
	Privé	19,6	11,3	19,0	23,7	13,6	7,4	5,5	100,0	4 039	23,6
Terminale	Public	4,6	6,1	22,4	27,5	20,2	17,5	1,7	100,0	13 679	27,6
	Privé	20,9	10,5	22,8	25,7	11,9	5,4	2,9	100,0	4 055	22,8
Total 2 nd cycle général et technologique	Public	3,5	4,5	16,3	25,6	25,1	22,4	2,4	100,0	40 284	28,8
	Privé	15,4	8,7	18,7	26,2	16,8	9,2	4,8	100,0	11 745	24,8

[2] Répartition (en %) des divisions monoformation de l'enseignement professionnel selon la spécialité sectorielle en 2004-2005 (France métropolitaine + DOM, Public + Privé sous contrat)

Enseignement professionnel		Spécialité sectorielle	10 élèves et moins	11 à 15 élèves	16 à 20 élèves	21 à 25 élèves	26 à 30 élèves	31 à 35 élèves	36 élèves et plus	Total	Divisions mono-formation	Nombre moyen d'élèves /division
CAP	Ensemble	Industrie	37,8	41,1	9,7	8,2	2,8	0,4	0,0	100,0	2 679	13,7
		Services	16,7	33,1	15,3	17,9	12,0	4,0	1,0	100,0	1 820	17,8
		Ensemble	29,3	37,9	11,9	12,1	6,6	1,9	0,4	100,0	4 499	15,2
BEP et MC	Ensemble	Industrie	9,4	21,0	18,2	34,6	15,4	1,2	0,3	100,0	8 561	19,9
		Services	4,6	9,8	12,1	30,1	27,9	14,3	1,3	100,0	10 059	24,0
		Ensemble	6,8	14,9	14,9	32,2	22,1	8,3	0,8	100,0	18 620	22,1
Bac pro et BMA	Ensemble	Industrie	22,7	34,2	16,5	20,6	5,7	0,3	0,0	100,0	3 887	16,4
		Services	9,8	23,2	21,3	24,8	15,5	5,1	0,3	100,0	4 684	20,2
		Ensemble	15,6	28,2	19,1	22,9	11,1	2,9	0,2	100,0	8 571	18,4
Total 2 nd cycle professionnel	Ensemble	Industrie	17,8	27,9	16,2	26,3	10,7	0,9	0,2	100,0	15 127	17,8
		Services	7,4	16,1	15,1	27,2	22,6	10,6	1,0	100,0	16 563	22,2
		Ensemble	12,4	21,8	15,6	26,8	16,9	5,9	0,6	100,0	31 690	20,0

2 Les établissements

Présentation

Les établissements scolaires de France métropolitaine et des DOM sont de tailles extrêmement variées, et leur répartition suivant le nombre d'élèves accueillis est très différente selon le secteur d'enseignement et le type d'établissement. La taille moyenne des établissements publics est toujours supérieure à celle du secteur privé, quel que soit le type d'établissement. C'est dans les collèges que l'écart entre les deux secteurs est le moins étendu.

L'effectif moyen des collèges atteint 501 élèves dans le secteur public, et 364 dans le secteur privé [1]. L'accueil des élèves de SEGPA, plus spécifique au secteur public, n'explique qu'une faible partie de cette différence. Le secteur privé présente des petites unités d'enseignement ; un collège sur dix a moins de 100 élèves alors qu'on ne compte que quelques établissements de cette taille dans le secteur public. De même, trois collèges privés sur quatre scolarisent moins de 500 élèves dans leurs murs ; c'est le cas de la moitié des collèges publics.

Les lycées professionnels (LP) montrent des différences de taille moyenne par secteur plus marquées que dans les collèges, avec 427 élèves pour les établissements publics et 186 élèves pour le secteur privé [2]. Près de quatre lycées professionnels privés sur dix scolarisent moins de 100 élèves et la proportion des autres LP diminue avec l'augmentation de la taille de l'établissement. Dans le secteur public, la distribution des établissements est assez centrée autour du regroupement "200 à 500 élèves" qui concerne plus de 60 % d'entre eux.

L'effectif moyen des lycées est de 1 008 élèves pour le secteur public et de 391 élèves pour le secteur privé [3]. Le poids des élèves des classes post-bac, comparable entre les deux secteurs, ne joue pas sur cet écart. Là aussi, la distribution des lycées privés est plus concentrée sur les petites tailles. Huit lycées privés sur dix scolarisent moins de 600 élèves et un établissement sur deux accueille moins de 300 élèves. Dans le secteur public, les établissements sont plus grands ; un peu plus de 40 % des lycées publics ont une taille comprise entre "900 et 1 500 élèves" et encore un établissement sur sept accueille au moins 1 500 élèves.

Définitions

- Taille des établissements scolaires. Elle prend en compte l'intégralité des élèves scolarisés dans l'établissement (y compris l'enseignement spécial et post-baccalauréat) ou dans les annexes qui peuvent lui être rattachées.
- SEGPA. Section d'enseignement général et professionnel adapté.

→ Pour en savoir plus

Source : Système d'information SCOLARITÉ.

La taille des collèges et des lycées

[1] Répartition des collèges et des collégiens selon la taille de l'établissement en 2004-2005 (France métropolitaine + DOM)

	Public		Privé	
	% établissements	% élèves	% établissements	% élèves
Moins de 100 élèves	0,8	0,1	11,1	1,8
De 100 à 199 élèves	5,7	1,8	19,2	8,1
De 200 à 299 élèves	10,8	5,5	16,9	11,4
De 300 à 399 élèves	14,9	10,5	14,7	14,0
De 400 à 499 élèves	18,6	16,7	13,1	16,3
De 500 à 599 élèves	18,7	20,5	9,3	14,0
De 600 à 699 élèves	13,9	17,9	5,3	9,4
De 700 à 799 élèves	8,7	12,8	4,1	8,4
De 800 à 899 élèves	4,8	8,1	2,7	6,2
900 élèves et plus	3,0	6,0	3,5	10,3
Total	100,0	100,0	100,0	100,0
Effectif de référence	5 200	2 605 083	1 788	650 283
Taille moyenne de l'établissement	501 élèves		364 élèves	

Lecture - 18,7 % des collèges publics ont une taille comprise entre 500 et 600 élèves. 20,5 % des collégiens du secteur public sont scolarisés dans un établissement comptant entre 500 et 600 élèves.

[2] Répartition des lycées professionnels et des lycéens professionnels selon la taille de l'établissement en 2004-2005 (France métropolitaine + DOM)

	Public		Privé	
	% établissements	% élèves	% établissements	% élèves
Moins de 100 élèves	0,8	0,1	38,2	10,5
De 100 à 199 élèves	7,3	2,7	24,2	19,4
De 200 à 299 élèves	18,7	11,1	17,2	22,5
De 300 à 399 élèves	23,5	19,1	10,9	20,2
De 400 à 499 élèves	19,8	20,7	5,0	11,9
De 500 à 599 élèves	13,7	17,3	1,9	5,4
De 600 à 699 élèves	7,4	11,2	1,4	4,9
De 700 à 799 élèves	4,2	7,4	0,9	3,7
De 800 à 899 élèves	2,2	4,2	0,2	0,7
900 élèves et plus	2,5	6,2	0,2	0,8
Total	100,0	100,0	100,0	100,0
Effectif de référence	1 061	452 837	641	119 278
Taille moyenne de l'établissement	427 élèves		186 élèves	

[3] Répartition des lycées d'enseignement général et technologique et des lycéens selon la taille de l'établissement en 2004-2005 (France métropolitaine + DOM)

	Public		Privé	
	% établissements	% élèves	% établissements	% élèves
Moins de 100 élèves	0,1	0,0	16,0	2,3
De 100 à 199 élèves	1,0	0,1	18,8	7,1
De 200 à 299 élèves	1,6	0,4	14,0	8,8
De 300 à 399 élèves	4,5	1,6	12,9	11,3
De 400 à 499 élèves	5,7	2,6	10,5	12,0
De 500 à 599 élèves	6,5	3,5	6,8	9,6
De 600 à 699 élèves	7,8	5,1	6,5	10,9
De 700 à 799 élèves	8,5	6,4	3,5	6,6
De 800 à 899 élèves	8,3	7,0	2,3	5,0
De 900 à 1 499 élèves	42,3	48,8	7,6	21,7
1 500 élèves et plus	13,7	24,5	1,0	4,7
Total	100,0	100,0	99,9	100,0
Effectif de référence	1 545	1 557 869	1 069	417 738
Taille moyenne de l'établissement	1 008 élèves		391 élèves	

2 Les établissements

Présentation

Dans le second degré, la part des demi-pensionnaires baisse légèrement à la rentrée 2004 (- 0,7 point), après avoir connu une hausse continue depuis une dizaine d'années. Tous cycles confondus, elle atteint 58,5 % dans le secteur public, et 53,5 % dans le secteur privé [1]. La part des externes, quant à elle, se stabilise autour de 38 % après avoir connu une baisse régulière.

Selon le secteur, les effectifs évoluent dans le sens contraire : dans le public, l'externat est le seul mode d'hébergement qui enregistre un nombre croissant d'élèves (+ 29 800 élèves) au détriment de la demi-pension et de l'internat ; à l'inverse, dans le secteur privé, seul l'accueil en demi-pensionnat concerne de plus en plus d'élèves (+ 5 800 depuis la rentrée 2003).

En 2004-2005, qu'ils soient demi-pensionnaires, internes ou internes "externés", plus de 2 852 200 élèves prennent leur repas de midi dans un établissement du secteur public et plus de 679 900 dans un établissement du secteur privé.

La part des internes, quant à elle, reste relativement stable. Elle est très faible dans le premier cycle public (0,4 % des élèves) mais concerne 3,7 % des élèves des collèges privés. En 2004, près de 241 000 élèves sont hébergés dans les internats publics ou privés, et près de 8 400 élèves, tout en ayant le statut d'internes, sont hébergés en foyer ou chez un correspondant extérieur [2].

L'internat est plus développé dans les lycées (7 % des élèves), les lycées professionnels (12 %), et surtout dans les EREA (52 %). Ces établissements sont moins fréquents que les collèges ou les lycées, ce qui explique une scolarisation plus souvent éloignée du domicile familial.

Définitions

- Les élèves externes sont les élèves qui fréquentent les établissements uniquement pour y suivre les enseignements ; les externes surveillés restent à l'étude le soir.
- Les élèves demi-pensionnaires prennent leur repas de midi dans les établissements.
- Les élèves internes sont hébergés et nourris pour le repas de midi et du soir ; l'hébergement peut être assuré dans l'établissement où l'élève reçoit l'enseignement, en foyer ou chez un correspondant extérieur ; dans ces deux derniers cas, l'élève est appelé interne "externé".
- Établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA). Créés par le décret n° 54-46 du 4 janvier 1954, ils reçoivent les élèves qui ne peuvent fréquenter utilement les classes normales d'enseignement général ou professionnel. Le décret du 30 août 1985 relatif à l'organisation administrative et financière des établissements publics locaux d'enseignement (lycées, collèges et établissements d'éducation spécialisée) en fait des établissements du second degré. 72 EREA sur 80 accueillent des élèves de même profil que ceux des SEGPA ; 5 EREA scolarisent de jeunes handicapés moteurs et 3 EREA des jeunes présentant des déficiences visuelles. L'enseignement dispensé en EREA couvre l'ensemble du second degré ; il consiste principalement en un enseignement professionnel, adapté ou non.
- CPGE, STS. Classes préparatoires aux grandes écoles, sections de techniciens supérieurs.

→ Pour en savoir plus

Publications

- Tableaux statistiques, n° 6875, 6924, 6961.
- Notes d'Information, 71.102, 76.16, 81.13, 86.36, 89.44, 90.43, 99.23.

Source : Système d'information SCOLARITÉ.

[1] Évolution des modes d'hébergement des élèves du second degré (France métropolitaine + DOM, hors post-baccalauréat)

		2002		2003		2004	
		Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Public	Demi-pensionnaires	2 747 732	58,6	2 650 786	59,6	2 580 119	58,5
	Externes	1 758 715	37,5	1 641 425	36,9	1 671 216	37,9
	Internes	182 054	3,9	158 600	3,6	158 176	3,6
	Total Public	4 688 501	100,0	4 450 811	100,0	4 409 511	100,0
Privé	Demi-pensionnaires	592 976	50,1	599 438	53,0	605 268	53,5
	Externes	519 227	43,9	464 172	41,1	460 362	40,7
	Internes	71 178	6,0	66 933	5,9	65 316	5,8
	Total Privé	1 183 381	100,0	1 130 543	100,0	1 130 946	100,0
Ensemble	Demi-pensionnaires	3 340 708	56,9	3 250 224	58,3	3 185 387	57,5
	Externes	2 277 942	38,8	2 105 597	37,7	2 131 578	38,5
	Internes	253 232	4,3	225 533	4,0	223 492	4,0
	Total	5 871 882	100,0	5 581 354	100,0	5 540 457	100,0

[2] Évolution de la répartition des élèves dans les établissements du second degré selon le statut et le cycle (France métropolitaine + DOM)

		1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	
Public	1 ^{er} cycle	Demi-pensionnaires	54,3%	53,9%	54,5%	56,0%	56,9%	57,7%	58,7%	59,5%	59,8%	59,4%
		Externes	45,1%	45,5%	45,0%	43,5%	42,6%	41,9%	40,9%	40,1%	39,8%	40,2%
		Internes	0,6%	0,5%	0,5%	0,5%	0,5%	0,4%	0,4%	0,4%	0,4%	0,4%
	2 nd cycle général et technologique	Demi-pensionnaires	59,4%	59,1%	59,3%	59,8%	60,4%	60,8%	62,0%	63,0%	63,4%	61,3%
		Externes	34,0%	34,4%	34,4%	33,9%	33,4%	33,2%	32,0%	30,9%	30,5%	32,7%
		Internes	6,7%	6,5%	6,4%	6,3%	6,1%	6,0%	6,1%	6,1%	6,1%	6,0%
	2 nd cycle professionnel	Demi-pensionnaires	47,4%	46,7%	46,8%	47,2%	47,4%	47,6%	48,7%	49,5%	49,8%	48,8%
		Externes	38,4%	39,4%	39,5%	39,3%	39,5%	39,7%	38,6%	37,7%	37,6%	38,5%
		Internes	14,2%	13,9%	13,7%	13,4%	13,1%	12,8%	12,8%	12,8%	12,6%	12,7%
	2 nd degré adapté	Demi-pensionnaires	50,3%	51,0%	53,3%	56,7%	58,1%	59,1%	60,1%	60,6%	60,7%	58,1%
		Externes	46,0%	45,3%	43,4%	39,7%	38,4%	37,3%	36,3%	35,9%	35,7%	38,3%
		Internes	3,7%	3,6%	3,4%	3,6%	3,5%	3,5%	3,6%	3,5%	3,6%	3,6%
Privé	1 ^{er} cycle	Demi-pensionnaires	58,5%	57,8%	57,6%	58,1%	58,7%	59,0%	59,7%	60,5%	61,7%	62,2%
		Externes	36,7%	37,6%	37,9%	37,5%	37,2%	37,0%	36,3%	35,6%	34,5%	34,1%
		Internes	4,8%	4,6%	4,5%	4,4%	4,1%	4,0%	4,0%	3,9%	3,8%	3,7%
	2 nd cycle général et technologique	Demi-pensionnaires	42,1%	41,6%	42,0%	41,4%	40,7%	40,3%	41,6%	42,3%	43,2%	44,4%
		Externes	47,1%	48,1%	47,9%	48,7%	49,8%	50,6%	49,4%	48,6%	47,7%	46,8%
		Internes	10,8%	10,3%	10,1%	10,0%	9,5%	9,1%	9,0%	9,1%	9,1%	8,8%
	2 nd cycle professionnel	Demi-pensionnaires	32,5%	32,4%	32,2%	32,1%	31,8%	31,8%	32,3%	33,8%	33,8%	33,5%
		Externes	56,1%	56,6%	57,1%	57,3%	58,1%	58,6%	58,2%	56,7%	57,1%	57,6%
		Internes	11,4%	11,0%	10,7%	10,7%	10,1%	9,6%	9,4%	9,5%	9,1%	8,9%
	2 nd degré adapté	Demi-pensionnaires	65,8%	67,0%	68,7%	67,9%	66,6%	66,0%	68,6%	68,8%	69,1%	67,0%
		Externes	26,4%	25,1%	24,0%	24,2%	24,5%	25,6%	22,8%	23,3%	23,0%	25,4%
		Internes	7,8%	7,9%	7,3%	7,9%	8,9%	8,4%	8,6%	7,9%	7,9%	7,6%

[3] Répartition des élèves du second degré et post-baccalauréat selon leur statut et le type d'établissement à la rentrée 2004 (France métropolitaine + DOM)

		Colleges	EREA	LEGT	LP	Total	%	dont CPGE, STS ou préparations diverses post-baccalauréat
Public	Externes	1 047 337	346	546 153	171 379	1 765 215	38,2	102 809
	Externes surveillés	4 113	2	4 651	571	9 337	0,2	527
	Demi-pensionnaires	1 545 785	4 900	899 911	221 011	2 671 607	57,7	91 488
	Internes	7 696	5 682	101 817	59 600	174 795	3,8	17 442
	Internes externalisés	152	35	5 337	276	5 800	0,1	4 977
	Total Public	2 605 083	10 965	1 557 869	452 837	4 626 754	100,0	217 243
Privé	Externes	196 245		205 118	69 195	470 558	39,6	45 811
	Externes surveillés	23 812		9 432	3 584	36 828	3,1	1 213
	Demi-pensionnaires	407 978		167 228	36 166	611 372	51,5	6 104
	Internes	21 519		34 667	9 794	65 980	5,6	2 814
	Internes externalisés	729		1 293	539	2 561	0,2	411
	Total Privé	650 283		417 738	119 278	1 187 299	100,0	56 353

2 Les établissements

Présentation

Dans l'ensemble des établissements privés du premier degré et du second degré, la part des élèves scolarisés dans des établissements sous contrat a toujours été extrêmement importante.

Dans le premier degré, à la rentrée 1999, et depuis cette date, nous ne disposons (en raison d'une grève administrative des directeurs d'école) que du nombre d'élèves en fonction du contrat souscrit par l'établissement. Aucune information plus récente n'est disponible [1].

Pour mémoire, sur ces 871 000 élèves scolarisés dans le premier degré privé à la rentrée 1999, 98,4 % le sont dans des établissements sous contrat (dont 60 % dans le secteur privé sous contrat d'association). Les élèves se trouvant dans des établissements hors contrat ne représentent que 1,6 % de l'ensemble des élèves du secteur privé.

Le second degré privé scolarise 1 130 900 élèves en 2004-2005, en France métropolitaine et dans les DOM. Parmi eux, 97,4 % sont scolarisés dans des classes sous contrat ; les pourcentages sont de 98,9 % pour le premier cycle, de 97,4 % pour le second cycle général et technologique et de 90,8 % pour le second cycle professionnel. C'est dans ce dernier cycle et pour les formations de CAP, que la part des élèves dans les établissements hors contrat est la plus importante (45,2 %). Ces pourcentages restent d'une très grande stabilité [2].

Définitions

■ **Contrat simple.** Le contrat simple entraîne la prise en charge par l'État de la rémunération des enseignants. Les enseignants sont alors maîtres agréés, et salariés de droit privé.

Le contrat simple n'existe que dans le premier degré (seuls 330 élèves du second degré se trouvent encore dans des classes sous contrat simple).

■ **Contrat d'association.** Le contrat d'association entraîne, comme pour le contrat simple, la prise en charge par l'État de la rémunération des enseignants ; ils sont majoritairement maîtres contractuels et bénéficient d'un contrat de droit public. Il entraîne également la prise en charge par l'État du financement des charges de fonctionnement d'externat (le "forfait d'externat").

En plus des heures d'enseignement devant les divisions sous contrat, l'État rémunère depuis le 1^{er} janvier 1993 des heures de décharge pour la fonction de directeur d'établissement du premier degré, ainsi que les documentalistes dans le second degré.

→ Pour en savoir plus

Source : Second degré : Base centrale de pilotage (BCP).

[1] Nombre d'élèves dans le premier degré privé en 1999-2000 selon le contrat d'établissement souscrit (France métropolitaine)

	Sous contrat			Hors contrat	Total premier degré privé
	Association	Simple	Total		
Classes préélémentaires (1)	175 209	125 175	300 384	5 171	305 555
Classes élémentaires (2)	338 394	213 842	552 236	8 581	560 817
Classes d'initiation	123	-	123	2	125
Classes d'adaptation	1043	815	1 858	64	1 922
Classes d'intégration scolaire	1 442	1 137	2 579	6	2 585
Total premier degré privé	516 211	340 969	857 180	13 824	871 004

(1) Les élèves de CP des classes préélémentaires d'écoles maternelles sont comptés avec les élèves de préélémentaire.

(2) Les élèves des sections préélémentaires d'écoles primaires sont comptés avec les élèves d'élémentaire.

[2] Répartition des élèves dans le second degré privé en 2004-2005 (France métropolitaine + DOM)

	Sous contrat	Hors contrat	Total second degré privé
Premier cycle			
Sixième	163 647	1 647	165 294
Cinquième	160 717	1 698	162 415
Quatrième et quatrième technologique	168 533	1 856	170 389
Troisième et troisième technologique	164 820	2 126	166 946
Total sixième à troisième	657 717	7 327	665 044
Autres (SEGPA, UPI, CR, CPA, CLIPA)	5 180	59	5 239
Total premier cycle	662 897	7 386	670 283
Second cycle professionnel			
CAP en 3 ans	-	349	349
CAP en 2 ans	14 172	7 775	21 947
CAP en 1 an	536	4 017	4 553
BEP en 1 et 2 ans	84 051	1 298	85 349
Mentions complémentaires aux CAP et BEP	1 291	27	1 318
Bac professionnel et BMA en 1, 2 et 3 ans	38 703	532	39 235
Total second cycle professionnel	138 753	13 998	152 751
Second cycle général et technologique			
Seconde	102 116	2 332	104 448
Première	100 856	2 818	103 674
Terminale	96 699	2 934	99 633
Total second cycle général et technologique	299 671	8 084	307 755
Total général	1 101 321	29 468	1 130 789
Préparations diverses et formations complémentaires			
Préparations diverses pré-bac	52	29	81
Formations complémentaires	9	28	37
Total France métropolitaine + DOM	1 101 382	29 525	1 130 907

2 Les établissements

Présentation

Les établissements publics du second degré de France métropolitaine et des DOM sont fortement équipés en micro-ordinateurs. On recense en moyenne 7 élèves par appareil dans les collèges, 4,9 dans les lycées généraux et technologiques (LEGT) et 3,7 dans les lycées professionnels (LP).

Près des trois quarts des établissements ont inclus un volet TIC dans leur projet d'établissement. Le brevet informatique et Internet (B2i) s'implante progressivement : en moyenne 6,2 professeurs dans les collèges, 1,8 dans les LEGT et 3,3 dans les LP s'impliquent dans sa validation [1].

Plus de 98 % des établissements du second degré accèdent à l'Internet pour des usages pédagogiques. La protection des réseaux et la sécurité des mineurs face à l'Internet deviennent alors une des priorités de ces établissements. Des dispositifs de protection des réseaux sont donc utilisés dans 85,6 % des collèges, 94,6 % des LEGT et dans 91,1 % des LP. Dans ce même souci de sécurité et de protection des mineurs, 80,6 % des collèges, 86,2 % des LEGT et 86,4 % des LP déploient des moyens de filtrage et/ou de contrôle *a posteriori* des sites Web visités [2].

La mise en place de services numériques marque l'intégration des nouvelles technologies au sein des établissements. 37 % des collèges, 42,3 % des LEGT et 36,4 % des LP mettent un tel environnement à la disposition des élèves ou des professeurs. Les élèves peuvent dans 16 % des collèges, 26 % des LEGT et 19,5 % des LP accéder à des informations de vie scolaire en ligne dont l'agenda de l'établissement paraît le service le plus répandu [3].

Les écoles du premier degré sont aussi largement équipées. Aujourd'hui, 87 % des écoles maternelles et 95,6 % des écoles élémentaires disposent de micro-ordinateurs à usage pédagogique. 60,7 % des écoles maternelles et 89 % des écoles élémentaires accèdent à l'Internet pour ce même usage. Même au sein des écoles du premier degré, les dispositions concernant la sécurité et la protection des élèves s'intensifient. Environ la moitié des écoles : 53,9 % des écoles élémentaires et 40,7 % des écoles maternelles, utilisent un dispositif de protection des réseaux [4].

Les petits établissements paraissent mieux équipés en micro-ordinateurs. Dans les écoles maternelles de moins de 100 élèves (59,5 % des écoles maternelles), on compte 24,4 élèves par appareil. Ces mêmes écoles sont plus nombreuses à inclure un volet TIC dans leur projet d'école. Parallèlement, les écoles maternelles de plus de 180 élèves ont en moyenne un ordinateur pour 49 élèves. 72,6 % d'écoles élémentaires de moins de 150 élèves disposent d'un appareil pour 11,4 élèves. Dans les écoles de plus grande taille, les élèves sont plus nombreux à partager un même poste : on compte moins de 22 élèves par appareil [5].

→ Pour en savoir plus

Source : Enquête sur les TICE dans les établissements publics des 1^{er} et 2nd degrés.

Définitions

■ **Méthodologie.** L'enquête annuelle sur les technologies d'information et de communication pour l'enseignement (TICE) a été menée auprès des établissements publics des premier et second degrés au cours du deuxième trimestre 2005. Ainsi, dans le 1^{er} degré, on compte 4 966 répondants, soit 9,6 % de l'ensemble des écoles. Pour le 2nd degré, le taux de réponse est de 38 %.

■ **Charte de bon usage d'Internet.** Document précisant les conditions d'utilisation et les règles de bon usage des moyens informatiques mis à disposition des utilisateurs.

■ **B2i. Brevet informatique et Internet.** Il s'agit d'une validation de compétences des élèves concernant l'utilisation des TIC tout au long de la scolarité. Il existe deux niveaux de maîtrise : le niveau 1 atteste généralement l'acquisition de compétences tout au long de l'école primaire. Les élèves qui ne le détiennent pas encore peuvent l'obtenir durant les premières classes de collège. Le niveau 2 atteste l'acquisition d'autres compétences tout au long des classes de collège.

■ **Services numériques.** Ensemble de ressources ou d'applications informatiques mises à disposition des usagers sous un format électronique (par exemple un agenda partagé ou un forum de discussion). L'accès à un service numérique s'effectue généralement *via* un réseau informatique (en particulier par Internet).

■ **Site Web Intranet.** Site Web accessible uniquement à partir des postes informatiques d'un réseau ou d'un ensemble de réseaux à l'intérieur d'une organisation. Lorsque ce type de site est ouvert aux utilisateurs extérieurs au réseau, après authentification, on parle d'extranet.

[1] Équipement informatique des établissements du second degré en matériel TICE au deuxième trimestre 2005 (France métropolitaine + DOM, Public)

	Nombre d'établissements ayant répondu à l'enquête	Nombre d'appareils recensés	Nombre moyen d'élèves par appareil	% d'établissements ayant un projet comprenant un volet TIC	Nombre moyen d'enseignants impliqués dans la validation des compétences du B2I
Collèges	2 113	154 278	7,0	74,2	6,2
LEGT	596	135 984	4,9	72,4	1,8
LP	323	41 241	3,7	74,9	3,3

[2] Équipement en dispositifs de protection et de sécurité au deuxième trimestre 2005 des établissements du second degré ayant répondu à l'enquête (France métropolitaine + DOM, Public)

	L'accès à Internet				% d'établissements disposant		
	% d'établissements ayant accès à Internet pour des usages pédagogiques	% d'établissements utilisant un dispositif de protection des réseaux	% d'établissements utilisant un dispositif de filtrage et/ou de contrôle a posteriori des sites visités	% d'établissements disposant d'une charte de bon usage d'Internet (1)	d'une messagerie interne	d'un site Web Internet (1)	d'un site Web Intranet
Collèges	99,1	85,6	80,6	71,0	32,4	50,3	29,7
LEGT	99,2	94,6	86,2	80,3	35,5	82,7	45,2
LP	98,6	91,1	86,4	77,5	31,6	74,2	29,1

(1) Par rapport au nombre d'établissements ayant accès au réseau Internet.

[3] Services numériques proposés au deuxième trimestre 2005 par les établissements du second degré ayant répondu à l'enquête (France métropolitaine + DOM, Public)

	% d'établissements proposant								
	Services numériques	Informations de vie scolaire accessibles en ligne	Parmi les informations de vie scolaire (1)						Autres
Notes des élèves			Absences des élèves	Emploi du temps	Cahier de texte de la classe	Carnet de correspondance des élèves	Agenda de l'établissement		
Collèges	37,0	16,0	8,1	4,1	5,4	2,9	0,4	14,0	15,0
LEGT	42,3	26,0	13,9	8,4	13,8	9,2	1,3	21,4	23,8
LP	36,4	19,5	9,0	4,8	8,5	4,0	0,4	9,3	12,6

(1) Par rapport au nombre d'établissements proposant des informations de vie scolaire accessibles en ligne.

[4] Équipement en dispositifs de protection et de sécurité des écoles du premier degré au deuxième trimestre 2005 (France métropolitaine + DOM, Public)

	Outils destinés à des usages pédagogiques		Protection et sécurité des élèves			
	Nombre d'écoles ayant répondu à l'enquête	% d'écoles équipées de micro-ordinateurs	% d'écoles ayant accès au réseau Internet	% d'écoles utilisant un dispositif de protection des réseaux	% d'écoles utilisant un dispositif de filtrage et/ou de contrôle a posteriori des sites visités	% d'écoles disposant d'une charte de bon usage d'Internet (1)
Écoles maternelles	1 388	87,0	60,7	40,7	21,0	20,3
Écoles élémentaires	3 578	95,6	89,0	53,9	39,7	29,8

(1) Par rapport au nombre d'établissements ayant accès au réseau Internet.

[5] Répartition du nombre moyen d'élèves par ordinateur au deuxième trimestre 2005 selon la taille des écoles du premier degré ayant répondu à l'enquête (France métropolitaine + DOM, Public)

	Nombre d'élèves dans l'école	% d'écoles concernées	Nombre moyen d'élèves par ordinateur	% d'écoles ayant un projet comprenant un volet TIC
Écoles maternelles	moins de 100	59,5	24,4	32,4
	100-180	35,4	36,8	25,1
	plus de 180	5,1	49,0	28,4
Écoles élémentaires	moins de 150	72,6	11,4	49,4
	150-300	23,8	15,8	54,2
	plus de 300	3,6	21,3	64,2

Présentation

Les établissements publics du second degré ont déclaré en moyenne environ 14 incidents, ce qui représente un peu plus de deux incidents pour 100 élèves sur l'ensemble de l'année scolaire. Ce sont au total près de 81 350 incidents, de nature très diverse, qui ont ainsi été recensés. 70 % des incidents ont été signalés par des collèges, 15 % par des lycées généraux et technologiques, 14 % par des lycées professionnels et 1 % par des EREA. Le tableau [1] montre que les lycées généraux et technologiques apparaissent nettement moins exposés que les autres types d'établissements.

Deux types d'actes regroupent plus de la moitié des signalements : les violences physiques sans arme (29 %) et les insultes ou menaces graves (25 %) ; viennent ensuite les vols ou tentatives de vols qui représentent un acte sur dix. Tous les autres actes – notamment les plus graves – sont nettement moins fréquents, les ports d'arme à feu et les suicides étant les plus rares [2].

Les élèves sont auteurs de 81 % des incidents signalés au cours de l'année scolaire 2003-2004. Pour 11 % des actes, l'auteur n'est pas connu. Pour les autres actes, 6 % sont commis par des personnes extérieures à l'établissement, 1,5 % par des familles d'élèves et 0,5 % par des personnels. La part des auteurs qui ne font pas partie de l'établissement est ainsi peu élevée : la violence "importée" apparaît limitée dans le second degré [3].

Les élèves sont également les principales victimes des actes de violence, puisque six actes sur dix (ayant une personne pour victime) ont pour victime un élève ou un groupe d'élèves. Les personnels, toutes fonctions confondues, ont été les victimes d'un tiers des incidents au cours de l'année scolaire 2003-2004. Parmi ces derniers, ce sont les personnels de direction et les conseillers principaux d'éducation qui apparaissent les plus exposés [4].

Définitions

■ L'enquête SIGNA a été mise en place à la rentrée scolaire 2001 dans l'ensemble des collèges et lycées publics et des circonscriptions du premier degré. Son objectif est de recenser, de manière exhaustive, les actes "graves" de violence survenus à l'école et à ses abords, à savoir ceux qui vérifient l'une au moins des conditions suivantes :

- actes dont la qualification pénale est évidente ;
- actes qui ont fait l'objet d'un signalement (à la police, à la justice ou aux services sociaux du conseil général) ;
- actes qui ont eu un retentissement important dans la communauté scolaire.

Les actes dits d'incivilité sont donc exclus du champ de cette enquête.

La nomenclature des actes se compose de 26 postes, dont un poste "autre". Ces 26 types d'actes sont répartis en quatre classes d'atteintes : atteintes à la personne, atteintes à la sécurité, atteintes aux biens et autres faits de violence ou d'atteinte à la sécurité.

Chaque incident est décrit par un certain nombre de variables, dont notamment les principales caractéristiques de l'auteur et de la victime : type, tranche d'âge et sexe.

■ EREA. Établissements régionaux d'enseignement adapté. Créés par le décret n° 54-46 du 4 janvier 1954, ils reçoivent les élèves qui ne peuvent fréquenter utilement les classes normales d'enseignement général ou professionnel. Le décret du 30 août 1985 relatif à l'organisation administrative et financière des établissements publics locaux d'enseignement (lycées, collèges et établissements d'éducation spécialisée) en fait des établissements du second degré. 72 EREA sur 80 accueillent des élèves de même profil que ceux des SEGPA ; 5 EREA scolarisent de jeunes handicapés moteurs et 3 EREA des jeunes présentant des déficiences visuelles. L'enseignement dispensé en EREA couvre l'ensemble du second degré ; il consiste principalement en un enseignement professionnel, adapté ou non.

→ Pour en savoir plus

Publications

– Notes d'information, 01.04, 02.01, 02.12, 04.24, 04.25.

Source : Enquête SIGNA sur la violence scolaire n° 76 du BO spécial n° 2 du 29 janvier 2004.

[1] Nombre d'incidents par type d'établissement (septembre 2003-août 2004)

	Nombre d'incidents déclarés dans l'année	Nombre moyen d'incidents par établissement
Lycée	12 101	11,2
Lycée professionnel	11 181	14,5
Collège	57 284	15,3
EREA	800	14,8
Ensemble	81 366	14,4

Lecture - Sur l'ensemble de l'année scolaire 2003-2004, les collèges ont déclaré globalement 57 284 incidents, ce qui représente 15,3 incidents par collège.

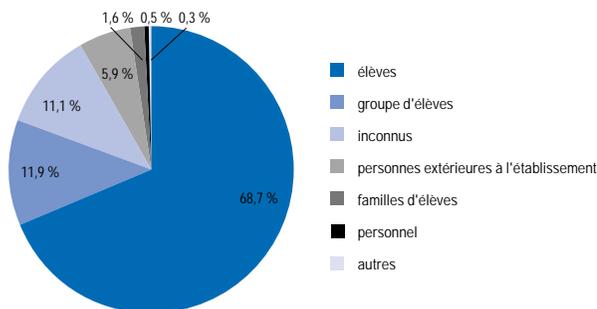
[2] Types d'actes signalés dans le second degré (septembre 2003-août 2004)

Actes	% rapporté au total	Nombre
Violences physiques sans arme	29,2	23 754
Insultes ou menaces graves	24,7	20 082
Vol ou tentative	10,5	8 535
Autres faits graves (1)	5,0	4 079
Dommages aux locaux	3,6	2 963
Jet de pierres ou autres projectiles	2,8	2 290
Intrusion de personnes étrangères à l'établissement	2,6	2 140
Consommation de stupéfiants	2,6	2 135
Tags	2,3	1 845
Racket ou tentative	2,3	1 838
Violences physiques avec arme ou arme par destination	2,0	1 630
Ensemble des autres actes (2)	12,4	10 075
Ensemble	100,0	81 366

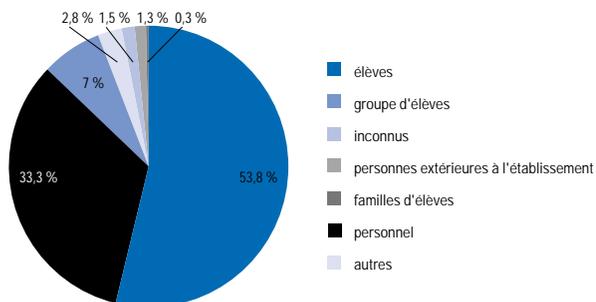
(1) Actes qui ne figurent pas explicitement dans la nomenclature.

(2) Comprend les fausses alarmes, les violences physiques à caractère sexuel, les dommages aux véhicules, les dommages aux biens personnels autres que véhicules, les dommages au matériel de sécurité, les dommages au matériel autre que le matériel de sécurité, les incendies, les tentatives d'incendie, les ports d'arme à feu, les ports d'arme autre qu'arme à feu, les trafics de stupéfiants, les trafics autres que de stupéfiants, les bizutages, les suicides et les tentatives de suicide.

[3] Les auteurs des actes de violence



[4] Les victimes des actes de violence



2 Les établissements

Présentation

7 229 ensembles immobiliers ont été recensés dans le 2nd degré public en 2003-2004 (France métropolitaine + DOM, hors EREA). 535 sont des cités scolaires regroupant 1 103 établissements du 2nd degré (plus 4 écoles du 1^{er} degré). Ils occupent une surface cadastrale d'environ 161,2 millions de m², dont 40,0 millions de m² bâtis, soit un taux d'encombrement au sol de 24,8 %.

La surface développée hors œuvre totale approche 77 millions de m², dont 73,6 millions pour les bâtiments principaux et 0,6 pour les bâtiments démontables ; le reste étant constitué de constructions annexes fermées (couloir entre deux bâtiments, garage, chaufferie...) ou non (préau, garage à vélos...). La surface développée moyenne par élève, tous types de bâtiments inclus, est de 16,4 m² (de 13,6 m² dans les collèges à 28,4 m² dans les LP).

Les deux tiers de la surface développée des cités scolaires et près de la moitié de celle des LEGT ont été construites avant 1970. Les bâtiments des collèges sont plus récents : 36,5 % de leur surface construits dans les années 1970 et moins de 30 % avant. Après la décennie 1980 où la construction scolaire reste à un niveau très bas, l'effort s'intensifie au cours des années 90, en particulier pour les LEGT, en liaison avec le transfert des compétences dans le domaine des constructions scolaires aux collectivités.

Globalement, les établissements publics du 2nd degré déclarent leur capacité d'enseignement occupée à environ 81,5 % (LP : 76,1 %, collèges : 80,5 %, LEGT : 85,1 %). Ce taux dépasse 90 % dans près de 35 % des établissements et même 100 % dans environ 13 %, qui travaillent donc en état de "suroccupation". La quasi-totalité des ensembles immobiliers est dotée d'au moins une salle informatique (94,7 %) et une grande partie d'entre eux d'au moins une salle dédiée aux enseignements artistiques, mais les laboratoires de langues restent rares (plus de 78 % des ensembles immobiliers déclarent ne pas en avoir). En moyenne, on compte une place de CDI pour 13,7 élèves. Un peu plus de 22 % des ensembles immobiliers déclarent être dotés d'un internat ; la différence est forte entre collèges (moins de 5 %) et établissements du second cycle, voire de niveau post-baccalauréat (la moitié environ des LEGT et des LP disposent d'un internat, et les trois quarts des cités scolaires). Le taux d'occupation des internats reste aussi plus faible dans les collèges, environ 57 %, que dans les autres types d'ensembles immobiliers où il avoisine ou dépasse les 75 %. Quel que soit le type d'établissement, la part des lits destinés aux filles est inférieure à la moitié (en moyenne 42,3 %). Plus de 93 % des ensembles immobiliers sont dotés d'un service de restauration.

Définitions

■ **Ensemble immobilier.** L'unité d'observation de l'enquête "Parc immobilier" n'est pas l'établissement mais l'ensemble immobilier. Cet ensemble peut être constitué des terrains et bâtiments d'un seul établissement ou de ceux de plusieurs établissements juridiquement autonomes utilisant certains locaux en commun. Il s'agit alors d'une cité scolaire. Théoriquement, toutes les annexes du ou des établissements constituant l'ensemble immobilier sont rattachées à celui-ci, mais certaines annexes "géographiques" situées dans une autre commune peuvent être considérées comme des ensembles immobiliers à part entière.

■ **Surface bâtie.** Surface au sol hors œuvre (murs compris) des différentes constructions constituant l'ensemble immobilier.

■ **Surface non bâtie.** Cours de récréation, parkings extérieurs, aires sportives découvertes et espaces verts.

■ **Surface développée hors œuvre (SDHO).** Dans le cas des bâtiments principaux, on somme les surfaces hors œuvre (murs compris) des différents niveaux du bâtiment. Pour obtenir la SDHO totale de l'ensemble immobilier, on y ajoute la surface bâtie hors œuvre des constructions annexes fermées ou non fermées et des bâtiments démontables.

■ **Capacité d'accueil pour l'enseignement.** Nombre maximum d'élèves que le chef d'établissement pense pouvoir accueillir en sauvegardant de bonnes conditions de fonctionnement. Pour estimer cette capacité, en partie bien sûr subjective, le chef d'établissement doit prendre en compte la diversité des formations proposées, les normes pédagogiques en vigueur, les normes de sécurité, etc. Cette capacité peut donc varier dans le temps sans que les locaux soient modifiés. Le nombre d'élèves effectivement scolarisés dans l'établissement à la rentrée est rapporté à cette capacité pour calculer le taux d'occupation.

■ **Internat.** Il s'agit des internats fonctionnant dans l'établissement sous la responsabilité du chef d'établissement. Un établissement sans internat peut néanmoins accueillir des internes, qui sont alors hébergés dans un autre établissement. De même un établissement doté d'un internat peut ne pas loger tous ses internes (par exemple cas des internats non mixtes).

→ Pour en savoir plus

Sources : Enquêtes sur le parc immobilier et les capacités d'accueil des établissements publics du second degré (EPI).

[1] Nombre d'ensembles immobiliers et surfaces en 2003-2004 (France métropolitaine + DOM)

	Collèges	LEGT	LP	Cités scolaires	Ensemble
Nombre d'ensembles immobiliers	4 906	1 021	767	535	7 229
Nombre d'établissements en cité scolaire	281	517	305		1 103
Nombre total d'établissements	5 187	1 538	1 072		7 797
Surfaces en milliers de m ²					
Surface cadastrale	80 600,7	33 749,6	19 418,3	27 425,8	161 194,4
dont surfaces non bâties	60 746,5	25 320,2	14 040,4	21 157,1	121 264,2
- cours de récréation	14 480,5	5 033,8	2 345,2	3 858,7	25 718,2
- parkings découverts	8 336,6	3 369,5	2 244,1	3 306,0	17 256,2
- aires sportives découvertes	5 658,8	2 573,9	1 094,8	2 709,0	12 036,5
- espaces verts	32 270,6	14 343,0	8 356,3	11 283,4	66 253,3
dont surfaces bâties	19 854,2	8 429,4	5 377,9	6 268,7	39 930,2
Surfaces développées hors œuvre (SDHO)	34 500,8	18 815,7	9 453,9	14 163,3	76 933,7
dont					
- SDHO des bâtiments principaux	32 528,4	18 172,7	9 114,3	13 784,1	73 599,5
- surface des bâtiments démontables	275,1	138,4	92,0	119,4	624,9
Taux d'encombrement (%)					
(surface bâtie/surface cadastrale)	24,6	25,0	27,7	22,9	24,8

[2] Quelques indicateurs sur le parc immobilier du second degré public en 2003-2004 (France métropolitaine + DOM)

	Collèges	LEGT	LP	Cités scolaires	Ensemble
Surface développée moyenne par élève (m ²)	13,6	17,5	28,4	18,7	16,4
Ancienneté des bâtiments (en %)					
- construits avant 1970	29,9	49,0	40,8	67,0	42,9
- construits de 1970 à 1980	36,5	12,6	25,4	16,4	25,6
- construits de 1980 à 1990	12,5	11,1	14,5	4,9	10,9
- construits de 1990 à 2000	16,1	25,0	15,4	9,6	16,9
- construits depuis 2000	5,0	2,3	3,9	2,1	3,7
Occupation des capacités d'accueil pour l'enseignement					
- taux moyen d'occupation (en %)	80,5	85,1	76,1		81,5
- part des établissements occupés à plus de 90 % (en %)	34,4	42,4	23,9		34,6
Équipement des ensembles immobiliers					
Part des ensembles immobiliers dotés d'au moins (en %)					
- une salle informatique	93,7	97,2	95,7	98,1	94,7
- une salle artistique (arts plastiques, musique...)	93,6	69,8	86,3	90,1	89,3
- un laboratoire de langues	11,5	56,1	22,5	46,6	21,3
Nombre d'élèves par place en CDI (1)	14,0	15,8	11,0	11,1	13,7
Internats et service de restauration					
- part des ensembles dotés d'internat (en %)	4,9	49,3	53,4	74,9	22,3
- taux d'occupation des lits (en %)	57,1	78,8	74,6	75,2	75,4
- part des lits destinés aux filles (en %)	45,5	47,2	34,4	42,1	42,3
- part des ensembles dotés d'un service de restauration	92,9	95,9	90,7	99,3	93,6

(1) CDI : centre de documentation et d'information.

Présentation

À la rentrée 2004, en France métropolitaine et dans les DOM, l'éducation prioritaire compte 707 zones d'éducation prioritaire (ZEP) et 809 réseaux d'éducation prioritaire (REP). Elle concerne 8 386 écoles publiques ou établissements publics du second degré [1]. Néanmoins, trois départements n'ont aucun établissement en éducation prioritaire : le Cantal, la Haute-Loire, la Lozère. Onze départements fonctionnent sans réseaux. À ceux cités précédemment s'ajoutent : les Pyrénées-Atlantiques, la Manche, la Charente, les Deux-Sèvres, l'Ariège, la Haute-Garonne, les Hautes-Pyrénées et la Guyane.

Les académies de France métropolitaine offrent des situations contrastées. Ainsi, la part des écoles relevant de l'éducation prioritaire (EP) oscillent entre 5,2 % dans l'académie de Caen à 32,3 % à Paris et 26,8 % dans celle de Créteil, voire 40,6 % en Corse. Pour les collèges, la distribution s'étend de 6,4 % des établissements de l'académie de Limoges à plus d'un établissement sur trois pour cinq académies : Aix-Marseille, Corse, Créteil, Lille et Rouen.

Dans les DOM, 39,1 % des écoles sont en EP et 26,5 % en ZEP, alors qu'en France métropolitaine ces proportions ne sont que de 13,3 % et 10,5 % respectivement. Seule la Guyane ne possède pas de réseau d'éducation prioritaire.

À la rentrée 2004, soit cinq ans après la redéfinition de la carte de l'éducation prioritaire, les mouvements d'entrées et sorties concernent moins de 200 écoles ou établissements (pour mémoire, 2 300 environ en 1999). Cette année, 70 % des 69 entrées s'effectuent au niveau des zones, ce chiffre est en progression par rapport à l'an dernier où la moitié d'entre elles s'effectuaient par les réseaux. 80 % des 132 sorties concernent des écoles ou établissements appartenant à une ZEP [2]. Sur ces 132 sorties, 125 concernent des écoles qui ont toutes fermé à cette rentrée scolaire (124 fermetures).

La nette surreprésentation des établissements des communes de centre d'agglomération ou de banlieue perdure. En effet, huit établissements en EP sur dix sont implantés sur ces deux types de communes alors qu'elles n'accueillent guère plus d'un établissement sur deux [3].

Définitions

■ L'éducation prioritaire (EP) recouvre deux structures d'aide spécifiques : les réseaux d'éducation prioritaire (REP) et les zones d'éducation prioritaire (ZEP).

■ La politique des zones d'éducation prioritaire (ZEP), initiée en 1981, a pour objet de "renforcer l'action éducative dans les zones où les conditions sociales sont telles qu'elles constituent un facteur de risque, voire un obstacle, pour la réussite scolaire des enfants et adolescents qui y vivent et donc, à terme, pour leur intégration sociale". L'objectif premier de cette politique est "d'obtenir une amélioration significative des résultats scolaires des élèves, notamment des plus défavorisés" (circulaire n° 90-028 parue au BO n° 3 de février 1990).

Cette lutte contre l'échec scolaire, englobant les écoles, les collèges et les lycées, doit reposer sur un "projet de zone" cohérent, mis en œuvre par une équipe pédagogique constituée à cet effet, et chargée d'impulser les actions et d'en assurer le suivi. Elle suppose la mise en place d'un conseil de zone, et la nomination d'un responsable de la zone, assisté d'un coordonnateur.

À la rentrée 1999, la carte de l'éducation prioritaire a été redéfinie et une nouvelle structure ajoutée : le réseau d'éducation prioritaire (REP). Les établissements qui y participent "mutualisent leurs ressources pédagogiques et éducatives ainsi que leurs innovations au service de la réussite scolaire des élèves" (circulaire n° 99-007, parue au BO n° 4 de janvier 1999).

→ Pour en savoir plus

Publications

- Notes d'Information, 85.44, 90.44, 91.36, 95.25, 98.15, 98.16.
- "L'évaluation des zones d'éducation prioritaire : description, typologie, fonctionnement, résultats", Les dossiers d'Éducation et Formations, n° 14, MEN-Direction de l'évaluation et de la prospective, septembre 1992.
- "L'éducation prioritaire", Éducation et Formations, n° 61, MEN-Direction de la programmation et du développement, octobre-décembre 2001.

Sources : Fichier des ZEP/REP et informations de la Base centrale des établissements (BCE).

[1] Nombres de ZEP et REP par académie - Nombres et proportions d'établissements en éducation prioritaire à la rentrée 2004 (Public)

Académies	Nombre de ZEP	Nombre de REP	Établissements en éducation prioritaire (1)						dont établissements en ZEP			
			dont écoles		dont collèges		dont écoles		dont collèges			
			Total (2)	Nombre	%	Nombre	%	Total (2)	Nombre	%	Nombre	%
Aix-Marseille	40	48	498	407	21,6	66	33,3	384	311	16,5	53	26,8
Amiens	41	22	331	286	12,6	39	22,5	280	239	10,5	36	20,8
Besançon	19	24	132	106	7,4	26	22,4	109	88	6,1	21	18,1
Bordeaux	22	17	478	427	16,0	43	17,3	260	227	8,5	25	10,1
Caen	10	3	82	68	5,2	13	8,6	78	66	5,1	12	7,9
Clermont-Ferrand	6	7	106	82	6,3	22	15,5	67	59	4,5	7	4,9
Corse	6	6	124	110	40,6	14	50,0	57	51	18,8	6	21,4
Créteil	64	115	819	686	26,8	120	34,9	763	639	25,0	112	32,6
Dijon	21	22	255	218	10,4	32	19,6	223	188	9,0	31	19,0
Grenoble	27	24	293	241	8,6	43	17,8	222	185	6,6	32	13,3
Lille	96	111	867	756	23,4	111	33,6	793	696	21,5	97	29,4
Limoges	4	5	52	46	6,7	5	6,4	44	38	5,5	5	6,4
Lyon	35	40	383	310	15,0	50	23,9	308	249	12,1	39	18,7
Montpellier	23	23	221	191	9,7	27	13,9	200	173	8,8	24	12,4
Nancy-Metz	32	36	299	260	9,2	35	15,0	210	180	6,4	30	12,8
Nantes	26	29	238	208	10,0	30	12,6	181	159	7,7	22	9,2
Nice	12	10	125	106	9,4	16	11,9	110	95	8,4	15	11,1
Orléans-Tours	30	33	260	219	9,7	38	16,2	205	169	7,5	33	14,0
Paris	14	20	244	212	32,3	32	29,4	209	185	28,2	24	22,0
Poitiers	11	3	101	88	5,2	13	8,1	88	76	4,5	12	7,5
Reims	23	24	191	155	10,1	30	22,2	177	146	9,5	29	21,5
Rennes	8	12	150	130	7,4	20	9,5	55	46	2,6	9	4,3
Rouen	25	25	325	257	14,0	56	33,7	309	250	13,6	49	29,5
Strasbourg	17	17	121	101	6,0	19	13,2	120	101	6,0	19	13,2
Toulouse	12	13	271	240	9,1	27	11,7	116	101	3,8	14	6,1
Versailles	44	91	863	728	22,1	99	24,4	642	531	16,1	76	18,8
France métropolitaine	668	780	7 829	6 638	13,3	1 026	20,4	6 210	5 248	10,5	832	16,6
Guadeloupe	4	7	104	88	27,6	15	34,9	37	30	9,4	6	14,0
Guyane	7	0	88	75	54,7	11	44,0	88	75	54,7	11	44,0
Martinique	5	3	112	97	37,7	14	33,3	86	74	28,8	11	26,2
La Réunion	23	19	253	217	42,9	34	47,2	162	144	28,5	16	22,2
DOM	39	29	557	477	39,1	74	40,7	373	323	26,5	44	24,2
France métr. + DOM	707	809	8 386	7 115	13,9	1 100	21,2	6 583	5 571	10,9	876	16,8

(1) Établissements en ZEP et/ou en REP. (2) Le total inclut les lycées et les lycées professionnels de l'éducation prioritaire.

Remarque : les 8 annexes "autonomes" sont comptées comme des établissements.

[2] Nombres d'écoles et d'établissements entrant ou sortant de l'éducation prioritaire à la rentrée 2004 (France métropolitaine + DOM, Public)

	Variation nette 2004/2003	Sorties de l'éducation prioritaire			Entrées dans l'éducation prioritaire		
		Total des sorties	dont en ZEP	dont en REP (hors ZEP)	Total des entrées	dont en ZEP	dont en REP (hors ZEP)
Écoles	- 61	125	102	23	64	44	20
Collèges	1	3	2	1	4	2	2
Lycées	-	1	1	-	1	1	-
Lycées professionnels	- 3	3	1	2	-	-	-
Total des écoles et établissements	- 63	132	106	26	69	47	22

[3] Nombres et proportions d'établissements en éducation prioritaire selon le type de commune à la rentrée 2004 (France métropolitaine + DOM, Public)

	Tous les établissements		Établissements en EP		dont établissements en ZEP	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Commune rurale	22 200	37,6	927	11,1	367	5,6
Commune ville isolée	4 920	8,3	680	8,1	427	6,5
Commune centre agglomération	15 562	26,4	3 709	44,2	3 191	48,5
Commune de banlieue	16 302	27,6	3 070	36,6	2 598	39,5
Total des établissements	58 984	100,0	8 386	100,0	6 583	100,0

Présentation

Suite à un mouvement de grève administrative des directeurs d'écoles à la rentrée 2004, le constat des élèves du premier degré est très partiel. Les données publiées sur le sujet ne concernent donc que les effectifs d'élèves du second degré. Le champ est donc réduit aux 1 271 établissements du second degré concernés à cette rentrée, dont plus de 86 % (1 100) sont des collèges.

En France métropolitaine et dans les DOM, à la rentrée 2004, l'éducation prioritaire concerne un peu plus de 656 300 élèves scolarisés dans des établissements du second degré [1]. Un collégien sur cinq en bénéficie et environ un lycéen sur vingt. En France métropolitaine, les académies présentent des situations contrastées. La part des collégiens qui relèvent de l'éducation prioritaire va de 8 % dans les académies de Rennes et de Limoges à 31 % dans celle de Lille et 36 % dans celle de Créteil. Le chiffre élevé de la Corse (58 %), s'explique par la création de huit réseaux d'éducation prioritaire au niveau des collèges, à la rentrée 2001.

Dans les DOM, les effectifs d'élèves concernés demeurent plus nombreux qu'en France métropolitaine (19 points d'écart). Seule l'académie de Guyane n'a pas mis de REP en place. Comme les années antérieures, en France métropolitaine et DOM, quelques académies n'ont pas de lycéens en éducation prioritaire. Il s'agit de Besançon, la Corse, Lille, Nantes, Paris, Poitiers et Rennes.

Définitions

■ L'éducation prioritaire (EP) recouvre deux structures d'aide spécifiques : les réseaux d'éducation prioritaire (REP) et les zones d'éducation prioritaire (ZEP).

■ La politique des zones d'éducation prioritaire (ZEP), initiée en 1981, a pour objet de "renforcer l'action éducative dans les zones où les conditions sociales sont telles qu'elles constituent un facteur de risque, voire un obstacle, pour la réussite scolaire des enfants et adolescents qui y vivent et donc, à terme, pour leur intégration sociale". L'objectif premier de cette politique est "d'obtenir une amélioration significative des résultats scolaires des élèves, notamment des plus défavorisés" (circulaire n° 90-028 parue au BO n° 3 de février 1990).

Cette lutte contre l'échec scolaire, englobant les écoles, les collèges et les lycées, doit reposer sur un "projet de zone" cohérent, mis en œuvre par une équipe pédagogique constituée à cet effet, et chargée d'impulser les actions et d'en assurer le suivi. Elle suppose la mise en place d'un conseil de zone, et la nomination d'un responsable de la zone, assisté d'un coordonnateur.

À la rentrée 1999, la carte de l'éducation prioritaire a été redéfinie et une nouvelle structure ajoutée : le réseau d'éducation prioritaire (REP). Les établissements qui y participent "mutualisent leurs ressources pédagogiques et éducatives ainsi que leurs innovations au service de la réussite scolaire des élèves" (circulaire n° 99-007, parue au BO n° 4 de janvier 1999).

→ Pour en savoir plus

Publications

- Notes d'Information, 85.44, 90.44, 91.36, 95.25, 98.15, 98.16.

- "L'évaluation des zones d'éducation prioritaire : description, typologie, fonctionnement, résultats", Les dossiers d'Éducation et Formations, n° 14, MEN-Direction de l'évaluation et de la prospective, septembre 1992.

- "L'éducation prioritaire", Éducation et Formations, n° 61, MEN-Direction de la programmation et du développement, octobre-décembre 2001.

Sources : Fichiers thèmes dans les établissements publics du second degré.

[1] Nombres et proportions d'élèves (1) en éducation prioritaire dans le second degré à la rentrée 2004 (France métropolitaine + DOM)

Académies	Élèves en éducation prioritaire (2)			Dont élèves en ZEP		
	Total (3)	Nombre	%	Total (3)	Nombre	%
Aix-Marseille	50 651	36 517	30,3	40 969	29 299	24,3
Amiens	23 784	20 963	24,1	21 867	19 773	22,7
Besançon	11 382	11 382	23,2	8 632	8 632	17,6
Bordeaux	21 165	17 322	14,7	14 595	10 752	9,1
Caen	5 794	5 428	9,5	4 991	4 991	8,7
Clermont-Ferrand	10 941	10 008	21,8	3 017	2 605	5,7
Corse	7 318	7 318	58,0	2 792	2 792	22,1
Créteil	75 897	68 081	35,5	69 459	63 229	33,0
Dijon	16 086	14 112	20,4	15 126	13 574	19,6
Grenoble	25 016	21 334	16,7	19 091	16 560	13,0
Lille	51 377	51 377	31,1	44 946	44 946	27,2
Limoges	2 481	2 195	8,0	2 481	2 195	8,0
Lyon	35 471	26 286	23,1	27 430	20 778	18,3
Montpellier	17 516	15 717	14,9	15 876	14 077	13,3
Nancy-Metz	18 267	16 041	15,6	13 704	13 704	13,3
Nantes	11 360	11 360	11,2	7 491	7 491	7,4
Nice	12 974	9 428	10,6	8 721	8 721	9,8
Orléans-Tours	17 601	16 361	15,3	14 576	13 336	12,5
Paris	15 038	15 038	26,0	11 750	11 750	20,3
Poitiers	5 584	5 584	8,4	5 182	5 182	7,8
Reims	16 345	13 471	23,3	13 526	13 016	22,6
Rennes	6 849	6 849	7,8	3 882	3 882	4,4
Rouen	31 981	25 781	30,4	26 598	21 655	25,5
Strasbourg	11 027	10 685	13,3	10 685	10 685	13,3
Toulouse	10 637	9 439	9,1	5 833	5 533	5,3
Versailles	86 563	57 484	23,5	73 397	44 809	18,3
France métropolitaine	599 105	505 561	20,4	486 617	413 967	16,7
Guadeloupe	10 301	9 209	31,3	5 256	4 164	14,2
Guyane	8 795	7 397	46,6	8 795	7 397	46,6
Martinique	8 704	7 608	29,0	6 233	5 137	19,6
La Réunion	29 372	27 271	45,5	15 485	13 384	22,3
DOM	57 172	51 485	39,2	35 769	30 082	22,9
France métropolitaine + DOM	656 277	557 046	21,4	522 386	444 049	17,0

(1) Seules les données pour le second degré sont disponibles.

(2) Établissements en ZEP et/ou en REP.

(3) Le total inclut les lycées et les lycées professionnels de l'éducation prioritaire.

Présentation

Le nombre d'établissements universitaires a augmenté au cours des années quatre-vingt-dix grâce au plan Universités 2000 qui a permis, à partir de 1991, outre la création d'universités nouvelles, la multiplication d'antennes d'universités et d'IUT ainsi que des écoles d'ingénieurs universitaires, localisées sur de nouveaux sites géographiques.

À la rentrée 2002, à la suite de fusions de plusieurs antennes universitaires sont apparus les deux premiers Centres universitaires de formation et de recherche (CUFR) à Albi et à Nîmes. De même, depuis la rentrée 2001, quatre écoles polytechniques universitaires, nées de la fusion de plusieurs écoles ou formations d'ingénieurs d'un même site, ont été rattachées aux universités d'Aix-Marseille 1, de Lille 1, de Tours et d'Orléans. Cette nouvelle tendance au regroupement des structures, après leur multiplication rapide durant les années 1990, correspond à une volonté de rationalisation de l'offre de formation sur le territoire et de création de structures visibles sur le plan international dans le domaine universitaire.

En 2004, Paris IX a quitté le champ des universités et a désormais le statut de grand établissement. Le nombre d'universités (y compris les deux CUFR) en France métropolitaine et dans les DOM est désormais de 81. Les grands établissements sont maintenant au nombre de 9.

Le nombre d'établissements ayant des classes STS diminue légèrement (- 0,1 %) en 2004 après une croissance soutenue depuis le début des années deux mille. Cette baisse s'explique par la diminution de 0,7 % du nombre d'établissements privés. Le nombre d'établissements publics continue d'augmenter mais moins vite (+ 0,5 % après + 0,9 %). À l'inverse, alors que le nombre d'établissements ayant des CPGE se réduisait d'année en année depuis 1999, il augmente à nouveau en 2004 (+ 0,6 %). La baisse des années précédentes ainsi que la reprise de la croissance en 2004 est beaucoup plus accentuée pour les établissements privés.

Après une décennie de baisse ou de croissance modérée, le nombre d'écoles d'ingénieurs progresse fortement en 2004 (+ 2,5 %) sous l'impulsion des écoles dépendantes des universités. Le nombre d'écoles de commerce diminue légèrement (- 0,4 %).

Malgré le reclassement de Paris IX, la centralisation des universités reste forte (près de 20 % sont en Île-de-France). De même pour les écoles d'ingénieurs hors université, de commerce, les CPGE et les autres établissements, le poids de l'Île-de-France est compris entre 23 % et 26 %. Au contraire, les établissements ayant des classes STS, les IUT et surtout les écoles de commerce dépendantes des universités sont relativement plus nombreux en province.

→ Pour en savoir plus

Sources : Système d'information SISE. Enquêtes menées par la DEP sur les écoles d'ingénieurs, les établissements d'enseignements supérieurs non rattachés aux universités, les STS et CPGE. Enquêtes spécifiques aux ministères en charge de l'agriculture, de la santé, des affaires sociales et de la culture.

Définitions

■ **Universités.** Les universités, établissements publics d'enseignement, sont organisées en unités de formation et de recherche (UFR). On y a également assimilé les deux CUFR de Nîmes et Albi, appelés à devenir des universités.

■ **Grands établissements.** Regroupent les grands établissements délivrant des formations du supérieur : l'Institut d'études politiques de Paris, l'École nationale des chartres, l'École pratique des hautes études, l'École des hautes études en sciences sociales, l'Institut national des langues et civilisations orientales, l'Observatoire de Paris, l'Institut de physique du globe, l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques, Paris IX-Dauphine.

■ **Écoles d'ingénieurs.** Établissements habilités à délivrer un diplôme d'ingénieur.

■ **Instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM).** La loi d'orientation sur l'éducation du 10 juillet 1989 a créé un IUFM dans chaque académie. Établissements publics d'enseignement supérieur à caractère administratif, ils se sont substitués aux anciennes structures (écoles normales d'instituteurs, centres pédagogiques régionaux, écoles normales d'apprentissage, centres de formation des professeurs de l'enseignement technique).

■ **CPGE, STS.** Classes préparatoires aux grandes écoles, sections de techniciens supérieurs. Il s'agit des établissements du second degré et du supérieur ayant des classes CPGE et STS.

■ **Écoles paramédicales et sociales.** On ne retient que les écoles recrutant au niveau du baccalauréat et au-delà.

■ **Autres écoles.** Elles forment un groupe non homogène. On y trouve les écoles vétérinaires, de journalisme, d'autres écoles supérieures dépendant d'autres ministères, etc.

[1] Évolution du nombre d'établissements et de structures de l'enseignement supérieur (France métropolitaine + DOM)

Type d'établissement ou de structure	1996 1997	199 1998	1998 1999	1999 2000	2000 2001	2001 2002	2002 2003	2003 2004	2004 2005
Universités et assimilés (1)	80	80	80	80	80	80	82	82	81
IUT	94	100	103	103	104	112	112	113	114
IUFM	28	28	28	28	28	30	30	30	30
Grands établissements	7	7	8	8	8	8	8	8	9
STS (2)	1 947	1 978	1 987	2 015	2 040	2 068	2 100	2 118	2 116
dont publiques	1 158	1 182	1 203	1 228	1 251	1 275	1 293	1 305	1 311
dont privées	789	796	784	787	790	793	807	811	805
CPGE (2)	490	477	503	502	493	490	485	484	487
dont publiques	333	324	334	337	336	338	338	341	342
dont privées	157	153	169	165	157	152	147	143	145
Écoles d'ingénieurs	245	245	246	245	241	243	243	244	250
dont publiques, dépendantes des universités	67	69	69	69	69	68	69	66	70
dont publiques, dépendantes des INP	20	20	20	21	21	19	20	20	21
dont publiques, dépendantes des UT	3	3	3	3	3	3	3	3	3
dont publiques, indépendantes des universités	84	83	85	84	81	85	83	83	85
dont privées	71	70	69	68	67	68	68	72	71
Écoles de commerce, gestion et comptabilité	233	227	217	224	230	234	225	228	227
Établissements universitaires privés	18	17	18	18	18	19	15	13	13
Écoles normales supérieures	4	4	4	4	4	4	4	4	4
Écoles d'architecture	25	25	25	25	25	23	23	23	23
Écoles supérieures artistiques et culturelles	228	210	206	221	239	229	243	238	237
Écoles paramédicales hors université	462	466	445	431	420	420	409	420	420
Écoles préparant aux fonctions sociales	136	136	134	137	133	133	143	147	147 (3)
Autres écoles de spécialités diverses	156	180	189	202	197	212	219	221	222
dont écoles juridiques et administratives	44	42	42	50	60	64	64	61	62
dont écoles de journalisme et écoles littéraires	11	11	11	16	18	23	24	25	25
dont écoles vétérinaires	4	4	4	4	4	4	4	4	4

(1) Y compris à partir de 2002-2003 les CUFR d'Albi et de Nîmes.

(2) Établissements disposant de classes STS ou CPGE. Estimation en 1999-2000 pour les STS et CPGE agricoles.

(3) Données 2003-2004.

[2] Nombre d'établissements et de structures de l'enseignement supérieur par académie en 2004-2005

	Structures relevant des universités			Écoles d'ingénieurs indépendantes des universités			Écoles de commerce, gestion, comptabilité		Autres établissements
	Universités	IUT	Écoles d'ingénieurs dépendantes des universités	IUFM	STS	CPGE			
Aix-Marseille	4	4	3	1	89	22	5	11	50
Amiens	1	3	-	1	66	13	3	4	25
Besançon	1	2	2	1	48	9	1	4	15
Bordeaux	5	6	7	1	91	15	5	20	47
Caen	1	3	2	1	51	11	2	3	21
Clermont-Ferrand	2	2	3	1	40	10	3	4	19
Corse	1	1	-	1	6	3	-	2	3
Dijon	1	3	3	1	57	12	2	6	26
Grenoble	4	5	3	1	108	19	10	6	38
Lille	6	8	4	1	119	30	13	11	67
Limoges	1	1	2	1	29	5	1	3	15
Lyon	4	6	2	1	110	21	12	15	78
Montpellier	5	3	2	1	99	15	6	7	46
Nancy-Metz	3	7	4	1	79	17	14	3	40
Nantes	3	6	3	1	143	26	17	12	58
Nice	2	2	3	1	53	12	4	9	27
Orléans-Tours	2	6	4	1	79	14	1	4	28
Poitiers	2	3	2	1	63	10	1	7	18
Reims	1	2	1	1	53	10	2	11	13
Rennes	4	8	5	1	119	28	16	6	53
Rouen	2	3	1	1	59	14	4	5	20
Strasbourg	4	5	7	1	57	18	2	3	28
Toulouse	4	5	-	1	98	19	13	12	45
Total province	63	94	63	23	1 716	353	137	168	780
Paris	7	2	2	1	95	61	15	42	167
Créteil	4	8	3	1	110	24	7	3	51
Versailles	5	8	2	1	131	38	21	10	59
Total Ile-de-France	16	18	7	3	336	123	43	55	277
France métro.	79	112	70	26	2 052	476	180	223	1 057
Guadeloupe	1	1	-	1	17	4	-	-	6
Guyane	-	-	-	1	3	-	-	1	5
Martinique	-	-	-	1	15	3	-	1	4
La Réunion	1	1	-	1	29	4	-	2	3
France métro. + DOM	81	114	70	30	2 116	487	180	227	1 075

3 Les élèves du premier degré

3.1	Le premier degré en 2004-2005	64
3.2	Le premier degré : évolution	66
3.3	Le premier degré par département et académie	68
3.4	Le préélémentaire en 2004-2005 : évolution	70
3.5	L'élémentaire par âge : évolution	72
3.6	L'enseignement des langues vivantes dans le cycle III du premier degré	74
3.7	Les effectifs de CLIS	76
3.8	Les élèves handicapés intégrés dans le premier degré	78
3.9	Les élèves de nationalité étrangère dans le premier degré	80
3.10	L'évaluation diagnostique en début de CE2	82
3.11	Les facteurs de redoublement à l'école élémentaire	84
3.12	La santé des enfants en grande section de maternelle et en CM2	86

3 Les élèves du premier degré

Présentation

Les établissements du premier degré en France métropolitaine ont accueilli un peu plus de 6 300 000 élèves à la rentrée 2004. En France métropolitaine et dans les DOM, les établissements ont accueilli près de 6 600 000 élèves à la rentrée 2004 (soit +0,5 % par rapport à la rentrée 2003).

Il naît environ 49 filles pour 51 garçons, ce qui explique que les filles sont légèrement minoritaires dans le premier degré : à la rentrée 2004, elles représentent 48,8 % des élèves des classes élémentaires du secteur public contre 48,5 % des élèves des classes élémentaires du secteur privé, 48,8 % des élèves des classes préélémentaires du secteur public contre 49,1 % des élèves des classes préélémentaires du secteur privé.

Définitions

- **Classes d'initiation.** Ces classes ont été créées pour recevoir des élèves de nationalité étrangère non francophones.
- **Classes d'adaptation.** Ces classes sont destinées à accueillir les enfants qui, pour des raisons diverses, rencontrent des difficultés au niveau de l'enseignement élémentaire.
- **Classes d'intégration scolaire (CLIS).** Ces classes accueillent des élèves présentant un handicap physique, sensoriel, ou mental, mais qui peuvent tirer profit, en milieu scolaire ordinaire, d'une scolarité adaptée à leur âge, à leurs capacités, à la nature et à l'importance de leur handicap.
- **Cycles.** Le décret n° 90-788 du 6 septembre 1990 définit les nouvelles modalités d'organisation et de fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires. La scolarité est organisée en trois cycles pédagogiques : le cycle I des apprentissages premiers, le cycle II des apprentissages fondamentaux, et le cycle III des approfondissements (voir en 1.1). Les classes d'initiation ne sont pas enquêtées à ce sujet.
- **Enseignement relevant de l'adaptation et l'intégration scolaires (AIS).** Regroupe les effectifs scolarisés en classes d'initiation, d'adaptation et d'intégration scolaire.

Avertissement : les données par classe ne sont pas disponibles pour l'année scolaire 2004-2005. Le tableau [1] propose des données par niveau, sexe et âge. Il s'agit d'estimations.

→ Pour en savoir plus

Source : "Enquêtes dans les écoles maternelles, élémentaires et spéciales"

Le premier degré en 2004-2005

[1] Répartition des élèves du premier degré par niveau, sexe et âge en 2004-2005 (estimations)
(France métropolitaine et France métropolitaine + DOM)

Public	Préélémentaire		Élémentaire		AIS (1)		Total	Public
	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles		
2 ans	82 985	81 728	-	-	10	10	164 733	
3 ans	346 182	329 953	-	-	32	43	676 210	
4 ans	353 046	336 928	-	-	75	56	690 105	
5 ans	334 824	317 255	2 548	4 175	118	75	658 995	
6 ans	5 898	2 977	302 354	291 102	1 779	1 153	605 263	
7 ans	272	235	316 179	303 263	2 384	1 611	623 944	
8 ans	-	-	318 258	306 900	3 800	2 499	631 457	
9 ans	-	-	316 599	304 559	5 481	3 724	630 363	
10 ans	-	-	306 141	295 901	6 021	3 986	612 049	
11 ans	-	-	73 737	54 461	5 706	3 755	137 659	
12 ans	-	-	4 426	3 168	645	427	8 666	
13 ans	-	-	201	148	340	261	950	
France métropolitaine	1 123 207	1 069 076	1 640 443	1 563 677	26 391	17 600	5 440 394	
France métr. + DOM	1 170 605	1 114 492	1 718 072	1 637 447	28 565	18 938	5 688 119	

Privé	Préélémentaire		Élémentaire		AIS (1)		Total Privé	Public + Privé
	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles		
2 ans	18 581	18 410	-	-	3	8	37 002	201 735
3 ans	46 891	45 554	-	-	5	3	92 453	768 663
4 ans	48 283	46 381	9	10	8	9	94 700	784 805
5 ans	46 935	44 762	1 136	1 687	14	14	94 548	753 543
6 ans	828	477	52 623	51 013	145	91	105 177	710 440
7 ans	50	36	54 231	50 870	258	182	105 627	729 571
8 ans	-	-	56 045	52 893	360	236	109 534	740 991
9 ans	-	-	56 975	54 110	386	266	111 737	742 100
10 ans	-	-	55 219	51 764	500	259	107 742	719 791
11 ans	-	-	9 740	6 283	383	294	16 700	154 359
12 ans	-	-	503	273	89	71	936	9 602
13 ans	-	-	49	32	84	51	216	1 166
France métropolitaine	161 568	155 620	286 530	268 935	2 235	1 484	876 372	6 316 766
France métr. + DOM	165 052	159 319	293 147	275 932	2 370	1 566	897 386	6 585 505

(1) L'AIS regroupe les classes d'initiation, d'adaptation, ainsi que les classes d'intégration scolaire.

3 Les élèves du premier degré

Présentation

Les établissements du premier degré public et privé (en France métropolitaine et dans les DOM) scolarisent 6 585 500 en 2004-2005 contre 6 552 000 élèves en 2003-2004. On constate encore cette année une légère augmentation (+ 0,5 %), comme l'année précédente.

Les évolutions sont variables suivant les niveaux. L'enseignement préélémentaire a vu ses effectifs presque doubler entre 1960-1961 et 1985-1986, en raison de la progression de la scolarisation des enfants de trois ans et, dans une moindre mesure, des enfants de deux ans. À partir de cette date, l'évolution démographique influence fortement le niveau des effectifs du préélémentaire, à la baisse entre la rentrée 1992 et la rentrée 1999, à la hausse depuis la rentrée 1999. On constate cette année une légère diminution dans le secteur privé (- 0,3 %) et une faible augmentation dans le secteur public (+ 0,5 %).

L'enseignement élémentaire a perdu 16,6 % de ses effectifs entre 1960-1961 et 1985-1986, période où il enregistrait les effets de la baisse démographique ainsi que de la réduction des retards scolaires. Par la suite, la diminution des effectifs s'est poursuivie à un rythme moins élevé, dans le public comme dans le privé. À la rentrée 2004, cette tendance semble s'inverser : les classes élémentaires du CP au CM2 voient leurs effectifs augmenter légèrement dans le secteur public (+ 0,6 %) comme dans le secteur privé (+ 0,5 %).

Définitions

- **Le préélémentaire.** Les enfants sont accueillis dans les écoles maternelles, ou dans des écoles élémentaires comportant une classe ou une section maternelle "enfantine" au sein d'une classe à plusieurs niveaux, ou dans des écoles spéciales.
- **Classes d'initiation.** Ces classes ont été créées pour recevoir des élèves de nationalité étrangère non francophones.
- **Classes d'adaptation.** Ces classes sont destinées à accueillir les enfants qui, pour des raisons diverses, rencontrent des difficultés au niveau de l'enseignement élémentaire.
- **Classes d'intégration scolaire (CLIS).** Ces classes accueillent des élèves présentant un handicap physique, sensoriel, ou mental, mais pouvant tirer profit, en milieu scolaire ordinaire, d'une scolarité adaptée à leur âge, à leurs capacités, à la nature et à l'importance de leur handicap.
- **Enseignement relevant de l'adaptation et l'intégration scolaires (AIS).** Regroupe les effectifs scolarisés en classes d'initiation, d'adaptation et d'intégration scolaire.

→ Pour en savoir plus

Publications

- Tableaux statistiques, n° 5510, 5530, 5766, 5774, 5859, 5918, 5970, 6073, 6074, 6164, 6165, 6234, 6236, 6325, 6326, 6423, 6523, 6524, 6584, 6586, 6623, 6625.
- 1960-1961, Tableaux de l'Éducation nationale, édition 1969.
- Note d'Information, 96.06.

Source : Enquête dans les écoles maternelles, élémentaires et spéciales, 2004-2005.

[1] Évolution des effectifs du premier degré (France métropolitaine + DOM)

	1980 1981	1990 1991	1994 1995	1998 1999	1999 2000 (1)	2000 2001 (1)	2001 2002 (1)	2002 2003 (1)	2003 2004 (1)	2004 2005 (1)
Préélémentaire										
Public	2 137,2	2 322,9	2 307,2	2 180,8	2 200,3	2 225,2	2 238,2	2 248,4	2 273,4	2 285,1
Privé	319,2	321,3	320,6	308,3	312,7	315,1	316,2	317,6	325,3	324,4
Total	2 456,4	2 644,2	2 627,8	2 489,1	2 513,0	2 540,3	2 554,4	2 566,0	2 598,7	2 609,5
Part du Public (%)	87	87,8	87,8	87,6	87,6	87,6	87,6	87,6	87,5	87,6
Elémentaire										
Public	4 128,7	3 599,1	3 511,5	3 470,5	3 424,5	3 384,8	3 360,3	3 347,4	3 333,7	3 355,5
Privé	681,3	618,9	594,7	583,8	574,3	568,2	563,8	561,5	566,2	569,1
Total	4 810,0	4 218,0	4 106,2	4 054,3	3 998,8	3 953,0	3 924,1	3 908,9	3 899,9	3 924,6
Part du Public (%)	85,8	85,3	85,5	85,6	85,6	85,6	85,6	85,6	85,5	85,5
AIS (2)										
Public	122,3	85,6	63,5	58,6	55,2	53,9	51,9	49,8	49,1	47,5
Privé	7,6	5,6	4,9	4,7	4,8	4,8	4,6	4,5	4,3	3,9
Total	129,9	91,2	68,4	63,3	60	58,7	56,5	54,3	53,4	51,4
Part du Public (%)	94,1 %	93,9 %	92,8 %	92,6 %	92,0 %	91,8 %	91,9 %	91,7 %	91,9 %	92,4 %
Total premier degré										
Public	6 388,2	6 007,6	5 882,2	5 709,9	5 680,0	5 663,9	5 650,4	5 645,6	5 656,2	5 688,1
Privé	1 008,1	945,8	920,2	896,8	891,8	888,1	884,6	883,6	895,8	897,4
Total	7 396,3	6 953,4	6 802,4	6 606,7	6 571,8	6 552,0	6 535,0	6 529,2	6 552,0	6 585,5
Part du Public (%)	86,4	86,4	86,5	86,4	86,4	86,4	86,5	86,5	86,3	86,4

(1) Estimations réalisées pour les départements manquants des secteurs public et privé.

(2) AIS : enseignement relevant de l'adaptation, de l'initiation et de l'intégration scolaire.

3 Les élèves du premier degré

Présentation

Le premier degré est, dans chaque département, placé sous la responsabilité d'un Inspecteur d'académie, qui organise le recrutement et la gestion administrative et pédagogique des personnels enseignants de ce niveau.

Le département est divisé en circonscriptions, chacune étant placée sous la responsabilité d'un Inspecteur de l'Éducation nationale (IEN). La circonscription comprend un certain nombre de secteurs scolaires.

Définitions

■ Population scolaire du premier degré. Elle se compose des élèves du préélémentaire, de l'élémentaire et de l'enseignement spécialisé. L'enseignement préélémentaire est donné dans les écoles maternelles ou les sections enfantines des écoles élémentaires ; l'enseignement élémentaire en très grande partie dans les écoles élémentaires. L'enseignement dispensé par les écoles ou les établissements spéciaux est inclus ici.

■ Les écoles privées. Elles sont soit sous contrat simple, dans ce cas, seul le personnel enseignant est payé par l'État ; soit sous contrat d'association, l'État prenant alors également en charge les dépenses de fonctionnement de l'externat ; soit hors contrat. Sont comptabilisés ici les effectifs de tout l'enseignement privé du premier degré.

■ IEN. Inspecteurs de l'Éducation nationale. Ce corps intègre depuis 1990 les Inspecteurs départementaux de l'Éducation nationale (IDEN), les Inspecteurs de l'enseignement technique (IET) et les Inspecteurs de l'information et de l'orientation.

Avertissement : en raison des grèves, nous ne disposons pas des effectifs d'élèves du secteur public pour de nombreux départements, et de ceux du secteur privé pour quelques départements.

→ Pour en savoir plus

Source : Enquête dans les écoles maternelles, élémentaires et spéciale ; répartition des élèves et des classes par niveau. Public, Privé, 2004.

[1] Effectifs d'élèves du premier degré par département, TOM et académie en 2004-2005

Départements TOM et académies	Public	Privé	Total	% Public	Départements TOM et académies	Public	Privé	Total	% Public
Alpes-de-Haute-Provence	14 142	841	14 983	94,4	Loire-Atlantique (2)	86 239	47 115	133 354	64,7
Hautes-Alpes	11 903	1 018	12 921	92,1	Maine-et-Loire (2)	53 503	32 462	85 965	62,2
Bouches-du-Rhône	179 198	21 463	200 661	89,3	Mayenne (2)	22 321	11 616	33 937	65,8
Vaucluse	50 009	6 069	56 078	89,2	Sarthe (2)	49 498	9 149	58 647	84,4
Aix-Marseille	255 252	29 391	284 643	89,7	Vendée (2)	29 331	31 497	60 828	48,2
Aisne	53 717	4 581	58 298	92,1	Nantes (2)	240 892	131 839	372 731	64,6
Osse (1)	83 650	5 487	89 137	93,8	Alpes-Maritimes	90 594	9 735	100 329	90,3
Somme	50 003	8 515	58 518	85,4	Var (2)	89 695	5 806	95 501	93,9
Amiens	187 370	18 583	205 953	91,0	Nice	180 289	15 541	195 830	92,1
Doubs (1)	48 987	4 051	53 038	92,4	Cher	27 284	1 872	29 156	93,6
Jura (1)	23 914	2 672	26 586	89,9	Eure-et-Loir	40 316	4 436	44 752	90,1
Haute-Saône	23 144	1 139	24 283	95,3	Indre	19 185	1 395	20 580	93,2
Territoire de Belfort	13 113	1 185	14 298	91,7	Indre-et-Loire	49 486	6 106	55 592	89,0
Besançon	109 158	9 047	118 205	92,3	Loire-et-Cher	28 584	3 509	32 093	89,1
Dordogne	31 828	1 892	33 720	94,4	Loiret	60 329	6 041	66 370	90,9
Gironde	122 438	11 971	134 409	91,1	Orléans-Tours	225 184	23 359	248 543	90,6
Landes	30 167	2 698	32 865	91,8	Paris (1)	134 076	38 775	172 851	77,6
Lot-et-Garonne	25 845	3 121	28 966	89,2	Paris (1)	134 076	38 775	172 851	77,6
Pyrénées-Atlantiques	46 755	11 996	58 751	79,6	Charente	29 002	2 858	31 860	91,0
Bordeaux	257 033	31 678	288 711	89,0	Charente-Maritime	50 270	3 713	53 983	93,1
Calvados	60 227	10 037	70 264	85,7	Deux-Sèvres	28 525	7 210	35 735	79,8
Manche	40 575	9 726	50 301	80,7	Vienne	33 756	4 791	38 547	87,6
Orne	23 337	6 169	29 506	79,1	Poitiers	141 553	18 572	160 125	88,4
Caen	124 139	25 932	150 071	82,7	Ardennes	29 393	2 264	31 657	92,8
Allier	27 614	2 665	30 279	91,2	Aube	27 564	2 569	30 133	91,5
Cantal (2)	10 128	1 933	12 061	84,0	Marne	51 192	6 466	57 658	88,8
Haute-Loire	14 795	7 993	22 788	64,9	Haute-Marne	17 966	920	18 886	95,1
Puy-de-Dôme	48 562	7 183	55 745	87,1	Reims	126 115	12 219	138 334	91,2
Clermont-Ferrand	101 099	19 774	120 873	83,6	Côtes-d'Armor	39 616	18 188	57 804	68,5
Corse-du-Sud (1)	10 913	743	11 656	93,6	Finistère	57 609	33 356	90 965	63,3
Haute-Corse	12 261	394	12 655	96,9	Ille-et-Vilaine (1)	62 942	39 186	102 128	61,6
Corse	23 174	1 137	24 311	95,3	Morbihan	37 397	35 463	72 860	51,3
Seine-et-Marne	141 954	7 549	149 503	95,0	Rennes	197 564	126 193	323 757	61,0
Seine-Saint-Denis	164 455	8 893	173 348	94,9	Eure	57 547	4 717	62 264	92,4
Val-de-Marne	127 397	10 705	138 102	92,2	Seine-Maritime	118 565	11 796	130 361	91,0
Créteil	433 806	27 147	460 953	94,1	Rouen	176 112	16 513	192 625	91,4
Côte-d'Or (1)	45 878	4 298	50 176	91,4	Bas-Rhin	104 166	4 937	109 103	95,5
Nièvre	18 452	1 182	19 634	94,0	Haut-Rhin	70 930	4 760	75 690	93,7
Saône-et-Loire	47 048	4 143	51 191	91,9	Strasbourg	175 096	9 697	184 793	94,8
Yonne	31 106	2 515	33 621	92,5	Ariège	11 984	1 130	13 114	91,4
Dijon	142 484	12 138	154 622	92,1	Aveyron	18 046	6 417	24 463	73,8
Ardèche	22 196	8 791	30 987	71,6	Haute-Garonne	104 341	9 967	114 308	91,3
Drôme	43 112	6 812	49 924	86,4	Gers	13 936	1 942	15 878	87,8
Isère	113 108	11 535	124 643	90,7	Lot	13 261	1 392	14 653	90,5
Savoie	36 764	3 788	40 552	90,7	Hautes-Pyrénées	17 046	2 709	19 755	86,3
Haute-Savoie	65 028	10 157	75 185	86,5	Tarn	28 198	5 740	33 938	83,1
Grenoble	280 208	41 083	321 291	87,2	Tarn-et-Garonne	20 041	2 856	22 897	87,5
Nord	240 830	67 249	308 079	78,2	Toulouse	226 853	32 153	259 006	87,6
Pas-de-Calais (2)	146 037	22 024	168 061	86,9	Yvelines	147 336	13 787	161 123	91,4
Lille	386 867	89 273	476 140	81,3	Essonne	130 665	7 196	137 861	94,8
Corrèze	18 210	1 342	19 552	93,1	Hauts-de-Seine	144 085	16 400	160 485	89,8
Creuse	9 642	107	9 749	98,9	Val-d'Oise	131 178	7 002	138 180	94,9
Haute-Vienne	28 301	1 797	30 098	94,0	Versailles	553 264	44 385	597 649	92,6
Limoges	56 153	3 246	59 399	94,5	France métropolitaine	5 440 394	876 372	6 316 766	86,1
Ain	57 760	6 722	64 482	89,6	Guadeloupe	55 235	6 316	61 551	89,7
Loire	59 668	17 545	77 213	77,3	Martinique	46 430	3 185	49 615	93,6
Rhône	149 332	31 912	181 244	82,4	Guyane	34 045	2 502	36 547	93,2
Lyon	266 760	56 179	322 939	82,6	La Réunion (1)	112 015	9 011	121 026	92,6
Aude	29 663	2 158	31 821	93,2	Total DOM	247 725	21 014	268 739	92,2
Gard (2)	60 943	8 763	69 706	87,4	France metro. + DOM	5 688 119	897 386	6 585 505	86,4
Hérault	89 355	12 019	101 374	88,1	Mayotte	40 879	-	40 879	100,0
Lozère	4 538	2 429	6 967	65,1	Nouvelle-Calédonie	26 889	9 592	36 481	73,7
Pyrénées-Orientales	37 454	3 741	41 195	90,9	Polynésie française	35 428	6 818	42 246	83,9
Montpellier	221 953	29 110	251 063	88,4	Saint-Pierre-et-Miquelon	378	356	734	51,5
Meurthe-et-Moselle (1)	67 061	4 606	71 667	93,6	Wallis-et-Futuna	-	2 703	2 703	0,0
Meuse	18 786	1 462	20 248	92,8	Total TOM	103 574	19 469	123 043	84,2
Moselle (1)	96 096	4 290	100 386	95,7					
Vosges	35 997	3 050	39 047	92,2					
Nancy-Metz	217 940	13 408	231 348	94,2					

(1) Ces effectifs résultent d'un constat détaillé (pour le secteur public).
(2) Estimations réalisées par les inspections académiques (secteur privé).

3 Les élèves du premier degré

Présentation

À la rentrée 2004, près de 2 510 000 enfants sont scolarisés dans l'enseignement préélémentaire, en France métropolitaine. Les effectifs de l'enseignement préélémentaire sont légèrement en hausse dans le secteur public (+ 0,5 %) et légèrement en baisse dans le secteur privé (- 0,3 %). On constate une forte baisse du nombre d'élèves de 2 ans dans le secteur public (- 10,6 %) comme dans le privé (- 9,3 %) et une augmentation du nombre d'élèves de 4 ans dans le public comme dans le privé (respectivement + 4,2 % et + 3,5 %) [2]. Ces variations d'effectifs s'expliquent par des effets démographiques : après un pic en 2000, le nombre de naissances baisse depuis 2001.

En France métropolitaine, le taux de scolarisation des enfants de 2 à 5 ans s'élève à 82,9 % ; ce taux connaît une baisse sensible depuis 2000 ; à cette date il s'élevait à 84,9 % [2] [3]. Cette baisse s'explique par le fait que le nombre d'enfants scolarisés est resté relativement stable sur la période alors que le nombre d'enfants scolarisables a augmenté [4].

Définitions

■ **Âge.** L'âge est le nombre d'années révolues au 1^{er} janvier 2005 pour l'année scolaire 2004-2005. Ainsi les enfants âgés de 2 ans en 2004-2005 sont nés en 2002.

■ **Préélémentaire.** Les enfants sont accueillis soit dans les écoles maternelles, soit dans des écoles élémentaires comportant une classe maternelle ou une section maternelle au sein d'une classe à plusieurs niveaux, soit dans des écoles spéciales.

■ **Population scolarisable.** Les effectifs en sont publiés chaque année par l'INSEE dans les Bulletins mensuels de statistiques (BMS) de janvier. La population scolarisable est évaluée au 1^{er} janvier de chaque année en fonction des données de l'état civil et des évolutions constatées entre les deux derniers recensements.

→ Pour en savoir plus

Publications

- Tableaux statistiques, n° 5510, 5530, 5588, 5596, 5680, 5681, 5766, 5774, 5859, 5918, 5968, 5970, 6073, 6074, 6164, 6165, 6325, 6326, 6422, 6423, 6523, 6524, 6584, 6586, 6623, 6625.

Source : "Enquêtes dans les écoles maternelles, élémentaires et spéciales", INSEE.

Le préélémentaire en 2004-2005 : évolution

[1] Répartition des effectifs du préélémentaire par sexe et par type d'école en 1999-2000 (1) (France métropolitaine, France métropolitaine + DOM)

	France métropolitaine	France métropolitaine + DOM		
		Garçons	Filles	Total
Écoles maternelles				
Public	1 743 699	927 539	884 387	1 811 926
Privé	24 249	12 696	12 209	24 905
Écoles élémentaires et spéciales				
Public	367 470	199 658	188 693	388 351
Privé	281 306	146 819	140 942	287 761
Total préélémentaire				
Public	2 111 169	1 127 197	1 073 080	2 200 277
Privé	305 555	159 515	153 151	312 666

(1) Données non disponibles pour les années scolaires 2000-2001 à 2004-2005

[2] Répartition des effectifs du préélémentaire par âge en 2004-2005 (estimations) (France métropolitaine, France métropolitaine + DOM)

	France métropolitaine			France métropolitaine + DOM		
	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total
2 ans	164 713	36 991	201 704	168 041	37 333	205 374
%	7,5	11,7	8,0	7,4	11,5	7,9
3 ans	676 135	92 445	768 580	705 102	94 581	799 683
%	30,8	29,1	30,6	30,9	29,2	30,6
4 ans	689 974	94 664	784 638	720 404	97 001	817 405
%	31,5	29,8	31,3	31,5	29,9	31,3
5 ans	652 079	91 697	743 776	681 588	94 029	775 617
%	29,7	28,9	29,6	29,8	29,0	29,7
6 ans et plus	9 382	1 391	10 773	9 962	1 427	11 389
%	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4
Total	2 192 283	317 188	2 509 471	2 285 097	324 371	2 609 468
%	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

[3] Évolution des pourcentages d'enfants scolarisés par âge (1) (2) (France métropolitaine, Public + Privé)

	1960 1961	1970 1971	1975 1976	1980 1981	1985 1986	1989 1990	1990 1991 (3)	1992 1993	1993 1994	1994 1995	1997 1998	1998 1999	1999 2000	2000 2001	2001 2002	2002 2003	2003 2004 (5)	2004 2005
2 ans (4)	9,9	17,9	26,6	35,7	31,9	35,3	35,2	34,9	35,4	35,5	35,0	35,4	35,2	35,3	34,7	32,0	28,8	26,1
3 ans	36,0	61,1	80,4	89,9	93,3	97,2	98,2	99,4	99,7	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
4 ans	62,6	87,3	97,3	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
5 ans	91,4	100,0	100,0	100,0	99,7	99,5	99,4	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	99,9	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Ensemble																		
2-5 ans	50,0	65,4	75,9	82,1	82,6	83,4	83,6	84,2	84,5	84,8	84,4	84,3	84,4	84,9	84,7	83,5	82,9	82,2

(1) Y compris les effectifs des écoles relevant de l'AIS à partir de 1985-1986.

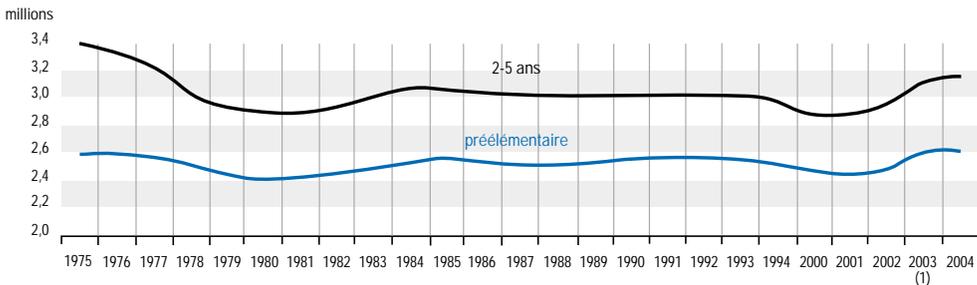
(2) Les données du secteur public n'étant pas disponibles pour les années 1995-1996 et 1996-1997, les pourcentages ne peuvent être calculés.

(3) Les pourcentages d'enfants scolarisés ont été recalculés à partir de 1990, suite aux résultats du nouveau recensement de la population.

(4) Si l'on ne compte que les enfants ayant 2 ans révolus à la rentrée scolaire, 53 % des enfants nés entre le 1^{er} janvier et le 31 août 1992 sont scolarisés en 1994.

(5) À partir de 2003-2004, le taux de scolarisation concerne la France métropolitaine et les DOM.

[4] Évolution de la population scolarisable et de la population scolarisée (1) (France métropolitaine, Public + Privé)



(1) À partir de 2003 : données pour la France métropolitaine et les DOM.

3 Les élèves du premier degré

Présentation

En 1999-2000, en France métropolitaine + DOM, dans l'enseignement public, 7,7 % des élèves de CP et 20,3 % de ceux de CM2 avaient un an ou plus de retard contre, respectivement, 5,8 % et 16,2 % dans l'enseignement privé. Les élèves en avance représentaient 1,1 % des élèves de CP et 2,3 % de ceux de CM2 dans l'enseignement public (contre, respectivement, 2,6 % et 3,9 % dans l'enseignement privé) [1].

Les filles avaient moins souvent de retard que les garçons, dans l'enseignement public comme dans l'enseignement privé, et l'écart a augmenté avec le niveau : dans le secteur public, l'écart entre filles en retard et garçons en retard était de 2,6 points en CP et de 5,4 en CM2 ; dans le secteur privé, de 2,5 points en CP et de 6,6 points en CM2 [1].

La répartition par âge était différente suivant le secteur ; en CP, les élèves étaient plus nombreux à être "en retard" dans le secteur public (7,7 %) que dans le secteur privé (5,8 %). Cet écart est passé à 3,9 points en CE1, à 4,3 points en CE2, 4,2 points en CM1 et 4,1 points en CM2 [1] [3].

Du fait de la diminution des proportions d'élèves en avance et en retard, les pourcentages d'élèves ayant respectivement 6 ans au CP et 10 ans au CM2 (âges théoriques normaux pour ces classes) ont fortement augmenté en trente ans. En 1999-2000, ils étaient de 91,3 % pour le CP et 77,8 % pour le CM2 [2] [3].

La structure par âge en CM2 a une influence directe sur la répartition par âge en sixième.

La proportion d'élèves scolarisés dans l'enseignement privé est passée de 13,5 % en CP à 15,3 % en CM2.

Définitions

■ **Âge.** L'âge est le nombre d'années révolues au 1^{er} janvier inclus dans l'année scolaire. Ainsi en 1999-2000, les enfants de 11 ans étaient nés en 1988.

■ **CP.** Cours préparatoire.

■ **CE1, CE2.** Cours élémentaire 1^{re} année, cours élémentaire 2^e année.

■ **CM1, CM2.** Cours moyen 1^{re} année, cours moyen 2^e année.

Avertissement :

– données non disponibles pour les années scolaires 2000-2001 à 2004-2005 ;

– des estimations ont été faites pour les écoles publiques manquantes des départements suivants : Loire, Seine-et-Marne ; des estimations ont été faites pour les écoles privées manquantes des départements suivants : Loire-Atlantique, Maine-et-Loire, Mayenne, Morbihan, Pyrénées-Atlantiques, Sarthe.

→ Pour en savoir plus

Publications

– Tableaux statistiques, n° 6709.

Source : Enquête dans les écoles maternelles, élémentaires et spéciales, 1999-2000.

L'élémentaire par âge : évolution

[1] Répartition des élèves du CP au CM2 par âge en 1999-2000 (France métropolitaine + DOM)

	Public				Privé			
	Garçons	Filles	Total	Total en %	Garçons	Filles	Total	Total en %
CP								
5 ans et moins	2 749	4 616	7 365	1,1	1 150	1 649	2 799	2,6
6 ans	315 605	302 798	618 403	91,3	49 523	47 388	96 911	91,5
7 ans	29 202	19 522	48 724	7,2	3 590	2 160	5 750	5,4
8 ans et plus	1 875	1 308	3 183	0,5	231	166	397	0,4
Total	349 431	328 244	677 675	100,0	54 494	51 363	105 857	100,0
CE 1								
6 ans et moins	3 940	5 652	9 592	1,4	1 286	1 900	3 186	2,8
7 ans	303 113	296 600	599 713	84,5	50 041	48 063	98 104	87,0
8 ans	54 660	39 494	94 154	13,3	6 674	4 187	10 861	9,6
9 ans et plus	3 657	2 509	6 166	0,9	392	254	646	0,6
Total	365 370	344 255	709 625	100,0	58 393	54 404	112 797	100,0
CE 2								
7 ans et moins	5 230	6 939	12 169	1,8	1 575	2 148	3 723	3,2
8 ans	277 544	287 957	565 501	82,8	49 166	47 811	96 977	84,4
9 ans	60 849	44 384	105 233	15,4	8 022	5 252	13 274	11,5
10 ans et plus	5 239	3 656	8 895	1,3	594	359	953	0,8
Total	348 862	333 936	682 798	100,0	59 357	55 570	114 927	100,0
CM 1								
8 ans et moins	6 004	8 081	14 085	2,1	1 922	2 598	4 520	3,8
9 ans	267 715	270 962	538 677	79,8	49 122	48 052	97 174	82,1
10 ans	64 500	47 598	112 098	16,6	9 342	5 962	15 304	12,9
11 ans et plus	6 159	4 326	10 485	1,6	846	459	1 305	1,1
Total	344 378	330 967	675 345	100,0	61 232	57 071	118 303	100,0
CM 2								
9 ans et moins	6 873	8 709	15 582	2,3	2 091	2 635	4 726	3,9
10 ans	259 159	266 253	525 412	77,4	48 832	48 985	97 817	79,9
11 ans	74 627	55 230	129 857	19,1	11 478	7 178	18 656	15,2
12 ans et plus	4 873	3 387	8 260	1,2	802	429	1 231	1,0
Total	345 502	333 579	679 081	100,0	63 203	59 227	122 430	100,0

[2] Évolution de la répartition des élèves de CP et de CM2 par âge (% ,milliers) (1)
(France métropolitaine, France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	France métropolitaine														1999 2000 (2)
	1960 1961	1970 1971	1980 1981	1985 1986	1989 1990	1990 1991	1991 1992	1992 1993	1993 1994	1994 1995	1997 1998	1998 1999	1999 2000		
Cours préparatoire															
5 ans et moins	20,1	5,4	2,1	2,1	1,8	1,8	1,6	1,5	1,6	1,5	1,2	1,2	1,3	1,3	
6 ans	57,8	73,9	82,2	85,8	87,4	88,3	89,8	91,4	91	91,1	91,4	91,5	91,6	91,3	
7 ans	15,6	16	13,4	10,6	9,6	8,8	7,8	6,5	6,9	6,9	7,0	7,0	6,7	7,0	
8 ans	4,1	3,2	1,8	1,2	0,9	0,9	0,6	0,5	0,4	0,4	0,3	0,3	0,3	0,3	
9 ans et plus	2,4	1,5	0,5	0,3	0,3	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,1	0,1	
Total %	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	
Total milliers	1 179,3	1 089,3	930,1	845,1	816,1	819,2	819,9	819,2	813,9	816,9	798,1	780,1	748,2	783,5	
Cours moyen 2^e année															
9 ans et moins	8,9	6,9	3,4	2,8	3	2,8	2,6	2,6	2,9	3,1	2,7	2,6	2,5	2,5	
10 ans	39,1	47,7	59,3	60,7	69,3	71,8	72,7	74	74,5	76,3	77,3	77,8	78,0	78,0	
11 ans	34	33,9	24,8	24,4	20,9	20	20,1	19,7	19,7	18,3	18,6	18,4	18,3	18,3	
12 ans	14,1	8,7	9,7	9,7	6	4,8	4,2	3,4	2,7	2,1	1,3	1,1	1,1	1,1	
13 ans et plus	3,9	2,8	2,8	2,4	0,8	0,6	0,4	0,3	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	
Total %	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	
Total milliers	913,7	917,5	910,6	821,0	775,0	803,7	820,7	815,1	772,0	765,2	773,6	771,7	768,5	768,5	

(1) Les données du secteur public n'étant pas disponibles pour les années 1995-1996 et 1996-1997, la répartition par âge ne peut être calculée.

(2) France métropolitaine + DOM.

[3] Évolution de la proportion (%) d'élèves en retard selon le niveau
(France métropolitaine, Public + Privé)

Niveaux	France métropolitaine										France métr. + DOM (1999-2000)
	1990 1991	1991 1992	1992 1993	1993 1994	1994 1995	1995 à 1997 (1)	1997 1998	1998 1999	1999 2000		
CP	9,9	8,5	7,1	7,4	7,4	...	7,4	7,4	7,2	7,4	
CE 1	16	14,1	13,4	12,9	13,4	...	13,2	13,3	13,3	13,6	
CE 2	19,4	18,7	16,4	15,9	15,6	...	15,9	15,7	15,8	16,0	
CM 1	23,1	21,5	20,4	18,1	17,8	...	17,4	17,5	17,2	17,5	
CM 2	25,4	24,7	23,4	22,7	20,6	...	20,0	19,7	19,5	19,7	

(1) Les données du secteur public n'étant pas disponibles pour les années 1995-1996 et 1996-1997, la proportion ne peut être calculée.

3 Les élèves du premier degré

Présentation

L'année scolaire 2004-2005 constitue une étape de consolidation dans la mise en place de l'enseignement des langues vivantes à l'école élémentaire, qui a été engagée depuis 1998. À la rentrée 2004, 93,4 % des classes du secteur public accueillant des élèves de cycle III (CE2, CM1 et CM2) bénéficient d'un enseignement de langues vivantes, dont 98,8 % des classes de cours moyen et 81 % pour les CE2. S'agissant de l'enseignement privé sous contrat, ces pourcentages s'établissent à 85,5 % pour le cycle III (91 % pour les cours moyens et 61,2 % pour les CE2). Le principal effort porte sur le CE2, dont le taux de couverture atteint 81 % des classes, contre 70,6 % l'an dernier, et 55,7 % à la rentrée 2002. Treize académies ont un taux de couverture supérieur à 90 %, alors qu'elles n'étaient que cinq en 2003-2004. Ce développement s'accompagne d'un meilleur respect de l'horaire hebdomadaire prévu.

L'anglais est la langue la plus étudiée en cycle III, puisque 81,6 % des groupes d'élèves du cycle III dans le secteur public bénéficient de l'enseignement de cette langue. Cette proportion dépasse 90 % dans soixante-huit départements et se situe au-dessous de 60 % dans six autres. L'enseignement des autres langues vivantes, ainsi que celui des langues régionales, connaît un léger recul. Leur répartition est généralement liée à la situation géographique de l'académie (l'allemand à Strasbourg et Nancy-Metz, l'espagnol à Toulouse, Bordeaux, Montpellier et en Martinique, l'italien en Corse, à Nice et à Grenoble, le portugais en Guyane) et à la zone d'influence d'une langue vivante régionale, l'étude de cette dernière étant souvent proposée en concomitance avec une langue vivante étrangère. Il convient enfin de noter que la part de l'anglais dans l'enseignement privé sous contrat s'établit à 91,8 %, restant très supérieure à celle enregistrée dans le secteur public.

Définitions

■ Champ de l'enquête. Les données recueillies auprès des inspections académiques en 2004-2005, comme lors des quatre années précédentes, ne concernent que l'enseignement des langues vivantes dans les classes de cycle III, tel qu'il est régi par les programmes de l'école élémentaire du 25 janvier 2002 qui donnent aux langues vivantes le statut de discipline à part entière avec un horaire et un programme précis. Tous les dispositifs préexistants (initiation, sensibilisation) sont exclus de cette enquête qui porte sur l'enseignement d'une langue vivante dispensé à raison d'une heure trente minutes minimum par semaine par des personnels dont les compétences linguistiques et pédagogiques ont été reconnues.

→ Pour en savoir plus

Sources : Enquêtes effectuées auprès des Inspections académiques par la Direction de l'enseignement scolaire (DESCO A1) du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

[1] Pourcentages par académie de classes accueillant des élèves de cycle III et bénéficiant d'un enseignement de langues vivantes en 2004-2005

Académies	Public			Privé sous contrat			Académies	Public			Privé sous contrat		
	Cours moyen	CE2	Total cycle III	Cours moyen	CE2	Total cycle III		Cours moyen	CE2	Total cycle III	Cours moyen	CE2	Total cycle III
Aix-Marseille	99,6	91,0	96,9	78,0	50,4	69,3	Paris	100,0	43,5	81,1	100,0	100,0	100,0
Amiens	99,5	84,2	94,8	100,0	11,3	28,8	Poitiers	100,0	100,0	100,0	94,1	90,6	93,0
Besançon	99,7	77,7	93,1	100,0	97,4	99,2	Reims	99,7	94,3	98,1	99,3	86,4	95,2
Bordeaux	100,0	79,2	93,7	66,5	63,6	65,7	Rennes	98,3	73,8	91,1	93,9	73,0	86,5
Caen	99,8	88,3	96,2	97,7	85,2	93,3	Rouen	100,0	99,9	100,0	100,0	100,0	100,0
Clermont-Ferrand	99,8	78,1	93,5	90,8	86,0	89,4	Strasbourg	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Corse	100,0	99,2	99,8	100,0	66,7	88,9	Toulouse	99,1	77,4	92,8	96,3	78,1	90,7
Créteil	96,3	46,5	81,0	70,9	20,2	55,2	Versailles	99,5	95,9	98,3	72,3	72,0	72,2
Dijon	99,0	98,6	98,9	100,0	62,7	88,9	France métro.	98,9	80,6	93,3	91,1	60,8	85,5
Grenoble	97,1	85,8	93,8	88,8	76,7	85,2	Guadeloupe	98,7	92,3	96,9	ND	ND	ND
Lille	97,7	62,5	86,2	ND	ND	94,6	Guyane	81,1	80,8	81,0	77,8	76,9	77,5
Limoges	100,0	97,4	99,3	91,1	87,5	90,2	Martinique	100,0	78,3	93,2	62,2	44,4	56,4
Lyon	94,6	72,9	88,4	95,0	26,2	73,4	La Réunion	99,8	97,0	98,9	100,0	100,0	100,0
Montpellier	99,8	95,4	98,5	95,6	93,2	94,9	France métro. + DOM	98,8	81,0	93,4	91,0	61,2	85,5
Nancy-Metz	99,5	95,4	98,3	100,0	96,1	98,7	Rappel 2003-2004	99,3	70,6	89,6	90,7	73,8	89,8
Nantes	100,0	59,6	88,3	90,7	56,1	80,3	Rappel 2002-2003	95,8	55,7	83,8	90,1	59,6	80,9
Nice	99,3	74,7	91,5	98,1	88,0	94,9	Rappel 2001-2002	94,0	24,7	71,9	82,3	22,8	62,2
Orléans-Tours	99,9	74,8	92,4	98,3	90,9	96,0	Rappel 2000-2001	80,2	14,9	58,3	75,5	17,5	57,6

ND : données non disponibles.

[2] Proportions par académie des groupes d'élèves de cycle III selon la langue enseignée en 2004-2005 (%) (Public)

Académies	Allemand	Anglais	Arabe	Espagnol	Italien	Portugais	Autres langues vivantes		Langues vivantes régionales
Aix-Marseille	3,5	92,2%	-	0,1	1,5	1,6	-	1,15	
Amiens	11,1	88,7%	-	-	-	0,2	-	-	
Besançon	6,7	93,2%	-	0,1	-	-	-	-	
Bordeaux	3,2	88,6%	-	7,6	-	0,5	0,05	-	
Caen	3,7	96,3%	-	-	-	-	-	-	
Clermont-Ferrand	12,0	78,2%	-	1,4	0,5	0,5	-	7,23	
Corse	-	39,0%	-	1,0	8,6	-	-	51,31	
Créteil	14,1	82,4%	-	0,4	2,1	1,0	0,06	-	
Dijon	7,8	92,2%	-	-	-	-	-	-	
Grenoble	2,6	92,1%	-	0,2	5,0	0,0	0,05	-	
Lille	12,5	83,3%	-	0,7	0,1	0,2	3,22	-	
Limoges	2,3	97,7%	-	-	-	-	-	-	
Lyon	11,8	81,2%	-	1,8	4,2	1,0	0,03	-	
Montpellier	4,2	82,7%	0,5	7,0	0,2	-	2,25	3,24	
Nancy-Metz	40,3	58,7%	-	0,0	0,8	-	0,16	-	
Nantes	5,7	94,0%	-	0,2	-	-	-	0,06	
Nice	5,8	82,9%	-	1,4	9,0	-	-	0,92	
Orléans-Tours	5,4	94,0%	-	0,6	-	0,0	-	-	
Paris	17,5	69,7	0,9	4,1	5,6	1,1	1,06	-	
Poitiers	4,9	95,0	-	0,1	-	-	-	-	
Reims	6,4	93,5	-	0,1	-	-	-	-	
Rennes	4,5	93,7	-	0,8	-	-	-	1,00	
Rouen	4,0	95,3	-	0,0	-	0,7	-	-	
Strasbourg	95,6	4,3	-	-	0,0	0,0	-	-	
Toulouse	3,1	75,7	0,0	20,3	0,1	-	0,06	0,71	
Versailles	11,3	87,5	-	0,9	0,1	0,1	0,17	-	
France métro.	11,6	83,4	0,0	2,1	1,1	0,3	0,35	1,02	
Guadeloupe	-	82,3	-	16,4	-	-	-	1,31	
Guyane	-	65,8	-	10,2	-	17,7	-	6,31	
Martinique	-	89,0	-	11,0	-	-	-	-	
La Réunion	5,7	92,0	-	2,3	-	-	-	-	
France métro. + DOM	11,5	81,6	0,0	2,0	1,1	0,3	0,35	1,00	
Rappel 2003-2004	15,1	79,6	0,20	2,4	1,0	0,2	0,2	1,3	
Rappel 2002-2003	16,4	78,6	0,06	2,2	1,3	0,3	0,3	0,9	
Rappel 2001-2002	18,6	76,4	0,05	2,0	1,1	0,2	0,2	1,5	
Rappel 2000-2001	19,2	75,9	0,02	1,8	1,0	0,1	0,4	1,5	

3 Les élèves du premier degré

Présentation

En 2004, 37 580 élèves étaient scolarisés en classes d'intégration scolaire (CLIS). Ils représentaient 0,6 % de l'ensemble des élèves du premier degré et 1 % des élèves de l'enseignement élémentaire public et privé et près de 95 % d'entre eux ont été accueillis dans des écoles publiques [1]. La baisse des effectifs de CLIS entre 1999 et 2004 (15,5 %) reflète la priorité donnée à l'intégration individuelle ces dernières années.

La répartition par académie de la part de l'enseignement spécialisé (CLIS) par rapport aux effectifs de l'enseignement fait apparaître des différences notables. Les taux les plus forts se rencontraient dans les académies de Lille (1,3 %), de Guyane (1,3 %) et de Clermont-Ferrand (1,2 %) ; les moins forts dans celles de Paris (0,3 %) et Versailles (0,4 %). Après leur scolarisation dans les classes de l'enseignement spécialisé du premier degré, les élèves sont, en principe, accueillis dans les sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA), dans les établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA) et dans les UPI.

94 % des élèves en intégration collective sont scolarisés dans une CLIS 1 (classe ayant vocation à accueillir des élèves présentant un handicap mental), 2 % en CLIS 2 (handicap visuel), 1 % en CLIS 3 (handicap moteur) et 3 % en CLIS 4 (handicap moteur). Près de la moitié des élèves de CLIS bénéficie de périodes d'intégration individuelle dans les autres classes de l'école.

Définitions

- **Écoles spéciales.** Le terme "écoles spéciales" regroupe quatre types d'écoles suivants :
 - écoles maternelles spécialisées ;
 - écoles de plein air ;
 - écoles autonomes de perfectionnement ;
 - écoles de niveau élémentaire spécialisé.

- **CLIS.** Elles accueillent des élèves présentant un handicap mental, auditif, visuel ou moteur, mais pouvant tirer profit, en milieu scolaire ordinaire, d'une scolarité adaptée à leur âge, à leurs capacités, à la nature et à l'importance de leur handicap.

- **UPI.** Unités pédagogiques d'intégration. Créées initialement dans certains collèges pour accueillir des préadolescents ou des adolescents (de 11 à 16 ans) présentant différentes formes de handicap mental qui peuvent tirer profit, en milieu scolaire ordinaire, d'une scolarité adaptée à leur âge et à leurs capacités, à la nature et à l'importance de leur handicap, la circulaire n° 95-125 du 17 mai 1995 a étendu le principe de leur création au bénéfice d'élèves présentant des déficiences sensorielles ou motrices et a encouragé leur création en collège mais également en lycée.

→ Pour en savoir plus

Publication

- Note d'Information, 03.11.

Source : Enquête n° 3 (année 2004).

Les effectifs de CLIS

[1] Évolution des effectifs de CLIS (France métropolitaine + DOM)

	1980 1981	1990 1991	1991 1992	1992 1993	1993 1994	1994 1995	1996 1997 (1)	1997 1998	1998 1999	1999 2000 (3)	2004 2005 (3)
Public (2)											
Écoles ordinaires	84 306	58 979	56 716	52 689	46 866	43 596		42 411	42 631	40 296	35 064
Écoles spéciales	5 784	2 653	2 582	2 505	2 421	2 224		2 085	1 902	1 909	690
Total Public	90 090	61 632	59 298	55 194	49 287	45 820		44 496	44 533	42 205	35 754
Privé											
Écoles ordinaires	5 009	3 693	3 451	2 996	2 644	2 329	2 333	2 295	2 283	2 383	1 816
Écoles spéciales	385	183	237	207	263	264	225	211	207	202	14
Total Privé	5 394	3 876	3 688	3 203	2 907	2 593	2 558	2 506	2 490	2 585	1 830
Total Public+Privé	95 484	65 508	62 986	58 397	52 194	48 413		47 002	47 023	44 790	37 584
% du public	94,4	94,1	94,1	94,5	94,4	94,6		94,7	94,7	94,2	95,1

(1) En 1997-1998, les effectifs des établissements spécialisés ont été comptabilisés dans ceux des classes ordinaires.

(2) Secteur public : données non disponibles pour 1996-1997.

(3) Total effectifs CLIS.

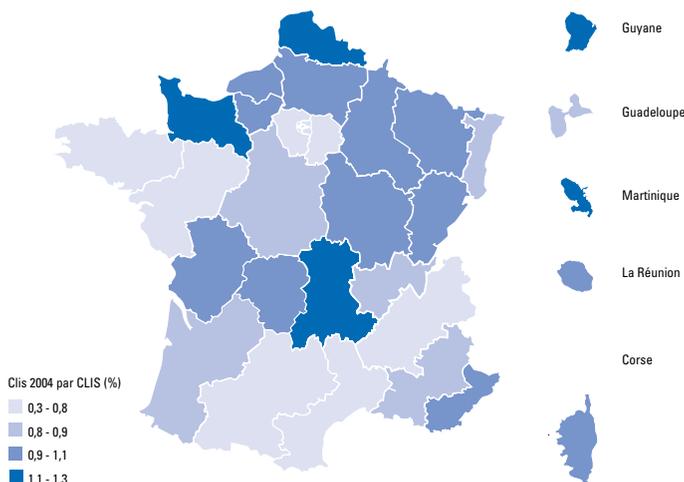
[2] Répartition par sexe et par âge des effectifs de CLIS (%) (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	1984 1985	1990 1991	1991 1992	1992 1993	1993 1994	1994 1995	1995 1997 (1)	1997 1998	1998 1999	1999 2000	2004 2005
Garçons	59,3	60,1	60,2	60,5	60,4	60,3		60,8	60,6	60,6	(2)
Filles	40,7	39,9	39,8	39,5	39,6	39,7		39,2	39,4	39,4	(2)
Total	100	100	100	100	100	100		100	100	100	(2)
7 ans et moins	5,7	7,1	7,6	8,2	9,0	9,7		8,9	8,9	9,1	11,8
8 ans	11,7	14,0	13,2	13,3	13,7	14,2		14,0	14,1	13,9	16,6
9 ans	17,4	21,0	20,7	20,0	20,6	21,2		21,6	21,6	22,0	22,8
10 ans	23,1	24,8	25,0	25,3	23,9	24,8		25,3	25,7	25,7	24,4
11 ans	25,9	24,6	25,7	26,3	26,2	24,4		25,1	24,9	25,0	22,1
12 ans et plus	16,2	8,5	7,8	6,9	6,6	5,7		5,1	4,8	4,3	2,4
	100	100	100	100	100	100		100	100	100	100

(1) Secteur public : données non disponibles pour 1996-1997.

(2) Données absentes.

[3] Part des effectifs scolaires en CLIS par rapport aux effectifs du niveau élémentaire en 2004-2005 (Public + Privé)



3 Les élèves du premier degré

Présentation

En 2004, 96 400 élèves en situation de handicap sont scolarisés dans le premier degré dont 7 % dans l'enseignement privé. L'effectif des élèves accueillis dans l'enseignement public a progressé de 12 500 élèves (+ 14 % depuis 2003).

16 % des élèves intégrés dans le premier degré sont suivis par un auxiliaire de vie scolaire pour l'intégration individualisée des élèves handicapés (AVS-I) dont un quart à temps plein. Ce sont les déficients moteurs, les polyhandicapés ainsi que les déficients auditifs qui sont les plus suivis (respectivement 40 %, 33 % et 21 %), alors que seuls 4 % des élèves présentant une déficience viscérale ou métabolique le sont.

6 % des élèves handicapés ont fait l'objet d'une intégration individuelle avec l'aide d'un enseignant spécialisé. Près d'un déficient auditif sur deux, un sur dix pour les déficients visuels, les enfants présentant un trouble du langage, les handicapés moteurs et les polyhandicapés ont été ainsi aidés.

Plus de 50 % des déficients visuels, 36 % des handicapés moteurs et près d'un quart des déficients visuels bénéficient d'un matériel pédagogique adapté. 8 % des élèves intégrés dans le premier degré disposent d'un matériel adapté.

Définitions

■ Classification des principales déficiences présentées par les élèves.

- Les déficiences d'atteinte intellectuelle ou mentale recouvrent un champ très large. Y sont regroupées les déficiences intellectuelles, les atteintes du psychisme (y compris l'épilepsie), les troubles de la personnalité ou du comportement.
- Les déficiences motrices sont une limitation plus ou moins grave de la faculté de se mouvoir ; elles peuvent être d'origine cérébrale, spinale, ostéo-articulaire ou musculaire ; elles comprennent entre autres les amputations, la quadriplégie, la paraplégie, l'hémiplégie, et les infirmités motrices cérébrales sans déficience intellectuelle.
- Les déficiences auditives concernent non seulement l'oreille mais aussi ses structures annexes et leurs fonctions. La subdivision la plus importante des déficiences auditives concerne les déficiences de la fonction de l'ouïe. Le terme "sourd" ne doit être attribué qu'aux individus dont la déficience auditive est d'une sévérité telle qu'elle ne peut se prêter à aucun appareillage.
- Les déficiences viscérales métaboliques ou nutritionnelles sont des déficiences des fonctions cardio-respiratoires, digestives, hépatiques, rénales, urinaires, ou de reproduction, déficience métabolique, immuno-hématologique.
- Les déficiences du langage et de la parole comprennent le mutisme, l'aphasie, les troubles du langage écrit ou oral, les troubles de la voix et de l'élocution.
- Les déficiences visuelles vont des atteintes du champ visuel à la cécité totale.

→ Pour en savoir plus

Publication

– Note d'Information, 03.11.

Source : Enquête relative au "Bilan départemental de l'intégration des élèves handicapés dans le premier degré sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche au cours de l'année scolaire 2004-2005" (enquête n° 3).

[1] Répartition par déficience et par âge des élèves handicapés intégrés dans le premier degré en 2004 (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	2 et 3 ans	4 ans	5 ans	6 ans	7 ans	8 ans	9 ans	10 ans	11 ans	12 ans et plus	Total
Atteinte intellectuelle ou mentale	1 436	3 217	4 597	5 335	6 066	8 134	10 093	10 299	9 670	1 051	59 898
Trouble du langage et de la parole	165	508	686	754	797	859	840	827	681	77	6 194
Déficience motrice	446	654	766	828	774	723	766	657	416	152	6 182
Déficience viscérale, métabolique ou nutritionnelle	1 284	1 443	1 529	1 490	1 313	1 308	1 170	1 062	324	44	10 967
Déficience auditive	286	425	366	479	428	444	440	413	231	58	3 570
Déficience visuelle	114	166	210	240	238	245	248	216	105	35	1 817
Plusieurs déficiences associées	308	576	716	643	436	431	400	365	328	99	4 302
Autre	255	334	413	450	415	435	455	412	253	44	3 466
Total	4 294	7 323	9 283	10 219	10 467	12 579	14 412	14 251	12 008	1 560	96 396
%	4,5	7,6	9,6	10,6	10,9	13,0	15,0	14,8	12,5	1,6	100,0

[2] Répartition des élèves handicapés intégrés du premier degré selon la déficience et l'accompagnement par un auxiliaire de vie scolaire individuel en 2004 (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	Accompagnement par un AVS individuel			Total
	A temps plein	A temps partiel	Pas d'accompagnement	
Atteinte intellectuelle ou mentale		2 259	7 060	59 898
Trouble du langage et de la parole		59	526	6 194
Déficience motrice		804	1 697	6 182
Déficience viscérale, métabolique ou nutritionnelle		123	277	10 967
Déficience auditive		54	370	3 570
Déficience visuelle		82	307	1 817
Plusieurs déficiences associées		418	1 010	4 302
Autre		75	367	3 466
Total	3 874	11 614	80 908	96 396
%	4,0	12,0	83,9	100,0

[3] Proportion d'élèves handicapés intégrés du premier degré bénéficiant d'un matériel pédagogique adapté en 2004 (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	Oui	Non	Ne sait pas	Total
Atteinte intellectuelle ou mentale	1 900	56 903	1 095	59 898
Trouble du langage et de la parole	461	5 559	174	6 194
Déficience motrice	2 204	3 824	154	6 182
Déficience viscérale, métabolique ou nutritionnelle	233	10 093	641	10 967
Déficience auditive	987	770	60	1 817
Déficience visuelle	870	2 599	101	3 570
Plusieurs déficiences associées	590	3 595	117	4 302
Autre	139	2 865	462	3 466
Total	7 384	86 208	2 804	96 396
%	7,7	89,4	2,9	100,0

[4] Répartition par déficience des élèves handicapés du premier degré en intégration individuelle avec l'aide d'un enseignant spécialisé en 2004 (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	Effectifs
Atteinte intellectuelle ou mentale	2 401
Trouble du langage et de la parole	566
Déficience motrice	515
Déficience viscérale, métabolique ou nutritionnelle	94
Déficience auditive	353
Déficience visuelle	828
Plusieurs déficiences associées	400
Autre	170
Total	5 327

3 Les élèves du premier degré

Présentation

En 1999-2000, le nombre d'élèves de nationalité étrangère des établissements publics et privés du premier degré, en France métropolitaine, était de 372 300 et représentait 5,9 % de l'ensemble des élèves [1].

Il était en diminution de près de 23 000 par rapport à la rentrée 1998, soit une variation de - 5,8 %. Cette baisse a affecté le secteur public seulement, les effectifs d'élèves étrangers dans le secteur privé ayant augmenté de 138 élèves alors qu'ils étaient stables entre les deux précédentes rentrées scolaires.

Les populations les plus représentées étaient, comme l'année précédente, les Marocains (23,1 % de l'ensemble des élèves étrangers), les Algériens (14,5 %), les autres nationalités d'Afrique (12,9 %), les Turcs (12,9 %) et les Portugais (10,0 %) [2].

La part des élèves étrangers a donc augmenté dans le secteur privé, où elle est de 1,6 % ; dans le secteur public, à l'inverse, elle a été en diminution, passant de 7,5 % à la rentrée 1997 à 7,0 % à la rentrée 1998 et à 6,6 % pour 1999. Sur l'ensemble des deux secteurs, elle a été de 5,5 % dans l'enseignement préélémentaire et de 6,1 % en élémentaire (du CP au CM2). Cette part était de 70,3 % en classe d'initiation, de 12,0 % en classe d'adaptation et de 10,7 % dans les classes d'intégration scolaire [3].

La proportion d'élèves étrangers a varié fortement selon les académies : elle était respectivement de 18,7 %, 11,0 % et 9,9 % dans les académies de Paris, Créteil et Versailles. Les parts les plus faibles, qui par ailleurs sont restées identiques par rapport à la rentrée 1998, ont été observées dans les académies de Rennes (1,1 %), de Nantes (1,4 %) et de Caen (1,5 %) [4].

Parmi les académies d'outre-mer, seule la Guyane avait une part très élevée d'élèves étrangers (plus de 30 %) en légère augmentation par rapport à la rentrée 1998. Ces élèves provenaient le plus souvent de Chine, d'Haïti, ou du Surinam.

Définitions

■ **Élèves de nationalité étrangère.** L'enregistrement de la nationalité peut souffrir d'imprécision :

- les enfants dont la nationalité est acquise par naturalisation de façon récente peuvent être comptabilisés à tort parmi les enfants étrangers ;
- il peut y avoir également confusion entre la nationalité de l'enfant et celle du chef de famille.

Dans les instructions relatives au recensement des élèves de nationalité étrangère, il est cependant indiqué que c'est la nationalité de l'élève et non celle de ses parents qui doit être prise en compte.

Est français, par filiation, tout enfant dont l'un des parents au moins est français (ce qui revient à dire que les enfants des couples dits "mixtes" sont français). Est français, par la naissance en France, tout enfant né en France lorsque l'un au moins de ses parents y est né. Tous les résultats présentés font référence à la population des élèves recensés comme étrangers par les directeurs d'école : cette population est différente de la population des immigrés (des élèves étrangers peuvent être nés en France par exemple) et de la population d'origine étrangère.

■ **Classes d'initiation.** Ces classes ont été créées pour recevoir des élèves de nationalité étrangère non francophones.

■ **Classes d'adaptation.** Ces classes sont destinées à accueillir les enfants qui, pour des raisons diverses, rencontrent des difficultés au niveau de l'enseignement élémentaire.

■ **Classes d'intégration scolaire.** Ces classes accueillent des élèves présentant un handicap physique, sensoriel, ou mental et qui peuvent tirer profit, en milieu scolaire ordinaire, d'une scolarité adaptée à leur âge, à leurs capacités, à la nature et à l'importance de leur handicap (Circulaire du 18 novembre 1991).

Avertissement : les données pour les années scolaires 2000-2001 à 2004-2005 étant indisponibles, cette double page reprend les données équivalentes de l'édition 2000.

→ Pour en savoir plus

Source : Enquête de la Direction de l'évaluation et de la prospective.

[1] Évolution du nombre d'élèves de nationalité étrangère dans le premier degré (France métropolitaine, Public + Privé)

	1975	1984	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1997	1998	1999
	1976	1985	1991	1992	1993	1994	1995	1997	1998 (1)	1999	2000 (2)
Effectifs	562 994	710 335	643 928	627 734	594 157	574 250	551 849	-	424 798	395 049	372 268
% du nombre total d'élèves	7,7	10,6	9,6	9,4	9,0	8,8	8,4		6,7	6,2	5,9

(1) Une estimation a été faite pour les départements n'ayant pas répondu à l'enquête.

(2) Une estimation a été faite pour 402 écoles publiques et 569 écoles privées.

[2] Répartition des élèves étrangers du premier degré par nationalité ou origine géographique en 1999-2000 (France métropolitaine)

	Public	Privé	Pu + Pr	% du nombre total d'élèves étrangers
Algériens	52 887	1 167	54 054	14,5
Marocains	84 712	1 156	85 868	23,1
Tunisiens	26 793	450	27 243	7,3
Autres nationalités d'Afrique	47 147	929	48 076	12,9
Espagnols	3 260	536	3 796	1,0
Portugais	35 300	1 781	37 081	10,0
Italiens	3 384	450	3 834	1,0
Autres nationalités de l'Union européenne	12 284	2 972	15 256	4,1
Turcs	47 487	613	48 100	12,9
Cambodgiens, Laotiens, Vietnamiens	11 336	469	11 805	3,2
Autres nationalités	34 096	3 059	37 155	10,0
Total	358 686	13 582	372 268	100,0
% du nombre total d'élèves	6,6	1,6	5,9	-

[3] Répartition des élèves étrangers du premier degré par structure d'accueil et leur part dans les effectifs totaux en 1999-2000 (France métropolitaine, France métropolitaine + DOM)

	Préélémentaire	CP-CM2	Initiation	Adaptation	CLIS	Total
Public						
Effectifs	128 143	223 374	1 469	946	4 754	358 686
% du nombre total d'élèves	6,1	6,8	72,6	12,8	11,3	6,6
Privé						
Effectifs	4 348	8 974	42	173	45	13 582
% du nombre total d'élèves	1,4	1,6	33,6	9,0	1,7	1,6
Total France métropolitaine						
Effectifs	132 491	232 348	1 511	1 119	4 799	372 268
% du total d'élèves	5,5	6,1	70,3	12,0	10,7	5,9
France métropolitaine + DOM						
Public	132 201	230 592	1 477	951	4 961	370 182
Privé	4 581	9 219	42	173	45	14 060
Total	136 782	239 811	1 519	1 124	5 006	384 242

[4] Répartition des élèves de nationalité étrangère du premier degré par académie en 1999-2000 (Public + Privé)

Académies	% élèves étrangers/ensemble des effectifs	Académies	% élèves étrangers/ensemble des effectifs
Aix-Marseille	6,3	Nice	8,1
Amiens	3,4	Orléans-Tours	5,6
Besançon	6,3	Paris	18,7
Bordeaux	3,6	Poitiers	1,2
Caen	1,5	Reims	3,8
Clermont-Ferrand	3,7	Rennes	1,1
Corse	14,9	Rouen	3,8
Créteil	11,0	Strasbourg	9,4
Dijon	4,5	Toulouse	3,7
Grenoble	5,9	Versailles	9,9
Lille	2,9	Moyenne métropole	5,9
Limoges	4,0	Guadeloupe	3,6
Lyon	8,7	Martinique	0,4
Montpellier	6,3	Guyane	30,2
Nancy-Metz	5,1	La Réunion	0,1
Nantes	1,4		

3 Les élèves du premier degré

Présentation

Les évaluations diagnostiques menées par la Direction de l'évaluation et de la prospective (DEP) en septembre 2004 auprès des élèves scolarisés en classe de cours élémentaire deuxième année (CE2) ont permis de recueillir des informations concernant les acquis des élèves en mathématiques et en français en début de cycle 3. Les items ayant été modifiés par rapport aux années antérieures, aucune comparaison n'est valable.

Les élèves ont répondu correctement, en moyenne, à près de trois quarts des items de français et à près de 70 % des items de mathématiques. On observe une grande hétérogénéité des résultats pour les deux matières. En effet, les 10 % des élèves les plus forts obtiennent des scores plus de deux fois supérieurs à ceux des 10 % des élèves les plus faibles.

À l'entrée en CE2, les élèves réussissent à plus de 76 % les items du champ "savoir lire" et à plus de 67 % les items du champ "savoir écrire". Concernant les résultats par capacité, ceux-ci varient entre 65 % et 76 %.

En mathématiques, la réussite des élèves varie fortement d'un champ à l'autre. Ainsi, le score moyen en "résolution de problème" est de 51 % et celui en "travaux géométriques" avoisine les 85 %. De même, les élèves semblent plus à l'aise avec les items relatifs à la capacité "utiliser directement une connaissance" qu'avec les items de la capacité "produire une réponse, la justifier".

De plus, plusieurs caractéristiques des élèves influent sur leurs réussites. L'âge et l'origine sociale sont les deux variables les plus liées aux taux de réussites. Ainsi, on observe une différence de plus de 20 points entre les élèves ayant un an d'avance et ceux ayant un an de retard. Les élèves issus de catégories sociales favorisées (cadres et professions libérales) réussissent significativement mieux que les enfants d'employés (6 points d'écart) ou d'ouvriers (12 points d'écart).

Définitions

■ Le cadre de l'enquête. Depuis la rentrée 1989, une évaluation des compétences en français et en mathématiques est proposée aux enseignants pour les aider à repérer les acquis et les éventuelles difficultés des élèves en début de CE2 (cycle des approfondissements) et à adapter ainsi leurs pratiques pédagogiques.

■ Les items. Ils ont été répartis en champs et en capacités. Les champs, ancrés dans les programmes, sont des regroupements d'items qui correspondent à un ensemble d'activités spécifiques. Les capacités sont des ensembles de savoir-faire acquis dans les apprentissages. Chacun des items du protocole est inclus dans un champ et dans une capacité.

■ En français, l'évaluation en début de CE2 vise à apprécier les compétences du savoir lire et du savoir écrire à travers trois capacités : compréhension, outils de la langue pour lire et écrire et production de textes.

■ En mathématiques, l'évaluation en début de CE2 vise à apprécier les objectifs de savoir, de savoir-faire et de résolution de problèmes à travers cinq champs d'application : travaux numériques, repérages et mesures, travaux géométriques, numérations écrite et orale, traitement des données et résolution de problèmes.

■ L'échantillon. Afin de fournir des références nationales à l'ensemble des acteurs du système éducatif, les résultats nationaux sont calculés sur un échantillon, tiré aléatoirement, de 3 000 élèves de CE2 scolarisés dans des écoles publiques ou privées sous contrat de France métropolitaine. L'échantillon est ensuite redressé pour être le plus semblable possible à la population des élèves de CE2.

→ Pour en savoir plus

Sites internet

- <http://www.evace26.education.gouv.fr>

- <http://educ-eval.education.fr>

Source : "Enquête d'évaluation des compétences à l'entrée en CE2", DEP, septembre 2004.

L'évaluation diagnostique en début de CE2

[1] Pourcentages de réussite aux items de français et de mathématiques en début de CE2
(France métropolitaine, septembre 2004)

	Moyenne	Médiane	Écart type
Français (sur 100)	73,53	75,86	14,14
Mathématiques (sur 100)	69,47	70,93	14,74

	10 % les plus faibles	10 % les plus forts
Français (sur 100)	44,24	92,04
Mathématiques (sur 100)	40,33	90,15

[2] Pourcentages de réussite aux items de français et de mathématiques à l'entrée en CE2
Résultats par champ (France métropolitaine, septembre 2004)

Français		Mathématiques	
Savoir lire	76,94	Travaux numériques	61,29
Savoir écrire	67,88	Repérage, mesure	76,58
		Travaux géométriques	84,75
		Numerations écrite et orale	76,48
		Résolution de problèmes, traitements de données	51,14

[3] Pourcentages de réussite aux items de français et de mathématiques à l'entrée en CE2
Résultats par capacité (France métropolitaine, septembre 2004)

Français		Mathématiques	
Compréhension	76,08	Rechercher l'information, l'interpréter, la reformuler	68,58
Outils de la langue pour lire et écrire	74,52	Analyser une situation, organiser une démarche	69,37
Production de textes	65,04	Produire une réponse, la justifier	59,17
		Appliquer une technique	65,70
		Utiliser directement une connaissance	81,33

[4] Disparités de résultats des élèves de CE2 selon l'origine sociale (%)
(France métropolitaine, septembre 2004)

	Cadres, professions libérales	Professions intermédiaires	Agriculteurs exploitants	Employés	Artisans, commerçants	Ouvriers	Inactifs
Français	80,26	75,63	71,81	74,50	73,90	68,48	67,58
Mathématiques	76,96	71,17	68,49	70,01	70,09	64,1	63,96

[5] Disparités de résultats des élèves de CE2 selon le sexe (%) (France métropolitaine, septembre 2004)

	Garçons	Filles
Français	71,14	75,81
Mathématiques	70,25	68,73

[6] Disparités de résultats des élèves de CE2 selon l'âge (%) (France métropolitaine, septembre 2004)

	7 ans	8 ans	9 ans
Français	83,04	75,06	61,70
Mathématiques	80,21	70,82	58,82

Remarque : les élèves de 8 ans sont nés en 1996, ce qui est l'âge "normal" d'un élève de CE2. Les élèves de 7 ans ont un an d'avance et ceux de 9 ans un an de retard.

3 Les élèves du premier degré

Présentation

Au cours des vingt dernières années, les redoublements à l'école élémentaire ont diminué de près de moitié : 35 % des écoliers qui commençaient leur scolarité élémentaire en 1978 ont redoublé contre seulement 18 % des élèves entrés au cours préparatoire (CP) en 1997 [2]. Si une telle évolution n'est pas indépendante de la généralisation de la scolarisation en maternelle à trois ans, elle reflète aussi les changements survenus dans la politique éducative : tant la loi d'orientation de 1989 que la réforme de 1992 introduisant les cycles à l'école limitaient les redoublements à un seul au cours de toute la scolarité élémentaire.

Cette baisse est générale, mais la structure du redoublement change. Au début des années soixante-dix, les scolarités élémentaires étaient marquées par un taux de redoublement du CP relativement élevé : 13 % des écoliers redoublaient cette classe [1]. Si les redoublements sont aujourd'hui toujours concentrés en début de scolarité, ils se répartissent de manière relativement équilibrée entre le CP et le CE1 : 5 % des élèves redoublent la première classe, 7 % la seconde. Là encore, ces évolutions portent la marque de l'instauration de la politique des cycles ; des élèves qui auraient, avant la réforme redoublé le CP redoublent le CE1 qui marque la fin du cycle des apprentissages fondamentaux. Par ailleurs, les redoublements ont d'autant plus tendance à être concentrés sur les deux premiers niveaux que les écoliers ne peuvent en principe redoubler qu'une fois durant leur scolarité élémentaire.

La baisse des redoublements touche tous les milieux sociaux, mais les disparités sociales de redoublement restent importantes : alors que seulement 3 % des enfants d'enseignants redoublent, 41 % des enfants d'inactifs et 25 % de ceux d'ouvriers sont dans ce cas [2]. Elle n'a pas permis aux garçons de combler leur déficit de réussite par rapport aux filles : 20 % des garçons redoublent contre seulement 15 % des filles. La meilleure réussite des filles est très prononcée parmi les enfants d'agriculteurs : 17 % des garçons redoublent contre seulement 7 % des filles [3]. Enfin, la durée de la scolarité en maternelle joue un rôle important car si plus d'un quart des enfants scolarisés deux ans en maternelle redoublent, ils sont 15 % quand ils y ont passé quatre ans.

→ Pour en savoir plus

Publications

- J.-P. Caille, "Scolarisation à 2 ans et réussite de la carrière scolaire au début de l'école élémentaire", *Éducation & formations*, n° 60, MEN-DEP, juillet-septembre 2001.
- J.-P. Caille, "Le redoublement à l'école élémentaire et dans l'enseignement secondaire", *Éducation & formations*, n° 69, MEN-DEP, juillet 2004.
- O. Cosnefroy, T. Rocher, "Le redoublement au cours de la scolarité obligatoire: nouvelles analyses, mêmes constats", *Éducation & formations*, n° 70, MEN-DEP, décembre 2004.

Sources

- [1] Fichier du panel 1978, fichier du panel 1997, DEP.
- [2] [3] Fichier du panel 1997, DEP.

Définitions

■ Les panels utilisés :

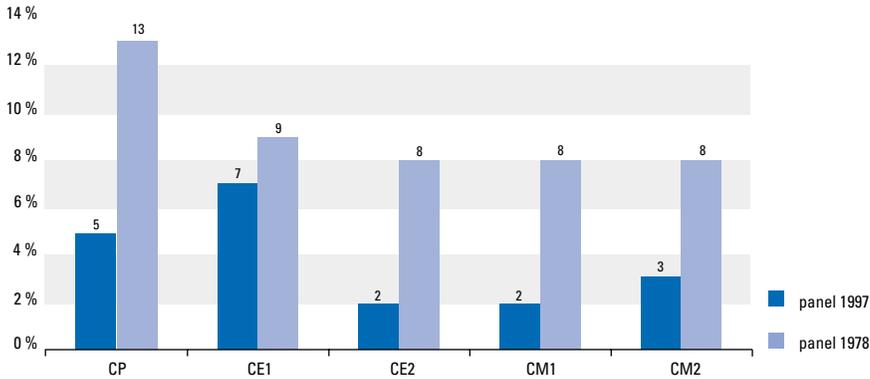
- le panel 1997 est un échantillon représentatif au 1/81^e des élèves entrés pour la première fois au cours préparatoire à la rentrée scolaire 1997-1998 dans une école publique ou privée de France métropolitaine. Il est issu d'un sondage à deux degrés. Un échantillon aléatoire d'écoles a d'abord été constitué en retenant quatre critères de stratification : la taille de l'école – appréciée par le nombre d'élèves scolarisés au cours préparatoire –, le secteur, l'appartenance ou non à une zone d'éducation prioritaire et la taille de l'unité urbaine. Dans chaque école, les élèves ont été ensuite tirés aléatoirement selon des modalités qui diffèrent selon le nombre de classes de CP et le nombre d'élèves scolarisés à ce niveau ;
- le panel 1978 est un échantillon représentatif au 1/45^e des élèves scolarisés au cours préparatoire dans une école publique ou privée de France métropolitaine en septembre 1978.

■ La population étudiée :

- pour le panel 1997, elle comprend les 8 688 élèves de l'échantillon principal dont la scolarité a pu être observée au cours des sept premières années d'études élémentaires ;
- pour le panel 1978, elle comporte les 15 697 élèves de l'échantillon principal dont la scolarité a pu être observée au cours des sept premières années d'études élémentaires.

Les facteurs de redoublement à l'école élémentaire

[1] Évolution des taux de redoublement en CP entre 1978 et 1997 (France métropolitaine, Public + Privé)



Lecture - 5 % des élèves entrés en CP en 1997 redoublent cette classe.

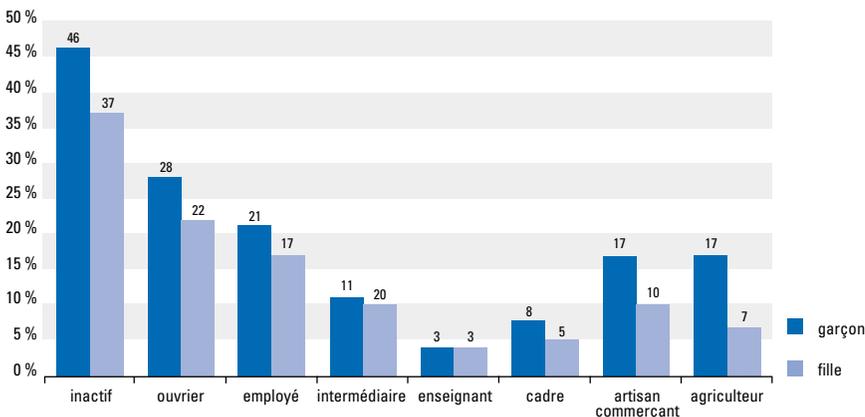
[2] Proportions d'élèves entrés au CP en 1978 et 1997 ayant redoublé en élémentaire (France métropolitaine, Public + Privé)

	1997	1978	Comparaison logistique 1978 vs 1997
PCS de la personne de référence du ménage (1)			
agriculteur	12	33	4
artisan, commerçant	14	31	3
cadre	7	12	2
enseignant	3	8	3
intermédiaire	11	22	2
employé	19	33	2
ouvrier	25	46	3
inactif	41	55	2
Sexe			
garçon	20	38	2
filles	15	32	3
Durée de la maternelle			
2 ans ou moins	27	40	2
3 ans	18	33	2
4 ans ou plus	15	29	2
Ensemble	18	35	3

(1) PCS : profession et catégorie socioprofessionnelle.

Lecture - 18 % des élèves entrés au CP en 1997 ont redoublé lors de leur scolarité élémentaire.

[3] Proportions d'élèves entrés au CP en 1997 ayant redoublé en élémentaire selon le sexe de l'élève et la PCS de la personne de référence (France métropolitaine, Public + Privé)



Lecture - 46 % des fils d'inactifs entrés au CP en 1997 redoublent lors de leur scolarité élémentaire.

3 Les élèves du premier degré

Présentation

Au cours de l'année scolaire 1999-2000, plus de 30 000 élèves de grande section de maternelle âgés de 5 et 6 ans ont fait l'objet d'une enquête sur leur état de santé organisée par la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) du ministère de la Santé et de la Protection sociale, la Direction de l'enseignement scolaire (DESCO) et la Direction de l'évaluation et de la prospective (DEP) du ministère de l'Éducation nationale. L'examen dentaire pratiqué par les médecins et infirmiers de l'Éducation nationale révèle que 15 % des enfants ont au moins deux dents cariées, et 9,5 % non soignées. En ZEP, la prévalence des problèmes bucco-dentaires est plus élevée.

Le port de lunettes concerne plus d'un enfant sur dix en grande section de maternelle. Plus de 14 % des enfants de 5 et 6 ans sont en situation de surpoids (17 % en ZEP) et 4 % sont considérés obèses selon les seuils internationaux de l'IMC (Indice de masse corporelle). Enfin, plus d'un enfant sur dix souffre de problèmes respiratoires [1].

Une seconde enquête, également organisée par les ministères de la Santé et de l'Éducation nationale, a été réalisée au cours de l'année scolaire 2001-2002 auprès de 8 500 enfants scolarisés en CM2. L'examen dentaire montre que 37 % de ces élèves ont au moins deux dents cariées, soit près de deux fois et demi plus qu'en grande section de maternelle. En revanche, le pourcentage d'enfants ayant deux dents cariées non soignées est plus faible (8 %). 29 % des enfants interrogés déclarent connaître une anomalie visuelle et un quart porte des lunettes. Les problèmes de surpoids concernent à ces âges près d'un enfant sur cinq et un enfant sur quatre en ZEP. Mais le pourcentage d'élèves de CM2 souffrant d'obésité n'est pas plus élevé qu'en grande section de maternelle. Concernant les problèmes respiratoires, 14 % des enfants ont déjà eu de l'asthme au cours de leur vie et 10 % sont traités au moment de l'enquête pour cette pathologie.

Définitions

- **Problèmes respiratoires.** L'enfant est considéré comme asthmatique si lui ou ses parents répondaient oui à l'une au moins des questions suivantes : "As tu déjà eu des crises d'asthme", "Au cours des douze derniers mois, ton médecin t'a-t-il prescrit des médicaments contre l'asthme" (la liste des médicaments étant fournie).
- **Le surpoids.** L'indicateur utilisé pour évaluer la corpulence est l'indice de masse corporelle qui correspond au rapport poids/(taille)², exprimé en kg/m².
- **Santé bucco-dentaire.** Dans le cadre de l'enquête, un examen bucco-dentaire a été pratiqué par les infirmiers et médecins scolaires dans le but de dénombrer le nombre de dents cariées, soignées ou non. Sans avoir la précision d'un examen effectué par un dentiste, il permet toutefois de mesurer, à biais d'examen identique, les disparités de l'état de santé dentaire des enfants examinés.
- **Vision.** La vision des élèves est évaluée à l'aide de trois séries de questions : le recensement des anomalies déjà connues, le port de lunettes et les résultats de tests standardisés assurant la comparabilité des données recueillies, effectués par le médecin scolaire.

→ Pour en savoir plus

Publications

- "L'état de santé des enfants de 5-6 ans dans les régions", Études et résultats, n° 250, juillet 2003, DREES.
- "La santé des enfants scolarisés en CM2 à travers les enquêtes santé scolaires en 2001-2002", Études et résultats, n° 313, juin 2004, DREES.

Sources : Enquêtes triennales en milieu scolaire organisées par la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) du ministère de la Santé et de la Protection sociale, la Direction de l'enseignement scolaire (DESCO) et la Direction de l'évaluation et de la prospective (DEP) du ministère de l'Éducation nationale.

[1] L'état de santé des enfants de 5 et 6 ans scolarisés en grande section de maternelle en 1999-2000 (France métropolitaine + DOM)

	% d'élèves
Enfants ayant au moins deux dents cariés	15,0
Enfants ayant au moins deux dents cariés non soignées	9,5
Enfants portant des lunettes	12,3
Enfants non vaccinés contre la rougeole	5,7
Enfants ayant des problèmes respiratoires	11,9
Enfants en situation de surpoids	14,4
Enfants souffrant d'obésité	3,9

Source : enquête triennale sur la santé, DREES, DESCO.

[2] L'état de santé des enfants scolarisés en CM2 en 2001-2002 (France métropolitaine + DOM)

	% d'élèves	En ZEP	Hors ZEP
Enfants ayant au moins deux dents cariés	37,1	49,8	34,2
Enfants ayant au moins deux dents cariés non soignées	8,1	15,2	7,3
Enfants portant des lunettes	25,9	22,8	26,3
Enfants non vaccinés contre la rougeole	4,8	2,9	5,0
Enfants ayant déjà eu de l'asthme au cours de leur vie	14,3	12,0	14,7
Asthme actuellement traité	9,5	8,0	9,7
Enfants en situation de surpoids	19,9	24,4	18,7
Enfants souffrant d'obésité	4,1	7,0	3,6

Source : enquête triennale sur la santé, DREES, DESCO.

4 Les élèves du second degré

4.1	Le second degré : évolution	90
4.2	Second degré et classes post-bac par département et académie	92
4.3	Le second degré : accès au niveau V de formation	94
4.4	Le second degré : accès au niveau du baccalauréat	96
4.5	L'origine socioprofessionnelle des élèves du second degré	98
4.6	Le premier cycle par classe, par âge et par sexe : flux	100
4.7	Le second cycle professionnel : évolution	102
4.8	Le second cycle professionnel par classe et par sexe	104
4.9	Le second cycle professionnel par âge et par sexe	106
4.10	Le second cycle professionnel : flux	108
4.11	Les spécialités de formation dans le second cycle professionnel (CAP, BEP, bac professionnel)	110
4.12	Le second cycle général et technologique par section	112
4.13	Le second cycle général et technologique : flux	114
4.14	Les options de seconde générale et technologique	116
4.15	L'orientation en fin de seconde générale et technologique	118
4.16	Les options de première générale et technologique	120
4.17	Les options de terminale générale et technologique	122
4.18	L'étude des langues vivantes dans le second degré	124
4.19	Les sections européennes et internationales dans le second degré	126
4.20	L'étude du latin et du grec ancien dans le second degré	128
4.21	Les enseignements adaptés dans le second degré	130
4.22	Les élèves handicapés intégrés dans les établissements du second degré	132
4.23	Les élèves handicapés intégrés dans les établissements du second degré par âge	134
4.24	Les élèves de nationalité étrangère dans le second degré	136
4.25	L'enseignement agricole dans le second degré	138
4.26	L'évaluation diagnostique en début de sixième	140
4.27	Devenir des élèves huit ans après leur entrée en sixième	142
4.28	Devenir des élèves six ans après leur entrée en cours préparatoire	144
4.29	L'absentéisme des élèves du second degré	146
4.30	Surpoids et obésité chez les adolescents scolarisés en classe de troisième	148

4 Les élèves du second degré

Présentation

À la rentrée 2004, les établissements publics et privés du second degré accueillent 5 538 700 élèves dans la métropole et les DOM. La baisse de 0,7 % enregistrée cette année est supérieure à celle observée l'année dernière. Les évolutions d'effectifs par secteur sont différentes : - 0,9 % dans le secteur public (- 41 400 élèves) et + 0,1 % dans le secteur privé (+ 600 élèves). Seuls les effectifs des classes du premier cycle sont en diminution lors de cette rentrée [1].

Le premier cycle a vu croître ses effectifs de 1960 jusqu'en 1985 de 42,2 %, puis baisser de 1985 à 1990 avec l'entrée au collège de générations moins nombreuses. De la rentrée 1991 jusqu'en 1993, la population du premier cycle a été de nouveau en progression, puis s'est stabilisée en 1994. Depuis la rentrée 1995, les effectifs ne cessent de diminuer du fait de l'entrée au collège de générations moins nombreuses. À la rentrée 2004, les effectifs du premier cycle enregistrent à nouveau une baisse de 1,6 %.

Le second cycle professionnel a multiplié ses effectifs par 2,1 entre 1960 et 1985. Ensuite une baisse sensible s'est amorcée jusqu'en 1992. La très forte montée en puissance depuis 1985 des baccalauréats professionnels et l'intérêt confirmé pour les BEP compensaient nettement la perte de vitesse des CAP post-cinquième. Une hausse des effectifs est observée entre 1993 et 1998, suivie d'une diminution entre 1999 et 2001 avec une baisse particulièrement sensible en 2000 (- 4,2 %). Depuis la rentrée 2002, les effectifs du second cycle professionnel connaissent une augmentation, + 6 900 élèves à la rentrée 2004 (+ 1,0 %).

Le nombre d'élèves en second cycle général et technologique a progressé constamment de 1960 à 1991 du fait de l'allongement de la scolarité. Après une baisse sensible de 1992 à 1995, la tendance s'inverse faiblement les deux années suivantes en raison d'une démographie provisoirement plus favorable. De 1998 à 2000, les effectifs recommencent à diminuer : - 23 600 élèves (- 1,5 %) sur cette période. Depuis la rentrée 2001, les effectifs d'élèves du second cycle général et technologique connaissent une augmentation, + 4 300 élèves à la rentrée 2004 (+ 0,3 %) [2].

Pour l'ensemble du second degré, la part de l'enseignement public, proche de 80 %, reste assez stable.

Définitions

- **Second degré.** Enseignement secondaire, faisant suite à l'enseignement préélémentaire et élémentaire (premier degré), et dispensé dans les collèges (premier cycle) et dans les lycées (second cycle).
- **Premier cycle.** De la sixième à la troisième. A la rentrée 1997, ont été créées des unités pédagogiques d'intégration (UPI) regroupant des adolescents présentant un handicap compatible avec une scolarisation en collège.
- **Autres niveaux du premier cycle.** Il s'agit, outre des classes d'initiation préprofessionnelle en alternance (CLIPA, appelées anciennement CIPAL), des classes préparatoires à l'apprentissage (CPA), des anciennes classes préprofessionnelles de niveau (CPPN) et des classes-relais.
- **Second cycle général et technologique.** Classes de seconde, première et terminale préparant au baccalauréat, au baccalauréat de technicien ou au brevet de technicien.
- **Second cycle professionnel.** Classes préparant en un ou deux ans aux BEP et en un ou deux ans aux CAP, baccalauréats professionnels et aux brevets des métiers d'arts (BMA).
- **Enseignements adaptés du second degré.** Sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA), groupes de classes-ateliers (GCA) et établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA).

Avertissement : les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) et les sections de techniciens supérieurs (STS) ne sont pas traitées ici.

→ Pour en savoir plus

Publications

- Tableaux de l'Éducation nationale, éditions 1969 (1960-1961), 1972 (1970-1971), 1982 (1980-1981).
- Notes d'Information, 86.04, 86.15, 91.04, 91.18, 93.13, 94.26, 95.18, 96.16, 97.13, 98.06, 99.15, 00.08, 01.01, 02.08, 02.57, 03.35.

- Tableaux statistiques, n° 5503, 5537, 5958, 5981, 6064, 6078, 6473, 6479, 6539, 6540, 6701, 6702, 6703, 6818, 6819.

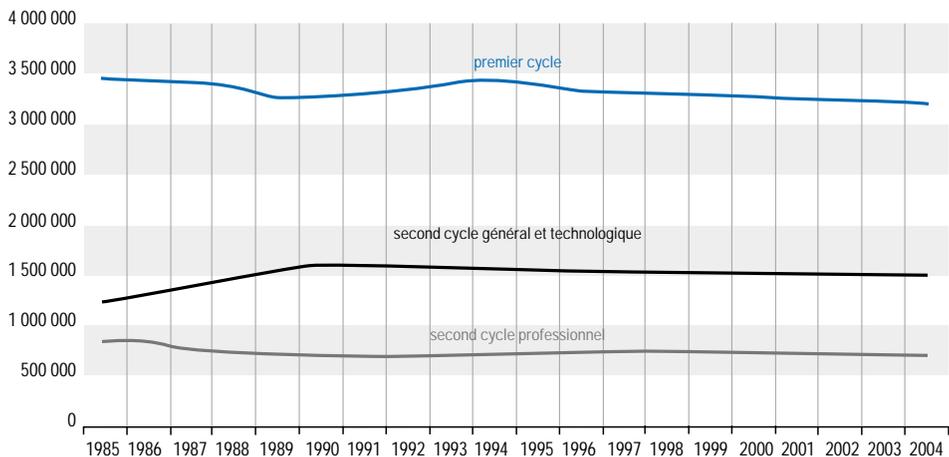
Source : Système d'information SCOLARITÉ.

Le second degré : évolution

[1] Évolution des effectifs d'élèves du second degré (en milliers)
(France métropolitaine, France métropolitaine + DOM à partir de 1990)

	France métró.		France métropolitaine + DOM								
	1980	1990	1990	1995	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Premier cycle	3 137,9	3 134,6	3 249,4	3 386,2	3 295,6	3 291,9	3 289,5	3 278,8	3 269,1	3 244,6	3 193,3
Public	2 532,5	2 485,2	2 592,4	2 709,1	2 629,8	2 624,7	2 620,4	2 608,9	2 597,9	2 573,7	2 527,0
Privé	605,4	649,4	656,9	677,1	665,8	667,2	669,0	669,9	671,2	670,9	666,3
Part du Public (%)	80,7	79,3	79,8	80,0	79,8	79,7	79,7	79,6	79,5	79,3	79,1
6 ^e à 3 ^e	2 950,4	3 078,4	3 186,3	3 378,4	3 289,8	3 287,2	3 285,6	3 274,6	3 264,3	3 238,5	3 185,6
dont : 4 ^e et 3 ^e techno.		159,7	166,0	158,3	90,6	54,3	45,0	44,8	42,5	42,2	42,4
CPA, CLIPA, UPI et classes relais	187,4	56,2	63,1	7,8	5,9	4,7	3,9	4,2	4,8	6,1	7,7
Second cycle professionnel	773,2	696,8	726,2	718,7	741,8	731,0	700,2	695,0	698,5	706,9	713,8
Public	601,2	534,2	560,9	567,8	583,9	575,4	551,8	547,8	549,8	555,9	561,0
Privé	172,0	162,6	165,3	150,9	157,9	155,6	148,4	147,3	148,7	151,0	152,8
Part du Public (%)	77,8	76,7	77,2	79,0	78,7	78,7	78,8	78,8	78,7	78,6	78,6
Baccalauréat professionnel		93,7	96,4	162,4	174,5	177,3	175,1	173,3	173,1	177,6	184,4
Second cycle général et technologique	1 102,6	1 570,9	1 607,4	1 526,3	1 524,9	1 513,0	1 501,4	1 504,1	1 509,6	1 511,0	1 515,3
Public	850,0	1 243,5	1 276,7	1 206,6	1 214,5	1 207,6	1 199,4	1 202,3	1 207,0	1 206,6	1 207,6
Privé	252,6	327,4	330,8	319,8	310,4	305,5	301,9	301,8	302,6	304,4	307,7
Part du Public (%)	77,1	79,2	79,4	79,1	79,6	79,8	79,9	79,9	80,0	79,9	79,7
Ensemble	5 013,7	5 402,3	5 583,0	5 631,3	5 562,4	5 535,9	5 491,1	5 477,9	5 477,1	5 462,5	5 422,4
Public	3 983,7	4 262,9	4 430,0	4 483,5	4 428,2	4 407,6	4 371,7	4 358,9	4 354,7	4 336,2	4 295,6
Privé	1 030,0	1 139,4	1 153,0	1 147,8	1 134,2	1 128,3	1 119,4	1 119,0	1 122,5	1 126,3	1 126,8
Part du Public (%)	79,5	78,9	79,3	79,6	79,6	79,6	79,6	79,6	79,5	79,4	79,2
Enseignement adapté du second degré (SEGPA, GCA et EREA)	123,0	121,1	126,7	124,8	124,1	123,8	122,2	120,9	119,0	117,1	116,2
Public	122,1	118,6	124,2	121,6	120,5	120,2	118,4	117,1	115,1	113,2	112,2
Privé	0,9	2,5	2,5	3,2	3,6	3,6	3,7	3,8	3,9	3,9	4,0
Part du Public (%)	99,3	97,9	98,1	97,4	97,1	97,1	96,9	96,8	96,7	96,7	96,6
Ensemble (avec enseignement adapté)	5 136,7	5 523,4	5 709,7	5 756,0	5 686,5	5 659,7	5 613,2	5 598,8	5 596,1	5 579,5	5 538,7
Public	4 105,8	4 381,5	4 554,3	4 605,0	4 548,7	4 527,8	4 490,1	4 476,0	4 469,7	4 449,3	4 407,9
Privé	1 030,9	1 141,9	1 155,4	1 151,0	1 137,7	1 131,9	1 123,1	1 122,8	1 126,4	1 130,2	1 130,8
Part du Public (%)	79,9	79,3	79,7	80,0	80,0	80,0	80,0	79,9	79,9	79,7	79,6

[2] Évolution des effectifs d'élèves du second degré (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)



4 Les élèves du second degré

Présentation

Le second degré est dans chaque département placé sous l'autorité d'un Inspecteur d'académie qui participe à la tutelle pédagogique et administrative des établissements, particulièrement des collèges, et intervient dans l'organisation de la vie scolaire. Les élèves relevant du premier cycle, domiciliés dans un même secteur, sont accueillis dans un collège. Les secteurs sont regroupés en districts scolaires, zones de rattachement d'un groupe d'établissements diversifiés de second cycle permettant l'orientation des élèves issus du premier cycle. Le découpage géographique en secteurs est utilisé pour la "carte scolaire", qui est un outil de gestion et de planification de la répartition des moyens d'éducation sur l'ensemble du territoire.

À la rentrée 2004, 5 814 100 élèves étaient scolarisés dans les établissements publics et privés du second degré (y compris classes post-bac, formations complémentaires, SEGPA et EREA) de France métropolitaine et des DOM. La baisse de 0,7 % (soit - 41 100 élèves) enregistrée cette année est dans la continuité de celles observées depuis 1994 (seule la rentrée 2002 avait été marquée par une quasi-stabilité des effectifs). En 2004, les évolutions d'effectifs par secteurs sont différentes : ainsi le secteur public perd 0,8 % de ses effectifs tandis que les effectifs du secteur privé sont stables. La répartition entre secteur public et secteur privé reste assez stable depuis 1996 en France métropolitaine, les établissements privés accueillant 21 % des élèves. Dans les DOM, ce pourcentage est de seulement 7,6%. La part du secteur privé est très inégale d'une académie à l'autre, variant de 41,8 % pour l'académie de Rennes et 40,6 % pour l'académie de Nantes à 6 % pour La Réunion, 6,6 % pour la Corse et 10 % pour l'académie de Limoges.

Définitions

■ La population scolaire des établissements du second degré comprend :

- le premier cycle : de la sixième à la troisième dans les collèges, les CPA dans les collèges et les lycées professionnels (LP), les unités pédagogiques d'intégration (UPI) regroupant des adolescents présentant un handicap compatible avec une scolarisation en collège, ainsi que les CLIPA ;
- le second cycle professionnel, principalement dans les lycées professionnels, y compris les formations en un an, mises en place à partir de 1994-1995 dans le cadre de la Loi quinquennale sur l'emploi, le travail et la formation professionnelle ;
- le second cycle général et technologique : seconde, première et terminale, surtout en lycée ;
- les classes post-baccalauréat : CPGE, STS et préparations diverses implantées dans les lycées et sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale ;
- les formations complémentaires aux CAP, BEP, baccalauréats et BTS ;
- les SEGPA annexées aux collèges, ou les classes - ateliers intégrées aux collèges ;
- les établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA) : 80 établissements accueillant 10 900 élèves.

■ CLIPA (ex-CIPAL). Classes d'initiation préprofessionnelle en alternance.

■ CPA. Classes préparatoires à l'apprentissage (non compris les CPA des centres de formation d'apprentis).

■ CPGE, STS. Classes préparatoires aux grandes écoles, sections de technicien supérieurs.

■ SEGPA. Sections d'enseignement général et professionnel adapté.

■ UPI. Unités pédagogiques d'intégration.

→ Pour en savoir plus

Source : Base centrale de pilotage (BCP).

[1] Effectifs d'élèves des établissements du second degré (y compris EREA) à la rentrée 2004

Départements et académies	Effectifs (milliers)			% Public / total	Départements et académies	Effectifs (milliers)			% Public / total
	Public	Privé	Total			Public	Privé	Total	
Alpes-de-					Meurthe-et-Moselle	56,1	12,5	68,6	81,7
Haute-Provence	12,7	0,8	13,5	94,3	Meuse	15,0	2,0	16,9	88,3
Hautes-Alpes	11,2	0,9	12,1	92,6	Moselle	85,6	14,2	99,8	85,8
Bouches-du-Rhône	141,8	42,0	183,8	77,2	Vosges	30,2	5,0	35,2	85,8
Vaucluse	42,8	10,0	52,8	81,1	Nancy-Metz	186,9	33,7	220,6	84,7
Aix-Marseille	208,6	53,6	262,2	79,6	Loire-Atlantique	67,6	45,5	113,0	59,8
Aisne	45,9	6,7	52,6	87,2	Maine-et-Loire	37,5	31,2	68,7	54,6
Oise	66,7	10,2	77,0	86,7	Mayenne	15,5	9,4	24,9	62,2
Somme	41,1	11,9	53,0	77,6	Sarthe	38,0	10,7	48,7	78,0
Amiens	153,8	28,8	182,6	84,2	Vendée	22,7	27,1	49,8	45,6
Doubs	41,0	6,2	47,3	86,8	Nantes	181,3	123,8	305,1	59,4
Jura	19,3	4,7	23,9	80,5	Alpes-Maritimes	77,8	13,7	91,5	85,0
Haute-Saône	17,9	1,8	19,7	90,8	Var	73,0	10,1	83,0	87,9
Territoire de Belfort	11,0	2,7	13,7	80,0	Nice	150,8	23,8	174,5	86,4
Besançon	89,2	15,5	104,7	85,2	Cher	22,5	2,7	25,2	89,4
Dordogne	24,8	3,6	28,4	87,4	Eure-et-Loir	31,6	5,6	37,1	85,0
Gironde	98,6	20,5	119,1	82,8	Indre	16,0	1,4	17,4	91,9
Landes	24,2	2,8	27,0	89,5	Indre-et-Loire	41,2	9,3	50,5	81,6
Lot-et-Garonne	21,2	4,2	25,4	83,4	Loir-et-Cher	21,6	4,4	26,0	83,1
Pyrénées-Atlantiques	39,7	15,7	55,4	71,7	Loiret	52,2	8,9	61,1	85,4
Bordeaux	208,5	46,8	255,3	81,7	Orléans-Tours	185,0	32,3	217,3	85,2
Calvados	48,2	14,1	62,3	77,4	Ville de Paris	129,9	61,7	191,6	67,8
Manche	33,8	10,0	43,7	77,2	Paris	129,9	61,7	191,6	67,8
Orne	18,8	5,9	24,7	76,2	Charente	24,1	3,7	27,7	86,8
Caen	100,8	29,9	130,8	77,1	Charente-Maritime	42,7	4,8	47,5	89,9
Allier	22,9	3,5	26,5	86,7	Deux-Sèvres	22,1	6,5	28,6	77,2
Cantal	8,3	2,5	10,9	76,5	Vienne	28,3	6,2	34,5	82,0
Haute-Loire	10,2	8,2	18,4	55,5	Poitiers	117,2	21,2	138,4	80,7
Puy-de-Dôme	41,1	10,8	52,0	79,1	Ardennes	24,9	2,5	27,4	90,8
Clermont-Ferrand	82,6	25,1	107,7	76,7	Aube	22,3	4,5	26,8	83,2
Corse-du-Sud	10,5	0,8	11,3	93,0	Marne	43,4	10,8	54,1	80,1
Haute-Corse	11,0	0,7	11,7	93,8	Haute-Marne	15,6	2,6	18,2	85,8
Corse	21,5	1,5	23,0	93,4	Reims	106,2	20,4	126,6	83,9
Seine-et-Marne	117,8	16,2	134,0	87,9	Côtes-d'Armor	31,1	17,3	48,4	64,3
Seine-Saint-Denis	124,4	16,9	141,3	88,0	Finistère	45,5	32,8	78,3	58,1
Val-de-Marne	97,4	16,9	114,3	85,2	Ille-et-Vilaine	51,8	35,2	87,0	59,5
Créteil	339,6	50,0	389,6	87,2	Morbihan	31,2	29,4	60,6	51,5
Côte-d'Or	37,7	9,1	46,8	80,6	Rennes	159,6	114,6	274,3	58,2
Nièvre	15,8	2,6	18,5	85,7	Eure	46,2	6,5	52,7	87,8
Saône-et-Loire	41,1	5,9	46,9	87,5	Seine-Maritime	103,5	22,7	126,1	82,0
Yonne	25,0	3,0	27,9	89,4	Rouen	149,7	29,1	178,8	83,7
Dijon	119,6	20,6	140,1	85,3	Bas-Rhin	83,5	12,1	95,7	87,3
Ardèche	16,5	10,1	26,7	62,0	Haut-Rhin	56,2	10,3	66,5	84,5
Drôme	33,6	10,1	43,7	76,9	Strasbourg	139,7	22,4	162,1	86,2
Isère	90,1	18,7	108,8	82,8	Ariège	10,7	1,1	11,8	90,6
Savoie	31,6	5,3	36,9	85,7	Aveyron	12,9	7,3	20,2	63,9
Haute-Savoie	48,4	16,1	64,4	75,1	Haute-Garonne	83,7	15,1	98,8	84,7
Grenoble	220,2	60,2	280,4	78,5	Gers	11,7	1,8	13,5	86,6
Nord	189,8	85,4	275,2	69,0	Lot	10,6	2,2	12,8	82,9
Pas-de-Calais	125,3	24,4	149,7	83,7	Hautes-Pyrénées	16,2	3,3	19,6	83,0
Lille	315,1	109,7	424,9	74,2	Tarn	23,6	6,6	30,2	78,2
Corrèze	16,2	2,7	18,8	85,8	Tarn-et-Garonne	14,4	3,1	17,5	82,2
Creuse	8,6	0,1	8,7	98,9	Toulouse	183,8	40,5	224,3	81,9
Haute-Vienne	25,6	2,8	28,4	90,1	Yvelines	116,2	23,5	139,8	83,2
Limoges	50,4	5,6	55,9	90,0	Essonne	105,6	14,2	119,8	88,2
Ain	41,6	7,2	48,8	85,2	Hauts-de-Seine	98,1	28,9	127,0	77,3
Loire	47,5	19,5	67,0	70,9	Val-d'Oise	108,0	15,3	123,3	87,6
Rhône	111,6	50,1	161,7	69,0	Versailles	428,0	81,8	509,8	83,9
Lyon	200,7	76,8	277,5	72,3	France métropolitaine	4 408,2	1 169,3	5 577,5	79,0
Aude	23,7	3,2	26,9	88,1	Guadeloupe	50,0	5,5	55,5	90,0
Gard	47,8	13,0	60,8	78,7	Guyane	22,8	1,8	24,6	92,8
Hérault	74,7	13,7	88,4	84,5	Martinique	46,3	4,3	50,7	91,4
Lozère	3,9	3,4	7,3	53,5	La Réunion	99,5	6,3	105,8	94,0
Pyrénées-Orientales	29,4	6,5	36,0	81,8	Total DOM	218,6	18,0	236,6	92,4
Montpellier	179,6	39,8	219,4	81,9	France métr. + DOM	4 626,8	1 187,3	5 814,1	79,6

4 Les élèves du second degré

Présentation

Aujourd'hui, la grande majorité des jeunes accèdent au niveau V de formation, c'est-à-dire atteignent au moins une seconde de détermination ou une année terminale de formation au CAP, au BEP ou à un diplôme professionnel équivalent.

Pour les générations nées entre 1976 et 1983, le taux d'accès par les formations sous statut scolaire offertes par le ministère de l'Éducation nationale (MEN) a légèrement diminué avant de se stabiliser aux alentours de 78 % (taux d'accès longitudinal) [1]. Pour les générations les plus récentes, nées après 1984, on ne dispose encore que d'informations partielles, l'accès au niveau V pouvant intervenir jusqu'à 20 ans. Ces informations suggèrent une augmentation du taux d'accès aux alentours de 78,5 % pour la génération 1985. En 2004, l'indicateur conjoncturel d'évolution (taux d'accès transversal) enregistre une légère baisse et se situe à 80,5 % : 56,0 % d'accès en seconde de détermination, 24,5 % d'accès par la voie professionnelle. Par ailleurs, les accédants tendent à être plus jeunes d'année en année ; ceci résulte du fait qu'ils ont probablement de moins en moins connu le redoublement durant leur cursus scolaire. Ces effets de calendrier expliquent en grande partie la différence entre taux d'accès transversal et taux d'accès longitudinal.

Tous ces chiffres ne concernent que les seuls accès par les formations sous statut scolaire offertes par le ministère de l'Éducation nationale. Les autres voies de formation, par apprentissage ou sous tutelle du ministère en charge de l'Agriculture, jouent également un rôle non négligeable dans l'accès au niveau V [2]. Depuis 1996, elles contribuent à hauteur de 12 à 13 points. Le taux d'accès (selon l'indicateur transversal) toutes formations confondues, s'établit à 94,0 % en 2003 et devrait connaître une légère baisse en 2004 selon les estimations provisoires concernant l'apprentissage.

Les filles utilisent davantage la filière générale que les garçons : l'écart s'élève à 14 points [3]. Dans la filière professionnelle, elles sont un peu moins présentes que les garçons dans les formations scolaires du MEN (3 points d'écart) et sensiblement moins si on considère toutes les voies de formation (11 points d'écart). Au total, les taux d'accès par sexe sont assez proches, à l'avantage des filles (94,2 % et 91,6 %).

Définitions

■ Niveau V de formation. Il est atteint par l'inscription constatée en seconde de détermination ou en année terminale de formation au BEP, au CAP ou à un diplôme professionnel équivalent.

■ Voies de formation. Outre le ministère de l'Éducation nationale, le ministère en charge de l'Agriculture offre aussi des formations de type scolaire de niveau V. L'accès à ce niveau de formation est également possible par l'apprentissage.

■ Taux d'accès. Il rapporte les entrées dans les classes mentionnées ci-dessus à l'effectif des générations concernées. L'accès au niveau V intervient en fait de 13 à 20 ans, selon les jeunes, si bien que l'on doit distinguer des taux élémentaires d'accès par âge : celui, par exemple, de la génération 1983 au moment de la rentrée 1999, à 16 ans. L'éventail est plus large encore en tenant compte des parcours plus longs ou moins linéaires de la filière professionnelle.

■ Taux d'accès d'une génération. Pour les jeunes nés une année donnée, on somme les taux d'accès au niveau V enregistrés au cours des rentrées scolaires successives (analyse longitudinale).

■ Taux d'accès annuel. Pour une rentrée scolaire donnée, on somme les taux d'accès propres à chacune des générations concernées, accédant cette année-là au niveau V à des âges différents (analyse transversale).

→ Pour en savoir plus

Sources : Système d'information SCOLARITÉ. Enquête n° 16 (MEN, Privé). Enquête n° 51 (Apprentissage). Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et de la Ruralité.

Le second degré : accès au niveau V de formation

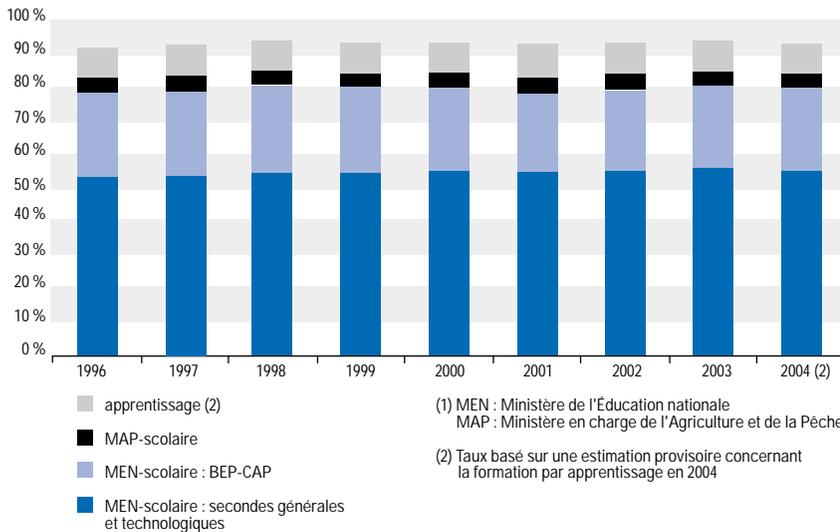
[1] Calendrier d'accès au niveau V de formation par génération (en %)
(France métropolitaine, Public + Privé)

Génération	Retrécissements scolaires											Total (1)
	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	
1974	0,5											
1975	2,0	0,4										
1976	8,1	1,6	0,3									
1977	14,2	7,7	1,5	0,3								78,5
1978	15,1	14,4	7,2	1,3	0,3							78,2
1979	37,6	15,5	14,3	6,8	1,3	0,1						78,1
1980	2,4	37,9	15,2	14,5	6,7	1,0	0,1					77,9
1981	0,1	2,5	37,9	15,3	14,7	6,4	0,8	0,1				77,8
1982		0,0	2,5	38,5	15,7	14,7	5,8	0,6	0,1			77,9
1983			0,0	2,7	39,7	15,1	14,6	5,1	0,5	0,1		77,8
1984				0,0	2,7	40,2	15,1	14,2	4,9	0,5	0,1	77,7
1985					0,1	2,8	41,6	14,5	14,5	4,5	0,4	78,5 (1)
1986						0,1	2,8	41,9	14,6	14,9	4,1	78,9 (1)
1987							0,1	2,6	42,9	14,5	14,6	
1988								0,1	2,6	43,9	14,6	
1989									0,1	2,5	44,0	
1990										0,1	2,5	
1991											0,1	
Taux d'accès (MEN - scolaire)	80,0	80,0	79,0	79,4	81,0	80,3	80,7	79,1	80,1	80,8	80,5	
Taux d'accès (toutes formations)			91,5	92,5	94,1	93,2	93,1	92,1	93,1	94,0	92,8 (2)	

(1) Prévisions intégrant les informations partielles observées.

(2) Taux basé sur une estimation provisoire concernant la formation par apprentissage.

[2] Évolution du taux d'accès au niveau V de formation par voie d'accès (1)

[3] Taux d'accès au niveau V de formation par type et par sexe - année scolaire 2004-2005
(France métropolitaine, Public + Privé)

Type de formation	MEN			Ensemble des voies de formation		
	Femmes	Hommes	Ensemble	Femmes	Hommes	Ensemble
Générale et technologique	63,1%	49,1%	56,0%	63,9%	50,2%	56,9%
Professionnelle	22,9%	26,0%	24,5%	30,3% (1)	41,4% (1)	35,9% (1)
Ensemble	86,0%	75,2%	80,5%	94,2% (1)	91,6% (1)	92,8% (1)

(1) Taux basés sur une estimation provisoire concernant la formation par apprentissage.

4 Les élèves du second degré

Présentation

L'évolution du taux d'accès annuel au niveau du baccalauréat par les formations sous statut scolaire assurées par le ministère de l'Éducation nationale est marquée par trois grandes phases [1]. Jusqu'au milieu des années quatre-vingts, l'accès progresse lentement, à un rythme qui tend à se ralentir : 10 % à la fin des années cinquante, 30 % au milieu des années soixante-dix, autour de 35 % au début des années quatre-vingts. À partir de 1984, l'accès augmente fortement, avec la création du baccalauréat professionnel, mais aussi avec l'afflux de jeunes de plus en plus nombreux en terminale générale. Ce dernier mouvement s'arrête en 1994 et tend même à s'inverser jusqu'en 1998, avant de se stabiliser ensuite. Jusqu'à cette date, l'accès au niveau du baccalauréat par les autres voies, technologique et professionnelle, continue à se développer, sans pour autant suffire à inverser le mouvement global. Depuis 1998, il tend également à marquer le pas.

À la rentrée 2004, le taux d'accès au niveau du baccalauréat par les formations sous statut scolaire assurées par le ministère de l'Éducation nationale atteint ainsi 63,7 % [2]. Il dépasse celui estimé à la rentrée précédente (63,1 %), restant inférieur de 4 points à celui de la rentrée 1994 (67,7 %).

La prise en compte des autres voies (ministère en charge de l'Agriculture et apprentissage) porte le taux à 69,9 %, soit 1,3 point au-dessous de celui observé en 1994 (71,2 %).

Le rajeunissement des accédants se poursuit ; il traduit une moindre pratique du redoublement dans l'ensemble du cursus scolaire. Ces effets de calendrier expliquent en grande partie la différence entre taux d'accès annuel et taux d'accès d'une génération (cf. "Définitions").

En France métropolitaine, le taux d'accès des filles s'établit à 70,7 %, contre 57,0 % pour les garçons pour les formations sous statut scolaire assurées par le ministère de l'Éducation nationale [3]. Cet écart provient bien plus des séries générales (13 points) que des séries technologiques (2 points). Les voies de formations professionnelles autres que celles sous statut scolaire du ministère de l'Éducation nationale sont nettement plus utilisées par les hommes que par les femmes. Pour l'ensemble des voies, les filles accèdent en moyenne plus jeunes que les garçons au niveau du baccalauréat.

Définitions

■ Taux d'accès au niveau du baccalauréat (niveau IV de formation). Il rapporte les entrées en classes de terminale générale, technologique ou professionnelle à l'effectif des générations concernées. Sont également pris en compte les entrants en année finale de formation de niveau baccalauréat, tel le brevet professionnel.

L'accès au niveau du baccalauréat peut intervenir de 16 à 21 ans, selon les jeunes, si bien que l'on doit distinguer des taux élémentaires d'accès par âge : celui, par exemple, de la génération 1977 au moment de la rentrée 1995, à 18 ans. L'éventail est plus large encore en tenant compte des parcours plus longs ou moins linéaires de la filière professionnelle.

■ Voies de formation. Outre le ministère de l'Éducation nationale, le ministère en charge de l'Agriculture offre aussi des formations de type scolaire de niveau IV. L'accès à ce niveau de formation est également possible par l'apprentissage.

■ Générations. La première colonne du tableau [2] donne l'année de naissance de la génération et, en dessous, entre parenthèses, le nombre de personnes dans cette génération à la première rentrée où la génération intervient de manière perceptible (lorsque elle atteint 16 ans). Ces chiffres n'interviennent dans le calcul des taux que pour le taux d'accès à 16 ans.

■ Taux d'accès d'une génération. Pour les enfants nés une année donnée, on somme les taux d'accès au niveau IV enregistrés au cours de rentrées scolaires successives (analyse longitudinale).

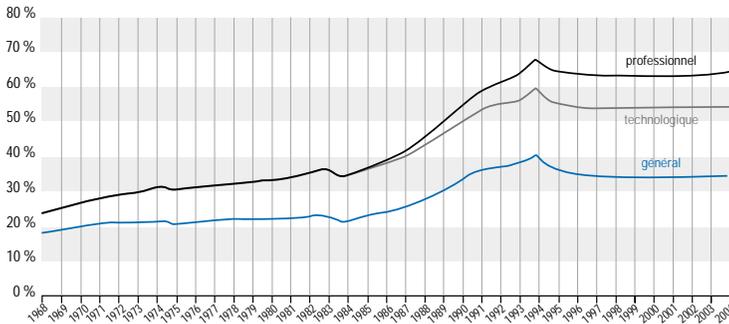
■ Taux d'accès annuel. Pour une rentrée scolaire donnée, on somme les taux d'accès propres à chacune des générations concernées, accédant cette année-là au niveau IV à des âges différents (analyse transversale).

→ Pour en savoir plus

Sources : Système d'information SCOLARITÉ. Enquête n° 16 (MEN, Privé). Enquête n° 51 (Apprentissage). Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et de la Ruralité (système d'information SAFRAN).

Le second degré : accès au niveau du baccalauréat

[1] Évolution des taux annuels d'accès au niveau du baccalauréat par les formations assurées par le MEN-scolaire (France métropolitaine, Public + Privé)



[2] Calendrier d'accèsion au niveau du baccalauréat (France métropolitaine, Public + Privé)

Génération (effectifs à 16 ans)	Rentrées scolaires										Total entrants MEN-scolaire	
	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004		
1975 entrants (755 021)	38 300	17 000										467 700 (1)
%	5,1	2,3										62,0
1976 entrants (731 493)	76 700	35 400	14 800									459 000 (1)
%	10,5	4,9	2,0									62,7
1977 entrants (753 482)	130 500	78 700	35 700	13 800								477 300 (1)
%	17,3	10,5	4,8	1,9								63,3
1978 entrants (747 854)	201 900	132 400	77 000	32 800	11 600							471 500 (1)
%	27,0	17,7	10,3	4,4	1,6							63,1
1979 entrants (768 083)	15 200	206 400	135 500	79 400	31 100	10 800						478 400
%	2,0	26,8	17,6	10,3	4,1	1,4						62,2
1980 entrants (810 608)		15 500	215 600	144 100	81 600	30 600	10 100					497 500
%		1,9	26,6	17,7	10,1	3,8	1,3					61,3
1981 entrants (809 557)			15 300	217 500	146 100	78 500	29 100	9 100				495 600
%			1,9	26,8	18,0	9,7	3,6	1,1				61,1
1982 entrants (797 939)				15 800	220 100	141 900	76 100	26 300	8 700			488 900
%				2,0	27,5	17,7	9,5	3,3	1,1			61,1
1983 entrants (752 561)					16 000	215 700	130 900	69 900	23 900	7 600		464 000
%					2,1	28,6	17,3	9,3	3,2	1,0		61,5
1984 entrants (765 730)						16 700	221 300	135 000	69 500	23 500		473 100 (2)
%						2,2	28,8	17,5	9,0	3,1		61,6
1985 entrants (771 572)							17 700	227 700	138 900	69 800		483 600 (2)
%							2,3	29,4	17,9	9,0		62,4
1986 entrants (785 215)								17 700	233 800	140 500		
%								2,3	29,7	17,8		
1987 entrants (777 016)									16 900	239 200		
%									2,2	30,7		
1988 entrants (777 344)										16 800		
%										2,2		
MEN - scolaire												
Total entrants	482 000 (3)	485 400	493 900	503 400	506 500	494 200	485 200	485 700	491 700	497 400		
Taux d'accès (%)		64,3	64,0	63,2	63,1	63,3	63,4	62,8	62,9	63,1		63,7
Taux d'accès (%) (toutes formations)	68,5	68,9	68,7	69,4	69,7	69,9	69,2	69,3	69,5	69,9 (4)		

(1) Total, compte tenu des jeunes de la génération qui ont accédé au niveau du baccalauréat avant la rentrée 1995.

(2) Total estimé, compte tenu des jeunes de la génération susceptibles d'accéder au niveau du baccalauréat lors des prochaines rentrées.

(3) Total, compte tenu des élèves nés avant 1975.

(4) Donnée basée sur une estimation provisoire concernant la formation en apprentissage.

[3] Taux d'accès au niveau du baccalauréat en 2004-2005 (France métropolitaine, Public + Privé)

Type de diplôme préparé	Éducation nationale			Ensemble des voies de formation		
	Femmes	Hommes	Ensemble	Femmes	Hommes	Ensemble
Général	41,5%	28,2%	34,7%	41,7%	28,4%	34,9%
Technologique	20,2%	18,1%	19,1%	21,8%	19,3%	20,5%
Professionnel	9,0%	10,8%	9,9%	12,3% (1)	16,7% (1)	14,5% (1)
Ensemble	70,7%	57,0%	63,7%	75,8% (1)	64,3% (1)	69,9% (1)

(1) Taux basés sur une estimation provisoire concernant la formation en apprentissage.

4 Les élèves du second degré

Présentation

Plus les élèves suivent un niveau de formation élevé, plus la proportion de ceux dont la personne responsable est professeur ou instituteur est importante [1]. Il en est de même pour les enfants de parents exerçant une profession libérale ou d'encadrement. Les enfants d'ouvriers, de chômeurs n'ayant jamais travaillé ou de personnes sans activité sont en revanche surreprésentés dans le second cycle professionnel.

Alors que, dans l'ensemble des établissements du second degré publics et privés sous contrat, plus d'un enfant sur trois est issu d'une famille dont la personne responsable de l'élève est ouvrier ou sans activité (35,3 %), cette proportion s'élève à sept enfants sur dix en enseignement adapté (SEGPA, 70,8 %). Les élèves de première et terminale générales sont au moins deux fois plus souvent issus de familles socialement favorisées (professions libérales ou cadres) que ceux des classes de première et terminale technologiques (28,3 % et 12,6 % respectivement). Ces dernières formations rassemblent elles-mêmes des élèves provenant deux fois plus souvent de ces classes sociales que les élèves préparant le baccalauréat professionnel (6 %).

Les établissements privés sous contrat scolarisent davantage d'élèves appartenant aux catégories sociales favorisées [2]. Pour les formations du second degré hors enseignement spécial, cette surreprésentation atteint 11 points. Si la structure sociale des établissements privés sous contrat est d'une façon générale tirée vers le haut, elle se démarque de celle des établissements publics avant tout sur l'accueil des enfants des catégories sociales extrêmes : surreprésentation des élèves d'origine sociale très favorisée (31 % de filles et fils de chefs d'entreprise, de cadres et professions intellectuelles supérieures, d'instituteurs, contre 19 % dans le public), sous-représentation des élèves issus des catégories sociales défavorisées (24 % d'enfants d'ouvriers, de chômeurs n'ayant jamais exercé, de personne sans activité, cette proportion s'élevant à 39 % dans les établissements publics).

Définitions

- Les catégories socioprofessionnelles (CS) sont celles de la personne responsable de l'élève :
 - agriculteur : agriculteur exploitant ;
 - artisan-commerçant : artisan, commerçant et assimilé, chef d'entreprise de dix salariés ou plus ;
 - profession libérale, cadre : profession libérale, cadre de la fonction publique, professeur et assimilé, professions de l'information, des arts et du spectacle, cadre administratif et commercial d'entreprise, ingénieur et cadre technique d'entreprise ;
 - profession intermédiaire : instituteur et assimilé, profession intermédiaire de la santé et du travail social, de la fonction publique, commerciale des entreprises, clergé, technicien, contremaître et agent de maîtrise ;
 - employé : employé civil, agent de service de la fonction publique, policier et militaire, employé administratif d'entreprise, employé de commerce, personnel de services directs aux particuliers ;
 - ouvrier : ouvrier qualifié, non qualifié, agricole ;
 - retraité : retraité agriculteur exploitant, artisan, commerçant, chef d'entreprise, cadre, profession intermédiaire, employé ou ouvrier. Les différentes activités anciennement exercées par les retraités ne sont pas suffisamment détaillées pour pouvoir être regroupées avec les professions telles qu'elles sont décrites ci-dessus ;
 - chômeur ou sans activité : chômeur n'ayant jamais travaillé, personne sans activité professionnelle. Les chômeurs ayant déjà travaillé sont regroupés avec les actifs selon leur ancienne occupation.

On notera que, les personnes responsables des élèves étant souvent les pères, les CS très féminisées sont peu visibles dans cette statistique : par exemple, la plupart des enfants dont la mère est enseignante ou employée apparaissent ici sous la catégorie sociale de leur père, qui est souvent différente (cadre, ouvrier,...).

- Regroupements des catégories socioprofessionnelles en 4 postes :
 - favorisée A : chefs d'entreprise, cadres et professions intellectuelles supérieures, instituteurs ;
 - favorisée B : professions intermédiaires (sauf instituteurs), retraités cadres et des professions intermédiaires ;
 - moyenne : agriculteurs exploitants, artisans et commerçants (et retraités correspondants), employés ;
 - défavorisée : ouvriers, retraités ouvriers et employés, chômeurs n'ayant jamais travaillé, personnes sans activité professionnelle.

→ Pour en savoir plus

Source : Système d'information SCOLARITÉ.

[1] Élèves du second degré selon la catégorie sociale de la personne responsable de l'élève en 2004-2005 (France métropolitaine + DOM, Public + Privé sous contrat)

	Agriculteurs	Artisans commerçants	Prof. libérales cadres (1)	Professions interm. (2)	Professeurs et instituteurs	Employés
1 ^{er} cycle général	2,4	9,2	16,2	14,6	3,4	16,8
1 ^{er} cycle technologique et préprofessionnel	1,4	8,1	5,4	11,6	1,1	18,1
Total 1^{er} cycle	2,4	9,2	16,0	14,6	3,3	16,8
Seconde générale et technologique	2,2	9,5	23,0	17,1	5,1	16,7
1 ^{re} et terminale générales	2,5	9,2	28,3	17,5	6,8	14,9
1 ^{re} et terminale technologiques	2,2	9,3	12,6	17,4	2,4	19,3
Total 2nd cycle général et technologique	2,3	9,3	22,8	17,3	5,2	16,5
CAP	1,4	6,5	4,3	9,6	0,9	15,8
BEP	1,6	7,9	5,8	12,4	1,0	18,6
Bac pro, BMA	1,9	7,9	6,0	13,1	1,1	18,5
MC et divers niveaux IV et V	2,1	7,2	5,8	13,0	1,4	18,4
Total 2nd cycle professionnel et assimilé (4)	1,7	7,8	5,7	12,3	1,0	18,3
SEGPA	1,3	4,4	1,6	5,9	0,3	13,2
EREA	1,2	4,9	3,3	7,5	0,7	14,1
Ensemble	2,3	9,0	16,3	14,9	3,5	16,9

	Ouvriers	Retraités	Sans activité chômeurs n'ayant jamais travaillé	Total	Part des origines sociales connues en % (3)	Effectifs Pu + Pr sous contrat
1 ^{er} cycle général	26,8	1,4	9,2	100,0	97,1	3 135 866
1 ^{er} cycle technologique et préprofessionnel	37,4	2,4	14,5	100,0	93,5	50 027
Total 1^{er} cycle	26,9	1,4	9,3	100,0	97,1	3 185 893
Seconde générale et technologique	18,6	1,9	5,9	100,0	97,6	528 019
1 ^{re} et terminale générales	14,2	2,0	4,7	100,0	97,8	633 323
1 ^{re} et terminale technologiques	25,8	3,0	7,9	100,0	96,9	345 905
Total 2nd cycle général et technologique	18,4	2,2	5,8	100,0	97,6	1 507 247
CAP	37,2	3,4	20,9	100,0	92,4	78 260
BEP	36,1	3,3	13,4	100,0	95,3	431 419
Bac pro, BMA	35,3	4,2	12,0	100,0	95,5	183 893
MC et divers niveaux IV et V	33,2	3,8	15,1	100,0	91,7	7 810
Total 2nd cycle professionnel et assimilé (4)	36,0	3,5	13,9	100,0	95,0	701 382
SEGPA	44,0	2,3	26,8	100,0	91,7	105 323
EREA	40,1	2,9	25,3	100,0	90,1	10 965
Ensemble	26,0	1,9	9,3	100,0	96,8	5 510 810

(1) Non compris professeurs.

(2) Non compris instituteurs.

(3) Le complément à 100 % de la part des PCS connues regroupe les élèves dont la PCS du responsable est non renseignée dans le système d'information SCOLARITÉ (3 % environ). On ne prend pas en compte les élèves des établissements privés hors contrat (2,6 % du privé) pour lesquels l'information n'est quasiment pas recueillie.

(4) Second cycle professionnel et assimilé : y compris divers niveaux IV et V (formations complémentaires et préparations diverses).

[2] Répartition des élèves des établissements publics et privés sous contrat (hors EREA) selon l'origine sociale à la rentrée 2004 (1) (France métropolitaine + DOM)

Formations	Secteur public					Secteur privé sous contrat					Surreprésentation des origines sociales favorisées dans le secteur privé sous contrat
	Favorisée A (%)	Favorisée B (%)	Moy. (%)	Défavorisée (%)	Total (%)	Favorisée A (%)	Favorisée B (%)	Moy. (%)	Défavorisée (%)	Total (%)	
1 ^{er} cycle	18,2	14,9	26,1	40,8	100,0	30,8	14,9	31,0	23,3	100,0	12,6
2 nd cycle général et techno.	27,6	18,4	26,0	27,9	100,0	39,7	16,3	27,6	16,5	100,0	9,9
2 nd cycle prof. et assimilé (2)	6,2	12,0	25,8	56,0	100,0	12,4	15,2	32,5	39,9	100,0	9,3
Ensemble 2nd degré hors SEGPA (3)	19,3	15,5	26,0	39,1	100,0	31,0	15,3	30,2	23,5	100,0	11,4
SEGPA	2,0	5,9	18,5	73,7	100,0	6,3	9,3	29,9	54,5	100,0	7,8

(1) Voir les regroupements définis page ci-contre.

(2) Lecture - Les établissements privés sous contrat scolarisent dans leurs classes du premier cycle davantage d'élèves issus d'origines sociales favorisées A ou B (13 points d'écart avec les établissements publics).

(3) Voir définition tableau [1].

4 Les élèves du second degré

Présentation

À la rentrée 2004, en France métropolitaine et dans les DOM, 3 194 300 élèves sont scolarisés dans le premier cycle (y compris EREA). Cet effectif est inférieur de 51 300 élèves à celui de la rentrée 2003 (- 1,6 %). En effet, comme c'est le cas depuis la rentrée 1995, les générations en âge d'entrer au collège, principalement cette année les jeunes nés en 1993, sont moins nombreuses que celles en âge de le quitter, notamment la génération 1989. Ainsi, les effectifs diminuent dans presque toutes les classes du cycle, avec notamment 32 600 élèves en moins en sixième (- 4 %).

La troisième technologique est la seule classe dont les effectifs augmentent (+ 2,3 %). Cette hausse, liée au développement de la troisième préparatoire à la voie professionnelle, est toutefois moins forte que celle des années précédentes. La part des élèves de troisième scolarisés dans une classe technologique atteint 5 %, contre environ 8 % six ans auparavant. Les quatrièmes technologiques sont en voie de fermeture : elles n'accueillent plus que 3 000 élèves cette année, soit moins de 0,4 % des élèves de quatrième.

Le taux de redoublement diminue dans toutes les classes du cycle sauf en troisième générale. Cette baisse poursuit une tendance observée depuis plusieurs années, conséquence attendue de la mise en place en 1996 des nouveaux cycles en collège. Ainsi, depuis 1997, le taux de redoublement a baissé de 4,3 points en sixième, de 5,8 points en cinquième et de 3,1 points en troisième générale. En quatrième générale, après avoir culminé à 8,9 % en 1999, il a baissé ensuite de 2 points. Du fait de cette tendance, qui s'ajoute à celle de la baisse des redoublements en primaire, la proportion des jeunes d'une génération qui sont "à l'heure" augmente régulièrement dans toutes les classes. Ainsi, en 2004, 64,3 % de l'ensemble des élèves de troisième sont "à l'heure" (14 ans) ; ils étaient 62,2 % à la rentrée précédente, 56,9 % à la rentrée 1998.

Parmi les élèves inscrits en troisième à la rentrée 2003, 56 % se sont orientés en second cycle général et technologique et 27 % en second cycle professionnel. Parallèlement, 7 % des élèves ont redoublé et 10 % des élèves sont sortis du champ des formations scolaires relevant du ministère de l'Éducation nationale (Taux de sortie : voir définition ci-contre). Cette répartition des orientations en fin de troisième est proche de celle observée un an avant. Dans les classes générales, les élèves sont plus jeunes dans le secteur privé que dans le secteur public et les filles sont plus jeunes que les garçons. Les garçons sont plus souvent orientés dans les classes technologiques : ils représentent 66 % des élèves de troisième technologique, contre 49 % des élèves de troisième générale.

Définitions

- **Classes de quatrième et troisième.** La réforme du premier cycle a sensiblement modifié la répartition des élèves dans les différentes classes de quatrième (générale et technologique) et de troisième (générale, technologique et d'insertion). Pour cette raison, l'étude ci-contre porte sur l'ensemble des classes de quatrième et troisième et non uniquement sur les classes générales.
- **CPA.** Classes préparatoires à l'apprentissage. Elles peuvent être implantées en collège, en lycée professionnel ou en CFA. Ces dernières ne sont pas incluses dans cette page (voir 5.1).
- **CLIPA.** Classes d'initiation préprofessionnelle par alternance.
- **UPI.** Unités pédagogiques d'intégration.
- **Taux de redoublement.** Pourcentage des élèves inscrits l'année n-1 dans une classe, qui redoublent cette classe l'année n.
- **Taux de passage.** Pourcentage des élèves inscrits l'année n-1 dans une classe, qui passent dans une classe supérieure l'année n.
- **Taux de sortie.** Pourcentage des élèves inscrits l'année n-1 dans une classe, qui ne se réinscrivent pas l'année n dans une classe du second degré dépendant du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Les sortants incluent les élèves qui s'inscrivent dans un établissement du second degré relevant d'autres ministères, et notamment du ministère en charge de l'Agriculture, et ceux qui s'orientent vers une formation par alternance (apprentissage) s'ils ont 16 ans ou qui s'inscrivent dans une classe préparatoire à l'apprentissage dans un CFA.

→ Pour en savoir plus

Publications

- Tableaux statistiques, n° 6968, n° 6969

- Note d'Information, 04.38.

Source : Base centrale de pilotage (BCP).

Le premier cycle par classe, par âge et par sexe : flux

[1] Répartition des élèves du premier cycle par âge et par sexe en 2004-2005
(France métropolitaine + DOM (y compris EREA))

		Public (y compris EREA)			Privé			Total	
		Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Effectifs	%
Sixième	10 ans et moins	8 179	8 595	16 774	4 314	4 071	8 385	25 159	3,2
	11 ans	218 285	227 282	445 567	62 054	60 859	122 913	568 480	71,9
	12 ans	81 666	60 932	142 598	18 084	11 054	29 138	171 736	21,7
	13 ans et plus	12 274	7 885	20 159	3 261	1 597	4 858	25 017	3,2
	Total	320 404	304 694	625 098	87 713	77 581	165 294	790 392	100,0
Cinquième	11 ans et moins	7 608	8 361	15 969	3 894	3 841	7 735	23 704	3,0
	12 ans	205 944	223 321	429 265	58 413	59 007	117 420	546 685	69,5
	13 ans	88 257	65 274	153 531	19 117	12 189	31 306	184 837	23,5
	14 ans et plus	15 628	9 737	25 365	3 835	2 119	5 954	31 319	4,0
	Total	317 437	306 693	624 130	85 259	77 156	162 415	786 545	100,0
Quatrième générale (hors aménagée)	12 ans et moins	7 308	8 525	15 833	3 842	3 923	7 765	23 598	3,0
	13 ans	193 461	217 631	411 092	55 397	57 940	113 337	524 429	65,9
	14 ans	98 201	75 031	173 232	21 769	14 925	36 694	209 926	26,4
	15 ans et plus	18 862	13 217	32 079	3 920	2 432	6 352	38 431	4,8
	Total	317 832	314 404	632 236	84 928	79 220	164 148	796 384	100,0
Quatrième aménagée	13 ans et moins	808	980	1 788	340	250	590	2 378	16,8
	14 ans	3 863	2 832	6 695	1 450	758	2 208	8 903	62,9
	15 ans	1 029	741	1 770	505	250	755	2 525	17,8
	16 ans et plus	126	107	233	55	71	126	359	2,5
	Total	5 826	4 660	10 486	2 350	1 329	3 679	14 165	100,0
Troisième générale	13 ans et moins	6 827	8 445	15 272	3 578	3 911	7 489	22 761	3,1
	14 ans	169 161	200 390	369 551	47 632	52 789	100 421	469 972	64,2
	15 ans	87 826	76 810	164 636	21 014	16 064	37 078	201 714	27,5
	16 ans et plus	16 847	14 606	31 453	3 695	2 748	6 443	37 896	5,2
	Total	280 661	300 251	580 912	75 919	75 512	151 431	732 343	100,0
Troisième d'insertion	14 ans et moins	758	505	1 263	148	66	214	1 477	6,1
	15 ans	9 401	5 821	15 222	1 224	628	1 852	17 074	70,8
	16 ans	2 605	1 835	4 440	395	196	591	5 031	20,9
	17 ans et plus	225	221	446	53	27	80	526	2,2
	Total	12 989	8 382	21 371	1 820	917	2 737	24 108	100,0
Quatrième technologique	13 ans et moins	28	4	32	224	63	287	319	10,5
	14 ans	173	34	207	1 096	388	1 484	1 691	55,6
	15 ans	97	34	131	494	191	685	816	26,9
	16 ans et plus	74	33	107	68	38	106	213	7,0
	Total	372	105	477	1 882	680	2 562	3 039	100,0
Troisième technologique	14 ans et moins	2 703	1 399	4 102	1 142	554	1 696	5 798	14,7
	15 ans	11 723	5 464	17 187	4 916	2 670	7 586	24 773	62,7
	16 ans	3 243	1 765	5 008	1 837	1 295	3 132	8 140	20,6
	17 ans et plus	267	194	461	195	169	364	825	2,1
	Total	17 936	8 822	26 758	8 090	4 688	12 778	39 536	100,0
CPA-CLIPA, UPI, classes-relais	14 ans et moins	2 667	1 779	4 446	446	219	665	5 111	65,9
	15 ans	924	518	1 442	240	94	334	1 776	22,9
	16 ans et plus	365	262	627	151	87	238	865	11,2
	Total	3 956	2 559	6 515	837	400	1 237	7 752	100,0
	Total premier cycle	1 277 413	1 250 570	2 527 983	348 798	317 483	666 281	3 194 264	

[2] Évolution des taux de redoublement et de passage dans le premier cycle
(France métropolitaine + DOM, Public (y compris EREA) + Privé)

		1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Redoublements	Sixième	10,1	12,1	10,6	10,1	9,4	9,1	8,7	8,3	7,8
	Cinquième	10,8	9,7	5,5	5,2	5,0	4,6	4,4	4,2	3,9
	Quatrième générale (y compris aménagée)	7,6	7,1	6,8	8,9	8,7	8,1	7,8	7,4	6,9
	Troisième générale	10,2	9,8	8,6	8,1	6,8	6,7	6,7	6,4	6,6
Passages	Sixième - cinquième	89,0	86,8	88,4	89,1	90,0	90,5	91,1	91,4	91,8
	Cinquième - quatrième générale (y compris aménagée)	77,6	80,7	89,4	90,8	91,8	92,4	93,0	93,5	93,9
	Quatrième générale (y compris aménagée) - troisième générale	86,9	87,2	87,5	84,5	83,8	83,5	83,6	83,8	83,8
	Troisième générale - seconde	60,2	59,8	60,3	60,6	61,0	60,4	60,7	61,2	61,1
Ensemble troisièmes - seconde		53,5	53,2	53,4	54,5	56,7	56,1	56,2	56,6	56,4
Troisième générale - BEP/CAP2		21,9	22,4	22,9	23,2	23,2	23,9	23,7	23,3	23,0
Ensemble troisièmes - BEP/CAP2		26,8	27,1	27,7	27,3	26,1	26,7	26,7	26,5	26,5

4 Les élèves du second degré

Présentation

Après trois années de baisse (- 2,5 % entre 1990 et 1992) les effectifs d'élèves du second cycle professionnel de la France métropolitaine et des DOM connaissent une hausse de 1993 à 1998 (+ 4,2 %) suivie d'une légère diminution en 1999 (- 1,5 %). Après une forte chute des effectifs d'élèves en 2000 (- 4,2 %), la baisse s'est ralentie à la rentrée 2001 (- 0,7 %). La hausse des effectifs constatée à la rentrée 2002 (+ 0,5 %) est confirmée à la rentrée 2003 (+ 1,2 %) et à la rentrée 2004 (+ 1,0 %). Les effectifs d'élèves du second cycle professionnel augmentent de 6 900 élèves à la rentrée 2004 [1].

Contrairement à la situation du second cycle général et technologique, les filles sont minoritaires dans les formations professionnelles : moins nombreuses que les garçons en BEP et en baccalauréat professionnel (respectivement 44,2 % et 44,4 %). Seuls les CAP en 1 an et en 2 ans sont plus féminisés (73,0 % et 51,4 %) [1].

On assiste à la disparition progressive des CAP en 3 ans dont les effectifs sont passés de 400 000 dans les années 80 à 600 élèves environ en 2004. La rentrée 2004 étant marquée par une baisse de 200 élèves (- 23,1 %) [1].

À la rentrée 2004, les préparations au CAP en 2 ans continuent de progresser, de 3 900 élèves, alors que les préparations au BEP en 2 ans diminuent de 4 100 élèves. Cette dernière baisse s'explique par une diminution de l'orientation de troisième générale vers la seconde professionnelle.

Le baccalauréat professionnel a connu un essor spectaculaire depuis sa création en 1985. Sa progression est restée soutenue mais s'atténue quelque peu lors des rentrées 1998 et 1999. Cette hausse était due à la part de plus en plus importante d'élèves qui préparaient un baccalauréat professionnel après un CAP et surtout un BEP. Les rentrées 2000 et 2001 sont marquées par une diminution des effectifs : - 4 100 élèves en deux ans soit - 2,3 %. Après une stabilisation à la rentrée 2002, les effectifs d'élèves préparant un baccalauréat professionnel sont en progression lors des deux dernières rentrées : + 4 400 élèves à la rentrée 2003 (soit + 2,6 %) et + 6 800 élèves à la rentrée 2004 (soit + 3,8 %) [1] [2].

Définitions

■ Second cycle professionnel. Le second cycle professionnel comprend les formations en deux et trois ans au CAP, le CAP en un an, les formations en deux ans au BEP, les préparations au baccalauréat professionnel (bac pro), ainsi que les formations mises en places depuis la rentrée 1994 dans le cadre de la Loi quinquennale sur l'emploi, le travail et la formation professionnelle : CAP, BEP, bac pro, BMA en un an, bac pro et BMA en trois ans. Elles prévoient une formation professionnelle pour tout jeune quittant le système éducatif.

Le certificat d'études professionnelles (CEP) n'existe plus depuis 1992.

■ Mentions complémentaires (MC). Années supplémentaires de spécialisation, sanctionnées par un diplôme.

■ BMA. Brevets des métiers d'art.

→ Pour en savoir plus

Source : Base centrale de pilotage (BCP).

Le second cycle professionnel : évolution

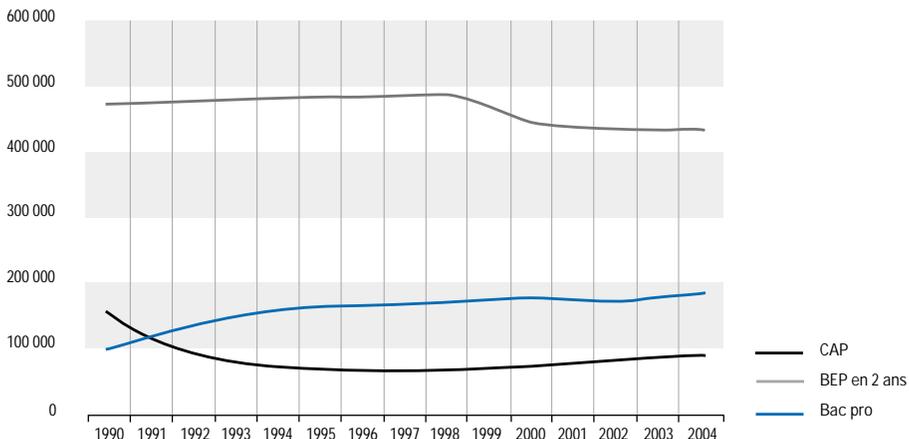
[1] Évolution des effectifs du second cycle professionnel (hors EREA) et proportion de filles (France métropolitaine de 1970 à 1990, France métropolitaine + DOM à partir de 1990, Public + Privé)

	France métropolitaine			France métropolitaine + DOM					
	1970	1980	1990	1990	2000	2001	2002	2003	2004
CEP	4 812	8 381	541	614					
CAP 3 ans									
Première année	182 922	164 257	32 628	34 850	1 861	1 000	-	-	163
Deuxième année	151 238	136 186	37 798	39 920	2 255	947	803	98	196
Troisième année	141 368	128 867	40 722	42 824	2 896	1 473	785	713	265
Total CAP 3 ans	475 528	429 310	111 148	117 594	7 012	3 420	1 588	811	624
% filles	47,1	41,5	42,2	42,6	42,0	45,5	45,2	48,6	62,2
CAP 1 an	-	-	3 102	3 102	4 866	5 211	5 655	6 236	6 540
% filles	-	-	63	63,2	65,8	66,8	70,8	73,1	73,0
CAP 2 ans									
Première année	17 836	14 527	14 774	15 311	33 913	37 419	40 655	43 943	45 600
Seconde année	18 030	14 079	16 370	16 824	27 659	30 112	32 502	35 385	37 637
Total CAP 2 ans	35 866	28 606	31 144	32 135	61 572	67 531	73 157	79 328	83 237
% filles	50,5	49,4	48,9	48,8	51,6	51,5	52,0	51,9	51,4
BEP 1 an	-	-	-	-	2 034	2 536	3 258	3 661	3 797
BEP 2 ans									
Seconde professionnelle	80 606	168 534	232 639	242 588	224 703	227 033	225 736	222 795	221 128
Terminale BEP	53 834	138 373	219 559	228 720	218 202	209 707	209 995	210 203	207 792
Total BEP 2 ans	134 440	306 907	452 198	471 308	442 905	436 740	435 731	432 998	428 920
% filles	57,4	55,8	47,8	54,3	45,4	45,1	44,8	44,4	44,2
MC (y compris niveau IV)	-	-	4898	5045	6 716	6 263	6 007	6 247	6 292
Bac pro 1 an	-	-	-	-	572	681	606	710	635
Bac pro / BMA 2 et 3 ans									
Première professionnelle (1)	-	-	53 942	55 529	92 092	90 808	91 705	94 799	99 456
Terminale professionnelle (2)	-	-	39 774	40 897	82 476	81 848	80 790	82 098	84 334
Total BAC pro / BMA 2 et 3 ans	-	-	93 716	96 426	174 568	172 656	172 495	176 897	183 790
% filles	-	-	47,6	47,8	46,7	46,5	45,8	45,2	44,4
Ensemble	650 646	773 204	696 747	726 224	700 245	695 038	698 497	706 888	713 835
% filles	49,5	47,7	46,8	47,0	46,4	46,3	46,1	45,8	45,5

(1) Y compris 1^{re} et 2^e années de bac pro en 3 ans, 1^{re} année de BMA en 2 ans, 1^{re} et 2^e années de BMA en 3 ans.

(2) Y compris 3^e année de bac pro et BMA en 3 ans, 2^{ème} année de BMA en 2 ans, BMA en 1 an.

[2] Évolution des effectifs d'élèves du second cycle professionnel par type de formation (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)



4 Les élèves du second degré

Présentation

À la rentrée 2004, en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer, 714 700 élèves sont inscrits dans une formation scolaire de second cycle professionnel dans un établissement sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (hors apprentissage et hors établissements relevant d'autres ministères). Par rapport à la rentrée 2003, cet effectif est en hausse de 6 900 élèves, soit + 1,0 %, mais toutes les formations du cycle ne sont pas affectées de la même façon par cette évolution. Ainsi, il ne reste que 600 élèves dans les formations préparant au CAP en trois ans, soit 200 élèves de moins que l'an dernier, du fait de la fermeture progressive du dispositif. En revanche, les formations au CAP en deux ans progressent de 3 900 élèves, soit + 4,9 %. Avec près de 428 900 élèves, les formations au BEP en deux ans sont en léger recul : - 4 100 élèves, soit - 0,9 %. Enfin, 184 400 élèves suivent cette année une formation préparant au baccalauréat professionnel, un effectif en hausse de 6 800 élèves, soit + 3,8 % [1].

À la rentrée 2004, 78,6 % des élèves sont scolarisés dans le secteur public, un pourcentage proche de celui des années précédentes. La part du public varie peu, également, d'une formation à l'autre : 73,6 % pour les préparations au CAP en deux ans, 80,2 % pour les préparations au BEP en deux ans et 78,7 % pour les préparations au baccalauréat professionnel [2]. Il n'y a que pour les préparations au CAP en un an que la part du secteur public devient minoritaire, au profit du secteur privé (69,6 %).

Dans l'ensemble, les garçons sont plus nombreux que les filles : 389 200 garçons, soit 54,5 %, pour 325 500 filles. Ils sont notamment surreprésentés dans les préparations au BEP en deux ans et dans les préparations au baccalauréat professionnel. Toutefois, la situation globale s'inverse dans le secteur privé, qui forme majoritairement à des métiers "tertiaires" (domaine des services).

Comme cela a été précisé, les chiffres mentionnés ci-dessus ne concernent que des élèves en formation scolaire dans des établissements sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale. Plus largement, le second cycle professionnel englobe également des élèves en apprentissage ou dans des établissements relevant d'autres ministères. Ainsi, dans les centres de formation d'apprentis (CFA) sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale, 42 500 jeunes préparent un BEP, 4 800 une mention complémentaire, 164 000 un CAP ou un autre diplôme professionnel de niveau V et 31 000 un baccalauréat professionnel. Également, dans des établissements scolaires agricoles, on compte 86 000 élèves suivant une formation scolaire de second cycle professionnel. (Voir aussi : 4.25 et chapitre 5).

→ Pour en savoir plus

Sources

- Base centrale de pilotage (BCP).
- Annuaire statistique 2004-2005 de la Direction générale de l'enseignement et de la recherche au ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et de la Ruralité.

Définitions

- **Second cycle professionnel.** Les formations du second cycle professionnel sont généralement dispensées dans les lycées professionnels, même si certains collèges et lycées accueillent également des sections professionnelles. Elles concernent de nombreux secteurs d'activité (voir 4.10 et 4.11).
- **Mention complémentaire (MC).** Il s'agit d'une année supplémentaire de spécialisation qui peut être préparée à la suite de certains CAP ou BEP et qui est sanctionnée par un diplôme.
- **Formations complémentaires (FC).** Ce sont des compléments de formation initiale à finalité professionnelle, donnés pour au moins un tiers du temps en établissement, destinés à des diplômés de niveau IV ou V.
- **Brevets des métiers d'art (BMA).** Ces formations sont comptabilisées avec les baccalauréats professionnels.
- **Certificat d'aptitude professionnelle (CAP).** Diplôme de niveau V se préparant en deux ans après la troisième ou en un an dans le cadre de la Loi quinquennale sur l'emploi, le travail et la formation professionnelle. Les formations exceptionnelles en trois ans sont en voie d'extinction.
- **Brevet d'études professionnelles (BEP).** Diplôme sanctionnant un cycle de un ou deux ans après la troisième (seconde professionnelle et terminale BEP).

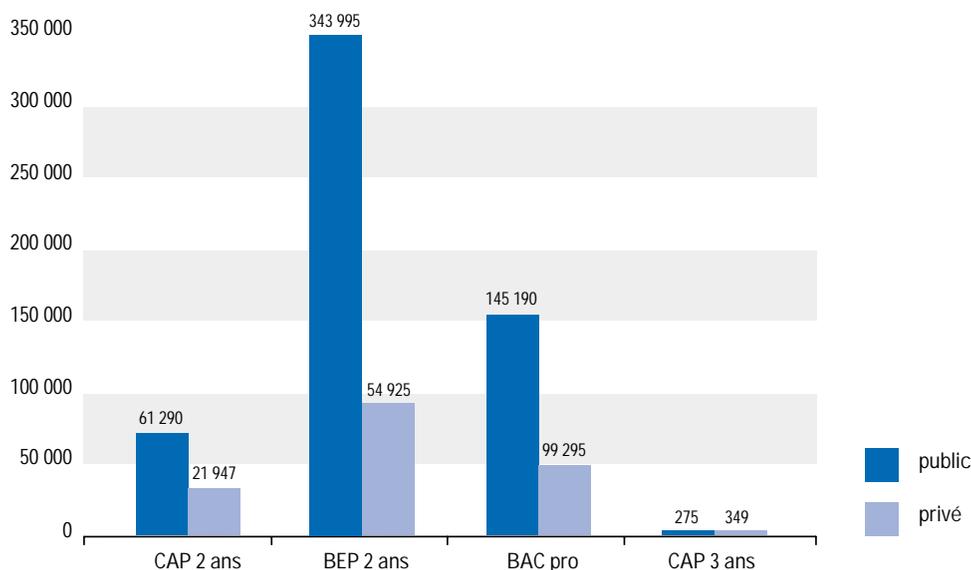
[1] Répartition des élèves du second cycle professionnel (hors EREA) par sexe et par section à la rentrée 2004 (France métropolitaine + DOM)

	Public			Privé			Public + Privé	
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Total	% filles
1 ^{re} année CAP en 3 ans	17	9	26	25	112	137	163	74,2
2 ^e année CAP en 3 ans	39	43	82	29	85	114	196	65,3
3 ^e année CAP en 3 ans	100	67	167	26	72	98	265	52,5
Total CAP en 3 ans	156	119	275	80	269	349	624	62,2
1 ^{re} année CAP en 2 ans	18 864	14 937	33 801	3 843	7 956	11 799	45 600	50,2
2 ^{de} année CAP en 2 ans	14 728	12 761	27 489	3 029	7 119	10 148	37 637	52,8
Total CAP en 2 ans	33 592	27 698	61 290	6 872	15 075	21 947	83 237	51,4
CAP en 1 an	1 280	707	1 987	485	4 068	4 553	6 540	73,0
Seconde professionnelle	102 063	75 127	177 190	21 988	21 950	43 938	221 128	43,9
Terminale BEP	95 129	71 676	166 805	20 091	20 896	40 987	207 792	44,6
Total BEP en 2 ans	197 192	146 803	343 995	42 079	42 846	84 925	428 920	44,2
BEP en 1 an	1 738	1 635	3 373	162	262	424	3 797	50,0
Mentions complémentaires	2 454	2 520	4 974	384	934	1 318	6 292	54,9
Première professionnelle (1)	44 600	33 571	78 171	11 138	10 147	21 285	99 456	44,0
Terminale professionnelle (2)	37 729	29 290	67 019	9 070	8 880	17 950	84 969	44,9
Total baccalauréat professionnel	82 329	62 861	145 190	20 208	19 027	39 235	184 425	44,4
Total second cycle professionnel	318 741	242 343	561 084	70 270	82 481	152 751	713 835	45,5
Formations complémentaires (FC) post CAP-BEP	119	625	744	2	35	37	781	84,5
FC post BT-bac professionnel	72	26	98	-	-	-	98	26,5
Total second cycle professionnel y compris FC	318 932	242 994	561 926	70 272	82 516	152 788	714 714	45,5

(1) Y compris 1^{re} et 2^e années de bac professionnel en 3 ans, 1^{re} année de BMA en 2 ans, 1^{re} et 2^e années de BMA en 3 ans.

(2) Y compris 3^e année de bac professionnel et BMA en 3 ans, 2^{de} année de BMA en 2 ans, BMA en 1 an, bac professionnel en 1 an.

[2] Effectifs d'élèves du second cycle professionnel par secteur à la rentrée 2004 (France métropolitaine + DOM)



4 Les élèves du second degré

Présentation

Alors que la majorité des élèves de seconde générale et technologique sont "à l'heure", la plupart des élèves scolarisés en première année de CAP et BEP en 2 ans ont un an ou deux ans de retard.

Cependant, ces retards scolaires sont de moins en moins nombreux. En effet, la part des élèves de 15 ans et moins a augmenté, passant de 7 % en 1990 à 22,3 % en 2004, tandis que celle des élèves ayant 17 ans et plus est passée de 56,8 % à 25,8 % dans le même temps (France métropolitaine et départements d'outre-mer, secteurs public et privé).

Cette diminution des retards s'observe également en première année professionnelle. La part des élèves "à l'heure" (ceux qui ont 17 ans et moins) a progressé de 7,8 % à 25,9 % alors que la part des plus âgés (19 ans et plus) a régressé de 56,0 % à 28,8 % (sur la même période et pour le même champ).

Ce phénomène de rajeunissement peut être attribué à deux causes essentielles : d'une part à la baisse des redoublements en premier cycle et d'autre part, au comportement différent dans l'orientation vers les formations en deux ans (CAP et BEP).

À tous les niveaux, les élèves sont presque toujours moins âgés dans les établissements publics que dans les établissements privés.

Définitions

- **Âge.** L'âge indiqué est le nombre d'années révolues au 1^{er} janvier 2005 ; ainsi, les élèves de 15 ans à la rentrée 2004 sont tous nés durant l'année 1989.
- **Âge théorique normal.** C'est l'âge de l'élève qui, entré au cours préparatoire à 6 ans, effectue sa scolarité sans redoublement ni saut de classe.
- **Mentions complémentaires (MC).** Années supplémentaires de spécialisation possibles à partir de certains CAP et BEP, et sanctionnées par un diplôme.
- **BMA.** Brevets des métiers d'art.

→ Pour en savoir plus

Sources

- Base centrale de pilotage (BCP).
- Pour l'année 1990, voir "Repères et références statistiques", édition 1992, pp. 90-91.

Le second cycle professionnel par âge et par sexe

[1] Répartition des élèves du second cycle professionnel (hors EREA) par âge et par sexe à la rentrée 2004 (France métropolitaine + DOM)

	Public			Privé			Total Pu + Pr
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	
1^{re} année de CAP en 3 ans							
15 ans et moins	7	2	9	10	48	58	67
16 ans	7	3	10	3	30	33	43
17 ans	3	4	7	12	34	46	53
Total	17	9	26	25	112	137	163
2^e année de CAP en 3 ans							
16 ans	10	6	16	16	31	47	63
17 ans	25	25	50	4	31	35	85
18 ans et plus	4	12	16	9	23	32	48
Total	39	43	82	29	85	114	196
3^e année de CAP en 3 ans							
16 ans et moins	40	26	66	10	13	23	89
17 ans	37	26	63	15	30	45	108
18 ans et plus	23	15	38	1	29	30	68
Total	100	67	167	26	72	98	265
1^{re} année de CAP en 2 ans et seconde BEP							
15 ans et moins	26 336	21 710	48 046	5 023	6 438	11 461	59 507
16 ans	64 920	46 679	111 599	12 859	14 075	26 934	138 533
17 ans et plus	29 671	21 675	51 346	7 949	9 393	17 342	68 688
Total	120 927	90 064	210 991	25 831	29 906	55 737	266 728
2^{nde} année de CAP en 2 ans et terminale BEP							
16 ans et moins	22 141	19 135	41 276	4 239	5 732	9 971	51 247
17 ans	54 551	40 699	95 250	11 081	12 882	23 963	119 213
18 ans et plus	33 165	24 603	57 768	7 800	9 401	17 201	74 969
Total	109 857	84 437	194 294	23 120	28 015	51 135	245 429
Mentions complémentaires							
17 ans et moins	306	414	720	32	152	184	904
18 ans	808	975	1 783	110	374	484	2 267
19 ans et plus	1 340	1 131	2 471	242	408	650	3 121
Total	2 454	2 520	4 974	384	934	1 318	6 292
CAP en 1 an							
17 ans et moins	192	94	286	81	321	402	688
18 ans	397	178	575	125	773	898	1 473
19 ans et plus	691	435	1 126	279	2 974	3 253	4 379
Total	1 280	707	1 987	485	4 068	4 553	6 540
BEP en 1 an							
17 ans et moins	1 072	1 116	2 188	92	124	216	2 404
18 ans	546	431	977	42	78	120	1 097
19 ans et plus	120	88	208	28	60	88	296
Total	1 738	1 635	3 373	162	262	424	3 797
Bac pro en 1 an							
18 ans et moins	48	32	80	1	5	6	86
19 ans	80	79	159	12	12	24	183
20 ans et plus	145	152	297	34	35	69	366
Total	273	263	536	47	52	99	635
1^{re} professionnelle (1)							
17 ans et moins	12 057	9 142	21 199	2 256	2 260	4 516	25 715
18 ans	20 027	15 083	35 110	5 289	4 680	9 969	45 079
19 ans et plus	12 516	9 346	21 862	3 593	3 207	6 800	28 662
Total	44 600	33 571	78 171	11 138	10 147	21 285	99 456
Terminale professionnelle (2)							
18 ans et moins	9 009	7 416	16 425	1 842	1 918	3 760	20 185
19 ans	16 320	12 650	28 970	4 065	3 948	8 013	36 983
20 ans et plus	12 127	8 961	21 088	3 116	2 962	6 078	27 166
Total	37 456	29 027	66 483	9 023	8 828	17 851	84 334
Total second cycle professionnel	318 741	242 343	561 084	70 270	82 481	152 751	713 835

(1) Y compris 1^{re} et 2^e années de bac pro et de BMA en 3 ans, 1^{re} année de BMA en 2 ans.(2) Y compris 3^e années de bac pro et de BMA, 2^{me} année de BMA en 2 ans, et BMA en 1 an.

4 Les élèves du second degré

Présentation

L'orientation vers le second cycle professionnel se fait essentiellement vers un BEP ou un CAP en deux ans après une classe de troisième (générale, technologique ou d'insertion). À la rentrée 2004, près de 27 % des élèves de troisième ont intégré ces formations : 23,2 % en seconde professionnelle (première année de BEP en deux ans) et 3,3 % en première année de CAP en deux ans [1]. Les élèves entrant en seconde professionnelle viennent à 84 % d'une classe de troisième, et notamment à 69 % de troisième générale. Ces proportions sont beaucoup plus faibles pour les élèves intégrant un CAP en deux ans (respectivement 55 % et 33%). Notamment, 13 % des élèves concernés sont issus d'une troisième d'insertion (contre seulement 2 % en BEP) et 26 % sont issus d'une troisième de SEGPA (contre moins de 1 % en BEP). Au cours des années récentes, le flux d'entrée en second cycle professionnel a un peu diminué (d'un peu plus de un point par rapport à 1998), en lien avec la fermeture des classes technologiques dans le premier cycle du second degré. En particulier, le taux de passage de troisième en seconde professionnelle a perdu un peu plus de 2 points. L'orientation en première année de CAP en 2 ans, même si elle reste très minoritaire, a toutefois régulièrement progressé, notamment par une orientation accentuée vers cette classe des élèves issus de troisième de SEGPA.

Les taux de redoublement sont faibles dans le second cycle professionnel : de 3 à 5 % en première année et de 6 à 8 % en année terminale. Ils ont par ailleurs eu tendance à diminuer en seconde professionnelle et en année terminale de BEP ou de CAP en 2 ans [2].

Les sorties en première année sont toutefois également fréquentes : un élève sur six en CAP et près d'un sur neuf en BEP. Ces sorties incluent des arrêts d'études, des passages en apprentissage et dans des systèmes de formation relevant d'autres ministères. Ces flux ont augmenté en 1999 et 2000 mais se sont ensuite stabilisés grâce aux mesures mises en place à la rentrée 2001. Ils restent toutefois supérieurs aux taux enregistrés au milieu des années quatre-vingt-dix.

Après la terminale BEP, 41 % des élèves choisissent de préparer un baccalauréat professionnel et intègrent une première professionnelle. Cette proportion n'a cessé d'augmenter, gagnant 8 points depuis 1995. Également, 9 % des élèves de deuxième année de CAP choisissent cette orientation. Le nombre d'élèves de terminale BEP qui s'orientent vers une première d'adaptation en lycée a eu par contre tendance à diminuer légèrement : ils ne sont que 14 % à la rentrée 2004, contre 17 % en 1996.

Définitions

- Seconde professionnelle. Première année de BEP en 2 ans.
- Terminale BEP. Seconde année de BEP en 2 ans.
- Première professionnelle. Première année de la préparation du baccalauréat professionnel en 2 ans.
- Terminale professionnelle. Seconde année de la préparation du baccalauréat professionnel en 2 ans.
- Taux de redoublement. Pourcentage des élèves qui, inscrits l'année n-1 dans une classe, redoublent cette classe l'année n.
- Taux de passage. Pourcentage des élèves inscrits l'année n-1 dans une classe qui passent dans une classe supérieure l'année n.
- Taux de sortie. Pourcentage des élèves qui, inscrits l'année n-1 dans une classe, ne se réinscrivent pas l'année n dans une classe du second degré dépendant du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.
- Les sorties. Les sortants incluent les élèves qui s'inscrivent dans un établissement du second degré relevant d'autres ministères, et notamment du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et de la Ruralité ou des Solidarités, de la Santé et de la Famille, et ceux qui s'orientent vers une formation par alternance (apprentissage).

→ Pour en savoir plus

Publications

- Tableaux statistiques, n° 6969.

Source : Base centrale de pilotage (BCP).

Le second cycle professionnel : flux

[1] Évolution de l'origine des élèves du second cycle professionnel
(France métropolitaine + DOM, Public (y compris EREA) + Privé)

	Taux de passage depuis la classe d'origine						% de l'effectif de la formation					
	1999	2000	2001	2002	2003	2004	1999	2000	2001	2002	2003	2004
CAP 2 ans 1^{re} année												
Troisième générale	1,5	1,6	1,8	2,0	2,1	2,1	32,9	33,6	34,4	34,2	33,9	33,3
Troisième technologique	5,5	7,7	7,8	9,2	10,2	10,9	10,8	7,7	6,7	7,6	8,1	8,9
Troisième d'insertion	21,9	21,4	21,5	23,1	24,3	24,8	13,0	13,5	13,8	13,8	13,4	12,9
Ensemble troisièmes	2,3	2,4	2,7	3,0	3,2	3,3	56,7	54,8	54,9	55,6	55,4	55,1
Seconde	0,2	0,2	0,3	0,3	0,3	0,3	3,6	3,3	3,5	3,4	3,4	3,6
Troisième de SEGPA	25,1	29,5	33,1	35,4	39,7	41,9	22,3	24,6	25,2	24,8	25,3	25,5
Autre							17,4	17,4	16,5	16,2	15,9	15,8
Seconde professionnelle												
Troisième générale	21,7	21,6	22,1	21,8	21,2	20,9	64,3	69,8	71,4	70,6	70,0	69,2
Troisième technologique	64,3	67,3	67,3	67,2	67,5	68,1	16,9	10,4	9,7	10,3	11,0	11,9
Troisième d'insertion	18,9	22,6	22,4	21,6	21,4	21,7	1,5	2,2	2,4	2,4	2,4	2,4
Ensemble troisièmes	25,0	23,7	24,0	23,8	23,4	23,2	82,7	82,4	83,6	83,3	83,5	83,5
Seconde	3,1	3,0	3,1	3,1	3,1	3,0	6,8	6,8	7,0	7,3	7,3	7,3
Autre							10,5	10,7	9,4	9,4	9,2	9,2

Lecture - En 2004, 3,3 % des élèves de troisième sont passés en 1^{re} année de CAP en 2 ans et représentent 55,1 % de l'effectif de la formation.

[2] Évolution des effectifs et des redoublements, passages et sorties dans les préparations
en 2 ans aux CAP, BEP et baccalauréats professionnels (1)
(France métropolitaine + DOM, Public (y compris EREA) + Privé)

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
CAP 2 ans première année	22 799	24 648	26 968	29 274	32 258	34 841	38 395	42 062	45 613	47 227
Redoublement	3,5	3,6	3,3	3,1	4,0	4,0	3,5	3,1	3,9	3,6
Passage en seconde année	76,1	79,7	80,0	80,6	79,8	76,3	77,4	78,0	77,6	77,1
Passage vers BEP	3,0	2,6	2,7	2,6	2,9	3,0	2,9	2,6	2,5	2,5
Autres	5,1	1,2	0,8	0,6	0,4	0,4	0,5	0,2	0,5	0,5
Sorties	12,3	13,0	13,2	13,1	12,9	16,2	15,8	16,1	15,5	16,3
CAP 2 ans seconde année	19 593	21 323	22 957	24 738	26 653	28 521	31 007	33 481	36 606	38 996
Redoublement	9,1	10,1	9,2	8,5	8,4	7,5	8,0	7,3	6,9	6,6
Passage vers BEP	12,7	12,0	11,7	12,0	12,2	12,0	12,7	13,2	13,8	12,6
Passage en bac professionnel	7,1	7,9	8,2	8,1	8,3	8,1	8,3	8,6	8,5	8,8
Autres	8,4	8,1	7,5	7,4	7,0	6,7	6,4	6,2	6,4	6,2
Sorties	62,7	61,9	63,4	64,1	64,1	65,7	64,6	64,7	64,5	65,7
Seconde professionnelle	245 551	250 191	251 194	247 811	239 358	224 859	227 179	225 886	222 936	221 296
Redoublement	6,0	6,0	5,7	5,4	5,5	5,4	5,0	5,0	4,5	4,6
Passage	83,9	83,9	84,9	84,5	83,6	82,4	83,4	83,5	84,1	84,1
Passage vers CAP	0,4	0,3	0,4	0,4	0,4	0,5	0,5	0,6	0,7	0,7
Sorties	9,7	9,8	9,0	9,7	10,5	11,7	11,1	10,9	10,7	10,6
Terminale BEP	234 605	234 312	239 035	237 650	231 584	218 363	209 888	210 142	210 346	207 944
Redoublement	10,9	10,8	10,2	9,7	9,2	8,2	8,9	8,3	8,1	8,0
Bac professionnel	33,2	34,4	35,3	35,6	36,5	37,0	37,9	39,4	40,3	41,2
LEGT	16,6	17,0	16,9	16,5	16,1	15,6	15,3	14,9	14,7	14,2
Autres	1,9	3,3	3,3	3,4	3,4	3,3	3,1	3,0	3,1	3,2
Sorties	37,4	34,6	34,2	34,8	34,7	36,0	34,7	34,3	33,7	33,4
Première professionnelle (2)	84 934	87 371	89 568	91 797	93 706	92 124	90 813	91 735	93 343	96 399
Redoublement	2,0	2,2	2,0	1,9	1,8	1,6	1,6	1,7	1,6	1,6
Passage	86,1	85,7	85,6	85,9	85,1	83,7	83,8	83,6	83,7	84,7
Autres	0,2	0,2	0,2	0,3	0,3	0,3	0,2	0,3	0,4	0,5
Sorties	11,6	11,9	12,1	11,9	12,8	14,5	14,4	14,4	14,4	13,2
Terminale professionnelle (2)	76 178	77 283	79 064	81 553	82 926	82 526	81 890	80 824	82 145	84 121
Redoublement	6,1	5,1	4,4	5,0	5,1	4,2	4,9	5,3	5,8	5,5
LEGT	0,5	0,5	0,5	1,0	0,8	0,4	0,8	0,6	0,5	0,4
Autres	1,2	1,5	1,8	1,8	2,1	2,0	2,3	2,5	2,4	2,5
Sorties	92,2	92,9	93,3	92,1	92,0	93,5	92,0	91,6	91,3	91,6

(1) Ces 3 formations représentent 97 % de l'effectif du second cycle professionnel.

(2) Y compris les élèves inscrits aux BMA en 2 ans.

4 Les élèves du second degré

Présentation

À la rentrée 2004, les lycées de métropole et des DOM préparent 523 000 élèves à un CAP ou à un BEP. Les établissements publics forment quatre élèves sur cinq, à part presque égale dans les spécialités de la production (48 %) et des services (52 %). Les établissements privés, de leur côté, ont une offre de formation beaucoup plus développée dans le secteur des services : près de trois élèves sur quatre y suivent un tel enseignement.

Cinq groupes de spécialités concentrent à eux seuls la moitié des élèves formés : quatre relèvent du secteur des services (Commerce-vente, Comptabilité-gestion, Secrétariat-bureautique, Spécialités sanitaires et sociales), un du secteur de la production (Électricité-électronique).

Les filles constituent 46 % des effectifs accueillis en CAP ou BEP. Elles se forment beaucoup plus fréquemment que les garçons dans les métiers du secteur des services où elles représentent 71 % des effectifs. Elles sont en général très peu présentes dans les spécialités de la production. Toutefois, dans les spécialités Matériaux souples, Textile et habillement, elles sont quasiment en situation d'exclusivité (94 %).

La préparation d'un baccalauréat professionnel s'inscrit dans la suite logique de la poursuite d'études après un CAP ou BEP. Aussi l'analyse faite sur les CAP-BEP en termes de répartition par secteur d'enseignement (public/privé), par spécialité de formations (production/services), par sexe reste-t-elle valide dans les grandes lignes pour les baccalauréats professionnels. Quelques nuances peuvent cependant être apportées : concentration encore plus importante autour des spécialités des services Commerce-vente, Comptabilité-gestion, Secrétariat-bureautique, part moindre des spécialités sanitaires et sociales, part plus importante de l'Électricité-électronique, scolarisation encore moindre des filles dans les spécialités de la production, léger retrait de la part de l'enseignement privé dans la formation aux métiers des services.

L'ensemble de ces observations sont d'une remarquable constance d'une année sur l'autre.

Définitions

■ Les spécialités de formation. Les spécialités utilisées pour classer les formations font référence à la Nomenclature des spécialités de formation (NSF) approuvée par le décret interministériel n° 94-522 du 21 juin 1994. Cette nomenclature remplace depuis la rentrée 1995 celle en "47 groupes" du ministère de l'Éducation nationale et a pour objectif de couvrir l'ensemble des formations, professionnelles ou non, de tout niveau. Elle définit un cadre général de classement avec trois niveaux d'agrégats possibles. Elle est utilisée ici dans son niveau d'agrégat le plus détaillé (groupes de formation). La partition entre spécialités de la production et des services fait référence à l'agrégat le plus haut.

À partir de ce cadre général de classement, chaque ministère formateur peut élaborer un niveau de description plus fin en fonction de ses besoins. Ainsi en est-il de la nomenclature des formations-diplômes par spécialités détaillées (plusieurs centaines de spécialités) du ministère de l'Éducation nationale.

→ Pour en savoir plus

Source : Base centrale de pilotage (BCP).

[1] Répartition des élèves préparant un diplôme professionnel selon la spécialité de formation à la rentrée 2004 (France métropolitaine + DOM, Public + Privé, hors EREA)

Groupes de spécialités de formation	CAP et BEP			Bac pro et BMA				
	Effectifs	%	Part du Privé (%)	Part des filles (%)	Effectifs	%	Part du Privé (%)	Part des filles (%)
200 Technologies industrielles fondamentales	670	.	13	7	2 285	1	14	5
201 Technologies de commandes des transformations industrielles	942	.	11	3	1 181	1	15	4
210 Spécialités plurivalentes de l'agronomie et de l'agriculture	8	.	100	.	-	-	-	-
211 Productions végétales, cultures spécialisées	263	.	.	60	72	.	.	68
212 Productions animales, élevage spécialisé	183	.	.	10	121	.	.	12
213 Forêts, espaces naturels, faune sauvage, pêche	11	.	.	.	-	-	-	-
214 Aménagement paysager	446	.	.	16	75	.	.	24
220 Spécialités pluritechnologiques des transformations	542	.	24	68	810	.	1	27
221 Agroalimentaire, alimentation, cuisine	9 982	2	20	49	1 222	1	11	48
222 Transformations chimiques et apparentées	2 409	.	14	27	97	.	.	53
223 Métallurgie	1 054	.	12	41	540	.	10	40
224 Matériaux de construction, verre	463	.	7	66	151	.	15	82
225 Plasturgie, matériaux composites	1 654	.	4	10	988	1	2	7
226 Papier, carton	117	.	10	22	-	-	-	-
227 Énergie, génie climatique	9 393	2	11	1	4 005	2	13	1
230 Spécialités pluritechnologiques génie civil, construction, bois	6 023	1	15	19	1 925	1	11	14
231 Mines et carrières, génie civil, topographie	3 322	1	13	6	677	.	7	2
232 Bâtiment : construction et couverture	5 281	1	3	2	795	.	5	4
233 Bâtiment : finitions	9 333	2	5	8	1 584	1	5	18
234 Travail du bois et de l'ameublement	17 595	3	13	6	4 149	2	12	6
240 Spécialités pluritechnologiques matériaux souples	910	.	3	97	1 457	1	8	97
241 Textile	258	.	9	75	55	.	.	60
242 Habillement	15 491	3	8	95	2 664	1	13	95
243 Cuir et peaux	233	.	.	62	-	-	-	-
250 Spécialités pluritechnologiques mécanique, électricité	20 364	4	14	2	13 122	7	17	2
251 Mécanique générale et de précision, usinage	18 486	4	12	3	6 294	3	12	3
252 Moteurs et mécanique auto	21 865	4	12	3	7 728	4	14	1
253 Mécanique aéronautique et spatiale	250	.	.	3	264	.	9	6
254 Structures métalliques	16 789	3	8	2	3 463	2	6	1
255 Électricité, électronique	62 271	12	17	3	20 722	11	19	2
Total des spécialités de la production	226 608	43	13	13	76 446	41	14	10
311 Transport, manutention, magasinage	9 479	2	20	17	4 543	2	19	37
312 Commerce, vente	65 173	12	25	60	29 119	16	31	59
314 Comptabilité, gestion	56 325	11	24	55	26 486	14	26	61
321 Journalisme et communication	1 804	.	59	42	1 425	1	46	46
322 Techniques de l'imprimerie et de l'édition	3 184	1	15	39	1 284	1	10	35
323 Techniques de l'image, du son, spectacle	1 000	.	46	63	388	.	43	70
324 Secrétariat, bureautique	55 269	11	19	93	27 092	15	24	96
326 Informatique, traitement de l'information, réseaux	-	-	-	-	24	.	.	8
330 Spécialités plurivalentes sanitaires et sociales	42 734	8	38	94	8 590	5	27	88
331 Santé	1 039	.	40	49	-	-	-	-
332 Travail social	2 052	.	58	99	-	-	-	-
334 Accueil, hôtellerie, tourisme	27 773	5	17	50	7 534	4	20	40
335 Animation culturelle, sportive et de loisirs	115	.	100	2	-	-	-	-
336 Coiffure, esthétique et autres soins	19 142	4	73	97	271	.	61	100
340 Spécialités plurivalentes des services à la collectivité	54	.	100	98	-	-	-	-
343 Nettoyage, assainissement, protection de l'environnement	9 847	2	13	82	1 194	1	9	81
344 Sécurité des biens et des personnes	1 520	.	46	27	29	.	.	52
Total des spécialités des services	296 510	57	28	71	107 979	59	26	69
Ensemble des spécialités	523 118	100	21	46	184 425	100	21	44

Lecture - 57 % des élèves de CAP ou BEP sont inscrits dans une spécialité des services. Les établissements privés scolarisent 28 % d'entre eux. Les filles représentent 71 % des élèves formés dans ces spécialités.

L'utilisation du point (.) matérialise un pourcentage inférieur à 1, l'utilisation du tiret (-) rend compte d'une valeur nulle.

4 Les élèves du second degré

Présentation

Le second cycle général et technologique (y compris EREA) compte 1 515 500 élèves à la rentrée 2004, soit 4 000 élèves de plus qu'en 2003 (+ 0,3 %).

Les séries générales accueillent un peu moins des deux tiers des élèves de terminale, et les séries technologiques un peu plus du tiers. Entre 1994 et 2000, cette répartition a eu tendance à se modifier au profit de la voie technologique (+ 4 points), avec notamment le développement des séries tertiaires STT et SMS, parallèlement à l'érosion de la série littéraire L. À partir de la rentrée 2001, la part des séries évolue peu [2].

En particulier, celle de la série littéraire se maintient à 12 % pour la troisième année consécutive après avoir subi une baisse continue entre 1996 et 2001 (- 5 points en cinq ans). La part de la série S reste proche du tiers (32 %), celle de la série ES proche du cinquième (20 %). Enfin, 11 % des élèves de terminale sont scolarisés dans les séries technologiques industrielles (STI et STL), 25 % dans les séries technologiques tertiaires (essentiellement STT et SMS). En 2004, on note un très léger fléchissement de la série STT au profit de la série S.

Pour l'ensemble du second cycle général et technologique, les filles, globalement majoritaires (55 %), se répartissent inégalement entre les séries : elles sont nettement majoritaires dans les séries littéraires (82 %) et tertiaires (60 % en terminale STT, 96 % en SMS). Toutefois, bien qu'encore sous-représentées, elles sont de plus en plus nombreuses en terminale S (46 % cette année contre 42 % à la rentrée 1997) [1].

Définitions

■ Secondes générales et technologiques. Les enseignements en classe de seconde comprennent :

- des enseignements communs à tous les élèves ("tronc commun") ;
 - des enseignements dits de "détermination" ou options.
- Depuis la rentrée 1999, les élèves n'ont plus de choix dans les enseignements communs.

Il existe également des classes de seconde préparant aux brevets de technicien et aux baccalauréats technologiques spécifiques (hôtellerie et techniques de la musique et de la danse), ainsi que des classes de seconde spéciale.

■ Premières et terminales : depuis la rénovation pédagogique des lycées (mise en place à partir de 1992), les classes de première et terminale comportent les séries suivantes :

- L : Littéraire ;
- ES : Économique et sociale ;
- S : Scientifique ;
- STL : Sciences et technologies de laboratoire ;
- STI : Sciences et technologies industrielles ;
- SMS : Sciences médico-sociales ;
- STT : Sciences et technologies tertiaires ;
- TMD : Techniques de la musique et de la danse.

À la rentrée 1997 en première et 1998 en terminale, la série Arts Appliqués (AA) a été intégrée aux séries STI.

Il existe en outre des classes de première et terminale préparant aux brevets de technicien (BT), au baccalauréat technologique agricole (série STAE) et au baccalauréat hôtellerie.

Les premières d'adaptation accueillent les élèves titulaires d'un BEP ou d'un CAP préparé en deux ans.

→ Pour en savoir plus

Publications

— Tableaux statistiques, n° 6968.

Source : Base centrale de pilotage (BCP).

Le second cycle général et technologique par section

[1] Répartition des élèves du second cycle général et technologique par sexe et par section en 2004-2005 (y compris EREA) (France métropolitaine + DOM)

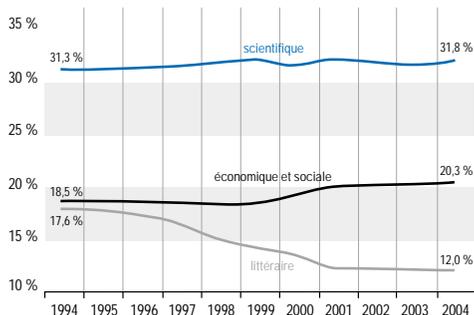
Sections	Public			Privé			Public + Privé	
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Total	% filles
Secondes								
gén. et techno. de détermination	190 025	233 354	423 379	48 088	55 759	103 847	527 226	54,8
secondes spéciales, BT, technologiques	1 365	1 224	2 589	309	292	601	3 190	47,5
Total secondes	191 390	234 578	425 968	48 397	56 051	104 448	530 416	54,8
Premières								
S	70 149	60 346	130 495	20 510	15 265	35 775	166 270	45,5
L	8 658	37 551	46 209	2 420	8 649	11 069	57 278	80,7
ES	26 096	48 025	74 121	9 388	13 308	22 696	96 817	63,3
STI (1)	30 243	2 736	32 979	4 412	681	5 093	38 072	9,0
STT	25 532	39 026	64 558	6 301	6 953	13 254	77 812	59,1
STL	2 702	3 569	6 271	803	919	1 722	7 993	56,1
SMS	495	9 452	9 947	407	5 931	6 338	16 285	94,5
autres séries technologiques (2)	912	779	1 691	220	165	385	2 076	45,5
d'adaptation	7 866	10 439	18 305	2 462	4 659	7 121	25 426	59,4
brevet de technicien	932	647	1 579	71	150	221	1 800	44,3
Total premières	173 585	212 570	386 155	46 994	56 680	103 674	489 829	55,0
Terminales								
S	67 817	57 494	125 311	18 384	13 883	32 267	157 578	45,3
L	8 575	39 515	48 090	2 374	8 828	11 202	59 292	81,5
ES	27 460	50 532	77 992	9 202	13 385	22 587	100 579	63,5
STI (1)	36 217	3 068	39 285	5 326	622	5 948	45 233	8,2
STT	30 720	48 917	79 637	7 385	9 139	16 524	96 161	60,4
STL	2 635	3 492	6 127	683	899	1 582	7 709	57,0
SMS	575	14 327	14 902	431	8 351	8 782	23 684	95,8
autres séries technologiques (2)	1 248	1 081	2 329	278	186	464	2 793	45,4
brevet de technicien	1 150	822	1 972	126	151	277	2 249	43,3
Total terminales	176 397	219 248	395 645	44 189	55 444	99 633	495 278	55,5
Total France métro. DOM.	541 372	666 396	1 207 768	139 580	168 175	307 755	1 515 523	55,1

(1) Inclut la série STAE (Série technologique agriculture et environnement).

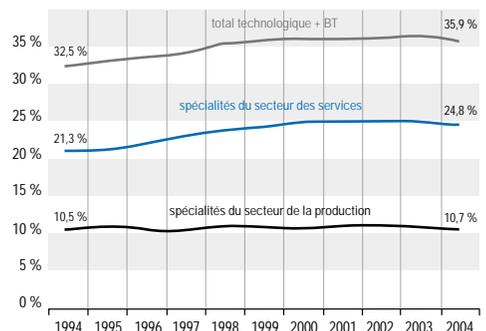
(2) Séries TMD et Hôtellerie.

[2] Évolution de la répartition par série des élèves de terminale générale et technologique (y compris EREA) (en % par rapport au total) (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

Séries générales



Séries technologiques + BT



4 Les élèves du second degré

Présentation

En moyenne, les élèves scolarisés dans le second cycle général et technologique (GT) sont de plus en plus jeunes chaque année. Ainsi, les parts des élèves âgés respectivement de 15 ans en seconde, de 16 ans en première et de 17 ans en terminale (âges "théoriques" correspondant à ceux d'élèves qui seraient entrés au CP à 6 ans et n'auraient jamais redoublé ensuite) ont fortement augmenté depuis la fin des années quatre-vingt, avec une reprise marquée sur la période récente [2]. Ces évolutions s'expliquent en premier lieu par la baisse générale des redoublements dans le primaire et au collège. Mais les taux de redoublement ont également diminué dans les classes de première et de terminale du second cycle général et technologique après la mise en place de la rénovation pédagogique en 1992 [3]. Dans la lignée de cette tendance, les redoublements en classe de seconde et de première ont à nouveau diminué à la rentrée 2004. Les redoublements en classe de terminale ont par contre légèrement augmenté à la suite d'un taux de réussite au baccalauréat en légère baisse par rapport à la session précédente. Ces redoublements supplémentaires ne sont pas suffisants pour entamer le rajeunissement des élèves de cette classe.

C'est en classe de seconde que les redoublements restent les plus fréquents : 15 % contre 8 % en première et 12 % en terminale. Également, 4 % des élèves s'orientent à l'issue de cette classe vers le second cycle professionnel et encore 2 % sortent du système scolaire sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MEN), ce chiffre englobant des arrêts d'études, mais également des inscriptions dans d'autres systèmes de formation (hors MEN ou en apprentissage) [3].

Entre établissements publics et privés, les différences d'âges moyens des lycéens ont aujourd'hui quasiment disparu. Les élèves de première restent toutefois plus âgés dans le privé, où cette classe accueille une proportion plus élevée d'élèves originaires du second cycle professionnel, lesquels ont en moyenne deux ans de plus que l'âge théorique.

Quel que soit le secteur d'enseignement, les filles sont par ailleurs plus jeunes que les garçons [1]. Cette différence d'âge augmente de la seconde à la terminale, dans la mesure où les filles sont moins nombreuses à redoubler au lycée.

Définitions

- **Âge.** L'âge indiqué est le nombre d'années révolues au 1^{er} janvier de l'année scolaire considérée ; ainsi, les élèves de 15 ans en 2004-2005 sont nés durant l'année 1989.
- **Âge théorique.** L'âge de l'élève qui, entré en CP à 6 ans, parcourt sa scolarité sans redoublement ni saut de classe : 15 ans en seconde, 16 ans en première et 17 ans en terminale.
- **Taux de redoublement.** Pourcentage des élèves inscrits l'année n-1 dans une classe, qui redoublent cette classe l'année n.
- **Taux de passage.** Pourcentage des élèves inscrits l'année n-1 dans une classe, qui passent dans une classe supérieure l'année n.
- **Taux de sortie.** Pourcentage des élèves inscrits l'année n-1 dans une classe, qui ne se réinscrivent pas l'année n dans une classe du second degré dépendant du MEN. Parmi les sortants de terminale se trouvent les élèves qui s'inscrivent dans le supérieur. Les sortants de seconde ou de première peuvent s'orienter vers l'apprentissage ou un établissement dépendant du ministère en charge de l'Agriculture.

→ Pour en savoir plus

Publications

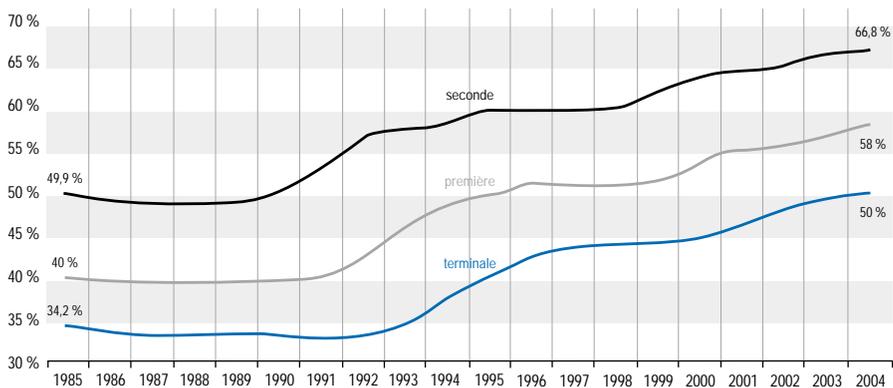
– Tableaux statistiques, n° 6968, 6969.

Source : Base centrale de pilotage (BCP).

Le second cycle général et technologique : flux

[1] Second cycle général et technologique : répartition par âge selon le sexe en 2004-2005
(France métropolitaine + DOM)

	Public (y compris EREA)			Privé			Public + Privé	
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Effectifs	%
Seconde								
14 ans et moins	6 875	8 594	15 469	2 659	3 052	5 711	21 180	4,0
15 ans	124 037	162 863	286 900	29 932	37 650	67 582	354 482	66,8
16 ans	50 083	52 902	102 985	13 034	12 793	25 827	128 812	24,3
17 ans et plus	10 395	10 219	20 614	2 772	2 556	5 328	25 942	4,9
Total seconde	191 390	234 578	425 968	48 397	56 051	104 448	530 416	100,0
Première								
15 ans et moins	5 977	7 993	13 970	2 181	2 656	4 837	18 807	3,8
16 ans	96 807	132 244	229 051	23 504	31 445	54 949	284 000	58,0
17 ans	51 792	54 041	105 833	14 550	14 967	29 517	135 350	27,6
18 ans et plus	19 009	18 292	37 301	6 759	7 612	14 371	51 672	10,5
Total première	173 585	212 570	386 155	46 994	56 680	103 674	489 829	100,0
Terminale								
16 ans et moins	5 243	7 802	13 045	1 844	2 628	4 472	17 517	3,5
17 ans	80 853	119 302	200 155	19 511	28 008	47 519	247 674	50,0
18 ans	58 680	62 410	121 090	14 107	15 603	29 710	150 800	30,4
19 ans et plus	31 621	29 734	61 355	8 727	9 205	17 932	79 287	16,0
Total terminale	176 397	219 248	395 645	44 189	55 444	99 633	495 278	100,0
Total France métr. + DOM	541 372	666 396	1 207 768	139 580	168 175	307 755	1 515 523	

[2] Évolution des pourcentages des élèves d'âge théorique normal de 1985 à 2004
(France métropolitaine + DOM, Public [y compris EREA] + Privé)

[3] Évolution des redoublements, passages, sorties en % (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Redoublements												
Seconde	15,8	16,9	16,7	17,2	16,8	16,2	15,5	15,4	16,0	15,9	15,4	15,1
Première	13,3	8,4	8,4	8,1	8,2	7,9	7,6	7,6	8,2	8,8	8,5	8,1
Terminale	19,9	17,7	17,2	16,1	15,5	13,9	14,3	13,3	13,9	13,5	11,8	12,4
Passages												
Seconde vers second cycle professionnel	3,4	3,8	3,7	3,8	3,7	3,6	3,8	3,7	3,9	4,1	4,2	4,2
Seconde vers première	78,5	76,5	77,7	76,8	77,5	78,3	78,5	78,7	78,1	78,0	78,3	78,6
Première vers terminale	83,2	88,6	89,1	89,2	89,2	89,5	89,7	89,3	88,8	88,2	88,5	88,9
Sorties												
Seconde	2,3	2,8	1,9	2,2	2,1	2,0	2,2	2,2	2,0	2,0	2,1	2,0
Première	3,0	2,6	2,1	2,2	2,2	2,2	2,3	2,6	2,6	2,5	2,5	2,5
Terminale	80,1	82,1	82,5	83,5	84,1	85,7	85,2	86,2	85,6	86,0	87,7	87,0

4 Les élèves du second degré

Présentation

La mise en place de la nouvelle classe de seconde à la rentrée 1999 a constitué la première étape de la réforme des lycées, laquelle a vu son aboutissement avec le baccalauréat de la session 2002. La seconde générale et technologique (GT) est réaffirmée comme étant une classe de détermination permettant un choix ouvert de la série menant au baccalauréat. Au-delà des enseignements communs, elle comprend deux enseignements de détermination optionnels, auxquels peuvent s'ajouter deux enseignements facultatifs. Les enseignements de détermination concernent des matières générales (Sciences économiques et sociales, Langues vivantes ou anciennes, Arts) et des matières technologiques (principalement, Initiation aux sciences de l'ingénieur, Informatique et systèmes de production, Mesures physiques et informatique, Informatique de gestion et de communication, Physique et chimie de laboratoire, Biologie de laboratoire et paramédicale et SMS). Une option "lourde" d'éducation physique et sportive est également offerte.

À la rentrée 2004, la classe de seconde accueille 530 400 élèves (métropole et DOM, secteurs public et privé). Ils sont quasiment tous inscrits en seconde GT. L'enseignement privé scolarise 20 % d'entre eux [1].

La totalité des élèves ou presque poursuit l'apprentissage d'une deuxième langue vivante et près de la moitié a opté pour les Sciences économiques et sociales [2]. De ce fait, le couple d'options "LV2-SES", auquel peut éventuellement s'ajouter un autre enseignement, concerne 45 % des élèves [3] [4]. C'est le choix dominant, le plus ouvert au regard de l'orientation en première. L'autre profil généraliste, basé sur les langues vivantes et les arts, attire 15 % des élèves, en nette majorité des lycéennes. Les autres élèves (40 %) suivent au moins un enseignement technologique. C'est le cas de 52 % des garçons contre seulement 30 % des jeunes filles. Les lycéens qui se déterminent pour deux options technologiques privilégient le couple "Initiation aux sciences de l'ingénieur + Informatique et systèmes de production", tandis que les jeunes filles optent majoritairement pour "SMS + Biologie de laboratoire et paramédicale" [5].

En sus des deux options obligatoires de détermination, 16 % des lycéens suivent au moins un enseignement facultatif (langues vivantes ou anciennes, matières artistiques, EPS). Très rares sont ceux qui en suivent deux (un millier environ).

→ Pour en savoir plus

Publication

– F. Defresne, F. Rosenwald, "Le choix des options en seconde générale et technologique : un choix anticipé de la série de première ?", *Éducation & formations*, n° 70, MEN-Direction de l'évaluation et de la prospective, décembre 2004.

Sources

- [1] [2] Base centrale de pilotage (BCP).
- [3] [4] [5] Système d'information SCOLARITÉ.

Définitions

- **Classes de seconde générale et technologique :**
 - GT : seconde générale et technologique ou seconde de détermination ;
 - Hôtel. : seconde technologique, hôtellerie ;
 - TMD : seconde technologique, techniques de la musique et de la danse.
- **Options.** Le terme d'option fait référence à tout enseignement qui, dans le programme de chaque classe, nécessite un choix de la part des élèves. Ces options peuvent faire partie des enseignements obligatoires (enseignements de détermination en seconde GT) ou facultatifs :
 - LV2, LV3 : deuxième langue vivante, troisième langue vivante ;
 - Latin/Grec : latin et/ou grec ancien ;
 - SES : sciences économiques et sociales ;
 - IGC : informatique de gestion et de communication ;
 - ISI : initiation aux sciences de l'ingénieur ;
 - ISProd : informatique et systèmes de production ;
 - PhCh labo : physique et chimie de laboratoire ;
 - SMS : sciences médico-sociales ;
 - Bio labo : biologie de laboratoire et paramédicale ;
 - MPI : mesures physiques et informatique ;
 - Arts : au choix, musique, arts plastiques, cinéma-audiovisuel, théâtre, histoire des arts, danse, et depuis la rentrée 2003, arts du cirque ;
 - EPS de détermination : EPS option de détermination (5 heures hebdomadaires) ;
 - EPS : éducation physique et sportive, option facultative (3 heures hebdomadaires).
- **Profils d'options.** Les associations d'options retenues par les élèves étant multiples, elles ont été regroupées en grands profils :
 - SES : SES associée à d'autres options générales ;
 - Langues et arts : choix d'options générales à l'exclusion de SES ;
 - une option technologique : une option technologique associée à une ou plusieurs options générales ;
 - deux options technologiques : deux options technologiques associées ou non à une ou plusieurs options générales ;
 - EPS de détermination : EPS de détermination associée à des options générales. Profil à part quoique marginal.

Les options de seconde générale et technologique

[1] Répartition des élèves de seconde (hors EREA) à la rentrée 2004 (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	2 nd e GT	Techno. hôtel.	Techno.TMD	Brevet techn.	Spéciale	Total
Public	423 314	1 700	269	578	42	425 903
Privé	103 847	360	7	158	76	104 448
Ensemble	527 161	2 060	276	736	118	530 351
France métropolitaine	508 191	2 010	276	736	118	511 331
Répartition (%)	99,4	0,4	0,1	0,1	e	100,0
% de filles	54,8	45,2	54,0	51,5	48,3	54,8

[2] Répartition des élèves de seconde générale et technologique (hors EREA) par option à la rentrée 2004 (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

Latin	Options de détermination ou facultatives					Options de détermination			
	Grec ancien	LV2	LV3	Arts		SES	Création, design	Culture, design	Info. de gestion
28 186	7 100	510 457	45 412	47 109		237 391	2 137	2 152	37 816
5,3%	1,3%	96,8%	8,6%	8,9%		45,0%	0,4%	0,4%	7,2%

Initiation aux Sc. Ing	Options de détermination (suite)					Options facultatives		Effectifs de 2 nd e GT	
	Info. et Syst de Prod	MPI	Ph-Ch de labo	SMS	Bio de labo	EPS de détermin.	EPS		Atelier artistique
74 716	25 929	70 753	12 966	14 954	16 252	2 678	13 068	442	527 161
14,2%	4,9%	13,4%	2,5%	2,8%	3,1%	0,5%	2,5%	0,1%	(1)

(1) La somme des pourcentages est supérieure à 100 puisque chaque élève suit au moins deux options de détermination.

[3] Principales combinaisons d'options choisies en seconde GT (hors EREA) à la rentrée 2004 (France métropolitaine + DOM, Public + Privé sous contrat)

Combinaisons d'options	Garçons + filles		Part des filles (%)
	Effectifs	%	
LV2-SES	209 671	39,9	60,2
LV2-MPI	54 202	10,3	42,3
LV2-ISI	41 136	7,8	22,2
LV2-IGC	35 557	6,8	56,0
LV2-LV3	30 548	5,8	76,2
LV2-Arts	21 236	4,0	73,9
LV2 + ISI + ISProd	16 359	3,1	5,8
LV2-Latin/Grec	13 180	2,5	63,1
LV2-SES + Arts	10 877	2,1	73,6
LV2-SES + Latin/Grec	7 878	1,5	67,6
ISI-ISProd	7 407	1,4	3,7
LV2-PhCh labo	7 301	1,4	51,9
LV2-SES + LV3	6	1,2	71,8
LV2 + ISI + MPI	5 211	1,0	11,0
LV2-SMS	5 144	1,0	93,8
LV2 + MPI + Latin/Grec	4 713	0,9	52,5
SMS-Bio labo	4 641	0,9	93,1
LV2-SMS-Bio labo	4 591	0,9	95,5
LV2-Bio labo	3 340	0,6	76,8
LV2 + LV3 + Arts	3 131	0,6	83,6
LV2 + EPS de détermin.	2 466	0,5	35,9
LV2-MPI-Arts	2 388	0,5	58,5
LV2-Arts-Latin/Grec	2 043	0,4	77,1
LV2-LV3-Latin-Grec	2 007	0,4	75,8
Autres	23 390	4,5	53,4
Ensemble (%)	100,0		54,9
Effectif Pu + Pr s. c.	524 941		288 226
Privé hors contrat (1)	2 220		

(1) Les profils ou combinaisons d'options ne sont pas connus pour les élèves des établissements privés hors contrat (0,4 % des élèves de seconde GT).

[4] Les profils d'options choisies (%) en seconde GT selon le secteur d'enseignement (hors EREA) à la rentrée 2004 (France métropolitaine + DOM, Public + Privé sous contrat)

Profils d'options	Garçons + filles			Part des filles (%)
	Public	Privé s. c.	Pu + Pr	
SES	44,7	46,0	44,9	61,5
Langues et arts	14,0	16,2	14,4	73,4
Une option techno.	31,5	30,3	31,3	43,9
Deux options techno.	9,4	6,9	8,9	31,8
EPS de détermin.	0,5	0,5	0,5	35,9
Ensemble (%)	100	100	100	54,9
Effectif Pu + Pr s. c.	423 314	101 627	524 941	288 226

[5] Les enseignements de détermination en seconde GT (hors EREA) : couples d'options technologiques à la rentrée 2004 (France métropolitaine + DOM, Public + Privé sous contrat)

Couples d'options techno.	Garçons + filles		Part des filles (%)
	Effectifs	%	
ISI + ISProd	24 083	51,6	5,3
SMS + Bio labo	9 372	20,1	94,3
ISI + MPI	6 145	13,2	10,1
PhCh labo + Bio labo	3 164	6,8	62,7
Créa-D + Culture-D	1 894	4,1	70,0
Ph Ch labo + MPI	1 344	2,9	40,8
Autres	628	1,3	37,7
Ensemble (%)		100,0	31,8
Effectif Pu + Pr s. c.	46 630		14 814

4 Les élèves du second degré

Présentation

La seconde générale et technologique (GT), ou classe de détermination, a pour objectif de permettre aux élèves d'affiner leur choix à travers une très grande diversité d'options avant de s'orienter vers une des séries menant au baccalauréat général ou technologique.

Les lycées publics et privés sous contrat de métropole et des DOM ont accueilli 528 300 élèves en seconde GT à la rentrée 2003. En 2004, 514 000 poursuivent leurs études dans le même périmètre de scolarisation (les autres, au nombre de 14 300, sont scolarisés dans d'autres systèmes de formation ou à l'étranger, ou bien ont quitté le système éducatif). Ils sont 57 % à avoir intégré une première générale, 24 % une première technologique, 15 % à redoubler et 4 % à s'être réorientés vers la voie professionnelle [1]. Les flux vers ces différentes orientations varient selon les choix d'options retenus en seconde GT.

À partir de choix d'options générales uniquement (profils généralistes), un élève sur deux intègre une première scientifique (S) ou économique et sociale (ES). Les autres orientations concernent à part presque égale l'entrée en première littéraire (L), en Sciences et technologies tertiaires (STT) ou le redoublement. Les élèves des profils SES ou Langues et arts se dirigent principalement vers la série cible (respectivement ES ou L) et secondairement vers la série S. Cette dernière série constitue toutefois un choix majeur pour ceux qui étudiaient les langues anciennes (plus de la moitié des élèves qui ont opté pour "LV2 + Latin/Grec").

Les profils d'options technologiques génèrent des parcours plus disparates et plus complexes. Ils conduisent majoritairement vers la voie générale (plus de quatre élèves sur dix), essentiellement vers la série S (38 %). Cette proportion dépasse même 50 % pour les élèves qui ont suivi une des options "Mesures physiques et informatique", "Initiation aux sciences de l'ingénieur" et "Physique-chimie de laboratoire" en association avec des options générales. Les autres choix mènent en priorité vers la voie technologique. Certains choix, notamment "Sciences médico-sociales" et "Création-design/Culture-design", sont même synonymes de préorientation vers les séries SMS ou STI spécialité Arts appliqués. Quant aux élèves à profil technologique qui ne sont pas admis en première (19 %), ils se réorientent vers la voie professionnelle dans un cas sur quatre ; la poursuite d'études vers un CAP ou un BEP se révèle même comme une véritable alternative au redoublement pour les lycéens originaires des choix d'options "Informatique de gestion et de communication" ou "Informatique et systèmes de production".

Face à ces orientations selon les profils d'options de seconde, garçons et filles ont des comportements très différenciés [2].

Définitions

■ Options. Le terme d'option fait référence à tout enseignement qui, dans le programme de chaque classe, nécessite un choix de la part des élèves. Ces options peuvent faire partie des enseignements obligatoires (enseignements de détermination en seconde GT) ou facultatifs :

- LV2, LV3 : deuxième langue vivante, troisième langue vivante ;
- Latin/Grec : Latin et/ou grec ancien ;
- Arts : Musique, arts plastiques, cinéma-audiovisuel, théâtre-expression dramatique, histoire des arts, danse, arts du cirque ;
- SES : Sciences économiques et sociales ;
- IGC : Informatique de gestion et de communication ;
- MPI : Mesures physiques et informatique ;
- ISI : Initiation aux sciences de l'ingénieur ;
- ISProd : Informatique et systèmes de production ;
- PC.Labo : Physique et chimie de laboratoire ;
- Bio.LP : Biologie de laboratoire et paramédicale ;
- SMS : Sciences médico-sociales ;
- Créa-D : Création-Design ;
- Cult-D : Culture-Design ;
- EPS de détermination : éducation physique et sportive, option de détermination.

■ Profils d'options. Les associations d'options retenues par les élèves étant multiples, ont été regroupées en grands profils : "SES" : SES associée à d'autres options générales (langues et arts) ; "Langues et Arts" : choix d'options générales à l'exclusion de SES ; "Technologiques" : une ou deux options technologiques associées à une ou plusieurs options générales ; "EPS de détermination" : EPS de détermination associée à des options générales – profil à part quoique marginal (0,5% des élèves). Le système d'information SCOLARITÉ ne permet pas de disposer des options de seconde GT pour 4 % des lycéens (environ 20 800). L'analyse sur les orientations à partir des profils d'options ne porte donc que sur 96 % du champ des élèves concernés.

■ Voir également en 4.14 dans le présent ouvrage.

→ Pour en savoir plus

Publication

– F. Defresne, F. Rosenwald, "Le choix des options en seconde GT", Éducation & formations, n° 70, décembre 2004.

Source : Système d'information SCOLARITÉ.

[1] Flux d'élèves après la seconde GT selon les choix d'options dans cette classe en 2003 Rentrée 2004 (France métropolitaine, Public + Privé sous contrat - hors EREA)

Choix d'options en seconde à la rentrée 2003	Situation à la rentrée 2004											Ensemble	
	Entrants en 1 ^{er} généré.			Entrants en 1 ^{er} technologique						Autres			
	S	L	ES	STI	STL	STT	SMS	techno.	%	Effectif			
Profils généralistes	24 (1)	16	26	(2)	.	13	.	.	.	3	17	100	294 113
profil SES	23	9	31	.	.	14	.	.	.	4	17	100	223 253
SES + LV2	22	8	31	.	.	15	.	.	.	4	18	100	198 911
SES + LV2 + Latin/Grec	41	15	33	.	.	2	8	100	7 548
SES + LV2 + LV3	23	15	40	.	.	7	.	.	.	1	13	100	6 586
SES + LV2 + Arts	22	16	32	.	.	8	.	.	.	2	18	100	10 208
profil Langues-Arts	28	39	8	.	.	8	.	.	.	3	14	100	70 860
LV2 + LV3	22	38	9	.	.	11	.	.	.	3	15	100	30 294
LV2 + Arts	15	48	7	1	.	8	.	.	.	4	17	100	22 708
LV2 + Latin/Grec	53	30	8	.	.	2	7	100	17 858
Profils technologiques	38	2	5	14	3	13	6	.	.	5	13	100	196 637
IGC + opt. généré.	7	3	4	.	.	56	.	.	.	10	16	100	37 000
MPI + opt. généré	71	2	8	3	.	3	.	.	.	1	11	100	55 157
MPI + ISProd (+ opt. généré.)	41	.	2	35	1	2	.	.	.	5	13	100	6 167
MPI + PC.Labo (+ opt. généré.)	12	.	1	2	58	2	.	.	.	6	18	100	1 363
ISI + opt. généré.	52	2	6	16	.	4	.	.	.	4	15	100	42 220
ISProd + opt. généré.	21	.	2	49	.	4	.	2	.	7	14	100	1 248
ISI + ISProd (+ opt. généré.)	13	.	1	60	.	2	.	1	.	9	14	100	24 184
Bio.Labo + opt. généré.	31	2	5	.	18	3	23	.	.	4	14	100	3 338
PC.Labo + opt. généré.	59	2	7	1	12	3	.	.	.	2	13	100	7 183
PC.Labo + Bio.Labo (+ opt. généré.)	6	.	1	.	68	2	2	.	.	4	16	100	2 809
SMS + opt. généré.	2	1	1	.	.	2	75	2	.	5	12	100	4 695
SMS + Bio.Labo (+ opt. généré.)	1	1	78	1	.	5	11	100	8 642
Créa-D + Cult-D (+ opt. généré.)	2	2	1	84	2	7	100	2 111
Autres couples techno.	17	.	1	24	4	4	31	.	.	6	11	100	520
Profil EPS de détermin. (+ opt. généré.)	35	5	21	2	.	15	.	.	.	3	17	100	2 257
Total des profils connus (%)	30	10	17	6	1	13	3	.	.	4	15	100	
Effectifs	146 397	50 659	86 221	29 799	6 226	63 793	13 407	1 480	19 587	75 438			493 007
Profils inconnus	3 941	1 894	2 543	1 426	426	2 922	480	466	2 292	4 449			20 839
Ensemble (3)	150 338	52 553	88 764	31 225	6 652	66 715	13 887	1 946	21 879	79 887			513 846

(1) Lecture - Sur 100 élèves qui n'ont choisi que des options générales en seconde de détermination à la rentrée 2003, 24 se sont orientés vers la première scientifique à la rentrée 2004.

(2) L'utilisation du point (.) matérialise un pourcentage inférieur à 1, l'utilisation du tiret (-) rend compte d'une valeur nulle.

(3) Champ - Élèves inscrits, à la rentrée 2003, en seconde GT, dans les lycées publics et privés sous contrat de métropole et des DOM, qui sont restés scolarisés dans ce périmètre à la rentrée suivante.

[2] Flux d'élèves par sexe selon les profils d'options en seconde générale et technologique (France métropolitaine + DOM, Public + Privé sous contrat - hors EREA)

Choix d'options en seconde générale et technologique à la rentrée 2003	Situation à la rentrée 2004											Ensemble	
	Entrants en 1 ^{er} généré.			Entrants en 1 ^{er} technologique						Autres			
	S	L	ES	STI	STL	STT	SMS	techno.	%	Effectif			
Garçons													
Profils généralistes	30	8	24	2	.	13	.	.	.	4	19	100	102 703
Profil SES	28	5	28	2	.	14	.	.	.	4	19	100	84 600
Profil Langues-arts	42	24	8	1	.	6	.	.	.	3	15	100	18 103
Profils technologiques	40	.	4	22	2	10	.	.	.	5	15	100	116 358
Profil EPS de détermin.	36	3	20	3	.	15	.	.	.	3	19	100	1 420
Total des profils connus (%)	36	4	14	12	1	11	.	.	.	4	16	100	
Effectifs garçons	78 397	9 323	30 315	26 994	2 732	25 001	713	810	9 864	36 332			220 481
Filles													
Profils généralistes	20	20	27	.	.	13	.	.	.	3	15	100	191 410
Profil SES	20	11	34	.	.	14	.	.	.	3	16	100	138 653
Profil Langues-arts	23	44	8	.	.	8	.	.	.	3	13	100	52 757
Profils technologiques	36	3	6	3	4	18	14	.	.	5	12	100	80 279
Profil EPS de détermin.	35	8	24	.	.	15	.	.	.	2	14	100	837
Total des profils connus (%)	25	15	21	1	1	14	5	.	.	4	14	100	
Effectifs filles	68 000	41 336	55 906	2 805	3 494	38 792	12 694	670	9 723	39 106			272 526

Présentation

À la rentrée 2004, 490 000 élèves sont scolarisés en classe de première générale et technologique de France métropolitaine et des DOM : 65 % en première générale (S, ES, L) et 35 % en première technologique, dont 29 % dans l'une des quatre séries issues de la rénovation pédagogique de 1992 (STT, STI, SMS, STL) [1]. Selon les séries, les programmes d'enseignement des différentes séries prévoient, en plus du tronc commun imposé, des options au choix des élèves. Dans les séries générales, les élèves ont une option obligatoire à choisir, laquelle pourra être poursuivie en terminale. Dans toutes les séries, des options facultatives sont par ailleurs proposées [2].

En première scientifique (S), l'option obligatoire choisie par les élèves est à 89 % "Sciences de la vie et de la Terre" et à 11 % "Sciences de l'Ingénieur". Le choix de l'option "Biologie-Écologie" est très marginal, cet enseignement étant assuré presque exclusivement dans des établissements relevant du ministère chargé de l'Agriculture et de la Pêche [3]. Depuis la rentrée 2000, les "Sciences de l'Ingénieur" ont remplacé avec succès la "Technologie industrielle" qui, selon les années, attirait 7 à 8 % des élèves.

En première littéraire (L), le choix des élèves porte le plus souvent sur l'approfondissement de la première ou de la deuxième langue vivante (44 %), sinon sur un enseignement artistique (22 %), une troisième langue vivante (18 %), les mathématiques (12 %), ou encore, plus rarement, sur une langue ancienne (4 %). L'option "Mathématiques", privilégiée par 10 % des littéraires dans les années antérieures, voit sa position renforcée au détriment de la troisième langue vivante. En première économique et sociale (ES), les élèves continuent de préférer les Sciences économiques et sociales (35 %) et les mathématiques (34 %) plutôt que l'approfondissement d'une langue vivante. La prééminence des Sciences économiques et sociales sur les Mathématiques, qui a vu le jour à la rentrée 2002, n'est plus aussi marquée.

Les élèves de première générale sont par ailleurs autorisés à poursuivre une ou deux options facultatives (arts, langues vivantes ou anciennes, EPS) [2]. La part des élèves concernés varie beaucoup d'une série à l'autre (près d'un lycéen sur trois en série L, un sur six en série ES) et selon le secteur d'enseignement (un lycéen sur cinq environ dans le public, plus d'un sur quatre dans le privé) [4].

En première technologique, la poursuite d'une option facultative concerne en moyenne un peu plus d'un élève sur cinq. Elle est plus fréquente dans les séries STI, STL et SMS (un élève sur trois), où les élèves sont essentiellement intéressés par la poursuite d'une deuxième langue vivante. En série STT, où cet enseignement est imposé, un élève sur dix seulement suit une option facultative.

Définitions

■ La réforme des lycées, initiée en seconde à la rentrée 1999, s'est étendue à la classe de première à la rentrée 2000. Les trois séries générales (S, L, ES) et les quatre séries technologiques (STT, STI, SMS, STL), issues de la rénovation pédagogique de 1992, sont maintenues. Les premières BT, Hôtellerie, TMD perdurent également, et, depuis la rentrée 1997, la première Arts appliqués est intégrée à la série STI. La réforme porte essentiellement sur le réaménagement des horaires et des options en série générale.

■ Classes de première générale et technologique :

- S : première scientifique ;
- L : première littéraire ;
- ES : première économique et sociale ;
- STT : première technologique, Sciences et technologies tertiaires ;
- STI : première technologique, Sciences et technologies industrielles (y compris arts appliqués) ;
- SMS : première technologique, Sciences médico-sociales ;
- STL : première technologique, Sciences et technologies de laboratoire ;
- Hôtel : première technologique, Hôtellerie ;
- TMD : première technologique, Techniques de la musique et de la danse.

■ Les premières d'adaptation au baccalauréat technologique ou au brevet de technicien (BT) accueillent les élèves titulaires d'un BEP ou d'un CAP.

■ Options. Le terme d'option fait référence à tout enseignement qui, dans le programme de chaque série, nécessite un choix de la part des élèves. Ces enseignements au choix peuvent faire partie des enseignements obligatoires ou des enseignements facultatifs.

→ Pour en savoir plus

Sources

- [1] [2] Base centrale de pilotage (BCP).
- [3] [4] Système d'information SCOLARITÉ.

Les options de première générale et technologique

[1] Répartition des élèves de première par série à la rentrée 2004
(France métropolitaine + DOM, Public + Privé, hors EREA)

	Premières générales			Premières techno. renouvelées				Autres premières techno.			Brevet techn.	Effectifs 1 ^{re}
	S	L	ES	STT	STI (1)	SMS	STL	Hôtel.	TMD	Adaptation		
Public	130 482	46 197	74 113	64 536	32 979	9 947	6 271	1 415	276	1 579	18 304	386 099
Privé	35 775	11 069	22 696	13 254	5 093	6 338	1 722	378	7	221	7 121	103 674
Ensemble	166 257	57 266	96 809	77 790	38 072	16 285	7 993	1 793	283	1 800	25 425	489 773
dont France métr.	161 801	54 995	93 909	74 483	36 980	15 776	7 824	1 747	283	1 800	24 260	473 858
Répartition (%)	33,9	11,7	19,8	15,9	7,8	3,3	1,6	0,4	0,1	0,4	5,2	100,0
% de filles	45,5	80,7	63,4	59,1	9,0	94,5	56,1	43,2	60,1	44,3	59,4	55,0

(1) Y compris 34 élèves de première STAE (Sciences et technologies de l'agronomie et de l'environnement).

[2] Choix d'options des élèves de première par série à la rentrée 2004
(France métropolitaine + DOM, Public + Privé, hors EREA)

Séries	Enseignements obligatoires au choix et options facultatives											Effectifs 1 ^{re}			
	Grec		LV		Arts 5H	Sc. éco et	Sc. vie et		Sciences	Biologie	Arts		EPS	Activité	
	Latin	ancien	LV2	LV3	renf.	en L	sociales	Maths	Terre	ingénieur	écologie	facult	(2)	milieu pro	
Générales															
S	11 159	2 606	(1)	7 616	-	-	-	-	148 311	17 936	10	8 985	6 532	-	166 257
L	5 098	1 461	57206 (1)	14 535	25 288	12 580	-	6 711	-	-	-	8 801	842	-	57 266
ES	2 272	454	(1)	4 359	29 762	-	34 178	32 754	-	-	-	5 157	3 310	-	96 809
Technologiques															
STT	-	-	(1)	200	-	-	-	-	-	-	-	2 097	2 448	3 864	77 790
STI	-	-	12 063	-	-	-	-	-	-	-	-	720	1 058	-	38 072
SMS	-	-	5 264	-	-	-	-	-	-	-	-	270	187	-	16 285
STL	-	-	2 442	-	-	-	-	-	-	-	-	102	134	-	7 993

(1) La deuxième langue vivante fait partie des enseignements obligatoires de tronc commun. En série L, le latin peut lui être substitué (moins d'une centaine d'élèves en 2004).

(2) Option facultative ou enseignement de complément.

[3] Répartition des élèves de première générale selon l'enseignement obligatoire choisi à la rentrée 2004 (%) (France métropolitaine + DOM, Public + Privé sous contrat, hors EREA)

Séries	Enseignement obligatoire choisi	Public	Privé sous contrat	Public + Privé	Part des filles
Scientifique	Sciences de la vie et de la Terre	87,5	95,5	89,2	49,5
	Sciences ingénieur	12,5	4,5	10,8	12,9
	Biologie-écologie	E	E	E	ns
	Total première S	100,0	100,0	100,0	45,6
Littéraire	LV renforcée	42,5	52,2	44,3	79,0
	LV3	19,2	14,7	18,4	85,6
	Langues anciennes	3,4	4,2	3,5	79,2
	Arts	23,3	16,5	22,0	79,4
	Mathématiques	11,7	12,4	11,8	84,1
	Total première L	100,0	100,0	100,0	80,9
Économique et sociale	LV renforcée	31,0	30,0	30,8	69,5
	Sciences économiques et sociales	37,3	28,9	35,4	60,1
	Mathématiques	31,7	41,1	33,8	61,9
	Total première ES	100,0	100,0	100,0	63,6

[4] Proportion (%) d'élèves de première qui suivent au moins une option facultative en 2004
(France métropolitaine + DOM, Public + Privé sous contrat, hors EREA)

Séries	Public	Privé sous contrat	Public + Privé
S	19	30	21
L	28	38	30
ES	14	22	16
Total séries générales	19	29	21
STT	10	14	11
STI	36	30	35
SMS	39	29	35
STL	35	22	32
Total séries technologiques	22	21	22
Total	19	25	20

4 Les élèves du second degré

Présentation

À la rentrée 2004, 495 000 élèves sont scolarisés en classe de terminale générale et technologique de France métropolitaine et des DOM (secteur public et secteur privé) : 64 % en terminale générale, 36 % en terminale technologique [1].

Selon les séries, les programmes d'enseignement prévoient, en plus du tronc commun imposé, des options au choix des élèves. Dans certaines séries (séries générales et SMS), les élèves ont une option obligatoire à choisir. Dans toutes les séries, des options facultatives sont par ailleurs proposées [2]. Dans les séries générales L et ES, les options obligatoires de première sont relayées par des enseignements de spécialité en terminale [3]. En série scientifique, seuls les élèves en dominante SVT (sciences de la vie et de la terre) se voient imposer un enseignement de spécialité, lequel revêt un caractère facultatif pour les élèves à dominante SI (sciences de l'ingénieur).

En terminale S, dans la continuité de la classe de première, neuf élèves sur dix optent pour la dominante SVT. La majorité d'entre eux approfondissent cette discipline au titre de l'enseignement de spécialité, tandis que le choix des mathématiques ne cesse de reculer chaque année, au profit de la physique-chimie depuis 2003.

En terminale L (littéraire), la répartition entre les différentes spécialités se modifie, en 2004, du fait de l'introduction de l'option "mathématiques". La hiérarchie des choix n'est cependant pas bouleversée : langues vivantes pour deux élèves sur trois, "arts" pour un élève sur cinq, langues anciennes pour une minorité. Les mathématiques attirent un élève sur dix.

Depuis 2002, les élèves de terminale ES (économique et sociale) optent majoritairement pour les sciences économiques et sociales (39 %). Les autres élèves choisissent dans les mêmes proportions les mathématiques et l'approfondissement des première et deuxième langues vivantes (autour de 30 %).

Les élèves de terminale générale sont par ailleurs autorisés à poursuivre une ou deux options facultatives [2]. Comme en première, la part des élèves concernés varie beaucoup d'une série à l'autre et selon le secteur de scolarisation [4].

En terminale technologique, les options facultatives offertes au choix des élèves varient selon les séries. Au choix commun à toutes les séries (arts et EPS), s'ajoutent des options spécifiques, telles la deuxième langue vivante en STI, STL et SMS, la bureautique ou d'autres matières en SMS et STT [2]. La part des élèves qui suit une option facultative dépend donc beaucoup de l'offre d'options plus ou moins diversifiée selon la série. Ainsi la part des élèves concernés par un apprentissage facultatif varie-t-elle de 22 % en STL à 46 % en SMS, série où l'offre est la plus riche (options communes aux différentes séries, et options spécifiques dont la deuxième langue vivante) [4].

Définitions

■ La réforme des lycées, initiée en seconde à la rentrée 1999, s'est étendue à la classe de terminale à la rentrée 2001. Les trois séries générales (S, L, ES) et les quatre séries technologiques (STT, STI, SMS, STL), issues de la rénovation pédagogique de 1992, sont maintenues. Les terminales BT, Hôtellerie, TMD perdurent également, et, depuis la rentrée 1998, la terminale Arts appliqués est intégrée à la série STI. Comme en première, la réforme porte essentiellement sur le réaménagement des horaires et des options en série générale.

Le choix du futur baccalauréat débute dès la classe de seconde et se précise par le biais d'une option obligatoire en première, d'un enseignement de spécialité en terminale.

■ Classes de terminale générale et technologique :

- S : terminale scientifique ;
- L : terminale littéraire ;
- ES : terminale Économique et sociale ;
- STT : terminale technologique, Sciences et technologies tertiaires ;
- STI : terminale technologique, Sciences et technologies industrielles (y compris arts appliqués) ;
- SMS : terminale technologique, Sciences médico-sociales ;
- STL : terminale technologique, Sciences et technologies de laboratoire ;
- Hôtel. : terminale technologique, Hôtellerie ;
- TMD : terminale technologique, Techniques de la musique et de la danse.

■ Options. Le terme d'option fait référence à tout enseignement qui, dans le programme de chaque série, nécessite un choix de la part des élèves. Ces enseignements au choix peuvent faire partie des enseignements obligatoires (dans lesquels sont inclus les enseignements de spécialité) ou des enseignements facultatifs.

■ SVT. Sciences de la vie et de la Terre.

→ Pour en savoir plus

Sources

- [1] [2] Base centrale de pilotage (BCP).
- [3] [4] Système d'information SCOLARITÉ.

Les options de terminale générale et technologique

[1] Répartition des élèves de terminale générale et technologique (hors EREA) par série à la rentrée 2004 (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	Terminales générales			Terminales techno. rénovées				Autres terminales techno.			Effectifs terminales GT
	S	L	ES	STT	STI (1)	SMS	STL	Hôtel.	TMD	BT.	
Public	125 285	48 074	77 981	79 649	39 255	14 902	6 127	2 047	282	1 972	395 574
Privé	32 267	11 202	22 587	16 524	5 948	8 782	1 582	458	6	277	99 633
Ensemble	157 552	59 276	100 568	96 173	45 203	23 684	7 709	2 505	288	2 249	495 207
dont France métro.	153 205	56 937	97 401	92 127	43 655	22 893	7 540	2 478	288	2 249	478 773
Répartition (%)	31,8	12,0	20,3	19,4	9,1	4,8	1,6	0,5	0,1	0,5	100,0
dont filles (%)	45,3	81,5	63,6	60,4	8,1	95,8	57,0	44,0	57,3	43,3	55,5

(1) Y compris 30 élèves de terminale STAE.

[2] Choix d'options des élèves de terminale (hors EREA) par série à la rentrée 2004 (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

Terminales	Enseignements obligatoires au choix (y compris spécialité) et options facultatives										Sc. vie et Terre (2)	dominante	spécialité
	Latin	Grec ancien	LV2	LV3	LV renf.	Arts 5H en L	SES	Maths	Physique chimie				
S	9 316	1 878	(1)	5 675	-	-	-	39 958	51 633		140 827		56 012
L	4 670	1 298	59 195 (1)	14 697	28 383	12 360	-	5 407	-	-	-	-	-
ES	1 952	314	(1)	3 909	29 539	-	39 274	31 755	-	-	-	-	-
STT	-	-	-	200	577	-	-	-	-	-	-	-	-
STI	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
SMS	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
STL	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

(suite) Terminales	Sciences ingénieur	Biologie écologie	Arts facult.	EPS (3)	Activités en milieu professionnel	Prépa. concours sanitaire et social	Bureau-tique	Gestion et infor-matique	Communi-cation et orga-nisation	Effectifs de terminales GT
S	16 718	7	9 428	6 468	-	-	-	-	-	157 552
L	-	-	11 058	1 042	-	-	-	-	-	59 276
ES	-	-	5 956	3 706	-	-	-	-	-	100 568
STT	-	-	2 208	2 973	6 286	-	-	8 761	4 260	96 173
STI	-	-	636	1 195	-	-	-	-	-	45 203
SMS	-	-	330	261	-	14 240	18 006	-	-	23 684
STL	-	-	51	114	-	-	-	-	-	7 709

(1) La deuxième langue vivante fait partie des enseignements obligatoires de tronc commun. En série L, le latin peut lui être substitué (cas d'une centaine d'élèves).

(2) Cet enseignement peut être suivi comme dominante et/ou comme spécialité. Certains élèves sont donc comptés deux fois pour cette matière.

(3) Option facultative ou enseignement de complément.

[3] Répartition des élèves de terminale générale (hors EREA) selon l'enseignement de spécialité choisi à la rentrée 2004 (France métropolitaine + DOM, Public + Privé sous contrat)

Série	Enseignement de spécialité	Public	Privé s. c.	Public + Privé s. c.	Part des filles
Scientifique	SVT - Maths (1)	21,8	26,8	22,8	41,0
	SVT - Physique chimie (1)	30,4	33,5	31,0	46,3
	SVT - Sc. vie et Terre (1)	35,6	35,0	35,5	57,3
	Sc. Ingénieur (2)	12,2	4,7	10,7	12,6
	Agronomie (3)	e	e	e	ns
	Total terminale S	100,0	100,0	100,0	45,4
Littéraire	LV renforcée	45,4	58,5	47,7	80,1
	LV3	20,4	12,9	19,1	87,6
	Langues anciennes	3,2	2,5	3,0	81,5
	Arts	22,2	15,4	21,0	79,5
	Mathématiques	8,9	10,7	9,2	83,8
	Total terminale L	100,0	100,0	100,0	81,8
Économique et Sociale	LV renforcée	29,0	30,5	29,3	69,7
	Sc. éco et sociales	41,4	31,3	39,2	60,6
	Mathématiques	29,6	38,3	31,5	62,3
	Total terminale ES	100,0	100,0	100,0	63,8

(1) Enseignement de spécialité choisi par les élèves de la dominante SVT.

(2) Dans ce tableau, la dominante "Sciences de l'ingénieur" est assimilée à un enseignement de spécialité. (3) Cet enseignement de spécialité est proposé aux élèves de la dominante "Biologie-écologie".

Privé s. c. : Privé sous contrat.

[4] Proportions (%) d'élèves de terminale (hors EREA) suivant au moins une option facultative (France métropolitaine + DOM, Public + Privé sous contrat)

Série	Public	Privé s. c.	Pu + Pr
S	23	29	24
L	30	37	31
ES	14	21	15
S/t générale	21	28	23
STT	24	26	24
STI	24	23	24
SMS	48	42	46
STL	24	16	22
S/t techno.	27	29	27
Total	23	28	24

4 Les élèves du second degré

Présentation

À la rentrée 2004, comme chaque année, plus de 99 % des élèves de métropole et des DOM, scolarisés dans le second degré (hors enseignement spécial), apprennent une première langue vivante. L'anglais est étudié par 4 969 000 élèves, soit 91 % des effectifs de première langue. Il est davantage choisi dans les établissements privés (93 %) que dans les établissements publics (90 %). Sa prédominance déjà importante se renforce encore en 2004. L'allemand est choisi par 8 % des élèves ; les autres premières langues concernent moins de deux élèves sur cent [1].

La part des élèves qui suivent un enseignement de deuxième langue vivante se stabilise à 78 %. Comme les années antérieures, l'espagnol voit sa part, parmi les deuxièmes langues étudiées, augmenter (69 %). Il est plus appris dans le secteur privé (71 %) que dans le secteur public (69 %). L'allemand, étudié comme deuxième langue par moins d'un élève sur six, est davantage enseigné en second cycle général et technologique (17 %) qu'en premier cycle (12 %) [2].

Parmi les 97 000 élèves du second cycle général et technologique qui suivent un enseignement de troisième langue vivante, plus de quatre sur dix apprennent l'italien, un sur cinq l'espagnol. Viennent ensuite, par ordre décroissant, le russe, l'allemand et le chinois à parts égales, puis le portugais, chacune de ces langues ne concernant tout au plus que quelques milliers d'élèves. Depuis 1998, l'apprentissage de l'espagnol et de l'allemand comme troisième langue ne cesse de décliner au profit de l'italien et des langues orientales essentiellement.

En définitive, si l'on fait le bilan de l'apprentissage des langues vivantes dans le second degré, quelle que soit la place qu'elles occupent dans le choix des élèves (première, deuxième ou troisième langue), l'anglais est enseigné à 97 % des élèves, l'espagnol à près de 40 %, l'allemand à 16 %, l'Italien venant ensuite loin derrière (4 %) [3]. Sur la période 2000-2004, toutes ces langues vivantes ont progressé, à l'exception de l'allemand.

Définitions

■ Étude des langues vivantes. L'étude d'une première langue est obligatoire pour tous dès l'entrée dans l'enseignement du second degré. Les élèves des classes préparatoires à l'apprentissage sont dispensés de l'apprentissage des langues, tandis que l'apprentissage de deux premières langues dès la sixième se développe.

La deuxième langue vivante est un enseignement obligatoire en classe de quatrième, optionnel en troisième. En seconde générale et technologique, elle est proposée au titre des enseignements de détermination au choix. En première et en terminale générale, elle est obligatoire pour les séries Scientifique et Économique et sociale, quasiment incontournable en série Littéraire. Dans les autres classes du second cycle général et technologique, elle continue de faire partie des enseignements optionnels (obligatoires ou facultatifs). La troisième langue est également un enseignement optionnel offert aux élèves des classes de seconde, première et terminale générales et technologiques.

L'étude d'une langue vivante ne concerne pas tous les élèves de second cycle professionnel : elle est obligatoire pour ceux des classes de baccalauréat professionnel, de BEP et de certains CAP (secteur tertiaire et hôtellerie-restauration).

■ Pourcentage d'élèves étudiant une deuxième langue. Cette part rapporte l'effectif des élèves apprenant une deuxième langue vivante (par exemple 800 607 élèves de quatrième) à l'effectif global (813 328).

→ Pour en savoir plus

Source : Base centrale de pilotage (BCP).

L'étude des langues vivantes dans le second degré

[1] Effectifs d'élèves du second degré selon la première langue vivante étudiée à la rentrée 2004 (France métropolitaine + DOM, Public + Privé, hors EREA)

	Effectif élèves	Allemand	Anglais	Espagnol	Italien	Autres (1)	Total LV1
Sixième	790 253	75 243	736 912	14 208	2 657	2 470	831 490 (2)
Cinquième	786 338	71 014	729 886	12 384	2 563	2 042	817 889 (2)
Quatrième	813 328	63 039	743 311	5 385	390	992	813 117
Troisième	795 657	64 517	722 856	5 268	423	1 024	794 088
Total 1^{er} cycle (6^e-3^e)	3 185 576	273 813	2 932 965	37 245	6 033	6 528	3 256 584 (2)
Seconde	530 351	46 633	479 116	3 161	315	977	530 202
Première	489 773	42 655	441 558	4 107	379	951	489 650
Terminale	495 207	43 909	444 759	4 717	500	1 219	495 104
Total second cycle général et techno.	1 515 331	133 197	1 365 433	11 985	1 194	3 147	1 514 956
Total second cycle professionnel	713 835	18 896	670 260	14 305	831	211	704 503
Ensemble	5 414 742	425 906	4 968 658	63 535	8 058	9 886	5 476 043 (2)
%		7,8	90,7	1,2	0,1	0,2	100,0
Public	4 289 192	362 972	3 914 247	51 874	7 239	7 929	4 344 261
Privé	1 125 550	62 934	1 054 411	11 661	819	1 957	1 131 782

(1) Y compris langues par correspondance.

(2) Le *Total LV1* peut être supérieur à l'effectif d'élèves car environ 5 % des élèves de sixième et cinquième étudient deux premières langues vivantes (respectivement pour chaque classe, 42 802 et 31 811). Ces élèves sont donc comptés deux fois dans le total.

[2] Effectifs d'élèves du second degré selon la deuxième langue vivante étudiée à la rentrée 2004 (France métropolitaine + DOM, Public + Privé, hors EREA)

	% élèves en 2 ^e langue	Allemand	Anglais	Espagnol	Italien	Autres (1)	Total LV2	Dont langues régionales
Quatrième	98,4	99 356	67 707	570 980	56 307	6 257	800 607	294
Troisième	92,9	91 067	67 328	524 191	50 414	6 186	739 186	317
Total 1^{er} cycle (4^e, 3^e)	95,7	190 423	135 035	1 095 171	106 721	12 443	1 539 793	611
Seconde	96,7	76 593	49 935	350 958	30 169	4 978	512 633	383
Première	87,9	74 784	45 386	282 303	23 379	4 430	430 282	372
Terminale	86,6	80 772	47 228	273 785	22 613	4 607	429 005	427
Total second cycle général et techno.	90,5	232 149	142 549	907 046	76 161	14 015	1 371 920	1 182
Total second cycle professionnel	11,4	9 555	5 192	62 514	3 620	709	81 590	134
Ensemble	78,0	432 127	282 776	2 064 731	186 502	27 167	2 993 303	1 927
%		14,4	9,4	69,0	6,2	0,9	100,0	
Public	78,3	324 029	242 290	1 629 378	164 445	20 056	2 380 198	1 839
Privé	76,9	108 098	40 486	435 353	22 057	7 605	613 599	582

(1) Y compris langues par correspondance.

[3] Répartition des élèves du second degré par langue vivante étudiée à la rentrée 2004 (France métropolitaine + DOM, Public + Privé, hors EREA)

	Effectif d'élèves	% d'élèves étudiant la langue suivante				
		Allemand	Anglais	Espagnol	Italien	Autres (1)
1 ^{er} cycle (6 ^e -3 ^e)	3 185 576	14,6	96,3	35,5	3,5	0,6
Second cycle général et techno.	1 515 331	24,4	99,5	61,9	8,0	3,1
Second cycle professionnel	713 835	4,0	94,6	10,8	0,6	0,1
SEGPA	105 323	3,3	94,8	1,3	0,1	0,0
Total second degré	5 520 065	15,7	96,9	38,9	4,3	1,2
Métropole	5 291 229	16,1	96,8	38,6	4,5	1,2
DOM	228 836	5,9	99,3	46,0	0,2	1,8
Public	4 390 513	15,8	96,9	38,6	4,7	1,2
Privé	1 129 552	15,3	97,3	40,0	2,9	1,3
Rentrée 2000	5 598 204	18,5	95,4	34,3	3,8	1,0

(1) Y compris langues par correspondance.

Lecture - 15,7 % des élèves du second degré étudient l'allemand, ce que soit en première, deuxième ou troisième langue. Ils étaient 18,5 % à la rentrée 2000.

4 Les élèves du second degré

Présentation

À la rentrée 2004, 173 700 élèves sont scolarisés dans une section européenne ou internationale. Ils représentent 3 % des élèves du second degré de la métropole et des DOM. Ces sections linguistiques sont davantage développées dans les établissements publics et dans l'enseignement général, qu'il s'agisse du premier ou du second cycle [2]. Au sein des séries qui conduisent au baccalauréat général, des différences sensibles s'observent : 6,4 % des scientifiques, 5,2 % des littéraires et 4,6 % des économistes sont inscrits dans de telles structures. Dans l'enseignement technologique ou professionnel, les sections linguistiques sont marginales, même si elles tendent à se développer. Pour l'ensemble du second degré, les filles sont surreprésentées dans ces classes.

Les sections européennes sont beaucoup plus répandues que les sections internationales (respectivement 94 % et 6 % des sections linguistiques), principalement en raison des critères d'ouverture plus simples à mettre en œuvre pour les premières [2]. Elles se différencient également par les langues qui y sont pratiquées, une plus grande diversité s'observant dans les sections internationales. Dans ces dernières, les sections de langues orientales et de langues d'Europe du Nord (danois, suédois, norvégien, ...) sont plus développées, de même que les sections d'espagnol, d'italien et de portugais. Les établissements privés, qui n'ont quasiment que des sections européennes, les concentrent sur l'anglais (79 % contre 58 % dans le public). Les filles quant à elles voient leur part renforcée dans les sections d'espagnol, et *a contrario*, amoindrie dans les sections de langues orientales.

Dans les académies, le développement des sections européennes reflète la mise en œuvre des politiques locales. La part des élèves du second degré accueillis dans ces structures varie de moins de 1 % dans les DOM, la Réunion exceptée, à plus de 4 % à Toulouse, Lille, Rennes et Clermont-Ferrand [3]. La diversité des langues est également facteur de différenciation. L'anglais prédomine partout sauf en Corse et à Nice où il est supplanté par l'italien, et à Nancy-Metz où près de six élèves sur dix sont inscrits en sections d'allemand. Ces dernières sont plus répandues dans les académies de l'Est, celles d'espagnol dans les académies du Sud (Montpellier) et du Sud-Ouest (Bordeaux et Toulouse). Les sections de langues orientales sont avant tout développées dans l'académie de Paris où leurs effectifs devancent ceux des sections d'espagnol.

À la rentrée 2004, les sections européennes scolarisent 19 000 élèves de plus qu'en 2003, soit une progression de 12 %.

Définitions

■ Sections européennes. Créées en 1992, les sections européennes proposent l'enseignement, dans la langue de la section, de disciplines non linguistiques fondamentales. La scolarité y est sanctionnée par une mention sur le diplôme du baccalauréat (mention "section européenne" ou "section de langue orientale") pour les élèves ayant satisfait aux conditions d'attribution de cette mention. La scolarité débute en quatrième, exceptionnellement en sixième, avec pendant deux ans un renforcement horaire de la langue, suivi du passage à l'enseignement partiel d'une ou plusieurs disciplines non linguistiques dans la langue de la section. Les décisions d'ouverture de ces sections ont été confiées aux recteurs, et dans les établissements, ces sections font partie intégrante du projet d'établissement.

La notion de section européenne, qui intègre les sections de langues orientales, est ici étendue également aux sections franco-allemandes.

■ Sections internationales. Les sections internationales ont été conçues notamment pour accueillir des élèves étrangers (ils doivent représenter entre 25 % et 50 % de l'effectif de ces sections) et faciliter leur insertion dans le système scolaire français, ainsi que pour créer, à la faveur de leur présence, un cadre propice à l'apprentissage, par les élèves français, d'une langue vivante étrangère à haut niveau. L'enseignement commence à l'école primaire. Dans le second degré, l'enseignement de l'histoire-géographie se fait pour partie dans la langue de la section et sur la base d'un programme établi en commun avec les autorités du pays intéressé. S'y ajoute un programme de lettres étrangères dans la langue concernée. Le diplôme national du brevet ainsi que le baccalauréat peuvent porter la mention "option internationale".

(source : Délégation aux relations internationales et à la coopération [DRIC]).

→ Pour en savoir plus

Source : Système d'information SCOLARITÉ.

[1] Part des élèves du second degré inscrits dans une section européenne ou internationale selon le cycle de formation - Rentrée 2004 (France métropolitaine + DOM, Public + Privé sous contrat, hors EREA)

	1 ^{er} cycle gén. et techno.		2 nd cycle général		2 nd cycle techno.		2 nd cycle professionnel		Ensemble	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Public	84 959	3,4	50 980	5,5	1 219	0,4	5 260	0,9	142 418	3,3
Privé sous contrat	17 902	2,7	11 993	5,1	533	0,8	869	0,6	31 297	2,8
France métro.+ DOM	102 861	3,2	62 973	5,4	1 752	0,5	6 129	0,9	173 715	3,2
France métropolitaine	99 959	3,3	61 740	5,5	1 696	0,5	5 851	0,9	169 246	3,3
	(A)	(B)	(A)	(B)	(A)	(B)	(A)	(B)	(A)	(B)
Part des filles (%)	57,0	49,1	63,5	56,4	51,5	51,0	58,6	44,9	59,3	50,2

Lecture - Dans le premier cycle général et technologique (6^e à 3^e), 3,2 % des élèves sont inscrits dans une section européenne ou internationale (102 861 élèves). Les filles représentent 57,0 % des effectifs de ces sections (A), alors qu'elles ne sont que 49,1 % à être scolarisées en premier cycle général et technologique (B).

[2] Répartition des élèves du second degré inscrits dans une section linguistique selon la langue de la section - Rentrée 2004 (France métropolitaine + DOM, Public + Privé sous contrat, hors EREA)

	Anglais	Allemand	Espagnol	Italien	Portugais	Langues orientales	Autres	Ensemble
Public	81 751	28 617	21 227	8 397	662	1 276	488	142 418
Privé sous contrat	24 692	2 846	3 208	551	-	-	-	31 297
France métro. + DOM	106 443	31 463	24 435	8 948	662	1 276	488	173 715
%	61,3	18,1	14,1	5,2	0,4	0,7	0,3	100,0
France métropolitaine	103 854	30 535	23 651	8 948	640	1 130	488	169 246
Sections européennes	100 778	29 952	22 423	8 078	181	1 084	75	162 571
Sections internationales	5 665	1 511	2 012	870	481	192	413	11 144
Part des filles	59,5	56,4	62,5	60,4	56,8	53,4	55,7	59,3

Lecture - Les sections d'espagnol accueillent 14,1 % des élèves scolarisés en section linguistique. 62,5 % des élèves sont des filles.

[3] Répartition par académie des élèves du second degré inscrits dans une section européenne selon la langue de la section - Rentrée 2004 (Public + Privé sous contrat, hors EREA)

	Langues des sections européennes (%)						Ensemble		Part des effectifs du 2 nd degré
	Anglais	Allemand	Espagnol	Italien	Langues orient.	Autres (1)	%	Effectif	
Aix-Marseille	59,6	13,9	16,1	10,4	-	-	100,0	4 849	2,0
Amiens	68,8	26,9	2,1	1,9	-	0,4	100,0	6 378	3,8
Besançon	63,5	18,3	17,2	1,0	-	-	100,0	2 754	2,8
Bordeaux	58,7	12,5	24,6	3,6	1,2	0,6	100,0	4 901	2,1
Caen	78,2	10,9	8,9	2,0	-	-	100,0	4 657	3,8
Clermont-Ferrand	74,0	10,3	10,1	5,6	-	-	100,0	4 278	4,3
Corse	33,7	-	-	66,3	-	-	100,0	261	1,2
Dijon	63,4	28,8	4,8	2,9	-	-	100,0	2 959	2,3
Grenoble	49,0	5,8	8,5	36,7	-	-	100,0	6 458	2,5
Lille	73,9	15,0	8,3	2,2	0,1	0,6	100,0	18 247	4,7
Limoges	83,4	7,9	8,7	-	1,8	-	100,0	1 659	3,2
Lyon	59,9	26,9	9,0	4,2	-	-	100,0	8 180	3,2
Montpellier	60,6	9,0	29,5	0,9	-	-	100,0	6 780	3,3
Nancy-Metz	20,8	56,8	16,4	6,0	-	-	100,0	7 596	3,7
Nantes	76,8	11,2	9,5	2,6	-	-	100,0	6 722	2,4
Nice	14,3	8,7	17,0	60,0	-	-	100,0	3 557	2,2
Orléans-Tours	76,1	10,8	12,3	0,9	-	-	100,0	4 807	2,4
Poitiers	77,3	11,5	8,8	2,1	-	0,3	100,0	2 691	2,1
Reims	50,7	38,5	10,8	-	-	-	100,0	3 605	3,1
Rennes	72,0	10,7	16,3	1,0	-	-	100,0	11 669	4,6
Rouen	75,5	17,9	6,6	-	-	-	100,0	3 925	2,3
Strasbourg	53,5	41,9	4,4	0,2	-	-	100,0	4 663	3,1
Toulouse	49,4	10,2	39,2	1,2	-	-	100,0	9 829	4,7
Paris	60,6	18,8	17,1	3,5	13,1	-	100,0	5 668	3,6
Créteil	70,9	22,7	4,0	2,3	0,1	0,1	100,0	7 685	2,1
Versailles	64,8	18,9	15,5	0,4	0,5	0,4	100,0	13 324	2,8
Guadeloupe	31,7	-	68,3	-	-	-	100,0	350	0,7
Guyane	-	-	-	-	-	100,0	100,0	22	0,1
Martinique	94,0	-	6,0	-	-	-	100,0	397	0,8
La Réunion	59,2	26,1	14,7	-	3,9	-	100,0	3 700	3,7
France métro. + DOM	62,4	18,5	13,9	5,0	0,7	0,2	100,0	162 571	3,0

(1) Y compris portugais.

4 Les élèves du second degré

Présentation

Dans le premier cycle, l'option latin est offerte depuis la rentrée 1996 aux élèves à partir de la cinquième. En métropole et dans les DOM, 23 % des élèves de cette classe ont choisi cette option à la rentrée 2004. Ce pourcentage s'est stabilisé depuis 2001, faisant suite à une baisse continue sur la période 1997-2000. L'apprentissage de cette langue ancienne est toujours plus développé dans les établissements privés (28 % des élèves de cinquième) que dans ceux du secteur public (22 %).

Après une augmentation sensible à la rentrée 1997, rentrée suivant celle de la généralisation de l'offre d'étude du latin en cinquième, la part des élèves de quatrième générale qui optent pour un enseignement de latin a chuté, passant de 27 % en 1997 à moins de 20 % depuis 2002. De même, en troisième générale, avec un décalage d'un an, se produit une baisse importante de l'apprentissage du latin (24 % en 1998, 16 % depuis 2002). Ainsi, depuis 2000, l'étude du latin semble se stabiliser dans l'ensemble du premier cycle autour de 20 %.

L'option de grec ancien ne peut être choisie qu'à partir de la classe de troisième. Elle reste toujours très faiblement suivie, par environ 2 % des élèves des établissements publics et privés. L'étude des langues anciennes est peu suivie dans le second cycle général et technologique : 5 % de latinistes en seconde générale et technologique contre 16 % en troisième à la rentrée précédente. En effet, en seconde générale et technologique, classe de détermination qui ouvre la voie aux baccalauréats généraux et technologiques, l'éventail des options offertes au choix des élèves est tout à fait important et les langues anciennes y figurent au même titre que d'autres enseignements (enseignements artistiques, langues vivantes, enseignements technologiques, ...) avec lesquels elles peuvent se trouver "en concurrence".

Les évolutions observées concernent les deux secteurs d'enseignement. Cependant, quel que soit le cycle d'enseignement, la part des latinistes et hellénistes est toujours supérieure dans les établissements privés.

Définitions

■ Étude du latin et du grec ancien.

L'enseignement du latin débute désormais en classe de cinquième. L'étude du grec ancien ne commence qu'en classe de troisième. Les élèves ont alors la possibilité d'étudier à la fois le latin et le grec ancien.

En classe de seconde générale et technologique, de première ou de terminale générale, le latin et le grec ancien sont, selon les programmes, des enseignements obligatoires ou optionnels (obligatoires ou facultatifs). En terminale littéraire, une langue ancienne peut être choisie comme enseignement de spécialité. Les élèves préparant un baccalauréat technologique ne peuvent pas être formés aux langues anciennes, à l'exception de ceux inscrits dans la série Techniques de la musique et de la danse (TMD).

Pour des raisons d'homogénéisation des séries historiques, les classes technologiques Hôtellerie, BT, les secondes spéciales et les premières d'adaptation ont été exclues des effectifs retenus pour calculer la part des élèves qui étudient le latin ou le grec ancien dans les effectifs du second cycle général et technologique.

→ Pour en savoir plus

Sources : Base centrale de pilotage (BCP) et système d'information SCOLARITÉ

[1] Répartition des élèves étudiant le latin et le grec ancien dans le second degré (hors EREA) à la rentrée 2004 (France métropolitaine + DOM)

	Effectif total	Latin		Grec ancien	
		Effectif	%	Effectif	%
Public					
Cinquième	623 923	137 692	22,1		
Quatrième	642 939	117 933	18,3		
dont quatrième générale	632 025	117 933	18,7		
Troisième	628 711	96 258	15,3	15 875	2,5
dont troisième générale	580 705	96 258	16,6	15 875	2,7
Total premier cycle	1 895 573	351 883	18,6	15 875	2,5 (2)
Seconde générale et technologique (1)	423 314	18 435	4,4	5 216	1,2
Première générale et technologique (1)	364 525	12 075	3,3	3 329	0,9
dont première S	130 482	7 179	5,5	1 890	1,4
première L	46 197	3 569	7,7	1 131	2,4
première ES	74 113	1 326	1,8	308	0,4
Terminale générale et technologique (1)	391 273	10 618	2,7	2 532	0,6
dont terminale S	125 285	6 130	4,9	1 341	1,1
terminale L	48 074	3 374	7,0	983	2,0
terminale ES	77 981	1 114	1,4	208	0,3
Total second cycle général et technologique (1)	1 179 112	41 128	3,5	11 077	0,9
Total Public	3 074 685	393 011	12,8	26 952	1,5 (2)
Privé					
Cinquième	162 415	45 315	27,9		
Quatrième	170 389	40 065	23,5		
dont quatrième générale	164 148	40 065	24,4		
Troisième	166 946	33 661	20,2	3 194	1,9
dont troisième générale	151 431	33 661	22,2	3 194	2,1
Total premier cycle	499 750	119 041	23,8	3 194	1,9 (2)
Seconde générale et technologique (1)	103 847	9 751	9,4	1 884	1,8
Première générale et technologique (1)	95 947	6 455	6,7	1 192	1,2
dont première S	35 775	3 980	11,1	716	2,0
première L	11 069	1 529	13,8	330	3,0
première ES	22 696	946	4,2	146	0,6
Terminale générale et technologique (1)	98 892	5 320	5,4	958	1,0
dont terminale S	32 267	3 186	9,9	537	1,7
terminale L	11 202	1 296	11,6	315	2,8
terminale ES	22 587	838	3,7	106	0,5
Total second cycle général et technologique (1)	298 686	21 526	7,2	4 034	1,4
Total Privé	798 436	140 567	17,6	7 228	1,6 (2)
Public + Privé					
Cinquième	786 338	183 007	22,6		
Quatrième	813 328	157 998	19,4		
dont quatrième générale	796 173	157 998	19,8		
Troisième	795 657	129 919	16,3	19 069	2,4
dont troisième générale	732 136	129 919	17,7	19 069	2,6
Total premier cycle	2 395 323	470 924 (3)	19,7	19 069 (3)	2,4 (2)
Seconde générale et technologique (1)	527 161	28 186	5,3	7 100	1,3
Première générale et technologique (1)	460 472	18 530	4,0	4 521	1,0
dont première S	166 257	11 159	6,7	2 606	1,6
première L	57 266	5 098	8,9	1 461	2,6
première ES	96 809	2 272	2,3	454	0,5
Terminale générale et technologique (1)	490 165	15 938	3,3	3 490	0,7
dont terminale S	157 552	9 316	5,9	1 878	1,2
terminale L	59 276	4 670	7,9	1 298	2,2
terminale ES	100 568	1 952	1,9	314	0,3
Total second cycle général et technologique (1)	1 477 798	62 654 (3)	4,2	15 111 (3)	1,0
Total Public + Privé	3 873 121	533 578 (3)	13,8	34 180 (3)	1,5 (2)

(1) Voir rubrique "Définitions" ci-contre.

(2) Ces pourcentages sont calculés hors classes de 5^e et de 4^e puisque le grec n'y est pas proposé.

(3) On peut estimer à environ 8 600 (5 600 en 3^e et 3 000 dans le 2nd cycle général et technologique) le nombre d'élèves qui apprennent le latin et le grec. Il faut en tenir compte si l'on veut calculer sans double compte l'effectif d'élèves formés aux langues anciennes.

4 Les élèves du second degré

Présentation

En 2004-2005, un peu plus de 110 000 élèves sont scolarisés dans des établissements ou des classes d'enseignement adapté du second degré dépendant de l'Éducation nationale (France métropolitaine, secteurs public et privé). Les effectifs ont connu une croissance importante jusqu'en 1980-1981, puis se sont stabilisés. Alors que les effectifs des SEGPA sont restés stables entre la rentrée 1995 et la rentrée 1999 (environ 106 000 élèves), ils décroissent légèrement depuis cinq ans, notamment en filière professionnelle suite à une orientation accentuée des élèves de troisième de SEGPA en première année de CAP hors section d'enseignement adapté. 96 % des élèves de SEGPA sont scolarisés dans le secteur public. Il existe 80 EREA, relevant tous du secteur public ; après une baisse continue de leurs effectifs depuis 1996, la tendance à la hausse observée depuis deux ans se confirme (+ 180 élèves en 2004) [1].

Les unités pédagogiques d'intégration (UPI), de statut différent, sont spécifiquement destinées aux enfants en situation de handicap. On compte 941 UPI (France métropolitaine et DOM). Plus de 75 % des UPI recensées (1) accueillent des élèves présentant des troubles importants des fonctions cognitives. Les élèves des UPI ont des difficultés rendant malaisée leur intégration individuelle dans une classe ordinaire, sans pour autant nécessiter une prise en charge globale dans un établissement spécialisé.

La part des garçons est de 60 % en SEGPA et en UPI et de 70 % en EREA [2] [3] [4].

Définitions

■ Enseignements adaptés du second degré. Dispensés dans des établissements adaptés (SEGPA, EREA) du ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la Recherche, ils peuvent être également assurés par des établissements sous tutelle du ministère des Solidarités, de la Santé et de la Famille.

■ Sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA). Depuis la circulaire du 20 juin 1996 relative à l'organisation de la formation au collège, elles accueillent essentiellement des élèves en grande difficulté scolaire et/ou sociale. Les enfants relevant du handicap "déficience intellectuelle légère" qui y étaient scolarisés lors de leur création font maintenant l'objet de la politique d'intégration scolaire.

■ Établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA). Créés par le décret n° 54-46 du 4 janvier 1954, ils reçoivent les élèves qui ne peuvent fréquenter utilement les classes normales d'enseignement général ou professionnel. Le décret du 30 août 1985 relatif à l'organisation administrative et financière des établissements publics locaux d'enseignement (lycées, collèges et établissements d'éducation spécialisée) en fait des établissements du second degré. 72 EREA sur 80 accueillent des élèves de même profil que ceux des SEGPA ; 5 EREA scolarisent de jeunes handicapés moteurs et 3 EREA des jeunes présentant des déficiences visuelles. L'enseignement dispensé en EREA couvre l'ensemble du second degré ; il consiste principalement en un enseignement professionnel, adapté ou non.

■ Unités pédagogiques d'intégration (UPI). Les UPI ont été créées dans certains collèges par la circulaire n° 95-125 du 17 mai 1995, abrogée par la circulaire n° 2001-035 du 21 février 2001. Cette dernière a confirmé le principe de la création de dispositifs collectifs d'intégration scolaire et, d'une part, a étendu le principe de leur création au bénéfice d'élèves présentant des déficiences sensorielles ou motrices, d'autre part a encouragé leur création non seulement en collège mais également en lycée.

→ Pour en savoir plus

Publications

- Notes d'Information, 00.44, 03.11.

- "La scolarisation des enfants et adolescents en situation de handicap", Données sociales 2002-2003, INSEE.

- Études et Résultats, n° 216, janvier 2003, DREES (ministère des Solidarités, de la Santé et de la Famille).

Source : Base centrale de pilotage (BCP). (1) Enquête DESCO-DGAS.

Les enseignements adaptés dans le second degré

[1] Évolution des effectifs des enseignements adaptés du second degré (1) (France métropolitaine, France métropolitaine + DOM, France entière)

	1975 1976	1980 1981	1996 1997	1997 1998	1998 1999	1999 2000	2000 2001	2001 2002	2002 2003	2003 2004	2004 2005
SEGPA											
Public	84 755	110 532	102 200	103 306	103 307	103 127	101 622	100 259	98 466	96 373	95 110
Privé		929	3 260	3 426	3 583	3 594	3 738	3 813	3 910	3 903	4 002
Total SEGPA	84 755	111 461	105 460	106 732	106 890	106 721	105 360	104 072	102 376	100 276	99 112
EREA (2)	9 629	11 612	12 070	11 947	11 736	11 526	11 142	10 952	10 669	10 746	10 926
Total France métr.	94 384	123 073	117 530	118 679	118 626	118 247	116 502	115 024	113 045	111 022	110 038
France métr. + DOM	95 999	126 535	123 016	124 069	124 150	123 802	122 159	120 863	118 973	117 100	116 249
Total France entière (3)	95 999	126 535	123 785	124 910	124 394	124 050	122 448	121 116	120 201	118 442	116 609

(1) Établissements sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

(2) Hors les élèves scolarisés en BTS en (39 en 2004).

(3) Dans le total "France entière" depuis 2002-2003, les élèves de Nouvelle-Calédonie et de Wallis-et-Futuna ne sont pas comptabilisés.

[2] Répartition des élèves des UPI par établissement et par sexe en 2004-2005

	Collèges			LP			LEGT			Ensemble
	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total	
France métropolitaine										
Public	2 017	2 810	4 827	44	91	135	23	14	37	4 999
Privé	205	298	503	36	55	91	31	46	77	671
DOM										
Public	122	293	415	-	9	9				424
Privé				4	2	6				6
Ensemble public + privé	2 344	3 401	5 745	84	157	241	54	60	114	6 100

[3] Répartition des élèves de SEGPA par secteur et par sexe en 2004-2005 (France métropolitaine, France métropolitaine + DOM)

	Public			Privé			Public + Privé		
	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total
Formation générale	36 392	56 809	93 201	1 534	2 441	3 975	37 926	59 250	97 176
sixième	7 811	12 179	19 990	392	579	971	8 203	12 758	20 961
cinquième	9 229	14 514	23 743	383	655	1 038	9 612	15 169	24 781
quatrième	9 738	15 226	24 964	400	680	1 080	10 138	15 906	26 044
troisième	9 614	14 890	24 504	359	527	886	9 973	15 417	25 390
Formation professionnelle	1 001	908	1 909	17	10	27	1 018	918	1 936
première année de CAP2	495	422	917	15	8	23	510	430	940
seconde année de CAP2	506	486	992	2	2	4	508	488	996
Total France métropolitaine	37 393	57 717	95 110	1 551	2 451	4 002	38 944	60 168	99 112
Total France métropolitaine + DOM	39 311	62 010	101 321	1 551	2 451	4 002	40 862	64 461	105 323

[4] Répartition des élèves des EREA par cycle et par sexe en 2004-2005 (1)

	Filles	Garçons	Total
Premier cycle	332	653	985
Second cycle général et technologique	70	122	192
Second cycle professionnel	1 260	2 585	3 845
Enseignement adapté :	1 651	4 253	5 904
premier cycle adapté	1 259	3 269	4 528
formation professionnelle adaptée	392	984	1 376
BTS	11	28	39
Total France métropolitaine (1)	3 324	7 641	10 965

(1) Les EREA relèvent tous du secteur public et n'existent qu'en France métropolitaine.

4 Les élèves du second degré

Présentation

Lors de la mise en place, à la rentrée 1989, du système SCOLARITÉ qui traite des données individuelles sur les élèves du second degré, la collecte d'information sur leurs handicaps éventuels a cessé, cette information étant jugée trop sensible. L'évaluation des politiques d'intégration ne peut pourtant se faire de manière optimale en l'absence de données.

C'est pourquoi, à partir de 1998-1999, une enquête spécifique a été lancée auprès des rectorats et des inspections académiques afin de connaître, à partir de données agrégées, le développement de la politique de scolarisation en milieu ordinaire d'élèves présentant des handicaps. En 2003-2004, cette enquête a été rénovée et permet notamment le recueil de données individuelles.

Pour l'année scolaire 2004-2005, l'intégration scolaire individuelle ou collective, à temps plein ou à temps partiel, concerne 37 440 élèves en métropole et dans les départements d'outre-mer, soit 0,7 % des effectifs du second degré. Le nombre des élèves handicapés accueillis dans les établissements du second degré continue d'augmenter : + 7 400, soit une progression de 24,5 % (contre 36 %, l'année passée). Deux-tiers d'entre eux sont scolarisés dans une classe ordinaire, et un tiers en sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA), dans des établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA) ou en unités pédagogique d'intégration (UPI) [1] à [4].

Près de 72 % fréquentent un collège, 26 % un lycée et 2 % un EREA.

Sur 100 élèves handicapés présents dans une classe ordinaire, 28 ont une déficience viscérale métabolique, 17 une déficience du langage ou de la parole, 15 une déficience mentale et 14 une déficience motrice.

Sur 100 élèves handicapés présents dans une structure de l'enseignement adapté, 69 ont une déficience intellectuelle et mentale.

Définitions

■ Classification des principales déficiences présentées par les élèves.

- Les déficiences motrices sont une limitation plus ou moins grave de la faculté de se mouvoir ; elles peuvent être d'origine cérébrale, spinale, ostéo-articulaire ou musculaire ; elles comprennent entre autres les amputations, la quadriplégie, la paraplégie, l'hémiplégie, et les infirmités motrices cérébrales sans déficience intellectuelle.
- Les déficiences auditives concernent non seulement l'oreille mais aussi ses structures annexes et leurs fonctions. La subdivision la plus importante des déficiences auditives concerne les déficiences de la fonction de l'ouïe. Le terme "sourd" ne doit être attribué qu'aux individus dont la déficience auditive est d'une sévérité telle qu'elle ne peut se prêter à aucun appareillage.
- Les déficiences viscérales, métaboliques ou nutritionnelles sont des déficiences des fonctions cardio-respiratoires, digestives, hépatiques, rénales, urinaires, ou de reproduction, déficience métabolique, immuno-hématologique.
- Les déficiences du langage et de la parole comprennent le mutisme, l'aphasie, les troubles du langage écrit ou oral, les troubles de la voix et de l'élocution.

→ Pour en savoir plus

Publication

– Note d'Information, 03.11.

Source : Enquête relative au "Bilan départemental de l'intégration des élèves handicapés dans les établissements du second degré sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche au cours de l'année scolaire 2004-2005" (enquête n° 12).

[1] Répartition des élèves handicapés intégrés à temps plein dans les collèges et lycées en 2004-2005 (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	Collèges (1)		LP		LEGT		Ensemble	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Déficience intellectuelle ou mentale	2 198	14,6	381	14,7	652	11,1	3 231	13,7
Déficience du langage et de la parole	3 322	22,0	249	9,6	621	10,6	4 192	17,8
Déficience motrice	1 798	11,9	458	17,7	1 077	18,4	3 333	14,2
Déficience viscérale, métabolique ou nutritionnelle	4 161	27,6	698	27,0	1 853	31,6	6 712	28,5
Déficience auditive	1 240	8,2	325	12,6	650	11,1	2 215	9,4
Déficience visuelle	725	4,8	160	6,2	477	8,1	1 362	5,8
Plusieurs déficiences associées	388	2,6	97	3,7	150	2,6	635	2,7
Autre déficience	1 238	8,2	219	8,5	380	6,5	1 837	7,8
Ensemble des déficiences	15 070	100,0	2 587	100,0	5 860	100,0	23 517	100,0

(1) Non compris SEGPA et UPI.

[2] Répartition des élèves handicapés intégrés à temps partiel dans les collèges et lycées en 2004-2005 (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	Collèges (1)		LP		LEGT		Ensemble	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Déficience intellectuelle ou mentale	157	46,6	24	22,4	358	35,4	539	37,0
Déficience du langage et de la parole	3	0,9		0,0	44	4,3	47	3,2
Déficience motrice	53	15,7	30	28,0	135	13,3	218	15,0
Déficience viscérale, métabolique ou nutritionnelle	51	15,1	9	8,4	95	9,4	155	10,6
Déficience auditive	23	6,8	10	9,3	153	15,1	186	12,8
Déficience visuelle	3	0,9	13	12,1	23	2,3	39	2,7
Plusieurs déficiences associées	20	5,9	9	8,4	104	10,3	133	9,1
Autre déficience	27	8,0	12	11,2	100	9,9	139	9,5
Ensemble des déficiences	337	100,0	107	100,0	1 012	100,0	1 456	100,0

(1) Non compris SEGPA et UPI.

[3] Répartition des élèves handicapés intégrés à temps plein dans les collèges, les lycées et les structures de l'enseignement adapté en 2004-2005 (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	Collèges		LP		LEGT		EREA		Ensemble	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Déficience intellectuelle ou mentale	8 997	37,0	466	17,2	748	12,0	258	35,7	10 469	30,8
Déficience du langage et de la parole	3 730	15,3	250	9,2	625	10,1	44	6,1	4 649	13,7
Déficience motrice	2 279	9,4	477	17,6	1 108	17,8	205	28,4	4 069	12,0
Déficience viscérale, métabolique ou nutritionnelle	4 405	18,1	703	26,0	1 871	30,1	70	9,7	7 049	20,7
Déficience auditive	1 754	7,2	326	12,0	809	13,0	21	2,9	2 910	8,6
Déficience visuelle	932	3,8	161	5,9	499	8,0	3	0,4	1 595	4,7
Plusieurs déficiences associées	681	2,8	103	3,8	173	2,8	52	7,2	1 009	3,0
Autre déficience	1 564	6,4	221	8,2	383	6,2	69	9,6	2 237	6,6
Ensemble des déficiences	24 342	100,0	2 707	100,0	6 216	100,0	722	100	33 987	100,0

[4] Répartition des élèves handicapés intégrés à temps partiel dans les collèges, les lycées et les structures de l'enseignement adapté en 2004-2005 (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	Collèges		LP		LEGT		EREA		Ensemble	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Déficience intellectuelle ou mentale	1 544	57,4	77	41,2	221	46,6	43	41,7	1 885	54,6
Déficience du langage et de la parole	115	4,3			5	1,1	6	5,8	126	3,6
Déficience motrice	234	8,7	37	19,8	74	15,6	46	44,7	391	11,3
Déficience viscérale, métabolique, nutritionnelle	140	5,2	11	5,9	71	15,0			222	6,4
Déficience auditive	215	8,0	16	8,6	26	5,5			257	7,4
Déficience visuelle	38	1,4	15	8,0	6	1,3			59	1,7
Plusieurs déficiences associées	211	7,8	14	7,5	25	5,3	4	3,9	254	7,4
Autre déficience	194	7,2	17	9,1	46	9,7	4	3,9	261	7,6
Ensemble des déficiences	2 691	100,0	187	100,0	474	100,0	103	100	3 455	100,0

4 Les élèves du second degré

Présentation

8 % des élèves handicapés intégrés du second degré sont suivis à temps partiel par un assistant d'éducation - auxiliaire de vie scolaire pour l'intégration individualisée des élèves handicapés (AVS-i) et moins de 4 % bénéficient de ce soutien à temps plein. Ainsi, plus de 88 % de ces élèves ne sont pas suivis par un AVS-i. Ce sont les élèves déficients moteurs ou souffrant de plusieurs déficiences associées qui sont le plus suivis par ce type de personnels (respectivement 27,4 % et 23,6 %) ; en revanche, seuls 2 % des déficients viscéraux ou métabolique et 6 % des élèves ayant des troubles du langage le sont.

10 % des élèves handicapés ont été intégrés individuellement avec l'aide d'un enseignant spécialisé. Cette aide bénéficie essentiellement aux élèves souffrant d'une atteinte intellectuelle (53 %) puis aux déficients auditifs (16 %).

16 % des élèves handicapés du second degré bénéficient d'un matériel pédagogique adapté. Il s'agit d'enfants ayant plusieurs déficiences associées (60 %) ou des déficiences viscérales, métaboliques ou nutritionnelles (35,2 %). Les enfants souffrant de déficience auditive ou visuelle sont en revanche très peu nombreux à bénéficier d'un matériel pédagogique spécifique (respectivement 5,4 % et 2,6 %).

Les élèves handicapés intégrés du second degré sont sous-représentés dans la classe d'âge des 11 ans et moins, conséquence d'un retard scolaire plus fréquent. Près de 70 % d'entre eux sont âgés de 12 à 15 ans, alors que cette proportion n'est que de 55 % pour l'ensemble du second degré. Les adolescents souffrant de déficience mentale notamment se dirigent vraisemblablement vers d'autres types de structures éducatives à l'issue du premier cycle ou suivent des filières professionnelles courtes. Un quart des élèves handicapés intégrés dans le second degré est toutefois âgé de plus de 16 ans ; cette proportion est de 33 % pour l'ensemble des adolescents du second degré.

Définitions

- Classification des principales déficiences présentées par les élèves.
 - Les déficiences d'atteinte intellectuelle ou mentale recouvrent un champ très large. Y sont regroupées les déficiences intellectuelles, les atteintes du psychisme (y compris l'épilepsie), les troubles de la personnalité ou du comportement.
 - Les déficiences motrices sont une limitation plus ou moins grave de la faculté de se mouvoir ; elles peuvent être d'origine cérébrale, spinale, ostéo-articulaire ou musculaire ; elles comprennent entre autres les amputations, la quadriplégie, la paraplégie, l'hémiplégie, et les infirmités motrices cérébrales sans déficience intellectuelle.
 - Les déficiences auditives concernent non seulement l'oreille mais aussi ses structures annexes et leurs fonctions. La subdivision la plus importante des déficiences auditives concerne les déficiences de la fonction de l'ouïe. Le terme "sourd" ne doit être attribué qu'aux individus dont la déficience auditive est d'une sévérité telle qu'elle ne peut se prêter à aucun appareillage.
 - Les déficiences viscérales, métaboliques ou nutritionnelles sont des déficiences des fonctions cardio-respiratoires, digestives, hépatiques, rénales, urinaires, ou de reproduction, déficience métabolique, immuno-hématologique.
 - Les déficiences du langage et de la parole comprennent le mutisme, l'aphasie, les troubles du langage écrit ou oral, les troubles de la voix et de l'élocution.
 - Les déficiences visuelles vont des différentes atteintes du champ visuel à la cécité totale.

→ Pour en savoir plus

Publication

– Note d'Information, 03.11.

Source : Enquête relative au "Bilan départemental de l'intégration des élèves handicapés dans les établissements du second degré sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche au cours de l'année scolaire 2004-2005" (enquête n° 12).

[1] Répartition par déficience et par âge des élèves handicapés intégrés dans le second degré en 2004-2005 (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	11 ans et moins	12 ans	13 ans	14 ans	15 ans	16 ans	17 ans	18 ans	19 ans	20 ans et plus	Total
Atteinte intellectuelle ou mentale	297	2 894	2 953	2 423	1 941	791	517	292	158	88	12 354
Trouble du langage et de la parole	512	1 154	898	820	559	300	261	155	67	49	4 775
Déficience motrice	315	517	635	631	569	549	484	341	219	200	4 460
Déficience viscérale, métabolique ou nutritionnelle	899	1 078	1 081	1 033	923	828	676	409	204	140	7 271
Déficience auditive	182	472	482	479	417	372	318	193	111	141	3 167
Déficience visuelle	156	210	241	217	221	203	170	119	73	44	1 654
Plusieurs déficiences associées	67	203	197	204	201	136	103	69	41	42	1 263
Autre	231	474	399	419	354	243	199	99	54	26	2 498
Total	2 659	7 002	6 886	6 226	5 185	3 422	2 728	1 677	927	730	37 442
%	7,1	18,7	18,4	16,6	13,8	9,1	7,3	4,5	2,5	1,9	100,0

[2] Répartition des élèves handicapés intégrés du second degré selon la déficience et l'accompagnement par un auxiliaire de vie scolaire individuel en 2004-2005 (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	Accompagnement par un AVS individuel			Total
	À temps plein	À temps partiel	Pas d'accompagnement	
Atteinte intellectuelle ou mentale	441	1 256	10 657	12 354
Déficience auditive	78	278	2 811	3 167
Déficience motrice	414	806	3 240	4 460
Déficience viscérale, métabolique ou nutritionnelle	61	89	7 121	7 271
Déficience visuelle	72	231	1 351	1 654
Plusieurs déficiences associées	106	192	965	1 263
Trouble du langage et de la parole	53	257	4 465	4 775
Autre	30	59	2 409	2 498
Total	1 255	3 168	33 019	37 442
%	3,4	8,5	88,2	100,0

[3] Effectif des élèves handicapés intégrés du second degré bénéficiant d'un matériel pédagogique adapté en 2004-2005 (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	Matériel pédagogique adapté			Total
	Oui	Non	Ne sait pas	
Atteinte intellectuelle ou mentale	1 024	10 962	368	12 354
Déficience auditive	136	1 957	188	2 498
Déficience motrice	928	2 051	138	3 167
Déficience viscérale, métabolique ou nutritionnelle	1 571	2 751	277	4 460
Déficience visuelle	191	6 803	63	7 271
Plusieurs déficiences associées	1 007	584	46	1 654
Trouble du langage et de la parole	359	858	124	1 263
Autre	759	3 892	405	4 775
Total	5 975	29 858	1 609	37 442
%	16,0	79,7	4,3	100,0

[4] Effectif des élèves handicapés du second degré intégrés individuellement avec l'aide d'un enseignant spécialisé en 2004-2005 (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

Déficience	Effectif
Atteinte intellectuelle ou mentale	2 068
Trouble du langage et de la parole	256
Déficience motrice	269
Déficience viscérale, métabolique ou nutritionnelle	121
Déficience auditive	636
Déficience visuelle	194
Plusieurs déficiences associées	148
Autre	181
Total	3 873

4 Les élèves du second degré

Présentation

L'effectif des élèves du second degré de nationalité étrangère est passé, en France métropolitaine pour les secteurs public et privé, de 254 600 en 1975-1976 à 412 200 en 1990-1991. Depuis 1992, il est en baisse régulière et s'établit à près de 222 900 en 2004-2005. La proportion de ces élèves a évolué dans le même temps de 5,1 % à 7,5 % ; elle est de 4,2 % cette rentrée [1]. Les pays d'origine les plus représentés sont, dans l'ordre décroissant, le Maroc, les autres nationalités d'Afrique, l'Algérie, le Portugal, et la Turquie. Dans le second degré ordinaire, la proportion des élèves de nationalité étrangère reste en 2004-2005 nettement plus élevée dans le secteur public (4,8 %) que dans le secteur privé (1,7 %). Dans l'enseignement adapté, les élèves étrangers sont surreprésentés : leur part atteint 6,3 % [2].

La proportion d'élèves de nationalité étrangère varie également selon les filières de l'enseignement ordinaire. Elle est en 2004-2005 plus élevée dans le second cycle professionnel (5,8 %) qu'en second cycle général et technologique (3,2 %). Les élèves étrangers bénéficient donc moins fréquemment que les autres de scolarisations longues [3].

La part des élèves de nationalité étrangère est plus importante dans les académies de Guyane (24,8 %), d'Île-de-France (Paris : 12,2 %, Créteil : 9,6 %, Versailles : 6,9 %), de Corse (11,3 %), de Strasbourg (6,3 %) et de Nice (5,8 %). Les académies de l'Ouest sont les moins représentées : Poitiers (1,4 %), Nantes et Caen (1,3 %), Rennes (1,1 %), ainsi que les académies de la Martinique (0,9 %) et de la Réunion (0,3 %) [4].

Les départements d'outre-mer scolarisent environ 8 500 élèves étrangers, pour la plupart en Guyane ; ils y représentent 3,7 % de l'ensemble des élèves du second degré. Ces élèves sont originaires le plus souvent de Chine, de Haïti et du Surinam.

Définitions

■ **Élèves de nationalité étrangère.** L'enregistrement de la nationalité peut souffrir d'imprécisions :

- les enfants dont la nationalité est acquise par naturalisation de façon récente peuvent être comptabilisés, à tort, parmi les enfants étrangers ;
 - il peut y avoir également confusion entre la nationalité de l'enfant et celle de la personne qui en est responsable.
- Il est cependant indiqué dans les instructions relatives au recensement des élèves de nationalité étrangère, que c'est la nationalité de l'élève et non celle de ses parents qui doit être prise en compte.

Est Français, par filiation, tout enfant dont l'un des parents au moins est Français ; autrement dit, les enfants des couples dits "mixtes" sont Français.

Est Français, par la naissance, tout enfant né en France lorsque l'un au moins de ses parents y est né. Tous les résultats présentés font référence à la population des élèves recensés comme étrangers par les chefs d'établissement : cette population est différente de la population des immigrés (des élèves étrangers peuvent être nés en France par exemple) et de la population d'origine étrangère.

■ **SEGPA.** Sections d'enseignement général et professionnel adapté. Voir la rubrique "Définitions" en 4.21.

■ **EREA.** Établissements régionaux d'enseignement adapté. Voir la rubrique "Définitions" en 4.21.

→ Pour en savoir plus

Publications

– Note d'Information, 97.32.

– É. de Lacerda, X. Niel, "Collégiens et lycéens étrangers", revue *Éducation & Formations*, n° 49, MEN-DEP, mars 1997.

– "Les élèves de nationalité étrangère scolarisés dans les premier et second degrés", *Ville-école-intégration (VEI)*, n° 125, CNDP, juin 2001.

Source : Base centrale de pilotage (BCP).

Les élèves de nationalité étrangère dans le second degré

[1] Évolution du nombre d'élèves de nationalité étrangère dans le second degré (France métropolitaine, Public + Privé)

	1980	1990	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
	1981	1991	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	
Élèves de nationalité étrangère	307 417	412 226	357 194	336 594	315 136	294 097	275 550	257 174	245 052	238 184	230 942	222 857	
% du nombre d'élèves	6,0	7,5	6,4	6,1	5,7	5,4	5,1	4,8	4,6	4,4	4,3	4,2	

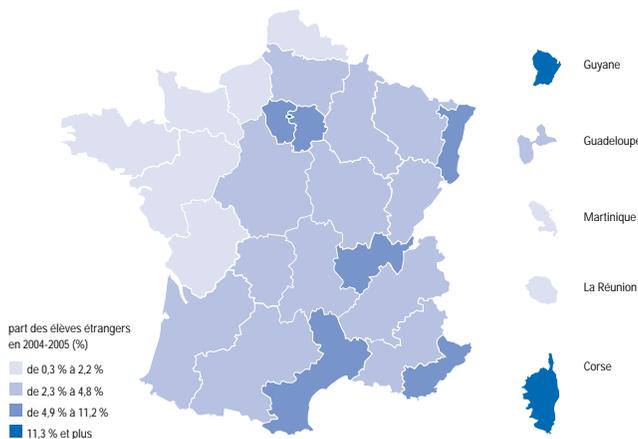
[2] Répartition des élèves étrangers du second degré par nationalité ou origine géographique en 2004-2005 (France métropolitaine, France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	2 nd degré (hors enseignements adaptés)			Enseignements adaptés			Total second degré	
	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total	Total France métro.	Total DOM
Algériens	20 727	1 182	21 909	1 001	4	1 005	22 914	6
Marocains	45 308	1 221	46 529	1 631	1	1 632	48 161	3
Tunisians	13 995	593	14 588	494	2	496	15 084	2
Autres nationalités d'Afrique	30 455	3 072	33 527	1 147	6	1 153	34 680	260
Espagnols	1 721	572	2 293	34	1	35	2 328	3
Portugais	19 497	1 962	21 459	634	8	642	22 101	12
Italiens	2 140	490	2 630	49	1	50	2 680	17
Autres nationalités de l'Union européenne	11 904	3 584	15 488	126	5	131	15 619	217
Autres nationalités d'Europe	9 513	1 738	11 251	390	2	392	11 643	40
Turcs	18 551	678	19 229	1 066	9	1 075	20 304	-
Chinois	4 356	320	4 676	14	-	14	4 690	139
Cambodgiens, Laotiens, Vietnamiens	3 384	280	3 664	43	-	43	3 707	30
Autres nationalités	15 726	2 846	18 572	369	5	374	18 946	7782
Total France métropolitaine	197 277	18 538	215 815	6 998	44	7 042	222 857	8 511
% du total d'élèves	4,8	1,7	4,1	6,9	1,1	6,3	4,2	3,7
DOM	7 741	348	8 089	414	-	414	8 503	
Total France métro. + DOM	205 023	18 888	223 908	7 419	45	7 462	231 364	

[3] Répartition des élèves étrangers du second degré par cycle et leur part dans les effectifs totaux en 2004-2005 (France métropolitaine, France métropolitaine + DOM)

		Premier cycle	Adaptés (SEGPA)	2 nd cycle	2 nd cycle général	Total
				professionnel	et technologique	
Public	Effectifs	118 075	6 998	37 211	41 991	204 275
	%	4,9	6,9	7,0	3,6	4,9
Privé	Effectifs	10 236	44	3 081	5 221	18 582
	%	1,6	1,1	2,1	1,7	1,7
Total France métro.		128 311	7 042	40 292	47 212	222 857
France métro. + DOM		133 857	7 464	41 966	48 081	231 368
% du nombre d'élèves		4,2	6,7	5,8	3,2	4,2

[4] Répartition des élèves étrangers du second degré par cycle et leur part dans les effectifs totaux en 2004-2005 (France métropolitaine, France métropolitaine + DOM)



4 Les élèves du second degré

Présentation

À la rentrée 2004, en France métropolitaine et dans les DOM, 152 800 élèves suivent un enseignement agricole dans le second degré, dont près des deux tiers dans un établissement privé. Par rapport à la rentrée 2003, l'effectif global est en augmentation (+ 1,2 %), mais les évolutions sont différentes selon le secteur : + 0,2 % dans le secteur public et + 1,6 % dans le secteur privé. La part du privé tend ainsi à se renforcer : de 64,9 points à 65,2 points [1].

Si le poids du second cycle professionnel dans le second degré de l'enseignement agricole est proche de 50 % dans le privé comme dans le public, les deux secteurs présentent une structure par formation très différente concernant le premier cycle et le second cycle général et technologique. Dans le secteur public, le poids de ce cycle est de 40 %. En revanche, le secteur privé y scolarise moins d'un élève sur six. Ce contraste se reflète en creux sur le premier cycle qui représente moins de 10 % dans le secteur public contre près de 30 % dans le secteur privé. Au sein du second cycle professionnel, les structures sont également très différentes entre secteurs public et privé. Dans le secteur public, les formations au CAPA et au CAP scolarisent moins de 2 % des élèves du second degré, contre plus de 6 % dans le secteur privé. Au contraire, les élèves préparant un baccalauréat professionnel sont nettement surreprésentés dans le secteur public par rapport au secteur privé (le poids de cette formation est de 16 % environ dans l'ensemble du second degré public contre moins de 9 % pour le privé).

Les établissements agricoles privés sont plus féminisés que ceux du public. Les filles représentent plus de la moitié des effectifs scolaires du secteur privé dans le second degré contre un peu plus d'un tiers de ceux du public. Elles sont par ailleurs relativement plus présentes dans les filières et les niveaux de formations les plus valorisés.

Lors de la session de 2004, les présents aux examens de BTA, et dans une moindre mesure ceux présents aux examens de CAPA ont connu un taux de réussite plus élevé que lors de la session précédente. Le taux de succès des candidats aux examens du baccalauréat scientifique, et dans une moindre mesure celui des candidats au baccalauréat professionnel, baisse. Enfin, les taux de réussite au BEPA, au baccalauréat technologique et au BTSA sont restés quasiment stables par rapport à la session 2003 [2].

L'enseignement agricole est dispensé aujourd'hui dans 842 établissements, publics et privés, répartis sur le territoire national [3]. Parmi eux, le secteur public en compte 234, et le secteur privé 608.

Définitions

■ L'enseignement agricole est sous la tutelle du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et de la Ruralité (MAAPR). Les données de cette page concernent les élèves qui suivent des formations agricoles par voie scolaire (hors apprentissage) dans le second degré. Pour la première fois cette année, les chiffres présentés ici sont calculés à partir de données individuelles sur les élèves (système SAFRAN).

■ Le baccalauréat général série S concerne la spécialité "Biologie-écologie-agronomie".

■ Le baccalauréat technologique concerne les séries : STAE (Sciences et technologies de l'agronomie et de l'environnement) et STPA (Sciences et technologies du produit agroalimentaire).

→ Pour en savoir plus

Sources

– [1] Système d'information SAFRAN du MAAPR – Traitements DEP.

– [2] [3] Statistiques communiquées par le MAAPR (Annuaire statistique 2003-2004 édité par ce ministère). Site Internet (www.educagri.fr).

L'enseignement agricole dans le second degré

[1] Effectifs d'élèves du second degré dans l'enseignement agricole à la rentrée 2004
(France métropolitaine + DOM)

	Établissements publics			Établissements privés			Total Pu+Pr	Part des filles (%)
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total		
Quatrième technologique	1 221	390	1 611	8 088	4 479	12 567	14 178	34,3
Troisième technologique	1 946	688	2 634	9 810	7 262	17 072	19 706	40,3
CPA, CLIPA	459	112	571	69	46	115	686	23,0
Total premier cycle	3 626	1 190	4 816	17 967	11 787	29 754	34 570	37,5
CAP 1 an	-	-	-	88	48	136	136	35,3
1 ^{re} année de CAPA, CAP en 2 ans	253	248	501	1 339	2 292	3 631	4 132	61,5
2 ^{de} année de CAPA, CAP en 2 ans	199	191	390	1 146	1 657	2 803	3 193	57,9
Total CAPA, CAP	452	439	891	2 573	3 997	6 570	7 461	59,5
Seconde professionnelle	5 597	3 951	9 548	7 495	13 202	20 697	30 245	56,7
Terminale BEPA, BEP	4 839	3 303	8 142	6 700	10 853	17 553	25 695	55,1
Total BEPA, BEP	10 436	7 254	17 690	14 195	24 055	38 250	55 940	56,0
Première professionnelle	3 099	1 238	4 337	3 099	1 343	4 442	8 779	29,4
Terminale professionnelle	2 952	1 154	4 106	3 098	1 128	4 226	8 332	27,4
Total bac professionnel	6 051	2 392	8 443	6 197	2 471	8 668	17 111	28,4
Total second cycle professionnel	16 939	10 085	27 024	22 965	30 523	53 488	80 512	50,4
Seconde générale et technologique	3 751	2 517	6 268	1 319	988	2 307	8 575	40,9
Première S	743	652	1 395	239	198	437	1 832	46,4
Première STL	22	51	73	-	-	-	73	69,9
Première STAE	2 864	1 414	4 278	1 102	533	1 635	5 913	32,9
Première STPA	150	158	308	74	97	171	479	53,2
Première BTA	300	1 187	1 487	557	4 805	5 362	6 849	87,5
Total première générale et technologique	4 079	3 462	7 541	1 972	5 633	7 605	15 146	60,0
Terminale S	702	581	1 283	244	170	414	1 697	44,3
Terminale STL	28	38	66	-	-	-	66	57,6
Terminale STAE	3 210	1 388	4 598	1 233	492	1 725	6 323	29,7
Terminale STPA	166	187	353	49	72	121	474	54,6
Terminale BTA	302	894	1 196	445	3 784	4 229	5 425	86,2
Total terminale générale et technologique	4 408	3 088	7 496	1 971	4 518	6 489	13 985	54,4
Total second cycle général et technologique	12 238	9 067	21 305	5 262	11 139	16 401	37 706	53,6
Total second degré	32 803	20 342	53 145	46 194	53 449	99 643	152 788	48,3
Part des filles par secteur d'enseignement (%)		38,3			53,6			

[2] Résultats aux examens de l'enseignement agricole en 2004 (1)
(France métropolitaine, Public + Privé)

	Diplômes						
	CAPA	BEPA	BTA	Bac pro	Bac S	Bac techno.	BTSA
Présentés	5 505	27 795	5 896	10 707	1 578	6 937	13 875
Admis	4 639	22 708	4 639	8 675	1 310	5 298	10 128
% de réussite	84,3	81,7	78,7	81,0	83,0	76,4	73,0

(1) Statistiques communiquées par le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et de la Ruralité.

[3] Évolution du nombre d'établissements du second degré de l'enseignement agricole (1)
(France métropolitaine + DOM)

	1985	1990	1995	2000	2001	2002	2003	2004
Publics	266	258	220	212	213	214	214	234
Privés	769	738	628	628	625	624	618	608
Total	1 035	996	848	840	838	838	832	842

(1) Statistiques communiquées par le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et de la Ruralité.

4 Les élèves du second degré

Présentation

Les évaluations diagnostiques menées par la Direction de l'évaluation et de la prospective (DEP) en septembre 2004 auprès des élèves scolarisés en classe de sixième ont permis de recueillir des informations concernant les acquis des élèves en mathématiques et en français à l'entrée au collège. Les items ayant été modifiés par rapport aux années antérieures, aucune comparaison n'est valable.

Les élèves ont répondu correctement, en moyenne, à près de 65 % des items de français et de mathématiques. On observe une grande hétérogénéité des résultats pour les deux matières. En effet, le rapport du score moyen obtenu en mathématiques par les 10 % les plus forts sur les 10 % les plus faibles est supérieur à trois, et ce rapport est supérieur à deux en ce qui concerne le français.

À l'entrée en sixième, les élèves réussissent à plus de 70 % les items du champ "savoir lire" et à près de 56 % les items du champ "savoir écrire". Concernant les résultats par capacité, ceux-ci varient entre 54 % et 79 %.

En mathématiques, la réussite des élèves varie fortement d'un champ à l'autre. Ainsi, le score moyen en "problèmes numériques" est de 48 % et celui en "traitement de l'information" est de 75 %. De même, les élèves semblent plus à l'aise avec les items relatifs à la capacité "Rechercher l'information, l'interpréter, la reformuler" qu'avec les items de la capacité "Analyser une situation, organiser une démarche".

De plus, plusieurs caractéristiques des élèves influent sur leurs réussites. L'âge et l'origine sociale sont les deux variables les plus liées aux taux de réussites. Ainsi, on observe une différence de près de 30 points entre les élèves ayant un an d'avance et ceux ayant un an de retard. Les élèves issus de catégories sociales favorisées (cadres et professions libérales) réussissent significativement mieux que les enfants d'employés (10 points d'écart) ou d'ouvriers (20 points d'écart).

Définitions

■ Le cadre de l'enquête. Depuis la rentrée 1989, une évaluation des compétences en français et en mathématiques est proposée aux enseignants pour les aider à repérer les acquis et les éventuelles difficultés des élèves en début de sixième et à adapter ainsi leurs pratiques pédagogiques.

■ Les items. Ils ont été répartis en champs et en capacités. Les champs, ancrés dans les programmes, sont des regroupements d'items qui correspondent à un ensemble d'activités spécifiques. Les capacités sont des ensembles de savoir-faire acquis dans les apprentissages. Chacun des items du protocole est inclus dans un champ et dans une capacité.

■ En français, l'évaluation en début de sixième vise à apprécier les compétences du savoir lire et du savoir écrire à travers trois capacités : compréhension, outils de la langue pour lire et écrire et production de textes.

■ En mathématiques, l'évaluation en début de sixième vise à apprécier les objectifs de savoir, de savoir-faire et de résolution de problèmes à travers cinq champs d'application : numération, traitements opératoires, problèmes numériques, travaux géométriques, traitements de l'information.

■ L'échantillon. Afin de fournir des références nationales à l'ensemble des acteurs du système éducatif, les résultats nationaux sont calculés sur un échantillon, tiré aléatoirement, de 3 000 élèves de sixième scolarisés dans des écoles publiques ou privées sous contrat de France métropolitaine. L'échantillon est ensuite redressé pour être le plus semblable possible à la population des élèves de sixième.

→ Pour en savoir plus

Sites internet

- <http://www.evace26.education.gouv.fr>

- <http://educ-eval.education.fr>

Source : "Enquête d'évaluation des compétences à l'entrée en sixième", DEP, septembre 2004.

L'évaluation diagnostique en début de sixième

[1] Pourcentages de réussite aux items de français et de mathématiques en début de sixième
(France métropolitaine, septembre 2004)

	Moyenne	Médiane	Écart type (1)
Français (sur 100)	64,75	66,67	15,54
Mathématiques (sur 100)	64,28	65,96	19,34

(1) L'écart type est un indicateur de dispersion autour de la moyenne.

	10% les plus faibles	10% les plus forts
Français (sur 100)	33,43	88,30
Mathématiques (sur 100)	25,91	92,57

[2] Pourcentages de réussite aux items de français et de mathématiques à l'entrée en sixième
Résultats par champ (France métropolitaine, septembre 2004)

Français		Mathématiques	
Savoir lire	70,44	Numération	70,13
Savoir écrire	55,91	Traitements opératoires	68,62
		Problèmes numériques	48,37
		Travaux géométriques	60,11
		Traitement de l'information	75,03

[3] Pourcentages de réussite aux items de français et de mathématiques à l'entrée en sixième
Résultats par capacité (France métropolitaine, septembre 2004)

Français		Mathématiques	
Compréhension	78,76	Rechercher l'information, l'interpréter, la reformuler	71,73
Outils de la langue pour lire et écrire	53,82	Analyser une situation, organiser une démarche	55,92
Production de textes	60,58	Produire une réponse, la justifier	58,64
		Appliquer une technique	67,37
		Utiliser directement une connaissance	69,30

[4] Disparités de résultats des élèves de sixième selon l'origine sociale (%)
(France métropolitaine, septembre 2004)

	Cadres, professions libérales	Professions intermédiaires	Agriculteurs exploitants	Employés	Artisans, commerçants	Ouvriers	Inactifs
Français	75,30	68,98	58,25	65,55	64,16	58,68	55,88
Mathématiques	76,14	69,16	59,94	64,93	65,10	57,81	52,75

[5] Disparités de résultats des élèves de sixième selon le sexe (%)
(France métropolitaine, septembre 2004)

	Garçons	Filles
Français	61,86	67,78
Mathématiques	65,10	63,43

[6] Disparités de résultats des élèves de sixième selon l'âge (%)
(France métropolitaine, septembre 2004)

	10 ans	11 ans	12 ans
Français	79,23	68,65	51,99
Mathématiques	79,21	68,73	50,15

Remarque : les élèves de 11 ans sont nés en 1993 et sont donc "à l'heure". Les élèves de 10 ans ont un an d'avance et les élèves de 12 ans un an de retard.

4 Les élèves du second degré

Présentation

Huit ans après le commencement de leurs études secondaires, les trois quarts des élèves entrés en sixième en 1995 sont encore en formation initiale. Un peu plus de la moitié d'entre eux (53 %) ont obtenu le baccalauréat général ou technologique et sont entrés dans l'enseignement supérieur. 21 % des élèves poursuivent encore des études secondaires, principalement dans le second cycle professionnel (12 % des élèves). La proportion de jeunes ayant quitté le système éducatif s'élève à 26 %. Par rapport aux parcours des élèves du panel 1989, ces résultats reflètent une légère amélioration des scolarités secondaires : non seulement le nombre d'élèves devenus bacheliers est en augmentation mais ces jeunes poursuivent plus souvent leur études dans le supérieur alors que, par ailleurs, les sorties sans qualification se sont tassées [1].

Les disparités sociales de réussite restent très prononcée. Huit ans après l'entrée en sixième, 81 % des enfants de cadres ou d'enseignants sont scolarisés dans l'enseignement supérieur contre seulement 38 % des enfants d'ouvriers et 21 % de ceux d'inactifs. Ces écarts sont proches de ceux observés sur la cohorte recrutée six ans plus tôt [2].

Les trajectoires scolaires dans l'enseignement secondaire varient aussi fortement avec l'âge d'entrée en sixième : parmi les élèves arrivés à 11 ans ou moins au collège, 61 % étudient dans l'enseignement supérieur contre seulement 12 % de ceux qui y sont entrés avec deux ans de retard. Plus des trois quarts de ces derniers sont sortis du système éducatif.

Enfin, l'accès à l'enseignement supérieur est plus élevé chez les filles (61 %) que chez les garçons (45 %). Huit ans après l'arrivée au collège, 32 % de ces derniers ont quitté le système éducatif contre seulement 21 % des filles. Ces écarts reflètent davantage des différences de réussite scolaire que des choix d'orientation différents. Ils sont proches de ceux relevés sur le panel recruté en 1989.

Définitions

- Les panels utilisés :
 - le panel 1989, représentatif au 1/30^e de la population scolarisée en sixième et en SES en septembre 1989, a été constitué en retenant tous les élèves nés le 5 de chaque mois et scolarisés en sixième ou en SES dans les établissements publics ou privés de la France métropolitaine et des départements d'outre-mer ;
 - le panel 1995, représentatif au 1/40^e de la population scolarisée en sixième et en SES en septembre 1995, a été constitué en retenant tous les élèves nés le 17 de chaque mois (à l'exception des mois de mars, juillet et octobre) et scolarisés en sixième ou en SES dans les établissements publics ou privés de la France métropolitaine.
- La population étudiée : les entrants en sixième hors SES/SEGPA de ces deux panels. Afin de ne pas fausser la comparaison, les élèves du panel 1989 recrutés dans un département d'outre-mer n'ont pas été retenus.
- Le niveau de formation des sortants :
 - niveau VI-Vbis : sorties en cours de 1^{er} cycle (sixième à troisième) ou abandons en cours de CAP ou BEP avant l'année terminale ;
 - niveau V : sorties après l'année terminale de CAP ou BEP, ou sorties de 2nd cycle général et technologique avant l'année terminale (sorties de seconde ou première) ;
 - niveau IV : ici, sorties de terminale générale et technologique.

→ Pour en savoir plus

Publications

- Notes d'Information, 01.32, 01.42.
- J.-P. Caille, S. Lemaire, "Filles et garçons face à l'orientation", Éducation & formations, n° 63, MEN-DEP, avril-juin 2002.
- J.-P. Caille, "Le redoublement à l'école élémentaire et dans l'enseignement secondaire : évolution des redoublements et parcours scolaires des redoublants au cours des années 1990-2000", Éducation & formations, n° 69, MEN-DEP, juillet 2004.
- A. Davaillon, E. Nauze-Fichet, "Les trajectoires scolaires des enfants "pauvres"", Éducation & formations, n° 70, MEN-DEP, décembre 2004.
- J.-P. Caille, S. O'Prey, "Les familles immigrées et l'école française : un rapport singulier qui persiste même après un long séjour en France", Données sociales 2002.

Sources : Fichier du panel 1989, fichier du panel 1995, DEP.

Devenir des élèves huit ans après leur entrée en sixième

[1] Situation scolaire des élèves huit ans après leur entrée en sixième (%)
(France métropolitaine, Public + Privé)

	Élèves entrés en sixième en 1995 Année scolaire 2003-2004	Élèves entrés en sixième en 1989 Année scolaire 1997-1998
Enseignement supérieur	53	46
Second cycle général et technologique	9	12
Terminale (ont redoublé deux classes depuis la sixième)	8	11
Première (ont redoublé trois classes depuis la sixième, ou sont entrés en première après un BEP)	1	1
Second cycle professionnel	12	11
Terminale professionnelle	7	6
Première professionnelle	3	2
BEP ou CAP	2	3
Autre classe professionnelle	e	e
Sortis du système éducatif	26	31
Niveau VI-Vbis	6	8
Niveau V	17	18
Niveau IV	3	5
Ensemble	100	100

dont : ont obtenu le baccalauréat général et technologique au terme de huit ans d'études secondaires

53

48

Lecture – 53 % des élèves entrés en sixième en 1995 sont scolarisés dans l'enseignement supérieur huit ans plus tard.

[2] Différences de parcours scolaires des élèves selon divers critères (%)
(France métropolitaine, Public + Privé)

	Parmi les élèves entrés en sixième en 1995, % d'élèves selon leur situation huit ans après				Parmi les élèves entrés en sixième en 1989, % d'élèves selon leur situation huit ans après			
	sortis du système éducatif	2 nd cycle prof.	2 nd cycle général et techno.	entrés dans l'ens. supérieur	sortis du système éducatif	2 nd cycle prof.	2 nd cycle général et techno.	entrés dans l'ens. supérieur
Selon la PCS de la personne de référence du ménage (1)								
agriculteur exploitant	22	13	7	58	26	13	10	51
artisan, commerçant, chef d'entreprise	24	9	10	57	32	11	12	45
cadre, enseignant	6	4	9	81	9	4	11	76
profession intermédiaire	15	10	11	64	21	9	14	56
employé	30	13	11	46	34	12	15	39
ouvrier	38	15	9	38	43	14	12	31
inactif	58	12	9	21	59	10	10	21
Selon l'âge d'entrée en sixième								
11 ans ou moins	17	11	11	61	17	10	15	58
12 ans	63	13	6	18	62	15	8	15
13 ans ou plus	81	5	2	12	85	7	2	6
Selon le sexe de l'élève								
garçon	32	13	10	45	36	12	13	39
filles	21	9	9	61	26	9	12	53

(1) PCS : profession et catégorie socioprofessionnelle.

Lecture – Sur cent élèves entrés en sixième en 1995 à l'âge de 11 mois ou moins, 17 sont sortis du système éducatif huit ans plus tard, 61 sont scolarisés dans l'enseignement supérieur, 11 dans le second cycle général et technologique et 11 dans le second cycle professionnel.

4 Les élèves du second degré

Présentation

Six ans après leur entrée au cours préparatoire (CP), 76 % des élèves ont atteint la classe de cinquième. Compte tenu des 1 % des jeunes en avance et déjà parvenus en quatrième, c'est donc au total 77 % des élèves entrés au CP en 1997 qui ont accompli toute leur scolarité sans redoublement.

Cette situation s'accompagne de fortes disparités sociales. 94 % des enfants de cadres sont "à l'heure" ou en avance contre seulement 67 % des enfants d'ouvriers [1]. La meilleure réussite des filles est aussi sensible : 80 % d'entre elles ont atteint la cinquième ou la quatrième, situation que ne partagent que 74 % des garçons. Quand ils ont atteint la sixième "à l'heure", 6 % des élèves entrés au CP en 1997 ont redoublé la sixième. Cette proportion traduit une baisse sensible du redoublement de cette classe puisqu'au cours de la décennie précédente, 9 % des élèves parvenus "à l'heure" en sixième redoublaient.

Le risque de redoublement de la classe de sixième diffère aussi selon l'origine sociale, le diplôme des parents et l'entourage familial. Au début des études secondaires, les disparités sociales restent marquées. Seulement 2 % des enfants d'enseignants arrivés "à l'heure" en sixième redoublent cette classe contre 9 % des colégiens dont le père est ouvrier ou inactif [2]. De même, plus le diplôme de la mère est élevé et plus le taux de redoublement de la sixième est faible : 3 % des enfants ayant une mère titulaire d'un baccalauréat redoublent pour la première fois en sixième alors que ce chiffre s'élève à 10 % quand la mère n'a aucun diplôme. Ces écarts traduisent néanmoins un resserrement des disparités sociales de réussite par rapport à ce qui pouvait être observé dans la décennie précédente. Dans le panel 1995, seulement 3 % des enfants dont la mère était diplômée de l'enseignement supérieur redoublaient pour la première fois en sixième, alors que 17 % de ceux dont la mère n'a aucun diplôme étaient dans ce cas. Cette réduction des disparités de réussite s'observe aussi sur d'autres critères, comme la PCS, le sexe ou la structure parentale.

→ Pour en savoir plus

Publications

- J.-P. Caille, "Scolarisation à 2 ans et réussite de la carrière scolaire au début de l'école élémentaire", *Éducation & formations*, n° 60, MEN-DEP, juillet-septembre 2001.
- M. Colmant, J.-P. Jeantheau, F. Murat, "Les compétences des élèves à l'entrée en cours préparatoire", *Les dossiers*, n° 132, MEN-DEP, août 2002.
- S. O'Prey, "Les activités extrascolaires des écoliers : usages et effets sur la réussite", *Éducation & formations*, n° 69, MEN-DEP, juillet 2004.
- O. Cosnefroy, T. Rocher, "Le redoublement au cours de la scolarité obligatoire : nouvelles analyses, mêmes constats", *Éducation & formations*, n° 70, MEN-DEP, décembre 2004.

Sources

- [1] Fichier du panel 1995, fichier du panel 1997, DEP.
- [2] Fichier du panel 1997, DEP.

Définitions

■ Les panels utilisés :

- le panel 1997 est un échantillon représentatif au 1/81^e des élèves entrés pour la première fois au cours préparatoire à la rentrée scolaire 1997 dans une école publique ou privée de France métropolitaine. Il est issu d'un sondage à deux degrés. Un échantillon aléatoire d'écoles a d'abord été constitué en retenant quatre critères de stratification : la taille de l'école – appréciée par le nombre d'élèves scolarisés au CP –, le secteur, l'appartenance ou non à une zone d'éducation prioritaire et la taille de l'unité urbaine. Dans chaque école, les élèves ont été ensuite tirés aléatoirement selon des modalités qui diffèrent selon le nombre de classes de CP et le nombre d'élèves scolarisés à ce niveau ;
- le panel 1995, représentatif au 1/40^e de la population scolarisée en sixième et en SES en septembre 1995, a été constitué en retenant tous les élèves nés le 17 de chaque mois (à l'exception des mois de mars, juillet et octobre) et scolarisés en sixième ou en SES dans les établissements publics ou privés de la France métropolitaine.

■ La population étudiée :

- pour le panel 1997, elle comprend les 8 688 élèves de l'échantillon principal dont la scolarité a pu être observée au cours des sept premières années d'études élémentaires ;
- pour le panel 1995, elle comporte les 13 758 élèves entrant en sixième en 1995 sans avoir redoublé précédemment et dont la scolarité a pu être observée au cours des deux premières années d'études secondaires.

[1] Situation scolaire des élèves six ans après leur entrée au cours préparatoire (%) (France métropolitaine, Public + Privé)

	Élèves entrés en CP au 1997 : année scolaire 2003-2004				
	Ensemble	Garçons	Filles	Enfants de cadres	Enfants d'ouvriers
Premier cycle dans l'enseignement secondaire	99	99	99	100	99
Quatrième	1	1	1	3	—
Cinquième	76	73	79	91	67
Sixième	20	22	17	6	28
SEGPA (1)	2	3	2	—	4
UPI (2)	—	—	—	0	—
Enseignement élémentaire (CM2)	1	1	1	0	1
Ensemble	100	100	100	100	100

(1) SEGPA : section d'enseignement général et professionnel adapté.

(2) UPI : unité pédagogique d'intégration.

Lecture – 99 % des garçons entrés en cours préparatoire en 1997 sont scolarisés dans le premier cycle de l'enseignement secondaire six ans plus tard.

[2] Taux de redoublement de la sixième quand l'élève est parvenu en sixième sans avoir redoublé à l'école élémentaire (France métropolitaine, Public + Privé)

	Panel d'élèves entrés au CP en 1997 (en %)	Panel d'élèves entrés en sixième en 1995 (en %)
Ensemble	6	9
Selon la structure familiale		
père et mère	6	8
monoparentale	7	12
recomposée	6	13
autre situation	13	24
Selon le diplôme de la mère		
aucun diplôme	10	17
CEP ou brevet	7	9
CAP, BEP	8	10
baccalauréat	3	4
diplôme du supérieur	2	3
inconnu	8	13
Selon la PCS de la personne de référence du ménage (1)		
agriculteur exploitant	4	7
artisan, commerçant, chef d'entreprise	5	9
cadre, enseignant	2	3
profession intermédiaire	4	6
employé	7	10
ouvrier	9	13
inactif	9	19
Selon le sexe de l'élève		
garçon	7	12
filles	5	6

(1) PCS : profession et catégorie socioprofessionnelle.

4 Les élèves du second degré

Présentation

Pour l'année scolaire 2003-2004, la proportion d'élèves "absents non régularisés" quatre demi-journées ou plus par mois, dans le second degré public en France métropolitaine, oscille autour de 5 %. Elle croît de la rentrée scolaire à décembre, passant de 2 % en septembre à 5 % en décembre, puis reste relativement stable jusqu'en avril. Toutefois, il y a de nettes différences selon les types d'établissement [1]. Ainsi, pour les collèges, cette proportion moyenne baisse à partir de décembre. Elle oscille de 1,7 % à 2,2 %, selon les mois, entre janvier et avril 2004, alors qu'elle était de 3 % en décembre. Les lycées professionnels connaissent des taux d'absentéisme qui sont fréquemment le double de ceux des lycées et sont quatre à cinq fois supérieurs à ceux des collèges.

L'absentéisme touche très inégalement les établissements et un taux d'absentéisme moyen reflète mal la réalité. Une majorité d'établissements est peu touchée par l'absentéisme non régularisé : si l'on considère le mois de janvier, la moitié des établissements déclare aucun ou moins de 1,6 % d'élèves absents non régularisés quatre demi-journées ou plus, et toujours moins de 2 % entre janvier et avril 2004, sauf au mois de mars où cette proportion atteint 2,2 %. Mais une forte minorité d'établissements est sensiblement touchée [2].

Du fait de leurs absences, qu'elles aient été régularisées ou non, les élèves perdent du temps d'enseignement. Ainsi, en janvier, un élève aurait perdu en moyenne près de 6,5 % des demi-journées de cours prévues, soit entre deux et trois demi-journées au cours du mois. Ce pourcentage moyen cache une réalité différente selon le type d'établissement : du fait de son absence, un élève de collège perdrait en moyenne un peu plus de 4 % de son temps estimé d'enseignement, contre 6 % pour un élève de lycée et 10 % pour un élève de lycée professionnel, soit entre trois et quatre demi-journées pour ce dernier.

Définitions

■ Champ. La direction de l'Évaluation et de la Prospective a mis en place une enquête sur l'absentéisme des élèves en 2003-2004 auprès d'un échantillon d'un millier d'établissements publics du second degré de France métropolitaine. Les résultats s'appuient principalement sur l'exploitation des données recueillies de septembre 2003 à avril 2004 car le taux de réponse oscillait autour de 85 % pour cette période alors qu'il n'était que de 54,5 % en mai, en raison notamment de grèves administratives, et de 13,7 % en juin.

■ Le seuil de quatre demi-journées d'absence non régularisées par mois a été retenu parce qu'il correspond – pour les élèves soumis à l'obligation scolaire – au seuil fixé par la loi relative à l'assiduité scolaire qui fait référence aux "manquements à l'obligation scolaire" atteignant une durée de quatre demi-journées ou plus dans le mois, devant être "justifiées".

En matière de régularisation des absences, deux pratiques très différentes existent dans les établissements :

- la première consiste à régulariser (et à enregistrer comme telle) toute absence excusée par les responsables légaux, même si aucun motif n'a été fourni ;
- la seconde considère comme absence régularisée uniquement les absences "justifiées", c'est-à-dire présentant un motif considéré comme valable par l'établissement.

Ces disparités de pratiques ont bien évidemment des incidences sur les données relatives aux absences non régularisées et ne leur assurent pas une totale homogénéité.

■ L'estimation de l'incidence globale de l'absentéisme des élèves sur l'enseignement qui leur est dû, appelée ici "perte de temps d'enseignement", est calculée en rapportant le nombre total de demi-journées d'absences tous motifs confondus (régularisées et non régularisées) au nombre estimé de demi-journées d'ouverture des établissements dans le mois. Il ne s'agit évidemment que d'une estimation, d'une part, parce qu'une heure d'absence est souvent comptabilisée pour une demi-journée, et d'autre part, parce que le temps d'ouverture de l'établissement sur lequel on se base pour cette estimation est généralement supérieur au temps d'enseignement dû à chaque élève.

→ Pour en savoir plus

Publication

– Note d'Information, 05.04.

Source : Enquête n° 77 du BO spécial n° 2 du 29 janvier 2004 sur l'absentéisme scolaire dans le second degré.

L'absentéisme des élèves du second degré

[1] Proportion moyenne d'élèves absents quatre demi-journées ou plus en 2003-2004 (%) (France métropolitaine)

	Collèges	Lycées d'enseignement général et technologique	Lycées professionnels	Total
Septembre 2003	1,0	1,3	4,8	2,0
Octobre 2003	1,4	2,2	6,8	3,0
Novembre 2003	2,8	4,1	9,9	5,0
Décembre 2003	3,0	4,2	9,0	4,9
Janvier 2004	2,2	4,9	10,8	5,5
Février 2004	1,7	3,0	8,5	3,9
Mars 2004	2,1	5,5	11,0	5,8
Avril 2004	1,7	4,4	9,0	4,7

[2] Distribution de la proportion moyenne des élèves absents quatre demi-journées ou plus (janvier 2004) (%) (France métropolitaine)

	Premier quartile	Médiane	Dernier quartile	Dernier décile
Total	0,4	1,6	5,9	16,3
Lycées d'enseignement général et technologique	0,4	1,7	5,9	13,2
Collèges	0,0	0,7	2,2	5,9
Lycées professionnels	1,6	4,9	14,5	30,6

Lecture - En janvier 2004, un quart des établissements ont au moins 0,4 % (premier quartile) d'élèves absents non régularisés quatre demi-journées ou plus, la moitié des établissements ont au moins 1,6 % (médiane) d'élèves absents non régularisés quatre demi-journées ou plus, un quart des établissements ont au moins 5,9 % (dernier quartile) d'élèves absents non régularisés quatre demi-journées ou plus, et 10 % des établissements ont au moins 16,3 % (dernier décile) d'élèves absents non régularisés quatre demi-journées ou plus.

4 Les élèves du second degré

Présentation

Le surpoids et l'obésité constituent un problème majeur de santé publique en raison de leur retentissement potentiel sur la santé, mais également de leur fréquence croissante. Au cours de l'année scolaire 2000-2001, 6 590 adolescents scolarisés en classe de troisième ont fait l'objet d'une enquête réalisée en milieu scolaire par la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) du ministère de la Santé et de la Protection sociale, la Direction de l'enseignement scolaire (DESCO) et la Direction de l'évaluation et de la prospective (DEP) du ministère de l'Éducation nationale, et l'Institut national de veille sanitaire (INVS).

En classe de troisième, plus de huit élèves sur dix ont une corpulence qui peut être considérée comme satisfaisante. La prévalence du surpoids (obésité incluse) est de 15,7 % : celle-ci comprend le surpoids, plus fréquent, qui concerne 12,4 % des adolescents, et l'obésité proprement dite (3,3 %). À ces âges, la distribution du seul surpoids (hors obésité) est identique en ZEP (12,2 %) ou hors ZEP (12,4 %). Mais près du tiers des adolescents scolarisés en ZEP en situation de surpoids (obésité incluse) sont obèses alors que ce n'est le cas que d'un sur cinq pour les autres élèves de troisième [1]. La prévalence de l'obésité est plus élevée dans les classes de troisième technologique, d'insertion professionnelle ou les SEGPA que dans les classes de troisième générale.

Les filles souffrent un peu moins de surpoids que les garçons (respectivement 15,3 % et 16,3 %) et sont un peu moins souvent obèses (3,1 % contre 3,5 pour les garçons) [2].

Parmi les enfants qui étaient en surpoids (obésité incluse) à cinq-six ans, plus de la moitié le sont toujours en classe de troisième et parmi ceux qui avaient une corpulence normale, 11 % ont évolué vers le surpoids [3].

Définitions

■ Le surpoids. L'indicateur utilisé pour évaluer la corpulence est l'indice de masse corporelle (IMC) qui correspond au rapport poids/(taille)², exprimé en kg/m².

Contrairement aux adultes pour lesquels il existe une valeur unique de l'IMC pour définir le surpoids et l'obésité, les seuils évoluent pour les enfants avec l'âge et le sexe du fait des variations de la corpulence au cours de la croissance.

Les seuils retenus dans le cadre de cette enquête pour établir le surpoids et l'obésité sont ceux des tables de référence établies pour les enfants par un groupe de travail réuni sous l'égide de l'OMS "International Obesity Task Force" (IOTF).

→ Pour en savoir plus

Publication

- "Surpoids et obésité chez les adolescents scolarisés en classe de troisième", Études et résultats, DREES, n° 283, janvier 2004.

Source : Enquêtes triennales en milieu scolaire organisées par la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) du ministère de la Santé et de la Protection sociale, la Direction de l'enseignement scolaire (DESCO) et la Direction de l'évaluation et de la prospective (DEP) du ministère de l'Éducation nationale, et l'INVS.

[1] Surpoids et obésité des élèves scolarisés en classe de troisième en ZEP et hors ZEP en 2000-2001 (%) (France métropolitaine + DOM)

	ZEP	Hors ZEP	Ensemble
Surpoids (obésité incluse)	17,8	15,4	15,7
Surpoids seul	12,2	12,4	12,4
Obésité	5,6	3,0	3,3

Source : enquête triennale sur la santé, DREES, DESCO, INVS.

[2] Surpoids et obésité des élèves scolarisés en classe de troisième selon le sexe en 2000-2001 (%) (France métropolitaine + DOM)

	Garçons	Filles	Ensemble
Maigreur	1,1	1,1	1,1
Poids normal	82,6	83,5	83,1
Surpoids (obésité incluse)	16,3	15,3	15,7
Surpoids seul	12,8	12,1	12,4
Obésité	3,5	3,1	3,3

Source : enquête triennale sur la santé, DREES, DESCO, INVS.

[3] Évolution du statut pondéral entre la grande section de maternelle et la classe de troisième (France métropolitaine + DOM)

Situation en grande section de maternelle	Situation en classe de troisième			Ensemble
	Surpoids (hors obésité)	Obésité	Poids normal	
Poids normal	11	1	88	100
Surpoids seul	38	13	49	100
Obésité	30	48	22	100

Lecture – Pour 100 enfants en situation de surpoids en grande section de maternelle, 38 le sont encore en classe de troisième, 13 sont obèses et 49 ont un poids normal.

5 Les apprentis



5.1	Les effectifs des centres de formation d'apprentis : évolution	152
5.2	Les apprentis par région et académie	154
5.3	Poids des formations par apprentissage sur l'ensemble du second cycle professionnel	156
5.4	Les origines scolaires des apprentis du second degré	158
5.5	Les apprentis par spécialité de formations et par sexe	160
5.6	L'apprentissage dans le supérieur	162
5.7	Les apprentis en 2004-2005	164

Présentation

Après une légère reprise en 2002-2003, le nombre d'apprentis semble baisser de nouveau pour atteindre 362 000 en 2003-2004. Toutefois, les évolutions par niveaux de formation sont beaucoup plus différenciées.

Ainsi cette année encore, seul le niveau V (CAP, BEP) perd des effectifs au profit des formations niveau baccalauréat et post-bac. Les formations de niveau V restent celles qui attirent le plus grand nombre d'apprentis : près des deux tiers y sont scolarisés (225 000 apprentis). Mais cette année encore leur effectif diminue (- 2,9 %).

Les niveaux de formations supérieurs ou équivalents au baccalauréat continuent d'accueillir de plus en plus de jeunes malgré un ralentissement de la croissance.

Ainsi les formations de niveau IV, principalement le baccalauréat professionnel et le brevet professionnel, augmentent leurs effectifs.

Sur l'ensemble du niveau III, le BTS reste la formation la plus choisie et concerne 79,2 % des apprentis de ce niveau.

Les niveaux II et I de formation accueillent encore peu d'apprentis, mais leurs effectifs ont été multipliés par trois en 9 ans. Au niveau II, l'augmentation est principalement le fait de la licence avec l'ouverture en 2000 des licences professionnelles. Au niveau I, les préparations au diplôme d'ingénieur, suivies par le DESS, restent les plus attractives.

Les filles sont toujours largement minoritaires dans l'apprentissage, dont elles ne représentent que 30 % des effectifs. Toutefois, leur part varie en fonction du niveau de diplôme préparé, elles représentent 25 % des effectifs de niveau V (stable par rapport à l'an passé) mais 38 % au niveau IV (stable par rapport à l'an passé) et 42 % des apprentis préparant un diplôme de niveau III (plus un point) ; au niveau II, leur proportion atteint les 50 %, mais au niveau I elles ne sont plus que 23 %.

Les centres de formation d'apprentis sont gérés par des organismes privés (50,8 %), des chambres de métiers ou de commerce et d'industrie (31,6 %), des établissements publics d'enseignements (lycées, université, section d'apprentissage) (13,4 %), etc.

Définitions

■ **Apprentis.** Les apprentis sont des jeunes âgés de 16 à 25 ans qui préparent un diplôme de l'enseignement professionnel ou technologique (ou un titre homologué) dans le cadre d'un contrat de travail de type particulier, associant une formation en entreprise – sous la responsabilité d'un maître d'apprentissage – et des enseignements dispensés dans un centre de formation d'apprentis.

■ **CPA.** Classe préparatoire à l'apprentissage.

■ **CLIPA.** Classe d'initiation préprofessionnelle par alternance.

■ **Centres de formation d'apprentis (CFA).** Les CFA sont des établissements d'enseignement dispensant une formation générale, technologique et pratique qui doit compléter la formation reçue en entreprise et s'articuler avec elle. La tutelle pédagogique est en générale exercée par le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ou par le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et de la Ruralité. Ils sont créés pour la plupart à la suite de la conclusion de conventions entre les régions et des organismes pour une durée de cinq ans renouvelable. Ainsi, les CFA peuvent être distingués selon les types d'organismes qui les gèrent : municipalités, chambres de commerce et d'industrie, chambres de métiers, organismes privés, établissements publics d'enseignement. Un petit nombre de CFA, dits "à convention nationale", sont créés à la suite d'une convention passée avec l'État.

■ **Taux de scolarisation en apprentissage.** Pourcentage de jeunes d'un âge donné scolarisés en apprentissage par rapport à la population totale du même âge.

■ **Niveau V.** Préparation d'un diplôme de second cycle professionnel de type CAP ou BEP.

■ **Niveau IV.** Préparation d'un diplôme type brevet professionnel ou baccalauréat.

■ **Niveau III.** Préparation d'un diplôme bac + 2, type BTS ou DUT.

■ **Niveaux II et I.** Préparation d'un diplôme de deuxième ou troisième cycle universitaire, ou équivalent.

→ Pour en savoir plus

Publications

- Tableaux statistiques, n° 6956.

Source : Enquête 51 sur les centres de formation d'apprentis.

[1] Évolution des effectifs dans les centres de formation d'apprentis (France métropolitaine + DOM)

	1995-1996	1996-1997	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004
CAP et autres diplômes niveau V	189 591	191 303	192 063	191 226	187 942	185 843	180 389	176 087	173 263
BEP	36 129	42 634	47 100	51 282	53 170	52 974	51 244	50 395	47 490
MC	6 432	7 302	7 429	7 576	7 284	6 516	6 345	6 241	5 242
BP et autres diplômes niveau IV	25 678	29 023	32 463	34 386	35 326	35 951	36 979	39 198	40 802
Bac professionnel	15 632	19 358	24 014	28 002	30 831	33 404	34 317	35 047	35 900
BTS	12 539	16 770	20 580	23 415	25 497	27 800	28 982	29 639	30 245
Autres diplômes d'enseignement supérieur	7 511	9 539	14 041	17 745	20 187	23 386	24 672	26 869	29 024
France métropolitaine + DOM	293 512	315 929	337 690	353 632	360 237	365 874	362 928	363 476	361 966
CPA/CLIPA	10 409	10 823	9 887	9 174	9 640	10 184	10 300	10 052	9 254

[2] Répartition des apprentis par niveau de formation et par année en 2003-2004 (France métropolitaine + DOM)

	1 ^{re} année	2 ^e année	3 ^e année	Cursus 1 an	Total	% de filles
Niveau V	108 725	95 613	6 000	14 997	225 335	25%
Niveau IV	38 941	35 957	143	2 321	77 362	38%
Niveau III	18 102	17 746	459	1 910	38 217	42%
Niveau II	7 443	4 164	1 067	-	12 674	50%
Niveau I	3 970	2 483	1 925	-	8 378	23%
Total	177 181	155 963	9 594	19 228	361 966	30%

[3] Répartition des apprentis par niveau et selon l'organisme gestionnaire en 2003-2004 (France métropolitaine + DOM)

	V	IV	III	II	I	Total
Association mixte consulaire	2 616	342	82	-	-	3 040
Chambre d'agriculture	284	204	176	-	-	664
Chambre de commerce et d'industrie	16 668	8 738	7 634	2 714	600	36 354
Chambre des métiers	60 173	12 569	1 493	53	22	74 310
CFA résultant d'une convention nationale	4 981	1 541	425	14	-	6 961
Association organisation professionnelle entreprise groupement	106 254	40 568	21 974	8 469	6 478	183 743
Collectivités locales et territoriales	6 697	1 566	227	24	50	8 564
Établissement public local ens. et form. prof. agricole	13 457	5 760	3 469	34	22	22 742
Établissement de formation ou recherche	91	223	777	828	1 099	3 018
Établissement public local d'enseignement	11 907	4 401	1 292	120	-	17 720
Établissement scolaire privé sous contrat	1 098	491	169	-	-	1 758
Section d'apprentissage	1 109	959	499	418	107	3 092
Total	225 335	77 362	38 217	12 674	8 378	361 966

[4] Évolution des taux de scolarisation par âge des apprentis (France métropolitaine + DOM)

Âge	Effectif apprentis 2003	Taux de scolarisation en apprentissage (%)	
		en 1997	en 2003
16	70 644	7,8	8,7
17	79 369	9,1	9,7
18	61 516	7,4	7,6
19	46 057	5,4	5,7
20	33 892	4,1	4,3
21	26 511	3,0	3,2
22	19 047	2,1	2,3
23	12 274	1,4	1,5
24	6 794	0,9	0,9
25	5 862	0,7	0,8

Présentation

La répartition géographique de l'apprentissage, qui est liée à l'environnement économique local (notamment à l'existence d'entreprises aptes à accueillir les jeunes), fait apparaître de grandes disparités régionales.

Tous niveaux de formation confondus, l'apprentissage est fortement développé dans les régions du Sud, du Sud-Ouest et en Île-de-France, mais Nantes reste l'académie où il y a le plus d'apprentis. Cette année, les académies de Besançon, de Clermont Ferrand, de Rhône-Alpes, et pour les DOM de la Réunion augmentent fortement leur nombre d'apprentis. À l'inverse, dans les académies de Lille, de Rouen, de Créteil, et pour les DOM de Martinique et surtout de Guyane, les effectifs diminuent.

L'Île-de-France concentre 16,6 % de l'ensemble des apprentis de France.

Le niveau V de formation perd cette année encore des apprentis. À l'inverse, les formations de niveaux équivalent ou supérieur au baccalauréat accueillent de plus en plus de jeunes.

Définitions

- Niveau V. Préparation d'un diplôme de second cycle court professionnel.
- Niveau IV. Préparation d'un diplôme type brevet professionnel ou baccalauréat.
- Niveau III. Préparation d'un diplôme bac + 2, type BTS ou DUT.
- Niveaux II et I. Préparation d'un diplôme de 2^e ou 3^e cycle universitaire, ou un diplôme de grande école.

→ Pour en savoir plus

Publications

- Tableaux statistiques, n° 6959.

Source : Enquête n° 51 sur les centres de formation d'apprentis.

Les apprentis par région et académie

[1] Effectifs des centres de formation d'apprentis par région, académie et niveau de formation en 2003-2004 (France métropolitaine, France métropolitaine + DOM)

Régions	Académies	Niveau V	Niveau IV	Niveau III	Niveau II	Niveau I	Total	Rappel 2002-2003
Alsace	Strasbourg	8 794	2 410	1 089	203	102	12 598	12 907
Aquitaine	Bordeaux	11 158	2 871	1 190	234	285	15 738	16 030
Auvergne	Clermont-Ferrand	5 421	1 544	276	263	-	7 504	7 315
Basse-Normandie	Caen	7 111	1 912	581	120	72	9 796	9 857
Bourgogne	Dijon	7 868	2 267	771	155	130	11 191	11 290
Bretagne	Rennes	10 447	3 676	1 402	315	269	16 109	16 232
Centre	Orléans-Tours	11 156	3 251	1 575	302	81	16 365	16 490
Champagne-Ardenne	Reims	5 427	1 406	494	231	126	7 684	7 702
Corse	Corse	1 035	158	31	-	-	1 224	1 216
Franche-Comté	Besançon	4 912	2 151	1 353	116	40	8 572	8 178
Haute-Normandie	Rouen	8 551	2 866	1 444	394	379	13 634	14 092
Île-de-France	Créteil	10 386	2 818	2 034	1 402	955	17 595	18 105
	Paris	7 624	3 738	4 214	2 475	747	18 798	18 596
	Versailles	11 253	4 684	3 422	2 673	1573	23 605	23 402
	Total Île-de-France	29 263	11 240	9 670	6 550	3 275	59 998	60 103
Languedoc-Roussillon	Montpellier	8 384	2 146	744	309	210	11 793	11 772
Limousin	Limoges	2 191	796	113	53	40	3 193	3 239
Lorraine	Nancy-Metz	9 328	3 452	1 509	175	70	14 534	14 713
Midi-Pyrénées	Toulouse	9 678	2 982	1 297	342	334	14 633	14 564
Nord-Pas-de-Calais	Lille	9 985	4 013	1 495	218	636	16 347	17 075
Pays de la Loire	Nantes	16 761	7 392	3 415	256	381	28 205	28 613
Picardie	Amiens	7 168	2 205	1 255	239	197	11 064	10 974
Poitou-Charentes	Poitiers	8 430	2 739	860	73	221	12 323	12 604
Provence-Alpes- Côte d'Azur (PACA)	Aix-Marseille	11 739	4 391	2 171	671	635	19 607	19 382
	Nice	7 920	1 896	522	18	22	10 378	10 489
	Total PACA	19 659	6 287	2 693	689	657	29 985	29 871
Rhône-Alpes	Grenoble	9 317	3 771	1 832	435	197	15 552	15 132
	Lyon	8 777	4 535	2 553	980	676	17 521	17 059
	Total Rhône-Alpes	18 094	8 306	4 385	1 415	873	33 073	32 191
Total France métropolitaine		220 821	76 070	37 642	12 652	8 378	355 563	357 028
Guadeloupe	Guadeloupe	827	181	239	-	-	1 247	1 231
Guyane	Guyane	184	2	-	-	-	186	236
Martinique	Martinique	851	235	184	22	-	1 292	1 415
La Réunion	La Réunion	2 652	874	152	-	-	3 678	3 566
	Total DOM	4 514	1 292	575	22	-	6 403	6 448
Total France métr. + DOM		225 335	77 362	38 217	12 674	8 378	361 966	363 476

Présentation

Le poids de l'apprentissage par rapport aux formations scolaires du second degré (niveaux V et IV) est très variable selon les académies et les niveaux de formation.

L'apprentissage représente aujourd'hui près de 27,5 % de l'ensemble des formations du second degré, mais son poids varie pour le niveau V, de 15,3 % dans l'académie de Lille à 37,4 % dans l'académie de Strasbourg, et pour le niveau IV de 18,0 % dans l'académie de Créteil à 44,6 % dans l'académie de Paris. Ainsi au niveau V, quinze académies se situent au-dessus de la moyenne nationale qui est de 27,1 %. Au niveau IV, douze académies se situent au-dessus de la moyenne nationale qui est de 28,4.

La diversité observée d'une académie à l'autre, pour un niveau de formation donné, traduit des politiques régionales très diverses en matière de développement de l'apprentissage.

Définitions

- Champ :
 - second cycle professionnel Éducation nationale : les élèves dans des établissements du second degré publics et privés sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche préparant un CAP en 1, 2 ou 3 ans, un BEP en 1 ou 2 ans, une mention complémentaire pour le niveau V. Pour le niveau IV, les élèves préparant un baccalauréat professionnel ou un brevet des métiers d'art en 1, 2 ou 3 ans ;
 - second cycle professionnel agricole : les élèves dans des établissements du second degré publics et privés sous tutelle du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et de la Ruralité préparant un CAP en 1, 2 ou 3 ans, un BEP en 1 ou 2 ans, une mention complémentaire pour le niveau V. Pour le niveau IV, les élèves préparant un baccalauréat professionnel ou un brevet des métiers d'art en 1, 2 ou 3 ans ;
 - apprentis : les apprentis sont des jeunes âgés de 16 à 25 ans préparant un diplôme de niveau V (CAP, BEP, MC ou autres diplômes de niveau V) ou de niveau IV (baccalauréat professionnel, brevet professionnel, brevet de maîtrise ou autres diplômes de niveau IV) dans le cadre d'un contrat de travail de type particulier associant formation en entreprise et des enseignements dispensés en centre de formation d'apprentis.
- Niveau V. Préparation d'un diplôme de second cycle professionnel de type CAP ou BEP.
- Niveau IV. Préparation d'un diplôme type brevet professionnel ou baccalauréat.

→ Pour en savoir plus

Publications

- Tableaux statistiques, n° 6956 (apprentissage).

Source : Enquête 51 sur les centres de formation d'apprentis.

[1] Poids de l'apprentissage sur l'ensemble du second cycle professionnel par région et académie en 2003-2004 (France métropolitaine + DOM)

		Effectifs du second cycle professionnel Etablissements sous tutelle de :				Apprentis		Poids de l'apprentissage (apprentis / 2 nd cycle prof.) (%)	
Régions	Académies	MENESR (1)		MAAPR (2)		Niveau V	Niveau IV	Niveau V	Niveau IV
		Niveau V (3)	Niveau IV (4)	Niveau V (3)	Niveau IV (3)				
Alsace	Strasbourg	14 308	4 741	431	163	8 794	2 410	37,4	33,0
Aquitaine	Bordeaux	24 162	7 747	4 275	992	11 158	2 871	28,2	24,7
Auvergne	Clermont-Ferrand	9 721	3 703	2 007	760	5 421	1 544	31,6	25,7
Basse-Normandie	Caen	12 969	4 408	3 430	920	7 111	1 912	30,2	26,4
Bourgogne	Dijon	12 572	4 128	2 576	631	7 868	2 267	34,2	32,3
Bretagne	Rennes	22 520	8 542	7 596	1 870	10 447	3 676	25,8	26,1
Centre	Orléans-Tours	19 465	6 140	3 342	777	11 156	3 251	32,8	32,0
Champagne-Ardenne	Reims	14 197	4 438	1 645	580	5 427	1 406	25,5	21,9
Corse	Corse	1 923	538	102	36	1 035	158	33,8	21,6
Franche-Comté	Besançon	10 559	3 563	2 061	436	4 912	2 151	28,0	35,0
Guadeloupe	Guadeloupe	6 102	2 270	540	87	827	181	11,1	7,1
Guyane	Guyane	2 692	715	185	33	184	2	6,0	0,3
Haute-Normandie	Rouen	18 009	5 972	1 187	383	8 551	2 866	30,8	31,1
Île-de-France	Créteil	34 435	12 603	485	198	10 386	2 818	22,9	18,0
	Paris	13 499	4 596	89	42	7 624	3 738	35,9	44,6
	Versailles	38 172	13 469	852	159	11 253	4 684	22,4	25,6
Languedoc-Roussillon	Montpellier	19 391	6 107	3 395	649	8 384	2 146	26,9	24,1
Limousin	Limoges	5 498	1 870	1 040	322	2 191	796	25,1	26,6
Lorraine	Nancy-Metz	24 099	8 009	1 369	463	9 328	3 452	26,8	29,0
Martinique	Martinique	6 317	1 956	307	52	851	235	11,4	10,5
Midi-Pyrénées	Toulouse	19 791	6 806	3 526	1 122	9 678	2 982	29,3	27,3
Nord-Pas-de-Calais	Lille	52 529	16 050	2 845	991	9 985	4 013	15,3	19,1
Pays de la Loire	Nantes	25 033	8 992	7 252	1 723	16 761	7 392	34,2	40,8
Picardie	Amiens	19 884	5 728	2 486	470	7 168	2 205	24,3	26,2
Poitou-Charentes	Poitiers	12 363	3 884	3 341	917	8 430	2 739	34,9	36,3
Provence-Alpes- Côte d'Azur (PACA)	Aix-Marseille	23 802	7 816	2 194	397	11 739	4 391	31,1	34,8
	Nice	13 170	4 727	721	137	7 920	1 896	36,3	28,0
La Réunion	La Réunion	12 347	2 955	916	131	2 652	874	16,7	22,1
Rhône-Alpes	Grenoble	22 877	7 063	5 193	863	9 317	3 771	24,9	32,2
	Lyon	24 539	8 203	3 421	889	8 777	4 535	23,9	33,3
Total France métr. + DOM		536 945	177 739	68 809	17 193	225 335	77 362	27,1	28,4

(1) MENESR : ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

(2) MAAPR : ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et de la Ruralité.

(3) Certificat d'aptitude professionnelle (CAP), brevet d'études professionnelles (BEP), mentions complémentaires (MC).

(4) Baccalauréat professionnel, brevet des métiers d'art (BMA).

Présentation

En 2003-2004, 74,3 % des apprentis inscrits en première année arrivent du système scolaire. Après quatre années de stabilité, cette proportion est de nouveau en baisse (75 % en 2002-2003). Parmi les apprentis inscrits en première année de formation de niveau V (CAP, BEP, MC, ...), 49,2 % arrivent en apprentissage après une classe de troisième. Cette année, le nombre d'apprentis entrant sans avoir atteint la classe de troisième est en baisse de 1,7 point.

En ce qui concerne les apprentis inscrits en formation de niveau IV, la plupart sont issus d'une seconde année de CAP en 2 ans, ou de terminale BEP.

La part des anciens apprentis qui continuent leurs études en apprentissage augmente cette année (20,7 % contre 19,4 % en 2002-2003). Cette proportion est beaucoup plus élevée pour les apprentis en première année de formation de niveau IV, dont 50,9 % étaient en apprentissage l'année précédente (contre 49,1 % en 2002-2003). Ceci montre que l'apprentissage est une filière professionnelle à part entière, associant formation et emploi, aux cotés des filières sous statut scolaire.

Définitions

- BEP. Brevet d'études professionnelles.
- CAP. Certificat d'aptitude professionnelle.
- CFA. Centre de formation d'apprentis.
- CPA. Classes préparatoires à l'apprentissage. Les classes préparatoires à l'apprentissage peuvent être implantées dans un collège ou un lycée professionnel, ou être annexées à un CFA.
- CLIPA. Classes d'initiation préprofessionnelle par alternance. Ces classes peuvent être implantées dans un collège ou un lycée professionnel, ou être annexées à un CFA.
- MC. Mentions complémentaires.

→ Pour en savoir plus

Publications

- Tableaux statistiques, n° 6959.

Source : Enquête n° 51 sur les centres de formation d'apprentis.

[1] Situation des apprentis de première année en 2003-2004 (cursus 2 et 3 ans) (France métropolitaine + DOM)

Situation en 2002-2003	Niveau V		Niveau IV		Total niveaux V et IV	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Scolaires, étudiants						
Cinquième, quatrième, spécial	12 859	11,83	3	0,01	12 862	8,71
Troisième	53 492	49,20	41	0,11	53 533	36,25
CPA/CLIPA	7 710	7,09	1	0,00	7 711	5,22
Second cycle professionnel	11 427	10,51	12 415	31,88	23 842	16,15
Second cycle général et technologique	6 844	6,29	3 469	8,91	10 313	6,98
Autres scolaires	219	0,20	42	0,11	261	0,18
Supérieur	340	0,31	868	2,23	1 208	0,82
Total origines scolaires, universitaires	92 891	85,44	16 839	43,24	109 730	74,31
Apprentis						
Niveau V	10 521	9,68	19 104	49,06	29 625	20,06
Niveau IV	190	0,17	641	1,65	831	0,56
Niveau III	34	0,03	49	0,13	83	0,06
Supérieur	10	0,01	19	0,05	29	0,02
Total origine apprentissage	10 755	9,89	19 813	50,88	30 568	20,70
Ni scolaire, ni apprentis	3 314	3,05	1 541	3,96	4 855	3,29
Origine inconnue	1 765	1,62	748	1,92	2 513	1,70
Ensemble	108 725	100,00	38 941	100,00	147 666	100,00

Présentation

En 2003-2004, l'apprentissage en France métropolitaine et DOM, tous niveaux de formation confondus, reste orienté vers des domaines technico-professionnels de la production.

Cela est principalement dû aux effectifs importants d'apprentis en niveau V qui préparent, pour plus des deux tiers d'entre eux (70 %), leur diplôme dans ces domaines. Les effectifs les plus importants se concentrent dans les industries mécaniques, de transformation, le génie civil et la construction. Les domaines technico-professionnels de la production sont à dominance fortement masculine puisque plus de 94,2 % de ces apprentis sont des garçons.

Les filles sont majoritaires, en revanche, dans les préparations relevant du domaine des échanges et gestion et du domaine des services aux personnes.

Les formations de niveau IV relèvent plus des domaines technico-professionnels de la production (54,9 %) et la différence avec les domaines technico-professionnels des services s'estompe doucement (55,3 % en 2002-2003).

Les spécialités de niveau III (BTS) relèvent plus fréquemment du domaine des échanges et gestion, plus particulièrement du commerce et de la vente, comptabilité, gestion.

Les formations de niveau II relèvent en grande partie des domaines technico-professionnels des services. À l'inverse, les formations de niveau I (en grande partie des préparations au diplôme d'ingénieur) relèvent principalement des domaines technico-professionnels de la production.

Définitions

■ Spécialités de formations. La nomenclature utilisée est celle des spécialités de formations, établie par le Conseil national de l'Information statistique (CNIS) en décembre 1993. Le niveau de classement retenu est le niveau 17, dit des "domaines de spécialités".

■ Niveau V. Préparation d'un diplôme de second cycle professionnel de type CAP ou BEP.

■ Niveau IV. Préparation d'un diplôme type brevet professionnel ou baccalauréat.

■ Niveau III. Préparation d'un diplôme bac + 2, type BTS ou DUT.

■ Niveaux II et I. Préparation d'un diplôme de deuxième ou troisième cycle universitaire, ou équivalent.

→ Pour en savoir plus

Publications

- Tableaux statistiques, n° 6956.

Source : Enquête n° 51 sur les centres de formation d'apprentis.

[1] Effectifs des apprentis par domaine de spécialités et par niveau de formation en 2003-2004
 (France métropolitaine + DOM)

Domaines de spécialité	Niveau V			Niveau IV			Niveau III		
	Effectifs	Dont filles (%)	Répartition (%)	Effectifs	Dont filles (%)	Répartition (%)	Effectifs	Dont filles (%)	Répartition (%)
11 - Mathématiques et sciences	-	-	-	-	-	-	230	54,3	0,6
12 - Sciences humaines et droit	-	-	-	-	-	-	-	-	0,0
13 - Lettres et arts	-	-	-	-	-	-	-	-	0,0
Domaines disciplinaires	-	-	-	-	-	-	230	61,3	0,6
20 - Spécialités pluritechnologiques de la production	11	9,1	0,0	826	5,8	1,1	4 150	3,4	10,9
21 - Agriculture, pêche, forêt	14 911	15,3	6,6	6 804	15,1	8,8	4 095	20,6	10,7
22 - Transformations	46 383	11,3	20,6	7 534	12,7	9,7	2 147	32,9	5,6
23 - Génie civil, constructions, bois	48 505	1,3	21,5	8 313	3,4	10,7	829	7,2	2,2
24 - Matériaux souples	984	64,7	0,4	228	77,6	0,3	37	83,8	0,1
25 - Mécanique, électricité, électronique	47 069	0,6	20,9	18 758	1,2	24,2	4 077	3,2	10,7
Domaines technico-professionnels de la production	157 863	5,8	70,1	42 463	6,4	54,9	15 335	12,5	40,1
30 - Spécialités plurivalentes des services	-	-	0,0	-	-	0,0	-	-	0,0
31 - Échanges et gestion	28 101	69,7	12,5	9 935	63,7	12,8	15 972	60,8	41,8
32 - Communication et information	2 369	40,7	1,1	2 066	66,9	2,7	3 668	60,0	9,6
33 - Services aux personnes	36 497	73,3	16,2	22 652	83,4	29,3	2 547	70,7	6,7
34 - Services à la collectivité	505	34,7	0,2	246	28,5	0,3	465	32,9	1,2
Domaines technico-professionnels des services	67 472	70,4	29,9	34 899	76,4	45,1	22 652	61,2	59,3
Total	225 335	25,1	100,0	77 362	38,0	100,0	38 217	41,6	100,0

Domaines de spécialité	Niveau II			Niveau I			Ensemble		
	Effectifs	Dont filles (%)	Répartition (%)	Effectifs	Dont filles (%)	Répartition (%)	Effectifs	Dont filles (%)	Répartition (%)
11 - Mathématiques et sciences	43	37,2	0,3	236	39,4	2,8	509	46,0	0,1
12 - Sciences humaines et droit	47	76,6	0,4	189	75,1	2,3	236	75,4	0,1
13 - Lettres et arts	12	91,7	0,1	-	-	0,0	12	91,7	0,0
Domaines disciplinaires	102	61,8	0,8	425	55,3	5,1	757	55,9	0,2
20 - Spécialités pluritechnologiques de la production	1 082	20,0	8,5	1 985	14,3	23,7	8 054	8,6	2,2
21 - Agriculture, pêche, forêt	65	21,5	0,5	295	32,5	3,5	26 170	16,3	7,2
22 - Transformations	481	62,2	3,8	533	46,2	6,4	57 078	13,1	15,8
23 - Génie civil, constructions, bois	177	24,3	1,4	315	10,2	3,8	58 139	1,8	16,1
24 - Matériaux souples	-	-	0,0	68	36,8	0,8	1 317	66,1	0,4
25 - Mécanique, électricité, électronique	229	7,0	1,8	2 861	9,7	34,1	72 994	1,3	20,2
Domaines technico-professionnels de la production	2 034	28,9	16,0	6 057	15,8	72,3	223 752	6,8	61,8
30 - Spécialités plurivalentes des services	27	51,9	0,2	-	-	0,0	27	51,9	0,0
31 - Échanges et gestion	8 903	57,9	70,2	743	59,1	8,9	63 654	64,7	17,6
32 - Communication et information	1 337	26,2	10,5	1 003	18,7	12,0	10 443	48,7	2,9
33 - Services aux personnes	100	66,0	0,8	72	58,3	0,9	61 868	76,9	17,1
34 - Services à la collectivité	171	34,5	1,3	78	51,3	0,9	1 465	33,9	0,4
Domaines technico-professionnels des services	10 538	53,4	83,1	1 896	37,4	22,6	137 457	68,7	38,0
Total	12 674	49,7	100,0	8 378	22,7	100,0	361 966	30,4	100,0

Présentation

Poursuivant la tendance observée depuis 1993, l'apprentissage continue de se développer dans l'enseignement supérieur, mais à un rythme plus ralenti. En 2003-2004, 59 300 jeunes ont préparé un diplôme d'enseignement supérieur par la voie de l'apprentissage, soit une hausse de 4,9 %. Le BTS occupe toujours une place prépondérante, puisqu'il regroupe 51 % des apprentis du supérieur.

6 200 apprentis préparent un diplôme d'ingénieur (contre 5 500 l'an passé), surtout dans les spécialités de la mécanique, technologie et de l'électricité, électronique, ce qui explique en partie le faible taux de féminisation de ces formations (13,4 % de filles).

Les autres se répartissent entre des diplômes très variés (de la licence au DESS), essentiellement dans le secteur du commerce, vente, comptabilité, gestion... [1].

58,3 % des jeunes inscrits en BTS ou en DUT par apprentissage sont issus d'une terminale. Ils sont beaucoup moins nombreux (16,9 %) à intégrer une formation de niveau III, par apprentissage après un parcours dans un autre cursus du supérieur. Cette année, le nombre de jeunes inscrits en BTS ou DUT déjà apprentis l'an passé a augmenté de 1,8 point (15,5%) [2].

36,1 % des jeunes préparant un diplôme d'ingénieur par apprentissage suivaient une préparation au DUT l'année précédente (baisse de près de 2,5 points par rapport à l'an passé) [3].

Le pourcentage d'apprentis en première année de formation d'ingénieurs, déjà en apprentissage l'année passée, progresse encore et atteint 20,9 % (ils n'étaient que 15 % en 2001-2002). À l'inverse, la proportion d'apprentis en première année de formation de niveaux II et I (hors ingénieurs) déjà sous ce statut en 2002-2003, est en baisse (18,5 %).

Définitions

- Structures juridiques des CFA du supérieur. Pour la plupart des formations autres que le BTS, des CFA ont été créés, avec différents types de structures :
 - soit l'université est seul organisme gestionnaire ;
 - soit l'organisme gestionnaire est une association-loi 1901 où coopèrent des établissements d'enseignement supérieur et des organismes professionnels ou des entreprises ;
 - soit une branche professionnelle, une entreprise ou une chambre consulaire passe une convention avec une université à laquelle elle sous-traite tout ou partie de la formation assurée dans le CFA qu'elle gère.
- BTS. Brevets de techniciens supérieurs.
- DUT. Diplômes universitaires de technologie.

→ Pour en savoir plus

Publications

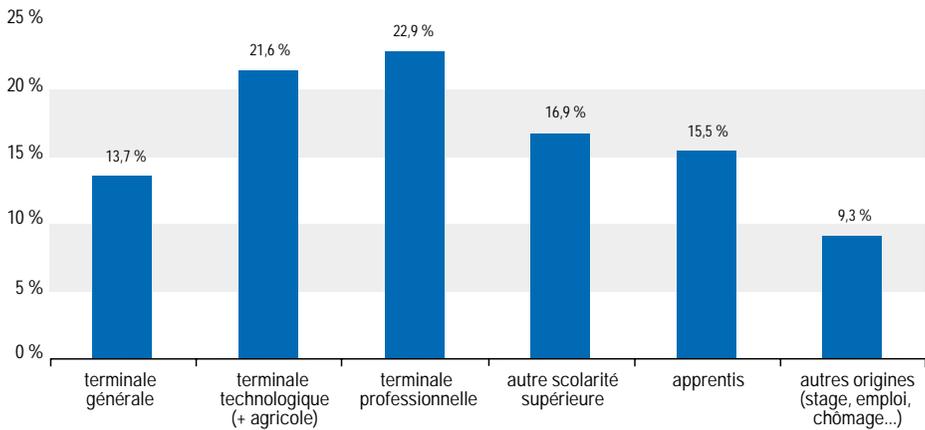
- Tableaux statistiques, n° 6959.

Source : Enquête n° 51 sur les centres de formation d'apprentis.

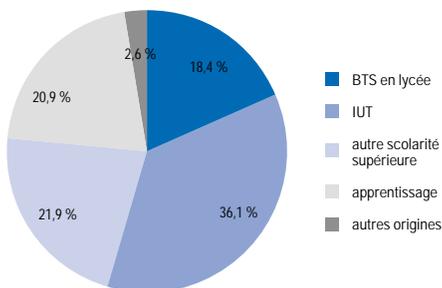
[1] Évolution des effectifs d'apprentis préparant un diplôme d'enseignement supérieur (France métropolitaine + DOM)

	1995 1996	1996 1997	1997 1998	1998 1999	1999 2000	2000 2001	2001 2002	2002 2003	2003 2004
BTS / BTSA	12 539	16 770	20 580	23 415	25 497	27 800	28 982	29 639	30 245
DUT	2 067	1 917	2 889	3 357	3 702	4 285	4 490	4 397	4 325
Autres diplômes et titres homologués de niveau III	667	1 265	2 134	2 809	3 308	3 468	3 762	3 715	3 647
Total niveau III	15 273	19 952	25 603	29 581	32 507	35 553	37 234	37 751	38 217
Licence	56	41	184	312	411	692	1 298	2 203	3 004
Maîtrise	577	590	1 033	1 334	1 572	1 837	2 031	2 034	2 068
Niveau II, non compris licence et maîtrise	2 196	3 285	4 551	5 497	5 797	6 919	6 239	7 006	7 602
Total niveau II	2 829	3 916	5 768	7 143	7 780	9 448	9 568	11 243	12 674
Diplômes ingénieurs	1 734	2 044	2 777	3 539	4 171	4 644	5 086	5 514	6 218
DESS	193	275	438	603	941	1 162	1 461	1 614	1 772
Niveau I, non compris DESS et ingénieurs	21	122	35	294	285	379	305	386	388
Total niveau I	1 948	2 441	3 250	4 436	5 397	6 185	6 852	7 514	8 378
Total apprentis dans l'enseignement supérieur	20 050	26 309	34 621	41 160	45 684	51 186	53 654	56 508	59 269

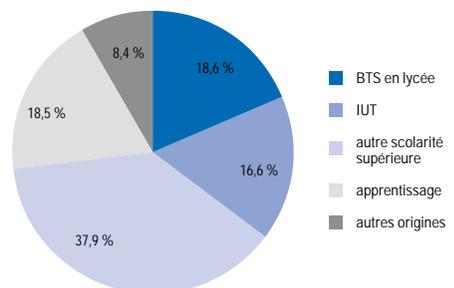
[2] Origine des apprentis de première année du niveau III en 2003-2004 (France métropolitaine + DOM)



[3] Origine des apprentis ingénieurs en première année en 2003-2004 (France métropolitaine + DOM)



[4] Origine des apprentis de niveaux II et I (hors ingénieurs) en première année en 2003-2004 (France métropolitaine + DOM)



Présentation

Selon les résultats provisoires issus d'enquêtes rapides, au cours de l'année scolaire 2004-2005, 389 300 jeunes sont en formation dans les centres de formation d'apprentis de la métropole et des DOM (apprentis, CPA, CLIPA et jeunes sous contrat de qualification) et 2 800 en section d'apprentissage [1].

Cette augmentation intervient après trois années de baisse. Les CFA sous contrôle pédagogique du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Les effectifs des formations de niveau V se stabilisent : 211 000 apprentis préparent un diplôme CAP/BEP ou un titre homologué. Mais la part, dans l'ensemble des apprentis, de ceux préparant un diplôme de ce niveau, ne cesse de décroître : 61,7 % des effectifs contre 63 % en 2003, 64,9 % en 2002 et 66,6 % en 2001. La baisse relevée l'an passé pour les préparations aux BEP semble se confirmer mais de façon moins marquée [2].

La faible baisse des effectifs en niveau V est compensée par le développement de l'apprentissage aux niveaux supérieurs ou équivalents au baccalauréat. Le nombre d'apprentis préparant un diplôme de niveau IV augmente de 4,8 %. Les effectifs d'apprentis préparant un baccalauréat professionnel augmentent de 5,3 % et les formations aux brevets professionnels de 4,4 %. Pour le niveau III, le nombre d'apprentis augmente de 6 % par rapport à l'année précédente, malgré une diminution de 5 % des effectifs préparant un DUT. Les niveaux II et I gagnent 15,2 %. Cette augmentation est due au développement des préparations au diplôme d'ingénieur, à la licence professionnelle et aux masters professionnels.

Selon les régions, le développement de l'apprentissage est inégal. Cette année, vingt-six académies voient leurs effectifs augmenter.

Les CFA sous contrôle pédagogique du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et de la Ruralité accueillent eux aussi un nombre accru d'apprentis (29 700, soit 0,7 % de plus que l'an passé).

Définitions

■ Les apprentis sont des jeunes âgés de 16 à 25 ans qui préparent un diplôme de l'enseignement professionnel ou technologique (ou un titre homologué) dans le cadre d'un contrat de travail de type particulier, associant une formation en entreprise – sous la responsabilité d'un maître d'apprentissage – et des enseignements dispensés dans un centre de formation d'apprentis.

- CFA. Centres de formation d'apprentis.
- Champ de l'enquête. Ensemble des apprentis, y compris les CFA "agriculture".
- CAP. Certificats d'aptitude professionnelle.
- BEP. Brevets d'études professionnelles.
- BPA. Brevets professionnels agricoles.
- CAPA. Certificats d'aptitude professionnelle agricole.
- BEPA. Brevet d'études professionnelles agricoles.
- MC. Mentions complémentaires.
- BTS. Brevets de techniciens supérieurs.
- BTSA. Brevets de techniciens supérieurs agricoles.
- DUT. Diplômes universitaires de technologie.
- TH. Titres homologués.

→ Pour en savoir plus

Sources

- CFA "éducation" : enquête n° 10 (Enquête rapide sur les effectifs en CFA de la Direction de l'évaluation et de la prospective [DEP] du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche) - résultats provisoires au 31 décembre 2004.
- CFA "agriculture" : prévisions réalisées en septembre 2004.

[1] Effectifs des apprentis par région et académie en 2004-2005 (résultats provisoires) (1)

Régions	Académies	Sous contrôle pédagogique de l'Éducation nationale			Apprentis dans les CFA agricoles	Total	
		CFA	CPA / CLIPA en CFA	Contrats de qualification en CFA			Sections d'apprentissage
Alsace	Strasbourg	12 156	-	499	-	741	13 396
Aquitaine	Bordeaux	14 227	277	859	188	1 931	17 482
Auvergne	Clermont-Ferrand	6 817	-	-	150	917	7 884
Basse-Normandie	Caen	8 551	150	224	82	1 252	10 259
Bourgogne	Dijon	10 035	288	356	44	1 439	12 162
Bretagne	Rennes	14 938	175	825	206	1 525	17 669
Centre	Orléans-Tours	15 020	394	173	478	1 771	17 836
Champagne-Ardenne	Reims	7 149	180	82	-	670	8 081
Corse	Corse	1 216	-	33	-	48	1 297
Franche-Comté	Besançon	7 194	228	94	193	1 295	9 004
Haute-Normandie	Rouen	12 313	397	163	32	1 362	14 267
Île-de-France	Paris	19 659	638	1 733	-	-	22 030
	Créteil	18 004	780	316	-	-	19 100
	Versailles	23 522	961	-	-	-	24 483
	Total Île-de-France	61 185	2 379	2 049	-	1 370	66 983
Languedoc-Roussillon	Montpellier	11 198	49	311	292	910	12 760
Limousin	Limoges (2)	2 899	103	-	9	463	3 474
Lorraine	Nancy-Metz	13 475	-	-	52	1 087	14 614
Midi-Pyrénées	Toulouse	13 290	652	591	504	1 301	16 338
Nord - Pas-de-Calais	Lille (2)	14 210	203	-	-	1 779	16 192
Pays de la Loire	Nantes	28 109	501	104	-	2 190	30 904
Picardie	Amiens	9 874	579	-	-	1 300	11 753
Poitou-Charentes	Poitiers	11 115	238	175	298	1 155	12 981
Provence – Alpes – Côte d'Azur (PACA)	Aix-Marseille	18 716	432	228	171	-	19 547
	Nice	9 758	580	198	15	-	10 551
	Total PACA	28 474	1 012	426	186	2 324	32 422
Rhône-Alpes	Grenoble	14 924	342	823	-	-	16 089
	Lyon	17 012	249	1 047	59	-	18 367
	Total Rhône-Alpes	31 936	591	1 870	59	2 273	36 729
France métropolitaine		335 381	8 396	8 834	2 773	29 103	384 487
Guadeloupe		3 536	-	74	-	309	3 919
Guyane		1 902	94	11	-	131	2 138
Martinique		1 119	-	110	-	92	1 321
La Réunion		195	-	5	-	-	200
Nouvelle-Calédonie		-	-	-	-	29	29
DOM-TOM		6 752	94	200	-	561	7 607
France entière		342 133	8 490	9 034	2 773	29 664	392 094

(1) Résultats de l'enquête rapide au 31 décembre 2004.

(2) Les résultats pour Limoges et Lille sont issus du nouveau système d'information sur la formation des apprentis (SIFA).

[2] Effectifs d'apprentis en CFA sous contrôle pédagogique de l'Éducation nationale par niveau et diplôme en 2004-2005 (résultats provisoires) (France métropolitaine + DOM)

	2003-2004	2004-2005	Évolution en %
CAP + titres homologués	164 028	164 706	0,4
BEP	42 454	41 889	-1,3
Mentions complémentaires	4 799	4 434	-7,6
Total niveau V	211 281	211 029	-0,1
BP + titres homologués	38 966	40 670	4,4
Bac professionnel	31 024	32 670	5,3
Total niveau IV	69 990	73 340	4,8
BTS	25 137	27 553	9,6
DUT + titres homologués	8 161	7 747	-5,1
Total niveau III	33 298	35 300	6,0
Ingénieurs	6 165	6 813	10,5
Autres	13 327	15 651	17,4
Total niveaux II et I	19 492	22 464	15,2
Total général	334 061	342 133	2,4

6 Les étudiants

6.1	Les effectifs du supérieur : évolution	168
6.2	Les effectifs du supérieur par académie	170
6.3	Les étudiants des universités en 2004-2005	172
6.4	La population universitaire par établissement et académie	174
6.5	Les universités : disciplines, cycles, âge et sexe	176
6.6	Les IUT par spécialité : diplômes, évolution	178
6.7	Les étudiants des filières d'ingénieurs	180
6.8	Les écoles de commerce, gestion et vente	182
6.9	Les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE)	184
6.10	Les sections de techniciens supérieurs (STS)	186
6.11	Les instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM)	188
6.12	L'origine socioprofessionnelle des étudiants français	190
6.13	Les étudiants étrangers dans l'enseignement supérieur	192
6.14	Les étudiants étrangers dans les universités	194
6.15	Les flux de nouveaux bacheliers dans l'enseignement supérieur	196
6.16	Provenance et devenir un an après des entrants en 1 ^{re} année de 1 ^{er} cycle universitaire	198
6.17	L'accès des bacheliers en troisième année de l'enseignement supérieur universitaire	200
6.18	Que deviennent les bacheliers deux ans après leur baccalauréat ?	202

Présentation

À la rentrée 2004, 2 268 000 étudiants sont inscrits dans l'enseignement supérieur en France métropolitaine et dans les DOM. Après deux années de hausse soutenue, le nombre d'étudiants reprend un rythme de croissance plus modéré (+0,5 %), comparable à celui des années 1999 à 2001. Au total, l'enseignement supérieur français compte 12 000 étudiants en plus en 2004. Cependant, cette évolution globale masque de différences importantes selon les formations.

Le ralentissement du nombre d'étudiants en 2004 est principalement imputable aux évolutions des effectifs des disciplines générales et de santé à l'université. Ces derniers stagnent en 2004 après une croissance de 2,7 % en 2003 et de 1,7 % en 2002. Cette stabilisation s'explique, pour une partie, par la sortie de Paris IX du champ des universités qui contribue négativement pour 0,6 point à l'évolution des effectifs totaux de l'université. En revanche, les formations d'ingénieurs universitaires sont de plus en plus attractives : mis à part une diminution en 2003, le nombre d'étudiants y progresse régulièrement et notamment de 3,6 % en 2004. Les effectifs en IUT poursuivent la baisse amorcée depuis quatre ans (-1,2 % après -1,5 % en 2003, -2,2 % en 2002 et -1,0 % en 2001).

Le nombre d'étudiants en STS a progressé régulièrement depuis les années 80 jusqu'à une stabilisation en 2000. Depuis, les effectifs diminuent d'année en année, la baisse s'accroissant en 2004 (-1,7 %). La réforme de 1995 avait poussé à la hausse le nombre d'étudiants en CPGE pendant trois ans, mais l'effet de cette réforme s'essouffle dès 1998. Les baisses successives en 1998, 1999 et 2000 sont finalement érayées en 2001. Depuis, les effectifs augmentent sur un rythme annuel de 1,0 % (1,5 % en 2004).

Le nombre d'étudiants en formation d'ingénieurs progresse fortement depuis les années 90. En particulier depuis 1999, la croissance moyenne annuelle est de 3,4 %. En 2003, la croissance commence à être moins soutenue (+2,5 %). En 2004, elle ralentit à nouveau mais progresse tout de même de façon significative (+2,3 %) sous l'impulsion des formations universitaires, ainsi que des écoles privées et publiques hors ministère de l'Éducation nationale.

Comme pour les formations d'ingénieurs, les écoles de commerce et de gestion ont connu un essor important depuis 1999 (plus de 8,0 % en moyenne par an). Cependant, la tendance est pourtant au ralentissement et la croissance en 2004 s'établit à +3,2 %.

Parmi les autres formations, le nombre d'étudiants dans les formations culturelles et de santé est particulièrement dynamique en 2004.

→ Pour en savoir plus

Source : Système d'information SISE, enquêtes menées par la DEP sur les écoles d'ingénieurs, les établissements d'enseignements supérieurs non rattachés aux universités, les STS et CPGE, enquêtes spécifiques aux ministères en charge de l'agriculture, de la santé, des affaires sociales et de la culture.

Définitions

■ **Le supérieur.** Depuis 2001-2002, le champ du supérieur a été modifié. Ont été ajoutés :

- les formations d'ingénieurs en partenariat, créées à la rentrée 1991 sous le nom de "nouvelles formations d'ingénieurs (NFI)";
- les mastères des écoles d'ingénieurs, repérés depuis 1994, que l'on a classés au sein des "autres écoles et formations";
- à partir de 1994, certaines formations diverses post-bac ou post-niveau IV dispensées au sein des lycées et des établissements d'enseignement supérieur privés, que l'on a également classées au sein des "autres écoles et formations";
- les effectifs des diplômés post-secondaires de niveau IV du secteur social.

Enfin, sur les cinq dernières années, a été effectué un travail de repérage des doubles recensements de certaines formations paramédicales et sociales.

Au total, le changement de définition a augmenté les effectifs de près de 11 000 sur la rentrée 2001.

■ **Universités.** Voir définition en 6.2.

■ **Grands établissements.** Regroupent les grands établissements délivrant des formations du supérieur : l'Institut d'études politiques de Paris, l'École nationale des chartes, l'École pratique des hautes études, l'École des hautes études en sciences sociales, l'Institut national des langues et civilisations orientales, l'Observatoire de Paris, l'Institut de physique du globe, l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques, Paris IX.

■ **Instituts universitaires de technologie (IUT).** Les effectifs recensés comprennent les formations post-DUT et les diplômés nationaux de technologie spécialisée (DNST).

■ **Instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM).** Ils rassemblent les futurs enseignants du premier degré et du second degré général, technologique et professionnel en formation de longue durée.

■ **Sections de techniciens supérieurs (STS).** Le DMA et les classes de mise à niveau pour BTS font partie de cette rubrique. Les formations complémentaires post-BTS et le DSAA sont désormais classés en "autres écoles et formations".

■ **Formations comptables.** Regroupent le diplôme préparatoire aux études comptables et financières (DPECF), le diplôme d'études comptables et financières (DECF) et le diplôme d'études supérieures comptables et financières (DESCF).

■ **Écoles d'ingénieurs.** Voir définition en 6.2.

Les effectifs du supérieur : évolution

[1] Évolution du nombre d'étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur
(France métropolitaine + DOM)

	1990-1991	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005
Universités	1 159 937	1 390 334	1 396 760	1 374 364	1 392 531	1 425 665	1 424 536
Disciplines générales et de santé	1 085 609	1 272 927	1 277 514	1 256 304	1 277 066	1 311 943	1 312 141
dont formations d'ingénieurs universitaires (1)	10 545	21 336	22 504	23 217	25 240	24 855	25 759
IUT	74 328	117 407	119 244	118 043	115 465	113 722	112 395
Grands établissements	15 536	16 099	16 282	15 856	16 872	18 655	25 603
IUFM		81 981	80 184	84 009	89 062	85 808	83 622
STS (2)	199 333	238 821	238 923	236 913	235 459	234 195	230 275
Public Éducation nationale	108 262	152 151	151 992	151 090	151 085	151 023	149 688
Public autres ministères	9 343	14 597	14 443	14 374	13 556	12 881	12 482
Privé	81 728	72 073	72 488	71 449	70 818	70 291	68 105
CPGE	64 427	70 855	70 263	70 703	72 015	72 053	73 147
Public Éducation nationale	52 572	58 224	57 948	58 241	59 431	59 160	60 407
Public autres ministères	1 419	1 716	1 678	1 689	1 694	1 715	1 772
Privé	10 436	10 915	10 637	10 773	10 890	11 178	10 968
Formations comptables non universitaires	5 587	8 181	7 940	7 890	7 682	7 643	7 788
Public Éducation nationale	3 951	4 474	4 594	4 616	4 680	4 875	4 909
Public autres ministères							
Privé	1 636	3 707	3 346	3 274	3 002	2 768	2 879
Préparations intégrées	3 965	2 926	3 571	3 459	3 323	3 271	3 309
Universités de technologie	3 157	5 746	6 006	6 231	6 603	6 974	6 962
dont formations d'ingénieurs (1)	1 689	3 460	3 539	3 685	4 075	4 321	4 742
INP	8 250	10 566	11 077	11 295	12 392	12 794	12 723
dont formations d'ingénieurs (1)	5 091	7 272	7 556	7 827	9 252	9 600	9 686
Autres formations d'ingénieurs non universitaires (1)	40 328	59 114	61 609	63 467	63 840	66 231	67 263
Public Éducation nationale	15 461	22 199	23 208	24 128	22 550	23 525	23 239
Public autres ministères	10 865	14 430	14 866	15 341	16 155	16 295	17 272
Privé	14 002	22 485	23 535	23 998	25 135	26 411	26 752
Écoles de commerce, gestion, vente et comptabilité	46 128	56 303	63 905	70 363	74 680	80 619	83 176
Établissements d'enseignement universitaire privés (3)	19 971	22 267	21 739	20 667	19 751	18 205	19 973
Écoles normales d'instituteurs	16 500						
Écoles normales supérieures	2 675	3 209	3 159	2 968	3 044	3 104	3 122
Écoles juridiques et administratives	7 328	7 692	9 669	11 921	11 001	10 858	10 750
Écoles supérieures artistiques et culturelles (4)	41 988	51 695	52 082	55 857	60 366	61 444	62 864
Écoles paramédicales et sociales (4)	74 435	86 795	93 386	102 961	111 191	119 456	122 718
Autres écoles et formations (5)	7 515	24 305	24 518	25 739	28 716	29 322	30 592
Total France métropolitaine + DOM	1 717 060	2 136 889	2 161 073	2 164 563	2 208 528	2 256 297	2 268 423

(1) Y compris les formations d'ingénieurs en partenariat.

(2) Y compris post-BTS et DSAA en 1990-1991.

(3) Données estimées en 2004-2005 pour le social, et pour les données de la santé en 2001-2002 et en 2004-2005.

(4) Y compris écoles supérieures d'architecture, de journalisme et de communication.

(5) Groupe non homogène (écoles vétérinaires, EHESS, autres écoles dépendant d'autres ministères, ...).

[2] Étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur depuis 1960 (France métropolitaine + DOM)

	1960 1961 (2)	1970 1971 (2)	1980 1981	1990 1991	2000 2001	2001 2002	2002 2003	2003 2004	2004 2005
Universités et assimilés (hors IUT)	214,7	637,0	804,4	1 085,6	1 277,5	1 256,3	1 277,1	1 311,9	1 312,1
Évolution annuelle moyenne (en %)					0,4	-1,7	1,7	2,7	0,0
IUT		24,2	53,7	74,3	119,2	118,0	115,5	113,7	112,4
Évolution annuelle moyenne (en %)					1,6	-1,0	-2,2	-1,5	-1,2
STS (3)	(1) 8,0	(1) 26,8	67,9	199,3	238,9	236,9	235,5	234,2	230,3
Évolution annuelle moyenne (en %)					0,0	-0,8	-0,6	-0,5	-1,7
CPGE (3)	(1) 21,0	(1) 32,6	40,1	64,4	70,3	70,7	72,0	72,1	73,1
Évolution annuelle moyenne (en %)					-0,8	0,6	1,9	0,1	1,5
Autres établissements et formations	(1) 66,0	(1) 130,0	215	293,4	455,1	482,6	508,5	524,4	540,5
Évolution annuelle moyenne (en %)					4,2	6,0	5,4	3,1	3,1
Ensemble	309,7	850,6	1 181,1	1 717,1	2 161,1	2 164,6	2 208,5	2 256,3	2 268,4
Évolution annuelle moyenne (en %)					1,1	0,2	2,0	2,2	0,5

(1) Estimation.

(2) Données France métropolitaine pour 1960-1961 et 1970-1971.

(3) Les effectifs d'étudiants en diplôme d'études comptables et financières ont été comptés en CPGE avant 1990 et en Autres établissements ensuite.

Présentation

En 2004, le nombre d'étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur en France métropolitaine et dans les DOM s'élève à 2 268 400. 26,5 % des effectifs se concentrent en Île-de-France, dont plus de la moitié à Paris. Les principales académies en province sont Lille, Lyon et Toulouse qui accueillent à elles trois 18,4 % des étudiants. Les académies les plus petites sont la Corse, Limoges et Besançon, qui ne regroupent que 2,7 % des effectifs totaux.

Depuis les années 90, la part de l'académie de Paris a baissé au bénéfice des autres académies de métropole, et en particulier d'Île-de-France, mais pas assez pour remettre en cause la forte centralisation. La croissance des effectifs à Paris avait nettement repris depuis 2000 (+ 7,2 % entre 2000 et 2003) mais elle marque un net coup d'arrêt en 2004 avec une stagnation des étudiants dans la capitale. Les académies les plus dynamiques de métropole en 2004 sont celles de Lyon, de Corse, de Lille et de Dijon, où les effectifs croissent de plus de 1,8 %. À l'inverse, ils diminuent le plus à Amiens, Clermont-Ferrand et Poitiers. Au total, les effectifs augmentent de 0,5 % en 2004 (après + 2,2 % en 2003).

Les différentes académies présentent des structures selon les types de formations suivies très différentes.

Dans certaines petites académies (Amiens, Limoges, Orléans, Reims), la part des STS est très élevée (plus de 14 % contre 10,0 % pour la moyenne en métropole) et celle de l'université plus faible. À l'inverse, dans d'autres académies (Strasbourg, Aix-Marseille, Corse, Montpellier), la part de l'université est supérieure à 69 % (contre 62,8 % pour la moyenne en métropole) et celle des autres formations, des écoles de commerce ou d'ingénieurs inférieure à la moyenne nationale. À Paris, les poids de l'université, des IUT et des STS sont parmi les plus faibles de France. À l'inverse, ils sont très élevés pour les CPGE, les écoles de commerce et les autres formations, et en particulier les grandes écoles. Les deux autres académies d'Île-de-France ont des profils opposés : à Créteil, le poids de l'université est prépondérant alors qu'il est faible à Versailles au profit des CPGE et des écoles de commerce ou d'ingénieur. La part de l'université dans les DOM, pris dans leur ensemble, est proche de la moyenne nationale. Le poids des STS et des IUFM y est plus élevé qu'en métropole. En fait, il existe de fortes disparités entre les différents DOM : le poids de l'université est fort pour ceux qui en possèdent une (la Guadeloupe et la Réunion). À l'inverse, c'est à l'IUFM, en STS et dans les autres formations que se concentrent la plus part des étudiants en Guyane et en Martinique.

→ Pour en savoir plus

Source : Système d'information SISE, enquêtes menées par la DEP sur les écoles d'ingénieurs, les établissements d'enseignements supérieurs non rattachés aux universités, les STS et CPGE, enquêtes spécifiques aux ministères en charge de l'agriculture, de la santé, des affaires sociales et de la culture.

Définitions

■ Le supérieur. Depuis 2001-2002, le champ du supérieur a été modifié (voir 6.1).

■ Universités. Les universités, établissements publics d'enseignement, sont organisées en unités de formation et de recherche (UFR). On y a également assimilé les deux CUFR de Nîmes et Albi, appelés à devenir des universités.

■ Instituts universitaires de technologie (IUT). Les effectifs recensés comprennent les formations post-DUT et les diplômes nationaux de technologie spécialisée (DNTS).

■ Instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM). Ils rassemblent les futurs enseignants du premier degré et du second degré général, technologique et professionnel en formation de longue durée.

■ Sections de techniciens supérieurs (STS). Le DMA et les classes de mise à niveau pour BTS font partie de cette rubrique. Les formations complémentaires post-BTS et le DSAA sont désormais classés en "autres écoles et formations".

■ Formations comptables. Regroupe le diplôme préparatoire aux études comptables et financières (DPECF), le diplôme d'études comptables et financières (DECF) et le diplôme d'études supérieures comptables et financières (DESCF).

■ Écoles d'ingénieurs. Établissements habilités à délivrer un diplôme d'ingénieur. On isole les écoles dépendantes des universités : écoles internes ou rattachées aux universités. Les formations d'ingénieurs en partenariat (FIP) sont incluses dans ce total, contrairement à la page 6.7.

[1] Effectifs de l'enseignement supérieur par académie en 2004-2005

Académies	Universités			IUFM	STS	CPGE	Formations d'ingénieurs (1)	Écoles de commerce, vente, gestion, comptabilité	Autres écoles et formations d'enseignement supérieur (2)	Ensemble (3)	Évolution 2003/2004
	Ensemble	Hors IUT	IUT								
Aix-Marseille	73 106	69 131	3 975	3 728	9 718	3 056	2 678	2 883	9 010	103 192	-0,5
Amiens	20 627	18 069	2 558	2 279	6 248	940	3 105	941	8 450	40 544	-0,7
Besançon	21 198	18 848	2 350	1 682	4 599	785	2 118	394	4 730	33 388	0,0
Bordeaux	69 572	64 514	5 058	3 868	10 229	2 634	3 072	4 573	9 815	101 984	1,1
Caen	25 192	22 430	2 762	1 654	4 665	1 063	919	597	3 782	37 168	-0,4
Clermont-Ferrand	27 776	25 180	2 596	1 718	4 985	1 249	2 106	878	5 157	42 643	-0,6
Corse	3 572	3 215	357	378	521	78	-	57	523	5 129	1,8
Créteil	84 163	77 011	7 152	5 004	11 949	2 795	3 096	1 196	15 312	122 839	0,3
Dijon	25 649	23 221	2 428	2 081	5 536	1 620	1 579	1 334	4 208	41 054	1,8
Grenoble	54 646	47 616	7 030	2 655	10 644	2 390	5 165	3 052	12 343	85 730	-0,5
Lille	96 709	88 535	8 174	6 652	18 639	5 053	7 759	5 495	19 013	156 665	1,9
Limoges	14 055	12 387	1 668	989	3 329	463	1 062	164	2 657	22 099	-0,3
Lyon	91 386	84 750	6 636	4 678	11 565	4 853	10 591	6 363	19 382	148 053	1,9
Montpellier	63 819	59 857	3 962	3 490	9 852	2 195	2 450	2 520	8 826	91 889	-0,3
Nancy-Metz	50 643	45 182	5 461	3 404	8 190	2 197	5 936	1 309	11 768	78 554	0,7
Nantes	56 574	51 296	5 278	3 340	15 118	3 661	6 819	4 065	17 669	106 172	1,2
Nice	36 205	32 415	3 790	2 233	5 090	2 118	1 380	4 025	4 195	54 284	0,0
Orléans-Tours	37 659	33 077	4 582	2 939	8 272	2 189	2 063	1 100	6 104	58 386	-0,2
Paris	183 004	180 831	2 173	5 103	15 561	13 728	10 652	18 356	78 244	323 861	0,1
Poitiers	31 088	28 093	2 995	2 119	5 630	1 209	1 532	1 682	3 455	45 890	-0,6
Reims	21 325	18 177	3 148	1 655	5 548	1 222	2 072	4 176	4 714	39 124	0,6
Rennes	70 066	63 324	6 742	3 248	13 275	3 315	6 407	1 746	12 561	108 900	0,2
Rouen	30 430	26 511	3 919	2 426	5 442	1 257	2 968	2 555	5 486	50 377	0,3
Strasbourg	48 133	44 294	3 839	2 675	6 195	2 075	2 336	561	6 388	67 023	-0,1
Toulouse	72 794	66 982	5 812	3 862	10 294	3 152	7 930	3 330	15 479	113 749	0,8
Versailles	92 582	85 109	7 473	7 028	12 978	6 804	11 655	9 434	14 270	153 927	1,6
France métropolitaine	1 401 973	1 290 055	111 918	80 888	224 072	72 101	107 450	82 786	303 541	2 232 624	0,5
Guadeloupe	11 746	11 517	229	483	1 599	297	-	-	622	14 747	2,1
Guyane	-	-	-	404	212	-	-	130	216	962	17,6
Martinique	-	-	-	524	1 632	299	-	95	791	3 341	2,5
La Réunion	10 817	10 569	248	1 323	2 760	450	-	165	1 234	16 749	-0,3
France métro. + DOM	1 424 536	1 312 141	112 395	83 622	230 275	73 147	107 450	83 176	306 404	2 268 423	0,5

(1) Ensemble des écoles et formations d'ingénieurs (universitaires ou non), y compris les FIP. Voir la rubrique " Définitions".

(2) Grands établissements, INP, universités de technologie, formations comptables, Écoles normales supérieures, facultés privées, écoles juridiques et administratives, écoles supérieures artistiques et culturelles, écoles paramédicales et sociales, préparations intégrées.

Pour les écoles sociales et les facultés privées, données 2003 ; pour les formations paramédicales, données provisoires.

(3) Sans double compte des écoles d'ingénieurs dépendantes des universités, des universités de technologie et des INP.

Présentation

À la rentrée 2004, 1 424 500 étudiants sont inscrits dans les universités françaises en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer. Si on ajoute les étudiants de Paris IX-Dauphine, on obtient alors un total de 1 432 900 étudiants. Le nombre d'inscrits se stabilise (+ 0,5 % à champ constant), après deux années de hausse (+ 1,3 % en 2002 et + 2,4 % en 2003).

La hausse des effectifs dans les formations de santé-médecine, odontologie et pharmacie se confirme (+ 4,5 % en 2002, + 7,1 % en 2003 et + 6,2 % en 2004).

Les sciences économiques et gestion – hors AES – voient leurs effectifs augmenter (+ 6,4 %) alors que le nombre d'étudiants d'administration économique et sociale diminue fortement (- 9,5 %).

On note une réduction d'effectifs en sciences fondamentales et applications (- 4 %) et sciences de la nature et de la vie (- 5,7 %). Cependant, les formations pluridisciplinaires en sciences, récemment créées avec les cursus Licence-Master-Doctorat (LMD), attirent de plus en plus d'étudiants : les effectifs passent de 4 400 en 2003 à 15 600 en 2004. Ces formations permettent de rester dans un cadre généraliste et de ne pas se spécialiser avant la dernière année du cursus (Licence ou Master). S'il y a donc un changement dans les structures de formations, cela affecte peu le nombre total d'étudiants scientifiques.

En IUT, le nombre d'étudiants diminue pour la quatrième année consécutive (- 1,2 %) ; cette réduction s'amenuise cependant : - 2,2 % en 2001 et en 2002, et - 1,5 % en 2003.

Le nombre de nouveaux entrants diminue de 2,2 % (soit 5 500 étudiants) par rapport à la rentrée 2003, alors qu'il avait augmenté de 0,8 % en 2002 et de 3,3 % en 2003. Il faut toutefois relativiser cette réduction car la session 2004 du baccalauréat compte 4 300 nouveaux bacheliers de moins qu'en 2003.

Définitions

■ **Champ.** Est pris en compte l'ensemble des étudiants inscrits à une formation donnant lieu à la délivrance d'un diplôme national ou d'université au terme d'une formation d'une durée d'au moins un an, ainsi que les préparations aux concours de la fonction publique. Seules les inscriptions principales sont comptabilisées. Toutes les formes d'enseignement sont prises en compte (enseignement à distance, formation continue, formation par alternance ou par apprentissage). Entrent dans le champ les 81 universités publiques et les centres universitaires de formation et de recherche (CUFR) de Nîmes et d'Albi. Toutes les unités administratives sont considérées (IUT, écoles d'ingénieurs dépendantes des universités, etc.).

Les évolutions sont calculées sur le champ des 81 universités et de Paris IX-Dauphine, qui était une université en 2003-2004 et est devenue grand établissement en 2004-2005.

Les données sont présentées à la fois "en cycle" et "en LMD" pour pouvoir effectuer des comparaisons sur le passé et rendre compte de la situation actuelle où 60 universités sont passées partiellement ou intégralement au LMD.

■ **Premier cycle.** Cycle de formation fondamentale et d'orientation ouvert aux titulaires du baccalauréat et d'une durée de deux ans, sanctionné par un DEUG. Les étudiants préparant une capacité en droit ou un diplôme d'accès aux études universitaires (DAEU) sont comptabilisés dans cette rubrique. Les nouveaux entrants sont des étudiants qui s'inscrivent pour la première fois dans une université française en première année de premier cycle. Les nouveaux bacheliers constituent donc un sous-ensemble des nouveaux entrants.

■ **Deuxième cycle.** Cycle d'approfondissement, de formation générale scientifique et technique d'une durée d'un à deux ans après le DEUG, sanctionné par une licence puis une maîtrise.

■ **Troisième cycle.** Cycle conduisant soit à la recherche (DEA, doctorat), soit à une plus grande spécialisation (DESS).

■ La rubrique IUT regroupe la préparation aux diplômes universitaires de technologie (DUT), ainsi que les formations post-DUT et la préparation aux diplômes nationaux de technologie spécialisée (DNTS).

■ La discipline Sciences fondamentales et applications regroupe les anciennes disciplines Sciences et structures de la matière et Sciences et technologie – sciences pour l'ingénieur.

→ Pour en savoir plus

Publications

- Tableaux statistiques, n° 6974 et 6976 à 6981.

Source : Système d'information SISE.

[1] Répartition des effectifs des universités françaises par cycle et par discipline en 2004-2005 (1) (France métropolitaine + DOM)

	Premier cycle	Deuxième cycle	Troisième cycle	Cursus Licence	Cursus Master	Cursus Doctorat	Total		Nouveaux entrants (2)	
							Effectifs	% variation (4)	Effectifs	% variation (4)
Droit - sciences politiques	79 315	60 710	33 090	99 426	64 159	9 530	173 115	0,4	31 308	0,9
Sciences économiques - gestion (hors AES)	39 381	61 586	30 936	69 568	57 729	4 606	131 903	6,4	16 355	11,6
AES	27 514	19 758	1 606	39 370	9 508	-	48 878	-9,5	11 686	-15,6
Lettres - sciences du langage - arts	62 521	41 305	13 333	83 010	27 223	6 926	117 159	-2,7	22 029	-9,8
Langues	69 786	41 427	6 807	92 347	22 899	2 774	118 020	-4,5	28 874	-1,3
Sciences humaines et sociales	107 355	99 907	38 784	160 683	69 901	15 462	246 046	2,7	44 181	2,8
Pluri-lettres langues - sciences humaines (3)	63	1 247	166	553	923	-	1 476	-0,2	14	
Sciences fondamentales et applications	56 132	86 152	32 476	91 961	67 504	15 295	174 760	-4,0	21 339	-21,6
Sciences de la nature et de la vie	28 411	27 839	17 541	43 043	20 912	9 836	73 791	-5,7	10 366	-22,4
STAPS	26 475	16 606	1 972	36 570	7 945	538	45 053	-5,6	11 224	-14,7
Pluri-sciences (3)	15 060	454	106	15 478	142	-	15 620	250,5	7 589	223,3
Total disciplines générales	512 013	456 991	176 817	732 009	348 845	64 967	1 145 821	-0,2	204 965	-3,8
Médecine - odontologie	53 179	24 514	60 839	43 398	93 740	1 394	138 532	6,3	23 825	8,1
Pharmacie	12 102	5 172	10 514	9 267	17 841	680	27 788	5,7	4 949	10,7
Total disciplines de santé	65 281	29 686	71 353	52 665	111 581	2 074	166 320	6,2	28 774	8,5
IUT	112 395	-	-	112 395	-	-	112 395	-1,2	47 976	-1,1
Total France métropolitaine + DOM	689 689	486 677	248 170	897 069	460 426	67 041	1 424 536	0,5	281 715	-2,2

(1) Données pour les DOM-TOM : voir 12.9.

(2) Nouveaux entrants en première année de premier cycle.

(3) Les disciplines pluridisciplinaires ont été créées à cause des nouvelles formations LMD.

(4) L'évolution est calculée à champ constant, c'est-à-dire en incluant les étudiants de Paris IX-Dauphine.

[2] Évolution des effectifs universitaires depuis 1985-1986 (France métropolitaine)

	Premier cycle	Deuxième cycle	Troisième cycle	Total	Évolution en %
1985-1986	493 885		287 657	941 067	
1990-1991	611 315		364 740	1 153 756	6,3
1995-1996	767 820		473 359	1 441 880	2,2
1996-1997	741 621		477 589	1 422 783	-1,3
1997-1998	720 873		475 760	1 396 758	-1,8
1998-1999	707 956		468 660	1 376 968	-1,4
1999-2000	699 674		463 137	1 369 250	-0,6
2000-2001	694 823		466 065	1 375 214	0,4
2001-2002	671 428		460 963	1 352 566	-1,6
2002-2003	668 897		473 224	1 370 724	1,3
2003-2004	677 505		485 578	1 403 415	2,4
2004-2005	674 926		480 451	1 402 688	0,4 (1)

(1) L'évolution est calculée à champ constant, c'est-à-dire en incluant les étudiants de Paris IX-Dauphine.

[3] Évolution des effectifs universitaires depuis 1985-1986 (France métropolitaine + DOM)

	Premier cycle	Deuxième cycle	Troisième cycle	Total	Évolution en %
1985-1986	497 573		288 579	945 751	
1990-1991	615 751		366 250	1 159 937	6,3
1995-1996	782 071		478 443	1 461 996	2,3
1996-1997	755 161		483 431	1 443 077	-1,3
1997-1998	734 074		481 784	1 416 995	-1,8
1998-1999	720 731		474 767	1 396 910	-1,4
1999-2000	713 232		469 568	1 390 334	-0,5
2000-2001	708 648		472 565	1 396 760	0,5
2001-2002	685 368		467 422	1 374 364	-1,6
2002-2003	683 067		479 521	1 392 531	1,3
2003-2004	692 169		491 634	1 425 665	2,4
2004-2005	689 689		486 677	1 424 536	0,5 (1)

(1) L'évolution est calculée à champ constant, c'est-à-dire en incluant les étudiants de Paris IX-Dauphine.

Présentation

Le nombre d'étudiants dans les universités françaises (IUT et écoles d'ingénieurs inclus) se stabilise cette année (+ 0,5 % à champ constant). Les fluctuations sont faibles et s'équilibrent bien sur le territoire national.

Les plus fortes hausses se situent dans les académies de Corse (+ 3,8 %), Dijon (+ 2,8 %), Lyon (+ 2,6 %), ainsi que dans les territoires d'outre-mer (+ 4,5 %). La baisse la plus importante se trouve dans l'académie de Montpellier (- 1,9 %).

Individuellement, quelques universités connaissent des variations importantes de leurs effectifs : Albi à la hausse (+ 16,6 %), Nîmes à la baisse (- 6 %).

Le cursus Licence englobe 63,1% des étudiants sur l'ensemble du territoire. Cette part dépasse 60 % dans toutes les académies, à l'exception de celles de Paris (50,5 %) et Strasbourg (59,8 %). Bien que majoritaires à la rentrée 2004, toutes les universités ne sont pas passées au LMD. Il est ainsi délicat de comparer le poids du cursus Licence d'une université à l'autre.

Définitions

■ **Champ.** Est pris en compte l'ensemble des étudiants inscrits à une formation donnant lieu à la délivrance d'un diplôme national ou d'université au terme d'une formation d'une durée d'au moins un an, ainsi que les préparations aux concours de la fonction publique. Seules les inscriptions principales sont comptabilisées.

Toutes les formes d'enseignement sont prises en compte (enseignement à distance, formation continue, formation par alternance ou par apprentissage). Toutes les unités administratives sont considérées (IUT, écoles d'ingénieurs dépendantes des universités, etc.).

■ **Nouvelles formations Licence-Master-Doctorat (LMD).** À la rentrée 2004, soixante universités ont ouvert des formations LMD. Les disciplines Pluri-Lettres-Langues-sciences humaines et Pluri-Sciences ont été créées pour ces nouvelles formations.

■ **Cursus Licence.** Il s'agit des trois premières années d'études supérieures. Les étudiants préparant une capacité en droit ou un diplôme d'accès aux études universitaires (DAEU) sont comptabilisés dans cette rubrique.

■ **Cursus Master.** Il permet, dans un même domaine de formation, d'organiser une palette de parcours facilitant l'orientation progressive des étudiants, soit dans une voie à dominante professionnelle débouchant sur un "master professionnel", soit dans une voie à dominante recherche débouchant sur un "master recherche".

■ **Cursus Doctorat.** À vocation recherche, il conduit à la thèse.

→ Pour en savoir plus

Publications

- Tableaux statistiques, n° 6974 à 6981.

Source : Système d'information SISE.

[1] Population universitaire par établissement et académie en 2004-2005 (France entière)

Universités et académies	Premières inscriptions	Poids du cursus Licence (%)	Effectifs totaux	Universités et académies	Premières inscriptions	Poids du cursus Licence (%)	Effectifs totaux
<i>Aix I</i>	4 397	67,8%	23 495	<i>Angers</i>	3 547	65,3%	16 581
<i>Aix II</i>	4 137	54,4%	20 921	<i>Le Mans</i>	2 103	77,6%	8 295
<i>Aix III</i>	3 975	53,7%	21 696	<i>Nantes</i>	6 648	63,1%	31 698
<i>Avignon</i>	1 749	78,3%	6 994	Nantes	12 298	65,9%	56 574
<i>Aix-Marseille</i>	14 258	60,8%	73 106	<i>Nice</i>	5 596	66,1%	26 612
<i>Amiens</i>	4 813	69,4%	20 627	<i>Toulon</i>	2 389	76,7%	9 593
<i>Amiens</i>	4 813	69,4%	20 627	<i>Nice</i>	7 985	68,9%	36 205
<i>Besançon</i>	4 861	68,9%	21 198	<i>Orléans</i>	3 374	69,7%	15 634
<i>Besançon</i>	4 861	68,9%	21 198	<i>Tours</i>	5 054	64,0%	22 025
<i>Bordeaux I</i>	2 163	61,7%	11 476	Orléans-Tours	8 428	66,4%	37 659
<i>Bordeaux II</i>	2 677	44,3%	17 011	<i>Paris I</i>	5 917	53,6%	39 552
<i>Bordeaux III</i>	3 057	71,9%	15 461	<i>Paris II</i>	2 161	45,6%	16 655
<i>Bordeaux IV</i>	2 730	56,0%	13 407	<i>Paris III</i>	2 802	56,8%	18 323
<i>Pau</i>	2 983	76,1%	12 217	<i>Paris IV</i>	3 814	59,7%	23 856
Bordeaux	13 610	61,1%	69 572	<i>Paris V</i>	4 513	44,3%	30 206
<i>Caen</i>	5 682	68,1%	25 192	<i>Paris VI</i>	4 583	45,6%	28 815
<i>Caen</i>	5 682	68,1%	25 192	<i>Paris VII</i>	4 270	48,4%	25 597
<i>Clermont I</i>	2 550	54,6%	12 969	Paris	28 060	50,5%	183 004
<i>Clermont II</i>	2 945	69,0%	14 807	<i>La Rochelle</i>	1 405	73,7%	6 600
<i>Clermont-Ferrand</i>	5 495	62,3%	27 776	<i>Poitiers</i>	4 713	60,8%	24 488
<i>Corse</i>	718	73,3%	3 572	Poitiers	6 118	63,6%	31 088
<i>Corse</i>	718	73,3%	3 572	<i>Reims</i>	4 853	71,9%	21 325
<i>Marne-la-Vallée</i>	2 263	68,7%	11 029	Reims	4 853	71,9%	21 325
<i>Paris VIII</i>	3 678	61,4%	26 457	<i>Brest</i>	3 928	65,1%	17 115
<i>Paris XII</i>	4 841	65,0%	26 086	<i>Bretagne-Sud</i>	1 746	80,9%	7 428
<i>Paris XIII</i>	4 182	69,0%	20 591	<i>Rennes I</i>	4 761	53,6%	24 070
<i>Créteil</i>	14 964	65,4%	84 163	<i>Rennes II</i>	4 357	73,4%	21 453
<i>Dijon</i>	5 504	65,3%	25 649	Rennes	14 792	65,4%	70 066
<i>Dijon</i>	5 504	65,3%	25 649	<i>Le Havre</i>	1 683	78,5%	6 557
<i>Chambéry</i>	2 806	72,8%	12 080	<i>Rouen</i>	5 300	66,3%	23 873
<i>Grenoble I</i>	3 483	56,9%	17 532	Rouen	6 983	68,9%	30 430
<i>Grenoble II</i>	4 027	64,6%	18 703	<i>Mulhouse</i>	1 809	75,1%	7 777
<i>Grenoble III</i>	1 130	57,3%	6 331	<i>Strasbourg I</i>	3 138	51,1%	18 126
Grenoble	11 446	63,1%	54 646	<i>Strasbourg II</i>	2 464	69,3%	13 086
<i>Artois</i>	2 879	82,2%	11 154	<i>Strasbourg III</i>	1 625	50,4%	9 144
<i>Lille I</i>	2 981	57,0%	19 744	Strasbourg	9 036	59,8%	48 133
<i>Lille II</i>	4 189	51,0%	21 796	<i>Albi</i>	928	96,3%	2 440
<i>Lille III</i>	4 633	77,1%	21 632	<i>Toulouse I</i>	2 498	53,5%	16 635
<i>Littoral</i>	2 647	73,5%	11 543	<i>Toulouse II</i>	4 493	75,9%	26 131
<i>Valenciennes</i>	2 532	75,1%	10 840	<i>Toulouse III</i>	5 886	62,5%	27 588
<i>Lille</i>	19 861	67,0%	96 709	Toulouse	13 805	66,4%	72 794
<i>Limoges</i>	3 060	64,5%	14 055	<i>Cergy-Pontoise</i>	2 868	74,7%	11 459
<i>Limoges</i>	3 060	64,5%	14 055	<i>Évry-Val-d'Essonne</i>	2 234	74,8%	10 224
<i>Lyon I</i>	5 134	53,4%	28 474	<i>Paris X</i>	5 728	63,8%	30 426
<i>Lyon II</i>	5 075	62,5%	28 124	<i>Paris XI</i>	4 332	48,2%	26 247
<i>Lyon III</i>	3 975	66,4%	20 918	<i>Versailles-Saint-Quentin</i>	3 182	62,3%	14 226
<i>Saint-Étienne</i>	3 415	70,6%	13 870	Versailles	18 344	61,7%	92 582
<i>Lyon</i>	17 599	61,8%	91 386	Total France métropolitaine	275 320	62,7%	1 401 973
<i>Montpellier I</i>	3 180	47,9%	19 979	<i>Antilles et Guyane</i>	3 319	82,2%	11 746
<i>Montpellier II</i>	2 320	62,3%	12 193	<i>La Réunion</i>	3 076	82,3%	10 817
<i>Montpellier III</i>	3 519	70,9%	18 433	Total DOM	6 395	82,3%	22 563
<i>CUFR Nîmes</i>	956	90,8%	2 931	Total France métr. + DOM	281 715	63,0%	1 424 536
<i>Perpignan</i>	2 075	66,2%	10 283	<i>Nouvelle-Calédonie</i>	785	96,2%	2 244
<i>Montpellier</i>	12 050	62,2%	63 819	<i>Polynésie française</i>	774	96,1%	2 321
<i>Metz</i>	3 698	71,7%	15 844	Total TOM	1 559	96,1%	4 565
<i>Nancy I</i>	3 028	52,9%	16 679	Total France entière	283 274	63,1%	1 429 101
<i>Nancy II</i>	3 971	73,7%	18 120				
<i>Nancy-Metz</i>	10 697	66,2%	50 643				

Remarque : les universités passées partiellement ou complètement au LMD sont indiquées en italiques.

Présentation

Au 15 janvier 2005, 1 424 500 étudiants sont inscrits dans les universités de France métropolitaine et des départements d'outre-mer. Si on ajoute les étudiants de Paris IX-Dauphine, on obtient alors un total de 1 432 200 étudiants. Le nombre d'inscrits se stabilise (+ 0,5 % à champ constant), après deux années de hausse.

63 % des étudiants sont inscrits en cursus Licence, 32,3 % en cursus Master et 4,7 % en cursus Doctorat.

Les femmes représentent 56,5 % de la population universitaire. Si elles sont majoritaires en cursus Licence (57,4 %) et en cursus Master (56,2 %), elles ne sont plus que 45,8 % en cursus Doctorat.

La répartition hommes/femmes par discipline varie très peu par rapport à l'année précédente. Les femmes restent majoritaires, en particulier en pluri-lettres-langues-sciences humaines (78,6 %), en langues (75,4 %) et en lettres-sciences du langage-arts (73,1 %). Elles restent très minoritaires en sciences fondamentales et applications (27,2 %) et en STAPS (31,2 %).

54,6 % des nouveaux entrants ont 18 ans ou moins, 24 % ont 19 ans, 10,2 % ont 20 ans et 11,2 % ont 21 ans ou plus.

Ils se dirigent principalement vers les IUT (17 %), les sciences humaines et sociales (15,7 %), les disciplines juridiques (11,1 %) et linguistiques (10,2 %). Les formations pluridisciplinaires en lettres ou en sciences et les cursus de pharmacie attirent peu d'étudiants.

Le choix de la discipline suivie varie selon l'âge d'entrée dans le circuit universitaire : les sciences humaines et sociales attirent proportionnellement plus d'étudiants de 21 ans et plus que d'étudiants de 18 ans ou moins.

Comme les années précédentes, les femmes sont plus jeunes que les hommes à leur entrée à l'université : par exemple, en droit et sciences politiques, 72,9 % des nouveaux entrants de 18 ans ou moins sont des femmes, alors qu'elles ne représentent que 57,6 % des nouveaux entrants de 21 ans ou plus.

Définitions

■ **Champ.** Est pris en compte l'ensemble des étudiants inscrits à une formation donnant lieu à la délivrance d'un diplôme national ou d'université au terme d'une formation d'une durée d'au moins un an, ainsi que les préparations aux concours de la fonction publique. Seules les inscriptions principales sont comptabilisées. Toutes les formes d'enseignement sont prises en compte (enseignement à distance, formation continue, formation par alternance ou par apprentissage). Entrent dans le champ les 81 universités publiques et les centres universitaires de formation et de recherche (CUFR) de Nîmes et d'Albi. Toutes les unités administratives sont considérées (IUT, écoles d'ingénieurs dépendantes des universités, etc.).

Les évolutions sont calculées sur le champ des 81 universités et de Paris IX-Dauphine qui était une université en 2003-2004 et est devenue grand établissement en 2004-2005.

■ **Cursus Licence.** Il s'agit des trois premières années d'études supérieures. Les étudiants préparant une capacité en droit ou un diplôme d'accès aux études universitaires (DAEU) sont comptabilisés dans cette rubrique.

■ **Cursus Master.** Il permet, dans un même domaine de formation, d'organiser une palette de parcours facilitant l'orientation progressive des étudiants, soit dans une voie à dominante professionnelle débouchant sur un "master professionnel", soit dans une voie à dominante recherche débouchant sur un "master recherche".

■ **Cursus Doctorat.** À vocation recherche, il conduit à la thèse.

■ **Premier, deuxième, troisième cycles.** Voir définitions en 6.3.

■ La rubrique IUT regroupe la préparation aux diplômes universitaires de technologie (DUT), ainsi que les formations post-DUT et la préparation aux diplômes nationaux de technologie spécialisée (DNST).

■ La discipline Sciences fondamentales et applications regroupe les anciennes disciplines Sciences et structures de la matière et Sciences et technologie-sciences pour l'ingénieur.

■ Les nouveaux entrants en première année de premier cycle sont les étudiants inscrits pour la première fois dans une université publique française en première année de premier cycle (capacité en droit et DAEU non compris).

→ Pour en savoir plus

Publications

- Tableaux statistiques, n° 6974 à 6981.

Source : Système d'information SISE.

Les universités : disciplines, cycles, âge et sexe

[1] Répartition des étudiants en université par sexe, cursus et discipline en 2004-2005 (France métropolitaine + DOM)

	Cursus Licence		Cursus Master		Cursus Doctorat	
	Effectifs	% femmes	Effectifs	% femmes	Effectifs	% femmes
Droit - sciences politiques	99 426	66,2	64 159	65,3	9 530	47,1
Sciences économiques, gestion (hors AES)	69 568	50,2	57 729	51,8	4 606	40,8
AES	39 370	59,8	9 508	59,8	-	-
Lettres - sciences du langage - arts	83 010	73,3	27 223	74,6	6 926	64,5
Langues	92 347	74,8	22 899	79,1	2 774	65,4
Sciences humaines et sociales	160 683	69,3	69 901	66,8	15 462	51,0
Pluri-lettres-langues-sciences humaines	553	84,6	923	75,0	-	-
Sciences fondamentales et applications	91 961	28,1	67 504	26,1	15 295	26,5
Sciences de la nature et de la vie	43 043	60,1	20 912	55,5	9 836	49,5
STAPS	36 570	31,3	7 945	30,4	538	33,5
Pluri-sciences	15 478	39,2	142	52,8	-	-
Médecine - odontologie	43 398	67,3	93 740	55,1	1 394	48,5
Pharmacie	9 267	66,6	17 841	67,9	680	54,3
IUT	112 395	39,3	-	-	-	-
Total France métropolitaine + DOM	897 069	57,4	460 426	56,2	67 041	45,8

(suite)	1 ^{er} cycle		2 nd cycle		3 ^{ème} cycle		Ensemble	
	Effectifs	% femmes	Effectifs	% femmes	Effectifs	% femmes	Effectifs	% femmes
Droit - sciences politiques	79 315	66,1	60 710	65,8	33 090	60,0	173 115	64,8
Sciences économiques-gestion (hors AES)	39 381	47,8	61 586	53,4	30 936	48,5	131 903	50,6
AES	27 514	59,0	19 758	61,4	1 606	53,2	48 878	59,8
Lettres - sciences du langage - arts	62 521	72,3	41 305	76,0	13 333	68,1	117 159	73,1
Langues	69 786	73,3	41 427	79,6	6 807	72,0	118 020	75,4
Sciences humaines et sociales	107 355	68,7	99 907	69,3	38 784	59,0	246 046	67,4
Pluri-lettres-langues-sciences humaines	63	73,0	1 247	79,0	166	77,7	1 476	78,6
Sciences fondamentales et applications	56 132	30,1	86 152	25,7	32 476	26,0	174 760	27,2
Sciences de la nature et de la vie	28 411	60,5	27 839	57,8	17 541	51,6	73 791	57,4
STAPS	26 475	30,9	16 606	31,6	1 972	31,8	45 053	31,2
Pluri-sciences	15 060	38,8	454	54,6	106	57,5	15 620	39,3
Médecine - odontologie	53 179	67,8	24 514	60,2	60 839	50,5	138 532	58,8
Pharmacie	12 102	67,1	5 172	70,1	10 514	65,7	27 788	67,1
IUT	112 395	39,3	-	-	-	-	112 395	39,3
Total France métropolitaine + DOM	689 689	57,1	486 677	57,9	248 170	51,8	1 424 536	56,5

[2] Répartition des nouveaux entrants à l'université par sexe, âge et discipline en 2004-2005 (France métropolitaine + DOM)

	18 ans et moins		19 ans		20 ans		21 ans et plus		Ensemble	
	Effectifs	% femmes	Effectifs	% femmes	Effectifs	% femmes	Effectifs	% femmes	Effectifs	% femmes
Droit - sciences politiques	17 061	72,9	7 596	63,0	3 008	60,1	3 643	57,6	31 308	67,5
Sciences économiques-gestion (hors AES)	8 181	54,0	4 029	39,2	1 899	42,9	2 246	45,4	16 355	47,9
AES	4 238	67,2	3 336	57,2	2 022	54,6	2 090	55,1	11 686	60,0
Lettres - sciences du langage - arts	10 663	83,0	4 609	72,9	2 655	69,2	4 102	65,9	22 079	76,0
Langues	15 012	83,7	6 105	72,7	2 924	65,6	4 833	63,6	28 874	76,2
Sciences humaines et sociales	20 616	76,4	11 361	69,0	5 406	63,1	6 798	61,4	44 181	70,6
Pluri-lettres-langues-sciences humaines	7	71,4	4	100,0	1	0,0	2	100,0	14	78,6
Sciences fondamentales et applications	14 309	34,7	3 988	24,6	1 528	18,1	1 514	22,5	21 339	30,7
Sciences de la nature et de la vie	6 633	68,1	2 335	56,1	807	52,5	591	47,2	10 366	63,0
STAPS	5 524	38,0	3 366	25,4	1 446	19,1	888	23,1	11 224	30,6
Pluri-sciences	5 209	40,7	1 423	31,6	506	29,1	451	29,7	7 589	37,6
Médecine - odontologie	17 796	67,8	3 920	62,1	1 068	61,4	1 041	64,5	23 825	66,5
Pharmacie	3 606	73,4	802	55,7	241	56,8	300	68,0	4 949	69,4
IUT	24 902	41,9	14 824	34,0	5 172	32,8	3 078	37,2	47 976	38,2
Total France métropolitaine + DOM	153 757	62,3	67 698	52,3	28 683	50,6	31 577	54,5	281 715	57,8

Présentation

En 2004-2005, 111 100 étudiants préparent un diplôme universitaire de technologie (DUT) en France métropolitaine et dans les DOM. En tenant compte de la population préparant un diplôme national de technologie spécialisée (DNST) ou un diplôme post-DUT, les effectifs des IUT atteignent 112 400. Les effectifs baissent pour la troisième année consécutive, y compris dans les préparations au DNST et les formations post-DUT, suite à la création des licences professionnelles.

La capacité d'accueil des IUT s'est accrue avec la création de 8 départements, dont 5 dans le secteur tertiaire : deux départements supplémentaires en "Techniques de commercialisation" et en "Informatique". Ce mouvement s'accompagne d'une légère baisse du nombre de nouveaux bacheliers ou de nouveaux entrants en première année à la rentrée 2004 (- 1 %).

Les bacheliers généraux de la session 2004 préparant un DUT en 2004-2005 sont relativement moins nombreux cette année : ils représentent 64,6 % des nouveaux bacheliers en IUT (65,8 % en 2003-2004). En contrepartie, la part des bacheliers technologiques augmente et atteint 33,8 % (32,8 % en 2003-2004). La proportion de bacheliers professionnels reste très faible mais continue à progresser (1,6 %).

Les femmes représentent 39,2 % de l'ensemble des effectifs préparant un DUT. Globalement, elles sont majoritaires dans le secteur tertiaire (52,5 %). Inversement, elles représentent juste 20,8 % des effectifs du secteur secondaire, même si elles sont majoritaires dans les spécialités "Chimie" (54,6 %) et "Génie biologique" (64,9 %). Globalement, la proportion de femmes dans les spécialités du secteur secondaire s'est accrue de 2,2 points depuis 1996-1997, une augmentation supérieure à celle de l'ensemble des spécialités (+ 1,7 point).

Hors formation continue, les IUT de France métropolitaine et des DOM ont délivré 48 100 diplômes universitaires de technologie en 2003.

Définitions

- DUT. Diplôme universitaire de technologie.
- IUT. Les instituts universitaires de technologie, rattachés aux universités, ont été créés en 1965. 115 IUT fonctionnent à la rentrée 2004.
Contrairement aux informations des pages 6.1 à 6.5, les enseignements post-DUT dispensés par certains établissements (DNST et diplômes post-DUT) ne sont pas dénombrés dans les tableaux [1] et [2]. Les effectifs comprennent l'ensemble des formations diplômantes (initiales, permanentes, continues et par apprentissage).
- Année spéciale post-premier cycle. Les étudiants ayant déjà suivi un enseignement supérieur de deux ans sont admis en année spéciale post-premier cycle et reçoivent une formation d'un an à temps plein.
- Spécialités. L'enseignement dispensé est assuré dans 25 spécialités. En seconde année, le choix est encore plus large : 34 options sont proposées aux étudiants. Un IUT est divisé en autant de départements qu'il prépare de spécialités. Une nouvelle option "bio-informatique" est créée, à titre expérimental, dans le département "Génie biologique" de l'IUT de Clermont-Ferrand.
- Diplôme national de technologie spécialisée (DNST). Créé en 1995 et dispensé au sein des IUT, le DNST délivre une formation favorisant l'insertion professionnelle par la réalisation d'un projet d'entreprise. À la rentrée 2004, les IUT préparant à ce diplôme sont au nombre de trois.

→ Pour en savoir plus

Publications

- Tableaux statistiques, n° 6251, 6345, 6417, 6649, 6720, 6845, 6893, 6942.
- Notes d'Information, 93.23, 94.27, 95.24, 96.23, 99.24, 00.42, 01 54, 02.46, 03.53, 05 02.

Source : Système d'information SISE (résultats observés à la date du 15 janvier 2005).

Les IUT par spécialité : diplômes, évolution

[1] Répartition des effectifs préparant un DUT en 2004-2005 et des diplômés au DUT en 2003 (France métropolitaine + DOM)

Spécialités	Étudiants en formation en 2004-2005			Rappel effectifs	Départements d'enseignement	Diplômes délivrés en 2002 (2)	
	Hommes	Femmes	Total	2003-2004	en 2004-2005	en 2003 (1)	(rappel)
Chimie	1 540	1 850	3 390	3 450	19	1 484	1 471
Génie biologique	2 105	3 895	6 000	6 032	37	2 713	2 727
Génie chimique - génie des procédés	611	347	958	940	10	420	424
Génie civil	3 695	463	4 158	4 010	20	1 527	1 597
Génie électrique et informatique industrielle	8 822	505	9 327	9 876	54	4 096	4 149
Génie industriel et maintenance	1 956	106	2 062	2 125	24	947	932
Génie mécanique et productique	6 730	393	7 123	7 247	46	2 824	3 068
Génie des télécommunications et réseaux	2 919	187	3 106	3 232	26	1 150	1 209
Génie thermique et énergie	1 508	98	1 606	1 431	16	598	596
Génie du conditionnement et de l'emballage	111	88	199	190	4	59	48
Hygiène, sécurité et environnement	1 073	471	1 544	1 435	11	617	617
Mesures physiques	3 735	889	4 624	4 503	30	1 932	2 054
Organisation et génie de la production	1 369	286	1 655	1 801	21	842	841
Science et génie des matériaux	715	91	806	764	12	298	326
Métrologie contrôle qualité	72	15	87	84	1	28	42
Ensemble du secteur secondaire	36 961	9 684	46 645	47 120	331	19 535	20 101
Carrières juridiques	334	1 824	2 158	2 184	8	910	963
Carrières sociales	629	2 060	2 689	2 537	13	1 164	1 148
Gestion des entreprises et des administrations	7 849	11 958	19 807	20 128	76	8 673	8 773
Gestion administrative et commerciale	493	957	1 450	1 318	11	531	524
Gestion, logistique et transport	1 801	1 103	2 904	3 000	22	1 308	1 363
Information - communication	908	3 084	3 992	4 032	18	2 088	2 052
Informatique	7 485	834	8 319	8 802	43	3 817	4 029
Services et réseaux de communications	2 232	728	2 960	2 899	29	1 037	809
Statistique et traitement informatique des données	780	570	1 350	1 375	11	613	634
Techniques de commercialisation	8 081	10 741	18 822	18 888	77	8 466	8 481
Ensemble du secteur tertiaire	30 592	33 859	64 451	65 163	308	28 607	28 776
Total France métropolitaine + DOM	67 553	43 543	111 096	112 283	639	48 142	48 877

(1) Diplômes délivrés à l'issue de l'année 2002-2003.

(2) Diplômes délivrés à l'issue de l'année 2001-2002.

[2] Évolution des effectifs préparant un DUT et des nombres de DUT délivrés (France métropolitaine + DOM)

	Étudiants en formation			Diplômes délivrés à l'issue de l'année scolaire	Nombre de départements d'enseignement (4)
	Secteur secondaire	Secteur tertiaire	Total		
1975-1976 (1)	21 246	22 090	43 336	15 415	...
1980-1981 (1)	25 445	28 164	53 609	19 097	269
1985-1986 (1)	28 166	32 548	60 714	23 898	302
1990-1991 (1)	34 957	37 387	72 344	28 977	350
1991-1992 (1)	37 178	40 067	77 245	31 204	373
1992-1993 (1)	39 506	43 477	82 983	32 847	416
1993-1994 (1)	42 588	47 075	89 663	35 838	468
1994-1995 (1)	44 535	49 270	93 805	37 380	498
1995-1996 (2)	45 321	50 837	96 158	39 503	518
1996-1997 (2) (3)	48 370	57 251	105 621	39 837	546
1997-1998 (2) (3)	49 149	60 482	109 628	44 256	551
1998-1999 (2)	49 244	62 297	111 541	46 701	562
1999-2000 (2)	50 143	63 762	113 905	47 478	579
2000-2001 (2)	50 465	65 630	116 095	47 997	582
2001-2002 (2)	49 680	66 022	115 702	48 877	607
2002-2003 (2)	47 902	65 647	113 549	48 142	624
2003-2004 (2)	47 120	65 163	112 283		631
2004-2005 (2)	46 645	64 451	111 096		639

(1) Hors formation continue mais y compris année spéciale.

(2) Toutes formations confondues pour les effectifs et le nombre de départements.

(3) Répartition par secteur au prorata des effectifs en France métropolitaine.

(4) France métropolitaine jusqu'en 2000-2001.

Présentation

En 2004-2005, 226 écoles d'ingénieurs accueillent 101 000 élèves, soit 3 % de plus qu'à la rentrée précédente. Cette progression touche à la fois les secteurs public et privé avec une croissance des effectifs plus importante toutefois dans les écoles internes ou rattachées aux universités (+ 4,4 %). Le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche forme toujours plus de la majorité des futurs ingénieurs (près de six sur dix), plus du tiers de ces élèves étant inscrits dans une école interne ou rattachée à une université.

Le taux de féminisation de l'ensemble des écoles, qui est de 25,1 % en 2004-2005, est globalement constant par rapport à l'année précédente. La part de filles reste très variable selon le type d'école. Bien qu'en constante hausse ces six dernières années, les ENSAM et assimilées restent les moins féminisées avec 12 % de filles, à l'inverse des écoles d'ingénieurs sous tutelle des ministères en charge de l'Agriculture ou de la Santé, qui accueillent davantage de filles que de garçons. Tout comme en 2003-2004, le flux de nouveaux inscrits progresse avec 34 600 nouveaux inscrits, soit 3,4 % de plus que l'an passé. Cette hausse touche principalement les écoles publiques sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche dont l'effectif de nouveaux inscrits a progressé de 5,5 %. Il est à noter cependant que quatre nouvelles habilitations dans ce champ ont largement compensé la disparition de deux formations.

La voie d'intégration la plus fréquente reste les classes préparatoires aux grandes écoles (46 % des élèves-ingénieurs en sont issus) et particulièrement dans le secteur public relevant d'un autre ministère que l'Éducation nationale (66,1 %). Les admissions à la suite d'un IUT ou d'une STS ont quant à elles stoppé leur progression dans le secteur public tout en concernant encore 13 % des entrants. Les admissions parallèles après un parcours universitaire sont quant à elles en léger recul.

Définitions

■ **Écoles d'ingénieurs.** Ensemble des établissements publics et privés, quel que soit le ministère de rattachement, habilités à délivrer un diplôme d'ingénieur reconnu par la Commission des titres d'ingénieurs. Toutes les écoles d'ingénieurs sont situées en France métropolitaine à l'exception de l'École nationale du génie rural, de l'École des eaux et forêts de Paris qui possède une antenne à Kourou (Guyane), recensée cependant par l'intermédiaire de l'établissement-mère situé à Paris.

■ **Champ.** Les élèves inscrits en formation continue ne sont pas comptabilisés (les diplômés décernés à ce titre non plus), à l'exception des Centres d'études supérieures industrielles (CESI). Quelques écoles, majoritairement privées, possèdent un cycle préparatoire intégré mais les élèves ne sont pas ici comptabilisés comme élèves ingénieurs.

■ **À noter.** Cette année, les écoles d'ingénieurs internes ou rattachées aux universités et aux INP, les universités de technologie et l'École nationale supérieure de la nature et du paysage de Blois ont été enquêtés par l'intermédiaire du Système d'information sur le suivi de l'étudiant (SISE). À terme, l'ensemble des écoles le seront.

■ **Les formations d'ingénieurs en partenariat (ex-NFI).** Les élèves inscrits dans ces formations ne figurent pas dans les tableaux.

→ Pour en savoir plus

Publications

- Notes d'Information, 00.32, 02.03, 03.24, 03.25, 03.51.

- Tableaux statistiques, n° 6714, 6787, 6850, 6898, 6949.

Source : Système d'information SISE.

Les étudiants des filières d'ingénieurs

[1] Répartition des effectifs des filières d'ingénieurs en 2004-2005 (1) (France métropolitaine + DOM)

	Nombre d'écoles	Effectifs	Répartition (%)	Progression 2003-2004	Dont filles	Taux de féminisation	Progression filles 2003-2004
Écoles publiques sous tutelle du MENESR							
Écoles internes ou rattachées aux universités	67	22 966	22,8	4,4	6 196	27,0%	5,8
Écoles externes aux universités	49	36 311	36,0	2,8	8 524	23,5%	0,3
Instituts nationaux polytechniques	23	9 147	9,1	0,5	2 630	28,8%	-8,2
Universités de technologie	3	4 457	4,4	4,4	1 022	22,9%	4,4
Instituts nationaux des sciences appliquées (INSA)	5	9 588	9,5	1,7	2 724	28,4%	2,2
École nationale des arts et métiers (ENSAM) et assimilées	3	4 355	4,3	4,0	524	12,0%	10,8
Écoles centrales	4	4 491	4,5	4,2	937	20,9%	7,6
Autres écoles	11	4 273	4,2	6,5	687	16,1%	6,5
Ensemble	116	59 277	58,7	3,4	14 720	24,8%	2,5
Écoles publiques sous tutelle d'un autre ministère ou d'une autre collectivité, dont secteur							
de l'agriculture et de la pêche	15	4 358	4,3	1,4	2 566	58,9%	2,2
de la Défense	11	4 051	4,0	3,1	628	15,5%	6,3
de l'industrie	8	3 668	3,6	4,0	960	26,2%	9,0
des télécommunications	3	2 070	2,1	6,0	359	17,3%	20,5
de l'équipement, du transport, du logement	5	1 785	1,8	0,3	454	25,4%	3,4
de la santé	1	29	0,0	0,0	22	75,9%	0,0
de l'économie et des finances	1	209	0,2	-8,3	88	42,1%	-14,6
Ville de Paris	2	440	0,4	6,0	171	38,9%	11,8
Ensemble	46	16 610	16,5	2,8	5 248	31,6%	5,0
Écoles privées	64	25 012	24,8	1,6	5 340	21,3%	3,9
Ensemble des écoles d'ingénieurs	226	100 899	100,0	3,0	25 308	25,1%	3,3

(1) Hors formation continue et formations d'ingénieurs en partenariat (ex-NFI).

[2] Évolution des effectifs des filières d'ingénieurs en formation initiale (1) (France métropolitaine + DOM)

Types d'écoles	Étudiants en formation pendant l'année scolaire					Progression / 2003-2004 (2)	
	1980 1981	1990 1991	2002 2003	2003 2004	2004 2005	Relative	Absolue
Ensemble des écoles publiques relevant du MENESR	20 650	34 475	55 905	57 304	59 277	3,4	1 973
Écoles internes aux universités	...	12 234	22 330	21 996	22 966	4,4	970
Écoles externes aux universités	...	22 241	33 575	35 308	36 311	2,8	1 003
Ensemble des écoles publiques sous tutelle d'un autre ministère ou d'une collectivité locale, dont secteur							
de l'agriculture et de la pêche	8 127	10 865	15 953	16 156	16 610	2,8	454
de la Défense	2 506	3 078	4 348	4 296	4 358	1,4	62
de l'industrie	2 347	3 238	3 852	3 930	4 051	3,1	121
des télécommunications	1 083	1 571	3 380	3 526	3 668	4,0	142
de l'équipement, du transport, du tourisme	666	1 302	1 960	1 953	2 070	6,0	117
de la santé	1 246	1 338	1 795	1 779	1 785	0,3	6
de l'économie et des finances	25	18	24	29	29	0,0	0
Ville de Paris	207	207	228	209	209	-8,3	-19
Ville de Paris	254	320	387	415	440	6,0	25
Écoles privées	8 490	14 002	23 572	24 534	25 012	1,6	478
Ensemble des écoles d'ingénieurs	37 267	59 342	95 430	97 994	100 899	3,0	2 905

(1) Hors formation continue et formations d'ingénieurs en partenariat (ex-NFI). (2) Progression tenant compte des changements de type intervenus en 2004-2005.

[3] Origine scolaire des nouveaux inscrits dans les filières d'ingénieurs en 2004-2005 (%) (France métropolitaine + DOM)

	Bac	CPGE	DEUG	DUT, BTS	Licence, maîtrise	Ingénieur, 3 ^e cycle	Autres	Total	Effectifs
Écoles publiques sous tutelle du MENESR	21,5	42,9	5,8	14,2	4,8	1,2	9,5	100,0	20 505
Ensemble des écoles publiques sous tutelle d'un autre ministère ou d'une collectivité locale	1,5	66,1	3,0	2,1	8,1	10,0	9,2	100,0	5 699
Écoles privées	30,8	39,8	3,5	17,5	3,7	0,8	3,8	100,0	8 355
Total	20,4	46,0	4,8	13,0	5,1	2,6	8,1	100,0	34 559

Présentation

À la rentrée 2004, 227 écoles au total forment près de 83 200 personnes aux métiers du commerce, de la gestion et de la vente. Leur nombre est stable par rapport à 2003. Il s'agit également de la sixième année consécutive de hausse pour l'effectif global des étudiants qui y sont scolarisés (+ 3,2 % entre 2003 et 2004). Cette hausse est néanmoins moins forte que les années précédentes.

Si ces écoles ont la particularité commune de préparer aux professions du commerce, il existe néanmoins une grande hétérogénéité en ce qui concerne les formations qu'elles dispensent, les diplômes qu'elles préparent et le type d'étudiants qu'elles attirent.

Avec 60 600 étudiants, les écoles du groupe I regroupant 80 établissements (contre 71 en 2003), constituent le contingent le plus important en termes d'effectifs. Ces derniers ont augmenté de + 8,5 % par rapport à l'an passé. Ces écoles recrutent leurs élèves en premier lieu dans les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) (26,3 %) puis chez les simples détenteurs du baccalauréat (20,6 %). Au nombre de 33, les écoles du groupe II comptent 5 600 étudiants. Elles recrutent principalement des titulaires du baccalauréat (24,9 %) ou d'un titre de niveau bac + 2 (15,1 %).

Alors qu'il inclut la plus grande quantité d'écoles, le groupe III forme seulement 16 900 étudiants (soit une densité moyenne de 148 étudiants pour une école contre 758 pour le groupe I). Ses écoles intègrent peu d'élèves issus de CPGE (0,5 %) mais de nombreux détenteurs de baccalauréat et de BTS ou DUT (respectivement 32,0 % et 33,8 %).

La féminisation progressive des effectifs, amorcée il y a plusieurs années, se poursuit. Aujourd'hui, quel que soit leur groupe d'appartenance, les écoles de commerces forment presque autant de femmes que d'hommes : sur l'ensemble des effectifs, 47,9 % des étudiants sont des étudiantes contre 45,5 % en 2000.

Définitions

■ Les écoles de commerce et de gestion sont des établissements privés ou consulaires. Elles sont au nombre de 227 en 2004 (d'après les listes arrêtées au 1^{er} septembre 2004 de la Direction de l'enseignement supérieur) et sont classées en trois groupes (I, II et III) :

- les écoles du groupe I (80 établissements) sont reconnues par l'État et leur diplôme est visé par le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ;
- les écoles du groupe II (33 établissements) sont également reconnues par l'État, mais leur diplôme n'est pas visé par le ministère ;
- les écoles du groupe III (114 établissements) ne sont pas reconnues par l'État et leur diplôme n'est pas visé par le ministère.

■ BTS, DUT. Brevets de techniciens supérieurs, diplômes universitaires de technologie.

■ CPGE. Classes préparatoires aux grandes écoles.

■ DEUG, DEUST. Diplômes d'études universitaires générales, diplômes d'études universitaires en sciences et techniques.

→ Pour en savoir plus

Publication

– Note d'Information, 04.35.

Source : Enquête 26 auprès des établissements d'enseignement supérieur non rattachés aux universités.

[1] Évolution des effectifs inscrits en commerce, gestion et vente (France métropolitaine + DOM)

	1990 1991	1995 1996	1996 1997	1997 1998	1998 1999	1999 2000	2000 2001	2001 2002	2002 2003	2003 2004	2004 2005
Écoles de commerce, gestion et vente	46 128	50 668	47 293	46 987	51 329	56 303	63 905	70 363	74 680	80 619	83 176
Variation annuelle (en %)	-	9,8	-6,7	-0,6	9,2	9,7	13,5	10,1	6,1	8,0	3,2
Nombre d'écoles	193	257	233	227	217	224	230	234	225	228	227

[2] Effectifs selon la catégorie d'établissement en 2004-2005 (France métropolitaine + DOM)

Type d'établissement	Effectifs 2004-2005			dont % femmes	dont % étrangers	Rappel effectif 2003-2004	Évolution annuelle en % (1)
	Hommes	Femmes	Total				
groupe I	31 505	29 119	60 624	48,0	10,4	55 894	8,5
groupe II	3 358	2 284	5 642	40,5	24,2	3 850	46,5
groupe III	8 492	8 418	16 910	49,8	13,5	20 875	-19,0
Total général	43 355	39 821	83 176	47,9	11,8	80 619	3,2

(1) Sur les variations du champ concernant les groupes, voir "Présentation" ci-contre.

[3] Niveau de formation des étudiants à leur entrée dans une école de commerce et gestion en 2004-2005 (1) (France métropolitaine + DOM)

Origine	Groupe I		Groupe II		Groupe III		Ensemble commerce, gestion		Rappel 2003-2004	Évolution annuelle en %
	Total	%	Total	%	Total	%	Total	%		
Niveau terminale	-		1		25	0,3	26	0,1	12	116,7
Baccalauréat	4 642	20,6	796	24,9	2 609	32,0	8 047	23,8	7 770	3,6
CPGE	5 926	26,3	45	1,4	40	0,5	6 011	17,8	6 153	-2,3
BTS-DUT	3 028	13,5	481	15,1	2 758	33,8	6 267	18,5	6 326	-0,9
DEUG-DEUST	814	3,6	103	3,2	372	4,6	1 289	3,8	1 179	9,3
2 ^e cycle universitaire	2 125	9,4	303	9,5	1 018	12,5	3 446	10,2	3 267	5,5
3 ^e cycle universitaire	886	3,9	170	5,3	37	0,5	1 093	3,2	722	51,4
École d'ingénieurs	788	3,5	250	7,8	151	1,9	1 189	3,5	1 048	13,5
École de commerce	553	2,5	103	3,2	107	1,3	763	2,3	967	-21,1
Autre origine	3 749	16,7	942	29,5	1 031	12,7	5 722	16,9	5 464	4,7
Ensemble	22 511	100,0	3 194	100,0	8 148	100,0	33 853	100,0	32 908	2,9

(1) Sauf ICN de Nancy.

Présentation

En 2004-2005, 73 100 étudiants sont inscrits en classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE). Les effectifs sont en hausse par rapport à 2004-2005 (+ 1,5 %) et atteignent leur valeur la plus haute depuis la réforme de 1995. Néanmoins, cette croissance n'est effective que dans le secteur public (+ 2,1 %) : le nombre d'étudiants du secteur privé recule de 2 %. L'enseignement public assure la formation de 85 % des étudiants inscrits en CPGE.

Le dynamisme des classes scientifiques, perceptible à travers les hausses annuelles consécutives des effectifs depuis quatre ans, s'accroît cette année (+ 2,4 %). La hausse constatée se ressent essentiellement en seconde année (+ 4,9 %), tandis que la tendance est plutôt stable en première année (- 0,1 %). Parallèlement, les effectifs des classes économiques et commerciales poursuivent leur diminution amorcée l'an passé (- 2,1 %) résultant d'une baisse en seconde année (- 4,8 %) et d'une légère augmentation en première année (+ 0,5 %). Enfin, le nombre d'inscrits en CPGE littéraires augmente sensiblement (+ 3,3 %) aussi bien en première qu'en seconde année (respectivement + 3,6 % et + 2,8 %) [1][2].

En 2004-2005, 30 300 femmes, soit deux élèves sur cinq, sont inscrites en classes préparatoires. En classes littéraires, la prépondérance des filles semble bien implantée : avec trois inscrits sur quatre, elles y sont largement majoritaires. Inversement, dans les préparations scientifiques, les filles sont peu nombreuses alors qu'on est proche de la parité dans les classes économiques et commerciales.

Sur 37 400 nouveaux étudiants inscrits en première année de CPGE, 95,1 % viennent d'obtenir un baccalauréat général, 4,1 % un baccalauréat technologique et 0,7 % proviennent d'autres filières de l'enseignement supérieur. Les bacheliers S sont les plus présents (72,6 %). Ils remplissent la presque totalité des classes scientifiques et près de la moitié des classes économiques. La proportion de bacheliers L entrant en CPGE est en baisse depuis six ans (9,9 % des entrants en 2004-2005 contre 13 % en 1997-1998). Les parts des bacheliers ES et technologiques augmentent légèrement cette année (respectivement + 0,3 point et + 0,1 point) [3].

Définitions

■ CPGE. Les classes préparatoires aux grandes écoles constituent des formations de premier cycle de l'enseignement supérieur. Elles sont réparties en trois catégories :

- les classes scientifiques conduisent aux écoles d'ingénieurs, aux Écoles normales supérieures et aux Écoles nationales vétérinaires ;
- les classes économiques et commerciales préparent aux Écoles supérieures de commerce et de gestion, aux Écoles normales supérieures et au groupe des Écoles nationales d'économie et de statistiques ;
- les classes littéraires préparent aux Écoles normales supérieures, à l'École nationale des chartes, aux Instituts d'études politiques et au groupe des écoles nationales d'économie et de statistiques.

■ Champ. Les élèves des établissements publics ou privés, en France métropolitaine + DOM.

→ Pour en savoir plus

Publications

- Notes d'Information, 98.19, 99.39, 00.18, 01.13, 03.29, 04.16.
- Tableaux statistiques, n° 6959.

Sources

- Système d'information SCOLARITÉ.
- "Enquête n° 17", enquête du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et de la Ruralité.

[1] Évolution des effectifs d'élèves en CPGE (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005
Classes scientifiques	47 964	45 874	44 975	44 373	44 690	45 051	45 385	46 467
Évolution annuelle en %	-1,1	-4,4	-2,0	-1,3	0,7	0,8	0,7	2,4
Classes économiques et commerciales	14 443	15 076	15 506	15 778	15 738	16 376	16 127	15 792
Évolution annuelle en %	6,7	4,4	2,9	1,8	-0,3	4,1	-1,5	-2,1
Classes littéraires	10 695	10 423	10 374	10 112	10 275	10 588	10 541	10 888
Évolution annuelle en %	0,9	-2,5	-0,5	-2,5	1,6	3,0	-0,4	3,3
Total CPGE	73 102	71 373	70 855	70 263	70 703	72 015	72 053	73 147
Évolution annuelle en %	0,6	-2,4	-0,7	-0,8	0,6	1,9	0,1	1,5

[2] Effectifs d'élèves en CPGE par année et par sexe en 2004-2005 (France métropolitaine + DOM)

	Public			Privé			Public + Privé			
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	dont filles (%)
Education nationale	34 316	26 091	60 407	7 229	3 701	10 930	41 545	29 792	71 337	41,8
Préparations scientifiques	27 242	11 771	39 013	4 888	1 200	6 088	32 130	12 971	45 101	28,8
Première année	13 269	6 103	19 372	2 383	605	2 988	15 652	6 708	22 360	30,0
Seconde année	13 973	5 668	19 641	2 505	595	3 100	16 478	6 263	22 741	27,5
Préparations économiques	4 813	6 754	11 567	2 055	1 888	3 943	6 868	8 642	15 510	55,7
Première année	2 601	3 604	6 205	1 049	980	2 029	3 650	4 584	8 234	55,7
Seconde année	2 212	3 150	5 362	1 006	908	1 914	3 218	4 058	7 276	55,8
Préparations littéraires	2 261	7 566	9 827	286	613	899	2 547	8 179	10 726	76,3
Première année	1 327	4 581	5 908	174	401	575	1 501	4 982	6 483	76,8
Seconde année	934	2 985	3 919	112	212	324	1 046	3 197	4 243	75,3
Autres ministères (1)	1 239	533	1 772	22	16	38	1 261	549	1 810	30,3
Préparations scientifiques	952	414	1 366	-	-	-	952	414	1 366	30,3
Première année	417	154	571	-	-	-	417	154	571	27,0
Seconde année	535	260	795	-	-	-	535	260	795	32,7
Préparations économiques	180	64	244	22	16	38	202	80	282	28,4
Première année	101	37	138	10	10	20	111	47	158	29,7
Seconde année	79	27	106	12	6	18	91	33	124	26,6
Préparations littéraires	107	55	162	-	-	-	107	55	162	34,0
Première année	63	29	92	-	-	-	63	29	92	31,5
Seconde année	44	26	70	-	-	-	44	26	70	37,1
Total CPGE	35 555	26 624	62 179	7 251	3 717	10 968	42 806	30 341	73 147	41,5

(1) Tous ministères, y compris le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et de la Ruralité.

[3] Origine scolaire (en %) des élèves entrant en première année de CPGE en 2004-2005 (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	Bac généraux			Bacs techno.	Autres origines (1)	Total en %	Entrants 2003-2004	Progression annuelle
	Term. S	Term. ES	Term. L					
Préparations scientifiques	95,2	ns	ns	4,1	0,6	100,0	22 609	+ 2,2
Préparations économiques	49,4	41,4	1,0	7,4	1,0	100,0	8 265	+ 0,4
Préparations littéraires	23,9	19,9	55,4	ns	0,7	100,0	6 522	+ 3,4
Total CPGE	72,6	12,6	9,9	4,1	0,7	100,0	37 396	+ 2,0

(1) Bac professionnel, université, IUT, vie active et autres.

Présentation

À la rentrée 2004, 230 300 élèves sont inscrits en sections de techniciens supérieurs (STS), DMA et classes de mises à niveau.

L'effectif de ces classes baisse pour la quatrième année consécutive (- 1,7 %) avec chaque année, un fléchissement plus sensible pour les établissements privés (- 3,1 % en 2004-2005).

Les établissements publics relevant du ministère de l'Éducation nationale accueillent 149 700 élèves et forment plus de six étudiants sur dix inscrits en STS. Le ministère de l'Agriculture (19 000 élèves) forme près de 8,2 % des étudiants. Ce secteur concourt particulièrement à la baisse générale des effectifs constatée ces dernières années : le nombre d'élèves inscrits en STS relevant du ministère de l'Agriculture a diminué de 12,7 % entre les rentrées 2001 et 2004.

Depuis plusieurs années déjà, on dénombre à peu près autant de femmes que d'hommes en STS et assimilés. Les écoles de l'enseignement public sont significativement moins féminisées que celles du privé (47,8 % contre 55,1 %), car elles offrent plus souvent des formations industrielles, davantage suivies par les garçons. Les formations dépendant du ministère de l'Agriculture (BTS agricoles) ont le taux de féminisation le moins élevé (34,0 %).

Les STS sont particulièrement fréquentées par les bacheliers technologiques : en première année, ils représentent 54,7 % des effectifs totaux alors qu'ils constituent seulement 28,7 % des admis au baccalauréat 2004 (toutes séries). Parmi ces bacheliers technologiques, se dégagent plus précisément deux viviers principaux : les STI représentant 56,8 % des entrants en première année dans le domaine de la production et les STT représentant 43,1 % des entrants dans le domaine des services. À peine deux élèves sur dix en STS sont des bacheliers généraux alors qu'ils sont un peu plus de la moitié des admis au baccalauréat.

Définitions

- STS. Sections de techniciens supérieurs. Ce sont des classes qui préparent après le baccalauréat au brevet de technicien supérieur (BTS).
- Classes de mise à niveau. Ces classes s'adressent aux élèves des BTS "Arts appliqués" et "Hôtellerie-restauration".
- DMA. Diplômes des métiers d'art préparé en deux ans après le baccalauréat. Ils forment des professionnels spécialistes de la conception.
- Champ. Les élèves des établissements publics ou privés sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, sous tutelle du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et de la Ruralité, ou dépendant d'autres ministères, en France métropolitaine et dans les DOM.

→ Pour en savoir plus

Publications

- Notes d'Information, 96.25, 97.20, 98.10, 99.21, 01.03, 01.17, 02.47, 05.02.
- Tableaux statistiques, n° 6960.

Sources

- Système d'information SCOLARITÉ.
- "Enquête n° 18", enquête du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et de la Ruralité.

Les sections de techniciens supérieurs (STS)

[1] Évolution des effectifs d'élèves dans les STS, classes de mise à niveau et DMA (France métropolitaine + DOM)

	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005
Sections de techniciens supérieurs							
Public							
Effectifs	165 729	166 748	166 435	165 464	164 641	163 904	162 170
Variation annuelle en %	-	0,6	-0,2	-0,6	-0,5	-0,4	-1,1
% par rapport à l'effectif total	70,1	69,8	69,7	69,8	69,9	70,0	70,4
Privé							
Effectifs	70 590	72 073	72 488	71 449	70 818	70 291	68 105
Variation annuelle en %	-	2,1	0,6	-1,4	-0,9	-0,7	-3,1
% par rapport à l'effectif total	29,9	30,2	30,3	30,2	30,1	30,0	29,6
Public + Privé							
Effectifs	236 319	238 821	238 923	236 913	235 459	234 195	230 275
Variation annuelle en %	-	1,1	0,0	-0,8	-0,6	-0,5	-1,7
% par rapport à l'effectif total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

[2] Effectifs d'élèves (STS, classes de mise à niveau et DMA) par année et par sexe en 2004-2005 (France métropolitaine + DOM)

Types de préparation	Public			Privé			Public + Privé			
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	dont filles (%)
Éducation nationale										
Classes de mise à niveau	535	1 300	1 835	694	1 123	1 817	1 229	2 423	3 652	66,3
STS en 1, 2 et 3 ans	75 697	71 372	147 069	24 672	32 909	57 581	100 369	104 281	204 650	51,0
DMA en 2 ans	281	503	784	58	37	95	339	540	879	61,4
Total Éducation nationale	76 513	73 175	149 688	25 424	34 069	59 493	101 937	107 244	209 181	51,3
Agriculture										
STS en 1 et 2 ans	8 138	4 344	12 482	4 291	2 197	6 488	12 429	6 541	18 970	34,5
Total Agriculture	8 138	4 344	12 482	4 291	2 197	6 488	12 429	6 541	18 970	34,5
Autres										
Classes de mise à niveau	-	-	-	62	164	226	62	164	226	72,6
STS en 2 et 3 ans	-	-	-	803	1 054	1 857	803	1 054	1 857	56,8
DMA en 1 et 2 ans	-	-	-	23	18	41	23	18	41	43,9
Total effectif Autres	-	-	-	888	1 236	2 124	888	1 236	2 124	58,2
Ensemble effectif STS	84 651	77 519	162 170	30 603	37 502	68 105	115 254	115 021	230 275	49,9

[3] Origine scolaire des élèves entrant en première année de STS, DMA et classes de mise à niveau en 2004-2005 (France métropolitaine + DOM)

	Bacs généraux			Bacs technologiques			Bac pro	Autres origines (2)	Total (en %)	Entrants 2003-2004
	Term. S	Term. ES	Term. L	Term. STI	Term. STT	Autres				
Domaines technico-professionnels (1)										
disciplinaires (lettres et arts)			2,4	35,7				61,9	100,0	42
de la production	7,4	1,2	2,4	56,8	1,2	5,2	13,8	12,0	100,0	33 276
des services	5,4	9,8	5,0	2,2	43,1	5,7	10,3	18,4	100,0	74 445
Total	6,0	7,2	4,2	19,1	30,1	5,5	11,4	16,4	100,0	107 763

(1) Hors ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et de la Ruralité ; hors DECF.

(2) Brevet de technicien, université, IUT, vie active et autres.

Présentation

À la rentrée 2004, la baisse amorcée en 2003-2004 se poursuit (- 3 % hors formations spécialisées par rapport à l'année précédente). La diminution, qui se réduit de 7 points dans le premier degré, compense en partie l'amorce de la baisse des effectifs du second degré (- 5 %).

Le ralentissement de la baisse des effectifs du premier degré résulte d'une moindre diminution du nombre de stagiaires (seconde année ou année de formation) et d'une quasi-stabilité des effectifs de première année (année préparatoire).

Dans le second degré, la hausse des effectifs de première année se poursuit mais elle est moins forte qu'en 2003 (+ 2 % contre + 6 %). La baisse du nombre de stagiaires du second degré amorcée à la rentrée 2003 (- 9 %) s'accroît pour atteindre, pour la première fois depuis la création des IUFM, - 20 % en 2004.

Près de sept étudiants ou stagiaires sur dix sont des femmes. Elles représentent 82 % des étudiants et stagiaires du premier degré et 60 % du second degré.

À la rentrée 2004, les formations destinées aux professeurs titulaires en vue de leur spécialisation connaissent à nouveau un vif attrait, essentiellement dans le premier degré (+ 50 %). Ceci est dû à la création des CAPA-SH en remplacement des CAPSAIS pour les professeurs du premier degré, et à la création des 2CA-SH pour les professeurs du second degré. La répartition des effectifs au sein des IUFM met en évidence un engouement un peu plus grand pour le professorat du second degré (66 % de l'effectif de première année), avec une prédilection pour les CAPES : 43 % contre 34 % pour le professorat des écoles. Dans dix IUFM, plus de sept étudiants de première année sur dix préparent un concours du second degré. Plus de la moitié des IUFM privilégient les préparations au CAPES. En Île-de-France, à l'IUFM de Paris, celles-ci représentent 80 % des effectifs de première année alors que dans les IUFM de Créteil et de Versailles, ce sont les préparations au professorat des écoles qui concernent le plus d'étudiants. Dans les DOM-TOM, ces dernières sont également importantes à l'exception de la Réunion où elles s'équilibrent.

Définitions

■ **Instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM).** Ils rassemblent les futurs enseignants du premier degré et du second degré général, technologique et professionnel en formation de longue durée.

■ **Types de préparation.**

Concours du premier degré :

- CRPE : concours de recrutement des professeurs des écoles ;
- CAPSAIS : certificat d'aptitude aux actions pédagogiques spécialisées d'adaptation et d'intégration scolaire ;
- CAPA-SH : certificat d'aptitude professionnelle pour les aides spécialisées, les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap ;
- diplôme de psychologue scolaire.

Concours du second degré :

- CAPES : certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré ;
- CAPEPS : certificat d'aptitude au professorat d'éducation physique et sportive ;
- CAPET : certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique ;
- CAPLP : certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel ;
- CAFEP : certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement privé ;
- CPE : conseiller principal d'éducation ;
- 2CA-SH : certificat complémentaire pour les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap.

■ **Niveaux de scolarité.**

Sont comptabilisés en première année (année préparatoire) :

- les étudiants de première année préparant un concours d'enseignement ;
 - les étudiants de seconde année du cycle préparatoire au CAPLP ;
 - les étudiants du cycle préparatoire au second concours interne de professeur des écoles ;
- seconde année (année de formation) :
- les professeurs stagiaires ayant réussi les concours : CRPE, CAPES, CAPEPS, CAPET, CAPLP, CAFEP, et CPE ;
 - les formations spécialisées des professeurs titulaires : CAPSAIS, CAPA-SH, 2CA-SH et diplôme de psychologue scolaire.

→ Pour en savoir plus

Source : Système d'information SISE (IUFM).

[1] Évolution des effectifs des IUFM depuis 1991-1992 (France entière)

	1991-1992 (1)	1995-1996 (2)	2002-2003 (3)	2003-2004 (3)	2004-2005 (3)	(4) dont	
						hommes	femmes
1 ^{re} année 1 ^{er} degré	6 973	14 415	18 933	17 524	17 591	3 345	14 246
Évolution (%)		107%	9%	-7%	0%		
2 ^{de} année 1 ^{er} degré hors form. spéc. prof. titulaires	15 168	13 028	19 472	17 806	17 385	3 070	14 315
Évolution (%)		-14%	10%	-9%	-2%		
2 ^{de} année 1 ^{er} degré avec form. spéc. prof. titulaires	-	-	21 039	19 097	19 355	3 623	15 732
Total 1 ^{er} degré hors form. spéc. prof. titulaires	22 141	27 443	38 405	35 330	34 976	6 415	28 561
Évolution (%)		24%	10%	-8%	-1%		
1 ^{re} année du 2 nd degré	21 553	44 232	31 419	33 182	33 909	13 520	20 389
Évolution (%)		105%	-2%	6%	2%		
2 ^{de} année 2 nd degré hors form. spéc. prof. titulaires	12 087	14 512	17 886	16 224	12 997	5 468	7 529
Évolution (%)		20%	13%	-9%	-20%		
2 ^{de} année 2 nd degré avec form. spéc. prof. titulaires	-	-	-	-	13 089	5 500	7 589
Total 2 nd degré hors form. spéc. prof. titulaires	33 640	58 744	49 305	49 406	46 906	18 988	27 918
Évolution (%)		75%	3%	0,2%	-5,1%		
Total 1 ^{re} année hors form. spéc. prof. titulaires	28 526	58 647	50 352	50 706	51 500	16 865	34 635
Évolution (%)		106%	2%	1%	2%		
Total 2 ^{de} année hors form. spéc. prof. titulaires	27 255	27 540	37 358	34 030	30 382	8 538	21 844
Évolution (%)		1%	12%	-9%	-11%		
Total hors form. spéc. prof. titulaires	55 781	86 187	87 710	84 736	81 882	25 403	56 479
Évolution (%)		55%	6%	-3%	-3%		
Total avec form. spéc. prof. titulaires	-	-	89 277	86 027	83 944	25 956	57 896
Évolution (%)		-	6%	-4%	-2%		

Remarque : voir rubrique "Définitions" ci-contre.

(1) Source : enquête DGES à laquelle ont été retranchés les élèves-instituteurs en formation professionnelle spécifique à temps partiel. (2) Source : enquête DEP n° 54. (3) Source : enquête DEP SISE. (4) % d'hommes/de femmes par rapport à l'effectif total.

[2] Répartition des effectifs par IUFM en 2004-2005 (y compris spécialisation des professeurs titulaires des 1^{er} et 2nd degrés)

	Première année (préparatoire)						Seconde année (de formation)				Effectifs totaux
	1 ^{er} degré	2 nd degré	dont CAPES	dont CAPET	Total 1 ^{re} année	dont CAFEP	1 ^{er} degré	2 nd degré	dont CAFEP	Total 2 ^{de} année	
Aix-Marseille	720	1 685	1 094	145	2 405	129	610	713	-	1 323	3 728
Amiens	661	567	391	22	1 228	29	661	390	9	1 051	2 279
Besançon	466	618	362	72	1 084	16	320	278	10	598	1 682
Bordeaux	575	1 708	1 223	94	2 283	179	826	759	-	1 585	3 868
Caen	368	567	369	7	935	31	457	262	15	719	1 654
Clermont-Ferrand	324	711	429	46	1 035	62	333	350	26	683	1 718
Corse	125	162	100	-	287	-	62	29	-	91	378
Dijon	364	896	504	130	1 260	35	542	279	8	821	2 081
Grenoble	571	787	591	26	1 358	80	851	446	37	1 297	2 655
Lille	1 610	2 825	1 743	200	4 435	224	1 407	810	49	2 217	6 652
Limoges	186	482	326	12	668	13	168	153	104	321	989
Lyon	594	2 431	1 343	113	3 025	264	939	714	-	1 653	4 678
Montpellier	750	1 559	998	79	2 309	-	612	569	-	1 181	3 490
Nancy-Metz	812	1 175	726	86	1 987	39	824	593	14	1 417	3 404
Nantes	590	1 452	938	85	2 042	305	704	594	149	1 298	3 340
Nice	584	860	652	65	1 444	56	490	299	24	789	2 233
Orléans-Tours	733	1 012	732	62	1 745	59	722	472	16	1 194	2 939
Poitiers	448	822	522	53	1 270	32	486	363	16	849	2 119
Reims	435	449	283	28	884	20	446	325	10	771	1 655
Rennes	566	1 696	1 229	101	2 262	273	437	549	89	986	3 248
Rouen	560	893	570	76	1 453	45	577	396	9	973	2 426
Strasbourg	477	1 035	739	62	1 512	57	647	516	18	1 163	2 675
Toulouse	617	1 744	955	139	2 361	98	673	828	76	1 501	3 862
Total province	13 136	26 136	16 819	1 703	39 272	2 046	13 794	10 687	679	24 481	63 753
Paris	437	3 622	3 236	104	4 059	240	616	428	36	1 044	5 103
Créteil	987	1 299	722	105	2 286	28	1 921	797	-	2 718	5 004
Versailles	2 204	1 798	897	171	4 002	111	2 103	923	59	3 026	7 028
Total Ile-de-France	3 628	6 719	4 855	380	10 347	379	4 640	2 148	95	6 788	17 135
Total France métro.	16 764	32 855	21 674	2 083	49 619	2 425	18 434	12 835	774	31 269	80 888
Guadeloupe	184	105	41	-	289	-	166	28	-	194	483
Guyane	145	38	10	28	183	-	212	9	-	221	404
Martinique	161	187	140	-	348	-	138	38	-	176	524
La Réunion	294	525	294	44	819	-	368	136	3	504	1 323
Total DOM	784	855	485	72	1 639	-	884	211	3	1 095	2 734
Total France métro. + DOM	17 548	33 710	22 159	2 155	51 258	2 425	19 318	13 046	777	32 364	83 622
Pacifique	43	199	170	1	242	-	37	43	-	80	322
Total France entière	17 591	33 909	22 329	2 156	51 500	2 425	19 355	13 089	777	32 444	83 944

Présentation

En France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer, l'origine sociale des étudiants français évolue très peu d'une année sur l'autre : les étudiants des catégories sociales les plus favorisées continuent à être fortement surreprésentés au détriment des jeunes de catégories sociales plus modestes : toutes formations confondues, 31,2 % des étudiants ont des parents cadres supérieurs ou exerçant une profession libérale, 10,7 % sont enfants d'ouvriers et seulement 2,3 % fils ou filles d'agriculteurs [1].

À partir de la rentrée 2001, les statistiques des CPGE et STS prennent en compte les formations de l'enseignement supérieur sous tutelle du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et de la Ruralité. Dans ces filières, les enfants d'agriculteurs sont bien mieux représentés : en 2004-2005, 14,9 % des jeunes inscrits en CPGE et 24,1 % des étudiants en STS sont enfants d'agriculteurs, contre, respectivement, 1,9 % et 2,6 % en CPGE et STS sous tutelle des autres ministères. Près d'un tiers des étudiants inscrits dans une formation longue à l'université ont des parents cadres supérieurs ou exerçant une profession libérale ; ce phénomène est toujours plus accentué dans les CPGE et les disciplines de santé, où respectivement 51,9 % et 44,8 % des étudiants sont issus de cette catégorie sociale. En revanche, les filières technologiques courtes, IUT et surtout STS, recrutent davantage parmi les enfants d'ouvriers et d'employés : ceux-ci représentent 31,4 % des inscrits en IUT et 37,6 % des effectifs en STS.

La poursuite d'études longues à l'université est plus encore le fait de jeunes dont les parents sont cadres supérieurs ou exerçant une profession libérale : leur part passe de 30,1 % en premier cycle et IUT à 36,6 % en troisième cycle. Inversement, alors que les enfants d'ouvriers représentent 12,4 % des étudiants inscrits à l'université les deux premières années d'études, cette part est de 5,1 % en troisième cycle [2].

Depuis dix ans, à l'université, sont moins bien représentés les enfants d'agriculteurs (- 1 point), d'artisans (- 2 points), d'ouvriers (- 2 points) et surtout de parents exerçant une profession intermédiaire (- 4 points). Les enfants dont les parents sont cadres supérieurs ou exercent une profession libérale sont un peu plus présents (+ 1 point), de même que ceux dont les parents sont employés (+ 2 points). Par contre, le nombre d'étudiants ayant des parents inactifs ou retraités a relativement progressé (+ 6 points).

Définitions

■ Professions et catégories sociales (PCS). Nomenclature des professions et catégories sociales de l'INSEE de 1989.

■ STS et CPGE. Sont incluses dans le tableau [1] les sections de techniciens supérieurs (STS) et les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) publiques, quel que soit le ministère de tutelle, les CPGE et STS privées sous tutelle du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et de la Ruralité, ainsi que les effectifs des STS et des CPGE privées sous contrat sous tutelle d'un autre ministère.

■ Autres enseignements. Ensemble des IUFM, des facultés privées et des écoles supérieures publiques et privées regroupant : les écoles d'ingénieurs dont les diplômés sont reconnus par la commission des titres, y compris les formations d'ingénieurs en partenariat, les écoles de commerce et de gestion, les écoles juridiques et administratives (écoles de notariat, Instituts régionaux d'administration [IRA], etc.), les écoles artistiques et culturelles et les écoles à spécialisations diverses (vétérinaire, marine, journalisme, agriculture, etc.). Pour ces formations, la répartition par origine sociale est celle de 2000, sauf pour les IUFM. On ne connaît pas l'origine sociale des élèves des écoles paramédicales et sociales.

→ Pour en savoir plus

Source : Systèmes d'information SISE et SCOLARITÉ.

[1] Origine socioprofessionnelle des étudiants français dans les principales filières de l'enseignement supérieur en 2004-2005 (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	Droit	Économie	Lettres	Sciences et STAPS	Santé	IUT	Université (1)	CPGE (2)	STS (2)	Autres enseign.(3)	Ensemble
Agriculteurs	1,6	2,1	1,7	2,3	1,6	2,9	2,0	2,0	4,5	2,4	2,3
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	7,9	7,9	6,2	6,4	5,5	8,1	6,7	7,6	8,3	8,7	7,3
Professions libérales, cadres supérieurs	37,1	28,5	27,5	34,0	44,8	26,7	32,2	51,9	14,3	34,1	31,2
Professions intermédiaires	12,1	12,7	15,9	17,1	15,2	19,1	15,5	14,4	16,1	13,0	15,1
Employés	13,1	13,4	13,9	12,9	7,5	16,0	12,9	8,5	16,6	9,0	12,5
Ouvriers	8,6	12,4	10,9	10,9	5,3	15,4	10,5	5,0	21,0	5,8	10,7
Retraités, inactifs	12,7	14,0	13,6	9,5	6,8	8,1	11,4	6,4	13,3	7,4	10,7
Indéterminé	6,9	9,1	10,2	6,9	13,3	3,7	8,8	4,1	5,8	19,6	10,2
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Effectifs	153 948	145 402	423 232	282 560	144 975	105 854	1 255 971	68 423	214 097	326 120	1 864 611

(1) Y compris IUT.

(2) CPGE et STS publiques tous ministères, CPGE et STS privées du ministère en charge de l'agriculture et STS et CPGE privées sous contrat sous tutelle des autres ministères.

(3) Répartition observée en 2000-2001 pour ces formations, sauf les IUFM.

[2] Origine socioprofessionnelle des étudiants français dans les universités par sexe et par cycle en 2004-2005 (France métropolitaine + DOM)

Répartition en effectifs

	Premier cycle et et niveau premier cycle			Deuxième cycle et niveau deuxième cycle			Troisième cycle et niveau troisième cycle			Ensemble	
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
Agriculteurs	4 347	8 249	12 596	3 348	5 907	9 255	1 061	1 738	2 799	8 756	15 894
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	19 148	26 001	45 149	11 967	17 281	29 248	4 193	5 627	9 820	35 308	48 909
Professions libérales, cadres supérieurs	87 110	103 027	190 137	62 921	81 635	144 556	32 154	37 295	69 449	182 185	221 957
Professions intermédiaires	43 712	57 642	101 354	29 048	39 413	68 461	11 297	13 783	25 080	84 057	110 838
Employés	37 958	55 733	93 691	22 154	32 477	54 631	6 091	7 986	14 077	66 203	96 196
Ouvriers	30 645	47 824	78 469	18 271	25 967	44 238	4 345	5 287	9 632	53 261	79 078
Retraités, inactifs	27 280	39 844	67 124	21 240	31 008	52 248	11 175	12 258	23 433	59 695	83 110
Indéterminé	18 588	24 695	43 283	12 262	18 844	31 106	16 480	19 093	35 573	47 330	62 632
Ensemble	268 788	363 015	631 803	181 211	252 532	433 743	86 796	103 067	189 863	536 795	718 614

Répartition en pourcentages

	Premier cycle et et niveau premier cycle			Deuxième cycle et niveau deuxième cycle			Troisième cycle et niveau troisième cycle			Ensemble	
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
Agriculteurs	1,6	2,3	2,0	1,8	2,3	2,1	1,2	1,7	1,5	1,6	2,2
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	7,1	7,2	7,1	6,6	6,8	6,7	4,8	5,5	5,2	6,6	6,8
Professions libérales, cadres supérieurs	32,4	28,4	30,1	34,7	32,3	33,3	37,0	36,2	36,6	33,9	30,9
Professions intermédiaires	16,3	15,9	16,0	16,0	15,6	15,8	13,0	13,4	13,2	15,7	15,4
Employés	14,1	15,4	14,8	12,2	12,9	12,6	7,0	7,7	7,4	12,3	13,4
Ouvriers	11,4	13,2	12,4	10,1	10,3	10,2	5,0	5,1	5,1	9,9	11,0
Retraités, inactifs	10,1	11,0	10,6	11,7	12,3	12,0	12,9	11,9	12,3	11,1	11,6
Indéterminé	6,9	6,8	6,9	6,8	7,5	7,2	19,0	18,5	18,7	8,8	8,7
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Présentation

Le nombre d'étudiants étrangers en France a connu un essor considérable ces dernières années. Depuis 1998, il a progressé de 71,2 %. À la rentrée 2004, la barre des 250 000 étudiants étrangers en France métropolitaine et dans les DOM a été franchie. La croissance reste soutenue (+ 4,6 %) même si c'est la plus faible depuis 1998. Au final, la proportion d'étudiants étrangers dans l'enseignement supérieur français atteint 11,3 % (contre 7,0 % en 1998).

C'est dans les disciplines générales et de santé à l'université, ainsi que dans les universités de technologie et les INP que cette proportion est la plus forte (respectivement 15,0 %, 15,7 % et 17,4 %) et que la croissance a été la plus forte au début des années deux mille.

En revanche, la part des étrangers en écoles paramédicales et sociales, en IUT, en STS et en CPGE est faible (entre 1 et 6 %). La tendance n'est pas au rattrapage puisqu'en 2004, le nombre d'étrangers en STS baisse considérablement et augmente faiblement en CPGE. En revanche, le nombre d'étrangers dans les formations paramédicales croît à nouveau en 2004 après une baisse en 2003.

Les étudiants étrangers représentent 14,2 % des étudiants des universités. Cette proportion augmente fortement avec le cursus : ils sont 11 % en cursus Licence, 17,7 % en cursus Master et 33,2 % en cursus Doctorat. Parmi eux, la proportion de non-bacheliers augmente avec le degré d'étude de la formation universitaire : ils sont 68,5 % en cursus Licence, 77,4 % en cursus Master et 82,6 % en cursus Doctorat.

L'origine géographique varie aussi avec le degré d'étude de la formation à l'université. Ainsi, on constate une plus forte représentation des étudiants originaires d'Asie en cursus Doctorat, où ils représentent 22,9 % des étudiants étrangers inscrits, contre respectivement 17,4 % et 19 % en cursus Licence et Master. Les étudiants venant de l'Union européenne sont légèrement plus nombreux en cursus Master (16,4 %) qu'en cursus Licence (15,4 %) ou Doctorat (15,2 %).

Définitions

■ **Champ.** Est pris en compte l'ensemble des étudiants inscrits à une formation donnant lieu à la délivrance d'un diplôme national ou d'université au terme d'une formation d'une durée d'au moins un an, ainsi que les préparations aux concours de la fonction publique. Seules les inscriptions principales sont comptabilisées.

Toutes les formes d'enseignement sont prises en compte (enseignement à distance, formation continue, formation par alternance ou par apprentissage). Entrent dans le champ les 81 universités publiques et les centres universitaires de formation et de recherche (CUFR) de Nîmes et d'Albi. Toutes les unités administratives sont considérées (IUT, écoles d'ingénieurs dépendantes des universités, etc.).

■ **Étudiants étrangers.** Sont pris en compte dans les différentes enquêtes de recensement des étudiants inscrits en France ceux se déclarant de nationalité étrangère, ce qui inclut ceux ayant effectué leur scolarité du secondaire dans le système scolaire français. Il est possible de distinguer ceux n'étant pas titulaires d'un baccalauréat à l'université, mais pas dans les autres filières du supérieur.

■ **Filières de l'enseignement supérieur.** Voir définitions en 6.1 et 6.2.

■ **Non-bacheliers.** En ce qui concerne les étudiants étrangers, cela indique que ces étudiants n'ont pas obtenu un baccalauréat français mais un titre étranger admis sur le plan national en équivalence du baccalauréat.

→ Pour en savoir plus

Publication

- Note d'Information, 04.23.

Source : Système d'information SISE, enquêtes menées par la DEP sur les écoles d'ingénieurs, les établissements d'enseignements supérieurs non rattachés aux universités, les STS et CPGE, enquêtes spécifiques aux ministères en charge de l'agriculture, de la santé, des affaires sociales et de la culture.

[1] Répartition des étudiants de nationalité étrangère dans les universités par origine, cycle et cursus en 2004-2005 (France Métropolitaine + DOM)

	Cycle 1		Cycle 2		Cycle 3	
	Total	dont % non bacheliers	Total	dont % non bacheliers	Total	dont % non bacheliers
Union européenne (UE)	10 237	64,9	13 794	80,3	7 944	81,8
Europe hors UE	5 440	74,9	5 398	82,8	4 838	88,3
Afrique	35 313	58,2	37 379	69,5	31 017	76,3
Amériques	4 908	73,5	3 729	78,2	4 505	86,8
Asie	12 330	78,6	11 460	82,9	14 048	86,0
Océanie	121	78,5	118	83,1	57	82,5
Apatrides ou non déclarés	99	46,5	61	55,7	40	65,0
Total	68 448	65,3	71 939	75,2	62 449	80,9
en % du nombre d'étudiants	9,9		14,8		25,2	

	Cursus Licence		Cursus Master		Cursus Doctorat		Total	
	Total	dont % non bacheliers	Total	dont % non bacheliers	Total	dont % non bacheliers	Total	dont % non bacheliers
Union européenne (UE)	15 237	69,2	13 349	80,9	3 389	84,4	31 975	75,7
Europe hors UE	7 880	77,4	6 118	85,6	1 678	88,1	15 676	81,7
Afrique	52 177	62,5	41 566	71,8	9 966	77,9	103 709	67,7
Amériques	6 266	73,7	4 798	83,2	2 078	87,7	13 142	79,4
Asie	17 229	80,2	15 514	84,1	5 095	86,7	37 838	82,7
Océanie	167	79,6	107	84,1	22	77,3	296	81,1
Apatrides ou non déclarés	116	44,0	74	66,2	10	60,0	200	53,0
Total	99 072	68,5	81 526	77,4	22 238	82,6	202 836	73,6
en % du nombre d'étudiants	11,0		17,7		33,2		14,2	

[2] Évolution du nombre d'étudiants étrangers inscrits dans l'enseignement supérieur (France Métropolitaine + DOM)

	1990-1991	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2004-2005 (6)
Universités	131 901	125 706	137 559	154 749	174 864	194 194	202 836	14,2
Disciplines générales et de santé	128 843	121 152	132 340	148 722	168 420	187 602	196 290	15,0
dont formations d'ingénieurs universitaires (1)	490	798	1 010	1 268	1 782	2 142	2 653	10,3
IUT	3 058	4 554	5 219	6 027	6 444	6 592	6 546	5,8
IUFM			477	408	408	510	640	0,8
STS (2)	5 969	8 249	8 292	8 782	9 716	9 625	8 746	3,8
CPGE	1 310	1 868	2 168	2 589	2 955	2 806	2 822	3,9
Formations comptables non universitaires	234	356	385	415	435	457	609	7,8
Universités de technologie	477	316	410	586	841	1 043	1 095	15,7
dont formations d'ingénieurs (1)	98	135	113	161	285	422	585	12,3
INP	1 661	1 511	1 683	1 896	2 040	2 311	2 215	17,4
dont formations d'ingénieurs (1)	372	520	576	667	902	1 095	1 099	11,3
Autres formations d'ingénieurs non universitaires (1)	1 789	2 907	3 342	4 072	4 503	5 409	6 130	9,1
Écoles de commerce, gestion, vente et comptabilité	2 519	5 424	6 300	7 476	8 408	9 983	9 944	12,0
Écoles supérieures artistiques et culturelles (3)	5 328	5 317	5 303	6 146	6 721	7 457	7 762	12,3
Écoles paramédicales et sociales (4)	1 289	681	678	1 238	1 518	1 064	1 309	1,1
Autres écoles et formations (5)	8 671	8 107	8 011	8 352	9 161	9 476	11 483	12,0
France métropolitaine + DOM	161 148	160 442	174 608	196 709	221 570	244 335	255 591	11,3
En % du nombre total d'étudiants	9,4	7,5	8,1	9,1	10,0	10,8	11,3	

(1) Y compris les formations d'ingénieurs en partenariat.

(2) Y compris post-BTS et DSAA en 1990-1991.

(3) Y compris écoles supérieures d'architecture, de journalisme et de communication.

(4) Données estimées en 2003-2004 pour le social, estimation pour les données de la santé en 2001-2002.

(5) Groupe non homogène.

(6) En % du nombre total d'étudiants.

Présentation

La croissance de la population étrangère, en proportion parmi les étudiants, amorcée à la rentrée 1998, se poursuit à un rythme soutenu dans les universités publiques françaises. À la rentrée 2004, près de 202 800 étudiants des universités de France métropolitaine et des DOM sont étrangers, soit 10 200 étudiants de plus qu'en 2003. Ils représentent 14,2 % des étudiants universitaires, soit une hausse de 0,7 point par rapport à 2003. Cette augmentation s'amenuise : elle est deux fois plus faible que les deux dernières années.

Parmi ces étudiants étrangers, 73,6 % ne sont pas titulaires d'un baccalauréat.

Les étudiants africains représentent plus de la moitié des étudiants étrangers (51,1 %). Ils se dirigent de manière équivalente vers les disciplines scientifiques, littéraires et économiques. Parmi ces étudiants, 67,7 % sont non bacheliers. 37,8 % des étudiants africains sont des femmes, alors qu'elles sont majoritaires parmi les étudiants venant des autres continents.

Le nombre d'étudiants asiatiques connaît une forte hausse de 14 % en termes d'effectifs, tandis que sa proportion au sein des étudiants étrangers en France croît de 1,4 point par rapport à l'année précédente.

Les étudiants européens voient leur répartition modifiée entre l'Union européenne et les pays hors Union, du fait de l'entrée des dix nouveaux pays dans l'Union. En particulier, la Pologne, qui compte plus de 3 000 étudiants dans les universités publiques françaises, fait fortement diminuer la part des Européens hors Union (et inversement, augmenter celle de l'Union européenne), alors que le total des étudiants du continent augmente de 2 % par rapport à 2003.

Définitions

■ **Champ.** Est pris en compte l'ensemble des étudiants inscrits à une formation donnant lieu à la délivrance d'un diplôme national ou d'université au terme d'une formation d'une durée d'au moins un an, ainsi que les préparations aux concours de la fonction publique. Seules les inscriptions principales sont comptabilisées.

Toutes les formes d'enseignement sont prises en compte (enseignement à distance, formation continue, formation par alternance ou par apprentissage). Entrent dans le champ les 81 universités publiques et les centres universitaires de formation et de recherche (CUFR) de Nîmes et d'Albi. Toutes les unités administratives sont considérées (IUT, écoles d'ingénieurs dépendantes des universités, etc.).

Les évolutions sont calculées sur le champ des 81 universités et de Paris IX-Dauphine qui était une université en 2003-2004 et est devenue grand établissement en 2004-2005.

■ La rubrique IUT regroupe la préparation aux diplômes universitaires de technologie (DUT), ainsi que les formations post-DUT et la préparation aux diplômes nationaux de technologie spécialisée (DNTS).

■ **Non bacheliers.** En ce qui concerne les étudiants étrangers, cela indique que ces étudiants n'ont pas obtenu un baccalauréat français mais un titre étranger admis en équivalence du baccalauréat.

→ Pour en savoir plus

Publications

- Note d'Information, 04.23.

- Tableaux statistiques, n° 6975.

Source : Système d'information SISE.

Les étudiants étrangers dans les universités

[1] Évolution des effectifs d'étudiants de nationalité étrangère dans les universités (France métropolitaine + DOM)

	1985 1986	1990 1991	1995 1996	1996 1997	1997 1998	1998 1999	1999 2000	2000 2001	2001 2002	2002 2003	2003 2004	2004 2005
Effectifs	128 141	131 901	126 366	121 298	118 470	118 433	125 688	137 505	154 749	174 864	194 194	202 836
dont non bacheliers	79 487	84 990	74 746	71 157	68 592	67 704	71 428	83 987	100 371	120 192	139 569	149 307
Variation annuelle (%)		4,0	-3,5	-4,0	-2,3	0,0	6,1	9,4	12,5	13,0	11,1	5,3 (1)
Proportion d'étudiants étrangers (%)	13,5	11,4	8,7	8,4	8,4	8,5	9,0	9,8	11,3	12,6	13,6	14,2

(1) L'évolution est calculée à champ constant, c'est-à-dire en incluant les étudiants de Paris IX-Dauphine.

[2] Répartition des étudiants de nationalité étrangère dans les universités par origine et par discipline en 2004-2005 (rentrée 2004) (France métropolitaine + DOM)

	Sciences éco., AES	Lettres, sciences humaines	Sciences et STAPS	Médecine, pharmacie, dentaire	IUT	Total	% par nationalité	Dont femmes (en %)	Dont non-bacheliers (en %)		
Europe	7 052	7 497	22 174	6 025	3 965	938	47 651	23,5	68,5	77,7	
Union européenne	4 823	4 040	15 863	4 212	2 383	654	31 975	15,8	66,8	75,7	
dont :	983	829	2 840	880	463	136	6 131	3,0	66,3	80,3	
Allemagne	529	330	2 147	567	363	45	3 981	2,0	62,6	81,0	
Italie	340	334	927	378	399	89	2 467	1,2	55,2	59,6	
Espagne	370	426	1 674	587	285	75	3 417	1,7	64,4	78,2	
Belgique	340	334	927	378	399	89	2 467	1,2	55,2	59,6	
Grande-Bretagne	473	194	1 280	205	90	42	2 284	1,1	67,3	68,2	
Grèce	410	118	1 157	183	95	8	1 971	1,0	71,3	84,9	
Luxembourg	226	265	697	275	224	8	1 695	0,8	48,7	80,4	
Pologne	422	476	1 830	321	103	39	3 191	1,6	83,0	83,0	
Portugal	274	286	946	308	156	108	2 078	1,0	64,6	34,8	
Hors Union européenne	2 229	3 457	6 311	1 813	1 582	284	15 676	7,7	72,2	81,7	
dont :											
Bulgarie	488	757	1 178	314	112	16	2 865	1,4	72,1	88,3	
Roumanie	680	926	1 410	666	911	46	4 639	2,3	73,6	88,2	
Russie	342	554	1 386	240	126	41	2 689	1,3	80,7	87,2	
Afrique	11 096	23 529	23 882	28 768	12 206	4 228	103 709	51,1	37,8	67,7	
dont :											
Algérie	1 692	2 873	5 967	6 873	4 391	381	22 177	10,9	35,2	74,7	
Bénin	317	793	301	529	180	102	2 222	1,1	34,1	71,8	
Cameroun	724	938	869	1 335	703	195	4 764	2,3	46,6	58,0	
Congo	505	659	611	562	282	224	2 843	1,4	36,6	62,1	
Côte-d'Ivoire	698	1 161	694	699	357	99	3 708	1,8	42,9	54,4	
Gabon	443	613	827	782	123	80	2 868	1,4	47,3	65,9	
Madagascar	295	1 108	611	676	587	117	3 394	1,7	53,7	61,3	
Maroc	2 201	6 680	5 359	8 547	2 394	1 842	27 023	13,3	36,1	62,7	
Maurice	204	457	556	419	243	38	1 917	0,9	48,9	67,1	
Sénégal	1 115	2 363	2 216	2 052	278	541	8 565	4,2	35,7	70,6	
Tunisie	631	1 747	2 156	2 947	1 492	155	9 128	4,5	39,4	71,7	
Asie	2 910	8 596	13 067	7 815	4 261	1 189	37 838	18,7	51,5	82,7	
dont :											
Chine	652	5 344	4 564	2 914	166	503	14 143	7,0	56,1	92,6	
Corée du Sud	107	119	1 431	112	42	29	1 840	0,9	68,7	80,6	
Japon	118	69	1 350	70	32	4	1 643	0,8	70,5	92,1	
Liban	467	504	787	1 625	1 009	29	4 421	2,2	37,0	68,1	
Syrie	75	82	352	411	1 528	6	2 454	1,2	21,2	87,0	
Turquie	379	452	791	247	88	100	2 057	1,0	57,7	57,0	
Viet Nam	182	1 061	692	946	500	223	3 604	1,8	51,5	84,5	
Amériques	1 568	1 327	7 375	1 803	885	184	13 142	6,5	60,7	79,4	
dont :											
Bésil	244	176	946	274	176	28	1 844	0,9	62,5	82,9	
Colombie	236	220	988	227	74	9	1 754	0,9	62,5	79,2	
États-Unis d'Amérique	226	134	2 042	110	37	23	2 572	1,3	70,4	89,6	
Océanie	27	33	193	28	11	4	296	0,1	64,9	81,1	
Apatrides ou non déclaré	25	22	87	46	17	3	200	0,1	53,0	53,0	
Toutes nationalités	22 678	41 004	66 778	44 485	21 345	6 546	202 836	100,0	49,1	73,6	
Proportion d'étrangers	13,1	22,7	13,8	14,4	12,8	5,8	14,2				

Présentation

Si la quasi-totalité des bacheliers généraux poursuit des études supérieures l'année suivant l'obtention du baccalauréat, ils ne sont que quatre lauréats sur cinq des séries technologiques à entreprendre un tel cursus. Le taux d'inscription des bacheliers technologiques baisse très légèrement cette année et se situe à 78,1 %.

L'université demeure la filière privilégiée des nouveaux bacheliers généraux. En 2004, le taux d'inscription immédiate des bacheliers généraux à l'université diminue, après deux années successives de reprise. Ce taux à l'université (hors IUT) s'établit à 62,1 %. Dans les filières courtes, il stagne et atteint 10,7 % en IUT et 7,8 % en STS. L'orientation en classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) concerne 13,6 % des bacheliers généraux, soit une augmentation de 0,6 point par rapport à l'année précédente.

Presque un bachelier technologique sur deux s'inscrit en STS. Le taux d'inscription des bacheliers technologiques diminue et principalement en "STS services" où le taux passe de 27,3 % à 26,5 %. La stabilité se maintient à l'université (hors IUT), où s'orientent 18,1 % des bacheliers technologiques.

Les bacheliers professionnels sont peu nombreux à poursuivre leurs études l'année suivant l'obtention du baccalauréat. Leur effectif progresse (21 500 en 2004), mais ils ne représentent que 22,9 % du nombre total de lauréats de la voie professionnelle. Les STS sont la filière qui accueille le plus grand nombre de bacheliers professionnels (15,2 %) avant les disciplines générales de l'université (6,4 %).

Définitions

■ Nouveaux bacheliers. Il s'agit des bacheliers inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur l'année suivant l'obtention du baccalauréat.

■ Accès à l'enseignement supérieur. Un bachelier peut s'inscrire en même temps dans plusieurs formations, par exemple en CPGE et à l'université, ce qui explique que le total "baccalauréat général" soit supérieur au nombre de bacheliers 2004.

■ Le champ "universités" ne prend en compte que les 81 universités et les 2 centres universitaires de formation et de recherche. Il ne prend plus en compte :

- les 3 universités de technologie, les 3 Instituts nationaux polytechniques et l'École nationale supérieure de la nature et du paysage de Blois, comptabilisés avec les effectifs des écoles d'ingénieurs non universitaires (cycle prépa ou formation ingénieurs) ;
- les 5 établissements spécifiques à la région parisienne (IEP, INALCO, Observatoire de Paris, Institut de physique du globe de Paris et Paris-Dauphine devenu grand établissement) comptabilisés avec les effectifs des "formations et autres écoles de spécialités diverses".

■ Formations et autres écoles de spécialités diverses. Cette rubrique regroupe des établissements, essentiellement privés, qui recrutent au niveau du baccalauréat.

■ STS. Sections de techniciens supérieurs. Cette filière n'intègre plus les préparations au diplôme préparatoire aux études comptables et financières (DPECF). Elles sont répertoriées dans les "formations et autres écoles de spécialités diverses".

■ CPGE. Classes préparatoires aux grandes écoles.

■ Formations d'ingénieurs en partenariat (ex-NFI). Effectifs pris en compte depuis 2002-2003.

■ Ces résultats correspondent au champ France métropolitaine + DOM.

→ Pour en savoir plus

Sources

- Systèmes d'information SCOLARITÉ et SISE. Enquêtes auprès des effectifs et diplômés des écoles de commerce et des autres écoles (juridiques, etc.) et des établissements d'enseignement supérieur privés (n° 26), des écoles d'ingénieurs (n° 27), des formations d'ingénieurs en partenariat (n° 27 bis), des écoles de formation sanitaire et sociale (n° 39) et des écoles d'enseignement supérieur artistique (n° 48).
- Données du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et de la Ruralité.

[1] Taux d'inscription immédiate des nouveaux bacheliers dans l'enseignement supérieur en 2004-2005 (%) (France métropolitaine + DOM)

Baccalauréat général

Établissements	L	ES	S	Total	Rappel 2003-2004
Universités (1)	77,2	71,4	71,8	72,7	73,5
Disciplines générales, de santé et formations ingénieurs	75,5	60,1	58,2	62,1	62,8
IUT secondaire	0,0	0,1	9,3	4,7	4,5
IUT tertiaire	1,7	11,3	4,3	6,0	6,1
STS	9,3	9,7	6,0	7,8	8,0
production (2)	1,8	0,7	2,9	2,0	2,0
services (hors DECF)	7,5	9,0	3,1	5,8	6,0
CPGE	7,5	5,8	20,8	13,6	13,0
économie	0,1	4,2	3,1	2,9	2,8
lettres	7,3	1,6	1,2	2,5	2,3
sciences (2)	0,0	0,0	16,5	8,2	7,9
Autres formations	9,2	10,8	11,3	10,8	9,7
Écoles d'ingénieurs non universitaires (4)	0,0	0,0	3,8	1,9	2,0
cycle prépa intégré	0,0	0,0	1,5	0,7	0,9
formation ingénieurs	0,0	0,0	2,3	1,2	1,1
Formations d'ingénieurs en partenariat	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0
Écoles de commerce, gestion, vente, comptabilité	0,7	4,2	1,4	2,1	2,0
Facultés privées (5)	1,8	1,4	0,7	1,2	1,0
Écoles de notariat	0,1	0,1	0,0	0,1	0,1
Écoles d'architecture	0,3	0,3	0,9	0,6	0,6
Écoles supérieures artistiques et culturelles	3,9	1,1	0,9	1,5	1,5
Écoles paramédicales (5)	1,1	1,8	1,7	1,6	1,2
Écoles préparant aux fonctions sociales (6)	0,2	0,3	0,0	0,2	0,2
Formations et autres écoles de spécialités diverses (7)	1,1	1,5	1,8	1,6	1,2
Total baccalauréat général	103,2	97,7	110,1	104,9	104,2
Effectifs bacheliers 2004	49 418	81 494	130 225	261 137	268 335

Baccalauréat technologique

Établissements	STI	STT	Autres (3)	Total	Rappel 2003-2004	Séries prof.	Rappel 2003-2004
Universités (1)	26,0	32,3	21,6	28,2	28,1	7,1	7,0
Disciplines générales, de santé et formations ingénieurs	8,3	22,9	18,0	18,1	18,1	6,4	6,3
IUT secondaire	15,6	0,1	3,1	4,7	4,6	0,2	0,2
IUT tertiaire	2,1	9,3	0,4	5,5	5,5	0,5	0,5
STS	58,2	43,7	29,0	44,1	45,1	15,2	14,4
production (2)	53,6	0,6	16,0	17,6	17,8	7,0	7,2
services (hors DECF)	4,6	43,2	13,0	26,5	27,3	8,1	7,2
CPGE	2,1	0,8	0,6	1,1	1,0	0,0	0,0
économie	0,0	0,8	0,1	0,4	0,4	0,0	0,0
lettres	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0
sciences (2)	2,1	0,0	0,5	0,7	0,6	0,0	0,0
Autres formations	2,3	3,2	10,7	4,7	4,2	0,6	0,6
Écoles d'ingénieurs non universitaires (4)	0,4	0,0	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0
cycle prépa intégré	0,2	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0
formation ingénieurs	0,2	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0
Formations d'ingénieurs en partenariat	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Écoles de commerce, gestion, vente, comptabilité	0,2	0,8	0,1	0,5	0,5	0,1	0,1
Facultés privées (5)	0,0	0,2	0,3	0,2	0,1	0,0	0,0
Écoles de notariat	0,0	0,1	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0
Écoles d'architecture	0,3	0,0	0,0	0,1	0,1	0,0	0,0
Écoles supérieures artistiques et culturelles	0,8	0,3	0,6	0,5	0,5	0,3	0,2
Écoles paramédicales (5)	0,1	0,5	9,0	2,3	1,9	0,1	0,0
Écoles préparant aux fonctions sociales (6)	0,0	0,1	0,4	0,1	0,1	0,0	0,0
Formations et autres écoles de spécialités diverses (7)	0,5	1,2	0,2	0,8	0,8	0,1	0,1
Total	88,6	80,0	61,9	78,1	78,5	22,9	21,9
Effectifs bacheliers 2004	36 427	74 312	32 538	143 277	142 799	93 958	91 537

(1) Uniquement les 81 universités et les 2 centres universitaires de formation et de recherche. (2) Y compris les CPGE ou les STS dépendant du ministère en charge de l'Agriculture. Estimation des effectifs des nouveaux bacheliers et de leur répartition par série de baccalauréat d'après les résultats de l'année précédente. (3) STL, SMS, Hôtellerie, STAE, STPA, F11, F11', F12. (4) Y compris les 3 universités de technologie, les 3 INP et l'ENS nature et paysage de Blois. (5) Résultats de l'année 2003-2004. (6) Résultats de l'année 2002-2003. (7) Y compris les 5 établissements parisiens (IEP, INALCO, Observatoire et Institut de physique du globe, établissement Paris-Dauphine) et les diplômes préparatoires aux études comptables et financières (DPECF).

Présentation

Les bacheliers généraux constituent la grande majorité des entrants de 2003-2004 en 1^{re} année de l'enseignement supérieur universitaire (74,0 %). Si la part des bacheliers technologiques parmi les entrants est nettement plus modérée (16,9 %), celle des lauréats d'une série professionnelle est très faible (2,9 %). Les étudiants bénéficiant d'une dispense du baccalauréat représentent 6,2 % des entrants [1].

La part des titulaires d'un baccalauréat général est la plus forte parmi les entrants en médecine (92,3 %) et dans la filière ingénieurs (91,0 %). Majoritaires en pharmacie (89,4 %), en sciences de la vie, de la santé, de la Terre et de l'univers (89,0 %) et en sciences fondamentales et applications (85,4 %), ils sont également nombreux en droit - sciences politiques (75,0 %) et en sciences économiques-gestion (74,1 %).

En AES par contre, un entrant sur deux est titulaire d'un baccalauréat général. Les bacheliers technologiques représentent près d'un tiers des effectifs des nouveaux inscrits dans cette discipline. De même, les titulaires d'un baccalauréat professionnel qui s'engagent dans un cursus universitaire sont surreprésentés en AES (10,9 % des entrants contre 2,9 % dans l'ensemble). Près des deux tiers des entrants de 2003-2004 en 1^{re} année de l'enseignement supérieur universitaire poursuivent dans la même discipline l'année suivante, qu'il s'agisse d'un redoublement en première année ou d'un passage en deuxième année. Un entrant sur dix se réoriente vers une autre filière universitaire, tandis qu'un quart des entrants quitte, provisoirement ou définitivement, le système universitaire [2].

C'est en IUT que le taux de poursuite dans la même discipline est le plus important (80,0 %). Il est très élevé en pharmacie (79,2 %), dans la filière ingénieurs (75,5 %), mais également en médecine (71,2 %).

Dans les disciplines universitaires générales, le taux de poursuite dans la même filière varie fortement. Très élevé en STAPS (70,6 %), il reste important en sciences fondamentales et applications (65,1 %), droit - sciences politiques (64,3 %) et en sciences humaines et sociales (61,6 %). Par contre, il est nettement moins fort en AES (45,8 %) et dans une moindre mesure en langues (54,6 %) et en lettres-sciences du langage-arts (51,4 %).

La réorientation vers une autre discipline universitaire est plus fréquente pour les entrants inscrits en sciences de la vie, de la santé, de la Terre et de l'univers (19,3 %), dans la filière ingénieurs (18,8 %), et en AES (18,7 %). Par contre, en IUT et en STAPS, la part des réorientations est faible (5,2 % et 7,4 %). Dans les disciplines universitaires générales, les étudiants sont plus nombreux à quitter l'université après un an d'études en AES (35,5%), langues (33,9 %), qu'en sciences de la vie, de la santé, de la Terre et de l'univers (21,6 %) ou en STAPS (22,0 %).

Définitions

- Entrant. Étudiant s'inscrivant pour la première fois en première année de l'enseignement supérieur à l'université (y compris en IUT, écoles d'ingénieurs universitaires internes ou rattachées, diplômés d'université).
- Première année de l'enseignement supérieur universitaire. Sont prises en compte les formations dispensées à l'université d'une durée d'au moins un an, donnant lieu à la délivrance d'un diplôme national ou d'université et ouvertes aux titulaires du baccalauréat. Le premier niveau du DEUG et le premier niveau des cursus Licence et Master, ainsi que la première année du DEUG, sont regroupés dans cette rubrique.
- Taux de poursuite dans la discipline. Proportion d'entrants de 2003-2004 inscrits dans la même discipline l'année suivante, en 2004-2005. Il peut s'agir soit d'un passage en deuxième année, soit d'un redoublement en première année de l'enseignement supérieur à l'université.
- Taux de réorientation. Proportion d'entrants de 2003-2004 inscrits l'année suivante, en 2004-2005, dans une discipline universitaire différente de celle choisie initialement.
- Taux de sortie. Proportion d'entrants de 2003-2004 non réinscrits à l'université l'année suivante.
- AES. Filière administrative, économique et sociale des universités.
- STAPS. Sciences et techniques des activités physiques et sportives.
- La discipline Sciences fondamentales et application regroupe les anciennes disciplines Sciences et structures de la matière et Sciences et technologie-sciences pour l'ingénieur.

→ Pour en savoir plus

Sources : Enquêtes SISE, Direction de l'évaluation et de la prospective.

[1] Répartition (en %) des entrants de 2003-2004 en première année d'enseignement supérieur universitaire par filière et série de baccalauréat (France entière)

	Bacs généraux				Bacs techno.			Bacs pro.	Dispensés sur titre	Total général
	Littéraire	Économique	Scientifique	Total	STT	Autres	Total			
Droit - Sciences politiques	20,7	39,9	14,4	75,0	13,9	2,0	15,9	3,9	5,2	100,0
Sciences économiques - Gestion (hors AES)	1,1	44,3	28,7	74,1	9,2	1,3	10,5	3,0	12,4	100,0
AES	2,6	44,3	3,8	50,7	28,3	4,1	32,4	10,9	6,0	100,0
Lettres - Sciences du langage - Arts	49,4	11,3	10,3	71,0	6,0	4,3	10,3	3,1	15,6	100,0
Langues	41,2	22,4	10,0	73,6	12,3	2,4	14,7	2,7	9,0	100,0
Sciences humaines et sociales	26,2	32,3	12,7	71,2	12,3	8,1	20,4	4,4	4,0	100,0
Sciences fondamentales et applications	0,5	2,1	82,8	85,4	0,8	4,9	5,7	0,9	8,0	100,0
Sciences de la vie, de la santé, de la Terre et de l'univers	0,5	0,9	87,6	89,0	0,4	6,8	7,2	0,5	3,3	100,0
STAPS	4,7	22,7	44,9	72,3	13,6	9,2	22,8	3,8	1,1	100,0
Médecine	1,0	1,7	89,6	92,3	0,4	3,5	3,9	0,3	3,5	100,0
Pharmacie	0,4	1,1	87,9	89,4	0,5	3,5	4,0	0,3	6,3	100,0
IUT	2,3	20,4	40,7	63,4	16,0	15,9	31,9	1,6	3,1	100,0
Ingénieurs	0,2	0,8	90,0	91,0	0,0	4,7	4,7	0,0	4,3	100,0
Total	15,5	21,7	36,8	74,0	10,4	6,5	16,9	2,9	6,2	100,0

[2] Devenir un an après des entrants de 2003-2004 en première année d'enseignement supérieur universitaire (%) (France entière)

	Poursuite dans la même discipline	Réorientation vers une autre filière universitaire	Non-réinscription à l'université	Total
Droit - Sciences politiques	64,3	10,5	25,2	100,0
Sciences économiques - Gestion (hors AES)	61,0	10,9	28,1	100,0
AES	45,8	18,7	35,5	100,0
Lettres - Sciences du langage - Arts	51,4	14,4	34,2	100,0
Langues	54,6	11,5	33,9	100,0
Sciences humaines et sociales	61,6	9,3	29,1	100,0
Sciences fondamentales et applications	65,1	12,0	22,9	100,0
Sciences de la vie, de la santé, de la Terre et de l'univers	59,1	19,3	21,6	100,0
STAPS	70,6	7,4	22,0	100,0
Médecine	71,2	12,1	16,7	100,0
Pharmacie	79,2	8,3	12,5	100,0
IUT	80,0	5,2	14,8	100,0
Ingénieurs	75,5	18,8	5,7	100,0
Ensemble	64,3	10,9	24,9	100,0

Présentation

À la rentrée 2004, le taux d'accès en troisième année d'enseignement supérieur des bacheliers inscrits en première année à l'université entre les années 1999-2000 et 2002-2003 est de 60,5 %, soit une progression de 2,3 points par rapport à l'année 2003.

Entre 1992 et 1996, le taux d'accès au deuxième cycle des bacheliers est resté stable, entre 59 % et 60 %. Il a connu ensuite un fléchissement jusqu'en 2002, interrompu seulement en 1998 et 1999 où il était remonté d'un point. Depuis 2002, il poursuit sa progression et atteint en 2004 le niveau le plus élevé depuis le début des années quatre-vingt-dix [1].

Les taux d'accès en troisième année d'un cursus universitaire diffèrent selon les caractéristiques des étudiants lors de leur entrée dans l'enseignement supérieur et la discipline. Il est ainsi de 73,3 % pour un bachelier ayant obtenu son baccalauréat "à l'heure" contre 50,8 % lorsqu'il a un an de retard et 31,7 % pour un retard de plus d'un an [2].

L'accès en deux ans des bacheliers passe en 2004 à 35,6 % (+ 1,6 point), poursuivant ainsi sa progression commencée en 2003 (+ 2,1 points en 2003) après une interruption intervenue en 2001, année à partir de laquelle il a légèrement diminué (- 0,7 point en 2001, - 0,3 point en 2002).

L'accès en troisième année de l'enseignement supérieur est bien moins fréquent pour les bacheliers technologiques ou professionnels que pour les bacheliers généraux, quel que soit l'âge auquel ils ont obtenu le baccalauréat. Le taux d'accès en deux ans des bacheliers professionnels augmente à nouveau légèrement en 2004 (+ 0,7 point par rapport à 2003), de même que celui des bacheliers technologiques, qui progresse de 0,8 point.

Le taux d'accès en cinq ans des non-bacheliers (50,8 %), nettement moins élevé que celui des bacheliers généraux, est cependant supérieur à celui des bacheliers technologiques et des bacheliers professionnels.

Le taux d'accès en troisième année de l'enseignement supérieur des bacheliers et non-bacheliers est plus élevé en Sciences (67,5 %), Économie-AES (64,5 %) et STAPS (62,3 %) qu'en Droit (55,4 %). À l'issue des deux premières années passées dans l'enseignement supérieur, c'est en STAPS que l'accès en troisième année est le plus élevé (40,6 %), avant les Sciences (33,6%) et le Droit (29,9 %).

Définitions

■ Taux d'accès en troisième année de l'enseignement supérieur universitaire. Probabilité pour un étudiant étant entré dans une discipline générale en première année à l'université d'accéder en troisième année de l'enseignement supérieur universitaire. L'accès en troisième année d'enseignement supérieur comprend l'accès aux formations de deuxième cycle et celles du troisième niveau des nouveaux cursus Licence et Master.

Les entrées directes en deuxième année, les entrants en IUT ou en santé ne sont pas pris en compte.

■ Méthodologie. Le taux d'accès est un taux transversal, par opposition à un taux longitudinal ; il est obtenu par sommation de quatre taux (rapport de flux d'accédants à des flux d'entrants) qui décrivent l'accès en troisième année d'un cursus universitaire en deux, trois, quatre ou cinq années exactement. Les réorientations entre les disciplines générales universitaires sont prises en compte de la manière suivante : un étudiant qui s'est orienté d'une discipline "A" vers une discipline "B" n'est plus comptabilisé dans les entrants de la discipline "A" mais uniquement dans ceux de la discipline "B".

Pour le taux de réussite au DEUG, qui complète l'information apportée par les résultats du taux d'accès en troisième année d'un cursus universitaire, voir 8.8.

Avertissement : des changements dans les modalités d'identification et du suivi des étudiants induisent pour les années 1995-1996 à 1998-1999 des marges d'incertitude plus importantes que pour les autres années.

→ Pour en savoir plus

Sources : Enquêtes SISE, Direction de l'évaluation et de la prospective.

[1] Évolution du taux d'accès en troisième année de l'enseignement supérieur universitaire par série de baccalauréat (%) (France entière)

	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2004
	1993	1994	1995	1996 (1)	1997 (1)	1998 (1)	1999 (1)	2000	2001	2002	2003	2004	2005	
Bac général	65,8	65,4	65,6	66,3	66,3	64,3	66,5	68,1	67,1	66,3	66,3	68,5	70,6	
Bac technologique	26,3	27,2	26,7	25,4	24,4	21,0	21,2	22,5	21,9	22,7	23,4	25,2	27,4	
Bac professionnel	4,8	11,5	13,7	12,4	12,3	9,5	9,1	8,5	7,7	8,5	8,4	8,9	11,1	
Ensemble des bacheliers	59,3	59,6	59,7	59,7	59,0	56,6	58,2	59,2	58,0	56,9	56,8	59,1	61,3	
Non-bacheliers	44,5	47,0	50,8	
Ensemble des étudiants	56,1	58,2	60,5	

(1) Cf. Avertissement ci-contre.

[2] Taux d'accès en troisième année de l'enseignement supérieur universitaire par filière, série de baccalauréat et âge au baccalauréat pour l'année universitaire 2004-2005 (1) (France entière)

Série de baccalauréat	Âge d'obtention du baccalauréat	Droit		Économie, AES		Lettres, langues, sc. humaines		Sciences		STAPS		Toutes filières	
		Taux d'accès		Taux d'accès		Taux d'accès		Taux d'accès		Taux d'accès		Taux d'accès	
		en 5 ans	en 2 ans	en 5 ans	en 2 ans	en 5 ans	en 2 ans	en 5 ans	en 2 ans	en 5 ans	en 2 ans	en 5 ans	en 2 ans
Littéraire	"À l'heure" ou en avance	67,0	36,2	nc	56,2	72,9	51,5	96,7	39,0	61,0	36,4	73,2	49,1
	Retard 1 an	39,6	14,2	nc	37,7	53,0	30,3	84,0	42,2	55,5	27,1	52,5	28,3
	Retard plus d'1 an	26,9	7,9	68,0	28,0	39,9	20,8	71,3	34,2	42,7	20,6	39,4	19,3
	Ensemble	56,6	28,2	nc	43,0	64,9	43,5	87,8	39,0	56,9	31,5	64,8	41,1
	Ensemble	56,6	28,2	nc	43,0	64,9	43,5	87,8	39,0	56,9	31,5	64,8	41,1
Économique	"À l'heure" ou en avance	74,4	44,8	75,9	45,3	77,3	53,1	79,4	28,9	74,5	47,7	76,1	48,5
	Retard 1 an	47,6	20,5	63,5	30,5	60,8	36,6	74,8	18,1	59,3	33,4	58,9	31,2
	Retard plus d'1 an	31,6	10,6	48,7	22,8	47,8	27,7	34,7	10,4	48,2	29,5	45,1	23,3
	Ensemble	65,7	37,3	70,0	39,2	70,4	46,6	71,8	23,9	66,0	40,5	69,0	41,9
	Ensemble	65,7	37,3	70,0	39,2	70,4	46,6	71,8	23,9	66,0	40,5	69,0	41,9
Scientifique	"À l'heure" ou en avance	96,8	62,4	97,2	55,8	90,7	54,9	71,6	40,5	88,2	67,3	79,7	47,3
	Retard 1 an	72,2	28,3	98,2	46,5	77,4	41,1	66,1	25,1	76,1	50,6	72,4	32,9
	Retard plus d'1 an	51,0	19,0	79,5	37,0	58,5	32,1	47,3	16,7	64,1	41,4	55,2	25,2
	Ensemble	89,8	54,0	95,9	52,2	84,5	49,7	69,0	36,0	81,6	59,1	76,3	42,7
	Ensemble	89,8	54,0	95,9	52,2	84,5	49,7	69,0	36,0	81,6	59,1	76,3	42,7
Baccalauréat général	"À l'heure" ou en avance	77,2	46,2	84,6	48,5	76,9	52,5	71,7	40,3	82,3	59,3	76,7	48,2
	Retard 1 an	48,8	19,8	73,5	34,2	58,8	33,9	66,3	25,0	68,8	42,9	61,5	30,9
	Retard plus d'1 an	33,1	10,9	58,5	26,6	45,3	24,8	47,2	16,7	57,8	36,3	47,0	22,7
	Ensemble	67,8	37,9	79,2	42,7	69,5	45,4	69,1	35,8	75,0	51,3	70,6	42,0
	Ensemble	67,8	37,9	79,2	42,7	69,5	45,4	69,1	35,8	75,0	51,3	70,6	42,0
Technologique STT	"À l'heure" ou en avance	23,3	8,0	43,8	13,0	31,0	13,9	65,6	15,5	36,3	15,0	33,2	12,5
	Retard 1 an	15,5	4,1	30,9	9,4	25,0	11,1	50,4	12,1	28,7	12,2	25,1	9,4
	Retard plus d'1 an	9,7	2,3	19,4	6,9	18,9	8,1	27,1	5,7	19,7	8,3	17,4	6,6
	Ensemble	15,5	4,5	29,8	9,5	24,1	10,7	44,5	10,1	27,3	11,6	24,2	9,2
	Ensemble	15,5	4,5	29,8	9,5	24,1	10,7	44,5	10,1	27,3	11,6	24,2	9,2
Autres technos	"À l'heure" ou en avance	22,1	6,3	48,7	15,3	36,4	20,8	78,5	22,3	45,4	23,5	48,4	20,3
	Retard 1 an	14,2	5,3	41,9	13,4	27,6	15,6	48,5	12,0	35,2	14,6	34,2	13,8
	Retard plus d'1 an	7,1	2,5	25,6	11,5	20,8	11,4	28,1	8,6	26,6	10,8	22,5	10,1
	Ensemble	13,2	4,4	37,2	13,2	27,9	15,8	50,9	14,2	34,5	15,6	34,1	14,5
	Ensemble	13,2	4,4	37,2	13,2	27,9	15,8	50,9	14,2	34,5	15,6	34,1	14,5
Baccalauréat technologique	"À l'heure" ou en avance	23,2	7,8	44,5	13,3	33,2	16,8	77,3	21,7	39,9	18,4	38,8	15,4
	Retard 1 an	15,3	4,2	32,2	9,9	25,8	12,5	48,6	12,0	30,9	13,1	27,8	10,7
	Retard plus d'1 an	9,3	2,3	20,2	7,6	19,5	9,2	27,9	8,2	22,6	9,3	19,0	7,7
	Ensemble	15,2	4,5	30,7	10,0	25,4	12,4	50,2	13,8	30,1	13,1	27,4	10,9
	Ensemble	15,2	4,5	30,7	10,0	25,4	12,4	50,2	13,8	30,1	13,1	27,4	10,9
Professionnel	"À l'heure" ou en avance	23,9	2,8	45,5	4,5	46,4	12,8	62,6	8,5	62,0	12,0	44,2	8,5
	Retard 1 an	4,5	1,4	10,4	3,1	11,4	5,5	30,4	13,2	16,3	6,1	10,9	4,5
	Retard plus d'1 an	2,7	1,0	6,4	2,8	10,5	5,7	13,0	4,6	15,2	3,9	8,4	3,9
	Ensemble	3,6	1,4	9,7	3,2	13,1	6,9	22,2	8,3	17,4	6,2	11,1	5,0
	Ensemble	3,6	1,4	9,7	3,2	13,1	6,9	22,2	8,3	17,4	6,2	11,1	5,0
Tous bacs	"À l'heure" ou en avance	72,2	42,7	78,5	43,4	72,8	49,2	71,8	39,6	76,5	53,7	73,3	45,3
	Retard 1 an	36,9	14,3	55,7	24,2	48,3	27,1	63,6	23,1	55,9	33,0	50,8	24,6
	Retard plus d'1 an	18,4	5,7	32,9	14,3	31,2	16,5	41,3	14,2	40,0	22,7	31,7	14,8
	Tous âges au bac	55,6	30,4	63,4	32,6	59,6	38,2	67,4	34,1	62,7	41,0	61,3	35,6
	Tous âges au bac	55,6	30,4	63,4	32,6	59,6	38,2	67,4	34,1	62,7	41,0	61,3	35,6
Non-bacheliers	51,4	20,1	79,7	36,5	35,8	16,2	77,4	26,9	36,1	16,0	50,8	22,0	
Toutes populations	55,4	29,9	64,5	33,0	57,5	38,3	67,5	33,6	62,3	40,8	60,5	34,6	

(1) Les taux d'accès en cinq ans peuvent être supérieurs à 100 %, étant la somme de quatre taux (cf. Méthodologie ci-contre). Dans ce cas, ils ne sont pas communiqués (nc).

Présentation

Deux ans après l'obtention de leur baccalauréat, près de 94 % des bacheliers interrogés dans le cadre du panel 1995 qui ont poursuivi leurs études, continuent l'année suivante : huit sur dix restent inscrits dans la filière commencée mais 14 % choisissent une nouvelle orientation.

78 % des étudiants ayant démarré un cursus universitaire (hors IUT) restent l'année suivante à l'université : 68 % continuent leurs études dans la même spécialité universitaire et un peu moins de la moitié de ces étudiants passent en deuxième année. Plus de 9 % des étudiants changent de spécialité universitaire où la plupart recommencent en première année : ils se réinscrivent souvent en "sciences humaines" et "lettres" et 4 % intègrent un institut universitaire professionnalisé (IUP). Plus de 16 % des étudiants quittent l'université à la fin de leur première année : 7 % se réorientent en STS, souvent dans le secteur des services, seulement un peu plus de 2 % s'inscrivent en IUT et 4 % vont rejoindre des écoles ayant trait à la santé, au paramédical ou au social. Enfin, 6 % des étudiants arrêtent leurs études.

Plus de huit jeunes sur dix inscrits en CPGE scientifiques et économiques poursuivent en deuxième année, mais 46 % de ceux qui étaient entrés en classes littéraires quittent la filière au bout d'un an. Les jeunes qui se réorientent se dirigent le plus souvent vers l'université hors IUT (plus de 12 %) où plus de la moitié bénéficient d'une admission directe en deuxième année.

91 % des étudiants de STS continuent l'année suivante dans cette filière. Les étudiants des IUT sont 86 % à poursuivre les études entreprises l'année précédente. Dans les deux cas, ils sont admis neuf fois sur dix en deuxième année.

Les jeunes inscrits en STS se réorientent peu (seulement 3 %). Six fois sur dix, ils rejoignent l'université et une fois sur dix un IUT du domaine des services. En IUT, 12 % des étudiants changent de formation et se réinscrivent fréquemment en STS (cinq fois sur dix) ou en université (un tiers des réorientations).

Dans l'ensemble, les étudiants vivent mieux leur deuxième année et se sont adaptés au rythme de l'enseignement supérieur. Ils s'organisent mieux dans leur travail, ont moins de difficultés à suivre dans leurs études. Les étudiants inscrits à l'université ne sont plus que 36 % à avoir du mal à s'organiser dans leur travail contre un sur deux lors de leur entrée dans l'enseignement supérieur.

89 % des étudiants se disent satisfaits quant au contenu des études. Sept jeunes sur dix expriment leur satisfaction sur les modalités d'examen ou contrôle des connaissances, bien que ceux inscrits à l'université (hors IUT) soient toujours les plus critiques (59 % de satisfaits). Les trois quarts des étudiants apprécient la disponibilité des enseignants.

Définitions

■ Panel 1995. Un nouveau panel de bacheliers a été mis en place par le ministère de l'Éducation nationale à la rentrée 2002. Il prolonge le panel de collégiens entrés en 6^e à la rentrée 1995 et suivis par la DEP depuis cette date. Sur les 17 830 collégiens interrogés à partir de 1995, 4 783 élèves ont obtenu leur baccalauréat en 2002, sept ans après leur entrée en sixième sans avoir jamais redoublé. Un échantillon complémentaire de 2 000 bacheliers généraux et technologiques arrivés au baccalauréat avec au moins un an de retard, ainsi que des bacheliers professionnels, a été constitué à partir des fichiers du baccalauréat afin de reconstituer une cohorte représentative de l'ensemble des bacheliers 2002.

Entre avril et juin 2003, une deuxième vague d'interrogation a été réalisée selon les mêmes procédures. Le taux de réponses global s'est élevé à 88 %.

Ces bacheliers ont été interrogés sur leur situation à la rentrée 2003, la formation suivie, leur réorientation éventuelle, leurs motivations, la façon dont ils vivent leur deuxième année d'études, les difficultés qu'ils ont pu rencontrer, leurs projets, leur situation personnelle en termes de logement et de ressources.

■ Population étudiée. Ces échantillons sont représentatifs de l'ensemble des bacheliers scolarisés en France métropolitaine (hors ministère en charge de l'Agriculture) ; les candidats individuels, ceux qui ont préparé leur baccalauréat par correspondance ou par la formation continue ne sont pas représentés.

■ CPGE, STS. Classes préparatoires aux grandes écoles, sections de techniciens supérieurs.

■ IUT, IUP. Institut universitaire de technologie, institut universitaire professionnalisé.

→ Pour en savoir plus

Publication

- Notes d'Information, 04.14, 05.19.

Source : Panel de bacheliers 2002.

[1] Devenir des étudiants suivant l'orientation prise la première année après le baccalauréat (%)

	Ensemble étudiants	CPGE	Université (hors IUT)	STS	IUT	Autres formations (1)
Passent en deuxième année	62,2	76,4	47,5	84,1	76,9	38,6
dans la même spécialité	61,5	75,8	46,5	83,7	76,9	37,7
dans une autre spécialité	0,7	0,6	1,0	0,5	*	0,9
Restent en première année	17,4	1,3	30,1	6,4	8,8	24,3
dans la même spécialité	10,8	0,4	22,0	4,0	6,5	2,5
dans une autre spécialité	6,6	0,9	8,1	2,4	2,3	21,8
Se réorientent ailleurs	13,9	22,2	16,4	3,2	12,0	19,7
dont						
- vers une STS	4,8	0,6	7,3	*	5,9	9,1
- vers un IUT	1,6	4,1	2,4	0,3	*	1,2
- vers l'université	3,4	12,5	*	1,8	4,1	8,8
Arrêtent leurs études	6,5	ns	6,0	6,2	2,3	17,5

(1) Ecoles de commerce, écoles d'art et d'architecture, établissements universitaires privés, écoles paramédicales et sociales, divers autres.

Lecture - 47,5 % des bacheliers qui s'étaient inscrits à l'université après l'obtention de leur baccalauréat passent en deuxième année.

*** : signifie que la case n'est pas pertinente dans cette colonne.

[2] Opinion des nouveaux bacheliers sur leur filière de formation au cours de la deuxième année d'études supérieures (%)

	Formation suivie la deuxième année après le baccalauréat				
	Ensemble étudiants	CPGE	Université	IUT	STS
Se disent assez ou très satisfaits					
- quant au contenu des études	88,6	95,6	86,3	89,8	86,6
- quant au temps consacré aux TD ou TP	77,9	83,4	74,2	88,7	74,6
- quant à la disponibilité des enseignants	74,5	90,5	63,3	80,6	76,6
- quant à l'articulation entre les cours et les TD	73,8	82,7	66,6	81,0	74,6
- quant aux outils documentaires mis à disposition	73,7	76,9	81,2	76,7	62,6
- quant aux modalités d'examen ou contrôle des connaissances	70,4	90,6	59,0	78,7	71,9
- quant aux moyens informatiques mis à disposition	68,1	72,1	65,2	78,5	67,2
- quant à la disponibilité des personnels administratifs	54,2	55,8	38,7	70,4	58,7

[3] Difficultés rencontrées par les nouveaux bacheliers au cours de la deuxième année d'études supérieures selon la filière suivie (%)

	Formation suivie la deuxième année après le baccalauréat				
	Ensemble étudiants	CPGE	Université	IUT	STS
Difficultés à s'organiser dans leur travail	33,5	33,0	36,0	28,9	34,9
Manque d'intérêt pour les matières étudiées	31,9	25,3	34,3	35,9	34,4
Difficultés financières	29,6	14,0	28,5	22,7	34,6
Manque de motivation pour les matières étudiées	23,3	16,7	28,6	21,1	25,0
Difficultés à suivre dans leurs études	22,8	28,0	23,2	17,3	27,1
Difficultés matérielles (transport, logement)	20,7	11,4	21,5	16,8	22,3
Difficultés de santé	13,3	11,5	14,3	12,0	13,3
Difficultés personnelles (familiale, isolement)	3,8	2,9	3,8	3,4	4,3

7 La formation continue



7.1	La formation continue : bilan global, évolution	206
7.2	La formation continue de l'Éducation nationale : évolution	208
7.3	La formation continue de l'Éducation nationale par académie	210
7.4	La formation continue dans l'enseignement supérieur : bilan global	212

Présentation

En 2002, la dépense nationale pour la formation professionnelle continue et l'apprentissage s'élève à 21,8 milliards d'euros. Elle diminue de 0,7 % par rapport à 2001, alors qu'elle avait retrouvé un rythme de croissance proche de celui qu'elle avait connu en 1998 et 1999 et qui était en moyenne de 1,6 % par an.

Ce léger tassement est dû à la réduction des dépenses de formation de l'État, à l'exception de la dépense de la fonction publique affectée à la formation de ses propres agents qui, elle, est restée stable. Les dépenses de formation des autres administrations publiques d'État diminuent, elles aussi, très fortement, mais cette baisse est plus que compensée par le doublement des dépenses de formation financées par l'UNEDIC en direction des chômeurs. Les dépenses des régions en direction des jeunes sont de nouveau à la hausse, comme celles des autres collectivités territoriales. En revanche, les dépenses de formation des entreprises en direction de leurs salariés augmentent toujours moins vite (0,2 % contre 3,4 % en 2001 et 4 % en 2000). Elles représentent toutefois 44,2 % de la dépense globale de formation continue. Les dépenses supportées par les ménages pour financer leur formation continue, sont faibles (2,9 % de la dépense globale). Elles s'accroissent de 5 % en 2002, moins rapidement que de 1997 à 1999, période au cours de laquelle elles avaient connu un rythme moyen de croissance de plus de 10 % par an [1]. Les jeunes représentent, à eux seuls, 25 % des bénéficiaires de la dépense de formation continue. Les demandeurs d'emploi ont également un poids plus important dans la population bénéficiaire de la formation continue (15 % de la dépense globale) que dans l'ensemble de la population. Il en est de même des agents de la fonction publique, même si la différence avec les autres actifs occupés est moins flagrante [2].

L'ensemble des établissements de l'Éducation nationale réalisait, en 1999, 10 % du chiffre d'affaires du marché de la formation professionnelle, mais 25 % du chiffre d'affaires global réalisé par les établissements dont la formation professionnelle continue est l'activité principale. Entre 1999 et 2002, le chiffre d'affaire des GRETA s'est accru de 5,7 % malgré une baisse du nombre d'heures de formation effectuées par les stagiaires. Le chiffre d'affaires réalisé par les universités, les grandes écoles et les écoles d'ingénieur connaît une hausse deux fois plus importante (12,7 %) et supérieure à celle du nombre de stagiaires qu'elles ont accueillis (7,6 %).

Entre 1999 et 2002, le nombre moyen d'heures de formation effectué par les stagiaires diminue dans les GRETA (passant de 137,5 à 131,3). Il s'accroît en revanche dans les universités et les grandes écoles (de 123,2 à 160,6). Il reste donc beaucoup plus élevé dans l'Éducation nationale que dans l'ensemble des organismes dont la formation continue est l'activité principale [3].

→ Pour en savoir plus

Source : Comptes économiques de la formation professionnelle, ministère des Affaires sociales, du Travail et de la Solidarité. Premières synthèses, mars 2005 - n° 09.1, DARES.

Définitions

■ **Formation continue.** La formation continue est une obligation légale depuis 1971. Elle a pour but d'assurer aux salariés, employés ou demandeurs d'emploi, une formation destinée à conforter, améliorer ou acquérir des connaissances professionnelles.

■ **Marché de la formation professionnelle.** Le marché de la formation professionnelle est constitué par l'ensemble des organismes remettant chaque année à l'Administration, un Bilan pédagogique et financier. Il recouvre non seulement les organismes dont la formation des adultes et la formation continue est l'activité principale (NAF 804C), mais tous les organismes d'enseignement, les écoles de conduite et d'autres organismes dispensateurs de formation continue mais dont ce n'est pas l'activité principale.

Pour 2000, l'activité de formation continue des universités n'a pu être recensée de façon exhaustive et nous ne disposons pas de données sur l'activité de formation continue du CNAM. Pour 2001, nous ne disposons pas non plus de données sur l'activité de formation continue du CNAM.

■ **Financement de l'État.** Fonds provenant surtout du Fonds de la formation professionnelle et de la promotion sociale (FFPS) ; y contribuent le Fonds national pour l'emploi (FNE), l'ANPE, le Fonds social européen (FSE), le budget de formation des agents de la fonction publique.

■ **Financement des collectivités territoriales.** La décentralisation des fonds publics est intervenue au 1^{er} juin 1983 et a été confortée par la loi quinquennale de décembre 1993, relative au travail, à l'emploi et à la formation professionnelle. Les Régions ont par ailleurs pris en charge, depuis le 1^{er} janvier 1999, les formations qualifiantes et préqualifiantes des jeunes de moins de 26 ans.

■ **Financement des entreprises.** Prélèvement sur la masse salariale de 1,5 % au titre de la formation continue. On distingue le secteur "1,5 % strict" : les entreprises participent soit directement, soit indirectement par les organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA), nationaux ou régionaux; et le secteur "1,5 % extensions" : formation pour les collectivités locales, les personnels hospitaliers, les artisans et les agriculteurs.

■ **Stagiaires en formation.** Le nombre de stagiaires pour une année donnée comptabilise toutes les personnes qui ont suivi un stage dont une partie s'est déroulée durant cette année (civile). Une partie des stagiaires suit, au cours de l'année, plusieurs stages et se trouve donc comptée plusieurs fois.

■ **Heures stagiaires, GRETA :** voir 7.2, 7.3.

[1] Évolution de la dépense globale de formation continue (1) par financeur final (millions d'euros)

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	Évolution 2002/2001	Structure (en %) en 2002
État	7 795	7 957	8 303	8 094	8 085	7 698	-4,8%	35,3
Régions	1 990	2 084	2 105	2 071	2 066	2 084	0,9%	9,6
Autres collectivités territoriales	21,2	22,1	22,9	23,5	23,6	23,9	1,3%	0,1
Autres administrations (y compris UNEDIC)	2 140	1 747	1 702	1 531	1 542	1 719	11,5%	7,9
Entreprises	8 266	8 533	8 934	9 289	9 605	9 621	0,2%	44,2
Ménages	436	498	535	531	599	629	5,0%	2,9
Total	20 642	20 841	21 602	21 539	21 921	21 775	-0,7%	100,0

(1) Y compris formation des apprentis.

Source : DARES, comptes économiques de la formation professionnelle continue et de l'apprentissage. Données révisées et provisoires.

[2] La dépense globale par public bénéficiaire (millions d'euros)

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	Évolution 2002/2001	Structure (en %) en 2002
Jeunes	4 648	5 089	5 361	5 520	5 666	5 453	-3,7	25%
Demandeurs d'emploi	4 226	3 836	3 656	3 352	3 232	3 233	0,0	15%
Agents de la Fonction publique	3 571	3 557	3 862	3 739	3 788	3 846	1,5	18%
Autres actifs occupés	7 947	8 108	8 452	8 693	8 959	8 981	0,2	41%
Investissement			271	234	276	262	-5,4	1%
Total	20 393	20 589	21 602	21 539	21 921	21 775	-0,7	100%

Source : DARES, données provisoires pour 2002.

[3] L'activité de formation continue de l'Éducation nationale en 1999, 2001 et 2002

	Chiffre d'affaires (millions d'euros)			Nombre de stagiaires			Nombre d'heures- stagiaires (milliers)		
	1999	2001	2002	1999	2001	2002	1999	2001	2002
GRETA (et CAFOC)	396,8	410,0	419,3	508 800	506 000	503 400	70 000	66 100	66 100
Enseignement supérieur	248,7		244,4	410 500		400 600	49 700		57 600
dont universités et grandes écoles	172,6	178,1	194,5	301 400	312 020	324 200	37 150	37 870	52 100
Total Éducation nationale	645,5		663,7	919 300		904 000	119 700		123 700

Source : Direction de l'évaluation et de la prospective.

Présentation

Le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche tient traditionnellement une place importante dans les actions de formation continue et notamment dans la promotion sociale. À la suite des lois de 1971, s'est mis en place progressivement un réseau chargé d'organiser et de gérer les actions de formation continue pour les divers publics.

Après avoir fortement diminué de 7,5 % entre 2001 et 2002, les effectifs de stagiaires financés par les entreprises ou par eux-mêmes continuent à diminuer de 3 % entre 2002 et 2003. Ils représentent toutefois près de la moitié du total des effectifs (47,2 %). Le nombre de stagiaires financés par l'État augmente, lui, de 4 100 en 2003, alors que celui des actions financées par les collectivités locales diminue de 0,5 % [1] [2]. La perte de 3 600 stagiaires (- 0,7 %) est accompagnée par une baisse du volume d'heures-stagiaires global de 1,4 %. La diminution du nombre d'heures-stagiaires est surtout due à celle des heures financées par les entreprises ou les particuliers (- 7,7 %) [3]. Comme pour l'ensemble des organismes de formation, cette absence de concordance entre l'analyse des heures-stagiaires et celle des stagiaires est due à la différence des durées moyennes des stages ; ceux financés par les fonds publics des collectivités locales qui atteignent une moyenne de 223 heures en 2003 (208 heures en 2002) ont une durée nettement supérieure à ceux financés par les entreprises assujetties (148 heures en moyenne).

Définitions

■ Le réseau "Formation continue" des établissements du second degré du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Au niveau de l'administration centrale :

— le service de formation continue, rattaché à la Direction de l'enseignement scolaire (DESCO), qui s'occupe des actions menées dans les établissements du second degré.

Au niveau académique :

— la Délégation académique à la formation continue (DAFCO), qui est responsable de l'activité de formation continue dans l'académie sous l'autorité du recteur.

■ Les établissements publics d'enseignement. Peu d'établissements du premier degré organisent des actions de formation continue. Les établissements du second degré sont essentiellement regroupés en groupements d'établissements (GRETA). Au sein des GRETA, ce sont les conseillers en formation continue (CFC) qui assurent la mise en place des actions.

■ Heures-stagiaires. (Stagiaires) X (Durée en heures des stages). Certaines actions réalisées dans les établissements d'enseignement secondaire, étant cofinancées par deux ou trois types de financeurs, l'effectif d'ensemble peut comprendre des doubles comptes.

→ Pour en savoir plus

Publication

- Note d'Information, 05.10.

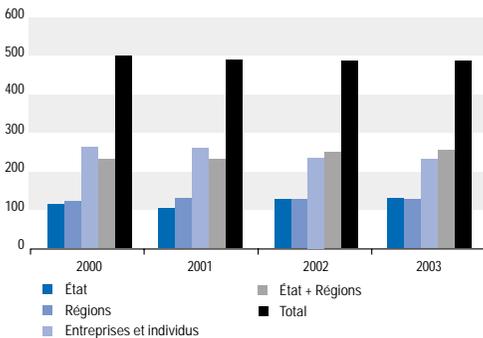
Source : Enquête n° 63 sur l'activité des GRETA (DEP).

[1] Bilan de la formation continue dans les établissements secondaires (GRETA) (France métropolitaine + DOM)

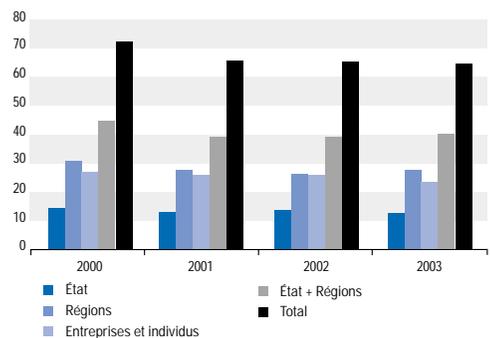
	1976	% du total	2002 (1)	% du total	2003	% du total
Stagiaires (milliers)						
État	141,0	62,9%	124,7	25,7%	128,8	26,8%
Collectivités territoriales			125,9	26,0%	125,3	26,0%
Entreprises et individus	83,0	37,1%	234,3	48,3%	227,2	47,2%
Total	224,0	100,0%	484,9	100,0%	481,3	100,0%
Heures-stagiaires (millions)						
État	37,2	85,1%	13,4	20,4%	13,0	20,1%
Collectivités territoriales			26,2	39,9%	27,7	42,8%
Entreprises et individus	6,5	14,9%	26,0	39,6%	24,0	37,1%
Total	43,7	100,0%	65,6	100,0%	64,7	100,0%
Volume financier (millions d'euros)						
État	25,8	66,8%	75,0	18,3%	78,3	19,3%
Collectivités territoriales			122,3	29,9%	127,3	31,3%
Entreprises et individus	12,8	33,2%	211,8	51,8%	200,6	49,4%
Total	38,6	100,0%	409,1	100,0%	406,2	100,0%

(1) Résultats différents de ceux publiés dans l'édition 2004. Seuls les GRETA sont concernés, les CAFOC ne répondant plus à l'enquête.

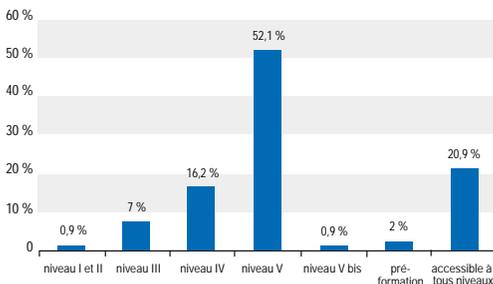
[2] Stagiaires du réseau des GRETA (en milliers)



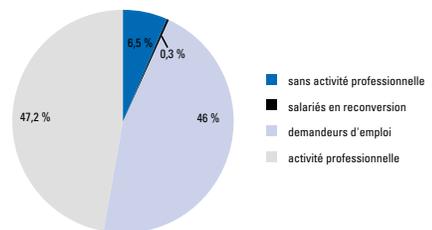
[3] Heures-stagiaires du réseau des GRETA (en millions)



[4] Répartition des stagiaires selon le niveau de leur formation en 2003 (en milliers)



[5] Répartition des stagiaires selon leur situation face à l'emploi en 2003



Présentation

En 2003, les établissements secondaires publics regroupés au sein de 275 groupements d'établissements (GRETA) ont mis en commun leurs moyens en personnels, en locaux et en équipement pour répondre aux besoins de formation continue. Ils ont accueilli 481 300 stagiaires, qui ont suivi une action de formation continue dont la durée et le coût moyens ont été respectivement de 136 heures et de 5,98 euros par heure et par individu.

Le nombre d'heures-stagiaires (France métropolitaine + DOM) a atteint 64 700 milliers au cours de l'année, en décline de 1,4 % par rapport à l'année précédente [1].

Par rapport à 2002, la part de financement par les entreprises ou les individus a diminué légèrement (passant de 51,8 % à 49,4 %), celle de l'État a crû de 1 % (19,3 %, contre 18,3 % en 2002) et celle des collectivités territoriales est passée de 29,9 % en 2002 à 31,3 % en 2003 [2]. Le total du chiffre d'affaires s'élève à 406,2 millions d'euros et diminue de 0,7 % par rapport à l'année 2002.

Définitions

■ GRETA. Groupement d'établissements. Voir 7.2, rubrique "Définitions".

■ Champ. Tous les établissements publics du premier degré et du second degré sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche font partie du champ d'étude.

■ Heures-stagiaires. (Stagiaires) X (Durée en heures de stage). Certaines actions réalisées dans les établissements d'enseignement secondaires étant cofinancées par deux des trois types de financeurs (fonds publics, entreprises, individus), l'effectif d'ensemble peut comprendre des doubles comptes.

→ Pour en savoir plus

Publication

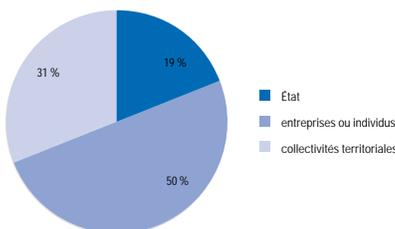
- Note d'Information, 05.10.

Source : Enquête n° 63 sur l'activité des GRETA (DEP).

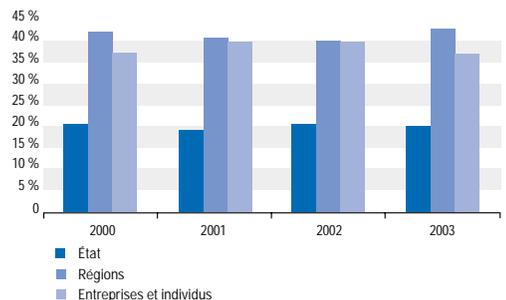
[1] Répartition des heures-stagiaires par académie selon l'origine du financement en 2003 (milliers d'heures-stagiaires)

Académies	Financement par les entreprises ou les individus				Financement par les fonds publics			Total général
	1,5 % strict	1,5 % extension	Individus	Total	État	Collectivités locales	Total	
Aix-Marseille	725	274	158	1 157	700	1 268	1 968	3 125
Amiens	308	52	27	387	268	781	1 049	1 436
Besançon	269	69	68	406	153	449	602	1 008
Bordeaux	1 108	286	277	1 671	378	776	1 154	2 825
Caen	255	78	35	368	323	687	1 010	1 378
Clermont-Ferrand	409	282	38	729	474	397	871	1 600
Corse	18	26	-	44	78	195	273	317
Créteil	978	536	170	1 684	1 045	2 736	3 781	5 465
Dijon	373	125	32	530	255	726	981	1 511
Grenoble	1 057	248	248	1 553	1 450	1 300	2 750	4 303
Lille	776	198	26	1 000	1 504	3 967	5 471	6 471
Limoges	61	65	38	164	137	522	659	823
Lyon	631	255	132	1 018	375	573	948	1 966
Montpellier	500	282	129	911	339	1 264	1 603	2 514
Nancy-Metz	409	200	59	668	572	1 251	1 823	2 491
Nantes	323	216	62	601	400	866	1 266	1 867
Nice	295	79	110	484	434	850	1 284	1 768
Orléans-Tours	242	88	854	1 184	188	583	771	1 955
Paris	1 283	227	261	1 771	229	827	1 056	2 827
Poitiers	227	129	59	415	369	1 034	1 403	1 818
Reims	489	136	39	664	338	682	1 020	1 684
Rennes	471	240	132	843	458	972	1 430	2 273
Rouen	810	70	40	920	445	1 582	2 027	2 947
Strasbourg	671	373	32	1 076	170	145	315	1 391
Toulouse	668	288	195	1 151	527	886	1 413	2 564
Versailles	1 676	386	252	2 314	808	1 639	2 447	4 761
Total France métropolitaine	15 032	5 208	3 473	23 713	12 417	26 958	39 375	63 088
Guadeloupe	4	10	1	15	198	106	304	319
Guyane	-	19	-	19	67	29	96	115
Martinique	35	84	12	131	110	319	429	560
La Réunion	77	71	3	151	219	222	441	592
Total DOM	116	184	16	316	594	676	1 270	1 586
Total France métr. + DOM	15 148	5 392	3 489	24 029	13 011	27 634	40 645	64 674

[2] Ventilation des volumes financiers en 2003 (France métropolitaine + DOM)



[3] Répartition des heures-stagiaires assurées par le réseau des GRETA selon les organismes financeurs



Présentation

Les universités ont commencé à investir le champ de la formation continue au début des années 1950 avec la création progressive des instituts de promotion sociale du travail qui, aujourd'hui, leur sont intégrés.

Avec la création en 1957 de l'ESEU, devenu depuis le DAEU (diplôme d'accès aux études universitaires), qui permet à des personnes issues du système scolaire d'entrer à l'université sans posséder le baccalauréat, et la mise en place dès 1985 de la validation des acquis professionnels pour l'entrée à l'université, complétée par le décret de 1993 autorisant la délivrance de modules ou d'unités de formation sur la base des acquis professionnels ; la formation continue dans l'enseignement supérieur accueille dès le début des années 2000 plus de 300 000 stagiaires.

La mise en place en 2002 de la validation des acquis de l'expérience autorisant la délivrance de tout ou partie d'un diplôme universitaire à ceux dont l'expérience professionnelle a permis d'acquérir les compétences requises, explique peut-être la légère stagnation de la formation continue dans les universités. Ces dernières ont accueilli en 2003, près de 313 000 stagiaires contre plus de 314 000 en 2002, soit - 0,6 % par rapport à l'année précédente. La durée des formations suivies s'est, elle, en revanche, fortement accrue, passant de 130 à 141 heures en moyenne et 290 heures pour les demandeurs d'emploi. Ceux-ci sont cependant peu nombreux parmi les stagiaires (10,3 %), dont un sur deux est un salarié qui s'est inscrit "de sa propre initiative", et un sur trois, un salarié dont la formation continue est financée par son entreprise, le plus souvent dans le cadre du plan de formation.

Le chiffre d'affaires de la formation continue dans l'enseignement supérieur dépasse 247 millions d'euros en 2003, dont 192,5 millions pour les universités. Celles-ci ont vu leur chiffre d'affaires augmenter de 6,1 % en un an. Les ressources de la formation continue dans l'enseignement supérieur proviennent pour un peu plus d'un tiers des entreprises et des OPCA, pour une part équivalente, de fonds publics (Régions et État) et pour 22 % des contributions des stagiaires.

Définitions

■ **Champ.** Tous les établissements supérieurs sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et dont la mission est d'assurer de l'enseignement supérieur. Ces établissements sont classés en fonction de leur catégorie juridique telle que définie par la loi du 26 janvier 1984, qui distingue : les universités et les INP, les écoles et les instituts extérieurs aux universités, les Écoles normales supérieures et les grands établissements, et les établissements publics rattachés aux EPCSCP (notamment les EPA rattachés). Entrent également dans le champ de l'enquête les EPA autonomes.

Pour l'année 2002, trente-sept EPCSCP et EPA ont communiqué leurs résultats contre vingt-sept en 2002. En revanche, neuf centres régionaux associés au CNAM n'ont pas communiqué leurs résultats contre seulement six en 2002 : Aix, Bourges, Brive, Tours, Arcnam-Centre, Lille, Limoges, Martinique, La Réunion, ainsi que Nouméa.

■ La loi d'orientation sur l'enseignement supérieur introduit, pour la première fois en 1968, la formation continue comme une mission fondamentale des universités, laquelle sera placée par la loi de 1984 au même rang que la formation initiale.

■ EPA. Établissement public à caractère administratif.

■ EPCSCP. Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel.

■ INP. Institut national polytechnique.

■ OPCA. Organismes paritaires agréés qui collectent les fonds des entreprises pour la formation continue des salariés des PME.

→ Pour en savoir plus

Source : Enquête sur la formation continue dans l'enseignement supérieur.

[1] Les ressources de la formation continue dans l'enseignement supérieur en 2003 (millions d'euros) (France métropolitaine + DOM)

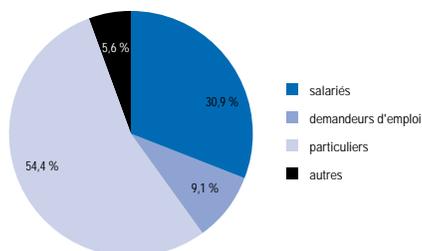
	Universités et INP	Autres EPSCSP et EPA (1)	Ensemble	CNAM 2002 (2)	Ensemble avec CNAM
Entreprises					
pour la formation de leurs salariés	43,76	7,26	51,01	6,88	57,89
pour la formation des travailleurs privés d'emploi	0,63	0,04	0,67	0,09	0,76
Total entreprises	44,39	7,29	51,68	6,96	58,65
Organismes collecteurs des fonds de la formation professionnelle	28,34	0,67	29,01	1,68	30,69
Particuliers et contribution des stagiaires					
contrats avec les particuliers	34,54	1,28	35,82	2,33	38,14
contrats avec les stagiaires	10,51	0,83	11,35	4,82	16,17
Total particuliers	45,05	2,11	47,16	7,15	54,31
Ensemble des fonds privés	117,78	10,07	127,85	15,79	143,65
Pouvoirs publics : Etat et collectivités territoriales					
pour la formation de leurs agents	11,06	2,59	13,65	0,19	13,84
pour la formation de publics spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- des instances européennes	2,78	0,16	2,94	0,24	3,18
- de l'Etat	9,27	0,37	9,64	0,33	9,97
- des régions	32,29	1,13	33,42	15,62	49,04
Autres ressources publiques	6,64	0,33	6,97	1,11	8,08
Total fonds publics	62,04	4,57	66,61	17,50	84,11
Autres organismes de formation	5,52	2,19	7,71	1,13	8,84
Autres ressources	7,31	0,66	7,97	2,84	10,82
Total général	192,65	17,49	210,14	37,27	247,41

Tableaux [1] et [2] : (1) 37 UT, grands établissements et écoles publiques d'ingénieurs ont répondu en 2003 contre 27 en 2002. (2) Voir "Définitions".

[2] Répartition des stagiaires (milliers) et heures-stagiaires (millions) par type de dispositif (année civile 2003)

Type de dispositif et type d'établissement	Plan de formation	Congé individuel de formation	Sous contrat en alternance	Total salariés financés par leur entreprise	Demandeurs d'emploi	Particuliers inscrits à leur initiative	Professions libérales, commerçants, artisans	Total général
Universités, INP et EPA rattachés								
stagiaires	86,65	12,36	4,80	103,81	32,17	155,93	21,01	312,92
heures-stagiaires	9,05	4,53	2,34	15,91	9,33	16,60	2,34	44,18
durée moyenne de formation (h.)	104,39	366,09	487,35	153,24	290,00	106,49	111,48	141,18
Autres EPSCSP et EPA autonomes (1)								
stagiaires	8,32	0,36	0,31	8,99	0,52	2,22	0,00	11,74
heures-stagiaires	0,57	0,23	0,11	0,90	0,36	0,49	0,02	1,78
durée moyenne de formation (h.)	68,31	623,38	351,59	100,51	691,99	222,37	150,50	151,23
CNAM 2003 (2)								
stagiaires	8,35	0,05	0,17	8,57	2,94	55,70	1,17	68,38
heures-stagiaires	1,27	0,03	0,07	1,36	1,03	11,74	0,08	14,21
durée moyenne de formation (h.)	151,5	546,6	417,3	159,0	351,1	210,8	65,0	207,8
Total tous types d'établissements								
stagiaires	103,32	12,77	5,28	121,37	35,63	213,85	22,19	393,04
heures-stagiaires	10,88	4,78	2,52	18,17	10,72	28,84	2,43	60,17
durée moyenne de formation (h.)	105,3	374,1	477,1	149,7	300,9	134,8	109,7	153,1

[3] Répartition des stagiaires selon leur statut face à l'emploi en 2003



8 Résultats, diplômes, insertion

8.1	Le diplôme national du brevet	216
8.2	La réussite au diplôme national du brevet par sexe, âge, catégorie sociale	218
8.3	Le baccalauréat : nombre de bacheliers par série	220
8.4	La réussite au baccalauréat par sexe, âge, catégorie sociale	222
8.5	La proportion de bacheliers dans une génération	224
8.6	Les diplômes de l'enseignement technologique et professionnel	226
8.7	Les diplômes universitaires	228
8.8	La réussite (bacheliers et non bacheliers) au DEUG et au DUT	230
8.9	Les diplômés des écoles d'ingénieurs et de commerce	232
8.10	Les sorties du système éducatif	234
8.11	L'emploi à la sortie du lycée au 1 ^{er} février 2004	236
8.12	L'emploi des sortants d'apprentissage au 1 ^{er} février 2004	238
8.13	La situation professionnelle peu après la fin de la formation initiale	240
8.14	La validation des acquis de l'expérience (enseignement professionnel et technologique) : évolution	242
8.15	La validation des acquis professionnels et de l'expérience (enseignement supérieur)	244
8.16	L'évaluation bilan de la maîtrise des compétences en compréhension écrite et orale en fin d'école élémentaire	246
8.17	L'évaluation bilan des compétences générales en fin de collège	248

Présentation

Toutes séries confondues, 786 800 candidats se sont présentés à la session 2005 de l'examen du diplôme national du brevet en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer ; parmi eux, 622 200 ont été admis. Le taux de réussite global s'établit ainsi à 79,1 %, en très légère augmentation par rapport à la session 2004 (+ 0,2 point).

La série collège, très largement majoritaire, représente 89 % des élèves présentés, la série technologique 6 % et la série professionnelle 5 %.

Le taux de succès diffère selon les séries : la série collège enregistre toujours le taux le plus élevé (79,6 %), devant la série technologique (77,4 %) et la série professionnelle (71,5 %). Les résultats de la série collège sont quasiment stables (+ 0,2 point), et ceux de la série technologique gagnent un point après en avoir perdu 1,8. Seul le taux de la série professionnelle connaît un léger recul de 0,7 point. Ainsi, les écarts entre les différentes séries s'accroissent entre les sessions 2004 et 2005.

Les filles sont un peu plus nombreuses que les garçons dans la série collège (51 %), tandis que les garçons sont davantage représentés dans la série professionnelle (51,5 %) et surtout technologique (64 %). Dans la série collège, 83 % des filles et 76 % des garçons ont obtenu leur brevet lors de la session 2005. Cet écart en faveur des filles existe également dans les deux autres séries mais d'ampleur moindre : 3,7 points dans la série technologique, 1,2 point dans la série professionnelle. Pour l'ensemble des séries, l'écart est de 6,4 points et reste très proche de celui de l'an passé (6,6).

Les résultats restent également hétérogènes selon les académies puisque le taux de réussite, toutes séries confondues, varie de 65,5 % dans l'académie de Martinique à 84,4 % dans celle de Rennes.

Résultats des DOM.

Dans les DOM, comme pour la France métropolitaine, la série collège est la plus représentée avec 98 % des présentés. Toutefois, les taux de réussite de chaque série restent inférieurs à ceux observés en métropole. Celui de la série collège atteint près de 71 % alors que les taux des séries technologique et professionnelle sont respectivement de 51 % et 39 %. Les résultats varient également selon les académies d'outre-mer ; ainsi, toutes séries confondues, le taux de réussite va de 65,5 % pour la Martinique à 74,3 % pour la Guyane. Le taux de réussite pour l'ensemble des DOM atteint 70 %, et s'améliore légèrement par rapport à la session 2003 (+ 0,8 point).

Définitions

■ Diplôme national du brevet. Diplôme national sanctionnant la formation secondaire au terme des classes de troisième. Il est attribué sur la base des notes obtenues à un examen et des résultats issus du contrôle continu en classes de quatrième et de troisième. Il comporte trois séries : la série collège, accessible aux élèves des classes de troisième des collèges ; les séries technologique et professionnelle, accessibles notamment aux élèves des lycées professionnels.

■ Le taux de réussite est calculé en rapportant le nombre d'admis à l'effectif des candidats présents à l'examen.

→ Pour en savoir plus

Source : Enquête rapide sur les résultats au DNB, DEP, juillet 2005.

Le diplôme national du brevet

[1] Les résultats du diplôme national du brevet par académie - session 2005

Académies	Collège		Technologique		Professionnelle		Ensemble % d'admis
	Présentés	Admis	Présentés	Admis	Présentés	Admis	
Aix-Marseille	31 462	23 830	1 387	975	1 202	680	74,8
Amiens	21 810	16 433	1 334	1 100	415	331	75,8
Besançon	12 167	9 743	1 597	1 291	415	290	79,9
Bordeaux	30 157	24 668	2 185	1 575	3 290	2 499	80,7
Caen	15 065	12 273	1 911	1 378	477	344	80,2
Clermont-Ferrand	12 886	10 526	1 390	933	1 481	1 067	79,5
Corse	2 941	2 338	3	3	10	8	79,5
Créteil	49 374	36 330	446	390	4 146	2 949	73,5
Dijon	17 075	13 401	1 702	1 392	650	468	78,6
Grenoble	34 034	28 741	1 977	1 641	3 153	2 302	83,5
Lille	48 571	39 577	2 485	2 156	5 577	4 098	81,2
Limoges	6 286	5 415	785	577	537	377	83,7
Lyon	33 226	27 573	2 104	1 720	512	366	82,7
Montpellier	26 545	20 991	1 675	1 297	916	668	78,8
Nancy-Metz	25 206	20 111	3 108	2 540	1 323	871	79,4
Nantes	37 248	31 567	4 633	3 198	1 808	1 312	82,6
Nice	22 648	18 308	385	306	304	189	80,6
Orléans-Tours	26 740	20 938	2 447	1 782	1 383	1 048	77,7
Paris	19 991	15 225	256	187	1 513	967	75,3
Poitiers	16 580	13 307	2 209	1 679	1 698	1 329	79,6
Reims	14 282	11 301	2 587	1 971	1 235	843	78,0
Rennes	32 790	28 102	3 064	2 314	2 280	1 755	84,4
Rouen	21 374	16 716	1 902	1 637	905	633	78,5
Strasbourg	20 704	16 467	929	751	162	121	79,6
Toulouse	26 570	22 195	2 935	2 367	1 709	1 194	82,5
Versailles	64 867	50 254	1 761	1 437	3 397	2 411	77,3
France métropolitaine	670 599	536 510	47 197	36 597	40 498	29 120	79,4
Guadeloupe	7 081	4 868	101	49	19	1	68,3
Guyane	2 424	1 844	79	43	81	34	74,3
Martinique	5 938	3 967	22	11	152	26	65,5
La Réunion	12 430	8 988	0	0	195	113	72,1
DOM	27 873	19 667	202	103	447	174	69,9
France métr. + DOM	698 472	556 177	47 399	36 700	40 945	29 294	79,1

[2] Évolution du taux de réussite au diplôme national du brevet par académie

Académies	1999	Variation 2000	Variation 2001	Variation 2002	Variation 2003	Variation 2004	Variation 2005
Aix-Marseille	73,5	1,9 75,4	0,8 76,2	-1,9 74,3	1,9 76,2	-0,6 75,6	-0,8 74,8
Amiens	75,4	1,0 76,4	-2,4 74,0	0,5 74,5	0,8 75,3	0,2 75,5	0,3 75,8
Besançon	73,0	3,3 76,3	0,6 76,9	1,6 78,5	-2,2 76,3	2,8 79,1	0,8 79,9
Bordeaux	73,3	4,1 77,4	0,9 78,3	0,8 79,1	-0,2 78,9	2,6 81,5	-0,8 80,7
Caen	72,9	6,5 79,4	-1,9 77,5	2,8 80,3	-0,9 79,5	2,9 82,4	-2,2 80,2
Clermont-Ferrand	70,9	4,1 75,0	3,8 78,8	-2,1 76,7	-1,9 74,8	1,5 76,3	3,2 79,5
Corse	71,6	5,0 76,6	0,1 76,7	0,2 76,9	1,0 77,9	0,5 78,4	1,1 79,5
Créteil	69,9	4,9 74,8	-1,1 73,7	2,2 75,9	-0,5 75,5	-2,3 73,2	0,3 73,5
Dijon	76,3	2,2 78,5	-0,1 78,4	0,5 78,9	-2,1 76,8	2,2 79,0	-0,4 78,6
Grenoble	81,9	-0,8 81,1	0,0 81,1	-0,2 80,9	-1,1 79,9	2,4 82,3	1,2 83,5
Lille	73,8	1,8 75,6	-0,1 75,5	0,1 75,6	-0,2 75,4	1,2 76,6	4,6 81,2
Limoges	78,5	0,3 78,8	4,4 83,2	-1,4 81,8	-0,7 81,1	0,9 82,0	1,7 83,7
Lyon	73,4	3,9 77,3	1,9 79,2	1,4 80,6	0,1 80,7	2,5 83,2	-0,5 82,7
Montpellier	76,6	2,9 79,5	0,0 79,5	-0,9 78,6	-0,2 78,4	-0,2 78,2	0,6 78,8
Nancy-Metz	75,5	2,1 77,6	0,7 78,3	0,9 79,2	0,7 79,9	1,0 80,9	-1,5 79,4
Nantes	81,1	-0,1 81,0	0,8 81,8	1,8 83,6	-0,9 82,7	2,2 84,9	-2,3 82,6
Nice	77,1	4,6 81,7	-0,4 81,3	-0,7 80,6	1,0 81,6	-1,6 80,0	0,6 80,6
Orléans-Tours	71,0	3,1 74,1	3,8 77,9	0,0 77,9	-2,0 75,9	3,9 79,8	-2,1 77,7
Paris	72,9	6,6 79,5	-3,8 75,7	-1,6 74,1	1,8 76,0	-1,4 74,6	0,7 75,3
Poitiers	78,5	1,2 79,7	1,1 80,8	-0,7 80,1	-0,6 79,5	1,1 80,6	-1,0 79,6
Reims	75,1	2,9 78,0	-1,0 77,0	0,3 77,3	-2,4 74,9	2,9 77,8	0,2 78,0
Rennes	83,3	-0,3 83,0	1,7 84,7	0,8 85,5	-0,6 84,9	1,4 86,3	-1,9 84,4
Rouen	75,7	4,4 80,1	-1,7 78,4	-0,1 78,3	-0,6 77,7	0,5 78,2	0,3 78,5
Strasbourg	71,6	5,3 76,9	-0,2 76,7	2,1 78,8	-3,4 75,4	1,6 77,0	2,6 79,6
Toulouse	80,4	1,5 81,9	-0,7 81,2	-1,3 79,9	3,3 83,2	-0,9 82,3	0,2 82,5
Versailles	71,0	7,4 78,4	-3,0 75,4	1,7 77,1	-0,2 77,0	-0,5 76,5	0,8 77,3
France métropolitaine	75,2	3,0 78,2	0,0 78,2	0,4 78,6	-0,3 78,3	0,9 79,2	0,2 79,4
Guadeloupe	59,6	4,8 64,4	0,5 64,9	0,7 65,6	2,2 67,7	4,6 72,3	-4,0 68,3
Guyane	64,7	9,9 74,6	-1,7 72,9	0,4 73,3	-2,5 70,8	6,1 76,9	-2,6 74,3
Martinique	55,1	14,2 69,3	-2,3 67,0	-0,9 66,1	-0,7 65,4	3,8 69,2	-3,7 65,5
La Réunion	66,1	6,6 72,7	-5,4 67,3	0,2 67,5	4,2 71,8	-6,0 65,8	6,3 72,1
DOM	62,0	8,1 70,1	-3,0 67,1	0,1 67,2	2,0 69,3	-0,2 69,1	0,8 69,9
France métr. + DOM	74,7	3,2 77,9	-0,1 77,8	0,4 78,2	-0,2 78,0	0,9 78,9	0,2 79,1

Présentation

En France métropolitaine et dans les DOM, avec 789 900 candidats présents et 623 300 admis, le taux de réussite à la session 2004 au diplôme national du brevet est de 78,9 %. Après une nette amélioration entre les sessions 1995 et 2000 (plus de 4 points), le taux de succès semble depuis plafonner aux alentours de 78 %.

Depuis dix ans, la série collège est toujours en tête : à la session 1995, la proportion de lauréats était égale à 75,3 %, loin devant les séries technologique (- 10 points) et professionnelle (- 15 points). Cependant, les écarts se réduisent ; à la session 2004, les écarts ne sont plus que de 3 points dans la série technologique et de 7 points dans la série professionnelle. Depuis la session 2002, et quelle que soit la série, les filles réussissent davantage que les garçons à obtenir le diplôme national du brevet, mais c'est dans la série collège que les différences sont les plus importantes : 7 points d'écart, contre 2,4 points pour la série technologique et 1,8 point pour la série professionnelle.

Les candidats de la série collège sont plus jeunes que ceux des deux autres séries : l'âge le plus fréquent est 15 ans ; il est de 16 ans, ou de 17 ans, dans les séries technologique ou professionnelle, ce qui s'explique sans doute par des parcours scolaires plus lents. Au sein de chaque série, les candidats les plus jeunes réussissent le mieux.

Globalement, les enfants issus des milieux sociaux de cadres supérieurs ou d'agriculteurs ont de meilleurs taux de réussite (respectivement 92,2 % et 87,4 %) que ceux issus des milieux de professions intermédiaires (85,3 %) ou d'employés (78,3 %). Cependant, parmi les cadres supérieurs et les professions intermédiaires, les enfants d'enseignants ont des taux de réussite plus élevés que la moyenne de leur groupe. Les enfants d'ouvriers, de retraités ou de parents sans activité professionnelle comptent parmi ceux ayant les taux les plus faibles (72 % et moins).

Définitions

- Le taux de réussite est calculé en rapportant le nombre d'admis au nombre de candidats présents à l'examen.
- Présents. Est considéré comme présent à l'examen tout candidat qui a participé au moins à une épreuve.
- Âge. L'âge est défini par la différence de millésime entre l'année d'observation et l'année de naissance, quelle que soit la date d'anniversaire. Pour la session 2004, un candidat âgé de 15 ans est, par définition, né en 1989. Son âge réel à la session de juin peut aller de 14 ans et demi, s'il est né en décembre 1989, à 15 ans et demi, s'il est né en janvier 1989.

→ Pour en savoir plus

Sources : Fichiers détaillés des candidats au diplôme national du brevet, DEP, octobre 2004.

[1] Évolution du taux de réussite au diplôme national du brevet par sexe (France métropolitaine + DOM)

		1995	2000	2001	2002	2003	2004
Série collège	Garçons	-	-	-	75,0	75,0	75,8
	Filles	-	-	-	82,0	81,9	82,8
	Ensemble	75,3	78,4	78,2	78,7	78,5	79,4
Série technologique	Garçons	-	-	-	77,2	76,7	75,6
	Filles	-	-	-	79,9	80,9	78,0
	Ensemble	65,2	73,4	75	78,1	78,2	76,4
Série professionnelle	Garçons	-	-	-	69,3	67,3	71,3
	Filles	-	-	-	70,3	69,7	73,1
	Ensemble	59,8	73,6	73,4	69,8	68,5	72,2
Total	Garçons	-	-	-	74,9	74,7	75,5
	Filles	-	-	-	81,4	81,2	82,1
	Ensemble	73,5	77,9	77,8	78,2	78,0	78,9

[2] Répartition des lauréats au diplôme national du brevet et taux de réussite par âge en 2004 (France métropolitaine + DOM)

Âge	Série collège		Série technologique		Série professionnelle		Total	
	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)
13 ans ou moins	734	97,0	-	-	-	-	734	96,8
14 ans	21 318	98,4	19	100,0	3	ns	21 340	98,4
15 ans	422 675	91,1	4 512	89,2	724	82,1	427 911	91,1
16 ans	98 286	55,1	22 246	77,6	9 833	77,7	130 365	59,3
17 ans	12 146	37,5	8 964	71,9	14 209	73,5	35 319	55,0
18 ans	830	34,4	991	60,2	3 963	63,8	5 784	56,3
19 ans	109	32,0	143	50,2	678	53,4	930	49,1
20-24 ans	57	28,5	112	58,6	353	51,8	522	48,7
25 ans ou plus	47	35,3	154	74,0	174	67,7	375	62,7
Ensemble	556 202	79,4	37 141	76,4	29 937	72,2	623 280	78,9

[3] Répartition des lauréats au diplôme national du brevet et taux de réussite par profession et catégorie sociale (PCS) en 2004 (France métropolitaine + DOM)

PCS	Série collège		Série technologique		Série professionnelle		Total	
	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)
Agriculteurs exploitants	15 337	88,7	1 817	81,7	657	77	17 811	87,4
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	49 930	82	3 301	78,4	2 326	76,6	55 557	81,5
Cadres, professions intellectuelles supérieures	124 822	92,6	1 992	80,7	1 702	80,5	128 516	92,2
dont professeurs et assimilés (1)	17 517	94,5	153	76,1	118	80,8	17 788	94,2
Professions intermédiaires	99 478	85,7	4 087	80,9	3 154	81	106 719	85,3
dont instituteurs et assimilés (2)	7 605	93,6	148	81,8	140	80	7 893	93,1
Employés	93 372	78,4	6 719	78,3	5 633	76	105 724	78,3
Ouvriers	121 516	71,5	12 886	76,1	9 352	71,8	143 754	71,9
Retraités	7 324	70,3	609	72,2	589	69,3	8 522	70,3
Autres personnes sans activité professionnelle	33 691	61,6	3 429	69,8	3 256	62,8	40 376	62,3
Indéterminé	10 732	64	2 301	68,9	3 268	66,3	16 301	65,1
Ensemble	556 202	79,4	37 141	76,4	29 937	72,2	623 280	78,9

(1) PCS : 34.

(2) PCS : 42.

Présentation

Le nombre de lauréats de la session 2004 s'élève à 498 400 en France métropolitaine et dans les DOM. Il est en baisse de 0,9 % par rapport à 2003 (- 4 300 bacheliers) mais reste supérieur à 2002 (+ 4 600 bacheliers). Cette diminution est principalement à mettre en rapport avec la baisse des lauréats en filière générale (- 2,7 %) et plus particulièrement dans les séries littéraires (- 4,8 %) et scientifiques (- 3,8 %). Au contraire, le nombre de bacheliers technologiques reste stable (+ 0,3 %) malgré un recul en STT (- 2,3 %) ; et les lauréats des séries professionnelles augmentent (+ 2,6 %). Le taux de réussite de la session 2004 est inférieur à celui de 2003 (79,7 % contre 80,1 %) mais il est supérieur à celui de toutes les sessions précédentes. S'il a fortement augmenté en 2003 dans les séries générales (+ 3,4 points), il diminue en 2004 (- 1,2 point), tout en restant en progression par rapport aux années précédentes. Le taux de réussite au baccalauréat technologique reste stable, celui du baccalauréat professionnel est en hausse (76,9 % contre 75,9 % en 2003).

Ainsi, la diminution du nombre de bacheliers par rapport à la session précédente est essentiellement due à la baisse du nombre de candidats (- 2 400), conjuguée à un fléchissement du taux de réussite.

Sur la période 1995-2004, la répartition des bacheliers s'est modifiée en faveur des séries professionnelles (+ 40 % soit 26 900 lauréats de plus), au détriment des séries générales (- 9 % soit 25 900 lauréats de moins). La progression du nombre de bacheliers professionnels provient plus particulièrement de la croissance des effectifs du secteur de la production (+ 63,4 %). Au sein du baccalauréat général, les séries littéraires ont décliné avec en tout 30,8 % de lauréats en moins, comme pour les scientifiques dans une bien moindre mesure (- 6,3 %). À l'inverse, le nombre de bacheliers en ES a augmenté de 6,5 %. Sur cette même période, les lauréats des séries technologiques sont en légère progression (+ 3,6 %), en particulier les séries SMS (+ 36,9 %) et agricoles où les effectifs en STAE et STPA ont plus que doublé en neuf ans.

À la session 2004, pour 100 bacheliers, on compte 52 généralistes, 29 technologiques et 19 professionnels, contre respectivement 58, 28 et 14 en 1995.

Définitions

■ Le baccalauréat général sanctionne une formation générale à dominante scientifique, économique et sociale ou littéraire. La dernière grande réforme du baccalauréat général a été définie en 1993 par le décret n° 93-1092 du 15 septembre 1993, qui a institué à partir de la session 1995, à la place des anciennes séries (A, B, C, D, E), les nouvelles séries ES (économique et sociale), L (littéraire) et S (scientifique) organisées autour d'un noyau cohérent de disciplines dominantes dans le cadre d'une formation générale.

■ Le baccalauréat technologique associe une formation générale à une formation couvrant un champ technologique d'ensemble. Les premiers bacheliers technologiques sont apparus à partir de la session 1969. De même que pour le baccalauréat général, une importante rénovation des filières a été définie en 1993 et les anciennes séries (F, G et H) ont été réformées (sauf F11 et F11'). Les premiers bacheliers des nouvelles séries sont apparus à la session 1995. La série Hôtellerie a été créée en 1994 et fait partie du secteur tertiaire du baccalauréat technologique. Avant cette date, cette spécialité était sanctionnée par un diplôme de brevet de technicien.

■ Le baccalauréat professionnel sanctionne une formation plus concrète débouchant sur un métier. Sa finalité principale est l'entrée dans la vie active, même si il donne le droit de poursuivre des études supérieures. Sa création en 1985 a répondu à un besoin croissant, exprimé par les entreprises, d'emplois qualifiés à ce niveau en même temps qu'il constituait une filière de poursuite d'études positive pour les jeunes titulaires d'un BEP ou d'un CAP. Le diplôme est généralement préparé en deux ans dans les lycées professionnels par des élèves déjà titulaires du BEP. Il peut être préparé soit par la voie scolaire, soit par la voie de l'apprentissage, soit par la voie de la formation professionnelle continue. Pour s'y présenter, il faut soit avoir suivi la formation y conduisant, soit justifier de trois ans d'activité professionnelle dans un emploi de niveau V, en rapport avec la finalité de la spécialité postulée. Les premiers bacheliers professionnels sont apparus à la session 1987. Les séries agricoles ont été créées en 1998 à partir d'anciens brevets de techniciens délivrés par le ministère en charge de l'Agriculture et de la Pêche, tout comme les séries STAE et STPA du baccalauréat technologique l'avaient été en 1995.

→ Pour en savoir plus

Publications

- Notes d'Information, 02.22, 02.37, 03.34, 04.07, 05.09 (baccalauréat, résultats définitifs).
- Tableaux statistiques, n° 6773, 6832, 6878, 6932, 6972 (général), 6774, 6833, 6879, 6933, 6973 (technologique), 6796, 6834, 6869, 6934, 6971 (professionnel).

Source : Enquête n° 60 sur les résultats définitifs du baccalauréat 2004.

Le baccalauréat : nombre de bacheliers par série

[1] Évolution du nombre d'admis au baccalauréat de 1960 à 1990 (France métropolitaine)

Séries	1960	1970	1980	1985	1990
A (Philosophie - Lettres) (1)	23 344	64 502	40 391	46 704	63 727
B (Économique et sociale)	191	11 304	31 521	40 381	60 092
C (Mathématiques et sciences physiques)	17 061	21 443	32 658	33 516	56 812
D (Mathématiques et sciences de la nature) et D' (sciences agronomiques et techniques)	15 443	36 011	48 545	44 536	58 672
E (Mathématiques et techniques) Expérimentale	3 248	5 447	5 823	5 427	7 910
	-	-	831	-	-
Total baccalauréat général	59 287	138 707	159 769	170 564	247 213
F (2)	-	11 081	26 612	33 179	41 948
G (3)	-	17 465	35 605	48 025	70 249
H (Techniques informatiques)	-	54	443	1 282	424
Total baccalauréat technologique	-	28 600	62 660	82 486	112 621
Baccalauréat professionnel	-	-	-	-	24 116
Ensemble	59 287	167 307	222 429	253 050	383 950

(1) La série A regroupe A1 (Lettres - Mathématiques), A2 (Lettres - Langues) et A3 (Lettres - Arts).

(2) Les séries F sont : F1A (Génie mécanique, option Productive mécanique), F1B (option Systèmes motorisés), F1C (option Structures métalliques), F1D (option Bois et matériaux associés), F1E (option Matériaux souples), F2 (Électronique), F3 (Électrotechnique), F4 (Génie civil, Bâtiments et travaux publics), F5 (Physique), F6 (Chimie), F7 (Sciences biologiques, option Biochimie), F7' (Sciences biologiques, option Biologie), F8 (Sciences médico-sociales), F9 (Énergie et équipement), F10A (Microtechniques, option Appareillage), F10B (Microtechniques, option Optique), F11 (Musique, option Instrument), F11' (Musique, option Danse), F12 (Arts appliqués).

(3) La série G regroupe G1 (Techniques administratives), G2 (Techniques quantitatives de gestion) et G3 (Techniques commerciales).

[2] Évolution du nombre d'admis au baccalauréat de 1995 à 2004 (France métropolitaine en 1995, France métropolitaine + DOM à partir de 1995)

Séries 1995	France métropolitaine	France métropolitaine + DOM						2004	
	1995	1995	1999	2000	2001	2002	2003	Effectifs	% filles
L (Littéraire)	69 490	71 460	62 363	59 642	56 673	50 320	51 893	49 418	82,9
ES (Économique et sociale)	74 961	76 555	75 756	75 299	75 459	78 967	81 068	81 494	65,4
S (Scientifique)	136 553	139 031	128 166	136 214	126 653	128 905	135 374	130 225	46,3
Total baccalauréat général (1)	281 004	287 046	266 285	271 155	258 785	258 192	268 335	261 137	59,2
STI (Sciences et technologies industrielles)	34 429	35 217	36 196	36 940	35 737	33 906	35 271	36 427	8,3
STL (Sciences et technologies de laboratoire)	4 802	4 840	6 262	6 327	6 080	5 950	5 794	6 491	58,9
F10B (Génie optique) (2)	32	32							
STT (Sciences et technologies tertiaires)	76 373	78 894	79 441	82 221	78 369	75 837	76 098	74 312	63,3
SMS (Sciences médico-sociales)	12 969	13 337	18 974	18 469	19 164	18 042	17 836	18 254	96,4
Hôtellerie	2 269	2 284	2 749	2 623	2 666	2 509	2 417	2 305	45,2
Séries agricoles STAE et STPA	2 229	2 247	5 127	5 828	5 529	5 388	5 146	5 238	29,6
Autres séries technologiques	1 395	1 416	354	370	399	351	237	250	54,8
Total baccalauréat technologique (2)	134 498	138 267	149 103	152 778	147 944	141 983	142 799	143 277	51,8
Secteur de la production	25 592	26 218	39 298	42 029	42 034	42 460	42 469	42 831	10,5
Secteur des services	39 560	40 878	48 998	50 588	50 465	51 119	49 068	51 127	70,2
Baccalauréat professionnel	65 152	67 096	88 296	92 617	92 499	93 579	91 537	93 958	43,0
Ensemble	480 654	492 409	503 684	516 550	499 228	493 754	502 671	498 372	54,0

(1) La correspondance avec les anciennes séries du baccalauréat général est la suivante : L (Littéraire) : A1, A2, A3. ES (Économique et sociale) : B. S (Scientifique) : C, D, E.

(2) La correspondance avec les anciennes séries du baccalauréat technologique est la suivante : STI (Sciences et technologies industrielles) : F1A à F1E, F2 à F4, F9, F10A, ainsi que F10B et F12 à partir de 1999. STL (Sciences et technologies de laboratoire) : F5, F6, F7, F7', F10B (Génie optique, série comptée en STI à partir de 1999), F11 (Musique, option Danse), F11' (Musique, option Instrument), F12 (Arts appliqués). STT (Sciences et technologies tertiaires) : G, H. SMS (Sciences médico-sociales) : F8. STAE (Sciences et techniques de l'agriculture et de l'environnement). STPA (Sciences et techniques du produit agroalimentaire). La ligne Autres séries technologiques regroupe F11, F11' et, jusqu'en 1998, F12 (comptée en STI à partir de 1999).

Présentation

En France métropolitaine et dans les DOM, avec 625 100 candidats présents et 498 400 admis, le taux de réussite au baccalauréat 2004 est de 79,7 % [1]. Légèrement inférieur à celui de 2003, année d'exception avec 80,1% d'admis, ce taux se situe à un niveau supérieur à ceux des sessions précédentes.

Le taux de réussite au baccalauréat général accuse une baisse (- 1,2 point), celle-ci est à relativiser compte tenu du niveau exceptionnel en 2003, puisque le taux en 2004 est tout de même supérieur de 2,2 points à celui de 2002. En revanche, aux baccalauréats technologique et professionnel, les taux de réussite progressent et atteignent l'un et l'autre 76,9 %.

Toutes séries confondues et dans la grande majorité d'entre elles, les filles réussissent mieux que les garçons (81,8 % contre 77,4 %). L'écart des taux de réussite entre les sexes continue de s'amenuiser depuis 2002 (4,4 points en 2004 contre 5,2). Cette année encore, c'est au bac général que l'écart est le plus prononcé, en particulier au bac S (5,4 points en faveur des filles). Les taux de réussite au bac technologique, bien qu'encore favorables aux filles (78,5% contre 75,3%), poursuivent leur tendance à la convergence et l'écart n'est plus que de 3,2 points contre 4,4 points en 2003. En revanche, au bac professionnel, l'écart se creuse en faveur des filles (+ 1,5 point). Outre le fait que cet écart était minime en 2003 (1,6 point), cet effet est induit par la légère progression du taux de réussite dans le domaine des services, où les effectifs féminins sont largement majoritaires.

En raison de la durée de leur formation, les bacheliers professionnels sont plus âgés que les autres bacheliers [2]. L'âge le plus fréquent est 18 ans pour un bachelier général, 19 ans pour un bachelier technologique et 20 ans pour un bachelier professionnel. Au sein de chaque série, les candidats les plus jeunes réussissent le mieux.

Le taux de réussite des enfants issus des milieux de cadres et professions intellectuelles supérieures est le plus élevé, suivi de près par celui des enfants d'agriculteurs exploitants, qui est même en tête pour les baccalauréats technologique et professionnel [3]. Le taux de réussite est sensiblement moins élevé, quelle que soit la série du baccalauréat, parmi les élèves des milieux ouvriers, retraités et autres personnes sans activité professionnelle. Au bac général, l'écart entre le taux de réussite des enfants des cadres et professions intellectuelles supérieures et des ouvriers est maximal (11,6 points), à l'inverse il est minimal au bac professionnel (3,9 points).

Définitions

- Taux de réussite. Il est calculé en rapportant le nombre d'admis au nombre de candidats présents.
- Présents. Est considéré comme présent à l'examen tout candidat qui a participé au moins à une épreuve.
- Âge. L'âge est défini par la différence de millésime entre l'année d'observation et l'année de naissance, quelle que soit la date d'anniversaire. Pour la session 2004, un candidat âgé de 18 ans est, par définition, un candidat né en 1986. Son âge réel à la session de juin peut aller de 17 ans et demi, s'il est né en décembre 1986, à 18 ans et demi, s'il est né en janvier 1986.

→ Pour en savoir plus

Publications

- Notes d'Information, 02.22, 02.37, 03.34, 04.07, 05.09 (baccalauréat, résultats définitifs).
- Tableaux statistiques, n° 6773, 6832, 6878, 6932, 6972 (général), 6774, 6833, 6879, 6933, 6973 (technologique), 6796, 6834, 6869, 6934, 6971 (professionnel).

Source : Enquête n° 60 sur les résultats définitifs du baccalauréat 2004.

[1] Évolution des taux de réussite au baccalauréat par sexe (France métropolitaine + DOM)

		1970	1980	1985	1990	1995	2000	2001	2002	2003	2004
Baccalauréat général	Garçons	...	64,5	66,2	73,9	73,9	77,4	76,4	77,5	81,0	79,9
	Filles	...	66,9	68,9	76,6	76,0	81,8	81,6	82,3	85,6	84,4
	Ensemble	69,0	65,9	67,8	75,4	75,1	79,9	79,4	80,3	83,7	82,5
Baccalauréat technologique	Garçons	...	57,9	65,0	68,5	71,8	76,2	75,2	73,8	74,5	75,3
	Filles	...	60,2	65,8	68,3	79,3	81,9	80,8	79,8	78,9	78,5
	Ensemble	57,7	59,2	65,4	68,4	75,5	79,1	78,1	76,8	76,7	76,9
Baccalauréat professionnel	Garçons				73,6	70,4	78,2	76,7	75,2	75,2	75,6
	Filles				75,3	75,3	80,5	78,5	78,6	76,8	78,7
	Ensemble				74,3	72,7	79,1	77,5	76,6	75,9	76,9
Total	Garçons	...	62,5	65,6	72,1	72,7	77,2	76,1	75,8	77,6	77,4
	Filles	...	64,9	68,2	73,9	76,8	81,6	80,9	81,0	82,3	81,8
	Ensemble	67,2	63,9	67,2	73,1	74,9	79,5	78,6	78,6	80,1	79,7

[2] Répartition des bacheliers et taux de réussite par âge en 2004 (France métropolitaine + DOM)

	Baccalauréat général		Baccalauréat technologique		Baccalauréat professionnel		Ensemble	
	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)
16 ans ou moins	349	91,6	13	86,7	4	57,1	366	90,8
17 ans	15 401	95,2	997	91,0	2	66,7	16 400	94,9
18 ans	169 086	88,9	47 347	85,9	179	86,5	216 612	88,2
19 ans	57 700	73,1	55 229	77,2	20 523	87,7	133 452	76,8
20 ans	15 035	63,8	28 197	70,6	37 093	80,3	80 325	73,2
21 ans	2 779	52,5	8 560	65,4	20 119	72,7	31 458	68,3
22 ans	503	41,0	2 042	57,5	7 719	66,0	10 264	62,3
23 ans	152	36,9	513	51,3	2 616	59,5	3 281	56,5
24 ans	49	24,9	140	42,0	1 162	59,2	1 351	54,2
25-29 ans	56	24,0	121	35,2	1 902	63,0	2 079	57,8
30 ans ou plus	27	20,0	118	46,1	2 639	72,7	2 784	69,2
Ensemble	261 137	82,5	143 277	76,9	93 958	76,9	498 372	79,7

[3] Répartition des bacheliers et taux de réussite par catégorie socioprofessionnelle en 2004 (France métropolitaine + DOM)

Origine familiale	Baccalauréat général		Baccalauréat technologique		Baccalauréat professionnel		Ensemble	
	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)
Agriculteurs exploitants	6 921	87,2	4 643	85,5	4 398	84,7	15 962	86,0
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	22 624	82,0	12 742	79,0	8 577	80,5	43 943	80,8
Cadres, professions intellectuelles supérieures	89 485	88,3	20 126	81,4	7 503	81,2	117 114	86,6
dont professeurs et assimilés (1)	13 875	90,1	2 310	82,8	586	79,4	16 771	88,6
Professions intermédiaires	48 625	83,5	24 861	79,0	11 256	79,1	84 742	81,6
dont instituteurs et assimilés (2)	5 584	88,0	1 248	80,9	454	76,8	7 286	85,9
Employés	38 052	79,8	27 552	77,0	16 662	78,9	82 266	78,6
Ouvriers	32 783	76,7	33 952	75,5	23 536	77,3	90 271	76,4
Retraités	4 500	78,3	3 812	72,5	3 778	70,9	12 090	74,0
Sans activité professionnelle	12 765	72,0	11 252	69,3	6 710	68,8	30 727	70,3
Indéterminé	5 382	70,5	4 337	69,2	11 538	70,9	21 257	70,4
Ensemble	261 137	82,5	143 277	76,9	93 958	76,9	498 372	79,7

(1) PCS : 34.

(2) PCS : 42.

Présentation

Compte tenu de la structure par âge de la population, les résultats de la session 2004 correspondent, pour la France métropolitaine, à une proportion de 61,8 % de bacheliers dans une génération : 32,3 % dans une série générale, 17,8 % dans une série technologique et 11,7 % dans une série professionnelle [1] [2].

Depuis 1985, en même temps que le nombre annuel de diplômés du baccalauréat a doublé, la proportion de bacheliers dans une génération a gagné 32,4 points. Cette forte progression résulte surtout de la croissance des séries technologiques et de l'important essor du baccalauréat professionnel, mis en place à partir de 1987. Au cours des dernières années, en contraste avec la longue période de croissance qui a précédé 1995, la proportion de bacheliers dans une génération atteint un palier et oscille autour de 62 %. Sur ces six dernières années, l'écart entre filles et garçons reste élevé : voisin de 12 points entre 1998 et 2000, supérieur à 13 en 2001 et 2002, il est de 11,8 points en 2004 [1].

Par ailleurs, les disparités géographiques d'obtention du baccalauréat ont évolué. L'opposition Nord-Sud, sensible en 1975, prévalait encore au milieu des années 1980. Depuis, si l'on répartit par exemple les candidats selon leur lieu de résidence (cf. *infra*), la Bretagne s'est progressivement installée en tête des régions les plus diplômées, avec près de 70 % de jeunes bacheliers dans l'académie de Rennes, devant les académies de Grenoble, Versailles, Nantes [3]. À l'opposé, les académies d'Amiens, Lille, Strasbourg et Reims figurent en-deçà de la moyenne nationale, même si l'ampleur des disparités académiques a eu tendance à se réduire.

En termes de taux de réussite, c'est l'académie de Rennes qui obtient le meilleur résultat en 2004, à la fois globalement (86,4 %), mais aussi pour chaque baccalauréat, avec 87,9 % pour les séries générales, 85,7 % pour les séries technologiques et 83,6 % pour les séries professionnelles.

Définitions

■ **Taux de réussite.** Il est calculé en rapportant le nombre d'admis au nombre de candidats présents. Est considéré comme présent à l'examen tout candidat qui a participé au moins à une épreuve.

■ **Âge.** L'âge est défini par la différence de millésime entre l'année d'observation et l'année de naissance, quelle que soit la date d'anniversaire. Pour la session 2004, un candidat âgé de 18 ans est, par définition, un candidat né en 1986. Son âge réel à la session de juin peut aller de 17 ans et demi, s'il est né en décembre 1986, à 18 ans et demi, s'il est né en janvier 1986.

■ **Proportion d'une génération titulaire du baccalauréat.** Il s'agit de la proportion de bacheliers d'une génération fictive d'individus qui auraient, à chaque âge, les taux de candidature et de réussite observés l'année considérée. Ce nombre est obtenu en calculant, pour chaque âge, le rapport du nombre de lauréats à la population totale de cet âge, et en faisant la somme de ces taux par âge. Les âges pris en compte dans le calcul ne sont pas les mêmes pour les séries générales et technologiques que pour les séries professionnelles, compte tenu pour ces dernières d'une scolarité décalée d'un an et d'une répartition par âge assez différente, notamment aux âges élevés. Les calculs ont été faits à partir des données démographiques de l'INSEE. Pour les années 1998 à 2003, on a pris en compte les données calées sur le recensement de la population de 1999 et figurant dans la base en vigueur en mars 2005.

Pour les résultats par académie, on rapporte habituellement les candidats scolarisés dans une académie aux jeunes résidant dans cette académie (*colonnes [b] du tableau 2*). Ce mode de calcul est généralement retenu en l'absence de données fiables sur le lieu de résidence des parents. On peut aussi procéder autrement, en rapportant les candidats résidant dans une académie aux jeunes résidant dans cette même académie (*colonnes [a] du tableau 2*). Ceci permet d'éviter d'introduire un biais pour les académies qui accueillent beaucoup de candidats résidant dans une autre académie, ou inversement, ce qui est le cas notamment pour les académies d'Île-de-France. Toutefois, les données sur l'académie de résidence des candidats sont moins fiables que celles sur l'académie de scolarisation. De plus, lorsque le département de résidence du candidat n'a pas été déclaré, on l'a redressé automatiquement en le remplaçant par le département de scolarisation.

→ Pour en savoir plus

Publications

- Notes d'Information, 02.14, 02.37, 04.07, 05.09.
- Tableaux statistiques, n° 6932 (général), 6933 (technologique), 6934 (professionnel).
- Géographie de l'École, n° 9, avril 2005 (indicateurs n° 28 et 29).

Source : Système d'information OCEAN (baccalauréat), INSEE (démographie).

La proportion de bacheliers dans une génération

[1] Évolution de la proportion de bacheliers dans une génération par sexe (%) (France métropolitaine)

	1970	1980	1985	1990	1995	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Garçons	56,7	55,9	56,9	55,6	55,3	56,6	56,0
Filles	68,8	67,6	69,1	68,6	68,5	69,2	67,8
Ensemble	20,1	25,9	29,4	43,5	63,0	62,6	61,6	62,8	62,0	61,8	62,8	61,8

[2] Évolution de la proportion de bacheliers dans une génération par type de baccalauréat (%) (France métropolitaine)

	1970	1980	1985	1990	1995 (1)	1998 (2)	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Baccalauréat général	16,7	18,6	19,8	27,9	37,2	33,8	32,2	32,9	32,6	32,6	33,6	32,3
Baccalauréat technologique	3,4	7,3	9,6	12,8	17,6	18,3	18,3	18,5	18,2	17,8	17,9	17,8
Baccalauréat professionnel	-	-	-	2,8	7,9	10,5	11,1	11,4	11,2	11,5	11,3	11,7
Ensemble	20,1	25,9	29,4	43,5	63,0	62,6	61,6	62,8	62,0	61,8	62,8	61,8

(1) 1995 et années antérieures : ancienne série, avec pour 1990 et 1995 les données démographiques calées sur le recensement de 1990.

(2) 1998 et années suivantes : nouvelle série, avec les données démographiques calées sur le recensement de 1999.

[3] Résultats du baccalauréat par académie - session 2004 (France métropolitaine + DOM)

Académies	Baccalauréat général		Baccalauréat technologique		Baccalauréat professionnel		Ensemble		Bacheliers en proportion d'une génération (%)			
	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Rappel		Rappel	
									2004 (a)	2003 (a)	2004 (b)	2003 (b)
Aix-Marseille	11 553	80,4	5 945	76,3	4 204	75,2	21 702	78,2	59,3	60,2	61,4	62,6
Amiens	7 013	78,3	4 429	70,4	2 929	76,6	14 371	75,4	57,0	57,8	55,9	56,7
Besançon	4 762	85,3	2 882	79,5	2 000	79,4	9 644	82,3	63,0	62,1	63,2	62,0
Bordeaux	11 903	83,7	5 997	80,8	4 500	81,8	22 400	82,5	61,7	62,8	61,4	62,5
Caen	5 901	81,9	3 222	82,0	2 634	82,3	11 757	82,1	61,4	61,2	61,8	61,4
Clermont-Ferrand	5 232	84,8	2 659	79,6	2 097	81,1	9 988	82,6	64,2	66,2	63,9	65,5
Corse	1 057	80,2	516	71,9	224	70,2	1 797	76,3	59,8	60,6	59,2	59,8
Créteil	15 216	76,1	9 674	66,8	4 931	63,5	29 821	70,6	60,5	60,9	56,6	56,7
Dijon	6 425	84,2	3 728	80,7	2 368	80,5	12 521	82,5	60,9	61,5	62,4	62,8
Grenoble	13 820	87,4	7 437	84,5	4 256	83,0	25 513	85,8	66,0	66,2	66,6	67,0
Lille	17 658	79,8	11 241	74,4	7 293	73,8	36 192	76,8	58,4	59,4	58,5	59,7
Limoges	2 464	80,2	1 578	79,7	1 089	82,4	5 131	80,5	63,2	65,2	65,6	67,3
Lyon	12 949	84,1	6 615	80,8	4 757	77,6	24 321	81,9	61,4	62,9	61,0	62,4
Montpellier	9 309	81,0	4 980	78,1	3 134	80,1	17 423	80,0	58,8	60,6	56,9	58,7
Nancy-Metz	9 599	83,2	6 190	78,4	4 024	81,4	19 813	81,3	61,4	62,0	61,6	62,2
Nantes	14 810	87,0	7 857	84,1	5 743	80,9	28 410	84,9	64,3	64,3	64,2	64,2
Nice	8 156	81,0	3 274	76,5	2 306	77,6	13 736	79,3	60,8	62,2	59,5	60,8
Orléans-Tours	9 618	81,0	5 444	79,2	3 293	78,0	18 355	79,9	60,4	61,7	59,2	60,7
Paris	11 888	81,8	3 327	69,1	2 647	68,3	17 862	76,9	63,0	64,2	79,0	81,1
Poitiers	6 334	83,7	3 629	81,2	2 485	81,3	12 448	82,5	62,5	64,2	61,8	63,5
Reims	5 375	80,1	3 093	76,1	2 327	78,4	10 795	78,5	58,7	60,7	59,1	60,6
Rennes	13 639	87,9	8 376	85,7	5 139	83,6	27 154	86,4	69,7	70,5	70,6	71,4
Rouen	7 308	78,6	4 701	70,4	3 502	78,9	15 511	76,0	60,6	59,3	60,9	59,5
Strasbourg	6 919	86,8	3 869	84,0	2 758	80,5	13 546	84,7	58,7	59,8	58,5	59,8
Toulouse	10 575	85,8	6 064	82,2	3 768	81,8	20 407	84,0	64,0	65,6	64,1	65,7
Versailles	24 081	83,0	11 907	71,2	6 412	69,1	42 400	77,1	65,0	66,8	62,1	64,0
France métro.	253 564	82,7	138 634	77,2	90 820	77,2	483 018	80,0	61,8	62,8	61,8	62,8
Guadeloupe	1 943	74,7	1 147	67,2	922	67,4	4 012	70,7	59,5	61,0	59,5	60,9
Guyane	510	72,1	307	65,3	247	60,1	1 064	67,0	33,0	31,6	33,0	31,5
Martinique	1 767	78,6	1 100	62,9	753	62,6	3 620	69,6	59,9	68,7	59,9	68,8
La Réunion	3 353	78,0	2 089	75,4	1 216	76,7	6 658	76,9	48,5	54,2	48,5	54,2
DOM	7 573	76,9	4 643	69,3	3 138	68,7	15 354	72,7	51,6	56,3	51,6	56,3
France métro. + DOM	261 137	82,5	143 277	76,9	93 958	76,9	498 372	79,7	61,4	62,5	61,4	62,5

Colonnes (a) : candidats classés par académie selon le lieu de résidence (voir ci-contre, rubrique "Définitions"), (b) candidats classés par académie selon le lieu de scolarisation.

Dans les deux cas, les calculs ont été faits en utilisant les séries démographiques de l'INSEE calées ici à la fin mars 2005 sur le recensement de 1999, y compris pour le rappel des résultats de l'année 2003. Pour cette raison, les données publiées précédemment pour 2003 dans l'édition 2004 du présent ouvrage, peuvent légèrement différer de celles présentées ici.

Présentation

L'allongement de la durée de la scolarité a entraîné une forte augmentation, depuis les années 70, du nombre de diplômes délivrés dans l'enseignement technologique et professionnel. Mais il existe de grandes disparités selon la nature des diplômes. La création, en 1987, des 4^e et 3^e technologiques avait considérablement modifié l'orientation et le recrutement des lycées professionnels. La fermeture de ces classes en 1998 a favorisé, à la fin du 1^{er} cycle, une orientation vers le second cycle général et technologique au détriment du professionnel. Ceci peut expliquer en partie la diminution du nombre de diplômés de BEP et de CAP. Mais la chute du nombre de CAP délivrés s'explique surtout par la suppression progressive des CAP associés au BEP (ou leur remplacement par des CAP non associés). Les terminales BEP ayant de moins en moins la possibilité de passer un CAP, leur nombre est passé de 182 000 en 1995 (50 % des candidats) à 21 000 en 2004 (20 % des candidats).

Ainsi, au niveau V, par rapport à la session 2003, le nombre de diplômes diminue sensiblement au CAP (- 12,2 %) pour les raisons précisées ci-dessus. Par contre, il augmente un peu au BEP (+ 0,7%) en raison d'un meilleur taux de réussite. Au niveau IV (baccalauréats technologiques ou professionnels, y compris agricoles, brevets de technicien, brevets professionnels), le nombre de diplômes progresse légèrement. Au niveau III, le nombre de BTS continue d'augmenter avec le nombre de candidats et surtout le taux de réussite (mise à part la session 2003). Le nombre de DUT a tendance à se stabiliser depuis 2000 [1].

Sauf pour le CAP, les spécialités du domaine des services prédominent : elles rassemblent 59,3 % des admis en BEP, 71,9 % en BP et 75,1 % en BTS, mais seulement 39,0 % en CAP [2].

Les filles sont minoritaires dans la plupart des niveaux d'enseignement, sauf en BP et en BTS et MC4. Le taux de réussite des filles est meilleur que celui des garçons au CAP et surtout au BEP, mais plutôt moins bon au BP et au BTS. Les différences se réduisent toutes choses égales par ailleurs, par exemple à type de formation égale [2].

Définitions

- Taux d'admission. Nombre de diplômes délivrés par rapport au nombre de candidats présentés. Une même personne peut être candidate à plusieurs examens la même année : à différentes spécialités de CAP ou bien à un BEP et un CAP. Un même élève peut obtenir plusieurs diplômes au cours de sa scolarité (un BEP, puis un baccalauréat par exemple).
- Diplômes de niveau V. Ouvriers ou employés qualifiés.
- Diplômes de niveaux IV et III. Respectivement techniciens et cadres moyens ou techniciens supérieurs.
- MOREA. Modules de réparation d'examens en alternance.
- CNED. Centre national d'enseignement à distance.
- CFA. Centres de formations d'apprentis.
- SEGPA. Sections d'enseignement général et professionnel adapté.
- CAP. Certificats d'aptitude professionnelle.
- BEP. Brevets d'études professionnelles.
- MC4, MC5. Mentions complémentaires de niveau IV, de niveau V.
- BP. Brevets professionnels.
- BT. Brevets de technicien.
- BMA. Brevets des métiers d'art.
- BTS. Brevets de technicien supérieur.
- DNTS. Diplômes nationaux de technologie spécialisée.
- DMA. Diplômes des métiers d'art.
- DUT. Diplômes universitaires de technologie.

→ Pour en savoir plus

Publications

- Notes d'Information, 02.50, 03.46, 04.31.

Sources : Base centrale de pilotage (BCP), "Les examens technologiques et professionnels" et "Le BTS".

[1] Évolution du nombre des diplômes par niveau (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	Niveau V				Niveau IV				Niveau III		
	CAP	MC5	BEP	Total	BT et BMA	Bac techno.	Bac pro	Total	BTS et assimilés, DNTS, DMA	DUT (1)	Total
1990	273 237	9 518	161 140	434 377	8 348	115 808	24 602	148 758	53 113	27 815	80 928
1995	265 730	11 531	188 531	454 261	2 963	138 267	67 096	208 326	78 235	37 362	115 597
2000	215 812	10 882	208 559	424 371	2 027	152 778	92 617	247 422	95 530	47 478	143 008
2001	202 826	9 924	193 626	396 452	1 724	147 944	92 499	242 167	99 273	47 997	147 270
2002	168 092	9 187	186 966	355 058	2 022	141 983	93 579	237 584	103 629	48 877	152 506
2003	159 339	8 600	189 652	348 991	1 848	142 799	91 537	236 184	103 455	48 142	151 597
2004	139 972	8 391	191 055	331 027	2 080	143 277	93 958	239 315	108 839		

(1) Données non disponibles pour la session 2004.

[2] Nombre de diplômes de l'enseignement technologique et professionnel délivrés par origine d'établissement et par secteur d'activité - session 2004 (France métropolitaine + DOM)

	CAP	BEP	MC5	BP	BT et BMA	MC4	BTS et assimilés, DNTS, DMA
Établissements publics							
admis	35 144	124 934	3 585	-	1 707	796	53 113
taux d'admission	76,2	74,6	86,5		76,5	85,4	75,8
Établissements privés							
admis	13 529	35 550	809	-	238	260	20 671
taux d'admission	79,2	86,0	86,8		81,2	85,8	69,8
CNED							
admis	1 338	227	-	346	-	-	1 333
taux d'admission	77,7	53,8		63,7			34,5
CFA							
admis	57 693	17 282	3 234	11 801	73	239	8 183
taux d'admission	74,6	70,4	77,0	73,9	69,5	64,1	65,2
Formation continue							
admis	11 907	4 017	398	5 576	36	179	18 322
taux d'admission	78,4	67,3	81,1	68,8	50,7	78,9	52,5
Autres (candidats libres, SES, MOREA)							
admis	20 361	9 045	365	1 653	26	16	7 217
taux d'admission	67,1	56,7	68,7	50,6	38,8	61,5	38,6
Total							
présentés	187 827	255 749	10 300	27 887	2 769	1 862	169 747
admis	139 972	191 055	8 391	19 376	2 080	1 490	108 839
taux d'admission	74,5	74,7	81,5	69,5	75,1	80,0	64,1
dont garçons							
présentés	119 030	145 477	6 610	9 266	1 670	917	75 207
admis	87 852	103 427	5 320	6 668	1 194	659	48 575
taux d'admission	73,8	71,1	80,5	72,0	71,5	71,9	64,6
dont filles							
présentées	68 797	110 272	3 690	18 621	1 099	945	94 540
admisses	52 120	87 628	3 071	12 708	886	831	60 264
taux d'admission	75,8	79,5	83,2	68,2	80,6	87,9	63,7
Diplômes							
du domaine de la production	85 452	77 778	5 168	5 452	1 707	399	27 082
du domaine des services	54 520	113 277	3 223	13 924	373	1 091	81 757
Part du domaine des services (%)	39,0	59,3	38,4	71,9	17,9	73,2	75,1

Présentation

En 2002-2003, en France métropolitaine et dans les DOM, la tendance à la baisse du nombre de diplômes d'études universitaires générales (DEUG) délivrés continue (- 1,6 % après - 1 % en 2001-2002).

Le nombre de licences et de maîtrises délivrées augmente (respectivement + 5,9 % et + 1,2 %).

Le nombre de diplômés des formations proposées par les instituts universitaires professionnalisés (IUP) augmente globalement entre 2002 et 2003 de 7,6 % (+ 3,2 % pour les DEUG IUP, + 8,3 % pour les licences IUP et + 9,4 % pour les maîtrises IUP). La proportion d'étudiants diplômés de ces filières passe de 7,7 % à 8,1 % des diplômés universitaires (aux niveaux DEUG, licence et maîtrise).

Le nombre de diplômes d'études approfondies (DEA) augmente de 1,1 % et le nombre de diplômes d'études supérieures spécialisées (DESS) augmente de 9,1 %. Cette hausse s'affaiblit car leurs taux de croissance étaient respectivement + 8,3 % et + 13,6 % l'année précédente.

En 2003, 44,1 % des DEUG et DEUST sont délivrés dans des disciplines littéraires ; 12,7 % en droit et sciences politiques ; 21,7 % dans les disciplines scientifiques ; 15,1 % en sciences économiques et AES ; 6,5 % en STAPS. La même année, les lettres ne représentent qu'un tiers (32,8 %) des maîtrises délivrées, en particulier, alors que les disciplines scientifiques (24,5 %), économiques et AES (23,1 %), juridiques (17,4 %) sont, elles, plus représentées.

Un tiers des DESS sont délivrés en sciences économiques (32,8 %), alors que les DEA et les doctorats le sont majoritairement dans les disciplines scientifiques (respectivement 40 % et 59,3 %).

Définitions

■ **Champ de l'enquête.** L'enquête est effectuée dans les universités, les universités de technologie, les instituts nationaux polytechniques, l'Institut d'études politiques de Paris, l'Institut national des langues et civilisations orientales (INALCO), l'Observatoire de Paris, l'Institut de physique du globe, et l'École du paysage de Blois. Elle recense les diplômes nationalement habilités, en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer.

■ **Diplômes 2003 non mentionnés dans le tableau [1] :** la capacité en droit (571 diplômés), le DAEU (4 561 diplômés), les magistères (1 124 diplômés) et les habilitations à diriger des recherches (1 208 diplômés). Les diplômés d'IUP sont comptés avec les DEUG, licences et maîtrises. Les DUT apparaissent dans la page 8.6.

■ **Tableau [3].** Évolution des diplômes de l'enseignement supérieur universitaire. Une évolution du mode de collecte de l'information sur les diplômes a eu lieu en 2002, entraînant des écarts sur certains diplômes dans certaines disciplines.

■ **DUT.** Voir en 6.6 la page concernant les IUT et en 8.6 celle concernant les diplômes de l'enseignement technique.

■ **Diplômes d'ingénieurs et des écoles de commerce.** Voir en 8.9.

→ Pour en savoir plus

Publications
- Tableaux statistiques, n° 6958.
Source : Système d'information SISE.

[1] Principaux diplômes d'État délivrés par les universités dans les disciplines non médicales en 2003 (France métropolitaine + DOM, France métropolitaine)

	DEUG	DEUST	Licences	Maîtrises	DEA	DESS	Doctorats	Ensemble
Droit	14 869	188	17 213	16 906	5 181	8 574	681	63 612
Sciences économiques	11 252	248	17 180	17 087	1 920	15 480	436	63 603
AES	6 445	8	7 328	5 356		591	1	19 729
Ensemble droit, sciences économiques et AES	32 566	444	41 721	39 349	7 101	24 645	1 118	146 944
Lettres, sciences humaines	51 853	631	61 946	31 889	8 858	10 748	2 121	168 046
Sciences	24 997	846	35 742	23 791	10 730	11 221	4 799	112 126
STAPS	7 143	537	6 949	2 149	130	560	49	17 517
Total France métropolitaine + DOM	116 559	2 458	146 358	97 178	26 819	47 174	8 087	444 633
Total France métropolitaine	114 510	2 458	144 219	96 363	26 681	46 893	8 053	439 177

[2] Principaux diplômes d'État délivrés par les universités dans les disciplines médicales en 2003 (France métropolitaine + DOM, France métropolitaine)

	Diplôme de docteur	Capacité en médecine	DES, DIS, DESC (1)	AFS, AFSA (1)	DEUST (1)	DESS	Doctorat
Médecine	3 828	1 882	2 543	984	164	209	200
Odontologie	985		13				10
Pharmacie	2 372		185	6	23	603	157
Total France métropolitaine + DOM	7 185	1 882	2 741	990	187	812	367
Total France métropolitaine	7 183	1 882	2 741	958	187	812	367

[3] Évolution du nombre de diplômes de l'enseignement supérieur universitaire (France métropolitaine + DOM)

		Droit, sciences politiques	Sciences économiques	AES	Lettres	Sciences	STAPS	Ensemble
DEUG-DEUST (1) (2)	1982	9 764	4 959	2 597	22 361	10 384	1 076	51 141
	1990	12 355	7 747	6 080	39 127	21 096	1 948	88 353
	2001	16 354	11 191	6 580	53 064	27 502	7 142	121 833
	2002	15 768	11 403	6 674	52 732	26 709	7 649	120 935
	2003	15 057	11 500	6 453	52 484	25 843	7 680	119 017
Licences	1982	8 912	4 029	1 908	19 191	8 587	1 125	43 752
	1990	11 424	5 400	4 502	31 703	16 729	1 567	71 325
	2001	17 136	12 477	6 608	58 511	31 217	6 862	132 811
	2002	17 300	14 226	6 790	60 255	32 746	6 884	138 201
	2003	17 213	17 180	7 328	61 946	35 742	6 949	146 358
Maîtrises	1982	6 978	3 704	967	10 357	8 180	34	30 220
	1990	9 710	7 060	3 397	16 308	14 325	369	51 169
	2001	17 550	15 093	4 930	30 444	25 426	2 309	95 752
	2002	17 173	15 706	5 063	31 333	24 354	2 405	96 034
	2003	16 906	17 087	5 356	31 889	23 791	2 149	97 178
DESS (2)	1982	1 393	2 874	-	1 819	293	-	6 379
	1990	2 794	4 773	-	2 562	2 495	-	12 624
	2001	6 901	12 149	483	8 907	9 253	401	38 094
	2002	7 705	13 907	457	9 915	10 744	528	43 256
	2003	8 574	15 480	591	10 748	11 221	560	47 174
DEA	1982	2 162	1 292	-	5 058	6 304	-	14 816
	1990	3 047	1 557	-	5 843	9 466	111	20 024
	2001	4 754	1 694	-	7 999	9 925	131	24 503
	2002	5 269	1 904	-	8 553	10 687	116	26 529
	2003	5 181	1 920	-	8 858	10 730	130	26 819
Doctorats (2)	1982	478	559	-	2 099	3 916	-	7 052
	1990	521	411	-	1 513	4 705	11	7 161
	2001	1 034	532	2	2 201	5 195	47	9 011
	2002	697	430	2	2 101	4 976	37	8 243
	2003	681	436	1	2 121	4 799	49	8 087

(1) Les 4 554 DEUG enseignement du 1^{er} degré sont comptabilisés en lettres en 1982.

(2) Il s'agit de l'ensemble des diplômés hors disciplines de santé. En comptabilisant les diplômés dans ces disciplines :

DEUG-DEUST délivrés : 121 149 en 2002, 119 204 en 2003 ; - DESS délivrés : 43 975 en 2002, 47 986 en 2003 ; doctorats délivrés : 8 612 en 2002, 8 454 en 2003.

Présentation

À la session 2003, le taux de réussite au DEUG, calculé pour l'ensemble des étudiants entrés en première année de premier cycle et ayant confirmé leur inscription l'année suivante, est de 76,4 %. La durée retenue pour la réussite au DEUG est de 2 à 5 ans, pour tenir compte des possibles réorientations ou des interruptions provisoires de cursus des étudiants. Les taux en 2 et 3 ans sont respectivement de 46,0 % et 20,7 %. Le taux de réussite global est de 76,4 % si on considère seulement l'ensemble des bacheliers et des non-bacheliers, et de 77,7 % si on se limite aux bacheliers généraux et technologiques. Plus d'un étudiant sur deux ayant obtenu son baccalauréat "à l'heure ou en avance" obtient son DEUG en deux ans. Cette proportion est de un sur trois pour les bacheliers en retard d'un an et de un sur cinq pour les bacheliers dont le retard est supérieur à un an.

Les étudiants issus de la série scientifique du baccalauréat général sont ceux qui réussissent le mieux en premier cycle. Les bacheliers technologiques ont un parcours dans le supérieur universitaire plus difficile. Les bacheliers professionnels, très peu représentés à l'université, sont également peu nombreux à obtenir le DEUG. Les étudiants non-bacheliers ont un taux de réussite élevé en trois ans ainsi qu'en cinq ans.

C'est en Lettres que les étudiants obtiennent les résultats les plus élevés au DEUG en deux ans (57,1 %). Ces résultats sont également élevés en STAPS et en Sciences humaines. Les taux de réussite en deux ans les plus faibles sont pour les Sciences économiques - AES et surtout le Droit.

En cinq ans, les Lettres confirment les résultats élevés obtenus en deux ans. Le différentiel entre la réussite en deux ans et celle en cinq ans est le plus élevé en Sciences. Le Droit reste la filière où le taux de réussite est le moins élevé, en deux comme en cinq ans (66,7 %) [2].

La réussite au DUT en deux ans est plus importante pour les bacheliers généraux d'une série économique (77,7 %) ou littéraire (72,9 %) que pour les bacheliers technologiques (55,2 %) ou professionnels (40,1 %).

Pour la réussite en deux ans, l'écart est de 7,4 points entre le secteur des services et celui de la production. Parmi les spécialités proposées, l'informatique industrielle est celle où la réussite en deux ans est la moins élevée (54,0 %). Inversement, en communication ou en agroalimentaire, les taux de réussite en deux ans sont les plus élevés (respectivement 80,3 % et 78,4 %) [3].

Définitions

■ Taux de réussite au diplôme d'études universitaires générales (DEUG). Probabilité pour un étudiant étant entré en DEUG dans une discipline générale en 1^{re} année de DEUG, et ayant poursuivi en 2^e année à l'université, d'obtenir le DEUG. L'université de Valenciennes, qui a adopté le schéma Licence Master Doctorat (LMD) à la rentrée universitaire 2002, n'a pas été prise en compte pour le calcul de la réussite en DEUG. Les entrants en IUT ou en santé ne sont pas pris en compte. Voir en 6.17 la page concernant l'accès en deuxième cycle universitaire.

■ Âge d'obtention du baccalauréat. Les bacheliers "à l'heure ou en avance" sont les étudiants qui ont obtenu le baccalauréat avant 19 ans pour les bacheliers généraux et technologiques et à 19 ans pour les bacheliers professionnels.

■ Non-bacheliers. Parmi les non-bacheliers sont regroupées différentes catégories d'étudiants : ceux qui ont obtenu une dispense ou une équivalence du baccalauréat, les titulaires d'une capacité de droit ou du DAEU. Les étudiants qui se sont inscrits à l'université après avoir bénéficié d'une validation de leurs acquis sont également dans ce groupe.

■ Méthodologie. Les taux de réussite sont des taux transversaux, par opposition à des taux longitudinaux ; ils sont obtenus par sommation de quatre taux (rapport de diplômés à des flux d'entrants) décrivant l'obtention du DEUG en deux, trois, quatre ou cinq années exactement. Les réorientations entre les disciplines générales universitaires sont prises en compte de la manière suivante : un étudiant qui s'est orienté d'une discipline "A" vers une discipline "B" n'est plus comptabilisé dans les entrants de la discipline "A" mais uniquement dans ceux de la discipline "B".

■ Taux de réussite au diplôme universitaire de technologie (DUT). Probabilité pour un étudiant, bachelier ou non bachelier, entré en 1^{re} année de DUT, d'obtenir son diplôme. C'est aussi un taux transversal, mais il correspond cette fois à la somme des taux observés en deux et trois ans exactement, car les réorientations et les sorties momentanées dans cette filière y sont moins nombreuses qu'en DEUG ; la durée y est donc plus courte. De plus, les taux sont calculés sur la somme totale des entrants en première année de DUT.

L'historique des effectifs des diplômés est présenté en page 6.6.

→ Pour en savoir plus

Publications

- Notes d'Information : 01.11, 01.47, 03.32.

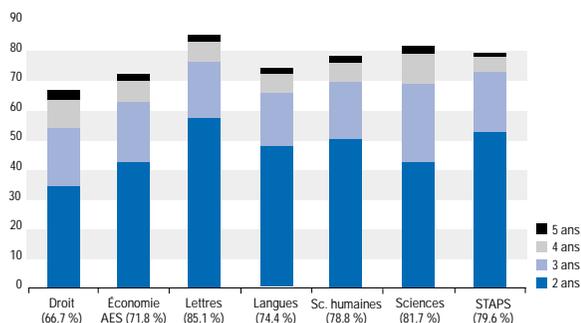
Source : "Enquêtes SISE, Direction de l'évaluation et de la prospective".

[1] Taux de réussite au DEUG selon l'origine des étudiants et leur âge au baccalauréat session 2003 (1) (France entière)

Séries de baccalauréat	Âge d'obtention du baccalauréat	Taux de réussite au DEUG				Total des entrants
		Global	En 2 ans	En 3 ans	En 4 ans	
Littéraire	*À l'heure* ou en avance	84,8	57,3	19,7	5,7	96 181
	En retard de un an	65,8	36,7	19,0	7,5	35 090
	En retard de plus de un an	52,7	27,9	15,7	6,5	15 380
	Ensemble	77,0	49,4	19,1	6,2	146 651
Économique	*À l'heure* ou en avance	84,9	56,8	20,5	6,2	93 280
	En retard de un an	70,2	39,6	21,4	7,3	37 571
	En retard de plus de un an	55,5	29,3	16,7	7,2	13 667
	Ensemble	78,7	50,1	20,4	6,6	144 518
Scientifique	*À l'heure* ou en avance	99,7	61,6	26,1	9,6	105 916
	En retard de un an	79,1	40,1	25,5	10,6	36 171
	En retard de plus de un an	62,5	29,8	19,9	9,3	16 610
	Ensemble	91,5	53,8	25,3	9,8	158 697
Technologique	*À l'heure* ou en avance	52,1	25,2	17,2	7,3	14 513
	En retard de un an	41,7	18,6	14,2	6,4	22 734
	En retard de plus de un an	29,7	12,4	10,8	4,7	23 091
	Ensemble	40,0	18,1	13,7	6,0	60 338
Ensemble bacheliers généraux et technologiques		77,7	47,3	20,8	7,4	510 204
Professionnel	*À l'heure* ou en avance	25,2	13,0	8,8	2,8	1 558
	En retard de un an	15,4	7,0	6,0	1,4	3 468
	En retard de plus de un an	12,0	5,3	4,0	2,0	5 669
	Ensemble	15,4	7,2	5,4	1,9	10 695
Tous bacs	*À l'heure* ou en avance	88,0	56,8	22,0	7,2	311 448
	En retard de un an	65,1	34,5	20,3	7,9	135 034
	En retard de plus de un an	45,2	22,0	14,5	6,2	74 417
	Ensemble	76,4	46,5	20,5	7,3	520 899
Dispensés		85,4	36,3	25,4	15,9	17 378
Ensemble étudiants bacheliers et non bacheliers		76,4	46,0	20,7	7,5	538 277

(1) L'université de Valenciennes, qui a adopté le schéma LMD en 2002, n'est pas prise en compte.

[2] Taux de réussite au DEUG par discipline selon le délai d'obtention - session 2003 (bacheliers et non-bacheliers)



[3] La réussite au DUT par secteur et spécialité - session 2003 (France entière)

Secteurs et spécialités	Effectifs des diplômés	Taux de réussite en 2 ans		Taux de réussite en 3 ans		Taux de réussite cumulé	
		Tous étudiants (1)	Bacheliers (2)	Tous étudiants (1)	Bacheliers (2)	Tous étudiants (1)	Bacheliers (2)
Ensemble	48 142	66,7	67,9	18,5	18,6	85,2	86,5
IUT secteur de la production	19 535	62,6	63,8	18,8	18,7	81,4	82,6
Informatique industrielle	4 096	54,0	54,6	17,5	17,2	71,4	71,8
Productive - mécanique	2 824	58,3	59,8	17,3	17,4	75,6	77,2
Agroalimentaire	2 713	78,4	78,7	18,3	18,3	96,7	96,9
Physique - chimie	3 836	66,0	66,7	21,0	21,1	87,1	87,7
Génie civil	1 527	65,3	66,8	20,1	20,1	85,4	87,0
Autre spécialité	4 539	62,9	64,8	19,0	19,1	81,9	83,9
IUT secteur des services	28 607	70,0	71,3	18,3	18,5	88,3	89,7
GEA	8 673	69,2	70,6	15,3	15,3	84,5	85,9
Commerce	8 997	74,7	75,3	15,8	15,9	90,5	91,2
Informatique	4 430	59,6	60,6	23,2	23,4	82,8	84,1
Communication	3 125	80,3	81,4	29,0	29,1	(3) nc	(3) nc
Logistique et transport	1 308	58,4	61,9	18,6	19,2	77,0	81,2
Juridique et social	2 074	73,6	75,8	22,6	22,4	96,2	98,3

(1) Bacheliers et dispensés. (2) Généraux et technologiques. (3) Le taux de réussite cumulé est supérieur à 100 % (voir Méthodologie). Il n'est pas communiqué (nc).

Présentation

À la session 2003, 26 440 diplômes d'ingénieurs ont été délivrés contre 23 100 en 1998, soit une hausse de 15% en cinq ans. Après une période de progression jusqu'en 2001, le nombre de diplômes délivrés en 2003 n'a que légèrement augmenté par rapport aux années précédentes (+ 1,1 % de 2002 à 2003). Ce ralentissement de la croissance est essentiellement dû aux écoles universitaires sous tutelle du MEN, en constante progression jusqu'alors, dont le nombre de diplômes délivrés en 2003 a diminué de 0,2 % par rapport à l'an passé. La répartition du nombre de diplômes délivrés est stable. Plus de la moitié l'ont été par des établissements relevant du MEN (57,5 %), près d'un cinquième par des écoles sous tutelle d'un autre ministère ou une collectivité locale et près d'un quart par des établissements privés.

Après une forte progression entre 1985 et 1997, la part de femmes diplômées, constante jusqu'en 2002, a augmenté en 2003 (+ 1,4 %). Elles représentent presque un quart des diplômés (24,7 %). Les écoles universitaires et les écoles publiques des autres ministères sont les écoles délivrant le plus de titres à des femmes [1].

Avec 1 700 diplômés en 2003, le nombre de lauréats des formations d'ingénieurs en partenariat est en léger recul (- 0,8 % par rapport à 2002 mais + 79,6 % par rapport à 1996). La plus forte progression de diplômés depuis 1996 est due à la formation initiale par apprentissage (leur nombre a presque quadruplé), cependant cette année, et pour la première fois, les élèves sont moins nombreux à obtenir leur diplôme par cette voie (- 5,7 %). La baisse du nombre de diplômés de formation continue, observée depuis 1996, se poursuit en 2003 (- 13,2 % par rapport à l'an dernier et - 30,1 % par rapport à 1996). La formation initiale est la seule à progresser et à diplômer cette année plus d'élèves qu'en 2002 (+ 46,6 %). Bien que toujours très faible (10,7 %), la part de femmes diplômées est restée globalement stable par rapport à l'année précédente [2].

En 2003, 24 400 diplômes et titres ont été délivrés par les écoles de commerce et de gestion. De 1985 à 2003, le nombre des diplômés a triplé. Après une baisse assez sensible entre 1997 et 1999, il s'agit de la quatrième année consécutive de hausse qui suit ainsi l'augmentation des effectifs d'inscrits amorcée à la rentrée 1998 (voir 6.8). Les diplômés visés par le ministère de l'Éducation nationale représentent le contingent le plus important des titres délivrés (48,9 %). Comme pour les inscrits, les effectifs des diplômés des écoles de commerce se féminisent chaque année de plus en plus : 47,1 % des diplômés 2003 sont des femmes contre 38,1 % en 1985 [3].

Définitions

■ **Diplômes d'ingénieurs.** Ensemble des diplômés des établissements publics et privés, relevant de tous les ministères, habilités à délivrer un diplôme d'ingénieur reconnu par la Commission des titres d'ingénieurs (CTI). Ne sont pas comptabilisés les diplômes décernés au titre de la formation continue, à l'exception des Centres d'études supérieures industrielles (CESI) et de l'Institut national de promotion supérieure agricole (INPSA). Les diplômes obtenus par les élèves du Conservatoire national des arts et métiers (CNAM) ne sont pas comptabilisés [1].

■ **Diplômes des formations d'ingénieur en partenariat (FIP).** Anciennement intitulées "nouvelles formations d'ingénieur" (NFI), ces formations ont été mises en place à la rentrée 1990. En 2003-2004, 56 établissements situés en France métropolitaine, assurent la formation conjointement avec une entreprise. Le diplôme d'ingénieur est reconnu par la CTI [2].

■ **Visa du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.** Une école reconnue par l'État peut demander au ministère chargé de l'Enseignement supérieur l'autorisation à délivrer un diplôme visé. Le visa est un label de qualité garantissant la participation effective de l'école dans le service public de l'Enseignement supérieur, dont la durée ne peut excéder six ans après l'avis de la Commission d'évaluation des formations et diplômes de gestion. Le référentiel de qualité prend en compte notamment l'organisation des conditions d'admission et de scolarité (études et stages), les collaborations avec les universités et les laboratoires de recherche, l'ouverture à l'international, l'insertion professionnelle des diplômés. Pour les formations bac + 5, le visa conditionne l'obtention du grade de master dans le cadre de la réforme LMD.

■ **MBA.** Master of business administration. Il s'agit d'un diplôme de spécialisation souvent préparé conjointement avec un établissement d'enseignement supérieur à l'étranger [3].

→ Pour en savoir plus

Sources

- [1] Enquête n° 27 auprès des écoles d'ingénieurs publiques et privées, SISE.
- [2] Enquête n° 27bis auprès des écoles d'ingénieurs publiques et privées – les formations d'ingénieurs en partenariat, SISE.
- [3] Enquête n° 26 auprès des établissements d'enseignement supérieur non rattachés aux universités.

[1] Évolution du nombre de diplômés des écoles d'ingénieurs de 1985 à 2003 (1) (France métropolitaine)

	1985	1990	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Écoles universitaires (2)	3 551	5 044	7 702	7 847	8 395	8 881	9 571	9 888	9 864
% femmes	-	-	26,0	26,5	25,6	25,7	28,0	25,7	27,4
Écoles indépendantes des universités	3 314	3 891	5 095	5 262	5 098	5 237	5 467	5 156	5 346
% femmes	-	-	16,7	17,6	17,0	17,6	19,2	18,6	18,9
Total Public ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche	6 865	8 935	12 797	13 109	13 493	14 118	15 038	15 044	15 210
% femmes	15,1	18,3	22,3	23,0	22,4	22,7	24,8	23,3	24,4
Écoles publiques autres ministères	3 250	3 624	4 317	4 333	4 553	4 621	4 749	4 800	4 824
% femmes	16,9	20,2	26,7	24,4	28,4	27,6	27,3	29,0	30,1
Écoles privées	2 888	3 521	5 714	5 626	5 612	5 885	6 236	6 311	6 403
% femmes	16,0	17,9	21,4	19,8	19,3	19,5	19,1	19,1	21,3
Ensemble	13 003	16 080	22 828	23 068	23 658	24 624	26 023	26 155	26 437
% femmes	15,7	18,7	22,9	22,5	22,8	22,8	23,9	23,3	24,7

(1) Toutes les écoles d'ingénieurs décernant des diplômes sont situées en France métropolitaine.

(2) Par souci de cohérence des séries statistiques, les universités de technologie ont été classées parmi les écoles universitaires.

[2] Évolution du nombre de diplômés des formations d'ingénieurs en partenariat (FIP) de 1996 à 2003 (1) (France métropolitaine)

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Formation initiale	170	188	208	206	169	199	219	321
% femmes	15,9	17,0	14,4	16,5	20,1	15,1	20,5	16,2
Formation initiale par apprentissage	258	311	515	660	890	957	1 077	1 016
% femmes	6,2	8,0	8,2	8,2	8,0	8,5	11,0	10,9
Formation continue	518	495	475	453	393	444	417	362
% femmes	5,8	5,7	5,5	5,5	4,8	4,5	4,3	5,5
Ensemble	946	994	1 198	1 319	1 452	1 600	1 713	1 699
% femmes	7,7	8,6	8,2	8,6	8,5	8,2	10,6	10,7

(1) Il n'y a pas de formations d'ingénieurs en partenariat dans les DOM.

[3] Évolution du nombre de diplômés des écoles de commerce de 1985 à 2003 (France métropolitaine + DOM)

	1985	1990	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Diplômes visés	4 071	5 580	8 600	7 937	8 825	10 553	10 477	11 923
% femmes	40,2	45,2	48,3	46,3	46,4	47,7	48,1	48,5
Certificats d'école	3 254	6 571	7 824	8 056	9 517	10 131	10 963	12 440
dont								
mastères	-	-	1 223	1 211	1 730	1 961	2 294	2 439
MBA	-	-	958	1 091	1 303	1 379	1 481	1 792
autres (1)	429	791	409	651	1 166	1 129	1 279	1 746
Total	7 325	12 151	16 424	15 993	18 342	20 684	21 440	24 363
% femmes	38,1	44,2	46,0	44,3	45,4	45,5	46,8	47,1

(1) Attestations d'école et diplômes de spécialisation.

Présentation

Un peu plus de 180 000 jeunes déclarent posséder un diplôme sanctionnant la réussite d'un cursus général de l'enseignement supérieur, qu'il s'agisse d'un diplôme d'études universitaires générales, ou d'un diplôme de grande école. Par ailleurs, un peu plus de 120 000 jeunes mentionnent un diplôme sanctionnant des études technologiques ou professionnelles courtes [1]. Ces flux de diplômés de l'enseignement supérieur représentent à peu près 40 % de l'effectif d'une classe d'âge. C'est un pourcentage plus élevé que ceux estimés précédemment, essentiellement pour des raisons techniques. Les générations du milieu des années soixante-dix comptent, en effet, sans changement significatif, 40 % de diplômés de l'enseignement supérieur.

De l'ordre de un diplômé de l'enseignement supérieur sur quatre est diplômé de sciences, ou de technologie orientée vers l'industrie, et trois sur quatre sont diplômés de lettres, sciences sociales, santé, ou des spécialités professionnelles orientées vers le commerce et les services. La répartition entre enseignements orientés vers les métiers de l'industrie, et enseignements orientés vers le commerce et les services, paraît plus équilibrée parmi les jeunes sortants diplômés des CAP et BEP. Les jeunes femmes sont plus souvent diplômées du baccalauréat ou d'un diplôme d'enseignement supérieur, que leurs homologues masculins. Ceux-ci détiennent en revanche en plus fortes proportions un CAP ou un BEP.

Le seuil minimum de qualification de l'Union européenne et des organismes internationaux est la réussite, par les jeunes générations, d'un diplôme du second cycle de l'enseignement secondaire. En deçà de ce seuil, on considère que les jeunes risquent, dans les années à venir, d'éprouver des difficultés professionnelles et sociales. C'est le cas de 16 % des jeunes femmes et de 19 % des jeunes hommes âgés de vingt à vingt-quatre ans. La majorité d'entre eux a étudié jusqu'à l'année terminale du second cycle de l'enseignement secondaire, mais a échoué au diplôme (CAP, BEP ou baccalauréat), et une minorité a abandonné avant la fin du second cycle. Parmi ces derniers, 7 % ont arrêté après un premier cycle ou le début d'un CAP ou BEP et 1 % après le début d'un second cycle général ou technologique [3].

Certains de ces jeunes ont pu tirer partie d'une formation suivie après une première interruption d'études. Ces sorties précoces touchent les jeunes un peu avant dix-huit ans, et les plus récentes représentent des proportions inférieures des flux de sorties de l'enseignement secondaire [2].

Définitions

■ Champ. France métropolitaine.

■ Les flux de sortants de formation initiale présentés ici sont fondés sur les enquêtes sur l'emploi de l'INSEE [1] ainsi que sur les statistiques scolaires [2].

La fin de leur formation initiale est la première interruption d'un parcours initié en général à la maternelle.

Les échantillons des enquêtes sur l'emploi étant de petite taille, les fluctuations de moins de 15 000 ne sont pas significatives. Ces premières répartitions par disciplines et spécialités, exploratoires, doivent être considérées avec prudence.

■ Les jeunes âgés de 20 à 24 ans dans le tableau [3] ont passé cet âge à l'enquête ; c'est leur âge révolu début mars pour les enquêtes de 1996 et 2000, et l'âge révolu lors de la semaine de référence, sur l'ensemble de l'année 2004.

■ Les diplômes obtenus et les enseignements suivis dans les tableaux [1] et [3] sont ceux que déclarent les individus aux enquêtes sur l'emploi.

■ Le "niveau de formation" des sortants dans le tableau [2], est estimé à partir des origines scolaires des jeunes inscrits dans l'ensemble des établissements de l'enseignement secondaire (avec les apprentis et lycéens agricoles). Ces statistiques tiennent compte également des mouvements migratoires. En revanche, elles ne tiennent pas compte des jeunes qui ne sont pas scolarisés dans l'enseignement secondaire.

→ Pour en savoir plus

Publications

– Économie et Statistique, n° 378-379, INSEE, juillet 2005.

– "Quand l'école est finie, 2001-2004. Premiers pas de la génération 2001", CEREQ, juin 2005.

Sources : Enquête emploi (INSEE). Système d'information SCOLARITÉ.

Les sorties du système éducatif

[1] Nombre de sortants de formation initiale en fonction de leur niveau de diplôme et de leur spécialité ou discipline (France métropolitaine)

Enquête :		2003	2004	Moyenne 2002-2003		
Cohorte de sortants :		2002	2003	Sciences Technologie industrielle	Lettres, Commerce et services	NR, sans objet
Spécialité ou Discipline	CITE (1)					
Diplôme						
DEUG .. Doctorat	5A/6	186	183	46	138	1
DUT Paramédical et social	5B	124	125	30	95	-
Total Enseignement supérieur	5-6	310	308	75	233	1
Baccalauréat et équivalents	3	182	169	67	100	8
CAP/BEP	3C	133	126	70	59	1
Aucun diplôme, diplôme national du brevet	0-2	129	118	-	-	123
Total sortants de formation initiale		754	721	212	392	134
Estimation des flux de sortants à partir des inscrits		714	708			

(1) La Classification internationale type des enseignements (CITE) de l'UNESCO est utilisée pour les comparaisons entre pays. Les personnes sont classées en fonction des diplômes qu'elles détiennent.

Source : INSEE, Enquêtes emploi (la dernière ligne est cependant basée sur les statistiques scolaires).

Champ : Ces statistiques portent sur l'ensemble des jeunes (avec ceux des institutions médico-éducatives).

Remarque - Les nouvelles enquêtes trimestrielles sur l'emploi permettent de mieux appréhender le niveau d'études des sortants que les précédentes enquêtes de mars. (Les données présentent une rupture de série, et sont donc peu comparables aux précédentes.) Par ailleurs, les échantillons étant de taille réduite, des variations catégorielles de 15 000 ne sont pas significatives ; une présentation adaptée est à l'étude.

[2] Répartition des élèves finissant l'enseignement secondaire par classe et niveau de formation (%) (France métropolitaine)

Niveau de formation	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Classe atteinte								
Terminales générales et technologiques	IV	56	56	55	54	54	54	55
Terminales professionnelles (bac pro et équivalents)	IV	11	11	12	13	13	14	13
Total niveau du baccalauréat	IV	67	67	67	67	67	68	68
Première année de bac pro et BP	V	2	2	2	2	3	3	3
Fin de CAP ou BEP	V	20	21	21	22	21	21	20
Fin de CAP ou BEP + 1 ^{re} année de bac pro	V	22	23	23	24	24	23	23
Fin de 2 nd ou 1 ^{er} es générales et technologiques	V	2	2	2	2	2	2	2
1 ^{er} cycle, 1 ^{re} année CAP/BEP (sans qualification*)	VI-Vbis	9	8	7	7	7	6	7
Total sorties avant la fin du second cycle du secondaire		11	10	9	9	9	9	9
Total des élèves finissant l'enseignement secondaire		100						

Source : statistiques scolaires, MEN-DEP.

[3] Jeunes âgés de 20 à 24 ans en fonction de leur niveau de diplôme et de leur niveau d'étude, selon le genre (France métropolitaine)

CITE	NF (1)	Hommes			Femmes			
		1996	2000	2004	1996	2000	2004	
Diplôme et niveau d'études								
Diplômes d'enseignement supérieur, baccalauréat et équivalents	3-6	I-IV	50	57	59	60	67	70
CAP et BEP	3C	V	25	23	22	19	16	14
Total Diplômés de l'enseignement supérieur, du baccalauréat, d'un BEP ou CAP			75	80	81	79	83	84
N'ont ni diplôme d'ens. supérieur, ni bac, ni BEP, ni CAP								
Ont étudié jusqu'en classe terminale de second cycle	2	IV-V	15	12	11	11	9	8
Fin de 2 nd ou 1 ^{er} es générales et technologiques	2	V	2	1	1	1	1	1
1 ^{er} cycle, 1 ^{re} année CAP/BEP (sans qualification*)	0-2	Vbis-VI	8	7	7	9	7	7
Ont arrêté avant la fin d'un second cycle			10	8	8	10	8	8
Ensemble			100	100	100	100	100	100

(1) Cette classification des Niveaux de formation (NF) est utilisée en France depuis 1969. Dans l'enseignement secondaire, la dernière classe fréquentée (au lieu du diplôme) est prise en compte lorsque les élèves arrêtent leurs études.

Source : INSEE, enquêtes sur l'emploi.

Présentation

Au 1^{er} février 2004, soit environ sept mois après la fin de leur formation initiale, 55,2 % des lycéens ne poursuivant pas d'études ont trouvé un emploi. 46,3 % sont en emploi non aidé, les autres ayant le plus souvent signé un contrat de qualification (7,2 %). Plus du tiers sont en recherche d'emploi. Le taux d'emploi dépend principalement du diplôme : plus de 60 % des diplômés de niveau IV ou plus sont en emploi, alors que seuls 50 % des diplômés de niveau V (BEP ou CAP) le sont, et moins de 40 % des diplômés de niveau V bis [1].

À niveau de diplôme égal, les sortants d'une formation de services trouvent moins facilement un emploi non aidé que les sortants d'une formation de la production, en particulier les diplômés de baccalauréats professionnels et technologiques. Mais on compte davantage de diplômés de niveau élevé dans les formations de services : par cet effet de structure, le taux d'emploi non aidé de l'ensemble des sortants d'une formation de la production est quasiment identique à celui des sortants d'une formation de services (47 % contre 46 %). De plus, la part de l'emploi aidé étant plus importante pour les sortants d'une formation de services, le taux d'emploi global de ces formations est même supérieur à celui des formations de la production [2].

Les filles trouvent moins facilement un emploi que les garçons, malgré un niveau de formation plus élevé et un taux d'emploi aidé supérieur en moyenne. Sept mois après avoir quitté le système éducatif, 52 % d'entre elles occupent un emploi contre 59 % des garçons. On observe les écarts les plus importants entre sexes pour les titulaires du brevet des collèges et de CAP ou BEP (14 points en défaveur des filles). Au contraire, les diplômées de BTS s'insèrent en moyenne un peu mieux que leurs homologues masculins, grâce à leur bonne insertion quand elles sont issues d'une formation de services de ce niveau. Quand elles suivent une formation au sein du secteur de la production, les filles ont plus de difficultés à trouver un emploi : l'écart entre filles et garçons est de 19 points en défaveur des filles en moyenne, contre 7 points dans le secteur des services [3].

Définitions

■ **Champ.** Depuis 2003, l'enquête interroge les sortants de la moitié des formations : en 2004, les formations interrogées sont le complémentaire de celles interrogées en 2003. Il est donc extrêmement délicat de comparer directement les résultats de ces deux années.

Les données concernant les diplômés de brevet de technicien, de baccalauréat général et les diplômés de niveau II sont à prendre avec précaution, étant donné le faible nombre de répondants. Les élèves sortant d'une filière générale ne sont plus enquêtés, car la plupart du temps ils poursuivent leurs études.

■ **Les sortants de lycée.** Sont considérés comme sortants les jeunes inscrits dans un lycée l'année scolaire 2002-2003, mais non repérés comme inscrits l'année suivante, et déclarant à l'enquête menée au 1^{er} février 2004 ne pas poursuivre d'études, que ce soit sous statut scolaire ou d'apprenti.

■ **Les emplois non aidés** regroupent les contrats à durée déterminée (CDD) et indéterminée (CDI), les fonctionnaires, les intérimaires, les aides familiaux, les personnes installées à leur compte et les engagés dans l'armée.

■ **Les emplois aidés** regroupent les contrats de qualification, d'adaptation, d'orientation, les contrats emploi-solidarité, et les emplois-jeunes.

→ Pour en savoir plus

Publication

- Note d'Information, 04.21.

Source : Enquête menée auprès des sortants de lycée au 1^{er} février 2004.

L'emploi à la sortie du lycée au 1^{er} février 2004[1] Situation au 1^{er} février 2004 des sortants de lycée par diplôme (en %) (France métropolitaine)

Diplômes	En emploi	Emploi non aidé					Emploi aidé			Stage	Chômage	Inactifs	Répartition
		CDI	CDD	Intérim	Autres	Total	Qualif.	Autres	Total				
Non diplômé	23,2	7,8	5,7	4,3	1,9	19,6	1,9	1,7	3,6	12,9	53,4	10,5	8,9
Brevet, CFG	38,4	12,1	8,8	6,4	5,1	32,3	4,2	1,9	6,1	11,1	41,1	9,5	9,4
BEP ou CAP	50,6	18,2	13,7	7,2	3,7	42,8	5,6	2,2	7,8	5,1	38,6	5,8	27,4
BT	60,3	19,4	17,6	8,9	3,8	49,7	8,0	2,6	10,6	3,8	30,4	5,5	1,0
Bac techno.	62,2	14,6	18,6	7,3	4,7	45,2	15,2	1,7	16,9	4,6	26,6	6,6	15,6
Bac pro	66,3	24,6	17,3	10,3	3,0	55,2	10,1	1,0	11,1	2,3	28,0	3,4	16,3
Bac général	64,6	21,4	19,7	6,8	5,1	53,0	9,3	2,4	11,6	4,1	24,2	7,2	1,5
BTS	68,3	25,9	25,9	8,5	2,3	62,5	4,1	1,6	5,7	2,0	27,3	2,4	19,0
Diplômes niv. II	67,0	31,8	21,8	4,3	1,8	59,8	6,2	1,0	7,2	1,8	28,4	2,8	1,0
Ensemble	55,2	18,8	16,4	7,6	3,5	46,3	7,2	1,7	8,9	5,2	34,0	5,6	100,0

[2] Taux d'emploi par diplôme et secteur de formation (France métropolitaine + DOM)

Diplômes	Production				Services			
	Emploi	Non aidé	Aidé	Répartition des sortants	Emploi	Non aidé	Aidé	Répartition des sortants
Non diplômé	24,3	20,7	3,5	12,1	22,0	18,3	3,7	6,8
Brevet, CFG	39,5	33,7	5,8	11,2	37,3	31,0	6,3	8,2
BEP ou CAP	50,7	44,5	6,2	33,4	50,5	41,3	9,2	23,4
BT	64,5	54,2	10,3	1,5	54,9	43,9	11,0	0,8
Bac techno.	65,4	53,9	11,5	8,4	61,4	42,9	18,4	20,3
Bac pro	68,1	60,7	7,3	19,4	64,7	50,3	14,5	14,3
Bac général	64,0	56,2	7,8	0,8	64,8	52,2	12,6	2,0
BTS	68,5	61,5	7,1	13,0	68,2	63,0	5,2	22,9
Diplômes niv. II	60,1	56,2	4,0	0,2	67,6	60,1	7,5	1,4
Ensemble	53,5	46,8	6,7	100,0	56,3	46,0	10,4	100,0

[3] Taux d'emploi par diplôme, secteur de formation et sexe (France métropolitaine + DOM)

Diplôme	Production						Services					
	Garçons			Filles			Garçons			Filles		
	Emploi	Non aidé	Aidé	Emploi	Non aidé	Aidé	Emploi	Non aidé	Aidé	Emploi	Non aidé	Aidé
Non diplômé	26,5	22,6	3,9	17,0	14,6	2,4	33,4	28,9	4,5	19,2	15,8	3,5
Brevet, CFG	44,1	37,4	6,7	20,4	18,2	2,2	49,4	42,7	6,7	33,6	27,4	6,2
BEP ou CAP	56,0	49,6	6,3	35,2	29,4	5,8	62,6	56,3	6,3	45,9	35,5	10,3
BT	73,3	61,2	12,1	47,9	41,1	6,8	62,7	51,7	11,0	51,0	39,9	11,1
Bac techno.	66,4	54,8	11,6	55,9	45,4	10,5	62,9	44,8	18,1	60,9	42,4	18,5
Bac pro	70,4	62,8	7,6	54,1	48,1	6,0	69,2	57,2	12,0	62,1	46,1	16,0
Bac général	68,0	60,4	7,6	57,9	49,8	8,1	64,0	51,4	12,6	65,0	52,4	12,6
BTS	68,8	61,8	7,1	67,0	59,8	7,2	63,9	57,3	6,6	69,6	64,8	4,8
Diplômes niv. II	80,8	74,3	6,6	ns	ns	ns	61,9	51,3	10,6	70,7	64,9	5,8
Ensemble	57,3	50,3	7,0	38,3	33,0	5,3	61,8	52,1	9,7	54,4	43,8	10,6

Présentation

Au 1^{er} février 2004, 65,8 % des apprentis ayant terminé leurs études l'année scolaire 2002-2003 sont en emploi, soit une chute de près de 4 points par rapport à l'observation un an plus tôt. Cette chute a pour principale composante celle du nombre de contrats à durée indéterminée (CDI), contrairement à la période précédente pendant laquelle la baisse avait surtout affecté les contrats précaires (contrats à durée déterminée et d'intérim) et les emplois aidés (contrats de qualification principalement) [1]. Les sortants d'apprentissage sans diplôme ou détenteurs du seul brevet des collèges continuent à trouver beaucoup plus difficilement un emploi (aidé ou non) que les autres : moins de 40 % sont en emploi, alors que les titulaires d'un diplôme de niveau équivalent ou supérieur au CAP trouvent en moyenne un emploi dans plus de 70 % des cas. Ce taux approche même 80 % pour la plupart des diplômés, et le dépasse dans le cas des brevets professionnels. Toutefois, les diplômés de CAP ou BEP passent sous la barre de 70 %, du fait d'une forte chute de leur taux d'emploi (- 4,5 %). Les diplômés de BTS voient leur taux chuter du même nombre de points.

Cette chute de l'emploi affecte un peu plus les sortants des formations des services (à l'inverse de la période précédente) : - 3,5 % contre - 3,3 % pour les formations de la production. Le sexe étant très lié au type de formation (plus de 80 % des garçons sont issus d'une formation de la production), le taux d'emploi par sexe varie en fonction du taux d'emploi par secteur de formation. On observe ainsi une baisse des taux d'emploi global des filles légèrement supérieure à celle des garçons (- 3,7 % contre - 3,2 %). Mais à secteur et niveau de formation identiques, les filles sont moins souvent en emploi que les garçons, sauf les diplômées de baccalauréat technologique et de BTS du secteur des services [2].

Dans le domaine des services, certaines filières accusent une chute plus marquée des taux d'emploi (non aidé) de leurs sortants : c'est le cas des filières "accueil, hôtellerie, tourisme" (- 6,8 %), "communication, information", (- 5,4 %) et "commerce, vente" (- 4,4 %). La filière "transport, finances, comptabilité" procure à ses sortants un haut niveau d'insertion (73,5 %), qui diminue moins que les autres. Les taux d'emploi de la filière "santé" sont toujours élevés (84,5 %), et en progression. Dans le secteur secondaire, les filières "agroalimentaire" (qui représente plus de 12 % des sortants), "mécanique générale, aéronautique et spatiale", et "structures métalliques" sont en baisse de plus de 5 points. Les filières "bâtiment" (près de 10 des sortants), "forêts, aménagement paysager", et "électricité, électronique" résistent un peu mieux que les autres à la dégradation de la conjoncture [3].

→ Pour en savoir plus

Publication

- Note d'Information, 04.21.

Source : Enquête menée auprès des sortants d'apprentissage au 1^{er} février 2004.

Définitions

■ **Champ.** Ces données sont tirées de l'enquête IPA 2004. Son champ géographique est la France métropolitaine et les DOM, mais les données de la Guadeloupe et de la Guyane ne sont pas disponibles.

Dans l'édition 2004 de cet ouvrage, le champ de comparaison était réduit aux académies disponibles en 2002 (i. e. hors l'Île-de-France et Limoges), alors que les données étaient disponibles pour toutes les académies métropolitaines dès 2003. De ce fait, les données 2003 utilisées ici comme base de comparaison avec 2004 ne sont pas les mêmes que celles présentées dans l'édition antérieure.

■ **Les sortants d'apprentissage.** Sont considérés comme sortants tous les jeunes inscrits dans un centre de formation d'apprentis (CFA) ou une section d'apprentissage pendant l'année scolaire 2002-2003, mais non inscrits l'année suivante, et déclarant à l'enquête menée au 1^{er} février 2004 ne pas poursuivre d'études, que ce soit sous statut scolaire ou d'apprenti.

■ **Les emplois non aidés regroupent les contrats à durée déterminée (CDD) et indéterminée (CDI), les fonctionnaires, les intérimaires, les aides familiaux, les personnes installées à leur compte et les engagés dans l'armée.**

■ **Les emplois aidés regroupent les contrats de qualification (CQ), d'adaptation (CA), d'orientation, les contrats emploi-solidarité, et les emplois-jeunes (CEJ).**

[1] Situation des sortants d'apprentissage au 1^{er} février 2004, selon le plus haut diplôme possédé (en %) (France métropolitaine + DOM, sauf Guadeloupe et Guyane)

Diplômes	En emploi											Autres	Stage	Chômage	inactifs
	Total	Emploi non aidé					Emploi aidé								
		CDI	CDD	Intérim	Autres	Total	CQ	Adapt.	CEJ.						
Non diplômé	34,9	30,8	16,3	7,8	4,9	1,8	4,1	1,6	0,2	1,6	0,8	8,4	50,9	5,8	
Brevet, CFG	39,9	34,6	17,6	9,4	5,1	2,5	5,4	2,7	0,2	1,6	0,9	9,7	45,0	5,5	
BEP ou CAP	68,2	60,5	38,1	13,8	6,0	2,6	7,8	5,5	0,2	1,8	0,2	2,7	26,4	2,8	
BP	84,3	80,6	59,5	15,1	3,1	2,9	3,7	2,1	0,2	1,3	0,1	2,0	11,2	2,6	
BT	76,0	69,0	44,4	17,7	3,2	3,7	7,0	5,5	0,0	1,3	0,2	3,9	16,7	3,4	
Bac techno.	79,2	73,7	47,6	17,4	4,7	3,9	5,6	4,6	0,1	0,7	0,2	2,3	15,4	3,1	
Bac pro	78,9	71,4	42,4	16,5	8,6	3,9	7,4	6,6	0,3	0,5	0,1	2,6	16,1	2,5	
Bac général	78,7	73,7	49,6	17,8	2,3	4,1	5,0	4,0	0,1	0,8	0,2	2,5	15,8	3,0	
BTS	77,6	74,0	45,6	19,0	7,0	2,3	3,6	2,6	0,5	0,4	0,1	2,6	17,8	2,0	
Niveaux II et I	69,2	68,0	47,1	15,4	3,8	1,8	1,2	0,7	0,3	0,2	0,0	2,0	27,4	1,4	
Ensemble	65,8	59,9	37,6	13,9	5,7	2,7	6,0	4,1	0,2	1,3	0,3	3,8	27,3	3,2	

[2] Taux d'emploi (aidé et non aidé) au 1^{er} février 2004 par diplôme, secteur et sexe (France métropolitaine + DOM, sauf Guadeloupe et Guyane)

Diplômes	Production		Services		Garçons et filles		Rappel 2003	
	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Production	Services	Production	Services
Non diplômé	36,8	25,5	39,6	28,8	36,1	31,8	42,6	35,3
Brevet, CFG	43,0	30,5	50,9	32,1	41,6	37,2	46,2	37,9
BEP ou CAP	72,6	53,5	69,2	58,6	71,3	61,5	74,7	66,8
BP	87,4	71,2	84,1	81,5	86,5	81,7	87,6	86,2
BT	83,6	68,7	87,4	49,8	80,2	64,8	75,7	72,6
Bac techno.	76,5	71,9	70,8	83,2	75,6	80,5	73,8	82,2
Bac pro	83,1	68,1	77,7	72,0	82,0	73,9	83,5	76,8
Bac général	73,2	65,6	72,4	84,0	70,4	81,1	68,3	81,2
BTS	79,5	68,3	77,2	78,2	77,5	77,8	82,3	81,8
Diplômes niv. II	69,5	60,0	72,4	72,8	67,2	72,6	67,3	74,3
Ensemble	67,7	53,9	68,9	63,5	66,5	65,0	69,8	68,5

[3] Taux d'emploi non aidé par groupe de spécialités et diplôme (France métropolitaine + DOM, sauf Guadeloupe et Guyane)

Groupe de spécialités	Non diplômé	Brevet, CFG	BEP, CAP	BP	Bac techno	Bac pro	Bac général	BTS	Niv. II	Ensemble	Répartition
											des sortants
Forêts, aménagement paysager	31,4	41,3	58,1	69,3	69,6	70,6	56,2	70,3	71,6	59,9	4,5
Productions végétales, animales et cultures	32,0	36,7	49,4	56,5	70,4	71,5	59,7	67,6	ns	52,9	3,4
Chimie, plasturgie, papiers, cartons, énergie	34,2	38,5	67,2	88,5	80,2	77,7	64,6	76,3	67,6	68,1	3,4
Agroalimentaire	27,3	30,8	65,0	81,5	65,8	79,4	71,3	71,7	60,6	55,6	12,6
Mines, carrières, génie civil	ns	ns	80,1	ns	ns	83,2	ns	82,9	97,3	79,0	1,1
Bâtiment	31,6	39,2	66,4	85,9	ns	82,8	ns	ns	ns	58,2	9,6
Bois, ameublement	42,2	45,1	63,0	83,2	ns	79,5	59,7	83,7	ns	62,2	4,1
Matériaux souples	18,5	ns	45,6	ns	ns	ns	ns	ns	ns	42,8	0,5
Mécanique générale, aéronautique et spatiale	47,1	38,9	60,4	ns	53,1	72,4	ns	70,9	67,1	66,1	3,3
Moteurs, mécanique auto	31,4	36,4	60,5	ns	ns	83,1	ns	85,4	ns	59,0	6,2
Structures métalliques	29,9	30,5	61,6	84,8	ns	73,4	ns	87,7	ns	55,1	4,8
Électricité, électronique	40,0	36,7	64,8	81,9	64,6	77,9	ns	76,5	65,8	66,5	4,7
Technologies industrielles et de commande	ns	ns	59,0	ns	64,6	69,4	50,8	71,5	61,3	67,0	2,3
Ensemble production	31,7	36,1	63,1	81,4	70,9	67,2	75,4	60,7	73,6	66,1	60,4
Transport, finances, comptabilité	47,7	59,6	70,9	85,6	69,9	67,6	70,9	77,2	77,2	73,5	5,6
Commerce, vente	25,7	29,0	49,9	79,8	62,4	66,1	66,7	75,3	64,2	53,8	14,5
Communication, information	30,1	39,4	41,4	ns	53,8	52,8	55,6	64,4	69,8	55,9	3,2
Travail sanitaire et social, animation	45,6	47,0	51,0	ns	65,1	59,2	69,7	61,1	ns	54,9	1,5
Santé	ns	ns	63,9	90,8	89,9	85,2	91,2	89,1	ns	84,5	3,3
Accueil, hôtellerie, tourisme	26,4	30,1	58,5	67,2	71,6	74,1	62,7	73,5	ns	51,6	5,3
Coiffure, esthétique	25,9	27,0	48,6	74,5	64,4	ns	65,2	74,1	ns	53,1	5,6
Services à la collectivité	ns	ns	57,5	ns	ns	69,9	ns	65,9	43,2	56,1	0,6
Ensemble services	27,6	31,7	52,9	78,6	63,3	75,7	64,6	76,4	74,1	71,0	39,6

ns : non significatif.

Présentation

La plupart des jeunes recherchent un premier emploi régulier après avoir terminé l'école. Aussi, lorsque le marché du travail se dégrade, le taux de chômage des jeunes récemment sortis de formation initiale augmente [2]. En écho à la diminution du nombre d'emplois salariés dans le secteur privé, entre les premiers trimestres 2003 et 2004, le taux de chômage de la cohorte qui termine ses études en 2003 est en hausse au premier trimestre 2004 (34 %), de plusieurs points sur celui de la cohorte 2002 au premier trimestre 2003. Ce taux diminue, ensuite, avec la durée écoulée depuis la sortie : 25 % au deuxième trimestre (dix mois après) puis 22 % aux troisième et quatrième trimestres.

Le risque de chômage dépend étroitement du niveau de diplôme. Parmi les jeunes qui ont terminé leurs études depuis un à quatre ans et sont économiquement actifs, 42 % des jeunes n'ayant aucun diplôme ou seulement un diplôme national du brevet sont au chômage au premier semestre 2004, pour 21 % des diplômés des CAP, BEP et baccalauréats, et 13 % des diplômés de l'enseignement supérieur [2]. Relativement à 2003, le chômage augmente plus fortement parmi les bacheliers. Le niveau de diplôme surdétermine la catégorie professionnelle. Près de deux tiers des diplômés de l'enseignement supérieur sont cadres, techniciens ou indépendants, en 2004, cinq ans environ après la fin de leurs études, contre un quart des diplômés des CAP, BEP et baccalauréats, et moins d'un jeune sur dix avec seulement un diplôme national du brevet ou sans aucun diplôme. On constate, également, des différences "transversales" de conditions d'emploi, entre les deux grands groupes que représentent, d'une part, les sciences exactes, la technologie, et les spécialités orientées vers les métiers de l'industrie, et, d'autre part, les disciplines littéraires et les spécialités orientées vers les métiers des services et du commerce. À niveau comparable, un diplôme de science exacte, technologie ou une spécialité professionnelle orientée vers l'industrie, confère un emploi plus qualifié, et expose moins au chômage [1].

→ Pour en savoir plus

Publications

- "Enquête sur l'emploi 2004 - Le chômage augmente légèrement malgré la reprise de l'emploi", INSEE Première, n° 1009, mars 2005.
- "Génération 2001. S'insérer lorsque la conjoncture se dégrade", Bref, n° 214, décembre 2004.
- "Évolution de l'emploi salarié au quatrième trimestre 2004", Premières informations - Premières synthèses, n° 12.2, mars 2005
- Économie et statistique, n° 378-379, INSEE, juillet 2005.

Sources : Publications citées.

Définitions

- Champ. France métropolitaine.
- La fin de la formation initiale est la première interruption du parcours scolaire depuis la maternelle (première interruption d'un an). Lorsque l'apprentissage est effectué dans la foulée de l'école, la fin de formation initiale d'un apprenti est la fin de son apprentissage.
- La situation professionnelle. Le tableau [1] porte sur les personnes, interrogées au cours de l'année 2004 (quatre trimestres), qui ont terminé leur formation initiale depuis trois à sept ans (jeunes sortis de formation de 1997 à 2001), soit environ cinq ans. Les catégories de professions sont inspirées de la classification socioprofessionnelle de l'INSEE ; cependant les enseignants ont été regroupés (au lieu d'être partagés entre professions supérieures et intermédiaires), et les employés et ouvriers sont distingués en fonction de la qualification de leur poste. Les professions "supérieures" désignent les cadres et les professions libérales, tandis que les professions "intermédiaires" regroupant les responsables "non cadres" (techniciens, infirmières, représentants de commerce). La qualification des ouvriers est celle de la classification socioprofessionnelle. Les employés "qualifiés" sont définis, ici, comme les employés civils (sans les agents de service de la fonction publique), les policiers et militaires, et les employés administratifs d'entreprise (sans les agents de sécurité).
- Un "taux de chômage" rapporte les chômeurs à la seule "population active", qui est composée des personnes en emploi, des chômeurs (et autrefois des jeunes du contingent), conformément aux recommandations du Bureau international du travail (BIT), graphique [2].
- Les effectifs de l'emploi salarié sont estimés par la DARES, l'INSEE et l'UNEDIC sur le secteur concurrentiel non agricole ; ceci exclut l'agriculture, l'administration, l'éducation, la santé et l'action sociale.

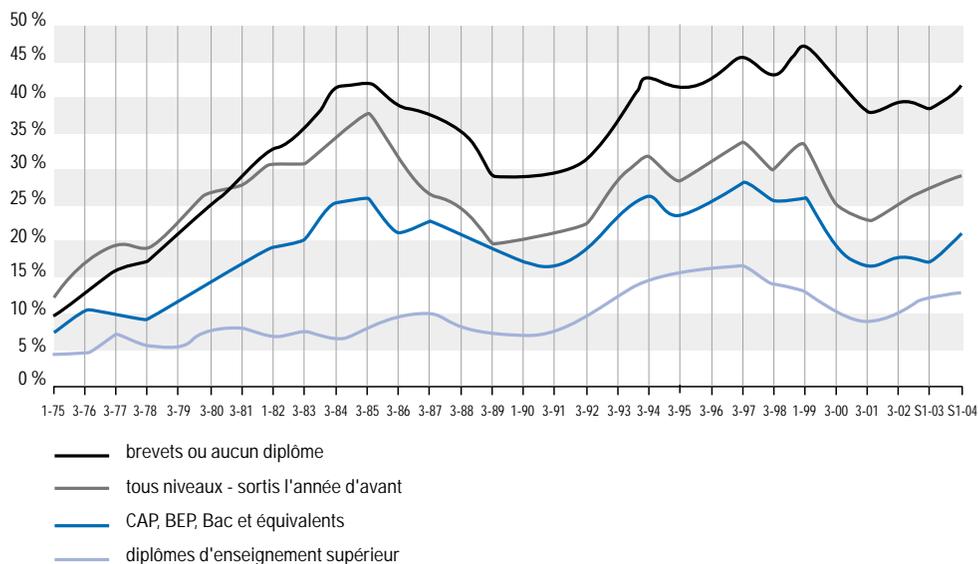
[1] Situation professionnelle en 2004 des jeunes sortis de formation initiale depuis environ cinq ans (%) (France métropolitaine)

	Chefs d'entreprise et professions supérieures	Enseignants	Agriculteurs, artisans, commerçants, prof. intermédiaires	Employés et ouvriers qualifiés	Employés et ouvriers non qualifiés	Au chômage	Sans activité d'ordre professionnel	Total
Licence au doctorat, dipl. d'Écoles, en Sciences exactes et technologie	50	15	17	3	2	5	7	100
Licence au doctorat, dipl. d'Écoles, littéraires et orientés vers les services	31	16	22	12	4	8	7	100
DUT et BTS en Sciences exactes et technologie	7	1	62	14	7	5	4	100
DUT et BTS orientés vers les services, diplômes paramédicaux et sociaux	6	1	50	23	8	6	6	100
Total Diplômes d'enseignement supérieur	23	9	35	14	5	7	6	100
Bac, BEP et CAP en Sciences exactes, technologie, et orientés vers l'industrie	2	-	15	43	23	11	6	100
Bac, BEP et CAP littéraires et orientés vers les services	2	-	14	26	29	15	14	100
Total CAP, BEP, bacs et équivalents	2	-	14	34	27	13	10	100
Total diplôme national du brevet et moins	1	-	7	16	30	25	21	100
Ensemble	11	4	22	23	18	12	11	100

Source : Enquête emploi INSEE - calculs DEP.

[2] Taux de chômage de un à quatre ans après la fin des études, en fonction du diplôme le plus élevé déclaré (1975 à 2004) (France métropolitaine)

taux de chômage



Source : Enquête emploi INSEE - calculs DEP.

Présentation

La validation des acquis de l'expérience, généralisée dans le courant du second semestre de 2002, permet à ses candidats d'obtenir intégralement un diplôme ou une partie de celui-ci. Il existe dans chaque rectorat au moins un centre de validation des acquis ainsi qu'une structure responsable du Dispositif académique de validation des acquis (DAVA). Outre l'information générale du public, les missions des DAVA sont l'accueil, l'accompagnement et le traitement des dossiers de candidatures.

Le nombre de personnes ayant assisté à des séances d'information est de 84 000 en 2004 contre 83 500 en 2003.

Plus de 53 500 dossiers de candidature (+ 5 % par rapport à 2003) ont été retirés auprès des services académiques de validation des acquis.

Un accompagnement a été proposé à chaque candidat dans le but de lui fournir une aide méthodologique pour constituer son dossier, ainsi que pour le choix du diplôme et pour préparer l'entretien avec le jury. 19 122 personnes ont effectivement bénéficié de cette aide en 2004, soit une hausse de 26 % par rapport à 2003.

En augmentation de 35,6 % par rapport à 2003, le nombre de candidats dont la demande de validation déclarée recevable a été examinée par un jury et ayant obtenu au moins une partie de diplôme (unité) est de 17 181 [1] sur 19 136 candidatures, le nombre de diplômes complets obtenus dépassant les 10 770. Ces candidats sont majoritairement des femmes (59 %) et à 74 % des actifs ayant un emploi (les demandeurs d'emploi en représentant 25 %) [3].

Le BTS est le diplôme le plus recherché par les candidats à la VAE pour l'obtention de diplômes professionnels, suivi par le baccalauréat professionnel et le CAP [2]. La tranche d'âge de 30 à 45 ans regroupe près de 68 % des candidats [4].

Définitions

■ La validation des acquis de l'expérience (VAE), inscrite dans l'article L 335-5 du code de l'Éducation, se substitue à la validation des acquis professionnels. Elle constitue une voie d'obtention des diplômes au même titre que la voie scolaire, l'apprentissage ou la formation continue des adultes. Elle concerne tous les diplômes à finalité professionnelle de l'Éducation nationale classés aux niveaux V, IV et III de la nomenclature des niveaux de formation.

Sont exclus du champ d'application de la présente circulaire les diplômes nationaux délivrés au nom de l'État par les établissements publics d'enseignement supérieur. Les diplômes à caractère interministériel feront l'objet d'une instruction complémentaire.

La validation des acquis de l'expérience est effectuée au regard de l'ensemble des connaissances, aptitudes et compétences acquises par le candidat dans l'exercice d'activités salariées, non salariées ou bénévoles, en rapport avec le champ du diplôme pour lequel la demande est déposée.

Tous les acquis issus de l'expérience du candidat doivent être pris en compte au titre de la validation, qu'ils relèvent du domaine professionnel ou des domaines généraux du diplôme. Quel que soit son statut (scolaire, apprenti ou stagiaire de la formation professionnelle continue), une personne en formation ne peut postuler à la validation des acquis de l'expérience en substitution des modalités réglementaires prévues pour sanctionner cette formation.

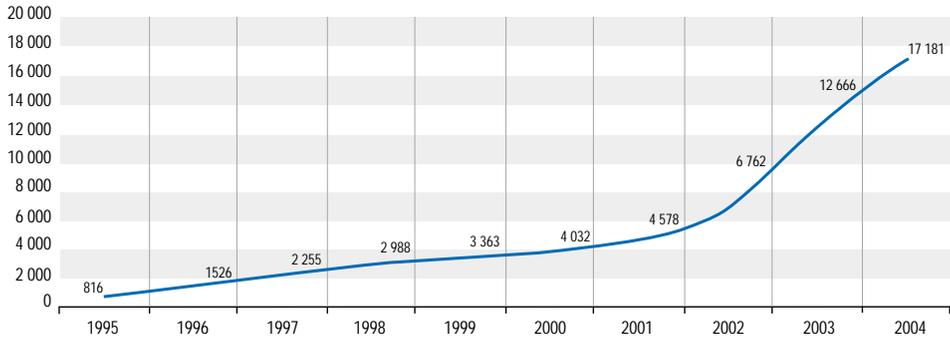
La demande de validation des acquis de l'expérience relève d'une démarche individuelle telle qu'elle est précisée notamment par les articles L 900-1, L 900-2 et L 900-4-2 du code du Travail.

■ Champ. France métropolitaine et DOM.

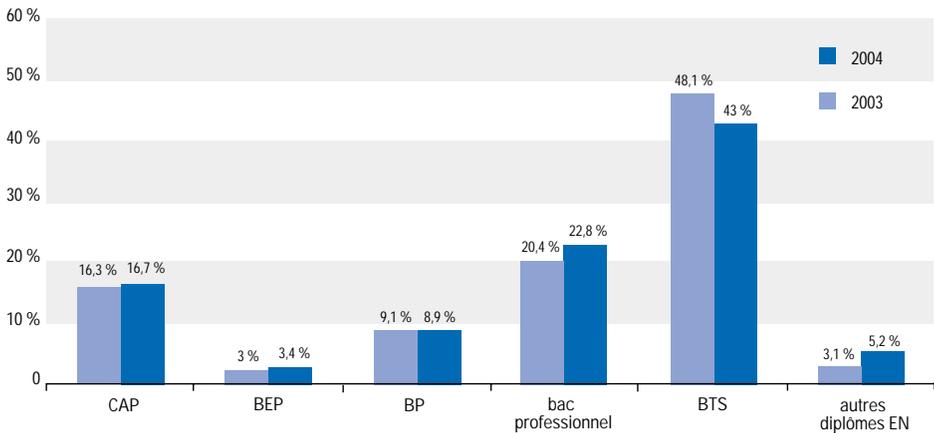
→ Pour en savoir plus

Source : Enquête n° 62, "La validation des acquis de l'expérience dans l'enseignement professionnel et technologique, 2004", DEP, janvier-juin 2005.

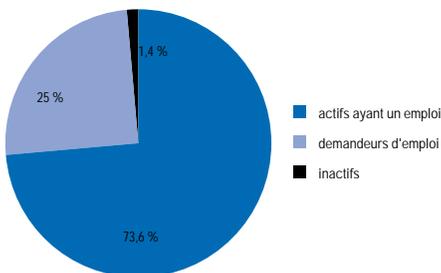
[1] Évolution du nombre de candidats à la validation ayant obtenu au moins une dispense (VAP) ou une unité de diplôme



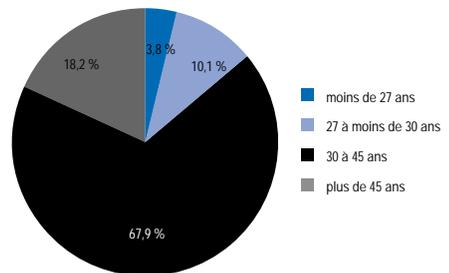
[2] Répartition des candidats à la validation des acquis selon le diplôme désiré



[3] Répartition des candidats à la VAE en 2004 selon leur statut professionnel



[4] Répartition des candidats à la VAE en 2004 par tranche d'âge



Présentation

En 2003, 17 710 validations des acquis professionnels (VAP) ou de l'expérience (VAE) ont été délivrées à l'université et au CNAM. Plus de quatre établissements d'enseignement supérieur sur cinq ont mis en place le nouveau dispositif de la VAE (un peu plus de un sur deux en 2002) et 2 780 validations ont été délivrées à ce titre (+ 1 640 validations par rapport à 2002). Dans près de 30 % des cas, les diplômes sont octroyés dans leur totalité (17 % en 2002).

Cette forte progression de la VAE pour obtenir tout ou partie d'un diplôme (15,7 % des validations en 2003 contre 6 % en 2002) s'accompagne d'un recul de 8,8 % de la validation des acquis pour accéder à une formation, telle que l'organise le décret de 1985, qui enregistre sa première baisse depuis 1998. Et au total, le nombre de validations d'acquis accordées dans l'enseignement supérieur diminue [1].

Avec les DESS ou DEA, les licences "classiques" ou professionnelles sont les diplômes les plus demandés. 30 % des bénéficiaires d'une dispense de diplôme pour accéder à une formation dans le cadre de la VAP suivent une formation en licence classique. Mais les formations spécialisées progressent, notamment les DESS ou DEA (+ 4,9 points par rapport à 2002) : 28 % de ceux qui bénéficient d'une dispense de diplôme préparent un DESS ou un DEA. Le DEUG est, en revanche, de moins en moins recherché, la part de cette formation parmi les bénéficiaires d'une VAP dans le cadre du décret de 1985 diminue de 3,4 points entre 2002 et 2003.

Parmi les bénéficiaires de la VAE, 22,5 % ont obtenu tout ou partie du DESS ou DEA et 13 % tout ou partie d'une licence professionnelle [4].

Les formations suivies varient selon l'âge. C'est notamment le cas pour les bénéficiaires de la dispense de diplôme (VAP 1985) : parmi les moins de 30 ans, 37 % préparent une licence classique alors que ce n'est le cas que de 27 % des plus de 30 ans. Ces derniers en revanche ont obtenu une dispense pour préparer un DESS ou un DEA, dans plus de un cas sur trois [3].

Dans plus de deux cas sur trois, les bénéficiaires de la validation des acquis dans le supérieur ont un emploi. Les cadres et les professions intermédiaires en constituent la grande majorité (73 %). Les cadres regroupent notamment 41 % des actifs qui, ayant un emploi, cherchent à acquérir un diplôme universitaire validant les compétences acquises dans leur activité professionnelle [2].

Définitions

■ L'enquête 2003 porte sur le dispositif actuel de la validation des acquis professionnels (VAP) prévu par les articles L613-3 à L613-6 du nouveau Code de l'Éducation ainsi que sur le dispositif de la validation des acquis de l'expérience (VAE) créé par la loi n° 2002-73 du 17 janvier 2002 et inscrit au Code de l'Éducation et au livre IX du Code du Travail.

■ Le dispositif réglementaire du décret n° 85-906 du 23 août 1985 autorise la poursuite d'études aux différents niveaux post-baccalauréat. Des dispenses de titres ou de diplômes qui s'appuient sur un ensemble d'acquis personnels et professionnels et toutes les formations suivies par le candidat peuvent ainsi être accordées pour accéder directement à une formation, mais sans qu'il y ait délivrance d'unités de valeurs ou de partie de diplôme. Ces dispenses sont accordées par des commissions pédagogiques.

■ Le dispositif de validation des acquis de l'expérience (VAE) de la loi n° 2002-73 du 17 janvier 2002. Avec la VAE, il n'est plus nécessaire de passer par la formation pour obtenir une certification : toute personne engagée dans la vie active depuis au moins trois ans (et non plus cinq) peut voir reconnaître officiellement ses compétences professionnelles par un diplôme, titre ou certificat, les textes faisant de la VAE un nouveau mode d'accès à la certification au même titre que la formation initiale, l'apprentissage ou la formation continue. Délivrées par L'État, les branches professionnelles ou des organismes privés, ces certifications doivent obligatoirement avoir été recensées dans un Répertoire (RNCP). La Commission nationale de la certification professionnelle (CNCP) a pour mission la constitution et l'actualisation de ce répertoire et d'en assurer la cohérence. Outre son extension à l'ensemble des diplômes inscrits dans le répertoire, la VAE peut prendre en compte les compétences professionnelles acquises dans le cadre d'une activité salariée, non salariée ou bénévole, dès lors que l'expérience (d'au moins trois ans) est en relation avec le diplôme visé. Un jury de validation peut accorder la totalité de la certification, ou, à défaut, des validations partielles.

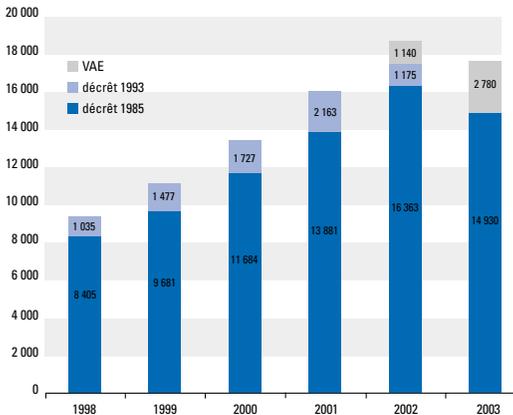
→ Pour en savoir plus

Publications

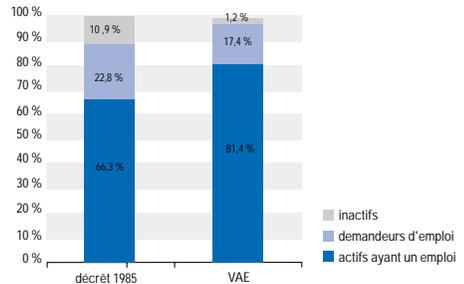
- Note d'Information, 05.03.

Source : Enquête 67 auprès des responsables de la validation des acquis des Services de formation continue des universités et du CNAM (articles L 613-3 à L 613-6 du nouveau Code de l'Éducation) et sur le dispositif de la VAE (livre IX du Code du Travail).

[1] Évolution de la validation des acquis



[2] Répartition des bénéficiaires selon leur situation vis-à-vis de l'emploi en 2003



[3] Répartition (en %) des bénéficiaires entre les différentes formations ou diplômes accordés selon l'âge en 2003

	Décret 1985			VAE		
	Moins de 30 ans	30-45 ans	46 ans et plus	Moins de 30 ans	30-45 ans	46 ans et plus
DEUG	19,2	10,6	12,5	7,2	7,3	6,7
DUT – DEUST - DNTS	6,6	4,5	2,7	7,2	10,7	10,5
Licence	36,9	29,0	25,1	23,5	21,1	21,8
Licence professionnelle	5,7	4,8	4,4	16,0	15,4	11,1
Licence IUP	2,1	1,9	1,6	4,1	2,7	1,7
Maitrise	8,3	8,6	10,3	9,6	8,8	13,3
MST- MIAGE - MSG	2,9	3,1	2,0	1,7	3,6	3,5
Maitrise IUP	1,2	1,5	1,2	3,1	3,8	1,3
Diplômes d'ingénieurs	0,2	0,2	1,4	0,0	2,0	0,0
DESS - DEA	15,5	33,3	36,1	24,6	23,2	27,9
Autres	1,4	2,5	2,7	3,0	1,4	2,2
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Part dans le total du dispositif	32,6	55,2	12,2	13,1	66,4	20,5

Remarque - Toutes les universités n'ont pas été en mesure de répondre sur l'âge des candidats dans les différentes formations ou diplômes : les résultats établis sur la base des répondants donnent des ordres de grandeurs.

[4] Répartition (en %) des bénéficiaires dans les différentes formations ou diplômes en 2003

	VAP – Décret 1985	VAE
DEUG	14,0	7,8
DUT – DEUST - DNTS	6,6	9,7
Licence	29,6	21,4
Licence professionnelle	4,9	13,1
Licence IUP	1,8	2,6
Maitrise	9,2	8,9
MST- MIAGE - MSG	2,6	3,3
Maitrise IUP	1,3	7,2
Diplômes d'ingénieurs	0,1	1,9
DESS - DEA	27,8	22,5
Autres	2,1	1,6
Total	100,0	100,0

Remarque – Dans ce tableau, l'université de Paris VIII ne fait pas partie de la ventilation. Pour la VAE, la ventilation est hors CNAM.

Présentation

Les informations présentées ont été recueillies en juin 2003 dans le cadre du cycle d'évaluations bilans mis en place par la Direction de l'évaluation et de la prospective (DEP) à la fin de l'école élémentaire (CM2). La première évaluation de ce cycle permet d'apprécier la maîtrise de la compréhension écrite et orale des élèves en fin d'école élémentaire.

Environ un tiers des élèves (groupes 4 et 5 de l'échelle) ont des compétences qui permettent de considérer qu'ils maîtrisent de façon satisfaisante toutes les compétences attendues par les programmes de l'école élémentaire : ils sont capables d'exploiter les informations d'un texte pour en dégager le sens et l'interpréter avec finesse, d'en faire un résumé ou une synthèse.

À l'opposé, 15 % sont en difficulté, voire en grande difficulté (groupes 0 et 1). Ces élèves ne maîtrisent pas – ou mal – les compétences qui seraient nécessaires à l'entrée en sixième. Ils sont capables de prélever dans un texte des informations facilement repérables, données explicitement, mais sont en difficulté dans des tâches plus complexes. Parmi eux, 3 % sont en grande difficulté (groupe 0) : ils peuvent répondre ponctuellement à quelques questions, mais ne maîtrisent aucune des compétences attendues en fin d'école élémentaire.

Entre ces deux situations extrêmes, un peu plus de la moitié des élèves (groupes 2 et 3) ne maîtrisent certainement pas toutes les compétences attendues par les programmes mais devraient pouvoir profiter de l'enseignement du collège, pour peu qu'on tienne compte de leurs performances effectives. Celles-ci révèlent en effet des compétences mal assurées, donc fragiles. Ainsi, ils ont du mal à percevoir et exploiter tous les aspects d'un document, et sont mis en difficulté par des textes qui exigent une lecture suivie.

Le secteur de scolarisation est une caractéristique très liée aux taux de réussite. En ZEP, un tiers des élèves sont en difficulté contre 15 % pour l'ensemble des élèves, alors qu'ils ne sont que 13,4 % dans les groupes les plus performants contre 30,7 % pour l'ensemble. Dans les écoles privées, les élèves en difficulté ne comptent que pour 8,7 %.

Définitions

■ Le cadre de l'enquête. Depuis l'année 2003, la DEP a mis en place un dispositif d'évaluations bilans destiné à répondre à un objectif très général : confronter, sur la base d'un constat scientifique, les résultats du fonctionnement pédagogique du système éducatif aux objectifs qui lui sont assignés et contribuer ainsi au pilotage de la politique pédagogique en fournissant des indicateurs permettant d'apprécier l'évolution des compétences des élèves dans des domaines essentiels.

■ Les situations d'évaluation. Chaque situation est composée d'un document de travail et de plusieurs questions correspondant au croisement de 6 grands domaines (littérature, mathématiques, sciences, histoire, géographie, vie quotidienne) et de 5 grandes compétences (prélever une information explicite ; prélever une information implicite ; déduire une information à partir de deux propositions tenues pour "vraies" ; analyser un document et tirer les éléments essentiels qui aident à la compréhension de celui-ci ; synthétiser un document, en trouver le thème ou choisir un résumé).

■ L'échelle de performance. Elle a été élaborée en utilisant le modèle statistique de réponse à l'item (MRI). Le score moyen de compréhension, correspondant à la performance moyenne des élèves de l'échantillon, a été fixé par construction à 250 et l'écart type à 50. Sur la base de différentes évaluations antérieures, qui montrent que 15 % des élèves peuvent être considérés comme en difficulté à l'entrée en sixième, la partie la plus basse de l'échelle est constituée des scores obtenus par les 15 % d'élèves ayant les résultats les plus faibles. À l'opposé, la partie supérieure, constituée des scores les plus élevés, rassemble 10 % des élèves. Entre les deux, l'échelle est scindée en trois parties d'amplitude de scores égale correspondant à trois groupes intermédiaires.

■ L'échantillon. Pour répondre aux finalités du dispositif, un échantillon d'environ 9 000 élèves, représentatif au niveau national des écoles et des élèves inscrits en CM2, a été constitué (écoles publiques et privées sous contrat de France métropolitaine).

■ Comparaison. Étant donné que les compétences évaluées en fin d'école et en fin de collège sont différentes, qu'aucun élément commun ne permet de rapprocher les deux évaluations, et que les jeunes non scolarisés en troisième (présentant sans doute un faible niveau de compétences) n'ont pas participé à l'évaluation fin de collège, il n'est pas légitime de comparer cette échelle avec celle de fin de collège.

→ Pour en savoir plus

Publication

– "La maîtrise du langage et de la langue française en fin d'école primaire", Note Évaluation, 04.10, octobre 2004.

Source : Enquête évaluation bilan en fin de CM2, DEP, juin 2003.

Présentation

Les informations présentées ont été recueillies en mai 2003 dans le cadre du cycle d'évaluations bilans mis en place par la Direction de l'évaluation et de la prospective (DEP) à la fin du collège (tous types de 3^e). La première évaluation de ce cycle permet d'apprécier la maîtrise des compétences générales des élèves en fin de collège, c'est-à-dire des savoir-faire communs aux différents champs disciplinaires.

Environ un quart des élèves (groupes 4 et 5 de l'échelle) semblent avoir un bon ou un excellent niveau de maîtrise de ces compétences, qui doit les mettre en situation de profiter pleinement d'études ultérieures : ils sont capables de mettre en œuvre des stratégies efficaces pour exploiter un document, de résumer, synthétiser, argumenter, mener un raisonnement complexe et d'utiliser la pensée hypothético-déductive.

À l'opposé, 15 % des collégiens (groupes 0 et 1) ne manifestent qu'une maîtrise réduite de ces compétences, et sont en difficulté devant un texte complexe ou comprenant un vocabulaire peu courant ou spécifique d'une discipline. Un peu plus de 2 % (plus de 4 % en éducation prioritaire) sont en grande difficulté : ils peuvent répondre ponctuellement à quelques questions, mais ne maîtrisent aucune des compétences générales évaluées. Entre ces deux situations extrêmes, près de 60 % des élèves (groupes 2 et 3) semblent avoir une maîtrise des compétences leur permettant, à des degrés divers, de poursuivre une formation, même si une partie d'entre eux (de l'ordre du quart du total) ne semble pas posséder toutes les compétences générales attendues en fin de collège.

Le secteur de scolarisation est une caractéristique très liée aux taux de réussite. En ZEP/REP, un bon quart des élèves sont en difficulté contre 15 % pour l'ensemble des élèves, alors qu'ils ne sont que 15,2 % dans les groupes les plus performants contre 25,9 % pour l'ensemble. Dans les établissements privés, les élèves en grande difficulté ne représentent que 9 % alors que les groupes 4 et 5 comptent un tiers d'élèves de plus que dans la population prise dans son ensemble.

Définitions

■ Le cadre de l'enquête. Depuis l'année 2003, la DEP a mis en place un dispositif d'évaluations bilans destiné à répondre à un objectif très général : confronter, sur la base d'un constat scientifique, les résultats du fonctionnement pédagogique du système éducatif aux objectifs qui lui sont assignés et contribuer ainsi au pilotage de la politique pédagogique en fournissant des indicateurs permettant d'apprécier l'évolution des compétences des élèves dans des domaines essentiels.

■ Les situations d'évaluation. Chaque situation est composée d'un document de travail et de plusieurs questions correspondant au croisement de 4 grands champs disciplinaires (histoire - géographie - éducation civique, français, mathématiques, sciences physiques et chimie, sciences de la vie et de la Terre) et de 3 grandes compétences générales (prélever l'information, organiser l'information prélevée, exploiter l'information de manière complexe).

■ L'échelle de performance. Elle a été élaborée en utilisant le modèle statistique de réponse à l'item (MRI). Le score moyen de compétences générales, correspondant à la performance moyenne des élèves de l'échantillon, a été fixé par construction à 250 et l'écart type à 50. Sur la base de différentes évaluations antérieures, qui montrent que 15 % des élèves peuvent être considérés comme en difficulté en fin de scolarité obligatoire, la partie la plus basse de l'échelle est constituée des scores obtenus par les 15 % d'élèves ayant les résultats les plus faibles. À l'opposé, la partie supérieure, constituée des scores les plus élevés, rassemble 10 % des élèves. Entre les deux, l'échelle est scindée en trois parties d'amplitude de scores égale correspondant à trois groupes intermédiaires.

■ L'échantillon. Pour répondre aux finalités du dispositif, un échantillon d'environ 18 000 élèves, représentatif au niveau national des écoles et des élèves inscrits en troisième, a été constitué (collèges publics et privés sous contrat de France métropolitaine).

■ Comparaison. Étant donné que les compétences évaluées en fin d'école et en fin de collège sont différentes, qu'aucun élément commun ne permet de rapprocher les deux évaluations, et que les jeunes non scolarisés en 3^e (présentant sans doute un faible niveau de compétences) n'ont pas participé à l'évaluation fin de collège, il n'est pas légitime de comparer cette échelle avec celle de l'école élémentaire.

→ Pour en savoir plus

Publication

- "Les compétences générales des élèves en fin de collège", Note Évaluation, 04.09, octobre 2004.

Source : Enquête évaluation bilan en fin de collège, DEP, juin 2003.

9 Les personnels

9.1	Éducation nationale : les personnels du secteur public	252
9.2	Structure par âge du personnel enseignant du secteur public	254
9.3	Les enseignants du premier degré public : évolution	256
9.4	Les enseignants du premier degré public par département	258
9.5	Les enseignants du premier degré privé sous contrat	260
9.6	Enseignants du second degré public devant élèves : évolution	262
9.7	Enseignants du second degré public devant élèves par académie	264
9.8	Enseignants du second degré public devant élèves par corps	266
9.9	Enseignants du second degré public devant élèves par discipline	268
9.10	Le service des enseignants devant élèves dans le second degré public	270
9.11	Le temps de travail des enseignants devant élèves du second degré public	272
9.12	Les enseignants du second degré privé sous contrat	274
9.13	Les enseignants du supérieur par discipline	276
9.14	Personnel administratif, technique, d'éducation, d'encadrement, de surveillance et d'assistance éducative (2 nd degré public)	278
9.15	Personnel administratif, technique, d'éducation et d'encadrement (supérieur et formation)	280
9.16	Personnel administratif, technique et d'encadrement	282
9.17	Les concours de recrutement d'enseignants (1)	284
9.18	Les concours de recrutement d'enseignants (2)	286
9.19	Les concours de recrutement des personnels de direction et d'inspection	288
9.20	Les concours de recrutement des personnels ATOSS	290
9.21	Les concours de recrutement des personnels ITRF et de bibliothèque	292

Présentation

Avec un effectif de 1 109 630 agents titulaires, stagiaires et non-titulaires au 31 janvier 2005, pour la France métropolitaine et 1 153 705 pour la France y compris les DOM, le personnel rémunéré au titre du secteur public du ministère de l'Éducation nationale (MEN) (sections des enseignements scolaire et supérieur) représente 4,2 % de la population active, où la part des femmes est de 46,2 % pour 64,5 % dans le système éducatif public [1].

Plus de sept personnes sur dix (860 198) sont enseignantes dont une sur deux (49,3 %) dans un établissement du second degré ; 37 % des enseignants exercent dans une école du premier degré, 8,8 % dans un établissement du supérieur. Les établissements de formation rassemblent 4,8 % des enseignants et connaissent en janvier 2005 une baisse de leurs effectifs de 5,3 %.

Les personnels administratifs, techniques, d'éducation, d'encadrement, de surveillance et d'assistance éducative représentent 25,4 % de l'ensemble du personnel du secteur public. Cette diminution d'un demi-point est essentiellement due à la baisse des effectifs des maîtres d'internat et surveillants d'externat de 2004 à 2005 (- 11 800). Elle est à peine atténuée par l'effectif supplémentaire de 1 580 assistants de vie scolaire rémunérés par le MEN (5 530 au 31 janvier 2005). Les assistants d'éducation au nombre de 36 495 rémunérés sur des crédits d'établissements (et recensés dans le système de gestion EPP) remplacent partiellement les aides-éducateurs dont l'effectif a baissé de moitié (14 792). La diminution de ces personnels de surveillance a une incidence sur le rapport personnel non enseignant par type d'établissement ; 67,5 % des personnels rémunérés par le MEN exercent dans un établissement scolaire du second degré et 17,3 % sont dans les établissements du supérieur. 36 324 personnes sont affectées dans les services académiques et 3 788 à l'administration centrale (13,7 %) [2].

Pour l'ensemble de la France et des DOM, comme pour les années antérieures, le personnel féminin majoritaire augmente légèrement (64,5 %) et la part des agents travaillant à temps partiel ou incomplet reste globalement constante (9,5 % contre 9,3 % en 2004) [1].

La part des non-titulaires diminue fortement. 68 575 personnes ne sont pas titulaires (5,9 % contre 7,5 % en 2004), deux sur cinq exercent soit des fonctions d'enseignement dans les établissements du second degré ou du supérieur, soit des fonctions de surveillance ou d'assistance éducative.

Définitions

■ Les personnels. Personnels titulaires, stagiaires et non-titulaires rémunérés au titre du secteur public du ministère de l'Éducation nationale, d'après les données des fichiers de paye des Trésoriers-Payeurs-généraux au 31 janvier 2005. Les données contenues dans cette note résultent de l'exploitation statistique d'un extrait de l'enquête académique masse indiciaire (EMI) destinée à la Direction des affaires financières. Les fichiers de paye pour la France métropolitaine et les départements d'outre-mer remontent directement des académies. Ne sont pas inclus les personnels de la Recherche et les enseignants du secteur privé.

■ Les enseignants. Instituteurs, professeurs des écoles et autres enseignants du premier degré chargés de classe, directeurs d'écoles et psychologues déchargés de classe ; enseignants du second degré y compris les documentalistes et les enseignants affectés aux remplacements et à la suppléance, mais ne sont pas inclus les personnels de direction et d'éducation (chefs d'établissement, conseillers d'éducation, maîtres d'internat, surveillants d'externat) ; enseignants du supérieur (hors IUFM) ; enseignants et élèves-enseignants ou stagiaires des établissements de formation (y compris IUFM).

■ Les personnels administratifs, techniques, d'éducation, d'encadrement, de surveillance et d'assistance éducative. Quel que soit le corps d'origine, ces personnels exercent des fonctions d'inspection, de direction, d'éducation, de surveillance, d'orientation et ATOSS (personnels administratifs, techniques, ouvriers, de service et de santé).

■ Les établissements. Le personnel des établissements de formation du supérieur (Écoles normales supérieures, École nationale des chartes, École nationale des bibliothécaires, Instituts universitaires de formation des maîtres) est compté sous la rubrique "Établissements de formation".

→ Pour en savoir plus

Publications

- Notes d'Information, 00.23, 02.24, 03.38.

- Tableaux statistiques, n° 6824, 6851, 6906, 6945, 6982.

Source : Fichier de paye au 31 janvier 2005.

[1] Personnels de l'Éducation nationale et de l'enseignement supérieur en 2004-2005 (France métropolitaine, France métropolitaine + DOM)

	Enseignants			Personnel administratif, technique, d'éducation, d'encadrement et de surveillance			Total général		
	Titulaires (1)	Non-titulaires (2)	Total	Titulaires (1)	Non-titulaires (2)	Total	Titulaires (1)	Non-titulaires (2)	Total
France métropolitaine									
Effectif total	798 950	26 364	825 314	245 697	38 619	284 316	1 044 647	64 983	1 109 630
% femmes	64,5	51,7	64,1	65,9	69,0	66,4	64,9	62,0	64,7
% temps partiel	7,0	18,5	7,3	13,3	35,8	16,4	8,5	28,8	9,7
France métr. + DOM									
Effectif total	831 925	28 273	860 198	253 205	40 302	293 507	1 085 130	68 575	1 153 705
% femmes	64,4	51,8	64,0	65,7	69,1	66,1	64,7	62,0	64,5
% temps partiel	6,8	18,4	7,2	13,0	36,7	16,3	8,2	29,1	9,5

(1) Y compris stagiaires.

(2) Le décompte des non-titulaires à une date fixe de l'année entraîne des fluctuations d'effectifs, liées aux délais de prise en compte des départs et fins de contrats. L'effectif n'est donc pas directement comparable à ceux publiés les années antérieures.

[2] Personnel de l'Éducation nationale et de l'enseignement supérieur par type d'établissement en 2004-2005 (France métropolitaine, France métropolitaine + DOM)

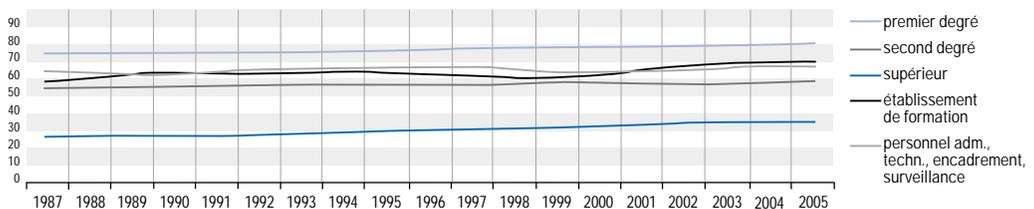
	France métropolitaine			France métropolitaine + DOM		
	Enseignants	Personnel administratif, technique, d'éducation, d'encadrement et de surveillance	Total	Enseignants	Personnel administratif, technique, d'éducation, d'encadrement et de surveillance	Total
Écoles du 1 ^{er} degré (1)	303 996	-	303 996	318 236	-	318 236
Établissements du 2 nd degré (2)	405 741	191 591	597 332	424 385	198 150	622 535
Établissements du supérieur	75 160	50 121	125 281	76 004	50 680	126 684
Établissements de formation (3)	40 417	4 416	44 833	41 573	4 565	46 138
Administration centrale et services académiques	-	38 188	38 188	-	40 112	40 112
Total	825 314	284 316	1 109 630	860 198	293 507	1 153 705

(1) Y compris les enseignants autres que les instituteurs et les professeurs des écoles.

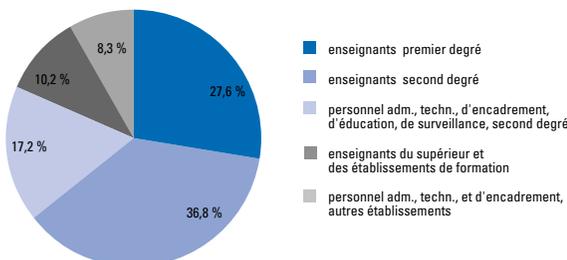
(2) Y compris formation continue.

(3) Dont plus des quatre cinquièmes sont des élèves-enseignants ou stagiaires.

[3] Personnels de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur : évolution de la proportion de femmes par type d'établissement (France métropolitaine + DOM, Public)



[4] Ensemble des personnels du secteur public en 2004-2005 (France métropolitaine + DOM)



Présentation

Les 860 198 enseignants publics du secteur scolaire et de l'enseignement supérieur pour la France métropolitaine et les DOM ont en moyenne 41,6 ans. 16 % de ces enseignants ont moins de 30 ans et 29 % au moins 50 ans.

L'âge moyen oscille de 30,8 ans, pour les enseignants des établissements de formation où se côtoient enseignants-formateurs et enseignants-stagiaires, à plus de 45 ans pour les enseignants du supérieur.

Les enseignants dans les écoles du premier degré public ont en moyenne 40,3 ans, quatre enseignants sur cinq sont des femmes dont l'âge moyen est 39,8 ans. Leurs collègues masculins ont plus de deux ans et demi d'écart (42,6 ans). Parmi ces enseignants, 23,4 % des hommes et 33,5 % des femmes ont de 26 à 35 ans. Mais aux âges plus élevés, de 43 à 54 ans, la proportion d'hommes est plus importante (50 % contre 36,6 %) [1].

Les enseignants dans les établissements du second degré ont en moyenne 43 ans, 42,7 pour les femmes et 43,3 pour les hommes. 31,9 % des hommes et 32,3 % des femmes ont de 29 à 39 ans ; de 52 à 61 ans, il y a 1 % de plus d'hommes que de femmes (29,3 pour 28,3) [2].

Les enseignants dans les établissements du supérieur sont plus âgés, les professeurs d'université et les assistants ont en moyenne plus de 52 ans. Les maîtres de conférences sont plus jeunes, ils ont un peu moins de 44 ans. Par rapport à l'ensemble de ces enseignants, 35,6 % des femmes et 26,5 % des hommes ont de 29 à 39 ans. Par contre dans les tranches d'âge plus élevées, de 52 à 61 ans, on constate un écart important au bénéfice des hommes, 32,4 % pour 23,9 % de femmes [3].

Définitions

■ Enseignants dans les écoles du premier degré. Ce sont les instituteurs et les professeurs chargés de classe dans les écoles préélémentaires, élémentaires et relevant de l'adaptation et de l'intégration scolaires y compris les remplaçants et les directeurs d'écoles qui peuvent être partiellement ou totalement déchargés d'enseignement.

■ Enseignants dans les établissements du second degré. Enseignants titulaires et non titulaires y compris les documentalistes (plus de 9 000) et les enseignants titulaires affectés au remplacement et à la suppléance exerçant dans les établissements publics du second degré, formation initiale et formation continue.

■ Enseignants dans les établissements du supérieur. Enseignants titulaires et non titulaires exerçant dans les établissements publics du supérieur : universités, IUT, écoles d'ingénieurs, grandes écoles..., non compris les établissements de formation.

→ Pour en savoir plus

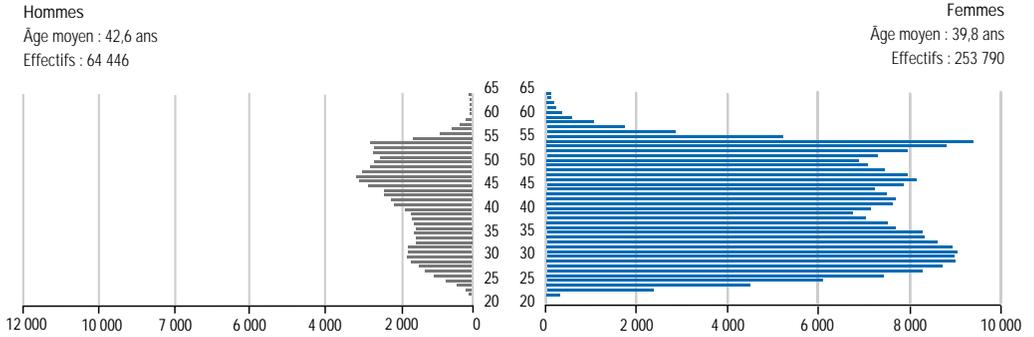
Publications

- Notes d'Information, 00.23, 02.24, 03.38.

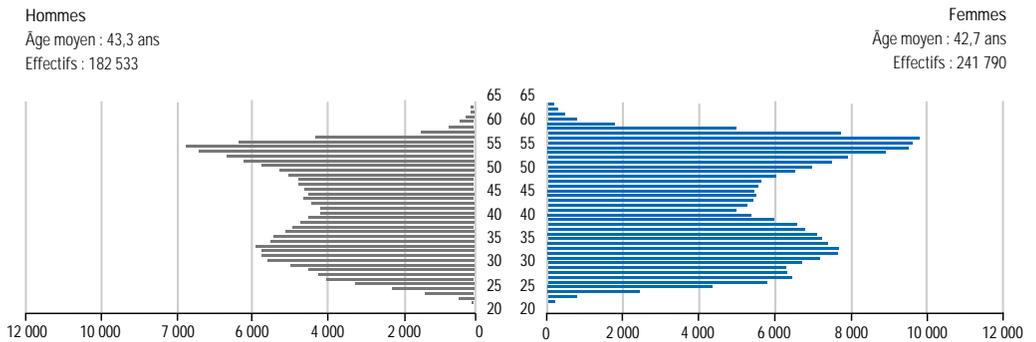
- Tableaux statistiques, n° 6824, 6851, 6906, 6945, 6982.

Source : Fichier de paye au 31 janvier 2005.

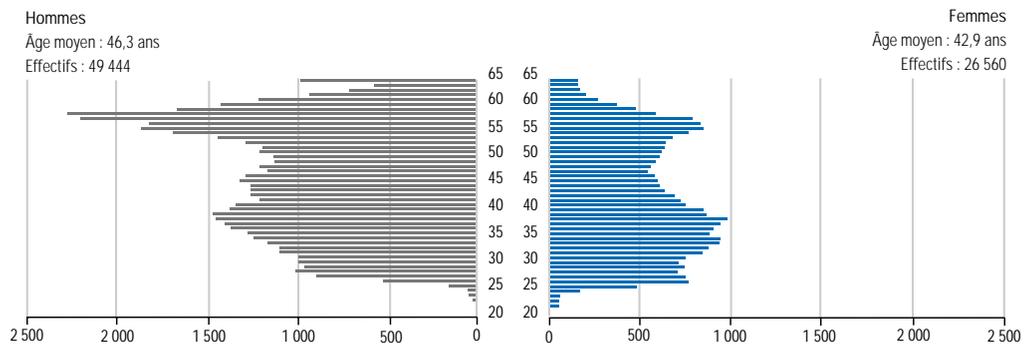
[1] Enseignants dans les écoles du premier degré public au 31 janvier 2005 (France métropolitaine + DOM)



[2] Enseignants dans les établissements du second degré public au 31 janvier 2005 (France métropolitaine + DOM)



[3] Enseignants dans les établissements du supérieur public au 31 janvier 2005 (France métropolitaine + DOM)



Présentation

Au 31 janvier 2005, pour la France métropolitaine et les DOM, 339 425 instituteurs et professeurs des écoles sont rémunérés au titre de l'enseignement scolaire public du premier degré. 318 236 enseignants sont affectés à l'enseignement préélémentaire et élémentaire, dont 8,7 % rémunérés au titre de besoins éducatifs particuliers : 18 014 pour la prévention et le traitement des difficultés scolaires, 9 606 pour la scolarisation des élèves malades ou handicapés (voir "Champ"). L'effectif de formateurs et d'enseignants en formation en IUFM est en légère augmentation : 20 733 agents, soit + 3,4 % par rapport à janvier 2004. 456 enseignants sont affectés au Centre national d'enseignement à distance (CNED) [1].

Les professeurs des écoles représentent 79,7 % des effectifs de l'enseignement scolaire. Proportionnellement, ils sont plus nombreux dans le cadre de l'enseignement lié à des besoins éducatifs particuliers. 15,6 % des enseignants assumant des fonctions de direction ont pu être recensés dans le cadre du pilotage et de l'encadrement pédagogique et 7,9 % au titre du remplacement [2].

Le taux de temps partiel (7,6 %) pour l'ensemble des enseignants du premier degré progresse légèrement, les enseignants ayant désormais la possibilité de prendre des quotités de temps partiel autres que 50 %. On observe toujours des disparités selon les corps (6,6 % pour les professeurs des écoles contre 11,6 % pour les instituteurs) et le type d'enseignement (8 % pour le préélémentaire et l'élémentaire contre 2,8 % pour l'enseignement relevant de l'adaptation et de l'intégration scolaires).

En raison d'un recrutement important, le nombre d'enseignants dans les écoles du premier degré a connu une période de forte croissance allant de 1959-1960 à 1984-1985 (+ 38 %), suivie d'une baisse jusqu'en 1987-1988 (- 1 %). Depuis la rentrée 1988, les effectifs restent stables, avec toutefois de très légères augmentations (+ 0,8 % en 1990-1991, + 0,6 % en 1992-1993) ou de faibles fléchissements (-0,8 % en 1991-1992, -0,3 % en 1999-2000) [3].

Définitions

■ **Champ.** Les personnels recensés ici sont les enseignants du premier degré (instituteurs et professeurs des écoles et quelques autres enseignants titulaires et non titulaires) en activité (formation initiale – titulaires et stagiaires en formation – y compris le CNED).

Cette nouvelle répartition des personnels rémunérés sur des chapitres budgétaires différents suite à la mise en place de la LOLF (Loi organique relative aux lois de finances, qui va impliquer de profondes évolutions dans la budgétisation et la gestion des moyens de l'État) ne permet pas de comparer entre 2004 et 2005 les enseignants affectés à l'enseignement spécialisé et adapté. Les personnels affectés dans l'administration, dans l'enseignement secondaire ou privé sous contrat, ou rémunérés au titre de l'enseignement supérieur (IUFM et établissements de formation) ou du ministère de la Jeunesse et des Sports, ne sont pas compris. Il en est de même pour les personnels hors poste (détachement, hors cadre, disponibilité, congé de longue durée, congé parental, congé de mobilité).

Les données présentées ici diffèrent de celles des éditions antérieures à 1997, qui pour la formation initiale ne comportaient pas les stagiaires.

■ **Directeurs d'établissement.** Il s'agit des instituteurs ou professeurs des écoles assurant la fonction de directeur d'école préélémentaire, élémentaire et d'établissement d'éducation spécialisée et adaptée du premier degré, qui peuvent être totalement ou seulement partiellement déchargés de classe. Les directeurs d'ERPD, totalement déchargés de classe, ne sont pas comptabilisés.

■ **Les maîtres formateurs.** Le certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur maître formateur (CAFIMF) (présentant différentes options), est le titre de spécialisation (en plus du CAP, du DI ou du DPPE) des personnels enseignants du premier degré maîtres formateurs des écoles annexes et des classes d'application ainsi que des conseillers pédagogiques.

■ Voir également la rubrique "Définitions" en 9.4.

→ Pour en savoir plus

Publications

– Tableaux statistiques, n° 6982.

Source : Fichiers de paye de janvier, de 1992 à 2005.

Les effectifs au 1^{er} janvier 1999 étant très sous-estimés dans certaines académies, ils ont été redressés à l'aide des fichiers de paye exploités par l'INSEE, en tenant compte de l'évolution de la masse indiciaire.

[1] Évolution des effectifs d'instituteurs et professeurs des écoles enseignant dans le premier degré public (France métropolitaine, France métropolitaine + DOM)

	France métropolitaine						France métropolitaine + DOM					
	Janvier 2000	Janvier 2001	Janvier 2002	Janvier 2003	Janvier 2004	Janvier 2005	Janvier 2000	Janvier 2001	Janvier 2002	Janvier 2003	Janvier 2004	Janvier 2005
Affectation												
Enseignement préélémentaire et élémentaire (1)	282 527	284 649	286 002	287 440	289 397	294 659	294 944	296 821	298 531	300 111	302 048	308 630
Adaptation et intégration scolaires (2)	19 164	18 447	17 924	17 269	15 492	9 337	19 983	19 317	18 762	18 125	16 333	9 606
Sous-total	301 691	303 096	303 926	304 709	304 889	303 996	314 927	316 138	317 293	318 236	318 381	318 236
Formation initiale (3)	12 250	14 684	18 359	19 647	18 595	19 973	13 085	15 949	19 526	20 948	20 041	20 733
CNED	367	357	389	399	438	456	367	357	389	399	438	456
Total	314 308	318 137	322 674	324 755	323 922	324 425	328 379	332 444	337 208	339 583	338 860	339 425

(1) Changement de champ au 31 janvier 2005 : sont inclus les personnels exerçant dans le cadre de la prévention et le traitement des difficultés scolaires.

(2) Sont comptabilisés dans cette rubrique les personnels relevant de la scolarisation des élèves malades ou handicapés et de l'enseignement extérieur à l'école.

(3) Ces effectifs sont composés de formateurs, et très majoritairement de personnels en formation. Au 31 janvier 2005, sont recensés 4 025 maîtres formateurs et 15 948 élèves stagiaires rémunérés en seconde année d'IUFM dans les corps d'enseignants du premier degré.

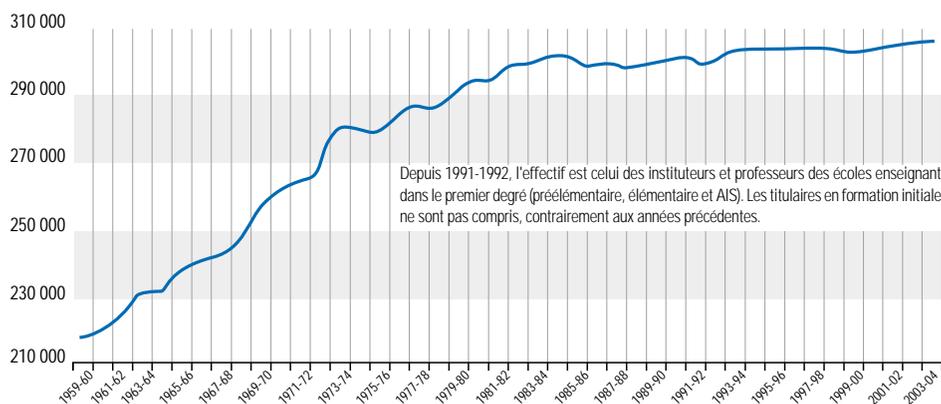
[2] Les instituteurs et professeurs des écoles enseignant dans le préélémentaire, l'élémentaire et l'enseignement relevant de l'AIS (1) au 31 janvier 2005 (France métropolitaine + DOM)

	Corps				Ensemble		
	Instituteurs	Professeurs des écoles	Autres titulaires	Non-titulaires	Effectif	% femmes	% temps partiel
Affectation							
Enseignement préélémentaire et élémentaire	60 410	230 021	175	10	290 616	80,3	8,0
dont directeurs d'écoles	8 037	41 550	-	-	49 587	71,7	2,3
dont remplaçants	5 994	19 214	9	-	25 217	62,2	1,7
Besoins éducatifs particuliers (2)							
prévention et traitement des difficultés scolaires	2 766	15 246	2	-	18 014	74,9	3,6
scolarisation des élèves malades ou handicapés	1 151	8 448	7	-	9 606	71,6	2,8
Effectif	64 327	253 715	184	10	318 236	79,7	7,6
% femmes	79,9	79,7	51,6	80,0			
% temps partiel	11,6	6,6	1,6	0,0			

(1) AIS : adaptation et intégration scolaires.

(2) Voir "Champ" et commentaire ci-contre.

[3] Évolution des effectifs d'enseignants dans les écoles publiques du 1^{er} janvier 1960 au 31 janvier 2005 (France métropolitaine)



Présentation

La quasi-totalité des 318 236 enseignants du premier degré public appartient aux corps des professeurs des écoles et des instituteurs, corps à gestion départementale.

La répartition des effectifs d'enseignants du premier degré par département présente des disparités. Tandis que trois départements ont des effectifs inférieurs à 700 (la Lozère, la Creuse et la Corse du Sud), d'autres comme les Bouches-du-Rhône ou la Seine-Saint-Denis ont des effectifs nettement supérieurs, respectivement 9 470 et 9 699. L'effectif le plus important (13 165) est recensé dans le département du Nord [2].

Au 31 janvier 2005, pour la France métropolitaine et les DOM, 16,5 % des enseignants du premier degré public ont moins de 30 ans. Les taux les plus faibles, inférieurs à 10 %, sont enregistrés en Guadeloupe, en Martinique et dans le département de la Corse du Sud. La proportion des "moins de 30 ans" est plus élevée, supérieure à 22 %, dans les départements de la Nièvre (22,3 %), du Pas-de-Calais (22,6 %), de la Guyane (22,9 %), de la Mayenne (23,5 %) et de la Meuse (24,2 %).

Par ailleurs, 21,6 % des enseignants ont au moins 50 ans. Très contrastés, les taux sont largement plus élevés en Guadeloupe (39,7 %) et en Martinique (33,5 %). La part des "50 ans et plus" est néanmoins importante à Paris (27,5 %), dans le Lot (27 %), dans l'Ariège (25,8 %) et en Corrèze (25,7 %). Un département métropolitain sur deux affiche un taux inférieur au taux global, de 16,4 % en Haute-Saône à 21,5 % en Gironde.

La proportion d'enseignants de 50 ans et plus enregistre une baisse de 1 % tandis que celle des moins de 30 ans progresse de 0,5 %. Corollaire de cette association, le ratio des 50 ans et plus par rapport aux moins de 30 ans est en léger retrait, passant de 1,4 à 1,3 pour la France métropolitaine et les DOM. Ce ratio varie de 0,7 dans la Meuse à 2,5 en Corse du Sud, et de 0,5 en Guyane à 4,5 en Guadeloupe pour les DOM [2]. La population est plus jeune en Guyane et dans la plupart des académies du Nord-Est de l'Hexagone avec des âges moyens inférieurs à la moyenne (40,3 ans). Les moyennes d'âge les plus élevées oscillent entre 42 ans dans le Lot ou les Alpes-de-Haute-Provence à 44,2 ans en Guadeloupe.

Définitions

■ **Champ.** Même définition que celle donnée en 9.3, à l'exception des enseignants rémunérés au titre de la formation initiale ou affectés au CNED, qui ne sont pas compris ici.

■ **Le corps des professeurs des écoles.** Créé en 1990, ce corps était à l'origine intégré par d'anciens instituteurs sur liste d'aptitude. Les premiers concours de recrutement ont eu lieu en 1992, date à laquelle ont cessé les recrutements d'instituteurs. L'accès au corps se fait :

- au niveau départemental par les premiers concours internes (ouverts aux instituteurs titulaires ayant trois ans de services effectifs) ou par l'inscription sur les listes d'aptitude ;
- au niveau académique par les concours externes (ouverts aux titulaires d'une licence ou équivalent) ou les seconds concours internes (ouverts aux agents de l'État titulaires d'une licence ou équivalent et ayant trois ans de service effectifs, et aux élèves du cycle préparatoire des IUFM).

■ **L'éducation relevant de l'adaptation et de l'intégration scolaires (AIS).** Le certificat d'aptitude aux actions pédagogiques spécialisées d'adaptation et d'intégration scolaires (CAPSAIS) (présentant différentes options), est le titre de spécialisation des personnels enseignants du premier degré de l'éducation relevant de l'adaptation et de l'intégration scolaires.

■ **RASED.** Réseaux d'aide spécialisée aux élèves en difficulté, animés par des maîtres chargés de rééducation (ex-rééducateurs en psycho-pédagogie et psychomotricité).

■ **Le psychologue scolaire.** Le DEPS, diplôme d'État de psychologue scolaire, est le titre de spécialisation requis pour cet emploi.

■ Voir également la rubrique "Définitions" en 9.3.

→ Pour en savoir plus

Publications

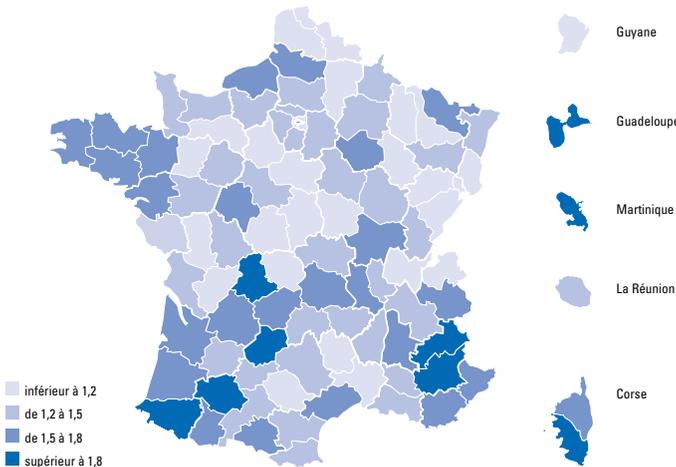
- Tableaux statistiques, n° 6982.

Source : Fichier de paye au 31 janvier 2005.

[1] Répartition géographique des instituteurs et professeurs des écoles enseignant dans le premier degré public au 31 janvier 2005 (préélémentaire, élémentaire, AIS)

Départements/académies	Effectifs	Départements/académies	Effectifs	Départements/académies	Effectifs
Alpes-de-Haute-Provence	861	Isère	6 073	Charente	1 653
Hautes-Alpes	773	Savoie	2 040	Charente-Maritime	2 751
Bouches-du-Rhône	9 470	Haute-Savoie	3 557	Deux-Sèvres	1 568
Vaucluse	2 773	Grenoble	15 402	Vienne	1 914
Aix-Marseille	13 877	Nord	13 165	Poitiers	7 886
Aisne	3 128	Pas-de-Calais	8 034	Ardennes	1 792
Oise	4 560	Lille	21 199	Aube	1 621
Somme	2 883	Corrèze	1 129	Marne	3 040
Amiens	10 571	Creuse	638	Haute-Marne	1 179
Doubs	2 884	Haute-Vienne	1 538	Reims	7 632
Jura	1 431	Limoges	3 305	Côtes-d'Armor	2 269
Haute-Saône	1 342	Ain	3 068	Finistère	3 093
Territoire de Belfort	750	Loire	3 304	Ille-et-Vilaine	3 452
Besançon	6 407	Rhône	8 116	Morbihan	2 057
Dordogne	1 813	Lyon	14 488	Rennes	10 871
Gironde	6 504	Aude	1 680	Eure	3 144
Landes	1 616	Gard	3 291	Seine-Maritime	6 719
Lot-et-Garonne	1 499	Hérault	4 813	Rouen	9 863
Pyrénées-Atlantiques	2 737	Lozère	433	Bas-Rhin	5 624
Bordeaux	14 169	Pyrénées-Orientales	2 253	Haut-Rhin	4 034
Calvados	3 347	Montpellier	12 470	Strasbourg	9 658
Manche	2 329	Meurthe-et-Moselle	3 828	Ariège	772
Orne	1 371	Meuse	1 187	Aveyron	1 162
Caen	7 047	Moselle	5 682	Haute-Garonne	5 791
Allier	1 715	Vosges	2 180	Gers	891
Cantal	789	Nancy-Metz	12 877	Lot	821
Haute-Loire	951	Loire-Atlantique	4 778	Hautes-Pyrénées	1 083
Puy-de-Dôme	2 867	Maine-et-Loire	2 865	Tarn	1 619
Clermont-Ferrand	6 322	Mayenne	1 226	Tarn-et-Garonne	1 134
Corse-du-Sud	660	Sarthe	2 734	Toulouse	13 273
Haute-Corse	771	Vendée	1 590	Yvelines	8 065
Corse	1 431	Nantes	13 193	Essonne	6 751
Seine-et-Marne	7 643	Alpes-Maritimes	4 932	Hauts-de-Seine	7 438
Seine-Saint-Denis	9 699	Var	4 780	Val-d'Oise	7 205
Val-de-Marne	6 955	Nice	9 712	Versailles	29 459
Créteil	24 297	Cher	1 584	France métropolitaine	303 996
Côte-d'Or	2 722	Eure-et-Loir	2 323	Guadeloupe	3 140
Nievre	1 143	Indre	1 128	Guyane	2 160
Saône-et-Loire	2 770	Indre-et-Loire	2 634	Martinique	2 787
Yonne	1 821	Loir-et-Cher	1 605	La Réunion	6 153
Dijon	8 456	Loiret	3 222	Total DOM	14 240
Ardeche	1 302	Orléans-Tours	12 496	France métropolitaine + DOM	318 236
Drôme	2 430	Paris	7 635		

[2] Enseignants du premier degré public : ratio des 50 ans et plus / moins de 30 ans au 1^{er} janvier 2005



Présentation

Au 31 janvier 2005, 46 079 maîtres rémunérés dans une échelle d'instituteur ou de professeur des écoles enseignent dans les classes sous contrat des écoles privées de France métropolitaine et des DOM (y compris celles d'enseignement relevant de l'adaptation et de l'intégration scolaires [AIS]). Cet effectif reste quasiment stable (+ 0,2 %) par rapport au 31 janvier 2004 [1] [2]. La part des enseignants rémunérés dans une échelle de professeurs des écoles progresse toujours (74,5 % contre 66,3 % en 2004). Corrélativement, celle des instituteurs diminue, passant de 32,8 % en 2004 à 25,1 % en 2005 : plus d'un tiers (37,2 %) étant composé d'instituteurs suppléants et à peine 1 % d'instituteurs spécialisés. Plus de neuf enseignants sur dix sont des femmes, mais elles sont moins nombreuses parmi les instituteurs spécialisés et surtout parmi les autres enseignants peu nombreux et assimilés aux corps du second degré. Le travail à temps partiel ou incomplet est pratiqué par 13,9 % des enseignants, comme en 2004. Il reste nettement plus fréquent chez les instituteurs (19,7 %) que chez les professeurs des écoles (9,7 %), et concerne par nature plus d'un instituteur suppléant sur trois [1].

Les effectifs d'enseignants du premier degré privé ont enregistré des hausses importantes entre 1980 et 1982 (+ 8,1 %), puis en 1989 (+ 2,9 %), en 1991 (+ 2,6 %) et 1993 (+ 2,6 %), ainsi que des baisses sensibles en 1983 (- 2,7 %) et 1992 (- 2,6 %). Depuis dix ans, les évolutions deviennent moins marquées : les effectifs, quasiment stables entre 1993 et 1998 (+ 0,4 %), augmentent de 4,1 % de 1999 à 2004-2005 [3].

Définitions

■ **Contrat de l'établissement.** Le contrat d'association implique la prise en charge par l'État des heures effectuées par le personnel enseignant des classes sous contrat et des charges de fonctionnement de l'externat, tandis que seules les heures d'enseignement sont payées par l'État dans le cas du contrat simple. Les personnels des classes hors contrat ne sont pas rémunérés par l'État. Seuls figurent dans ce document les personnels enseignants des classes sous contrat.

■ **Contrat de l'enseignant, contrat de l'établissement.** Les maîtres exerçant dans les classes préélémentaires et élémentaires possédant le diplôme exigé pour la titularisation dans le corps des instituteurs ou le certificat d'aptitude au professorat des écoles, bénéficient d'un contrat ou d'un agrément dès leur entrée en fonction dans une classe sous contrat.

Lorsqu'il exerce dans un établissement sous contrat simple, l'enseignant est maître agréé, et relève du droit privé, tout en étant rémunéré par l'État. S'il s'agit d'un établissement sous contrat d'association, il est maître contractuel et bénéficie d'un contrat de droit public.

■ **Les enseignants.** Il s'agit ici des maîtres rémunérés dans une échelle d'instituteur ou de professeur des écoles et sur poste dans les classes sous contrat des établissements privés du premier degré (enseignement préélémentaire, élémentaire et AIS) Sont rémunérés comme enseignants, les personnels enseignants en activité, à temps plein ou à temps partiel, y compris les directeurs d'écoles, quand ils sont chargés d'enseignement. De plus, depuis le 1^{er} janvier 1993, sont rémunérées comme heures d'enseignement effectivement assurées, des décharges de service à certains maîtres exerçant les fonctions de directeur d'établissement privé sous contrat du premier degré.

Les personnels du 1^{er} degré enseignant dans le 2nd degré ne sont pas pris en compte ici, par contre sont comptabilisés les enseignants exerçant dans ces classes et rémunérés sur des échelles de corps d'enseignants du second degré.

■ **Échelle de rémunération.** Les personnels des classes sous contrat des établissements privés sont assimilés pour leur rémunération aux grades des personnels titulaires ou auxiliaires de l'enseignement public.

→ Pour en savoir plus

Publications

- Tableaux statistiques, n° 6983.

Source : Fichiers de paie au 31 janvier 2005.

Les enseignants du premier degré privé sous contrat

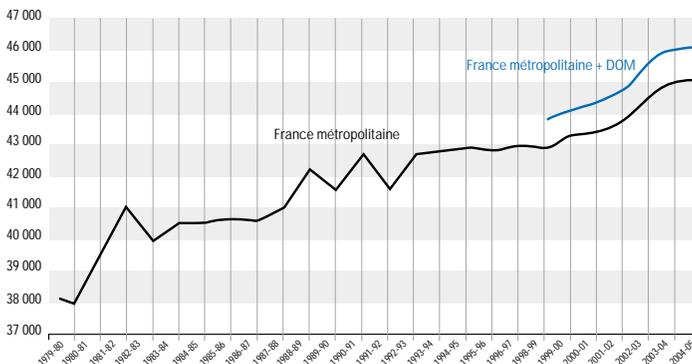
[1] Enseignants des classes sous contrat des établissements du premier degré privé au 31 janvier 2005 (France métropolitaine + DOM)

	Enseignement préélémentaire et élémentaire	AIS	Total	% de femmes	% temps partiel
Professeurs des écoles	33 593	719	34 312	90,6%	9,7%
Instituteurs	6 924	218	7 142	94,3%	19,7%
Instituteurs spécialisés	63	48	111	81,1%	10,8%
Instituteurs suppléants	4 068	233	4 301	89,5%	37,5%
Autres enseignants	48	165	213	67,6%	20,2%
Total	44 696	1 383	46 079	90,9%	13,9%

[2] Répartition géographique des enseignants des classes sous contrat du premier degré privé au 31 janvier 2005 (enseignement préélémentaire, élémentaire, AIS)

Départements / académies	Effectifs	Départements / académies	Effectifs	Départements / académies	Effectifs	Départements / académies	Effectifs
Alpes-de- / Haute-Provence	45	Seine-et-Marne	356	Meurthe-et-Moselle	280-	Côtes-d'Armor	942
Hautes-Alpes	58	Seine-Saint-Denis	414	Meuse	87	Finistère	1 797
Bouches-du-Rhône	1 000	Val-de-Marne	462	Moselle	207	Ille-et-Vilaine	1 954
Vaucluse	276	Créteil	1 232	Vosges	169	Morbihan	1 819
Aix-Marseille	1 379	Côte-d'Or	217	Nancy-Metz	833	Rennes	6 512
Aisne	242	Nièvre	63	Loire-Atlantique	2 398	Eure	252
Oise	267	Saône-et-Loire	210	Maine-et-Loire	1 756	Seine-Maritime	629
Somme	412	Yonne	141	Mayenne	602	Rouen	881
Amiens	921	Dijon	631	Sarthe	519	Haut-Rhin	229
Doubs	234	Ardeche	526	Vendée	1 538	Bas-Rhin	573
Jura	140	Drôme	332	Nantes	6 813	Strasbourg	202
Haute-Saône	85	Isère	633	Alpes-Maritimes	397	Ariège	59
Territoire de Belfort	72	Savoie	208	Var	322	Aveyron	355
Besançon	531	Haute-Savoie	522	Nice	719	Haute-Garonne	508
Dordogne	103	Grenoble	2 221	Cher	104	Gers	113
Gironde	687	Nord	3 358	Eure-et-Loir	222	Lot	83
Landes	150	Pas-de-Calais	1 053	Indre	72	Hautes-Pyrénées	154
Lot-et-Garonne	159	Lille	4 411	Indre-et-Loire	342	Tarn	311
Pyrénées-Atlantiques	718	Corrèze	69	Loir-et-Cher	183	Tarn-et-Garonne	14
Bordeaux	1 817	Creuse	9	Loiret	279	Toulouse	1 724
Calvados	533	Haute-Vienne	101	Orléans-Tours	1 202	Yvelines	678
Manche	491	Limoges	179	Paris	1 819	Essonne	374
Orne	351	Ain	365	Charente	177	Hauts-de-Seine	734
Caen	1 375	Loire	951	Charente-Maritime	210	Val-d'Oise	309
Allier	139	Rhône	1 562	Deux-Sèvres	396	Versailles	2 095
Cantal	112	Lyon	2 878	Vienne	261	France métropolitaine	45 094
Haute-Loire	445	Aude	109	Poitiers	1 044	Guadeloupe	244
Puy-de-Dôme	419	Gard	424	Ardennes	112	Guyane	110
Clermont-Ferrand	1 115	Hérault	601	Marne	393	Martinique	244
Corse-du-Sud	39	Lozère	167	Aube	153	Total DOM	985
Haute-Corse	16	Pyrénées-Orientales	195	Haute-Marne	51	La Réunion	387
Corse	55	Montpellier	1 496	Reims	709	France métr. + DOM	46 079

[3] Évolution des effectifs d'enseignants du premier degré privé en janvier de 1979-1980 à 2004-2005 (France métropolitaine et France métropolitaine + DOM)



Présentation

En 2004-2005, 390 208 enseignants exercent dans les lycées et collèges publics, dont 373 106 en métropole. Ce nombre baisse de 9 262 unités par rapport à 2003-2004 [1].

En France métropolitaine et DOM, par rapport à la rentrée 2003, le nombre total d'enseignants devant élèves – titulaires, stagiaires ou non titulaires – a connu une baisse de 2,3 %. Pendant cette même période, les effectifs d'enseignants non titulaires ont connu une forte décroissance (- 27,6 %), alors que les effectifs de titulaires n'ont diminué que de 1,1 %. Depuis la rentrée 1999, les effectifs de titulaires (ou stagiaires) et de non-titulaires ont connu une augmentation d'abord légère puis plus importante lors des rentrées scolaires 2001 et 2002 (respectivement + 3 817 et + 5 997 pour les titulaires (ou stagiaires) et + 2 055 et + 2 154 pour les non-titulaires). Le nombre d'enseignants non titulaires à la rentrée 2003 est en forte diminution par rapport à l'année précédente (- 3 709 soit - 17,1 %) ; de même, ce nombre diminue de 4 956 enseignants (- 27,6 %) à la rentrée 2004 [1].

Parmi les titulaires, seuls les effectifs des agrégés et chaires supérieures sont en progression constante depuis 1999 ; ils ont augmenté de 1,7 % en 2004-2005. Les effectifs des PEGC, d'adjoints et chargés d'enseignement baissent en raison de l'arrêt du recrutement en 1986 et de l'intégration d'une partie d'entre eux au sein du corps des certifiés. Le nombre de PLP, qui a stagné de 1999-2000 à 2000-2001, connaît également une augmentation de la rentrée scolaire 2001 à la rentrée 2003, mais subit une baisse de 1,1 % à la rentrée 2004. Le nombre de certifiés, qui avait augmenté chaque année depuis la rentrée 1999, diminue de 1 % à la rentrée 2004 [2].

Définitions

■ **Champ.** Les enseignants recensés ici sont ceux qui exercent une activité de formation initiale à l'année dans les collèges, les lycées d'enseignement général et technologique (LEGT) et les lycées professionnels (LP) hors enseignement religieux. Les personnels de remplacement – titulaires ou non – et de documentation ne sont pas compris, les enseignants du premier degré affectés dans les SEGPA non plus.

La notion de type d'établissement se confond de moins en moins avec celle de cycle d'enseignement. Les lycées polyvalents sont des LEGT accueillant des formations du second cycle professionnel (en particulier des préparations aux baccalauréats professionnels). Les lycées professionnels peuvent être dotés de sections d'enseignement général et parfois de sections de techniciens supérieurs.

Les enseignants effectuant un service réparti sur plusieurs établissements sont comptabilisés dans leur établissement d'affectation principale.

■ **Professeurs de chaire supérieure.** Enseignants issus du corps des agrégés et destinés plus particulièrement à enseigner dans les classes préparatoires aux grandes écoles.

■ **Agrégés.** Professeurs agrégés, chefs de travaux lorsqu'ils exercent une activité d'enseignement.

■ **Certifiés et assimilés.** Professeurs certifiés (titulaires d'un CAPES ou CAPET ou enseignants issus d'un autre corps et intégrés dans le corps des certifiés), bi-admissibles à l'agrégation, professeurs d'éducation physique et sportive (EPS) de classe normale, hors classe et bi-admissibles.

■ **PEGC.** Professeurs d'enseignement général de collège.

■ **PLP.** Professeurs de lycée professionnel.

■ **Adjoints d'enseignement.** Ancien corps d'intégration des maîtres auxiliaires. Ils sont chargés soit de surveillance, de documentation ou d'encadrement éducatif et n'apparaissent alors pas ici, soit d'enseignement.

■ **Chargés d'enseignement.** Ce sont d'anciens adjoints d'enseignement exerçant uniquement des fonctions d'enseignement.

■ **Non-titulaires.** Maîtres auxiliaires et enseignants contractuels.

→ Pour en savoir plus

Publications

– Notes d'Information, 73.31, 78.20, 83.30, 84.22, 85.43, 87.08, 87.33, 88.56, 90.01, 90.35, 92.03, 92.46, 93.47, 94.49, 96.02, 97.11, 97.51, 99.11, 00.15, 00.52, 02.32, 03.09, 03.49.

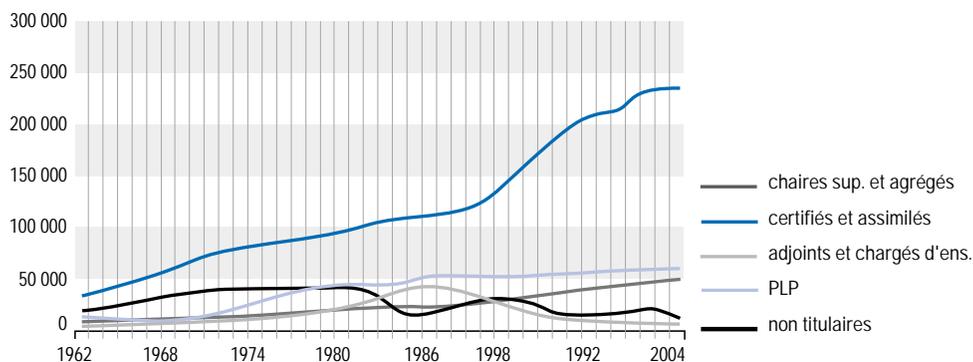
Source : "Enquête sur le service des enseignants" (bases relais académiques, à partir du module "répartition de service" du logiciel GEP en établissement et du système d'information "Emplois-Postes-Personnels", DEP, 2004-2005.

[1] Évolution du nombre d'enseignants du second degré (1) en lycées et collèges publics de 1998-1999 à 2004-2005 (France métropolitaine, France métropolitaine + DOM à partir de 1999-2000)

	France métropolitaine							France métropolitaine + DOM					
	1998 1999	1999 2000	2000 2001	2001 2002	2002 2003	2003 2004	2004 2005	1999 2000	2000 2001	2001 2002	2002 2003	2003 2004	2004 2005
Agrégés et chaires supérieures	42 546	44 748	45 691	46 480	47 229	47 734	48 509	45 717	46 723	47 556	48 346	48 868	49 683
Certifiés et assimilés	219 886	223 995	227 078	231 602	237 869	239 997	237 464	232 013	235 697	240 775	247 464	250 010	247 612
Adjoints et chargés d'enseignement	6 660	5 878	5 265	4 734	4 304	3 677	3 325	6 257	5 605	5 053	4 592	3 936	3 551
PEGC	28 209	24 380	21 375	18 906	16 619	14 750	13 254	26 317	23 091	20 509	18 047	16 054	14 380
PLP	56 218	56 566	56 473	57 396	59 013	59 440	58 716	59 462	59 396	60 436	61 877	62 619	61 955
Total titulaires	353 519	355 567	355 882	359 118	365 034	365 598	361 268	369 766	370 512	374 329	380 326	381 487	377 181
Non-titulaires	13 506	13 935	16 355	18 305	20 283	16 732	11 838	15 087	17 483	19 538	21 692	17 983	13 027
Total général	367 025	369 502	372 237	377 423	385 317	382 330	373 106	384 953	387 995	393 867	402 018	399 470	390 208

(1) Y compris les stagiaires.

[2] Évolution du nombre d'enseignants (hors stagiaires) des établissements publics du second degré depuis 1962 (France métropolitaine)



Présentation

En 2004-2005, 390 208 enseignants du second degré effectuent un service annuel devant des élèves dans les lycées et collèges publics de France métropolitaine et des DOM, dont 17 102 dans ces derniers.

En métropole, trois académies concentrent presque un quart des enseignants (24,1 %) ; il s'agit de Versailles, Créteil et Lille avec respectivement 33 874, 28 350 et 27 640 enseignants.

À l'autre extrémité de la distribution, on recense 4 526 enseignants dans l'académie de Limoges et 1 903 dans celle de Corse.

Les autres académies de la métropole comptent entre 7 400 et 18 100 enseignants.

En métropole, le corps enseignant est majoritairement féminin (57,1 %). Le pourcentage de femmes varie toutefois de 52,4 à 62,4 % selon les académies. La proportion de non-titulaires est de 3,2 %. Elle est également très variable d'une académie à l'autre (de 1,2 à 5,8 %).

Les DOM se caractérisent par un taux de féminisation plus faible que la moyenne métropolitaine (de 43,1 % en Guyane à 54,6 % en Martinique) et par un pourcentage de non-titulaires plus élevé que la moyenne métropolitaine dans les académies de Martinique (5,5 %), de Guadeloupe (7,6 %) et surtout de Guyane (23,3 %), alors que celui de la Réunion (3,5 %) est assez proche de la moyenne métropolitaine (3,2 %).

Définitions

■ **Champ.** Les enseignants recensés ici sont ceux qui exercent une activité de formation initiale à l'année dans les collèges, les lycées d'enseignement général et technologique (LEGT) et les lycées professionnels (LP) hors enseignement religieux. Les personnels de remplacement – titulaires ou non – et de documentation ne sont pas compris, les enseignants du premier degré affectés dans les SEGPA non plus.

La notion de type d'établissement se confond de moins en moins avec celle de cycle d'enseignement. Les lycées polyvalents sont des LEGT accueillant des formations du second cycle professionnel (en particulier des préparations aux baccalauréats professionnels). Les lycées professionnels peuvent être dotés de sections d'enseignement général et parfois de sections de techniciens supérieurs.

Les enseignants effectuant un service réparti sur plusieurs établissements sont comptabilisés dans leur établissement d'affectation principale.

■ **Non-titulaires.** Maîtres auxiliaires et professeurs contractuels.

■ **Sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA).** Voir définition en 4.21.

→ Pour en savoir plus

Publications

- Notes d'Information, 02.32, 03.09, 03.49.
- Géographie de l'École, n° 9, DEP, mai 2005.

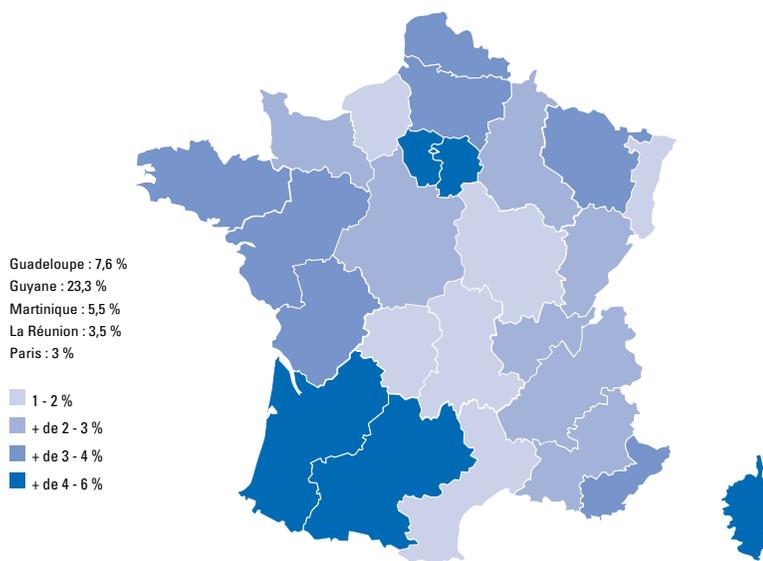
Source : "Enquête sur le service des enseignants" (bases relais académiques, à partir du module "répartition de service" du logiciel GEP en établissement et du système d'information "Emplois-Postes-Personnels", DEP, 2004-2005.

[1] Répartition des enseignants du second degré public par académie et type d'établissement en 2004-2005

Académies	Collèges et SEGPA	Lycées professionnels	LEGT	Total (1)	Taux de féminisation
Aix-Marseille	8 492	2 460	6 279	17 231	58,7
Amiens	6 323	2 455	4 343	13 121	55,2
Besançon	3 633	1 271	3 072	7 976	55,4
Bordeaux	8 566	2 840	6 352	17 758	57,5
Caen	4 197	1 286	3 163	8 646	53,0
Clermont-Ferrand	3 627	1 115	2 750	7 492	55,7
Corse	1 001	300	602	1 903	57,2
Créteil	13 988	2 383	11 979	28 350	57,8
Dijon	5 096	907	4 365	10 368	56,0
Grenoble	8 981	2 076	7 002	18 059	58,9
Lille	12 648	5 758	9 234	27 640	52,4
Limoges	2 112	668	1 746	4 526	56,0
Lyon	8 276	2 378	6 518	17 172	59,6
Montpellier	7 512	1 957	5 210	14 679	56,3
Nancy-Metz	7 855	2 843	5 938	16 636	54,8
Nantes	7 492	2 571	5 610	15 673	53,7
Nice	6 310	1 461	4 142	11 913	58,5
Orléans-Tours	7 789	2 086	5 430	15 305	57,6
Paris	4 093	1 099	6 179	11 371	61,7
Poitiers	4 954	1 478	3 708	10 140	56,1
Reims	4 454	1 689	3 216	9 359	55,4
Rennes	6 554	1 885	5 453	13 892	54,4
Rouen	6 214	1 452	4 761	12 427	56,7
Strasbourg	5 827	921	5 135	11 883	55,6
Toulouse	7 688	2 678	5 346	15 712	58,9
Versailles	16 887	2 672	14 315	33 874	62,4
Total France métropolitaine	180 569	50 689	141 848	373 106	57,1
Guadeloupe	2 003	509	1 352	3 864	50,6
Guyane	1 056	172	559	1 787	43,1
Martinique	1 854	649	1 321	3 824	54,6
La Réunion	3 913	1 294	2 420	7 627	47,2
Total DOM	8 826	2 624	5 652	17 102	49,2
Total France métropolitaine + DOM	189 395	53 313	147 500	390 208	56,7

(1) Ne sont pas comptabilisés les enseignants d'un corps du premier degré.

[2] Enseignants du second degré public : part des non-titulaires en 2004-2005



Présentation

En 2004, 189 395 enseignants effectuent leur service principal dans un collège, soit 48,5 % de l'ensemble des professeurs. Les lycées d'enseignement général et technologique (LEGT) regroupent 147 500 professeurs (37,8 %) tandis que 53 313 enseignants (13,7 %) sont affectés dans un lycée professionnel (LP) [1]. Dans les collèges et les LEGT, les certifiés ou professeurs d'EPS sont majoritaires (respectivement 81,4 % et 61 % du corps enseignant). Dans les collèges, les PEGC ne représentent plus que 7,6 % du corps enseignant et les non-titulaires 3 %. Dans les LEGT, les agrégés représentent 25,8 % du corps enseignant et les non-titulaires 2,3 %.

Dans les LP, 85 % des enseignants sont des professeurs de lycées professionnels (PLP). C'est dans ces établissements que la part de non-titulaires est la plus élevée (7,2 %) [2]. La proportion de femmes, 56,7 % en moyenne, est plus importante dans les collèges (63 %) que dans les LEGT (52,3 %) et surtout que dans les LP (47,4 %). Selon le corps, c'est parmi les certifiés que l'on retrouve la part la plus importante de femmes (60,6 %) et, parmi les agrégés, un enseignant sur deux est une femme. Les adjoints et chargés d'enseignement, les PLP et les professeurs de chaire supérieure sont les corps enseignants les moins féminisés, avec respectivement 49 %, 48,8 % et 30,6 % de femmes.

Globalement, 12,3 % des enseignants titulaires choisissent de travailler à temps partiel. Ce mode de service est plus fréquent dans les collèges (14,6 %) que dans les LEGT et les LP (respectivement 10,4 % et 9 %). Plus d'un quart des PEGC (27,2 %) travaillent à temps partiel [1].

Définitions

■ **Champ.** Les enseignants recensés ici sont ceux qui exercent une activité de formation initiale à l'année dans les collèges, les lycées d'enseignement général et technologique (LEGT) et les lycées professionnels (LP) hors enseignement religieux. Les personnels de remplacement – titulaires ou non – et de documentation ne sont pas compris, les enseignants du premier degré affectés dans les SEGPA non plus.

La notion de type d'établissement se confond de moins en moins avec celle de cycle d'enseignement. Les lycées polyvalents sont des LEGT accueillant des formations du second cycle professionnel (en particulier des préparations aux baccalauréats professionnels). Les lycées professionnels peuvent être dotés de sections d'enseignement général et parfois de sections de techniciens supérieurs.

■ **Professeurs de chaire supérieure.** Enseignants issus du corps des agrégés et destinés plus particulièrement à enseigner dans les classes préparatoires aux grandes écoles.

■ **PEGC.** Professeurs d'enseignement général de collège.

■ **PLP.** Professeurs de lycée professionnel.

■ **Autres non-titulaires.** Professeurs contractuels essentiellement.

■ **EPS.** Éducation physique et sportive.

■ **Temps partiel.** Sont comptés à temps partiel, les enseignants (hors non-titulaires et stagiaires IUFM assujettis à un service réduit) accomplissant un service inférieur au nombre d'heures réglementaire de leur corps d'appartenance ("obligation réglementaire de service").

→ Pour en savoir plus

Publications

- Notes d'Information, 02.32, 03.09, 03.49.
- Géographie de l'École, n° 9, DEP, mai 2005.

Source : "Enquête sur le service des enseignants" (bases relais académiques, à partir du module "répartition de service" du logiciel GEP en établissement et du système d'information "Emplois-Postes-Personnels", DEP, 2004-2005.

[1] Répartition des enseignants du second degré public par corps (1) et par type d'établissement en 2004-2005 (France métropolitaine + DOM)

	Collèges (2)	Lycées professionnels	LEGT	Total	% femmes	% temps partiel
Professeurs de chaire supérieure	-	-	2 148	2 148	30,6	1,2
Agrégés	9 236	306	37 993	47 535	50,9	8,1
Certifiés, professeurs EPS	154 192	3 444	89 976	247 612	60,6	13,2
Adjoints et chargés d'enseignement	2 411	367	773	3 551	49,0	16,7
PEGC	14 340	22	18	14 380	57,1	27,2
PLP	3 479	45 324	13 152	61 955	48,8	8,9
Total titulaires et stagiaires	183 658	49 463	144 060	377 181	57,1	12,3
Maîtres auxiliaires	1 093	354	405	1 852	50,3	
Professeurs contractuels	3 711	3 309	2 694	9 714	44,8	
Autres non-titulaires	933	187	341	1 461	58,7	
Total général France métr. + DOM	189 395	53 313	147 500	390 208	56,7	
% femmes	63,0	47,4	52,3	56,7		
% temps partiel des titulaires	14,6	9,0	10,4	12,3		

(1) Les stagiaires sont compris dans les corps correspondants.

(2) À l'exclusion des enseignants d'un corps du premier degré en SEGPA.

Lecture - 2 148 professeurs de chaire supérieure exercent en LEGT, dont 30,6 % sont des femmes et 1,2 % travaillent à temps partiel. 63,0 % des enseignants en collège sont des femmes et 14,6 % d'entre eux travaillent à temps partiel.

[2] Répartition des enseignants du second degré public par corps (1) (2) et par type d'établissement en 2004-2005 (France métropolitaine + DOM)

	Collèges (1)	Lycées professionnels	LEGT	Total
Professeurs de chaire supérieure	-	-	1,5	0,6
Agrégés	4,9	0,6	25,8	12,2
Certifiés, professeurs EPS	81,4	6,5	61,0	63,5
Adjoints et chargés d'enseignement	1,3	0,7	0,5	0,9
PEGC	7,6	0,0	0,0	3,7
PLP	1,8	85,0	8,9	15,9
Total titulaires et stagiaires	97,0	92,8	97,7	96,7
Non-titulaires	3,0	7,2	2,3	3,3
Total général	100,0	100,0	100,0	100,0

(1) Ne sont pas comptabilisés les enseignants d'un corps du premier degré.

(2) Les stagiaires sont compris dans les corps correspondants.

Présentation

En France métropolitaine et dans les DOM, 69,3 % des enseignants du second degré en lycées et collèges publics exercent dans un domaine "disciplinaire" à la rentrée scolaire 2004. Parmi eux, près des deux tiers enseignent en lettres, mathématiques ou langues vivantes (63,8 %).

14,2 % des enseignants exercent dans les domaines technico-professionnels de la production, dont 26,7 % en génie mécanique et 24,7 % en technologie.

Les domaines technico-professionnels des services regroupent quant à eux 8,3 % des enseignants, principalement en économie et gestion, soit 80,6 % des enseignants de ces domaines.

Le nombre de professeurs d'éducation physique et sportive (EPS) est équivalent à celui des domaines technico-professionnels des services ; ils représentent 8,2 % de l'ensemble des enseignants du second degré public.

Dans les collèges, ce sont les enseignants du groupe de disciplines "lettres" qui sont les plus nombreux (38 100 enseignants), de même qu'en lycée professionnel (10 932 enseignants) alors qu'en lycée d'enseignement général et technologique, les enseignants de langues vivantes sont les plus nombreux (23 674 enseignants).

La proportion de non-titulaires est très variable d'une discipline à l'autre, elle est plus importante dans les domaines technico-professionnels (7,5 % dans les domaines de la production et 6,2 % dans ceux des services contre 3,3 % pour l'ensemble) et plus faible en éducation physique et sportive (0,4 %).

Les femmes sont majoritaires dans les domaines relatifs aux services (69 %) ainsi que dans les domaines disciplinaires (63,4 %), où l'on observe néanmoins de fortes disparités, avec des taux allant de 39,3 % de femmes en philosophie à 81,3 % en langues vivantes. Moins d'un enseignant sur quatre est une femme dans les domaines technico-professionnels de la production (23 %), bien que 91,4 % des enseignants de biotechnologie-santé-environnement-génie biologique soient des femmes.

Définitions

■ Groupe de disciplines "lettres". Il intègre également les disciplines bivalentes lettres-histoire-géographie et lettres-langues (disciplines de type collège, lycée professionnel ou lycée), ainsi que lettres-EPS, lettres-éducation musicale et lettres-arts plastiques (disciplines de type collège).

■ Groupe de disciplines "mathématiques". Il intègre également les disciplines bivalentes mathématiques-sciences physiques (discipline de type collège, lycée professionnel ou lycée), mathématiques-éducation musicale ou musique (disciplines de type collège ou lycée), ainsi que mathématiques-arts plastiques et mathématiques-EPS (disciplines de type collège).

■ Groupe de disciplines "biologie-géologie". Ce groupe comprend, outre les sciences naturelles, les disciplines bivalentes sciences naturelles-EPS, sciences naturelles-physique-technologie (de type collège), ainsi que sciences naturelles-sciences physiques et sciences naturelles-mathématiques (disciplines de type lycée).

■ Enseignement non spécialisé. Ce groupe englobe les disciplines généralistes dispensées en sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) par des enseignants du premier degré ou des maîtres auxiliaires, ainsi que l'enseignement du braille ou du langage des signes.

■ Non-titulaires. Maîtres auxiliaires et professeurs contractuels.

→ Pour en savoir plus

Source : "Enquête sur le service des enseignants" (bases relais académiques, à partir du module "répartition de service" du logiciel GEP en établissement et du système d'information "Emplois-Postes-Personnels", DEP, 2004-2005.

[1] Répartition des enseignants du second degré public devant élèves par groupe de disciplines en 2004-2005 (France métropolitaine + DOM)

Groupes de disciplines	Colleges et SEGPA	LP	LEGT	Total	% femmes	% non-titulaires
Domaines disciplinaires						
Philosophie	2	17	4 216	4 235	39,3	1,6
Lettres	38 100	10 932	16 525	65 557	76,4	1,6
Langues	33 713	133	23 674	57 520	81,3	2,0
Histoire-géographie	19 009	27	10 662	29 698	53,0	1,6
Sciences économiques et sociales	-	10	4 156	4 166	45,9	5,1
Mathématiques	25 754	5 827	17 920	49 501	46,0	1,8
Physique-chimie	7 973	56	14 160	22 189	41,6	2,9
Biologie-géologie	12 087	14	6 751	18 852	64,4	2,2
Éducation musicale	6 295	-	182	6 477	57,8	5,2
Arts plastiques	6 397	6	516	6 919	61,6	11,7
Métiers des arts appliqués	-	1 942	1 497	3 439	57,7	13,3
Biotechnologie-génie biologique et biochimie	196	63	1 457	1 716	63,5	9,3
Total domaines disciplinaires	149 526	19 027	101 716	270 269	63,4	2,5
Domaines technico-professionnels de la production						
Technologie	13 630	21	6	13 657	33,1	2,7
Encadrement des ateliers : industrie (1)	-	2	-	2	0,0	0,0
Génie industriel	1 328	3 862	1 538	6 728	32,1	17,3
Génie chimique	-	133	60	193	26,4	13,0
Génie civil	746	1 678	1 303	3 727	7,8	13,6
Génie thermique	261	661	417	1 339	4,2	16,2
Génie mécanique	130	5 753	8 889	14 772	3,2	6,9
Génie électrique	14	3 314	4 975	8 303	4,2	2,3
Biotechnologie-santé-environnement-génie biologique	850	3 234	1 055	5 139	91,4	11,2
Hôtellerie : techniques culinaires	74	803	605	1 482	9,1	5,5
Total domaines technico-professionnels de la production	17 033	19 461	18 848	55 342	23,0	7,5
Domaines technico-professionnels des services						
Informatique-télématique	1	1	200	202	6,4	2,0
Industries graphiques	6	151	135	292	25,3	30,5
Autres activités : conduite, navigation	-	492	57	549	4,7	20,6
Métiers d'arts, de l'artisanat et spécifiques	24	328	127	479	28,6	35,3
EFS-Employé technique des collectivités	479	110	23	612	95,8	19,9
Paramédical et social-soins personnels	1	1 198	1 534	2 733	89,2	14,5
Économie et gestion	81	8 957	17 250	26 288	70,7	4,1
Hôtellerie : services, tourisme	31	676	733	1 440	42,3	3,4
Total domaines technico-professionnels des services	623	11 913	20 059	32 595	69,0	6,2
Enseignement non spécialisé	51	12	4	67	49,3	88,1
Éducation physique et sportive	22 162	2 900	6 873	31 935	46,1	0,4
Total France métropolitaine + DOM	189 395	53 313	147 500	390 208	56,7	3,3

(1) Encadrement des ateliers : seuls les chefs de travaux effectuant au moins 1 heure d'enseignement sont comptabilisés.

Lecture - Les regroupements de disciplines correspondent en général à la nomenclature des "pivots" du système d'information Emplois-Postes-Personnels des personnels enseignants du second degré, à l'exception des pivots : activités non spécialisées, encadrement des ateliers, biotechnologie - santé - environnement - collectivité, et hôtellerie-tourisme, dont les disciplines ont été rattachées à des domaines de spécialités différents, en cohérence avec la nomenclature des spécialités de formation en vigueur depuis septembre 1994.

Présentation

En 2004-2005, le service moyen hebdomadaire d'un enseignant du second degré public est de 17,5 heures, dont 16,4 heures d'enseignement. Sur ces 17 heures 30, en moyenne, une heure est rémunérée en heure supplémentaire.

Ce sont les professeurs agrégés et de chaire supérieure qui effectuent le plus d'heures supplémentaires (1,7 heure en moyenne), notamment lorsqu'ils enseignent en classes post-baccalauréat (CPGE et STS) [1].

Au total, 6 393 086 heures d'enseignement, dont près de la moitié en collèges (49,3 %) ont été dispensées en 2004-2005. Ce nombre est en baisse par rapport à la rentrée précédente (107 141 heures de moins, soit - 1,6 %) [2].

Le ratio global d'heures par élève est de 1,42 heure. Il est de 2,08 heures en lycée professionnel (LP) où les formations sont plus lourdes (ateliers, etc.), de 1,39 heure en lycée d'enseignement général et technologique (LEGT) et de 1,23 heure en collège.

Le nombre moyen d'élèves devant un professeur ("E/S") est de 22,7 en premier cycle (hors SEGPA), 16 en second cycle professionnel et 23,3 en second cycle général et technologique [3].

Il faut noter que le service décrit dans ce chapitre n'est pas tout le travail réalisé par les enseignants puisque ne sont pas comptés les heures de correction des copies, préparation des cours, réunions pédagogiques, entretiens avec les parents, etc.

Définitions

■ Service total des enseignants. Établi sur une base hebdomadaire, il peut se décomposer en trois parties : 1) des heures d'enseignement, 2) des heures consacrées à des activités complémentaires de l'enseignement (participation à des comités ou commissions culturels, décharge syndicale, Union nationale du sport scolaire [UNSS]...), des majorations de service (pour classe à faible effectif...), des réductions de service (heures de première chaire...), heures d'encadrement d'atelier des chefs de travaux faisant de l'enseignement, 3) les pondérations pour l'enseignement post-baccalauréat. Le service total ainsi constitué peut, dans les cas où il dépasse l'obligation de service, être rémunéré sous forme d'heures supplémentaires.

■ Heures d'enseignement. Heures réellement dispensées aux élèves, incluant les heures supplémentaires.

■ Heures supplémentaires. Ce sont les heures correspondant au dépassement régulier durant l'année scolaire de l'obligation de service de l'enseignant, déterminée en fonction de son corps d'appartenance, sa modalité de service, sa discipline de poste. On parle alors d'heures supplémentaires années (HSA). Il y a par ailleurs des heures supplémentaires occasionnelles, dues à un dépassement exceptionnel du service hebdomadaire, qui ne peuvent être prises en compte ici.

■ Heures d'enseignement par élève. Rapport des heures d'enseignement sur le nombre d'élèves. Il dépend notamment des horaires des programmes et des tailles des divisions.

■ E/S. C'est le nombre moyen d'élèves devant un professeur pendant une heure de cours, qu'il s'agisse d'un cours en groupe ou en classe entière.

→ Pour en savoir plus

Publications

- Notes d'Information, 02.32, 02.43.

- G. Bonnet, S. Murcia, "Temps et charge de travail estimés par les enseignants du second degré dans les établissements publics", revue Éducation & formations, n° 46, MEN-DEP, juillet 1996.

Sources

- [1] [2] [3] "Enquête sur le service des enseignants" (bases relais académiques à partir du module "Répartition de service" du logiciel GEP en établissement et du système d'information "Emplois-Postes-Personnels", DEP, 2002-2003.

- [3] Enquête détaillée sur les effectifs d'élèves dans les établissements publics du second degré, DPD, 2004-2005.

[1] Service hebdomadaire moyen dans le second degré public en 2004-2005 (France métropolitaine + DOM)

Corps	Effectifs	Heures rémunérées			
		Enseignement	Autres activités (1)	Service total (2)	Dont heures supplémentaires
Agrégés et chaires supérieures	49 683	13,9	1,2	15,5	1,7
Certifiés et assimilés	247 612	16,6	1,0	17,8	1,0
Adjoints et chargés d'enseignement	3 551	16,2	2,9	19,2	0,7
PEGC	14 380	16,1	0,5	16,6	0,6
PLP	61 955	17,7	0,5	18,2	1,1
Titulaires	377 181	16,4	1,0	17,5	1,1
Non-titulaires	13 027	15,1	0,2	15,4	0,7
Ensemble (3)	390 208	16,4	0,9	17,5	1,0

(1) Heures de réduction et majoration de service ainsi que les heures consacrées à des activités complémentaires à l'enseignement.

(2) Y compris les pondérations pour enseignement en post-bac.

(3) Y compris les temps partiels.

Lecture - Toutes disciplines et toutes modalités de service confondues, les agrégés et professeurs de chaire supérieure ont un service moyen de 15,5 heures qui se décompose en 13,9 heures devant élèves, 1,2 heure dans une autre activité et 0,4 heure résultant des pondérations appliquées pour l'enseignement dispensé en classe post-bac. Sur ce service moyen, 1,7 heure est rémunérée en heures supplémentaires.

[2] Répartition des heures enseignées par type d'établissement et par corps ou groupe de corps dans le second degré public en 2004-2005 (France métropolitaine + DOM)

	Collèges et SEGPA	LP	LEGT	Total
Agrégés et chaires supérieures	133 841	4 361	552 116	690 318
Certifiés et assimilés	2 604 755	58 777	1 458 424	4 121 956
Adjoints et chargés d'enseignement	39 096	6 206	12 359	57 661
PEGC	230 121	371	345	230 837
PLP	63 929	795 200	234 460	1 093 589
Total titulaires et stagiaires	3 071 742	864 915	2 257 704	6 194 361
Maîtres auxiliaires	17 493	5 744	6 117	29 354
Professeurs contractuels	60 228	57 417	42 953	160 598
Autres non-titulaires	5 179	1 422	2 172	8 773
Total général	3 154 642	929 498	2 308 946	6 393 086

Lecture - Les PLP dispensent 795 200 heures d'enseignement dans les lycées professionnels. Au total, l'ensemble des enseignants assure 3 154 642 heures d'enseignement dans les collèges et SEGPA.

[3] Heures/élève et élèves/enseignant dans le second degré public en 2004-2005 (France métropolitaine + DOM)

	Collèges (1)	LP	LEGT	Total
Heures/élève	1,23	2,08	1,39	1,42

(1) L'enseignement général dispensé par les enseignants du premier degré en SEGPA est pris en compte.

Nombre moyen d'élèves devant un enseignant par niveau de formation (E/S)

	1 ^{er} cycle hors SEGPA	2 nd cycle professionnel	2 nd cycle général et technologique	Ensemble
E/S	22,7	16,0	23,3	21,1

Présentation

Pendant l'année scolaire, un enseignant à temps complet effectuée, en moyenne, 39 h 47 de travail par semaine, dont 20 h 27 hors de la présence d'élèves. Hors enseignement, les enseignants sont occupés essentiellement à la préparation des cours et aux corrections de devoirs, pour respectivement, 7 h 40 et 6 h 10 par semaine. Ils consacrent en moyenne près d'une heure par semaine aux parents d'élèves et une heure au suivi des élèves. La documentation semble être aussi une part importante puisqu'ils y consacrent en moyenne 2 h 12 par semaine. Ils passent en moyenne 1 h 17 à travailler avec d'autres enseignants. En dehors des heures de cours, 65,6 % du temps de travail est effectué au domicile des enseignants, soit 13 h 25 par semaine, alors qu'ils passent en moyenne 26 h 22 à travailler dans l'établissement.

Un enseignant à temps complet donne, en moyenne, 19 h 20 de cours. Ces heures de cours dépendent fortement des Obligations réglementaires de service (ORS) ; elles sont complétées par des heures supplémentaires. 58,8 % des enseignants effectuent, en moyenne, 1 h 26 supplémentaires par semaine, dont 1 h 07 en HSA et 0 h 19 en HSE, et bénéficient en moyenne de 0 h 34 de décharge.

En moyenne, les enseignants déclarent travailler 5 jours pendant les congés d'été et 2 jours par semaine pour les autres congés. Soit, pour une journée moyenne de 6 heures, 116 h de travail pendant les congés [1] [2] [3].

Selon la discipline d'enseignement, le nombre d'heures travaillées passe de 42 h 55 pour les disciplines littéraires, à une moyenne comprise entre 38 et 40 h pour les disciplines scientifiques, technologiques et de langues vivantes, puis à 35 h 30 pour les autres disciplines (EPS, arts, musique...). Les conditions de travail de ces enseignants ont été appréhendées par des questions sur la fatigue et l'intérêt d'une heure de cours par rapport à une heure de préparation. Pour 83,4 %, l'heure de cours est plus fatigante, et parallèlement plus intéressante, pour 53,7 % des enseignants, qu'une heure passée à la préparation des cours [4].

Définitions

- **Champ.** Un panel représentatif de la population globale des enseignants du second degré public a été interrogé en face-à-face. Cette interrogation de 806 enseignants a été réalisée en février-mars 2002 et s'intéressait en particulier au temps de travail et conditions de travail. Il a été demandé aux enseignants le nombre d'heures qu'ils avaient effectué la dernière semaine complète.
- **HSA.** Heures supplémentaires années. Ce sont les heures correspondant au dépassement régulier durant l'année scolaire de l'obligation de service de l'enseignant, déterminées en fonction de son corps d'appartenance, sa modalité de service et sa discipline de poste.
- **HSE.** Heures supplémentaires effectives. Ce sont des heures supplémentaires occasionnelles, dues à un dépassement exceptionnel du service hebdomadaire (par exemple, remplacement d'un collègue malade).
- **Heures rémunérées.** Correspond à l'ensemble des heures payées, comprenant les HSA et HSE, soit les heures d'enseignement et les décharges.
- **Heures travaillées.** Correspond au nombre d'heures rémunérées auxquelles s'ajoutent les heures hors enseignement.
- **Heures de décharge.** Ce sont les heures consacrées aux Activités à responsabilité établissement (ARE) et académiques (ARA). Pour les ARE, il s'agit par exemple des activités de coordination pédagogique ou d'assistance informatique, et pour les ARA, des missions académiques ou des décharges syndicales.
- **PEGC.** Professeurs d'enseignement général de collège.
- **PLP.** Professeurs de lycée professionnel.
- **ORS.** Obligation réglementaire de service : il s'agit généralement de 15 h pour un professeur agrégé et 18 h pour un certifié.

→ Pour en savoir plus

Source : Enquête sur le panel enseignant, vague 2, DPD, 2002.

[1] Répartition des heures de travail hebdomadaire par corps en 2002

Moyennes d'heures	Agrégés	Certifiés	PLP	PEGC	Total
Effectifs	86	376	106	33	601
%	14,3	62,6	17,6	5,5	100,0
Heures rémunérées	16 h 52	19 h 40	20 h 12	19 h 11	19 h 20
dont HSA	1 h 38	0 h 59	1 h 13	0 h 56	1 h 07
dont HSE	0 h 10	0 h 20	0 h 26	0 h 08	0 h 19
Heures d'enseignement	15 h 48	19 h 04	20 h 01	19 h 05	18 h 46
Heures de décharge	1 h 04	0 h 35	0 h 12	0 h 05	0 h 34
Heures hors enseignement	24 h 10	19 h 49	19 h 52	19 h 51	20 h 27
Heures de préparation des cours	8 h 33	7 h 19	8 h 20	7 h 09	7 h 40
Heures de correction des copies	8 h 44	5 h 59	4 h 11	7 h 39	6 h 10
Heures de suivi des élèves	0 h 37	0 h 53	1 h 49	0 h 32	1 h 00
Heures passées avec les parents	0 h 35	1 h 08	0 h 44	1 h 02	0 h 59
Heures pour d'autres tâches	1 h 27	1 h 05	1 h 16	0 h 59	1 h 10
Heures de documentation	3 h 04	2 h 10	1 h 55	1 h 23	2 h 12
Heures de travail avec d'autres enseignants	1 h 09	1 h 16	1 h 37	1 h 08	1 h 17
dont heures de travail à la maison	17 h 55	12 h 55	11 h 32	13 h 31	13 h 25
Total heures travaillées	41 h 02	39 h 29	40 h 04	39 h 02	39 h 47
Jours de congés travaillés sur l'année	21,1 j.	18,9 j.	20,2 j.	17,4 j.	19,4 j.

[2] Répartition des heures de travail hebdomadaires par discipline en 2002

Moyennes d'heures	Littéraires	Scientifiques	Technologiques	Langues vivantes	Autres (1)	Total
Effectifs	161	152	123	101	64	601
%	26,8	25,3	20,5	16,8	10,6	100,0
Heures rémunérées	18 h 52	19 h 01	19 h 56	18 h 47	20 h 59	19 h 20
dont HSA	1 h 05	1 h 01	1 h 27	1 h 04	0 h 54	1 h 07
dont HSE	0 h 19	0 h 23	0 h 22	0 h 16	0 h 11	0 h 19
Heures d'enseignement	18 h 20	18 h 30	19 h 31	18 h 19	19 h 46	18 h 46
Heures de décharge	0 h 31	0 h 31	0 h 25	0 h 28	1 h 12	0 h 34
Heures hors enseignement	24 h 04	19 h 14	19 h 59	20 h 50	14 h 31	20 h 27
Heures de préparation des cours	8 h 59	6 h 56	7 h 59	7 h 35	5 h 33	7 h 40
Heures de correction des copies	7 h 56	6 h 42	4 h 52	6 h 15	2 h 45	6 h 10
Heures de suivi des élèves	1 h 01	0 h 46	1 h 27	0 h 57	0 h 43	1 h 00
Heures passées avec les parents	1 h 06	1 h 07	0 h 32	1 h 09	0 h 54	0 h 59
Heures pour d'autres tâches	1 h 11	1 h 01	1 h 15	1 h 11	1 h 16	1 h 10
Heures de documentation	2 h 29	1 h 43	2 h 08	2 h 44	1 h 55	2 h 12
Heures de travail avec d'autres enseignants	1 h 21	0 h 59	1 h 46	1 h 01	1 h 26	1 h 17
dont heures de travail à la maison	17 h 10	13 h 28	11 h 08	13 h 38	7 h 58	13 h 25
Total heures travaillées	42 h 55	38 h 15	39 h 55	39 h 37	35 h 30	39 h 47
Jours de congés travaillés sur l'année	24,4 j.	17,0 j.	19,3 j.	19,7 j.	12,0 j.	19,4 j.

(1) EPS, arts, musique, etc.

[3] Répartition des heures de travail hebdomadaire par sexe en 2002

Moyennes d'heures	Hommes	Femmes	Ensemble
Effectifs	278	323	601
%	46,3	53,7	100,0
Heures rémunérées	19 h 37	19 h 05	19 h 20
dont HSA	1 h 18	0 h 58	1 h 07
dont HSE	0 h 25	0 h 14	0 h 19
Heures d'enseignement	18 h 53	18 h 40	18 h 46
Heures de décharge	0 h 44	0 h 24	0 h 34
Heures hors enseignement	20 h 04	20 h 47	20 h 27
Heures de préparation des cours	7 h 52	7 h 29	7 h 40
Heures de correction des copies	5 h 29	6 h 44	6 h 10
Heures de suivi des élèves	0 h 59	1 h 01	1 h 00
Heures passées avec les parents	0 h 49	1 h 07	0 h 59
Heures pour d'autres tâches	1 h 08	1 h 11	1 h 10
Heures de documentation	2 h 26	1 h 59	2 h 12
Heures de travail avec d'autres enseignants	1 h 20	1 h 15	1 h 17
dont heures de travail à la maison	13 h 13	13 h 37	13 h 25
Total heures travaillées	39 h 41	39 h 52	39 h 47
Jours de congés travaillés sur l'année	17,6 j.	20,9 j.	19,4 j.

[4] Répartition des agents à temps complet selon l'intérêt et la fatigue d'une heure de cours par rapport à une heure de préparation en 2002

Fatigue : 1 h de cours est (...) fatigante qu'1 h de préparation	Intérêt : 1 h de cours est (...) intéressante qu'1 h de préparation				Total
	plus	ni plus ni moins	moins	ne sait pas	
plus fatigante	44,5	29,9	5,1	4,0	83,4
ni plus ni moins fatigante	6,2	4,7	0,5	0,1	11,5
moins fatigante	2,6	1,1	0,4	0,4	4,5
ne sait pas	0,4	0,0	0,0	0,1	0,5
Total	53,7	35,6	6,0	4,7	100,0

Présentation

Au 31 janvier 2005, 98 861 enseignants exerçaient dans les classes des établissements privés sous contrat. Ces effectifs d'enseignants sont plus nombreux en lycée (50,9 %) qu'en collège, moins féminisé en lycée qu'en collège (62,3 % contre 69,1 %) et ont en moyenne 44 ans [1].

Plus de quatre enseignants sur cinq sont rémunérés sur une échelle de titulaires, dont 63,6 % sont rémunérés sur une échelle de certifiés ou appartiennent à un corps assimilé dont l'effectif continue à progresser (+ 6,2 % de 2004 à 2005) et compense partiellement la baisse du nombre d'adjoints et chargés d'enseignement. Ils représentent néanmoins 13,9 % de l'ensemble des enseignants et sont proportionnellement trois fois plus nombreux que dans l'enseignement public. Les enseignants rémunérés dans une échelle de professeurs de lycée professionnel représentent 9,7 % de l'ensemble des enseignants.

Plus des quatre cinquièmes des personnels assimilés aux non-titulaires sont composés d'enseignants rémunérés dans une échelle de maîtres contractuels (MA I, MA II, MA III, MA IV) dont l'effectif continue à diminuer (- 7,1 % de 2004 à 2005) mais trois fois moins que l'effectif des maîtres délégués auxiliaires. L'enseignement du second degré privé est plus féminisé que le public (65,6 % contre 57 %). Les femmes représentent presque les trois quarts des enseignants rémunérés dans une échelle de certifiés et sont majoritaires parmi les PLP, contrairement au secteur public (62,2 % contre 48,7 %).

Le taux d'enseignants exerçant à temps partiel ou incomplet reste pratiquement inchangé. Il est deux fois plus élevé que dans le public (20,4 % contre 9,5 %) et presque un non-titulaire sur deux exerce à temps incomplet (45,4 % contre 25,4 % dans le public) [1].

Le taux de féminisation est de 65,6 %. Il s'échelonne de 56,5 % pour l'académie de la Réunion à 72,0 % pour l'académie de Limoges et 72,7 % pour celle de Versailles [2].

Définitions

■ **Contrat de l'établissement.** Les divisions des établissements privés sous contrat du second degré sont presque exclusivement sous contrat d'association, ce qui implique la prise en charge par l'État des heures effectuées par les enseignants devant ces divisions, ainsi que des charges de fonctionnement d'externat correspondant aux élèves de ces divisions. De plus, depuis le 1^{er} janvier 1993, l'État rémunère les documentalistes.

■ **Statut de l'enseignant.** Les enseignants exerçant dans les divisions sous contrat d'association peuvent être :

- maîtres ou documentalistes contractuels (ayant un contrat provisoire ou définitif après réussite à un concours) à condition d'exercer au moins à mi-temps. Ils sont alors rémunérés dans une échelle de titulaires de l'enseignement public ;
- maîtres contractuels recrutés avant 1994 (ayant un contrat définitif après inspection favorable) rémunérés dans une échelle d'auxiliaires de l'enseignement public lors de leur contractualisation ;
- maîtres délégués auxiliaires (par délégation rectorale) affectés provisoirement sur des emplois non pourvus par des contractuels ou des contractuels en congé ou effectuant un service inférieur au mi-temps.

→ Pour en savoir plus

Publications

- Tableaux statistiques, n° 6983.

Source : Fichier de paye au 31 janvier 2005.

[1] Les enseignants des classes sous contrat du second degré privé par affectation principale et grade - année 2004-2005 (France métropolitaine + DOM)

Grade ou grade assimilé (1)	Établissement principal		Total France métro. + DOM	% temps partiel ou incomplet	% femmes	Âge moyen
	Collège	Lycée				
Titulaires ou assimilés						
Agrégés et chaires supérieures	524	2 619	3 143	5,9	44,4	47,1
Certifiés, bi-admissibles, PEPS, CE-EPS (2)	27 977	23 955	51 932	15,0	66,4	44,8
AE-CE (hors EPS) (2)	7 995	5 777	13 772	20,2	72,0	46,1
PEGC, professeurs des écoles, instituteurs et instituteurs spécialisés	3 179	32	3 211	17,3	63,4	54,3
PLP	230	9 387	9 617	10,9	62,2	44,8
Échelle de titulaires (3)	39 905	41 770	81 675	15,2	65,9	45,5
Maîtres contractuels (4)	7 111	7 186	14 297	45,8	64,3	36,4
Maîtres délégués auxiliaires	1 440	1 373	2 813	43,4	64,1	39,4
Autres non-titulaires	50	26	76	47,4	86,8	37,0
Non-titulaires	8 601	8 585	17 186	45,4	64,4	36,9
Tous grades	48 506	50 355	98 861	20,4	65,6	44,0
% temps partiel ou incomplet	22,4	18,3	20,4			
% femmes	69,1	62,3	65,6			
Âge moyen	43,9	44,1	44,0			

(1) Enseignants rémunérés dans une échelle de titulaires.

(2) AE : adjoint d'enseignement. CE : chargé d'enseignement. PEPS : professeur d'éducation physique et sportive.

(3) Dans chacun des corps sont inclus les enseignants appartenant à des corps du secteur public et exerçant dans un établissement privé.

(4) Maîtres contractuels (MA I MA II MA III MA IV) rémunérés sur une échelle de titulaires.

[2] Les enseignants des classes sous contrat du second degré privé par affectation principale et académie - année 2004-2005

Académies	Collège	Lycée	Total	% femmes
Aix-Marseille	1 720	2 393	4 113	67,6
Amiens	1 184	1 152	2 336	69,5
Besançon	818	670	1 488	64,4
Bordeaux	1 994	1 928	3 922	66,8
Caen	1 298	1 396	2 694	63,5
Clermont-Ferrand	1 252	1 237	2 489	66,6
Corse	72	44	116	67,2
Créteil	2 005	1 745	3 750	68,2
Dijon	714	1 021	1 735	66,2
Grenoble	2 369	2 550	4 919	67,0
Lille	4 081	4 471	8 552	62,2
Limoges	245	308	553	72,9
Lyon	3 267	3 254	6 521	65,6
Montpellier	1 412	1 562	2 974	63,9
Nancy-Metz	1 305	1 705	3 010	63,4
Nantes	5 556	5 402	10 958	62,0
Nice	885	833	1 718	66,3
Orléans-Tours	1 399	1 388	2 787	69,4
Paris	1 902	2 724	4 626	69,3
Poitiers	982	965	1 947	65,6
Reims	810	893	1 703	64,2
Rennes	5 080	5 183	10 263	61,2
Rouen	1 139	1 239	2 378	69,2
Strasbourg	988	794	1 782	68,4
Toulouse	1 844	2 061	3 905	69,4
Versailles	3 561	2 636	6 197	72,4
Total France métropolitaine	47 882	49 554	97 436	65,7
Guadeloupe	168	273	441	57,4
Guyane	72	75	147	63,9
Martinique	128	248	376	62,8
La Réunion	256	205	461	57,3
Total DOM	624	801	1 425	59,4
Total France métropolitaine + DOM	48 506	50 355	98 861	65,6

Présentation

En 2004-2005, 87 724 personnes enseignent dans les établissements publics d'enseignement supérieur pour la France métropolitaine, dont 92 % exercent en université (y compris en IUT). L'effectif global des enseignants du supérieur continue à progresser mais moins fortement que par le passé (+ 0,9 % au cours des deux dernières rentrées).

Parmi ces enseignants, 55 673 appartiennent au corps des enseignants-chercheurs, en progression de 1 % de 2002 à 2004 et qui représentent 63,5 % des enseignants du supérieur. Ils se composent des professeurs d'université (22,4 % du total des enseignants), des maîtres de conférences (40,6 %) et d'assistants titulaires. Les deux autres catégories de personnel sont constituées par 14 159 enseignants de type "second degré" (16,1 %) et 13 713 personnels non titulaires (ATER et moniteurs, 15,6 %), 4 179 chefs de clinique, AH, PHU (4,8 %). Dans la répartition par discipline, la part des sciences reste constante avec 41,4 % des enseignants et presque un maître de conférences sur deux (46,5 %). Les maîtres de conférences continuent à progresser en droit et représentent 42,7 % des enseignants de cette discipline. Leur effectif augmente en lettres (+ 2,8 %) où exercent 29 % des maîtres de conférences. Le domaine de la "santé", rassemble 14,2 % des enseignants du supérieur dont 38,3 % sont des professeurs et 33,6 % sont chefs de clinique, AHU et PHU [1].

Globalement, les enseignantes sont toujours minoritaires (34,9 %) malgré une légère augmentation de leur proportion (+ 0,7 %). Elles progressent en droit (+ 1,5 %) et dans les disciplines de la "santé", elles occupent la moitié des postes de maîtres de conférence en lettres (50,8 %) et dans les disciplines de la santé (49,5 %).

Définitions

- Personnels enseignants du supérieur. Personnel enseignant dans les universités y compris les instituts universitaires de technologie (IUT), les écoles nationales supérieures d'ingénieurs (ENSI), les instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM), les écoles normales supérieures et les grands établissements.
- La discipline. La discipline est issue des rattachements aux sections du Conseil national des universités (CNU). La discipline "Droit" regroupe les sciences juridiques, politiques, économiques et de gestion ; la discipline "Lettres", les lettres et les sciences humaines ; la discipline "Sciences", les sciences et techniques. La discipline "Santé" regroupe médecine, pharmacie, et odontologie.
- ATER et moniteurs. Attachés temporaires d'enseignement et de recherche, et moniteurs.
- AHU. Assistants hospitalo-universitaires.
- PHU. Praticiens hospitalo-universitaires.
- Personnels enseignants de type "second degré". Enseignants du second degré exerçant des fonctions d'enseignement dans l'enseignement supérieur. Il s'agit en particulier de professeurs agrégés (PRAG), de professeurs certifiés et de professeurs d'éducation physique et sportive (PEPS).

→ Pour en savoir plus

Publications

- Notes d'Information, 03 36, 04 03, 04 29.

Sources

- [1] Fichier GESUP et enquête sur les personnels non-titulaires, de la Direction des personnels enseignants (DPE A6) année universitaire 2004-2005.

- [2] Fichier de paye au 31 janvier 2005 (DEP).

Les enseignants du supérieur par discipline

[1] Répartition des enseignants du supérieur par discipline, fonction et type d'établissement en 2004-2005 (France métropolitaine)

Disciplines	Fonctions	Universités (y compris IUT)	ENSI	Sous-total universités et rattachement	Autres établissements (1)	Total	Part des femmes (%)
Droit	Professeurs	2 426	71	2 497	87	2 584	17,9
	Maîtres de conférences	5 174	111	5 285	80	5 365	39,1
	Assistants titulaires	161	3	164	-	164	
	Attachés et moniteurs	2 881	-	2 881	-	2 881	
	Autres (2)	1 417	15	1 432	130	1 562	
	Total	12 059	200	12 259	297	12 556	
Lettres	Professeurs	4 196	18	4 214	273	4 487	29,4
	Maîtres de conférences	9 452	51	9 503	859	10 362	50,8
	Assistants titulaires	63	-	63	22	85	
	Attachés et moniteurs	3 669	-	3 669	-	3 669	
	Autres (2)	5 956	94	6 050	1 817	7 867	
	Total	23 336	163	23 499	2 971	26 470	
Sciences	Professeurs	6 771	330	7 101	749	7 850	11,9
	Maîtres de conférences	14 544	503	15 047	1 516	16 563	30,7
	Assistants titulaires	94	1	95	2	97	
	Attachés et moniteurs	7 037	-	7 037	-	7 037	
	Autres (2)	3 259	107	3 366	1 364	4 730	
	Total	31 705	941	32 646	3 631	36 277	
Santé	Professeurs	4 750	-	4 750	3	4 753	13,1
	Maîtres de conférences	3 320	-	3 320	2	3 322	49,5
	Assistants titulaires	41	-	41	-	41	
	Chefs de clinique, AHU, PHU	4 179	-	4 179	-	4 179	
	Attachés et moniteurs	126	-	126	-	126	
	Total	12 416	-	12 416	5	12 421	
Toutes disciplines	Professeurs	18 143	419	18 562	1 112	19 674	17,0
	Maîtres de conférences	32 490	665	33 155	2 457	35 612	39,6
	Assistants titulaires	359	4	363	24	387	
	Chefs de clinique, AHU, PHU	4 179	-	4 179	-	4 179	
	Attachés et moniteurs	13 713	-	13 713	-	13 713	
	Total (3)	79 516	1 304	80 820	6 904	87 724	

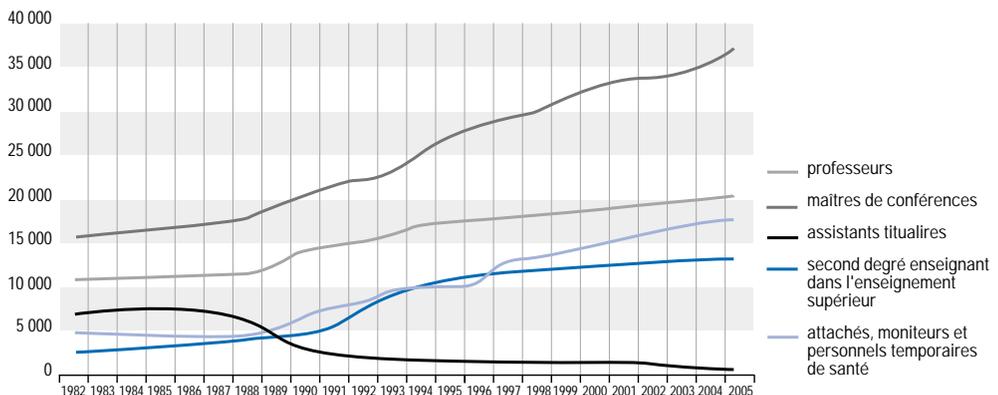
(1) ENI, INSA, ENS, grands établissements, écoles françaises à l'étranger, IUUFM, etc.

(2) Enseignants de type "second degré" et ENSAM, fonctions spécifiques des grands établissements et des écoles françaises à l'étranger, lecteurs et maîtres de langue étrangère.

(3) Ces effectifs ne sont pas directement comparables à ceux indiqués en 9.1, en raison des différences de champ et de date d'observation.

Source : DPE A 6.

[2] Évolution des effectifs des personnels de l'enseignement supérieur de 1982 à 2005 (France métropolitaine, Public)



Présentation

Pour la France métropolitaine et les DOM, 198 150 personnes composent le personnel administratif, technique, d'éducation, d'encadrement, de surveillance et d'assistance éducative dans les établissements du second degré public, dont plus des quatre cinquièmes sont des titulaires.

71,8 % de ces personnels (142 361) sont des personnels ATOSS, dont 81,3 % sont des agents de catégorie C majoritairement maîtres ouvriers, OP, OEA et AST. Parmi les autres personnels, presque un sur deux est titulaire et appartient à la catégorie A comme personnel de direction d'établissement ou conseiller principal d'éducation (45,4 %). Les non-titulaires sont essentiellement les 24 712 surveillants d'externat, maîtres d'internat ou assistants de vie scolaire. Cet effectif est en nette diminution par rapport aux 36 118 MI-SE de janvier 2004, mais il est compensé au sein même des établissements par la présence des 36 495 assistants d'éducation rémunérés sur des crédits d'établissement et 14 792 aides éducateurs [1] [2].

On constate un vieillissement des personnels ATOSS, avec un âge moyen de près de 45 ans, mais allant de 39,6 ans pour les techniciens de l'Éducation nationale à 49,3 ans pour les conseillers d'administration scolaire et universitaire. Plus de 7 ans les séparent des personnels autres que les personnels ATOSS (37,2 ans), où la présence des surveillants et des assistants d'éducation est déterminante. Parmi les titulaires, les personnels de direction d'établissement sont parmi les plus âgés (50,8 ans).

Les deux tiers des personnels ATOSS sont des femmes (66,8 %), mais elles occupent la plupart des postes d'infirmiers (96,5 %), d'assistants de service social (94,4 %), d'agents et adjoints administratifs (94,5 %) et de secrétaire d'administration scolaire et universitaire (85,2 %). Par contre, elles sont peu nombreuses dans le corps des conseillers ASU (33,3 %). Elles sont moins nombreuses parmi les ITRF ou DIEO, sauf en catégorie B (82,3 %).

Parmi les non-titulaires, plus de la moitié des personnels de santé travaille à temps partiel et 37,9 % des personnels de surveillance et d'assistance éducative n'assument pas un temps complet [2].

Sur la période 1990-2005, l'évolution du nombre de ces agents dans les établissements du second degré public est croissante jusqu'en 1995, diminue de 1995 à 1999 et, après une augmentation de 2000 à 2003, diminue depuis la rentrée 2003 [3].

→ Pour en savoir plus

Publications

- Notes d'Information, 00.23, 01.40, 02.24, 03.38.

- Tableaux statistiques, n° 6824, 6851, 6906, 6945, 6982.

Sources

- Fichier de paye au 31 janvier 2005.

- [2] Systèmes d'information EPP (Emplois-postes-personnels) (février 2005) pour les assistants d'éducation, PEGASE (décembre 2004) pour les aides éducateurs.

- [3] Effectifs diffusés dans les RERS antérieurs à partir des données des fichiers de paye.

Définitions

■ Établissements du second degré. Lycées d'enseignement général et technologique (LEGT), lycées professionnels (LP), écoles régionales d'enseignement adapté (EREA), collèges y compris les sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA), centres d'information et d'orientation (CIO).

■ ATOSS. Personnels administratifs, techniques, ouvriers, de service, de santé et sociaux.

■ MI-SE. Maîtres d'internat - surveillants d'externat.

■ SASU. Secrétaires d'administration scolaire et universitaire.

■ OP. Ouvriers professionnels.

■ OEA. Ouvriers d'entretien et d'accueil.

■ AST. Agents des services techniques.

■ DIEO. Personnels de direction, d'inspection, d'éducation et d'orientation.

■ Les personnels de direction d'établissement du second degré. Provoiseurs et proviseurs adjoints, principaux et principaux adjoints de collège ont été regroupés.

[1] Personnel administratif, d'éducation, d'encadrement, de surveillance et d'assistance éducative dans les établissements du second degré public en 2004-2005 (France métropolitaine + DOM)

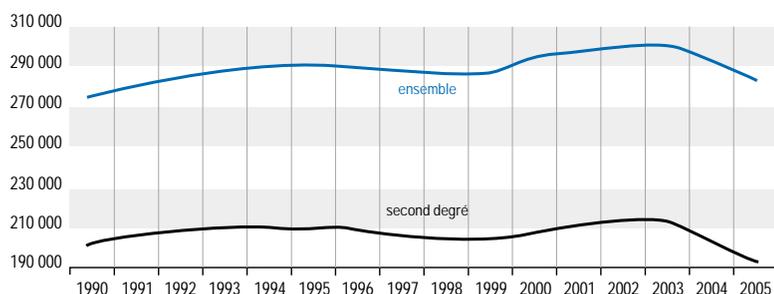
		Effectifs	Âge moyen	% femmes	% temps partiel
Catégorie A	Personnel de direction d'établissement du second degré	13 292	50,8	41,2	0,0
	Conseillers d'éducation et conseillers principaux d'éducation	12 017	41,3	65,7	5,3
	Directeurs de CIO et conseillers d'orientation-psychologues	4 747	45,6	78,0	13,9
	Autres personnels de catégorie A	315	45,5	56,5	12,1
	Total catégorie A	30 371	46,2	56,8	4,4
Catégorie B	Secrétaires d'administration (ITRF)	24	45,7	91,7	41,7
	Techniciens (ITRF)	253	45,0	81,4	22,1
	Total catégorie B	277	45,0	82,3	23,8
Catégorie C	Agents et adjoints administratifs (ITRF)	282	44,5	79,1	18,8
Total titulaires		30 930	46,1	57,2	4,7
Total non-titulaires	Surveillance et assistance éducative	24 712	25,9	63,8	37,9
	Contractuels et autres non-titulaires (1)	147	37,1	85,0	39,5
	Total non-titulaires	24 859	26,0	63,9	37,9
Total		55 789	37,2	60,2	19,5

(1) Autres non-titulaires : conseillers d'orientation intérimaires, vacataires, apprentis.

[2] Personnel ATOSS dans les établissements du second degré public en 2004-2005 (France métropolitaine + DOM)

		Effectifs	Âge moyen	% femmes	% temps partiel
Catégorie A	Attachés et attachés principaux	5 164	45,1	61,8	3,1
	Conseillers d'administration scolaire et universitaire	613	49,3	33,3	0,3
	Médecins	109	49,5	95,4	42,2
	Autres personnels de catégorie A	37	50,8	89,2	27,0
	Total catégorie A	5 923	45,6	59,0	2,9
Catégorie B	Secrétaires d'administration scolaire et universitaire	9 101	46,3	85,2	10,6
	Infirmiers	5 950	45,4	96,5	32,7
	Techniciens de laboratoire	307	42,6	45,6	10,7
	Assistants de service social	338	40,7	94,4	36,4
	Techniciens de l'Éducation nationale	90	39,6	2,2	2,2
	Total catégorie B	15 786	45,7	88,4	19,5
Catégorie C	Maîtres ouvriers, OP, OEA, AST	91 646	44,6	57,3	8,7
	Agents et adjoints administratifs	18 345	45,8	94,5	16,4
	Agents, aides et aides techniques de laboratoire	5 786	42,0	70,9	16,6
	Total catégorie C	115 777	44,6	63,9	10,3
Total titulaires		137 486	44,8	66,5	11,1
Total non-titulaires	Personnels de santé	361	44,5	97,2	59,3
	Auxiliaires de bureau et de service	83	39,4	89,2	22,9
	Contractuels	4 431	39,8	71,9	14,3
Total non-titulaires		4 875	40,2	74,1	17,8
Total		142 361	44,6	66,8	11,3

[3] Évolution des effectifs du personnel administratif, technique, d'éducation, d'encadrement, de surveillance et d'assistance éducative dans le secteur public (France métropolitaine)



Présentation

Le ministère de l'Éducation nationale rémunère, dans les établissements d'enseignement supérieur, 50 680 personnes et 4 565 dans les établissements de formation, pour la France métropolitaine et les DOM, qui assument des fonctions administratives, techniques et d'encadrement. Dans les établissements d'enseignement supérieur, les ITRF représentent 55,7 % des agents, et leur effectif a progressé de plus de 3 % par rapport à janvier 2004. Parmi ce type de personnel, trois corps dominant et progressent : les ingénieurs de recherche et d'études (+ 8 %), les techniciens de recherche (+ 7 %), les agents et adjoints techniques (+ 1 %). Les personnels ATOSS (35,5 %), pour près de la moitié d'entre eux, sont des agents ou des adjoints administratifs de catégorie C (47,5%), mais aussi des secrétaires d'administration (19,6 %) de catégorie B, des attachés (9,8 %) de catégorie A, et 16,3 % ne sont pas titulaires. Parmi les 4 401 personnels de bibliothèque, 41 % sont magasiniers, 31 % bibliothécaires et 21 % conservateurs. Dans les établissements du supérieur, l'âge moyen des agents est élevé (44,3 ans) ; les personnels les plus jeunes étant les contractuels ATOSS (35,6 ans), parmi les plus âgés les ingénieurs de recherche et d'études CNRS (53,6 ans).

Les femmes occupent 63,4 % des postes. De plus, elles assument également la quasi-totalité des fonctions médicales, occupent des postes d'agents et d'adjoints administratifs de catégorie C et plus des deux cinquièmes des postes d'ingénieurs de recherche et d'études parmi les ITRF [1].

Dans les établissements de formation, hormis les conseillers principaux d'éducation en formation dans les IUFM, 52,8 % sont des ATOSS assurant des fonctions administratives, techniques, d'orientation et d'encadrement. Parmi ceux-ci, plus d'un sur trois est agent ou adjoint administratif, près d'un sur quatre est maître ouvrier, OP ou OEA. Plus de 70 % des personnels administratifs, des ATOSS et des personnels de bibliothèque sont des femmes. Selon les corps, les proportions de travail à temps partiel varient du tiers (pour le personnel médical) au quasi-nul pour les secrétaires généraux, les conseillers ASU, les directeurs et les inspecteurs [2].

Définitions

- **Établissements du supérieur.** Les personnels administratifs, techniques et d'encadrement du tableau [1] ci-contre sont les personnels des universités, instituts universitaires de technologie (IUT).
- **Autres établissements.** Écoles nationales supérieures d'ingénieurs, ENSI compris, et autres écoles : Conservatoire national des arts et métiers, École nationale supérieure des arts et métiers, Institut national des sciences appliquées... Les personnels non comptabilisés ici sont des personnels ne relevant pas de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, les personnels spécifiques de grands établissements comme le Muséum, le Collège de France, l'Observatoire...
- **Établissements de formation.** Les personnels des Instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM), des Écoles normales supérieures (ENS), de l'École nationale des chartes, de l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques.
- **ATOSS.** Personnels administratifs, techniques, ouvriers, de service, de santé et sociaux.
- **ITRF.** Personnels ingénieurs, techniciens, administratifs de recherche et formation.

→ Pour en savoir plus

Publications

- Notes d'Information, 00.23, 01.40, 02.24, 03.38.
- Tableaux statistiques, n° 6824, 6851, 6906, 6945, 6982.

Source : Fichier de paye au 31 janvier 2005.

[1] Personnel administratif, technique et d'encadrement dans les établissements publics de l'enseignement supérieur en 2004-2005 (France métropolitaine + DOM)

			Universités (et IUT)	Autres établis- sements (1)	Effectifs	Âge moyen	% de femmes	% temps partiel	
ITRF	Catégorie A	Ingénieurs de recherche et d'études	4 200	937	5 137	46,4	43,1	8,7	
		Assistants ingénieurs	1 568	324	1 892	41,8	36,5	8,4	
		Attachés d'administration	6	2	8	51,0	62,5	25,0	
	Catégorie B	Techniciens de recherche	5 179	1 083	6 262	45,2	46,7	9,4	
		Secrétaires d'administration	166	43	209	47,6	94,7	18,7	
	Catégorie C	Agents et adjoints techniques	12 057	2 180	14 237	44,2	53,4	9,4	
		Agents et adjoints administratifs	401	39	440	43,7	93,0	24,3	
	Non-titulaires	Contractuels		57	14	71	51,7	76,1	40,8
		Total ITRF		23 634	4 622	28 256	44,7	49,9	9,6
	ATOSS	Catégorie A	Secrétaires généraux et administrateurs civils	103	34	137	51,3	37,2	0,7
Attachés ASU			1 547	223	1 770	47,1	70,6	10,2	
Conseillers ASU			87	11	98	45,7	52,0	1,0	
Conseillers techniques de service social			18	1	19	54,5	100,0	10,5	
Agents comptables université			74	20	94	51,1	35,1	0,0	
Ingénieurs de recherche et d'études (CNRS)		Ingénieurs de recherche	63	20	83	53,6	30,1	1,2	
		Assistants ingénieurs (CNRS)	48	4	52	40,1	42,3	9,6	
		Secrétaires d'administration	3 119	413	3 532	46,7	87,7	20,2	
Catégorie B		Infirmiers	281	24	305	48,9	99,0	34,8	
		Assistants de service social	73	5	78	46,6	96,2	35,9	
Catégorie C		Agents et adjoints administratifs	7 702	836	8 538	44,6	91,2	23,7	
		AST, agents et adjoints techniques	110	42	152	44,9	65,1	9,2	
		Maîtres ouvriers, OP, OEA	91	90	181	44,0	48,1	8,8	
		Conducteurs auto et chefs de garage	14	8	22	48,1	0,0	4,5	
Non-titulaires		Contractuels ATOSS		2 292	600	2 892	35,6	69,6	21,3
		Auxiliaires de bureau et de service		25	7	32	37,3	84,4	12,5
Total ATOSS			15 647	2 338	17 985	44,0	83,1	20,6	
Bibliothèques et musées	Catégorie A	Conservateurs des bibliothèques	20	910	930	46,0	71,8	10,0	
		Bibliothécaires et bibliothécaires adjoints	51	1 303	1 354	44,0	82,8	19,1	
	Catégorie C	Assistants de bibliothèque	5	277	282	41,6	61,3	12,4	
		Magasiniers	67	1 768	1 835	41,9	60,9	17,0	
	Total			143	4 258	4 401	43,4	70,0	15,9
Autre	Catégorie A			12	26	38	49,6	36,8	13,2
Ensemble du personnel			39 436	11 244	50 680	44,3	63,4	14,1	

(1) Écoles d'ingénieurs (y compris ENSI) et autres établissements d'enseignement supérieur.

[2] Personnel administratif, éducatif, technique, d'orientation et d'encadrement dans les établissements publics de l'enseignement de formation en 2004-2005 (France métropolitaine + DOM)

			Effectifs	Âge moyen	% femmes	% temps partiel
Personnel administratif	Catégorie A	Directeurs CIO et COP	185	34,4	81,6	0,0
		CPE et conseillers d'éducation	478	30,4	76,6	1,0
		Inspecteurs (IEN, IA-IPR)	57	53,4	33,3	0,0
		Directeurs d'établissement	11	52,3	27,3	0,0
		Total personnel administratif	731	33,6	73,7	0,7
ATOSS	Catégorie A	Secrétaires généraux	31	52,4	25,8	0,0
		Attachés ASU	250	46,5	70,4	6,4
		Conseillers ASU	14	46,9	50,0	0,0
	Catégorie B	Ingénieurs et assistants (CNRS)	14	41,7	28,6	7,1
		Secrétaires d'administration	391	44,8	84,9	15,6
	Catégorie C	Infirmiers	6	49,3	83,3	33,3
		Aides et aides techniques de laboratoire	30	41,1	63,3	10,0
		Agents et adjoints administratifs	814	43,0	91,4	21,4
		Agents des services techniques (AST)	30	41,8	56,7	3,3
	Non-titulaires	Maîtres ouvriers, OP, OEA	581	44,7	54,0	9,1
Auxiliaires de bureau et de service		8	34,8	100,0	37,5	
		Contractuels ATOSS	240	36,8	63,3	17,9
Total ATOSS			2 409	43,5	74,1	14,8
ITRF	Catégorie A	Ingénieurs de recherche et d'études, assistants	281	40,0	36,7	6,0
		Attachés et secrétaires d'administration	7	42,9	71,4	42,9
	Catégorie B	Techniciens de recherche	184	39,5	28,3	3,8
	Catégorie C	Agents et adjoints administratifs	6	44,8	100,0	33,3
Agents et adjoints techniques		898	44,0	47,4	7,1	
Total ITRF			1 376	42,6	43,0	6,8
Bibliothèques	Conservateurs et bibliothécaires		49	37,7	75,5	18,4
	Ensemble du personnel			4 565	41,6	64,7

Présentation

Au 31 janvier 2005, 40 112 personnes assument des fonctions administratives, techniques et d'encadrement dans les services académiques de la France métropolitaine et des DOM et en administration centrale. Elles représentent 13,7 % des personnels non enseignants. Les quatre cinquièmes de ces personnels sont des titulaires et près des trois quarts sont des personnels ATOSS. En services académiques sont affectées 36 324 personnes dont une sur deux assume des tâches administratives. Les personnels de catégorie C occupent 43,5 % des postes ATOSS, en étant le plus souvent agents ou adjoints administratifs. En catégorie B, plus de deux agents sur trois sont secrétaires. Au personnel social (2 203 assistants de service social) s'ajoutent les infirmiers et les médecins, soient 3 747 personnes qui assument des fonctions médicales et sociales en étant rattachées aux services académiques, les autres personnels médicaux étant intégrés dans les établissements scolaires. 5 011 assistants d'éducation (+ 31,8 % par rapport à janvier 2004) sont rattachés aux inspections académiques sur des fonctions d'auxiliaire de vie scolaire, en pouvant intervenir dans plusieurs types d'établissements, alors que 36 495 personnes (+ 65,9 % par rapport à 2004) sont assistants d'éducation en écoles, collèges et lycées [1]. 3 788 agents sont en fonction dans les services de l'administration centrale. Les personnels administratifs sont majoritaires dans chacune des catégories. Les ATOSS représentent 85,7 % des personnels dont plus du tiers appartient à la catégorie A [1].

Les personnels d'encadrement supérieur, gérés par la Direction de l'encadrement, sont pour les trois quart des personnels de direction d'établissement. Plus de 3 225 personnes appartiennent à des corps d'inspection, dont presque deux sur trois sont des IEN. L'ensemble de ces personnels a en moyenne 51 ans et 40 % sont des femmes [2].

Définitions

- Établissements du second degré. Lycées d'enseignement général et technologique (LEGT), lycées professionnels (LP), écoles régionales d'enseignement adapté (EREA), collèges y compris les sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA), centres d'information et d'orientation (CIO).
- ATOSS. Personnels administratifs, techniques, ouvriers, de service, de santé et sociaux.
- OP. Ouvriers professionnels.
- OEA. Ouvriers d'entretien et d'accueil.
- AST. Agents des services techniques.
- Les personnels de direction. Proviseurs et proviseurs-adjoints, principaux et principaux adjoints de collège ont été ici regroupés.
- ITRF. Personnels ingénieurs, techniciens, administratifs de recherche et formation.
- Personnels des bibliothèques et musées. Conservateurs, bibliothécaires, magasiniers, gardiens de bibliothèque.
- IEN. Inspecteurs de l'Éducation nationale. Les inspecteurs de l'Éducation nationale peuvent exercer des fonctions d'inspection dans le second degré (enseignement technique et enseignement général) ou être affectés en circonscription (enseignement du premier degré).

→ Pour en savoir plus

Publications

- Notes d'Information, 00.23, 01.40, 02.24, 03.38.
- Tableaux statistiques, n° 6824, 6851, 6906, 6945, 6982.

Sources

- [1] Fichier de paye au 31 janvier 2005.
- [2] Système d'information EPP (emplois-postes-personnels), février 2005.

[1] Personnel administratif, technique, d'orientation et d'encadrement dans les services académiques et à l'administration centrale en 2004-2005 (France métropolitaine + DOM)

		Administration centrale	Services académiques	Total	Âge moyen	Part des femmes (%)	Temps partiel (%)	
ATOSS	Recteurs et secrétaires généraux	7	196	203	51,4	35,0	3,4	
	Directeurs et administrateurs civils	165	1	166	50,6	25,9	99,4	
	Inspecteurs généraux	255	2	257	56,5	24,5	99,2	
	Conseillers ASU	24	252	276	46,1	47,5	10,1	
	Attachés (AC, ASU)	770	1 998	2 768	46,7	69,0	36,7	
	Ingénieurs (CNRS)	24	4	28	52,0	64,3	85,7	
	Médecins	1	1 274	1 275	49,4	93,8	38,7	
	Conseillers techniques services sociaux	4	372	376	49,8	94,7	17,3	
	Total catégorie A	1 250	4 099	5 349	48,3	70,8	38,4	
	Secrétaires d'administration	751	5 701	6 452	45,0	84,2	30,4	
	Infirmiers	7	270	277	48,7	96,4	13,0	
	Assistants de service social	1	2 203	2 204	41,5	96,8	43,5	
	Techniciens de l'Éducation nationale	1	117	118	41,6	2,5	1,7	
	Total catégorie B	760	8 291	9 051	44,2	86,6	32,7	
	AST, agents et adjoints techniques	89	130	219	48,2	33,3	49,8	
	Agents et adjoints administratifs	820	9 698	10 518	44,8	92,5	30,2	
	Maîtres ouvriers, OP, OEA	60	1 176	1 236	44,4	40,1	9,9	
	Conducteurs auto et chefs de garage	44	101	145	46,8	0,7	30,3	
	Total catégorie C	1 013	11 105	12 118	44,9	85,0	28,5	
	Personnels de santé contractuels	-	205	205	35,7	91,7	37,1	
	Auxiliaires de bureau et de service	-	63	63	34,4	76,2	11,1	
	Contractuels	225	1 782	2 007	37,5	72,3	21,1	
	Total non-titulaires	225	2 050	2 275	37,3	74,2	22,2	
Total ATOSS	3 248	25 545	28 793	44,7	82,0	31,1		
Autre personnel administratif et d'encadrement	Inspecteurs IA-IPR	17	1 157	1 174	53,6	32,3	1,4	
	Inspecteurs de l'Éducation nationale (IEN)	18	1 954	1 972	51,4	38,5	0,9	
	Directeurs CIO et COP	4	61	65	48,6	75,4	15,4	
	Personnels de direction d'établissement	3	11	14	55,7	35,7	21,4	
	Enseignants	112	152	264	51,2	54,5	47,3	
	Assistants d'éducation	-	5 011	5 011	28,5	87,4	65,3	
	Contractuels	-	23	23	43,5	87,0	52,2	
	Total autre personnel	154	8 369	8 523	38,2	67,3	40,5	
	ITRF	Ingénieurs de recherche et d'études	256	1 001	1 257	45,0	42,2	33,1
		Secrétaires d'administration	4	-	4	44,0	100,0	100,0
Assistants ingénieurs		17	152	169	40,0	29,6	17,8	
Techniciens de recherche		57	712	769	40,8	33,7	19,6	
Agents et adjoints techniques		4	5	9	46,2	77,8	55,6	
Agents et adjoints administratifs		32	540	572	46,2	30,8	13,6	
Total ITRF	370	2 410	2 780	43,8	36,9	24,6		
Bibliothèques	Bibliothécaires et magasiniers	16	-	16	49,0	62,5	100,0	
Total	3 788	36 324	40 112	43,3	75,8	32,7		

[2] Le personnel d'encadrement supérieur en 2004-2005 (1)

		Effectifs	Âge moyen	(%)		
				50 ans et plus	Part des femmes	
Administration centrale	Administrateurs civils	97	48,7	47,4	24,7	
	Directeurs de l'administration centrale	14	53,6	71,4	21,4	
	Sous directeurs de l'administration centrale	38	52,9	71,1	36,8	
	Chefs de service de l'administration centrale	17	51,2	70,6	17,6	
	Services académiques et EPLE	Conseillers d'administration scolaire et universitaire	996	48,0	52,5	39,3
Services académiques et EPLE	Personnels de direction d'établissement	13 321	50,8	63,7	41,2	
	Recteurs	31	55,4	87,1	22,6	
	Secrétaires généraux d'académie	27	51,3	66,7	22,2	
	Secrétaires généraux d'administration scolaire et universitaire	218	51,2	67,0	40,4	
	Inspecteurs d'académie - Inspecteurs pédagogiques régionaux	1 067	53,5	77,8	35,0	
	Inspecteurs de l'Éducation nationale	2 023	51,5	65,2	38,0	
	Inspecteurs d'académie - Directeurs des services départementaux	96	55,8	93,8	8,3	
	Inspecteurs d'académie adjoints	39	52,4	71,8	23,1	
	Enseignement supérieur	Secrétaires généraux d'établissements publics				
		d'enseignement supérieur	92	50,9	65,2	29,3
Agents comptables		98	51,1	62,2	34,7	
Total	18 174	50,9	64,3	39,8		

(1) Personnel géré par la Direction de l'encadrement. Une partie est également recensée dans le tableau [1].

Présentation

À la session 2004, 15 290 postes ont été ouverts aux différents concours externes (y compris les troisièmes concours), internes et réservés de recrutement d'enseignants du second degré public. On compte ainsi 2 650 postes à l'agrégation, 8 217 au CAPES, 963 au CAPEPS, 820 au CAPET et 2 640 au CAPLP [1].

15 126 candidats ont été reçus sur les listes principales (15 121) et complémentaires (5) aux concours externes, internes et réservés, contre 20 348 en 2003, soit une baisse de 25,7 %, légèrement inférieure à celle des postes offerts (- 27,5 %). 78,5 % des admissions résultent des concours externes (dont 1,6 % de troisièmes concours), 15,7 % des concours internes et 5,8 % des concours réservés. Le taux de couverture global s'améliore légèrement : 98,9 % des postes ont été pourvus contre 96,2 % en 2003.

Les examens professionnels, ouverts depuis la session 2001, comptent 622 lauréats (- 34,7 %). La répartition des lauréats est respectivement de 321 pour le CAPES, 40 pour le CAPEPS, 28 pour le CAPET et 233 pour le CAPLP. Pour la troisième session, 237 lauréats sont recensés aux troisièmes concours (- 32,5 %) : 127 candidats ont été admis au troisième concours du CAPES, 23 à celui du CAPEPS, 8 à celui du CAPET et 79 à celui du CAPLP.

En 2004, 4 378 postes ont été ouverts aux concours du second degré de l'enseignement privé, respectivement 1 453 au CAFEP, dont 91 aux troisièmes concours, et 2 925 au CAER. La baisse du nombre d'admis (- 12,1 %) associée à celle du nombre de postes (- 14,9 %) génère une légère progression du taux de couverture : 65,4 % des postes ont été pourvus contre 63,3 % en 2003, tous concours confondus. Le rendement se révèle toujours contrasté selon le concours : 70,6 % pour le CAFEP contre 62,8 % pour le CAER [2].

Dans le premier degré public, 16 279 postes ont été ouverts en vue de recruter des professeurs des écoles : 12 015 pour les concours externes, 782 pour les troisièmes concours, 143 pour les concours externes spéciaux (langues régionales), 250 pour les seconds concours internes et 3 089 pour les premiers concours internes (réservés aux instituteurs titulaires) [3].

Définitions

■ CAPES et CAPET internes. Voir arrêté du 20 mai 1986 (BO spécial n° 5 du 26 juin 1986).

■ Les concours internes statutaires permettent aux fonctionnaires titulaires et aux maîtres auxiliaires d'accéder aux différents corps d'enseignants du second degré, sous certaines conditions de titre et d'ancienneté de services. Des concours spécifiques (quatre sessions, de 1995 à 1998) ont permis aux maîtres auxiliaires et aux enseignants titulaires (lorsqu'il n'y a plus de recrutement pour le corps auquel ils appartiennent) d'accéder sous certaines conditions aux corps des professeurs certifiés, PEPS et PLP (protocole relatif à la résorption de l'auxiliaariat de juillet 1993). Des concours réservés et examens professionnels (cinq sessions, de 2001 à 2005) sont organisés afin de permettre à certains agents non titulaires d'être recrutés sous certaines conditions dans les corps des professeurs certifiés, PEPS et PLP (loi n° 2001-2 du 3 janvier 2001 relative à la résorption de l'emploi précaire dite "loi Sapin", décret 2001-369 du 27 avril 2001). Quatre sessions, de 1997 à 2000, avaient été organisées dans le cadre de la loi "Perben" n° 96-1093 du 16 décembre 1996. Ces examens professionnels sont ouverts aux maîtres auxiliaires des établissements d'enseignement ou services publics relevant du ministre chargé de l'Éducation.

■ Les troisièmes concours, organisés à partir de 2002, sont comptabilisés avec les concours externes. Ils s'adressent aux candidats justifiant de l'exercice, pendant une durée de quatre ans au moins au cours des cinq années précédant la date de clôture des registres d'inscription au dit concours, d'une ou de plusieurs activités professionnelles dans le domaine de l'éducation ou de la formation. Ils concernent notamment les aides-éducateurs. Ces activités doivent avoir été accomplies dans le cadre d'un contrat de droit privé (décret 2002-436 du 29 mars 2002).

■ Présents. Candidats qui se sont présentés à la première épreuve des concours. Leur nombre est toujours inférieur ou égal à celui des candidats inscrits.

■ Taux de remplissage, de couverture ou de rendement. Rapport du nombre d'admis sur listes principales au nombre de postes, en %.

■ Taux de réussite. Rapport du nombre d'admis (listes principales et complémentaires) au nombre de présents, en %.

→ Pour en savoir plus

Publications

– Notes d'Information, 75.43, 77.44, 80.44, 82.05, 83.11, 84.14, 85.24, 88.32, 91.32, 92.30, 93.18, 94.19, 95.26, 95.37, 96.38, 97.28, 97.41, 98.30, 98.37, 99.41, 00.49, 01.04, 02.19, 02.41, 03.17, 03.43, 04.08, 04.30, 05.16, 05.17.

Sources : Système d'information OCEAN (hors examens professionnels), DEP. Données antérieures à 2000 et examens professionnels : Direction des personnels enseignants.

Les concours de recrutement d'enseignants (1)

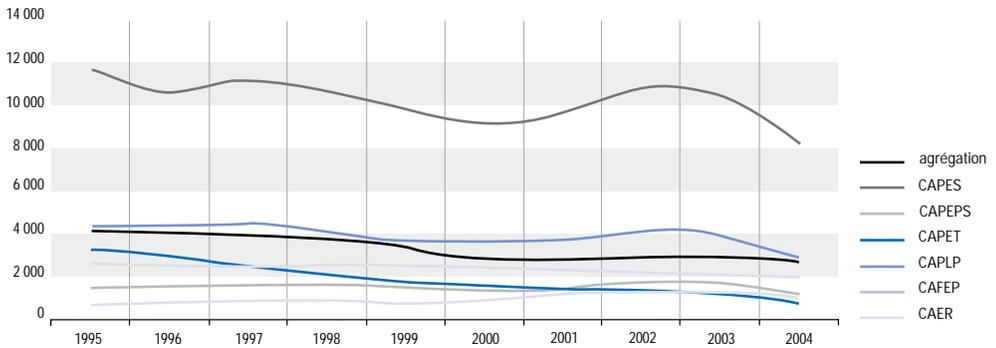
[1] Évolution du nombre de postes et d'admis sur les listes principales aux concours d'enseignants (France métropolitaine + DOM)

		1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Enseignement public											
Agrégation (externe + interne)	postes	5 000	5 000	4 100	3 710	3 364	2 850	2 900	2 980	3 000	2 650
	admis	4 120	3 940	3 554	3 399	3 246	2 835	2 878	2 962	2 974	2 645
CAPES (externe + 3 ^e concours + interne + réservé + spécifique) (1) (5)	postes	18 040	16 200	13 774	12 409	10 755	9 265	9 550	11 171	10 745	8 217
	admis	11 547	10 603	11 246	10 429	10 007	9 059	9 541	10 911	10 502	8 188
CAPEPS (externe + 3 ^e concours + interne + réservé) (1) (2) (5)	postes	1 400	1 330	1 668	1 675	1 545	1 370	1 425	1 671	1 610	963
	admis	1 328	1 307	1 546	1 554	1 466	1 337	1 419	1 646	1 610	963
CAPET (externe + 3 ^e concours + interne + réservé) (1) (5)	postes	3 960	3 530	2 857	2 147	1 828	1 325	1 250	1 443	1 340	820
	admis	3 131	2 853	2 371	1 962	1 658	1 246	1 234	1 310	1 270	801
CAPLP (externe + 3 ^e concours + interne + réservé) (1) (5)	postes	4 600	4 600	4 903	4 409	3 957	3 960	3 875	4 665	4 400	2 640
	admis	4 153	4 112	4 390	3 880	3 578	3 424	3 718	4 157	3 947	2 524
Prof. des écoles (externe + 3 ^e concours + spécial + 2 nd concours interne) (3)	postes	10 430	9 813	9 195	9 214	10 050	10 324	11 245	11 309	12 250	13 190
	admis	10 426	9 727	9 195	9 214	10 044	10 324	11 229	11 299	12 250	13 170
Liste complémentaire : inscrits		4 958	3 075	1 078	953	3 577	6 579	7 394	7 387	6 299	4 827
Enseignement privé											
CAFEP (CAFEP + 3 ^e concours) (4) (5)	postes	1 400	2 100	1 920	1 920	1 850	1 850	1 850	2 220	2 220	1 453
	admis	672	825	868	852	778	896	1 140	1 291	1 289	1 026
CAER + spécifique	postes	3 252	3 252	2 666	2 650	2 650	2 500	2 500	2 925	2 925	2 925
	admis	2 505	2 486	2 418	2 482	2 379	2 248	2 093	2 162	1 968	1 838

(1) Concours réservés dans le cadre de la loi Perben (de 1997 à 2000) puis du plan Sapin à partir de 2001 jusqu'en 2005. (2) Concours interne ouvert à partir de 1989. (3) Professeurs des écoles à partir de 1992 : licence. (4) Concours organisé à partir de 1994. (5) Troisièmes concours organisés à partir de 2002.

CAPES : certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré. CAPET : certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique. CAPEPS : certificat d'aptitude au professorat d'éducation physique et sportive. CAPLP : concours d'accès au professorat de lycée professionnel. CAFEP : concours d'accès à une liste d'aptitude en vue de l'obtention du certificat d'aptitude aux fonctions d'enseignement dans les classes du second degré sous contrat, correspondant aux concours externes du CAPES, du CAPEPS, du CAPET ou du CAPLP. CAER : concours d'accès à une échelle de rémunération correspondant aux concours internes de l'Agrégation, du CAPES, du CAPEPS, du CAPET ou du CAPLP.

[2] Évolution du nombre d'admis sur les listes principales aux différents concours d'enseignants du second degré (France métropolitaine + DOM)



[3] Professeurs des écoles : nombre de postes, d'inscrits, de présents et d'admis en 2004 (France métropolitaine + DOM)

	Postes	Inscrits	Présents	Admis sur liste principale	% admis/présents	Inscrits sur liste complémentaire
Concours externes	12 940	97 478	65 577	12 922	19,7	4 709
Seconds concours internes	250	2 492	1 384	248	17,9	118
Total	13 190	99 970	66 961	13 170	19,7	4 827

Remarque – Les troisièmes concours et les concours externes spéciaux sont comptabilisés avec les concours externes, les concours internes spéciaux avec les seconds concours internes.

Présentation

Globalement, 40,8 % de postes en moins ont été offerts aux différents concours réservés et 30,1 % aux concours externes. Le nombre de postes ouverts aux concours internes reste stable. La baisse générale du nombre d'admis concerne les concours externes (- 28,1 %) et réservés (- 40,1 %). En revanche, le nombre de candidats admis aux concours internes progresse très légèrement (+ 0,5 %). Si les candidats présents sont plus nombreux aux concours externes (+ 2,9 %) et internes (+ 23 %), leur nombre diminue aux concours réservés (- 11,9 %). Aussi, les taux de réussite fléchissent : 14,1 % aux concours externes, 8,7 % aux concours internes et 19,8 % aux concours réservés (respectivement 20,2 %, 10,7 % et 29,2 % en 2003).

1 746 candidats ont été admis à l'agrégation externe et 899 à l'agrégation interne. Alors que les candidats présents sont plus nombreux (+ 5 % à l'externe, + 5,3 % à l'interne), le nombre d'admis régresse au concours externe (- 16,5 %) ou reste pratiquement stable à l'interne (+ 0,2 %). Aussi, le taux de réussite à chacun des concours recule, 10,9 % à l'externe et 8,1 % à l'interne, pour respectivement 13,6 % et 8,5 % en 2003. Les taux de couverture, toujours comparables pour les deux concours et légèrement en hausse, s'établissent à 99,8 % pour l'agrégation externe et 99,9 % pour l'interne [1]. 6 767 candidats ont été admis au CAPES externe (dont 127 au troisième concours), soit près d'un lauréat pour six présents contre un pour quatre en 2003. Les inscriptions sont fortement en hausse au CAPES interne (+ 37,5 %). Le CAPES réservé est le seul concours réservé à enregistrer les baisses les moins importantes des nombres de postes (- 18,2 %) et d'admis (- 18,3 %). Au CAPET externe (646 lauréats, dont 8 au troisième concours), près d'un candidat est admis pour dix présents contre près d'un pour seize au CAPET interne (85 lauréats) et près de un pour cinq au CAPET réservé (71 lauréats). Le CAPLP interne est l'un des rares concours à présenter une hausse du nombre de lauréats (+ 1,7 %). Tous concours confondus, tous les postes au CAPLP n'ont pu être pourvus dans les disciplines d'enseignement technologique, notamment dans les sections du génie civil [2].

→ Pour en savoir plus

Publications

Notes d'Information, 75.43, 77.44, 80.44, 82.05, 83.11, 84.14, 85.24, 88.32, 91.32, 92.30, 93.18, 94.19, 95.26, 95.37, 96.38, 97.28, 97.41, 98.30, 98.37, 99.41, 00.49, 01.04, 02.19, 02.41, 03.17, 03.43, 04.08, 04.30, 05.16, 05.17.

Sources : Système d'information OCEAN (hors examens professionnels), DEP. Données antérieures à 2000 et examens professionnels : Direction des personnels enseignants.

Définitions

- Admis ou lauréats. Les inscrits sur listes complémentaires ayant tous été admis, soit 5 (45 en 2003), le nombre de lauréats correspond ainsi aux admis sur listes principales et complémentaires.
- Définition des concours, des présents, des taux. Voir 9.17.
- Disciplines littéraires et sciences humaines. Philosophie, lettres classiques et modernes, histoire-géographie, sciences économiques et sociales (agrégation et CAPES) ; grammaire (agrégation) ; tahitien-français, documentation (CAPES).
- Langues. Allemand, anglais, arabe, chinois, espagnol, hébreu, italien, néerlandais, portugais, russe (agrégation et CAPES) ; polonais (agrégation) ; basque, breton, catalan, corse, occitan-langue d'oc, créole (CAPES).
- Disciplines scientifiques. Mathématiques, physique-chimie, physique-électricité appliquée, sciences de la vie et de l'Univers (agrégation), sciences de la vie et de la Terre (CAPES).
- Disciplines artistiques. Éducation musicale, arts plastiques.
- EPS. Éducation physique et sportive (agrégation et CAPES).
- Disciplines bivalentes. Lettres-histoire, mathématiques-sciences physiques, allemand-lettres, anglais-lettres, espagnol-lettres (CAPLP).
- Disciplines technologiques. Génie civil, mécanique, génie mécanique, génie électrique électronique, génie électrique électrotechnique, biotechnologie-génie biologique, économie et gestion (agrégation, CAPET, et CAPLP) ; génie industriel du bois, des matériaux souples, du textile et cuir, du verre et céramique, des structures métalliques, des plastiques/composites, génie chimique, génie thermique, génie mécanique de la maintenance, industries graphiques, génie électrique informatique/télématique, transports, métiers arts appliqués, biotechnologie-santé environnement, paramédical et social, soins personnels, hôtellerie-tourisme (CAPET et CAPLP) ; métiers d'art, de l'artisanat (CAPLP) ; technologie (CAPET).
- Enseignement religieux. Catholique, protestant (CAPES).

Les concours de recrutement d'enseignants (2)

[1] Agrégation : nombre de postes, d'inscrits, de présents et d'admis par groupe de disciplines en 2004

	Concours externe					Concours interne				
	Postes	Inscrits	Présents	Admis	% admis/présents	Postes	Inscrits	Présents	Admis	% admis/présents
Disciplines scientifiques	736	8 012	4 937	736	14,9	240	3 871	3 109	240	7,7
dont : Mathématiques	321	2 487	1 510	321	21,3	130	1 813	1 450	130	9,0
Sciences physiques, chimie	255	2 732	1 518	255	16,8	63	1 334	1 066	63	5,9
Sciences de la vie-Terre, univers	160	2 793	1 909	160	8,4	47	724	593	47	7,9
Disciplines littéraires et sc. humaines	440	7 952	5 247	440	8,4	284	4 035	3 025	284	9,4
dont : Lettres modernes	135	1 754	1 214	135	11,1	119	1 603	1 208	119	9,9
Histoire (externe)	115	3 049	2 022	115	5,7					
Histoire-géographie (interne)						100	1 374	1 024	100	9,8
Philosophie	64	1 520	1 030	64	6,2	19	540	405	19	4,7
Langues	250	3 504	2 283	246	10,8	141	2 306	1 775	141	7,9
dont : Anglais	130	1 728	1 105	130	11,8	64	1 313	1 014	64	6,3
Espagnol	55	894	618	55	8,9	36	601	450	36	8,0
Allemand	39	426	289	39	13,5	31	262	206	31	15,0
Disciplines technologiques	228	4 469	1 901	228	12,0	84	2 076	1 482	84	5,7
dont : Économie et gestion	103	2 351	921	103	11,2	44	1 094	720	44	6,1
Mécanique	40	476	253	40	15,8	10	240	185	10	5,4
Génie mécanique	32	377	199	32	16,1	13	211	170	13	7,6
Disciplines artistiques	64	1 164	730	64	8,8	38	601	495	37	7,5
Éducation physique et sportive	32	1 840	992	32	3,2	113	1 741	1 272	113	8,9
Total	1 750	26 941	16 090	1 746	10,9	900	14 630	11 158	899	8,1

[2] CAPES, CAPEPS, CAPET, CAPLP : nombre de postes, d'inscrits, de présents et d'admis par groupe de disciplines en 2004

	Concours externes					Concours internes					Concours réservés				
	1	2	3	4	5	1	2	3	4	5	1	2	3	4	5
CAPES															
Disc. scientifiques	2 296	14 643	10 973	2 296	20,9	243	2 993	2 445	243	9,9	100	955	693	100	14,4
dont : Mathématiques	1 003	5 604	4 349	1 003	23,1	119	1 155	959	119	12,4	35	270	186	35	18,8
Phys.-chimie, phys.-élect.	695	4 667	3 244	695	21,4	34	872	665	34	5,1	25	265	200	25	12,5
Sciences vie et Terre	598	4 372	3 380	598	17,7	90	966	821	90	11,0	40	420	307	40	13,0
Disc. littéraires et sc. humaines	2 712	20 524	15 536	2 697	17,4	403	4 937	3 869	402	10,4	110	935	555	106	19,1
dont : Lettres modernes	1 163	5 212	4 065	1 163	28,6	216	1 660	1 348	216	16,0	47	424	252	47	18,7
Histoire-géographie	861	7 204	5 699	861	15,1	76	1 453	1 133	76	6,7	28	252	156	28	17,9
Documentation	329	3 498	2 504	317	12,7	52	1 070	813	52	6,4	18	142	83	18	21,7
Langues	1 460	11 643	9 096	1 460	16,1	336	2 739	2 442	336	13,8	105	891	558	98	17,6
dont : Anglais	851	5 447	4 262	851	20,0	205	1 312	1 158	205	17,7	50	419	252	50	19,8
Espagnol	425	3 716	3 024	425	14,1	84	993	900	84	9,3	27	297	200	27	13,5
Allemand	106	858	674	106	15,7	25	141	125	25	20,0	6	51	24	6	25,0
Disc. artistiques	314	3 105	2 505	314	12,5	48	578	481	48	10,0	15	146	85	15	17,6
Ens. religieux											11	56	49	11	22,4
Coord. ingénierie form.											64	471	297	64	21,5
Total CAPES	6 782	49 915	38 110	6 767	17,8	1 030	11 247	9 237	1 029	11,1	405	3 454	2 237	394	17,6
CAPEPS	803	9 405	8 410	803	9,5	120	1 780	1 576	120	7,6	40	198	143	40	28,0
CAPET	650	10 063	6 309	646	10,2	85	2 029	1 342	85	6,3	85	582	333	71	21,3
CAPLP															
Disciplines d'ens. général	751	10 871	7 531	748	9,9	48	2 360	1 468	48	3,3	73	435	243	73	30,0
dont : Lettres-histoire	315	3 918	2 630	315	12,0	17	981	577	17	2,9	26	155	88	26	29,5
Maths- sc. physiques	305	3 278	2 202	305	13,9	19	622	436	19	4,4	26	146	91	26	28,6
Anglais-lettres	107	2 345	1 742	106	6,1	8	488	308	8	2,6	17	95	45	17	37,8
Disciplines technologiques	1 239	11 348	7 605	1 163	15,3	202	2 999	2 343	188	8,0	282	1 840	1 202	261	21,7
dont : Eco. et gestion	321	5 449	3 518	313	8,9	33	932	652	33	5,1	51	343	205	51	24,9
Mécanique	113	389	279	113	40,5	6	89	57	6	10,5	5	46	21	5	23,8
Génie mécanique de la maintenance	102	387	294	102	34,7	22	381	342	22	6,4	23	239	150	23	15,3
Coord. ingénierie form.											45	508	303	45	14,9
Total CAPLP	1 990	22 219	15 136	1 911	12,6	250	5 359	3 811	236	6,2	400	2 783	1 748	379	21,7

1 : Postes. 2 : Inscrits. 3 : Présents. 4 : Admis. 5 : % d'admis/présents.

Présentation

La session 2004 enregistre une augmentation importante, de 21,5 %, du nombre de candidats (2 892 dossiers étudiés en 2004 pour 2 381 en 2003) aux concours des personnels de direction, ce qui place la session 2004 au-dessus de toutes les sessions antérieures. Parallèlement, pour la première fois depuis 1990, le nombre de postes offerts régresse de 19,6 % (740 en 2004 contre 920 en 2003). Globalement, le concours est nettement plus sélectif. Ainsi, la baisse du nombre d'admis (- 19,4 %) associée à la hausse du nombre de candidats génère un taux de réussite en forte baisse (25,6 % en 2004 au lieu de 38,6 % en 2003). Tous les postes ont pu être pourvus pour le concours de première classe (70) comme pour le concours de deuxième classe (670) [1].

Après deux années consécutives de baisse, puis une hausse amorcée en 2003 (+ 4,4 %), le nombre de candidats (342) au concours de recrutement des IA-IPR enregistre un léger fléchissement (- 2,8 %) à la session 2004. Le nombre de postes offerts est en sensible augmentation par rapport à celui de la session précédente (83 au lieu de 69). La sélectivité du concours s'amointrit : 4,2 candidatures par poste au lieu de 5,1 en 2003 et 5,8 en 2002. En outre, elle présente des disparités importantes selon les disciplines : 10,6 candidats par poste offert dans la spécialité Administration et vie scolaires contre 1,9 en anglais. Le taux de couverture s'améliore, 96,4 % contre 92,8 % en 2003 [2].

En 2004, 159 postes sont offerts au concours de recrutement d'IEN (132 en 2003), soit une hausse globale de 20,5 %. L'augmentation est proportionnellement plus importante pour les postes de l'"enseignement du premier degré" (95 postes contre 77 en 2003, soit + 23,4 %). En revanche, le nombre de postes en "information et orientation" diminue légèrement (14 postes contre 13 en 2003). La hausse sensible du nombre de candidats (+ 113) ne doit pas masquer les inégalités entre les spécialités : + 108 pour l'enseignement du premier degré, - 11 en information et orientation, ou en sciences biologiques et sciences sociales appliquées. La sélectivité du concours est en léger retrait, passant de 6,5 candidats pour un poste offert en 2003 à 6,1 en 2004 [3].

Définitions

■ Les emplois de direction des établissements d'enseignement ou de formation relevant de l'Éducation nationale sont occupés par des personnels appartenant au corps des personnels de direction. Il existe deux concours : le concours de première classe (C1) et le concours de deuxième classe (C2). Les dispositions relatives au recrutement sont précisées dans le B.O. n° 1 du 3 janvier 2002.

■ Inspecteurs d'académie-Inspecteurs pédagogiques régionaux (IA-IPR). Le concours ouvert pour le recrutement est organisé suivant les dispositions fixées par le décret n° 90-675 du 18 juillet 1990 :

- le jury procède à une première sélection des candidats sur examen de leur dossier ;
- l'épreuve orale d'admission consiste en un entretien avec le candidat admissible, le jury prononce ou non l'admission.

■ Inspecteurs de l'Éducation nationale (IEN). Le recrutement se fait par concours organisé selon les mêmes modalités que celui des IA-IPR.

■ Présents. Candidats qui se sont présentés à la première épreuve des concours. Leur nombre est toujours inférieur ou égal à celui des candidats inscrits.

■ Taux de remplissage, de couverture ou de rendement. Rapport du nombre d'admis sur listes principales au nombre de postes, en %.

■ Taux de réussite. Rapport du nombre d'admis au nombre de présents, en %.

→ Pour en savoir plus

Publications

– Notes d'Information, 96.04, 96.53, 97.44, 98.35, 01.10, 02.45.

Source : Direction de l'encadrement du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Rapports de M. R.-F. Gauthier, président du jury de concours de recrutement des personnels de direction d'établissements d'enseignement et de formation, de Mme M. Safra, présidente du jury de concours des IA-IPR, et de M. S. Thevenet président du jury de concours des IEN (session 2004).

[1] Concours des personnels de direction

Concours	2002				2003				2004			
	Postes	Dossiers présentés	Admis (1)	% admis / dossiers présentés	Postes	Dossiers présentés	Admis (1)	% admis / dossiers présentés	Postes	Dossiers présentés	Admis (1)	% admis / dossiers présentés
C1	60	152	60	39,5	80	146	78	53,4	70	179	70	39,1
C2	840	2 373	840	35,4	840	2 235	840	37,6	670	2 713	670	24,7
Total	900	2 525	900	35,6	920	2 381	918	38,6	740	2 892	740	25,6

(1) Sur liste principale.

[2] Concours des inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux (session 2004)

Spécialités	Postes	Inscrits (1)	Admissibles(1)	Admis (2)	% admis / postes	% admis / inscrits
Administration et vie scolaires	11	117	32	11	100,0	9,4
Allemand	4	8	7	4	100,0	50,0
Anglais	8	15	11	7	87,5	46,7
Arts plastiques	2	4	3	1	50,0	25,0
Economie et gestion	6	19	9	6	100,0	31,6
Éducation musicale	2	4	3	2	100,0	50,0
Éducation physique et sportive	6	18	12	6	100,0	33,3
Espagnol	2	5	5	2	100,0	40,0
Histoire et géographie	8	31	16	8	100,0	25,8
Italien	1	5	3	1	100,0	20,0
Lettres	8	34	16	7	87,5	20,6
Mathématiques	4	23	10	4	100,0	17,4
Philosophie	1	3	2	1	100,0	33,3
Sciences de la vie et de la Terre	5	10	8	5	100,0	50,0
Sciences économiques et sociales	1	3	3	1	100,0	33,3
STI - secteur industriel	3	23	8	3	100,0	13,0
STI - secteur arts appliqués	1	3	2	1	100,0	33,3
STI - secteur biochimie-biologie	2	3	3	2	100,0	66,7
STI - secteur médico-social	1	2	1	1	100,0	50,0
Sciences physiques	7	18	13	7	100,0	38,9
Total 2004	83	(3) 348	167	80	96,4	23,0
Rappel 2003	69	(4) 355	135	64	92,8	18,0
Rappel 2002	59	(5) 345	132	58	98,3	16,8

(1) Les inscrits sont les candidats dont les dossiers sont examinés, les admissibles ceux dont le dossier a été retenu et qui sont autorisés à passer l'épreuve d'entretien.

(2) Sur liste principale.

(3) 342 candidats - 348 candidatures (dont 6 doubles inscriptions).

(4) 352 candidats - 355 candidatures (doubles inscriptions).

(5) 337 candidats - 345 candidatures (doubles inscriptions).

[3] Concours des inspecteurs de l'Éducation nationale (session 2004)

Spécialités	Postes	Inscrits (1)	Admissibles (1)	Admis (2)	% admis/postes	% admis/inscrits
Enseignement du premier degré	95	657	208	95	100,0	14,5
Information et orientation	13	40	25	13	100,0	32,5
Enseignement technique	36	183	71	35	97,2	19,1
Economie et gestion	15	66	25	14	93,3	21,2
Sciences et techniques industrielles	16	103	35	16	100,0	15,5
Sciences biologiques et sciences sociales appliquées	5	14	11	5	100,0	35,7
Enseignement général	15	98	38	15	100,0	15,3
Lettres-Langues vivantes	6	35	16	6	100,0	17,1
Lettres-Histoire et géographie	5	34	12	5	100,0	14,7
Mathématiques-Sciences physiques	4	29	10	4	100,0	13,8
Total 2004	159	978	342	158	99,4	16,2
Rappel 2003	132	865	336	132	100,0	15,3
Rappel 2002	120	909	326	120	100,0	13,2

(1) Les inscrits sont les candidats dont les dossiers sont examinés, les admissibles ceux dont le dossier a été retenu et qui sont autorisés à passer l'épreuve d'entretien.

(2) Sur liste principale.

Présentation

À la session 2004, 6 074 postes ont été ouverts à l'ensemble des concours externes et internes de recrutement des personnels ATOSS, y compris les concours réservés (1). Ces postes sont principalement affectés dans la filière ouvrière (48,9 %) et dans la filière administrative (37,3 %) ; les filières médico-sociale et laboratoire ne totalisant respectivement que 9,7 % et 4 % des postes.

Les concours externes de personnels administratifs se caractérisent par un grand nombre de candidats inscrits (59 278) et présents (40 419) au regard des 970 postes ouverts ce qui implique que le taux de réussite est extrêmement faible (2,4 %). Le taux de couverture de ces concours est de 100 %. Aux concours internes et réservés, qui comprennent les examens professionnels réservés mais pas le recrutement d'agents administratifs réservés, le taux de réussite est plus élevé (5,7 %) mais le taux de rendement inférieur à 100 %. Le nombre de candidats présents (20 763) est aussi deux fois plus faible. Les concours de personnels ouvriers, externes et internes y compris le recrutement sans concours externe d'ouvriers d'entretien et d'accueil (OEA), se caractérisent également par un grand nombre de candidats inscrits (24 959) par rapport au nombre de postes offerts (2 970). Le taux de couverture des concours externes, internes et réservés concernant les personnels ouvriers est égal à 73,9 % et leur taux de réussite est de 9,8 %.

Les recrutements de personnels médico-sociaux et de laboratoire sont moindres. On dénombre 589 postes médico-sociaux pour lesquels 1 869 personnes se sont inscrites et 1 540 présentées aux épreuves. À ces concours, seulement 424 candidats ont été admis sur liste principale : le taux de couverture des personnels médico-sociaux, le moins élevé des différents personnels, s'établit à 72 % (il était de 70,2 % à la session 2002 et était monté à 80,2 % pour la session 2003) mais le taux de réussite s'élève à 27,5 % (26,2 % en 2003). Quant à la filière laboratoire, il y a 246 postes offerts pour 2 771 candidats inscrits. Sur dix candidats inscrits aux concours de personnels de laboratoire, sept se sont présentés, en moyenne, à au moins une épreuve. Le taux de couverture des personnels de laboratoire s'établit à 97,1 % et le taux de réussite à 12,2 %.

(1) Ne sont pas pris en compte les recrutements par liste classée par ordre d'aptitude des agents administratifs et des OEA.

Définitions

- Le recrutement des personnels administratifs, techniques et ouvriers, sociaux et de santé (ATOSS) s'opère selon deux modalités : les concours sont organisés au niveau national pour les corps de catégorie A (AASU, médecins, conseiller technique de service social), ainsi que pour les techniciens de l'Éducation nationale et les techniciens de laboratoire ; pour les autres corps, les concours sont organisés par les services déconcentrés.
- AASU, SASU, CASU. Respectivement attaché, secrétaire et chargé d'administration scolaire et universitaire.
- Inscrits. Candidats remplissant les conditions de recevabilité des concours de recrutement concernés.
- Présents. Candidats qui se sont présentés à la première épreuve des concours.
- Admissibles. Candidats inscrits autorisés à passer l'(les) épreuve(s) orale(s).
- Admis. Candidats admis sur liste principale. En ce qui concerne les corps d'agents et d'OEA, le décret n° 2002-121 du 31 janvier 2002 relatif au recrutement sans concours dans certains corps de catégorie C, prévoit que les listes classées par ordre d'aptitude (recrutement réservé) ou les listes des candidats déclarés aptes par les commissions de sélection (recrutement externe), peuvent comporter un nombre de noms supérieur à celui des postes à pourvoir.
- Taux de couverture. Rapport en pourcentage du nombre d'admis au nombre de postes.
- Taux de réussite. Rapport en pourcentage du nombre d'admis au nombre de présents.

→ Pour en savoir plus

Source : Direction des personnels, de la modernisation et l'administration du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

[1] Concours des personnels ATOSS (session 2004) (France métropolitaine + DOM)

	Concours externe					Concours interne et réservé (1)				
	Postes	Inscrits	Présents	Admis-sibles	Admis	Postes	Inscrits	Présents	Admis-sibles	Admis (2)
AASU	100	4 087	2 076	357	100	120	3 476	1 866	332	120
SASU	292	24 242	16 506	1 158	292	534	9 334	7 518	1 508	485
CASU	-	-	-	-	-	75	463	315	111	75
Adjoint administratif	578	30 949	21 837	1 844	578	570	12 685	11 064	1 604	517
dont										
adm. et dactylographie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
administration générale	578	30 949	21 837	1 844	578	570	12 685	11 064	1 604	517
Total personnels administratifs	970	59 278	40 419	3 359	970	1 299	25 958	20 763	3 555	1 197
Médecin de l'Éducation nationale	21	93	67	48	18	10	65	65	31	10
dont										
sur titres et travaux	3	5	5	3	-	10	65	65	31	10
sur épreuves	18	88	62	45	18	-	-	-	-	-
Conseiller technique de service social	-	-	-	-	-	44	120	102	55	41
Assistant(e) de service social	108	292	292	252	52	42	49	49	47	16
Infirmier(e) (3)	351	1 232	947	554	279	13	18	18	13	8
Total personnels médico-sociaux	480	1 617	1 306	854	349	109	252	234	146	75
Technicien de laboratoire (2)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Aide de laboratoire	133	1 570	1 043	308	127	79	603	477	193	78
Aide technique de laboratoire	21	434	312	77	21	13	164	127	46	13
dont										
Spé. A sciences naturelles	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Spé. B sciences physiques	21	434	312	77	21	13	164	127	46	13
Total personnels de laboratoire	154	2 004	1 355	385	148	92	767	604	239	91
Technicien de l'Éducation nationale (2)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Maître-ouvrier	246	2 048	1 583	485	177	147	1 652	1 463	355	122
dont										
Agenc. et revêtement	32	154	121	64	25	23	407	346	66	23
Cuisine	154	1 175	942	278	102	95	872	789	207	75
Équipement bureautique et audio.	14	280	189	45	14	4	27	23	11	4
Inst. élec., sanitaires et therm.	46	439	331	98	36	25	346	305	71	20
Ouvrier professionnel	720	5 219	3 935	1 239	528	426	3 390	2 829	631	276
dont										
Accueil	2	103	72	8	2	26	1 653	1 323	93	26
Agencement intérieur	81	496	328	137	62	55	178	149	53	24
Cuisine	323	2 601	2 017	579	234	161	843	742	250	129
Équip. bureautique et audiovisuel	13	170	135	40	13	-	-	-	-	-
Installations électriques	108	989	732	190	91	65	144	124	57	30
Inst. sanitaires et thermiques	105	325	247	131	53	61	118	93	50	16
Revêtement et finitions	88	535	404	154	73	58	454	398	128	51
Ouvrier d'entretien et d'accueil	1 431	12 650	12 650	5 090	1 093	-	-	-	-	-
Total personnels ouvriers	2 397	19 917	18 168	6 814	1 798	573	5 042	4 292	986	398
Total	4 001	82 816	61 248	11 412	3 265	2 073	32 019	25 893	4 926	1 761

(1) Les concours réservés ne comprennent pas les recrutements par liste classée par ordre d'aptitude des agents administratifs et OEA.

(2) Cette session ne comporte pas de recrutement pour les concours de technicien de laboratoire et de technicien de l'Éducation nationale.

(3) Depuis cette session, le concours infirmier est un concours unique (externe + interne) comptabilisé dans les concours externes.

Présentation

À la session 2004, 2 396 postes ont été ouverts à l'ensemble des concours de recrutement des personnels ITRF. On recense 985 postes pour la catégorie A qui regroupe les ingénieurs de recherche (IGR), ingénieurs d'études (IGE) et assistants ingénieurs (ASI), 794 pour la catégorie C (adjoints et agents techniques) et 617 pour les techniciens, seul corps de catégorie B. Il y a 13 % de plus de postes ouverts aux concours externes qu'aux concours internes et réservés. Et le concours externe d'IGR offre même deux fois plus de postes que l'interne ; par ailleurs, ce corps a été exclu du champ d'application de la loi dite "Sapin" de résorption de l'emploi précaire. On compte 53,4 candidats inscrits par poste pour les concours externes avec de fortes variations selon le corps : ce ratio est plus élevé pour les concours de catégorie A, avec 120,5 candidats inscrits par poste au concours externe d'IGE, 93,7 à celui d'ASI et 62,7 pour celui d'IGR. En catégories B et C, on retrouve des ratios plus classiques avec 15,6 candidats inscrits par poste en catégorie C et 14,1 candidats en catégorie B.

Pour les concours internes et réservés, ce rapport est globalement de 9,7 candidats par poste. Il est plutôt plus élevé pour les catégories A : 16,4 candidats par poste au concours d'ASI, et plus faible pour les catégories B et C (7,3 candidats par poste au concours de technicien recherche et formation et 8,8 aux concours d'adjoint et agent technique).

2 171 candidats ont été reçus sur liste principale à l'ensemble des concours, soit un taux de couverture global de 90,6 %. Si 95,6 % des postes offerts au concours de technicien ont été pourvus, seulement 86,6 % des postes le sont pour les concours d'IGR. Globalement, les taux sont comparables selon les types de concours, excepté pour le concours d'IGE, pourvu à 93,1 % en externe et seulement à 79,1 % pour les concours interne et réservé. Ces derniers chiffres doivent cependant être relativisés : d'une part, pour un grand nombre de concours, l'existence de listes complémentaires permet de couvrir le besoin en recrutement, et, d'autre part, les désistements restent nombreux. Le taux de réussite varie également selon les concours : en catégorie B et C, les taux sont les plus élevés avec 11,6 % de réussite au concours de technicien et 9,6 % aux concours d'adjoint et agent techniques. Par contre, ce taux est inférieur à 2,5 % pour les concours de catégorie A et même seulement de 1,2 % pour ceux d'IGE [1].

En ce qui concerne les personnels de bibliothèque, globalement 79,8 candidats sont inscrits pour un poste aux concours externes contre 10,1 aux concours internes et réservés. Le taux de réussite global est de 4,2 %, et même 11,3 % pour les concours internes et réservés, et le taux de couverture est de 100% quel que soit le concours, excepté pour le recrutement interne de conservateur qui dépasse quand même les 80 % [2].

→ Pour en savoir plus

Source : Direction des personnels, de la modernisation et de l'administration du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Définitions

■ Les concours de personnels de bibliothèque sont des concours nationaux organisés par l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques (ENSSIB) de Villeurbanne.

■ Les concours de recrutement des personnels Ingénieurs, et personnels techniques de recherche et formation (ITRF) s'effectuent par branches d'activité professionnelle (BAP) et emploi type. Les modalités d'organisation des concours de catégorie A ont été modifiées en 2002 : ces concours comportent désormais une phase d'admissibilité nationale (un même jury pour tous les postes offerts dans le même corps, la même BAP et le même emploi type) et une phase d'admission locale (organisée au niveau de chaque établissement dans lequel un poste au moins est à pourvoir dans cet emploi type).

La nomenclature des BAP, également rénovée, est la suivante : A : Sciences du vivant (SV) ; B : Sciences chimiques Sciences des matériaux (SCSM) ; C : Sciences de l'ingénieur et instrumentation scientifique (SIIS) ; D : Sciences humaines et sociales (SHS) ; E : Informatique et calcul scientifique (ICS) ; F : Documentation, édition et communication (DEC) ; G : Patrimoine, logistique et prévention (PLP) ; I : Gestion scientifique et technique des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (GST/EPCSCP).

■ Inscrits. Candidats ayant retourné leur(s) dossier(s) complété(s) dans les délais impartis. En catégorie A, un concours est identifié par affectataire d'emploi (phase locale d'admission). Une même personne peut donc s'inscrire à plusieurs concours dans le même emploi type et être déclaré admissible par un même jury pour l'ensemble de ces concours. Il est donc nécessaire, pour ce type de concours, de raisonner en termes de candidatures et non de candidats physiques.

■ Présents. Candidats qui se sont présentés à la première épreuve écrite des concours, lorsqu'elle existe, ou dont le dossier a été jugé recevable.

■ Admissibles. Candidats inscrits autorisés à passer l'(les) épreuve(s) orale(s). Un même candidat peut être admissible à plusieurs concours.

■ Admis. Candidats admis sur liste principale.

■ Taux de couverture/de réussite. Rapport en pourcentage du nombre d'admis au nombre de postes/de présents.

[1] Concours de recrutement des personnels ITRF - session 2004 (France métropolitaine + DOM)

Corps	BAP	Concours externes					Concours internes et réservés				
		Postes	Inscrits	Présents	Admissibles	Admis	Postes	Inscrits	Présents	Admissibles	Admis
Ingénieurs de recherche (IGR)	A	7	781	715	177	6	-	-	-	-	-
	B	9	849	792	230	9	-	-	-	-	-
	C	13	1 060	981	203	12	-	-	-	-	-
	D	8	318	298	106	7	4	28	28	23	4
	E	45	3 223	3 094	578	37	20	245	235	99	19
	F	3	57	55	12	2	1	8	8	2	1
	G	14	275	272	120	12	4	15	15	8	3
	I	15	590	582	94	11	21	239	238	118	19
	Total	114	7 153	6 789	1 520	96	50	535	524	250	46
Ingénieurs d'études (IGE)	A	15	2 133	2 087	767	14	14	54	46	26	10
	B	19	3 394	3 361	1 167	18	4	13	10	9	4
	C	20	1 449	1 430	391	18	8	33	28	21	8
	D	9	938	906	281	9	8	16	14	11	8
	E	93	16 326	16 046	3 364	87	38	581	566	231	30
	F	39	4 753	4 706	1 559	37	37	264	252	165	33
	G	35	877	869	507	34	4	26	26	15	3
	I	59	4 970	4 911	910	52	78	716	677	248	55
	Total	289	34 840	34 316	8 946	269	191	1 703	1 619	726	151
Assistants ingénieurs (ASI)	A	16	1 530	974	204	14	6	56	54	43	6
	B	8	731	441	155	7	3	19	19	19	3
	C	22	788	397	252	21	11	63	56	39	10
	D	3	99	55	22	3	2	5	4	3	2
	E	59	10 188	6 456	949	56	43	831	787	182	40
	F	12	1 013	485	120	12	35	202	190	101	33
	G	32	495	352	88	22	15	219	212	93	13
	I	17	997	452	151	16	57	1 428	1 310	330	40
	Total	169	15 841	9 612	1 941	151	172	2 823	2 632	810	147
Technicien RF	A	29	434	228	93	28	9	54	49	39	8
	B	26	323	185	82	25	7	25	23	14	7
	C	68	379	202	104	68	11	33	31	21	10
	D	1	40	10	7	1	-	-	-	-	-
	E	93	1 784	1 376	272	93	31	187	169	70	31
	F	37	542	312	101	37	41	179	175	77	32
	G	36	235	166	80	32	37	274	265	105	35
	I	50	1 061	617	189	50	141	1 282	1 255	323	133
	Total	340	4 798	3 096	928	334	277	2 034	1 967	649	256
Adjoint technique RF, agent technique RF	A	58	446	274	173	55	23	139	137	57	22
	B	22	232	159	115	22	18	53	51	33	17
	C	31	178	109	79	29	8	17	16	13	8
	D	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	E	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	F	23	679	404	104	21	33	200	191	89	29
	G	153	1 300	904	433	136	123	859	828	349	110
	I	82	2 914	2 001	393	81	220	2 478	2 437	683	191
	Total	369	5 749	3 851	1 297	344	425	3 746	3 660	1 224	377
Ensemble	1 281	68 381	57 664	14 632	1 194	1 115	10 841	10 402	3 659	977	

Remarque : des concours réservés (sessions possibles : 2002 à 2005) sont organisés afin de permettre à des agents non titulaires d'être recrutés, sous certaines conditions, dans les différents corps ITRF (loi dite "Sapin" n° 2001-2 du 3 janvier 2001). Les IGR ont été exclus du champ d'application de cette loi.

[2] Concours des personnels de bibliothèque - session 2004 (France métropolitaine + DOM)

	Concours externes					Concours internes et réservés				
	Postes	Inscrits	Présents	Admissibles	Admis	Postes	Inscrits	Présents	Admissibles	Admis
Conservateur (1)	23	1 356	850	134	23	33	188	163	41	27
Bibliothécaire	27	2 330	1 346	87	27	36	571	447	141	36
Bibliothécaire adjoint spécialisé	35	447	251	102	35	33	333	290	96	33
Assistant des bibliothèques	28	3 815	2 095	126	28	55	543	490	220	55
Magasinier en chef	8	1 705	1 056	69	8	32	269	233	97	32
Total	121	9 653	5 598	518	121	189	1 904	1 623	595	183

(1) Dont le concours de conservateur chartiste (comptabilisé dans les concours internes et réservés).

10 Budget, coûts et financement

10

10.1	Le financement de la dépense intérieure d'éducation	296
10.2	Le budget : analyse et évolution	298
10.3	L'évolution de la dépense intérieure d'éducation	300
10.4	Le financement des producteurs d'éducation	302
10.5	Les dépenses par élève et par étudiant	304
10.6	La taxe d'apprentissage	306
10.7	Les bourses nationales du second degré	308
10.8	L'aide aux étudiants	310
10.9	L'action sociale en faveur des étudiants	312

Présentation

L'éducation au sens du compte économique comprend les activités d'enseignement sous toutes leurs formes, scolaires de tous niveaux ou extrascolaires, les activités annexes (administration générale de l'Éducation, cantines et internats, orientation, médecine scolaire, recherche sur l'éducation, bibliothèques universitaires), les achats de biens et services liés à l'éducation (transport scolaire, fournitures et livres scolaires, habillement et loisirs liés à la fréquentation scolaire), la rémunération du personnel d'éducation en formation.

L'évaluation provisoire du compte de l'éducation 2003 a estimé à 111,3 milliards d'euros l'effort de la collectivité nationale pour les activités d'éducation, ce qui représente 7,1 % du produit intérieur brut (PIB).

L'État assure 60,9 % du financement final total, les collectivités territoriales 21,1 %, les entreprises 5,8 %, les ménages 11,4 % et les autres administrations 0,8 %.

En financement initial (avant transferts), la structure devient : État 64,7 %, collectivités territoriales 19,3 %, entreprises 5,8 %, ménages 8 %, autres administrations 0,8 %, CAF 1,4 %.

Les postes de dépenses les plus importants sont l'enseignement du second degré (35,3 % de la dépense totale), du premier degré (20,8 %), l'enseignement supérieur (14,6 %), les formations de type extrascolaire (9,6 %) et les cantines et internats (7,5 %).

Avertissement

– les données concernant la dépense intérieure d'éducation pour 2004 ne sont pas encore disponibles. Elles paraîtront dans une Note d'Information qui sera publiée en novembre 2005.

– le compte satellite de la Comptabilité nationale a fait l'objet d'une rénovation avec trois changements importants : intégration des DOM, nouvelle évaluation des charges sociales rattachées aux rémunérations des personnels et réévaluation des dépenses des ménages. Cette rénovation a d'abord porté sur la période 1999-2003, puis a fait l'objet d'une réropolation jusqu'en 1975 de la seule dépense intérieure d'éducation.

Définitions

■ **Compte économique de l'éducation.** Compte satellite de la comptabilité nationale décrivant les flux financiers dans le domaine de l'éducation.

■ **Enseignement de type scolaire.** Enseignement à plein temps sur un cycle annuel.

■ **Enseignement de type extrascolaire.** Formation continue, enseignement par correspondance, stages, cours du soir, leçons particulières, télévision scolaire.

■ **Financier final. Dernier financier.** Par exemple, lorsqu'une collectivité territoriale est maître d'ouvrage d'une construction scolaire, elle peut recevoir une subvention de l'État. La totalité de la dépense est affectée aux collectivités territoriales, dernier financier. Les dépenses de l'État ne comprennent pas la subvention.

Les bourses d'études versées aux ménages sont traitées comme un transfert entre le financier, l'État ou les collectivités territoriales, et le financier ménage. Elles n'apparaissent pas comme dépense de l'État.

■ **Dépense intérieure d'enseignement.** Total des dépenses effectuées en France métropolitaine et dans les DOM pour des activités d'enseignement.

■ **Dépense intérieure d'éducation.** Total des dépenses effectuées en France métropolitaine et dans les DOM pour des activités d'éducation et pour l'achat de biens et services liés à l'éducation.

■ **Produit intérieur brut (PIB).** Il est égal à la somme des valeurs ajoutées brutes, augmentée de la TVA sur les produits et des droits de douanes.

→ Pour en savoir plus

Publications

– Notes d'Information, 95.30, 96.30, 97.35, 98.32, 99.37, 00.38, 01.49, 02.51, 05.05.

– "Le compte de l'éducation", Les dossiers d'Éducation et Formations, n° 113, décembre 1999 (années 1995 à 1998) ; n° 118, décembre 2000 (années 1996 à 1999) ; n° 125, novembre 2001 (années 1997 à 2000) ; n° 140, décembre 2002 (années 1998 à 2001) MEN-Direction de l'évaluation et de la prospective.

– "Le compte de l'éducation. Principes et méthodes", Les dossiers d'Éducation et Formations, n° 7, octobre 1990, MEN-Direction de l'évaluation et de la prospective.

Source : Compte provisoire de l'éducation pour 2003.

[1] Financement des activités d'éducation et des achats de biens et services liés à l'éducation en 2003 - Dépenses totales (courantes + capital) des financeurs finals - évaluation provisoires (France métropolitaine + DOM) (millions d'euros)

	Enseignement de type scolaire			Ense. de type extra-scolaire	Total activités d'enseignement
	1 ^{er} degré	2 nd degré	Ens. supérieur		
Éducation nationale	14 218	29 399	10 623	426	54 666
Autres ministères (1)	-	1 331	1 334	2 767	5 432
Total État	14 218	30 730	11 957	3 193	60 098
Collectivités territoriales	8 549	6 191	930	1 782	17 452
Autres administrations	-	358	177	225	760
Entreprises	-	916	1 143	4 394	6 453
Ménages	422	1 123	2 022	1 113	4 680
Total général	23 189	39 318	16 229	10 707	89 443

Dépense intérieure d'enseignement : 89,5 milliards d'euros.

(suite)	Activités annexes			Achats de biens et services liés			Rémunération du personnel en formation	Total de la dépense int. d'éducation
	Administration générale	Cantines, internats	Autres (2)	Transports scolaires	Fournitures et livres scolaires	Habillement et autres (3)		
Éducation nationale	2 302	2 345	490	100	74	-	2 005	61 982
Autres ministères	99	96	131	-	-	-	-	5 758
Total État	2 401	2 441	621	100	74	-	2 005	67 740
Collectivités territoriales	1 236	2 391	116	2 126	179	-	-	23 500
Autres administrations	-	83	-	-	-	-	-	843
Entreprises	2	16	-	-	-	-	-	6 471
Ménages	127	3 408	7	86	2 488	1 956	-	12 752
Total général	3 766	8 339	744	2 312	2 741	1 956	2 005	111 306

Dépense intérieure d'éducation : 111,3 milliards d'euros

Part du PIB consacrée à l'éducation : 7,1 %

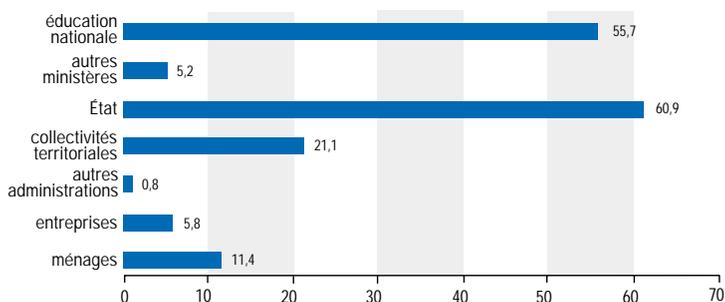
(1) Y compris le reste du monde (Union européenne et pays étrangers).

(2) Médecine scolaire, orientation.

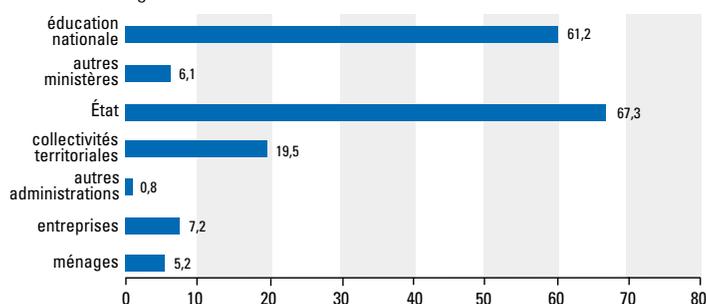
(3) Leçons particulières.

[2] Structures du financement final en 2003 (%)

Ensemble des activités



Activités d'enseignement



Présentation

Les dotations de crédits inscrites au budget du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MENESR) s'élèvent en 2005 à 65,96 milliards d'euros, soit 56,60 milliards pour la section scolaire et 9,36 milliards pour celle de l'enseignement supérieur (hors les crédits inscrits au budget civil de recherche et développement).

Par rapport à la Loi de finances initiale pour 2004, les crédits ouverts sur ces deux sections budgétaires en 2005 progressent de 2,07 % en euros courants.

Pour la section "scolaire", au-delà de la progression des crédits, le budget 2005 traduit la poursuite de l'effort engagé en faveur d'une meilleure gestion du système éducatif. Les effectifs enseignants sont redéployés en fonction des évolutions démographiques contraires affectant le premier degré (hausse de + de 30 000) et le second degré (baisse d'environ 40 000). Dans le même temps, un effort très important (255 M€ en année pleine, soit une augmentation de plus de 17 % par rapport à 2004) est consacré à la revalorisation des conditions de rémunération des personnels et à l'amélioration de leurs déroulements de carrière.

La section "supérieur" du PLF 2005 enregistre une progression de 3,02 % par rapport à 2004. Cette augmentation concerne surtout les crédits de paiement des dépenses en capital, qui progressent de plus de 18 % afin d'assurer le respect par l'État de ses obligations en matière de construction, telles qu'elles résultent notamment des contrats de plan État-Régions et de renforcer le plan de mise en sécurité des bâtiments universitaires.

Les bourses d'enseignement supérieur sont revalorisées, les contingents de bourses de mérite et des prêts d'honneur augmentés et une allocation d'aide d'urgence est créée. De plus, les crédits consacrés à la réhabilitation des logements étudiants connaissent une forte hausse.

De 2000 à 2005, la part du budget du MENESR (hors recherche) dans le budget général de l'État est passée de 21,68 % à 23,31 %. La part du budget du MENESR (hors recherche) dans le PIB s'est quant à elle stabilisée autour de 4 % pendant la même période. Le budget du MENESR est constitué à plus de 90 % par des crédits de personnels, les lois de Décentralisation de 1983 et 1985 ont transféré les charges de fonctionnement et d'investissement des collèges et des lycées aux collectivités territoriales, l'État ayant conservé la charge de ces dépenses en qui concerne les établissements d'enseignement supérieur.

Définitions

- Budget voté. Il s'agit ici de la Loi de finances votée initialement, y compris, quand il y a lieu, la Loi de finances rectificative votée ultérieurement.
- Budget général de l'État. Ensemble des budgets civils et du budget du ministère de la Défense.
- Produit intérieur brut (PIB). Il est égal à la somme des valeurs ajoutées brutes augmentée de la TVA sur les produits et des droits de douane.
- Projet de loi de finances (PLF). Document soumis au vote du Parlement entre le 1^{er} octobre et le 31 décembre de l'année n-1 (hors éventuels amendements parlementaires).
- Dépenses ordinaires. Ces dépenses recouvrent les dépenses de personnel, les autres dépenses de fonctionnement et les dépenses d'action sociale.
- Dépenses de capital. Dépenses de maintenance et d'investissement (crédits de paiement des titres V et VI).
- LOLF. Loi organique du 1^{er} août 2001 relative aux Loix de finances. Cette réforme de l'ordonnance du 2 janvier 1959 qui régissait depuis lors les finances de l'État, modifie les règles budgétaires et comptables de l'État.
- AP. Autorisations de programme.
- CP. Crédits de paiement des dépenses en capital.

→ Pour en savoir plus

Source

– PLF 2004, Budget voté de 2004, I- enseignement scolaire et II- enseignement supérieur, Notes bleues de Bercy, Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, DAF, avril 2004.

[1] Évolution du budget (1) du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, du budget de l'État et du PIB de 2000 à 2005 (hors Recherche) (% et milliards d'euros)

	2000	2001 (3)	2002	2003	2004	2005
	Budget voté % (2)	(4)				
Section enseignement scolaire						
Dépenses ordinaires	46,90	50,50	52,58	53,92	55,48	56,53
Dépenses en capital	0,10	0,10	0,11	0,08	0,06	0,07
Total	47,0	50,6	52,7	54,0	55,54	56,60
Accroissement en %	7,66%	4,13%	2,49%	2,84%	1,91%	
Section supérieure						
Dépenses ordinaires	7,18	7,71	8,02	8,16	8,31	8,49
Dépenses en capital	0,82	0,84	0,72	0,67	0,77	0,88
Total	8,0	8,6	8,7	8,83	9,09	9,36
Accroissement en %	6,88%	2,22%	1,03%	2,91%	3,05%	
Total budget de l'Éducation nationale						
Dépenses ordinaires	54,1	58,22	60,6	62,08	63,79	65,02
Dépenses en capital	0,93	1,0	0,82	0,75	0,83	0,95
Total ministère	55,0	59,2	61,4	62,83	64,62	65,96
Accroissement en %	7,52%	3,77%	2,33%	2,85%	2,07%	
Budget de l'État						
Budget de l'État	253,81	260,90	266,3	273,8	277,9	283,00
Accroissement en %	2,79%	2,07%	2,82%	1,50%	1,84%	
Budget ministère/budget État	21,68%	22,68%	23,06%	22,95%	23,25%	23,31%
Produit intérieur brut (PIB)	1 405,0	1 464,0	1 521,0	1 559,0	1 624,2	1 688,30
Accroissement en %	4,20%	3,89%	2,50%	3,40%	3,95%	
Budget ministère/PIB	3,92%	4,04%	4,04%	4,03%	3,98%	3,91%

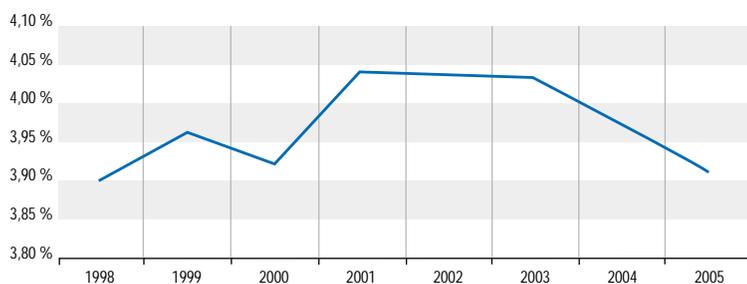
(1) Scolaire et supérieur.

(2) Pourcentages d'accroissement.

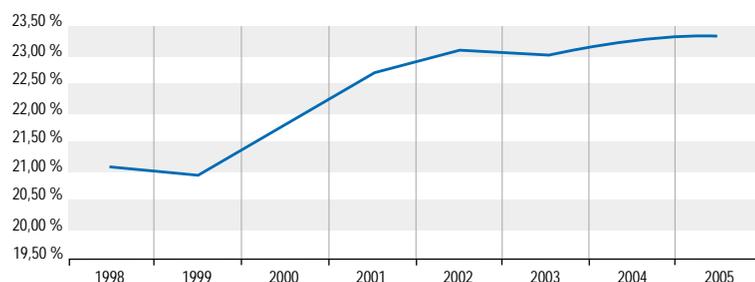
(3) En 2001, transfert du budget des Charges communes vers le budget du ministère des crédits de cotisations patronales.

(4) Budget 2005 à structure constante (Notes bleues de Bercy).

[2] Évolution du budget de l'Éducation nationale par rapport au PIB



[3] Évolution du budget de l'Éducation nationale par rapport au budget de l'État



Présentation

La dépense intérieure d'éducation s'élève en 2003 à 111,3 milliards d'euros. Elle a plus que doublé depuis 1974 (évolution à prix constants), ce qui représente une évolution annuelle d'environ 2,5%. Sur la même période, le produit intérieur brut (PIB) a augmenté de 84,5 %, soit 2,2 % par an [1][2][3].

En 1974, la dépense intérieure d'éducation représentait 6,4 % du PIB ; elle représente, en 2003, 7,1 % de cet agrégat. De 1986 à 1989, la dépense d'éducation augmente moins vite que le PIB. Cette tendance s'inverse de 1990 à 1993. Depuis 1995, la dépense intérieure d'éducation et celle du PIB progressent de façon assez proche [1] si ce n'est entre 1998 et 2001 où le PIB progresse très fortement en raison d'une activité économique très soutenue. De 1974 à 2003, la dépense d'éducation a connu un taux de croissance annuel moyen de 2,5 % supérieur à celui du PIB, en hausse de 2,1 % par an sur la période.

Les tableaux [1] et [2] donnent l'évolution de la dépense intérieure d'éducation par unité de financement. Entre 1974 et 2003, la part du ministère de l'Éducation nationale diminue de 59,5 % à 55,7 %. Parmi les autres financeurs, les collectivités territoriales, suite aux lois de décentralisation, ont sensiblement accru leur part (13,9 % en 1974, 21,1 % en 2003). Le tableau [3] montre l'évolution de la dépense intérieure d'éducation par niveau d'enseignement entre 1974 et 2003. On note une diminution de la part du premier degré (de 30,8 % à 26,9 %) et une augmentation du second degré (de 43,1 % à 45,3 %) et du supérieur (de 14,5 % à 17 %).

Définitions

■ **Financeur final.** Dernier financeur. Par exemple, lorsqu'une collectivité territoriale est maître d'ouvrage d'une construction scolaire, elle peut recevoir une subvention de l'État. La totalité de la dépense est affectée aux collectivités territoriales, dernier financeur. Les dépenses de l'État ne comprennent pas la subvention.

Les bourses d'études versées aux ménages sont traitées comme un transfert entre le financeur État ou collectivités territoriales et le financeur ménages. Elles n'apparaissent pas comme dépense de l'État.

■ **Évaluation aux prix de 2003.** Estimations utilisées afin de corriger l'effet de l'inflation, permettant ainsi de comparer l'évolution "en volume" des dépenses d'éducation.

Avertissement

- les données concernant la dépense intérieure d'éducation pour 2004 ne sont pas encore disponibles. Elles paraîtront dans une Note d'Information qui sera publiée en novembre 2005.
- le compte satellite de la Comptabilité nationale a fait l'objet d'une rénovation avec trois changements importants : intégration des DOM, nouvelle évaluation des charges sociales rattachées aux rémunérations des personnels et réévaluation des dépenses des ménages. Cette rénovation a d'abord porté sur la période 1999-2003, puis a fait l'objet d'une rétopolation jusqu'en 1975 de la seule dépense intérieure d'éducation.

→ Pour en savoir plus

Publications

- Notes d'Information, 95.30, 96.30, 97.35, 98.32, 99.37, 00.38, 01.49, 02.51, 05.05.
- "Le compte de l'éducation", Les dossiers d'Éducation et Formations, n° 113, décembre 1999 (années 1995 à 1998) ; n° 118, décembre 2000 (années 1996 à 1999) ; n° 125, novembre 2001 (années 1997 à 2000) ; n° 140, décembre 2002 (années 1998 à 2001) MEN-Direction de l'évaluation et de la prospective.
- "Le compte de l'éducation. Principes et méthodes", Les dossiers d'Éducation et Formations, n° 7, octobre 1990, MEN-Direction de l'évaluation et de la prospective.

Source : Compte provisoire de l'éducation pour 2003.

L'évolution de la dépense intérieure d'éducation

[1] Évolution de la dépense intérieure d'éducation par unité de financement de 1974 à 2003 (1)
Dépenses totales par financeur final (millions d'euros prix courants)
(France métropolitaine + DOM)

	1974	1984	1994	1999	2000	2001	2002	2003
Éducation nationale	7 654	28 259	48 041	56 807	58 382	59 654	61 293	61 982
Autres ministères (2)	1 099	3 139	5 344	5 560	5 729	5 918	5 889	5 758
Collectivités territoriales	1 790	6 895	18 486	22 317	22 793	22 717	22 770	23 500
Autres administrations publiques	37	165	1 001	733	769	799	826	843
Entreprises	627	2 615	4 795	5 511	5 721	5 864	6 374	6 471
Ménages	1 651	5 906	10 007	11 789	11 961	12 275	12 535	12 752
Total général	12 859	46 979	87 674	102 717	105 354	107 227	109 688	111 306
% du PIB	6,4%	7,0%	7,7%	7,6%	7,4%	7,3%	7,2%	7,1%

(1) Évaluations provisoires à partir de 2000.

(2) Y compris le reste du monde (Union européenne et pays étrangers).

[2] Structure de la dépense intérieure d'éducation par unité de financement de 1974 à 2003 (1)
Dépenses totales par financeur final (en %) (France métropolitaine + DOM)

	1974	1984	1994	1999	2000	2001	2002	2003
Éducation nationale	59,5	60,2	54,8	55,3	55,4	55,6	55,9	55,7
Autres ministères	8,5	6,7	6,1	5,4	5,4	5,5	5,4	5,2
Collectivités territoriales	13,9	14,7	21,1	21,7	21,6	21,2	20,8	21,1
Autres administrations publiques	0,3	0,4	1,1	0,7	0,7	0,7	0,8	0,8
Entreprises	4,9	5,6	5,5	5,4	5,4	5,5	5,8	5,8
Ménages	12,8	12,6	11,4	11,5	11,4	11,4	11,4	11,5
Total général	100,0							

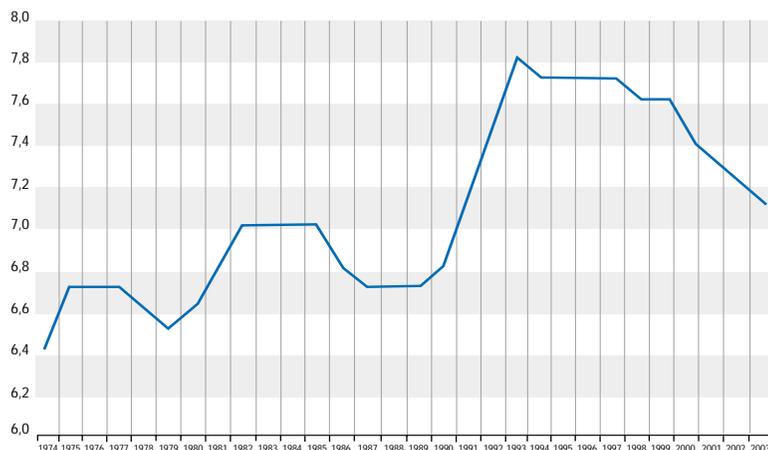
(1) Évaluations provisoires à partir de 2000.

[3] Évolution de la dépense intérieure d'éducation par niveau d'enseignement de 1974 à 2003 (1)
(millions d'euros prix courants) (France métropolitaine + DOM)

Niveaux d'enseignement	1974	1984	1994	1999	2000	2001	2002	2003
Premier degré	3 958	13 061	23 420	27 783	28 429	28 775	29 292	29 955
Second degré	5 540	21 332	39 543	46 654	47 878	48 851	49 909	50 456
Supérieur	1 870	7 198	14 718	17 162	17 717	18 058	18 564	18 913
Formation continue	1 337	4 829	8 949	9 895	10 102	10 301	10 655	10 677
Non ventilé	154	559	1 044	1 223	1 228	1 242	1 268	1 305
Total	12 859	46 979	87 674	102 717	105 354	107 227	109 688	111 306

(1) Évaluations provisoires à partir de 2000.

[4] Évolution de la part de la dépense intérieure d'éducation dans le PIB de 1974 à 2003
(France métropolitaine + DOM)



Présentation

Les unités de production du compte économique de l'éducation sont les agents économiques qui produisent les activités caractéristiques, activités d'enseignement et activités annexes, grâce aux ressources mises à leur disposition par les unités de financement (voir en 10.1 et 10.3).

Le montant total des ressources des unités de production est donc égal au montant total des dépenses des unités de financement pour ces activités, soit 104,5 milliards d'euros en 2003.

Les producteurs d'activités d'enseignement, établissements publics ou privés subventionnés ou non, ont reçu 97,7 milliards d'euros.

Le tableau [1] indique le total des ressources des unités de production selon l'origine du financement.

Ainsi, par exemple, en 2003, les établissements publics du second degré ont reçu 37,7 milliards d'euros dont 29,3 milliards d'euros provenaient du ministère de l'Éducation nationale, soit 73,3 % de leurs ressources totales.

Ces ressources correspondent à l'ensemble des activités des établissements : enseignement scolaire, formation continue, cantines et internats, orientation, etc. Les dépenses de personnel effectuées directement par l'État ainsi que les dépenses en capital sont comptabilisées. Il s'agit de la totalité des dépenses des unités de financement pour les activités produites par les établissements.

Définitions

■ Établissements privés à financement public prédominant. Établissements pour lesquels au moins 50 % du financement provient des administrations publiques. Ce sont les établissements privés du premier degré et du second degré sous contrat, certaines écoles d'enseignement supérieur, les établissements privés de l'éducation surveillée, l'association pour la formation professionnelle des adultes (AFPA).

■ Autres producteurs d'enseignement privés. Ce sont les établissements hors contrat, les établissements déclarant des bénéfices industriels et commerciaux, les professions libérales déclarant des bénéfices non commerciaux, et les individus donnant des leçons particulières.

■ Voir rubriques "Définitions" en 10.2 et 10.3.

Avertissement

– les données concernant la dépense intérieure d'éducation pour 2004 ne sont pas encore disponibles. Elles paraîtront dans une Note d'Information qui sera publiée en novembre 2005.

– le compte satellite de la Comptabilité nationale a fait l'objet d'une rénovation avec trois changements importants : intégration des DOM, nouvelle évaluation des charges sociales rattachées aux rémunérations des personnels et réévaluation des dépenses des ménages. Cette rénovation a d'abord porté sur la période 1999-2003, puis a fait l'objet d'une rétropolation jusqu'en 1975 de la seule dépense intérieure d'éducation.

→ Pour en savoir plus

Publications

– Notes d'Information, 95.30, 96.30, 97.35, 98.32, 99.37, 00.38, 01.49, 02.51, 05.05.

– "Le compte de l'éducation", Les dossiers d'Éducation et Formations, n° 113, décembre 1999 (années 1995 à 1998) ; n° 118, décembre 2000 (années 1996 à 1999) ; n° 125, novembre 2001 (années 1997 à 2000) ; n° 140, décembre 2002 (années 1998 à 2001) MEN-Direction de l'évaluation et de la prospective.

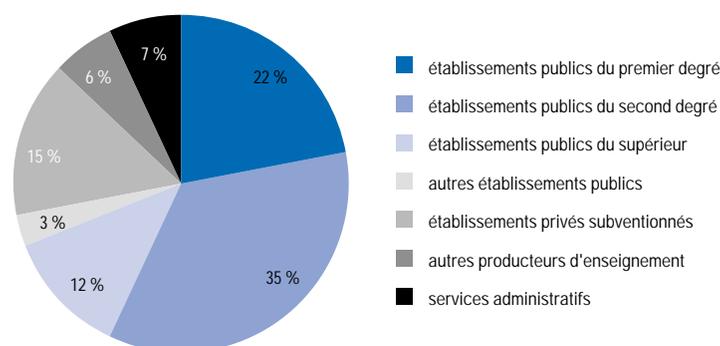
– "Le compte de l'éducation. Principes et méthodes", Les dossiers d'Éducation et Formations, n° 7, octobre 1990, MEN-Direction de l'évaluation et de la prospective.

Source : Compte provisoire de l'éducation pour 2003.

[1] Financement des producteurs d'enseignement et de formation en 2003 - Dépenses totales (courantes + capital) des financeurs finals (millions d'euros) (France métropolitaine + DOM)

	Éducation nationale	Autres ministères	Collectivités territoriales	Autres administrations	Entreprises	Ménages	Reste du monde	Total
Établissements publics d'enseignement	50 808	3 692	17 197	617	1 108	2 846	30	76 298
Écoles maternelles et élémentaires	12 187		10 149			699		23 036
Collèges et lycées	29 302	849	5 293	340	398	1 485	22	37 689
Centres de formation d'apprentis	3	23	87		57	3	1	174
Universités	7 549	63	410	45	122	273	5	8 468
Autres établissements d'enseignement supérieur	710	1 259	12	39	458	201	1	2 681
Centres de formation artistique		166	941		8	68		1 183
Centres d'enseignement spécial	646	367	90	3	2	9		1 118
Organismes d'enseignement à distance	87		7			79		173
Organismes de formation extra-scolaire	322	962	207	190	63	29	1	1 776
Établissements privés subventionnés	6 483	1 560	2 326	66	2 516	2 552	138	15 641
Écoles maternelles et élémentaires	1 553		634			657		2 844
Collèges et lycées	4 858	420	372	1	128	1 408		7 186
Centres de formation d'apprentis		1	714	40	722	133	8	1 618
Établissements d'enseignement supérieur	72	133	12	25	220	203		665
Centres d'enseignement spécial								-
Organismes de formation extra-scolaire		1 006	594		1 446	151	130	3 328
Établissements privés non subventionnés	-	74	334	100	2 843	2 327	88	5 766
Écoles maternelles et élémentaires						56		56
Établissements du second degré					51	319		370
Centres de formation d'apprentis		1	1					2
Écoles supérieures				43	212	1 154		1 409
Organismes de formation extra-scolaire		73	333	57	2 582	798	88	3 929
Total producteurs d'enseignement	57 291	5 326	19 857	783	6 467	7 725	256	97 705
Services administratifs et organismes publics	4 710	176	1 339	60	2	495		6 782
Total général	62 001	5 502	21 196	843	6 469	8 220	256	104 487

[2] Répartition du financement selon l'unité de production destinataire en 2003 (France métropolitaine + DOM)



Présentation

Les dépenses moyennes par élève varient beaucoup selon le niveau d'enseignement : de 4 240 euros pour un élève du préélémentaire à 11 990 euros pour un étudiant en section de techniciens supérieurs. La dépense moyenne, tous niveaux scolaires confondus, est de 6 600 euros.

Ces dépenses correspondent surtout à des dépenses de personnel.

Les écarts résultent des différences de taux d'encadrement, de statut des enseignants (rémunérations et obligations de service), des caractéristiques de chaque type d'enseignement (matériel pour l'enseignement technique et professionnel) et de l'importance relative des investissements réalisés.

Les écarts dus aux différences de statut et de rémunération des enseignants sont en partie compensés par un nombre d'élèves par classe plus faible dans les collèges et le second cycle professionnel que dans le second cycle long.

Les dépenses de fonctionnement matériel sont plus importantes pour les formations techniques.

Avertissement

– les données concernant la dépense intérieure d'éducation pour 2004 ne sont pas encore disponibles. Elles paraîtront dans une Note d'Information qui sera publiée en novembre 2005.

– le compte satellite de la Comptabilité nationale a fait l'objet d'une rénovation avec trois changements importants : intégration des DOM, nouvelle évaluation des charges sociales rattachées aux rémunérations des personnels et réévaluation des dépenses des ménages. Cette rénovation a d'abord porté sur la période 1999-2003, puis a fait l'objet d'une rétropolation jusqu'en 1975 de la seule dépense intérieure d'éducation.

Définitions

■ **Dépense moyenne par élève.** La dépense moyenne par élève prend en compte la totalité des dépenses, à savoir les dépenses courantes et les dépenses en capital, ainsi que l'intégralité des activités dans les établissements publics et privés, à l'exclusion des activités extrascolaires et de formation continue.

Pour chaque niveau d'enseignement, la dépense moyenne par élève est égale à la somme des dépenses totales des unités de financement du compte de l'éducation, divisée par le nombre d'élèves.

■ **Prix.** Les dépenses et les coûts moyens sont exprimés en euros par élève et par an.

On parle de "prix courants" par opposition aux "prix constants" utilisés dans certaines études pour lesquelles on élimine l'effet de l'inflation.

■ **Indice moyen (indice nouveau majoré).** Réellement perçu en moyenne au 1^{er} janvier 2003 ; il tient compte de la répartition par échelon des effectifs dans chaque catégorie, mais ne donne qu'une vision très approximative des salaires, puisque les diverses primes, indemnités, heures supplémentaires ne sont pas incluses, pas plus que l'indemnité de résidence, ni l'éventuel supplément familial de traitement.

→ Pour en savoir plus

Publications

– Notes d'Information, 95.30, 96.30, 97.35, 98.32, 99.37, 00.38, 01.49, 02.51, 05.05.

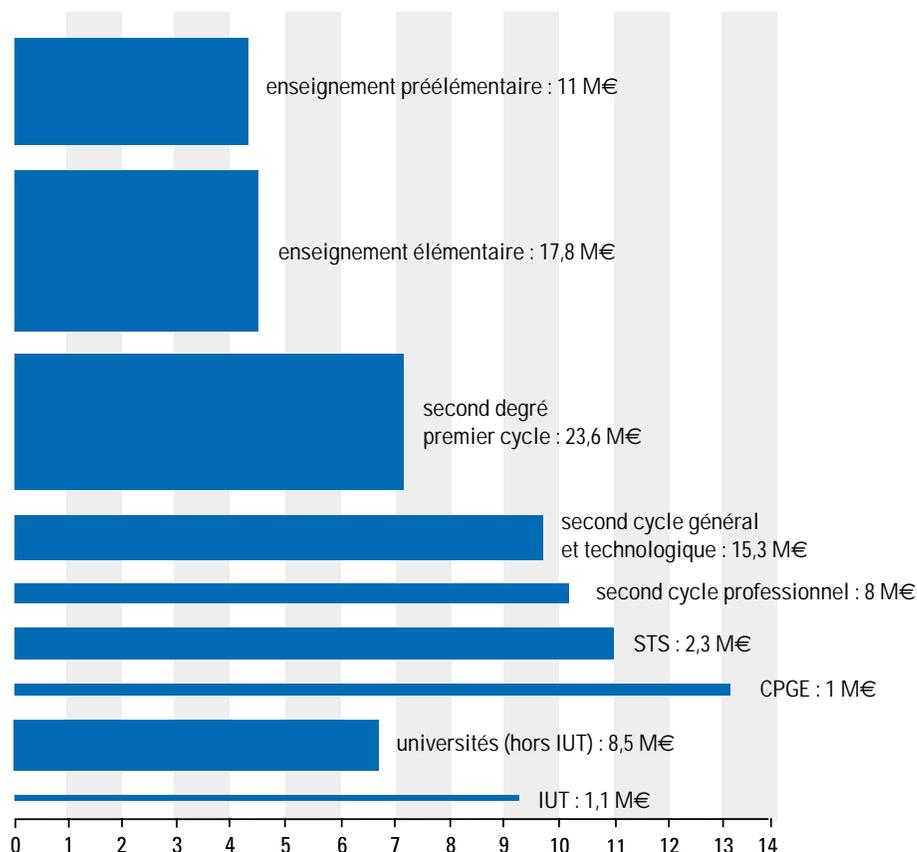
– "Le compte de l'éducation", Les dossiers d'Éducation et Formations, n° 113, décembre 1999 (années 1995 à 1998) ; n° 118, décembre 2000 (années 1996 à 1999) ; n° 125, novembre 2001 (années 1997 à 2000) ; n° 140, décembre 2002 (années 1998 à 2001) MEN-Direction de l'évaluation et de la prospective.

– "Le compte de l'éducation. Principes et méthodes", Les dossiers d'Éducation et Formations, n° 7, octobre 1990, MEN-Direction de l'évaluation et de la prospective.

Source : Compte provisoire de l'éducation pour 2003.

Les dépenses par élève et par étudiant

[1] Dépense globale et dépense moyenne par élève et par étudiant en 2003 (milliards d'euros)



Pour lire le graphique

Chaque rectangle représente un niveau d'enseignement. La base horizontale d'un rectangle est égale à la dépense moyenne par élève ou par étudiant, et la hauteur au nombre d'élèves ou d'étudiants. La surface représente donc la dépense totale pour le niveau d'enseignement considéré.

M€ = milliard d'euros.

1 million d'élèves [] 1 milliard d'€
1 000 €
par élèves

Année 2003 Activités	Effectifs (milliers)	Dépense moyenne par élève (milliers d'euros)	Dépense globale (milliards d'euros)
Enseignement préélémentaire	2 583 669	4,24	11,0
Enseignement élémentaire	3 910 998	4,53	17,8
Second degré, premier cycle	3 299 471	7,15	23,6
Second degré, second cycle général et technologique	1 566 233	9,75	15,3
Second degré, second cycle professionnel	793 640	10,13	8,0
STS	194 026	11,99	2,3
CPGE	78 323	13,17	1,0
Universités (hors IUT)	1 247 401	6,82	8,5
IUT	114 884	9,32	1,1

Présentation

Les établissements d'enseignement publics et privés et les centres de formation d'apprentis (CFA) relevant du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ont reçu, en 2003, 976,1 millions d'euros au titre de la taxe d'apprentissage due par les entreprises sur les salaires versés en 2002.

Les centres de formation d'apprentis (CFA) ont reçu la part la plus importante du financement total (47 %), les établissements publics et privés (sous contrat et hors contrat) du second degré et les établissements d'enseignement supérieur se partagent l'autre moitié de façon sensiblement égale (26,1 % et 25,4 %). Plus des quatre cinquièmes de la taxe (86,3 %) ont été reçus par l'intermédiaire des organismes collecteurs. L'examen de cette donnée sur les années précédentes fait apparaître une augmentation régulière de la part de taxe par les organismes collecteurs, ce qui confirme leur importance.

En moyenne, pour chaque élève des sections ouvrant droit à la taxe, un établissement public a reçu 191 euros (183 pour un lycée professionnel, 134 pour le collège et 101 pour le lycée) ; un établissement du second degré privé reçoit plus du double. Au niveau de l'enseignement supérieur, un établissement privé a perçu en moyenne plus de 2 000 euros par étudiant et son homologue du secteur public près de 180 euros.

Définitions

■ La taxe d'apprentissage est une taxe d'État due par les entreprises. Elle est calculée en multipliant le montant des salaires bruts versés par l'entreprise l'année précédente par le taux de 0,5 % (0,1 % pour les départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin). Le produit de la taxe d'apprentissage est inscrit au budget de l'État. Toutefois une faible partie de la taxe est versée au Trésor public, les entreprises pouvant déduire du montant de certaines dépenses dont notamment les subventions aux établissements d'enseignement dispensant des premières formations technologiques et professionnelles. L'enquête de la direction de l'Évaluation et de la Prospective (DEP) recense les subventions des entreprises venant en exonération de la taxe d'apprentissage.

■ Organismes collecteurs. Chambres de commerce et d'industrie, chambres des métiers, organismes agréés. Les organismes collecteurs peuvent recevoir les subventions des entreprises et les reversent aux établissements d'enseignement éventuellement désignés par les entreprises.

■ Élèves ouvrant droit à la taxe d'apprentissage. Élèves des sections qui préparent à la vie active (premières formations technologiques ou professionnelles). Pour les collèges : CPA, CPPN, SES, 4^e et 3^e technologiques. Pour les lycées : classes menant au baccalauréat technologique, STS. Pour le second cycle professionnel : (lycées professionnels), toutes les sections. Dans l'enseignement supérieur, les sections ouvrant droit à la taxe comprennent les filières d'ingénieurs, les filières économiques et commerciales, les laboratoires, le secteur paramédical, les maîtrises de sciences et techniques (MST), les maîtrises informatiques appliquées à la gestion (MIAGE), les maîtrises de sciences de gestion, les diplômes d'études supérieures spécialisées (DESS), les diplômes de docteur-ingénieur et toutes les filières à caractère professionnel.

→ Pour en savoir plus

Publications

- Notes d'Information, 87.45, 88.34, 89.49, 91.15, 92.09, 93.45, 94.41, 95.45, 97.52.
- Tableaux statistiques, n° 5670, 5738, 5843, 5973, 6042, 6228, 6308, 6394, 6487, 6532.

Source : Enquête n° 8, mars-juin 2004, DEP.

La taxe d'apprentissage

[1] Taxe d'apprentissage reçue en 2003 par les établissements relevant du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (année de salaires 2002)
(France métropolitaine + DOM)

Établissements	Taxe d'apprentissage reçue (milliers d'euros)			Taxe moyenne par élève (€)
	Directement des entreprises	Par organisme collecteur	Total	
CFA et CPA annexés	63 583	401 933	465 517	1 663
Second degré public				
Collèges	4 060	12 516	16 576	134
EREA	232	1 059	1 290	151
Lycées professionnels	9 517	63 981	73 498	183
LEGT	10 760	48 154	58 914	101
Sections d'apprentissage	318	1 997	2 315	1 367
Total second degré public	24 887	127 707	152 594	191
Second degré privé sous contrat				
de type collège (1 ^{er} cycle)	834	4 233	5 067	519
de type LP (2 nd degré professionnel)	4 255	24 820	29 075	304
de type LEGT (2 nd cycle long)	6 821	40 443	47 264	319
Section d'apprentissage	149	879	1 028	1 587
Total second degré privé sous contrat	12 059	70 375	82 433	421
Total second degré privé hors contrat	2 354	17 699	20 053	504
Total second degré	39 300	215 781	255 080	254
Supérieur public	16 263	67 445	83 709	177
Supérieur privé	13 313	151 269	164 582	2 070
Total supérieur	29 577	218 714	248 291	449
Total autres bénéficiaires	1 035	6 151	7 186	
Total général	133 495	842 579	976 074	532

[2] Taxe d'apprentissage moyenne par académie reçue par élève en 2003 (Euros) (Public + Privé)

Académies	Par élève (second degré)	Par apprenti (CFA)	Par étudiant (supérieur)
Aix-Marseille	153	1 498	144
Amiens	122	1 245	369
Besançon	180	1 062	189
Bordeaux	151	1 127	234
Caen	155	1 005	296
Clermont-Ferrand	168	1 102	276
Corse	109	1 001	190
Créteil	190	1 761	500
Dijon	279	2 525	488
Grenoble	221	1 572	244
Lille	118	1 339	519
Limoges	153	1 265	250
Lyon	274	1 323	506
Montpellier	111	1 054	269
Nancy-Metz	90	1 218	107
Nantes	158	781	308
Nice	72	679	225
Orléans-Tours	187	1 062	281
Paris	358	3 927	1 282
Poitiers	150	833	217
Reims	128	1 277	228
Rennes	211	1 502	305
Rouen	122	1 268	594
Strasbourg	225	969	368
Toulouse	195	1 243	240
Versailles	590	3 126	992
Total	254	1 663	449

Présentation

En 2004-2005, 1 340 143 jeunes de France métropolitaine et des DOM, soit 24,0 % des élèves du second degré (y compris les EREA) ont bénéficié d'une bourse nationale : 26,9 % dans les établissements publics et 12,8 % dans les établissements privés. Avec respectivement plus de 51,7 % dans le secteur public et plus de 27,7 % dans le secteur privé, les DOM ont, en proportion, plus du double d'élèves boursiers que la France métropolitaine. Le pourcentage de boursiers varie sensiblement d'un cycle d'enseignement à l'autre : nettement plus élevé en second cycle professionnel (35,0 %) qu'en second cycle général (15,9 %). Les bourses nationales de collège concernent plus de 772 000 jeunes de France métropolitaine et des DOM, soit 23,4 % des collégiens : 26,6 % dans les collèges publics et 11,0 % dans les collèges privés.

Une bourse nationale de lycée a été attribuée en 2004-2005 à 568 000 jeunes, soit 25,0 % des élèves des lycées et EREA de France métropolitaine et des DOM : 27,6% pour l'enseignement public et 15,3 % pour l'enseignement privé.

Depuis 1983, la bourse attribuée aux élèves de lycée professionnel a été scindée en deux parties : la bourse proprement dite, variable en fonction des ressources des familles, et la prime de qualification, fixe, d'un montant de 428,55 euros pour les élèves de troisième année de CAP, l'ensemble des élèves de BEP ou CAP en deux ans, et ceux qui suivent une mention ou une formation complémentaire à l'un de ces diplômes.

Une prime d'équipement, dont le montant a été doublé à la rentrée 2001-2002 et égal à 336 euros, est attribuée aux élèves pour certaines formations. D'autre part, une prime est attribuée depuis 1986 à l'entrée en seconde, depuis 1990 à l'entrée en première et depuis 1993 à l'entrée en terminale. En 2004-2005, le montant de cette prime est de 213,43 euros. La bourse au mérite a été créée à la rentrée de 2000 et doit permettre aux élèves, boursiers de collège ayant obtenu de très bons résultats au diplôme national du brevet de poursuivre, dans de bonnes conditions, une scolarité jusqu'au baccalauréat général, technologique ou professionnel.

Ce complément de bourse de lycée est d'un montant annuel de 762,27 euros, il est assujéti aux mêmes règles de gestion que les bourses de lycée ; son paiement est subordonné à l'engagement écrit de l'élève et de son représentant légal à poursuivre sa scolarité jusqu'au baccalauréat.

La prime à l'internat a été créée à la rentrée de 2001, elle est versée automatiquement à tous les boursiers nationaux internes de collège, de lycée et des établissements régionaux d'enseignement adapté. Son montant annuel est de 231 euros, elle est soumise aux mêmes règles de gestion que les bourses.

Définitions

■ Bourses nationales. Bourses payées sur des crédits du budget du ministère de l'Éducation nationale. Il existe des bourses départementales, non comptabilisées ici, prises en charge par les crédits des conseils généraux.

■ Bourses du second degré. Le montant d'une bourse d'études du second degré est évalué selon un barème national de détermination. Ce barème est établi en fonction de la valeur du rapport calculé entre les ressources et les charges de la famille, rapport appelé "quotient familial", ainsi que de l'établissement de scolarisation et du cycle d'enseignement suivi.

■ Bourses de collège. Les bourses de collège comportent trois taux annuels différents : 57,99 euros, 185,88 euros et 298,56 euros.

■ Bourses de lycées. Elles concernent les élèves scolarisés en lycée et en EREA, y compris ceux de premier cycle, et de CPA de CFA. La part est l'unité d'attribution d'une bourse. Depuis 1994-1995, il n'y a plus qu'un seul montant de part pour les élèves de second cycle. En 2004-2005, pour tous les élèves boursiers de lycée, ce montant est de 40,02 euros et le nombre de parts accordées est fonction du cycle d'enseignement suivi.

→ Pour en savoir plus

Source : "Boursiers du second degré en 2004-2005", document de la Direction de l'enseignement scolaire (DESCO) du ministère de l'Éducation nationale, sous-direction de la prévision et des moyens, bureau du budget, des crédits et des aides à la scolarité.

Les bourses nationales du second degré

[1] Nombre et pourcentage de boursiers nationaux dans le second degré en 2004-2005
(France métropolitaine, France métropolitaine + DOM)

	Public		Privé		Public + Privé	
	Boursiers	(1) %	Boursiers	(1) %	Boursiers	(1) %
En collèges						
Taux : 57,99 euros	297 706		39 269		336 975	
Taux : 185,88 euros	163 012		17 600		180 612	
Taux : 298,56 euros	163 352		15 122		178 474	
Total France métropolitaine	624 070	25,0	71 991	10,9	696 061	22,1
Total France métropolitaine + DOM	698 381	26,6	73 743	11,0	772 124	23,4
Primes à l'internat (7)	3 300		3 590		6 890	
En lycées (2)						
Premier cycle	11 221	35,1	5 495	31,6	16 716	33,9
Sixième à troisième (y compris EREA)	2 353		120		2 473	
Classes technologiques (y compris CPA de CFA)	8 868		5 375		14 243	
Nombre de parts/élève	7,7		7,6			
Montant/élève (euros)	307		304			
Primes à l'internat (7)	2 456		759		3 215	
Second cycle						
Second cycle professionnel	206 188	38,6	33 548	22,4	239 736	35,0
Nombre de parts/élève	9,8		9,6		9,8	
Montant/élève (euros)	392		383		392	
Primes d'équipement (3)	38 796		3 923		42 719	
Primes à la qualification (4)	155 168		24 318		179 486	
Primes d'entrée en seconde (5)	-		-		-	
Primes d'entrée en première (5)	24 506		4 519		29 025	
Primes d'entrée en terminale (5)	22 940		4 135		27 075	
Bourses au mérite (6)	2 326		436		2 762	
Primes à l'internat (7)	24 061		2 791		26 852	
Second cycle général et technologique						
Enseignement général	159 095	17,9	20 284	8,6	179 379	15,9
Nombre de parts/élève	7,5		7,4		7,4	
Montant/élève (euros)	298		296		296	
Primes d'équipement (3)	-		-		-	
Primes d'entrée en seconde (5)	63 047		7 629		70 676	
Primes d'entrée en première (5)	37 409		5 324		42 733	
Primes d'entrée en terminale (5)	36 883		5 019		41 902	
Bourses au mérite (6)	19 413		1 662		21 075	
Primes à l'internat (7)	10 090		1 910		12 000	
Enseignement technologique	74 657	27,6	10 750	16,0	85 407	25,3
Nombre de parts/élève	9,5		9,2		9,5	
Montant/élève (euros)	380		369		380	
Primes d'équipement (3)	6 466		639		7 105	
Primes d'entrée en seconde (5)	376		36		412	
Primes d'entrée en première (5)	30 754		4 582		35 336	
Primes d'entrée en terminale (5)	34 394		5 003		39 397	
Bourses au mérite (6)	1 751		171		1 922	
Primes à l'internat (7)	6 531		1 082		7 613	
Total second cycle général et technologique	233 752	20,1	31 034	10,2	264 786	18,1
Total général lycées (France métropolitaine)	451 161	26,3	70 077	15,1	521 238	23,9
dont : bourses nouvelles	149 382		22 043		171 425	
Nombre de parts/élève	8,6		8,7			
Total général lycées (France métropolitaine + DOM)	495 740	27,6	72 279	15,3	568 019	25,0
dont : bourses nouvelles	165 157		22 531		187 688	
Nombre de parts/élève	9,0		8,8			

(1) Pourcentage de boursiers dans l'ensemble des élèves.

(2) Valeur d'une part en lycée : 40,02 euros.

(3) Prime d'équipement : 336 euros.

(4) Prime à la qualification : 428,55 euros.

(5) Prime d'entrée en seconde, première ou terminale : 213,43 euros.

(6) Bourse au mérite : 762,27 euros.

(7) Prime à l'internat : 231 euros.

Présentation

En 2004, le nombre d'étudiants recevant une aide financière continue de progresser (+ 1,0 %), pour s'élever à 5 155 000 (France métropolitaine et DOM). Néanmoins, cette hausse est moindre que les dernières années (+ 2,0 % en 2001 et 2002, + 2,5 % en 2003). La croissance des effectifs inscrits dans une formation ouvrant le droit aux aides diminue également (+ 0,7 % après + 2,0 %). La proportion d'étudiants aidés se stabilise donc autour de 30 %. Depuis 2002, cette proportion progresse modérément (+ 0,5 point en 3 ans) alors qu'entre 1997 et 2001, elle avait augmenté de près de 6 points avec le plan social étudiant. La faible croissance du nombre d'étudiants aidés s'explique donc uniquement par l'évolution des effectifs susceptibles de recevoir une bourse.

Le ralentissement du nombre d'étudiants aidés dans le supérieur en 2004 vient principalement des bourses sur critères sociaux (BCS) (95 % du total) dont la croissance baisse nettement (1,0 % après 2,7 %). Après une stabilité en 2003, les montants des BCS ont été relevés de 1,5 % en 2004. Cette hausse ajoutée à la légère augmentation de la part de boursiers du 5^e échelon conduit le montant moyen d'une BCS à augmenter à nouveau (+ 1,7 % après - 1,4 % en 2003). Il s'établit à 2 449 euros par an. Cette hausse compense intégralement l'inflation entre septembre 2003 et août 2004. Le pouvoir d'achat des boursiers sur critères sociaux stagne donc en 2004 après une baisse en 2003. Les bourses sur critères universitaires ont également été réévaluées de 1,5 % en 2004. Les montants annuels se situent désormais entre 3 508 et 4 138 euros selon le type de bourse. Leur nombre reste stable (environ 12 500) depuis 2001-2002, date à laquelle la possibilité a été laissée aux étudiants en DESS d'obtenir des bourses sur critères sociaux.

Les étudiants en STS ont la plus forte propension à être boursiers (43,1 %) malgré une baisse de 1,0 point en 2004. À l'inverse, les étudiants en CPGE présentent des caractéristiques socio-économiques plus favorables, la proportion de boursiers y est beaucoup plus faible (18,8 %). La proportion d'étudiants aidés à l'université s'élève à 28,2 %. Cette part progresse régulièrement dans le temps (+ 0,4 point en 2004, + 7,0 points en dix ans) et plus vite que pour les autres formations (+ 33,0 % en dix ans pour l'université contre + 24,3 % en moyenne). Les étudiants les plus défavorisés optent donc de plus en plus pour des cursus universitaires. Ainsi 60 % des boursiers suivent des études à l'université.

→ Pour en savoir plus

Publications

- Tableaux statistiques, n° 6984.

- Note d'Information, 04.33.

Source : Système d'information AGLAE.

Définitions

■ **Aides financières.** Sont comptabilisées, chaque année, les principales aides destinées aux étudiants : bourses sur critères sociaux, bourses sur critères universitaires, bourses de mérite (enquête de la DEP au 15 mars), allocations d'études et prêts d'honneur (source DES).

■ **Bourses sur critères sociaux.** Accordées en fonction des ressources (revenus déclarés bruts, avant abattement) et des charges de la famille appréciées selon un barème national qui détermine le montant annuel de la bourse, de l'échelon zéro à l'échelon 5. Elles sont réservées aux étudiants en 1^{er} et 2^e cycles, en DESS, en DEA ou dans les nouveaux cursus licence et master, avec des conditions sur l'âge, la nationalité et les études suivies. Dans cette catégorie étaient incluses jusqu'en 1999-2000, les aides individuelles exceptionnelles (AIE), supprimées à la rentrée 2000, avec la généralisation du principe de la bourse de cycle (possibilité de maintien de la bourse pendant la durée du cycle).

■ **Bourses sur critères universitaires.** Bourses de service public, de diplôme d'études approfondies (DEA) et de diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS), et bourses d'agrégation.

■ **Bourses de mérite.** Mises en place à la rentrée 1998, elles sont attribuées à des étudiants remplissant les critères sociaux d'attribution d'une bourse d'enseignement supérieur, aux ressources familiales limitées, titulaires du baccalauréat mention "très bien", et s'engageant à préparer le concours d'entrée à l'ENA, l'ENM ou une grande école scientifique, ou à faire des études de médecine. Elles sont contingentes par académie. L'aide accordée est de 6 102 euros.

■ **Allocations d'études.** Ce dispositif, mis en place en 1999, répond aux difficultés que peuvent rencontrer les étudiants confrontés à des situations personnelles ne leur permettant pas de se voir attribuer une bourse dans le cadre du droit commun. Il concerne aussi les étudiants inscrits pour la première fois en 1^{re} année de 3^e cycle, non bénéficiaires d'une bourse sur critères universitaires et qui ont précédemment obtenu une aide directe de l'État. Les candidats doivent remplir, par ailleurs, les conditions générales d'attribution des bourses sur critères sociaux. Ces bourses sont contingentes.

■ **Proportion d'étudiants aidés.** Le nombre d'étudiants aidés est rapporté à la population concernée, estimée en prenant en compte les étudiants des universités inscrits dans une formation ouvrant le droit aux aides (principalement les diplômes nationaux des 1^{er} et 2^e cycles, les DEA, les DESS et jusqu'à la 6^e année des études de santé), les étudiants inscrits en première année d'IUFM, les élèves des STS et CPGE public MEN ou sous tutelle du MEN et les étudiants inscrits en préparations intégrées, en écoles d'ingénieurs (public MEN ou sous tutelle du MEN) ou en écoles de commerce reconnues par l'État (groupes I et II).

[1] Évolution du nombre d'étudiants bénéficiant d'une aide financière (France métropolitaine + DOM)

	1990-1991	1996-1997	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005
Ensemble des aides (1)	272 088	398 723	413 964	456 714	478 600	488 059	497 721	510 267	515 511
en % du nombre d'étudiants concernés (2)	19,7	23,3	24,7	27,4	28,6	29,5	29,7	29,9	30,0
dont Université									
Étudiants aidés (3)	185 526	266 335	283 906	319 870	335 187	339 038	345 148	354 954	361 970
en % du nombre d'étudiants concernés (2)	17,5	20,4	22,5	25,5	26,6	27,4	27,6	27,8	28,2
CPGE et STS (3)	63 251	85 454	89 763	95 708	97 989	100 089	103 773	103 420	101 010
en % du nombre d'étudiants concernés (2)	25,5	31,4	32,7	34,8	35,7	36,6	37,8	37,7	36,9
dont CPGE (3)		11 522	10 154	10 834	12 361	13 120	13 120	12 949	13 273
en % du nombre d'étudiants concernés (2)		15,5	13,9	14,9	17,1	19,3	18,9	18,7	18,8
dont STS (3)		73 932	79 609	84 874	85 628	86 969	90 653	90 471	87 737
en % du nombre d'étudiants concernés (2)		37,3	39,6	42,0	42,4	42,4	44,2	44,1	43,1

(1) Champ : bourses sur critères sociaux (y compris les AIE jusqu'en 1999), bourses sur critères universitaires, bourses de mérite, allocations d'études, prêts d'honneur, allocations d'IUFM (supprimées en 1998).

(2) Donnée estimée en 1990-1991.

(3) Hors allocations d'études, prêts d'honneur, allocations d'IUFM.

[2] Répartition des bénéficiaires par type d'aide et par nature de l'établissement fréquenté en 2004-2005 (France métropolitaine + DOM)

	Bourses sur critères sociaux (1)	Bourses sur critères universitaires (1)	Bourses de mérite	Total bourses (1)	Allocations d'études (2)	Prêts d'honneur (2)
Total Université (3)	349 106	12 423	441	361 970		
dont						
IUT	43 053	-	2	43 055		
Filières ingénieurs	10 539	269	31	10 839		
CPGE	13 024	-	249	13 273		
STS	87 736	-	1	87 737		
IUFM, CFPP	14 378	-	-	14 378		
Facultés privées	2 401	32	1	2 434		
Autres écoles (3)	22 767	120	65	22 952		
Total bourse France métr + DOM (1)	489 412	12 575	757	502 744	10 189	2 578

(1) Sans allocation d'études.

(2) Source DES. Le détail par établissement n'est pas disponible.

(3) Suite au passage au LMD, le système d'information gérant les bourses du supérieur (AGLAE) ne permet plus de connaître avec précision les formations suivies par les étudiants boursiers. À partir de 2006-2007, une nouvelle version d'AGLAE sera mise en place, le détail des formations sera à nouveau disponible.

[3] Répartition des boursiers par montant annuel des bourses en 2004-2005 (France métropolitaine + DOM)

	Bourses sur critères sociaux (1)		Bourses sur critères universitaires		
	Montant annuel (euros)	Boursiers (%)	Montant annuel (euros)	Boursiers (%)	
Échelon 0	(2)	10,2	DEA	3 837	43,2
Premier échelon	1 315	19,1	DESS	3 837	38,7
Deuxième échelon	1 982	10,3	Agrégation	4 138	12,4
Troisième échelon	2 540	10,3	Service public	3 508	5,7
Quatrième échelon	3 097	10,4	Ensemble		100,0
Cinquième échelon	3 554	39,6	Effectif		12 575
Ensemble		100,0			
Effectif		489 412			

(1) Sans allocations d'études.

(2) Exonération des droits d'inscription et de sécurité sociale étudiante.

Présentation

Les aides aux étudiants peuvent se décomposer en aides directes et aides indirectes : les aides directes sont constituées par les bourses, secours d'études et prêts d'honneur, le fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE, ex-FAVE), les aides aux transports (carte "Imagine R"), l'allocation de logement social (ALS), l'aide personnalisée au logement (APL), auxquelles s'ajoutent divers avantages fiscaux tels que la réduction d'impôt pour étudiant à charge et l'octroi d'une demi-part supplémentaire pour rattachement au foyer fiscal. Les aides indirectes sont les œuvres sociales des CROUS, les aides aux associations, l'exonération des droits d'inscription pour les boursiers, les personnels médicaux et sociaux des universités ainsi que la charge due au déficit de sécurité sociale étudiante (écart entre les prestations et les cotisations versées par les étudiants) et imputée sur d'autres régimes. Les avantages fiscaux pour déduction de pensions alimentaires ne sont pas pris en compte en 2004, car nous ne disposons pas de données sur leur montant. En 1995, ces aides aux étudiants s'élevaient à 3 510,8 millions d'euros, elles atteignent 4 528,9 millions d'euros en 2004, ce qui correspond à un taux d'évolution de 29,0 % en prix courants et de 14,8 % en prix constants.

Les œuvres universitaires.

Les centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires (CROUS) gèrent maintenant l'ensemble du dispositif dépendant de l'enseignement supérieur, à savoir les bourses, les restaurants et les résidences universitaires. Les restaurants universitaires ont offert, pendant l'année scolaire 2004-2005, plus de 191 000 places et ont servi près de 55 millions de repas. Le prix du ticket-restaurant était fixé à 2,65 euros. Pour l'année scolaire 2004-2005, les résidences universitaires ont accueilli près de 151 000 étudiants ; le tarif de la redevance mensuelle était en moyenne de 120 euros (sans ALS).

Définitions

■ Allocation de logement à caractère social (ALS). Elle a été créée par la loi du 16 juillet 1971 afin de venir en aide à des catégories de personnes autres que les familles, caractérisées par le niveau modeste de leurs ressources (personnes âgées, handicapés, travailleurs de moins de 25 ans). Depuis 1991, toute personne ayant des ressources modestes et une charge de logement peut prétendre à une aide au logement et ce, quels que soient son âge et sa situation familiale ou professionnelle. L'octroi de cette prestation étant lié aux ressources personnelles du demandeur, ce sont de fait les étudiants qui en ont été les principaux bénéficiaires. Elle est financée par le fonds national d'aide au logement (FNAL) qui est alimenté par l'État et par une cotisation des employeurs.

■ Aide personnalisée au logement (APL). L'APL a été créée par la loi du 3 janvier 1977 et relève du Code de la construction et de l'habitation (CCH). Elle s'applique à un parc de logements déterminé, quelles que soient les caractéristiques familiales des occupants. Son financement est assuré par le fonds national de l'habitation (FNH).

■ CNAF. Caisse nationale des allocations familiales.

■ Centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires (CROUS). Les CROUS gèrent l'ensemble du dispositif d'action sociales en faveur des étudiants dépendant de l'enseignement supérieur, à savoir les bourses, les restaurants et les résidences universitaires.

■ FAVE. Fonds d'amélioration de la vie étudiante, maintenant : fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE).

→ Pour en savoir plus

Sources : Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ; CNAF ; CNOUS ; ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie.

L'action sociale en faveur des étudiants

[1] Moyens pour l'action sociale en faveur des étudiants (millions d'euros, %)
(France métropolitaine + DOM)

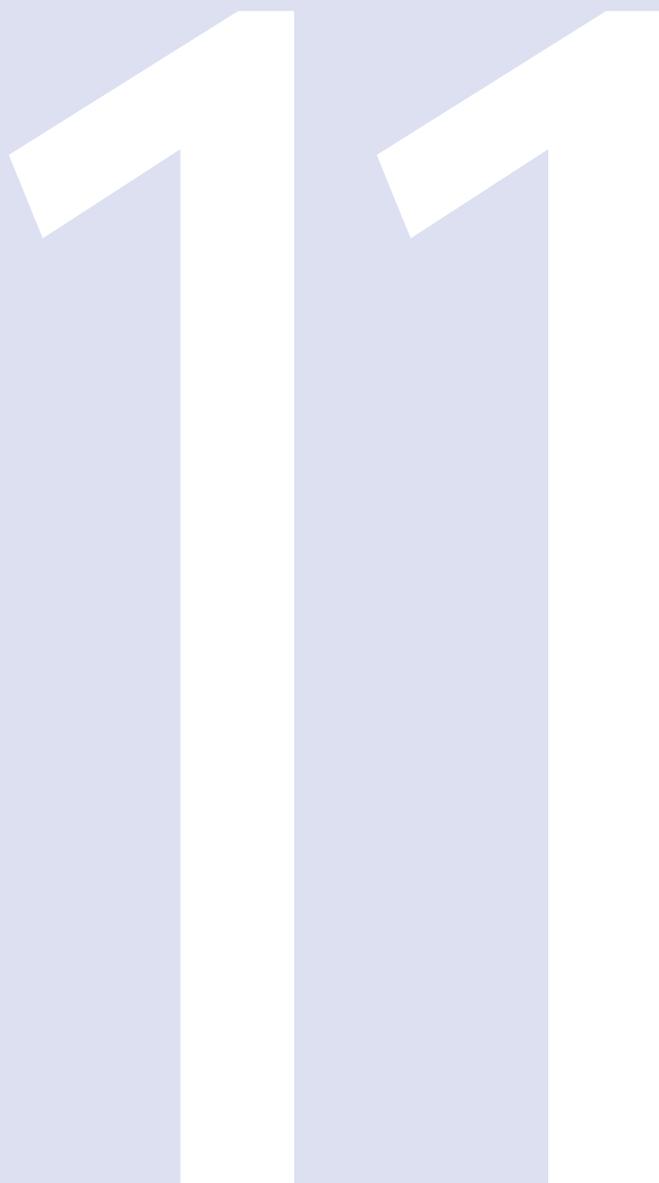
Nature des aides	1995	2004	Évolution 2004/1995	
			aux prix courants	aux prix constants
Aides de l'État				
Aides budgétaires				
Aides directes				
Bourses et prêts (43-71)	927,7	1 306,4	40,8%	25,3%
Fonds de solidarité universitaire		3,5		
Allocation de logement social (ALS)	672,6	950,0	41,2%	25,7%
Aide personnalisée au logement (APL) - Part de l'État	187,5	180,6	-3,7%	-14,3%
Aide au transport (carte "Imagine R")		11,4		
Total Aides directes	1 787,8	2 451,9	37,1%	22,1%
Aides indirectes				
Œuvres universitaires	253,4	294,3	16,1%	3,4%
Aides aux associations et médecine universitaire	12,8	18,0	40,6%	25,1%
Compensation de l'exonération des droits d'inscription dont bénéficient les étudiants boursiers	8,4	46,3	451,2%	390,5%
Total Aides indirectes	274,6	358,6	30,6%	16,2%
Total Aides budgétaires	2 062,4	2 810,5	36,3%	21,3%
Aides fiscales (1)				
Majoration du quotient familial pour enfants étudiants rattachés au foyer fiscal de leurs parents	942,1	1 080,0	14,6%	2,0%
Réduction d'impôt pour frais de scolarité des enfants poursuivant des études supérieures	125,0	165,0	32,0%	17,5%
Total Aides fiscales	1 067,1	1 245,0	16,7%	3,8%
Total des aides de l'État (budgétaires et fiscales)	3 129,5	4 055,5	29,6%	15,3%
Autres aides				
Versements des régimes sociaux				
Contribution des différents régimes au financement des assurances sociales des étudiants	375,1	461,2	23,0%	9,4%
Versements des universités (FSDIE)	6,1	12,2	100,0%	78,0%
Total Autres aides	381,2	473,4	24,2%	10,5%
Total général	3 510,7	4 528,9	29,0%	14,8%

(1) Hors avantage fiscal pour déduction des pensions alimentaires, évaluée en 1995 à 0,3 milliard d'euros.

[2] Évolution de divers indicateurs (France métropolitaine + DOM)

	1995	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
	1996	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Nombre de lits gérés par les CROUS	146 712	149 723	146 712	149 549	149 189	149 525	149 104	149 414	150 701
Nombre de places dans les restaurants universitaires	172 930	184 305	172 930	186 700	187 165	187 421	189 655	190 851	191 262
Nombre de repas servis aux étudiants	67 990 000	64 800 000	67 990 000	63 325 000	60 755 000	57 060 000	55 785 450	54 935 000	54 950 000

11 Recherche et développement



11.1	Recherche et développement : vision d'ensemble	316
11.2	Les travaux de recherche et développement menés par les entreprises	318
11.3	Le financement de la recherche et du développement dans les entreprises	320
11.4	Les acteurs de la R&D publique	322
11.5	Recherche et développement : les effectifs	324
11.6	La recherche et le développement dans les régions	326

Présentation

En 2003, la dépense intérieure de recherche développement (DIRD) est de 34,6 milliards d'euros (Md€). Elle diminue, par rapport à 2002, de 1,4 % en volume avec - 2,4 % pour les entreprises et + 0,3 % pour les administrations. Le ratio DIRD/PIB s'établit en 2003 à 2,18 % contre 2,23 % en 2002.

En 2004, la dépense nationale de recherche et développement (DNRD) se monterait à 35,2 Md€, soit une progression en volume de 0,8 % par rapport à 2003. L'évolution des financements entre 2003 et 2004 résulterait d'une stagnation du financement des entreprises (- 0,1 % en volume) et d'une hausse du financement des administrations de 1,8 % en volume. La DIRD est estimée à 35,6 Md€, elle augmenterait de 1,5 % en volume entre 2003 et 2004.

Sur le long terme, la R&D exécutée en France a présenté de 1979 à 1993 une croissance plus rapide que celle du PIB. Le ratio DIRD/PIB est ainsi passé de 1,66 % en 1978 à 2,37 % en 1993 ; de 1993 à 1998 il décroît. À partir de 1999, il avait amorcé une remontée pour atteindre 2,23 % du PIB en 2002. Cette évolution se vérifie tant pour la R&D dans les administrations que dans les entreprises. De 0,67 % du PIB en 1978, ce ratio atteint, pour les administrations, 0,91 % en 1993 et s'établit à 0,82 % en 2003. Dans les entreprises, de 0,99 % en 1978, il progresse jusqu'à 1,46 % en 1993 et s'élève à 1,37 % en 2003.

Sur plus de vingt ans, les structures exécution et de financement de la recherche se sont profondément modifiées avec un poids de plus en plus important du secteur des entreprises. La part des administrations dans la DNRD s'est toutefois stabilisée depuis quelques années, et est de 46,2 % en 2003. La diminution de l'effort de R&D du ministère de la Défense depuis le début de la décennie 1990 a contribué à fois à la baisse du financement public dans la DNRD et à la baisse de la DIRD sur financement Dépense. La situation est plus favorable depuis 2000. La contribution des entreprises au financement de la R&D a enregistré un net accroissement et dépasse celui des administrations depuis 1995. Toutefois, les années 2002 et 2003 sont en rupture, avec une baisse de la part des entreprises dans la DNRD. La participation des entreprises à la réalisation des travaux de R&D est structurellement supérieure à celle des administrations. Elle s'établit en 2003 à 62,6 %.

→ Pour en savoir plus

Publications

– voir liste des publications Recherche en fin d'ouvrage.

Sources : Enquêtes réalisées auprès des entreprises et des administrations par le bureau des études statistiques sur la recherche (DEP).

Définitions

■ Dépense intérieure de recherche et développement (DIRD). Elle correspond aux travaux de R&D exécutés sur le territoire national quelle que soit l'origine des fonds. Une partie est exécutée par les administrations (DIRDA) l'autre par les entreprises (DIRDE). Elle comprend les dépenses courantes (masse salariale des personnels de R&D et dépenses de fonctionnement) et les dépenses en capital (achats d'équipements nécessaires à la réalisation des travaux internes à la R&D et opérations immobilières réalisées dans l'année).

■ Dépense nationale de recherche et développement (DNRD). Cet agrégat mesure, sans double compte, l'effort financier des acteurs économiques nationaux quelle que soit la destination des financements. L'écart entre le montant de la DIRD et celui de la DNRD représente la différence entre les échanges en matière de R&D entre la France et l'étranger, y compris les organisations internationales.

■ Méthodologie. L'enquête auprès des entreprises est réalisée auprès de 10 500 entreprises environ et 50 centres techniques de recherche. L'enquête est exhaustive pour les entreprises importantes et échantillonnée pour une partie des petites et moyennes entreprises (sondage au taux de 1 sur 2).

Dans les administrations, l'enquête est réalisée auprès des organismes et services ministériels qui financent et/ou exécutent des travaux de recherche, des grandes écoles d'ingénieurs hors tutelle du ministère en charge de l'Enseignement supérieur, ainsi que des associations sans but lucratif.

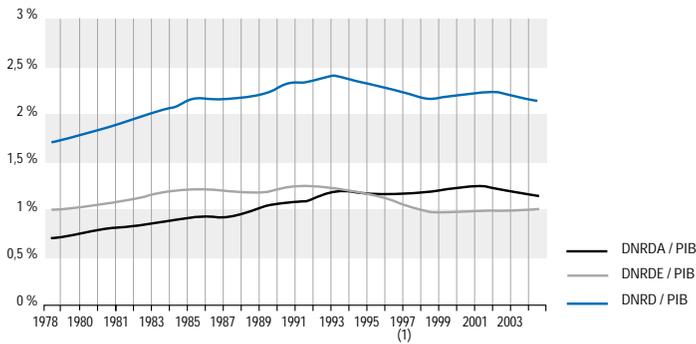
L'enquête a enregistré plusieurs ruptures de série : en 1992 (voir RERS 99, page 276) ; en 1997, révision de la méthode d'évaluation des effectifs et des dépenses de R&D des universités ; en 1998, révision de la méthode d'évaluation des dépenses de R&D de la Défense et du contour de R&D de quelques grandes entreprises ; en 2000, amélioration de l'évaluation de la dépense des universités et calage des réponses de certains organismes sur le contrat de plan pluriannuel. Sans ces nouveaux traitements, la DIRD des administrations n'aurait pas progressé ; en 2001, amélioration de la couverture du champ de l'enquête auprès des entreprises et modification de la dépense intérieure du ministère de la Défense avec l'intégration des dépenses de simulation de la direction des applications militaires du CEA. Ces modifications amèneraient une révision à la hausse des chiffres 2000. Ainsi la DIRD des entreprises en 2000 serait 19,800 Md€ au lieu des 19,348 Md€ publiés et la DIRD des administrations 11,717 Md€ au lieu des 11,605 Md€.

[1] Financement de la DNRD et exécution de la DIRD en France (millions d'euros, %)

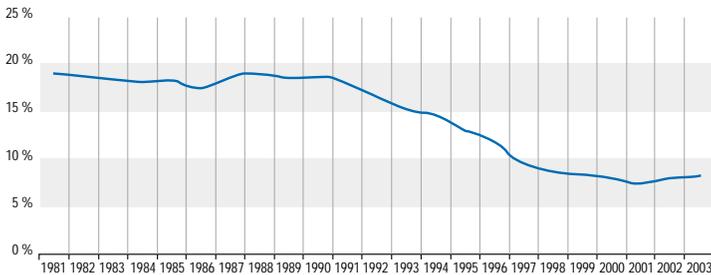
	1978	1993	1994	1995	1996	1997 (2)	1998 (2)	1999	2000 (2)	2001	2002	2003	2004 (3)
DNRD	5 744	27 003	26 995	27 563	28 091	28 005	28 724	29 885	31 438	33 570	34 759	34 395	35 234
DNRD par les administrations (1)	3 305	13 695	13 527	13 647	13 718	12 980	12 859	13 267	14 272	14 673	15 677	15 891	16 445
DNRD par les entreprises	2 438	13 307	13 468	13 916	14 373	15 025	15 865	16 618	17 166	18 897	19 082	18 505	18 789
Part des entreprises	42,5%	49,3%	49,9%	50,5%	51,2%	53,7%	55,2%	55,6%	54,6%	56,3%	54,9%	53,8%	53,3%
DIRD	5 743	26 484	26 764	27 302	27 836	27 756	28 319	29 529	30 954	32 887	34 527	34 569	35 648
DIRD par les administrations (1)	2 313	10 144	10 213	10 653	10 704	10 399	10 687	10 873	11 605	12 105	12 689	12 923	13 239
DIRD par les entreprises	3 430	16 340	16 551	16 649	17 131	17 357	17 632	18 655	19 348	20 782	21 839	21 646	22 409
Part des entreprises	59,7%	61,7%	61,8%	61,0%	61,5%	62,5%	62,3%	63,2%	62,5%	63,2%	63,3%	62,6%	62,9%
Part de la DIRD dans le PIB	1,66%	2,37%	2,32%	2,29%	2,27%	2,19%	2,14%	2,16%	2,19% (4)	2,20%	2,23%	2,18%	2,16%

(1) Administrations publiques et privées (État, enseignement supérieur et institutions sans but lucratif). (2) Changements méthodologiques. (3) Estimations. (4) Ratio donné en 2000 par rapport à la DIRD corrigée (31 517 M d'euros, voir Méthodologie).

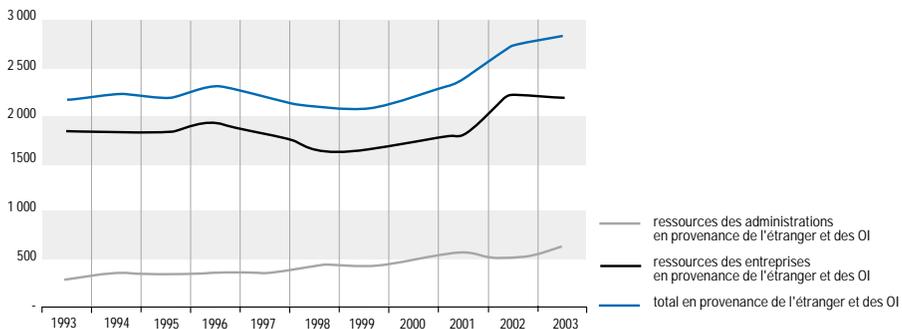
[2] Évolution du financement par rapport au PIB



[3] Évolution de la part de la Défense dans le financement de la DNRD



[4] Ressources des administrations et des entreprises en provenance de l'étranger entre 1993 et 2003



Présentation

En 2003, la dépense intérieure de recherche et développement des entreprises (DIRDE) s'élève à 21,6 milliards d'euros (Md€), en baisse de 2,4 % en volume par rapport à 2002. Cette baisse succède à une période croissance initiée en 1999. Les effectifs de R&D augmentent de + 1,1 %.

D'après les premières estimations, cette tendance s'inverserait en 2004, la DIRDE repartirait à la hausse (+ 1,9 % en volume entre 2003 et 2004).

Les dépenses de recherche sont très concentrées, à la fois dans les grandes entreprises et dans quelques branches d'activité. Les six premières branches de recherche réalisent 65 % des dépenses de R&D et emploient 59 % du personnel de R&D. L'automobile, première branche de R&D depuis 1999, enregistre une baisse de sa DIRD (- 1,4 % en volume entre 2002 et 2003) pour la première fois depuis 1997. Son poids dans la recherche (15 % de la DIRDE) reflète l'importance de cette industrie en France, qu'il s'agisse des constructeurs ou des équipementiers. Les équipements de communication (qui incluent la téléphonie et les composants électroniques), en deuxième position depuis 2000, sont en recul en 2003 (- 4,8 % d'évolution en volume par rapport à 2002) ; ils laissent cette position à la pharmacie qui enregistre une hausse de 5,4 % en volume (entre 2002 et 2003) ; depuis trois ans, les dépenses de recherche de cette branche progressent nettement. La construction aéronautique et spatiale, première branche de recherche jusqu'en 1995, reste en quatrième position avec une diminution de sa DIRD (- 4,1 % entre 2002 et 2003). Cette baisse s'explique pour partie par une diminution des financements des programmes civils. Ce repli de la DIRD fait suite à deux années de croissance supérieure à celle de l'ensemble des entreprises. Viennent ensuite les instruments de précision et l'industrie chimique, assez loin derrière l'aéronautique (6,6 % et 6,3 % de la DIRDE) avec respectivement - 6,0 % et + 2,7 % d'évolution en volume entre 2002 et 2003.

La recherche se concentre dans les grandes entreprises qui effectuent près de 76 % de la DIRDE et reçoivent plus de 83 % des financements publics. Parmi ces grandes entreprises, celles qui comptent plus de 2 000 salariés réalisent 56 % de la DIRDE, bénéficient de plus de 67 % des financements publics et représentent 2,4 % de la population. Cette concentration de la R&D reflète pour l'essentiel la concentration économique de certaines branches d'activités où quelques acteurs dominent le marché.

Définitions

- Branche de recherche. Il s'agit de la branche d'activité économique bénéficiaire des travaux de R&D, regroupée ici en 25 postes construits à partir de la nomenclature d'activités française (NAF).
- Dépense extérieure de recherche et développement des entreprises (DERDE). Il s'agit des dépenses relatives aux travaux de R&D achetés ou financés par les entreprises et exécutés en dehors d'elles. Elle comprend les sous-traitances de recherche effectuées sur le territoire national ou à l'étranger ainsi que les contributions à des organismes internationaux.
- Effectifs de R&D. Ils correspondent à l'ensemble des personnels – chercheurs et personnels de soutien technique ou administratif – qui effectuent les travaux de recherche et développement en équivalent temps plein recherche (ETP).
- Financement public de la R&D. Il comprend les contrats et les subventions en provenance des administrations pour la R&D dans les entreprises. Il n'inclut pas le crédit d'impôt recherche.
- Petites et moyennes entreprises (PME). Entreprises dont l'effectif salarié est strictement inférieur à 500 personnes.
- Grandes entreprises. Entreprises dont l'effectif est supérieur ou égal à 500 personnes.
- Entreprises filiales ou indépendantes. Une entreprise est considérée comme filiale d'un groupe (français ou étranger) lorsque son capital social est contrôlé à plus de 50 % par une entité économique répertoriée comme grand groupe. La nationalité du groupe est celle de la tête de groupe. Dans le cas contraire, l'entreprise est considérée comme indépendante.
- Estimations 2004 : une enquête de conjoncture a été réalisée par TMO à la fin du premier trimestre de l'année 2004 auprès d'un échantillon représentatif de plus de 750 entreprises.
- Voir également la rubrique "Définitions" en 11.1.

→ Pour en savoir plus

Publications

– voir liste des publications Recherche en fin d'ouvrage.

Sources : Enquêtes réalisées auprès des entreprises par le bureau des études statistiques sur la recherche (DEP).

[1] Évolution des dépenses intérieures de recherche et développement dans les principales branches de recherche de 1992 à 2003 (en millions d'euros)

	1992	1997 (5)	1998	1999	2000	2001 (5)	2002	2003	2002-2003 (6)
Industrie automobile	1 763	2 045	2 100	2 491	2 671	3 066	3 189	3 192	- 1,4%
Pharmacie (1)	1 527	2 179	2 250	2 458	2 401	2 517	2 796	2 993	5,4%
Équipements de communication (2)	1 591	2 006	2 270	2 335	2 653	2 678	2 858	2 763	- 4,8%
Construction aéronautique et spatiale	2 740	1 950	2 047	2 194	1 965	2 149	2 328	2 267	- 4,1%
Instruments de précision	1 880	1 672	1 249	1 256	1 320	1 339	1 488	1 420	- 6,0%
Chimie (3)	1 118	1 075	1 113	1 136	1 189	1 286	1 301	1 357	2,7%
Machines et équipements (4)	920	766	810	831	921	969	991	1 049	4,2%
Services informatiques	397	405	376	464	496	702	825	907	8,3%
Services de transport et communications	417	865	778	674	995	1 237	1 267	842	- 34,6%
Machines et appareils électriques	519	614	645	690	678	681	755	810	5,8%
Autres branches	3 260	3 780	3 994	4 126	4 057	4 160	4 041	4 045	- 1,4%
Total dépenses intérieures de R&D	16 134	17 357	17 632	18 655	19 348	20 782	21 839	21 646	- 2,4%

(1) Y compris la fabrication des principes actifs.

(2) Y compris composants.

(3) Y compris fibres artificielles et synthétiques.

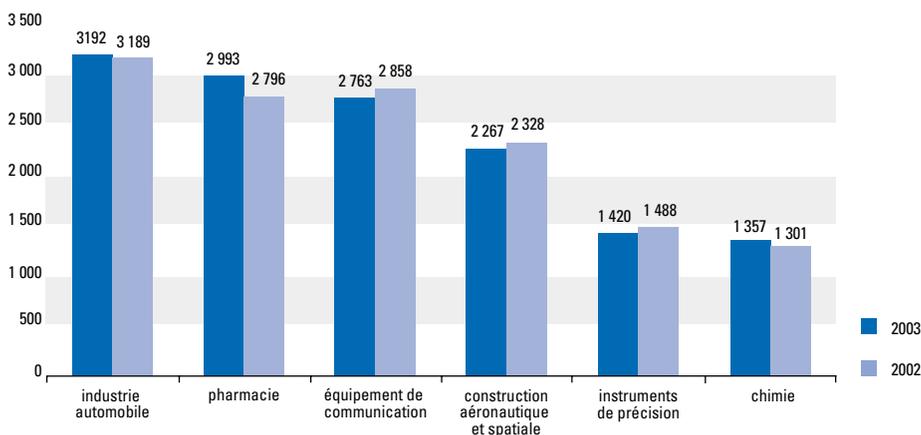
(4) Y compris armement et appareils domestiques.

(5) Changement méthodologique.

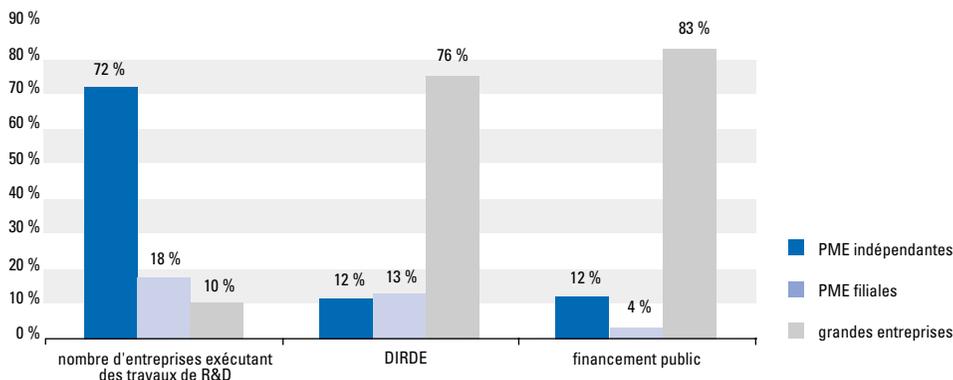
(6) Évolution en volume.

[2] Poids de la DIRD des six plus importantes branches de recherche

millions d'euros



[3] Répartition par taille et nature des entreprises en 2003



Présentation

En 2003, les entreprises ont financé près de 78,4 % de leurs propres travaux de recherche, pour un montant inférieur à celui de 2002 (- 2,6 % en volume). Les administrations y ont participé pour 11,2 % sous forme de contrats ou de subventions. Ces financements s'effectuent dans le cadre de contrats liés aux grands programmes technologiques, de crédits de R&D militaire et de crédits incitatifs. Le complément, soit 10,4 %, est apporté par le financement en provenance de l'étranger (entreprises et autres organismes).

Entre 2002 et 2003, la structure de financement des travaux de R&D des entreprises est relativement stable. La baisse de leur dépense intérieure de R&D enregistrée en 2003 (- 2,4 % en volume) se caractérise par un recul équivalent du financement des entreprises (- 2,6 % en volume) et des administrations (- 2,4 % en volume), ce dernier résulte d'une baisse dans le secteur de l'aéronautique, des programmes civils et dans une moindre mesure des programmes militaires.

Les financements en provenance de l'étranger stagnent (- 0,5 % en volume entre 2002 et 2003). Les flux proviennent principalement des entreprises (pour plus de 73 %) et le poids des flux intra-groupe est prépondérant, les fonds reçus des autres filiales du groupe constituant l'essentiel des financements en provenance de l'étranger pour les filiales de groupes étrangers. Les variations des ressources en provenance des organisations internationales sont largement déterminées par les contrats de l'Agence spatiale européenne (ESA). Les programmes spatiaux pilotés par la France étaient en recul de 1993 à 1998, puis se sont stabilisés (0,8 Md€ en 1993 contre 0,4 Md€ en 2003).

Sur le long terme, les entreprises contribuent de plus en plus au financement de leurs activités de recherche.

Le crédit d'impôt recherche (CIR) n'est pas comptabilisé dans le financement public de R&D du fait de sa nature d'avantage fiscal. En 2003, 2 757 entreprises ont bénéficié d'un CIR pour un montant total de 429 millions d'euros en 2003, le nombre d'entreprises bénéficiaires est stable par contre le montant attribué est en recul de près de 10 % par rapport à 2002. Le CIR a progressé très rapidement jusqu'en 1991 puis a diminué jusqu'en 1994. Après une hausse sensible en 1999, les montants déclarés du CIR ont diminué.

Définitions

■ **Financement public total.** Il correspond aux versements directs effectués par les administrations, qu'il s'agisse d'organismes, de services ministériels ou d'associations sans but lucratif, pour des travaux de R&D effectués par des entreprises. Ces travaux peuvent correspondre à des commandes des administrations, notamment de la Défense, ou à des travaux de recherche menés par les entreprises mais soutenus par des organismes tels l'ANVAR, ou par le ministère en charge de la recherche (via le Fonds de la recherche technologique ou les programmes de soutien à la recherche). Sont exclues de ce financement public les aides fiscales à la R&D comme le crédit d'impôt recherche (CIR).

■ **Financement public de la dépense intérieure.** Les financements publics de la sous-traitance en sont exclus.

■ **Financement étranger.** Il s'agit des fonds en provenance de l'étranger, qu'il s'agisse des organisations internationales, dont l'Union européenne, ou des fonds en provenance d'entreprises situées hors du territoire national.

■ **Le financement par les entreprises de la dépense intérieure.** Il est égal à la différence entre la dépense intérieure de R&D et les ressources en provenance des administrations ou de l'étranger. Il mesure la contribution directe des entreprises à la réalisation de leurs travaux de R&D.

■ **Crédit d'impôt recherche.** Mesure d'incitation fiscale mise en place en 1983 pour répondre aux besoins des PME, assise sur la progression des dépenses de R&D.

■ **Voir également la rubrique "Définitions" en 11.1.**

→ Pour en savoir plus

Publications

– voir liste des publications Recherche en fin d'ouvrage.

Sources : Enquêtes réalisées auprès des entreprises par le bureau des études statistiques sur la recherche (DEP).

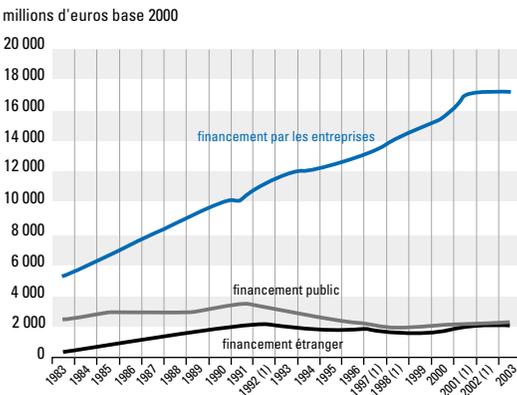
[1] Évolution du financement de la dépense intérieure de recherche et développement des entreprises (DIRDE)

	1975	1992	1994	1995	1996	1997 (1)	1998 (1)	1999	2000	2001 (2)	2002	2003 (3)
Origine des financements (%)												
entreprises	63,8	69,6	73,3	75,2	75,1	78,0	80,5	79,8	79,6	81,6	78,6	78,4
financement public	28,0	18,4	15,5	13,7	13,5	11,4	10,2	11,4	11,4	9,8	11,2	11,2
financement étranger	8,2	12,0	11,2	11,1	11,4	10,6	9,3	8,8	9,0	8,7	10,2	10,4
DIRD des entreprises (millions d'euros)	2 381	16 134	16 551	16 649	17 131	17 357	17 632	18 655	19 348	20 782	21 839	21 646

(1) Les années 1997 et 1998 ne sont pas directement comparables à 1996 et 1997, en raison de changements méthodologiques.

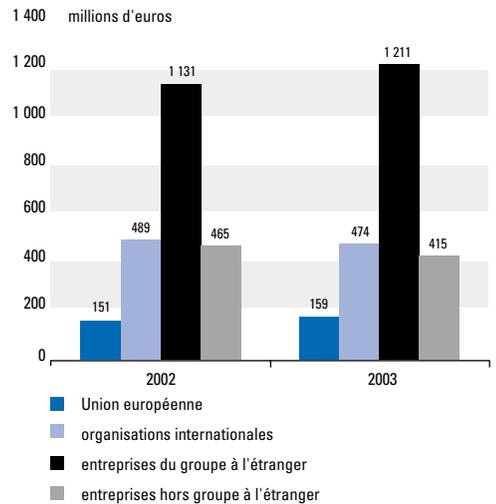
(2) En raison d'une amélioration de la couverture du champ de l'enquête, les résultats 2001 ne sont pas directement comparables à ceux de 2000.

[2] Évolution du mode de financement de la DIRD des entreprises

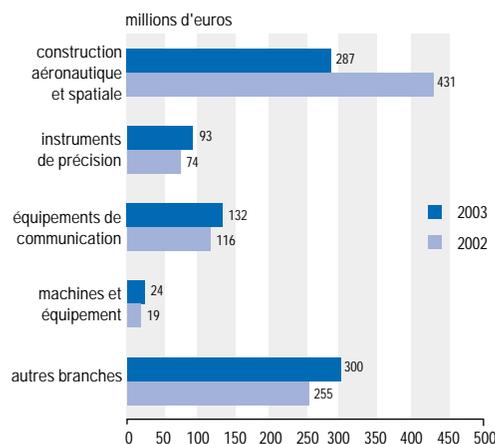


(1) Changement méthodologique.

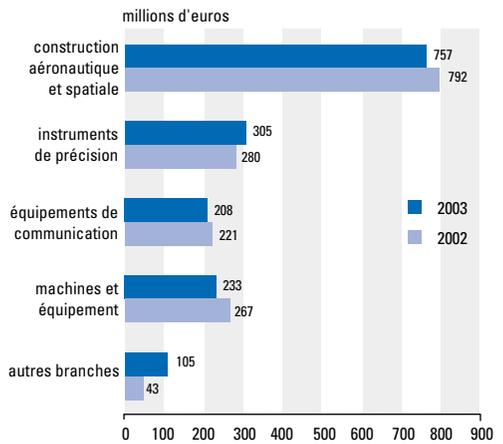
[3] Financements étrangers pour le secteur des entreprises en 2002 et 2003



[4] Programmes civils en 2002 et 2003



[5] Programmes militaires en 2002 et 2003



Présentation

La recherche publique française a été structurée au cours des cinquante dernières années par les différentes politiques de l'État avec la création de grands organismes aux statuts juridiques divers, la programmation de la recherche au travers des grands programmes technologiques et le soutien apporté à la recherche universitaire. L'équilibre entre ces différents pôles est en forte évolution au profit notamment des universités.

La dépense intérieure de R&D des administrations (DIRDA) s'élève à 12,9 milliards d'euros (Md€) en 2003, soit une progression en volume, par rapport à 2002 de 0,3 % par rapport à 2002. EPST (CNRS compris) et EPIC sont les principaux organismes publics de recherche. En 2003, leurs dépenses intérieures ont atteint un montant de 6,7 Md€ (51,5 % de la DIRDA), en baisse par rapport à 2002 de 2,4 % en volume. L'enseignement supérieur (hors CNRS) a une dépense intérieure de 4,6 Md€, en progression de 2,5 % en volume par rapport à 2002, il représente 35,3 % de la DIRDA.

En 2003, la dépense intérieure du ministère de la Défense progresse fortement (11,9 % de hausse en volume) par rapport à 2002. Entre 1993 et 2003, la part de la DIRDA de la Défense est toutefois passée de 20 % à 8 %.

Les administrations ont aussi un rôle de financeur via leurs dépenses extérieures (4,6 Md€ en 2003) dont plus de 53 % sont à destination des entreprises. L'évolution 2002-2003 en volume est de - 3,2 % pour la totalité des dépenses extérieures et - 5,7 % pour les dépenses extérieures en direction des entreprises. Cette baisse provient principalement d'une nouvelle diminution des paiements versés aux entreprises par la DPAC.

Plus des quatre cinquièmes des ressources de la recherche publique sont de nature budgétaire. Les ressources contractuelles et les autres ressources propres complètent le financement de la recherche publique. Les ressources budgétaires sont issues à hauteur de 55 % du budget civil de recherche et développement (BCRD) le solde provenant d'autres contributions ministérielles, principalement celles des ministères en charge de l'Enseignement supérieur et de la Défense (22 % des ressources budgétaires totales).

En 2003, le BCRD s'élève à 8,6 Md€ (dépenses ordinaires+ crédits de paiement en loi de finances rectificative), il décroît de 2,4 % en volume par rapport à 2002 et sa part dans le PIB ne cesse de baisser depuis 1993 : 0,68 % en 1993 contre 0,55 % en 2003. Depuis 1992, la part des subventions dans le financement de la DIRDA est en recul (86 % en 1992, 80 % en 2003) au profit des ressources contractuelles et des autres ressources propres (14 % en 1992, 20 % en 2003). La diminution de l'effort de R&D propre au ministère de la Défense explique la baisse du rôle des subventions ; l'évolution du BCRD y contribue aussi.

→ Pour en savoir plus

Publications : voir liste des publications Recherche en fin d'ouvrage.

Sources : Enquêtes réalisées auprès des administrations par le bureau des études statistiques sur la recherche (DEP).

Définitions

■ Les secteurs institutionnels. Dans les statistiques de R&D, on appelle secteur institutionnel un ensemble d'unités qui ont un comportement économique équivalent. Cinq secteurs institutionnels sont retenus : État (y compris Défense), enseignement supérieur, institutions sans but lucratif (ISBL), entreprises, étranger. État : services ministériels et établissements publics administratifs, civils et militaires ; organismes publics de recherche (EPST, EPIC, EPA) à l'exception du CNRS et de ses instituts classés dans le secteur de l'enseignement supérieur ; administrations territoriales (régions, départements, etc.). Enseignement supérieur : universités et établissements publics d'enseignement sous tutelle du ministère en charge de l'enseignement supérieur ou d'autres départements ministériels ; CNRS et ses instituts ; centres hospitaliers universitaires et centres de lutte contre le cancer. Secteur des associations : fondations et associations ou institutions sans but lucratif. Sont cependant exclues de ce secteur les associations rattachées à d'autres secteurs du fait principalement de l'origine de leurs ressources. L'ensemble des administrations comprend l'État, l'enseignement supérieur et les associations.

■ Statuts juridiques. Établissement public à caractère scientifique et technologique (EPST) ; établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) ; établissement public à caractère administratif (EPA) ; institution ou association sans but lucratif (ISBL).

■ Dépenses extérieures de R&D. Elles correspondent aux travaux de R&D financés par chaque entité interrogée et exécutés en dehors d'elle. Elles comprennent les sous-traitances de recherche exécutées sur le territoire national ou à l'étranger. Elles incluent également les différentes contributions aux organisations internationales. Les dépenses extérieures peuvent avoir lieu entre agent d'un même secteur.

■ Dépense totale ou budget total. Somme des dépenses intérieures et extérieures.

■ DPAC. Direction des programmes aéronautiques civils.

■ Voir également la rubrique "Définitions" en 11.1.

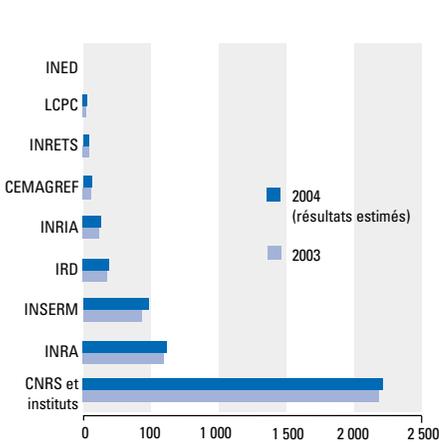
Les acteurs de la R&D publique

[1] Dépenses intérieures de R&D de 1993 à 2004 par secteur institutionnel (millions d'euros)

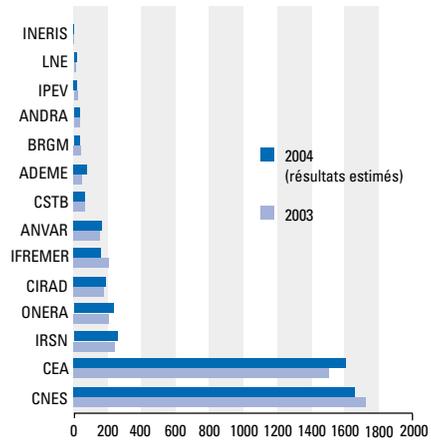
	1993	1997 (1)	1998 (1)	1999	2000 (1)	2001	2002	2003	2004 (2)
État et collectivités territoriales	5 594	5 181	5 279	5 357	5 361	5 432	5 709	5 767	5 956
Civil	3 589	4 167	4 505	4 580	4 584	4 584	4 835	4 774	4 961
EPST hors CNRS et instituts (3)	1 008	1 107	1 160	1 168	1 198	1 266	1 363	1 365	1 450
EPIC	2 299	2 776	3 086	3 159	3 106	3 060	3 217	3 156	3 280
EPA hors grandes écoles hors MEN	185	156	130	136	142	150	153	151	130
Services ministériels	97	128	130	117	138	108	101	102	100
Défense	2 005	1 013	774	777	777	848	874	993	995
Enseignement supérieur	4 192	4 834	4 986	5 068	5 804	6 217	6 512	6 693	6 823
EPST/CNRS et instituts	1 714	1 843	1 843	1 888	1 877	1 997	2 135	2 136	2 139
EPA/grandes écoles hors MEN	116	147	147	155	152	195	193	202	204
Universités et établissements d'ens. supérieur	2 361	2 843	2 996	3 025	3 775	4 026	4 184	4 356	4 480
Associations	358	385	422	448	439	456	465	463	460
Total administrations	10 144	10 399	10 687	10 873	11 605	12 105	12 689	12 923	13 239

(1) Changement méthodologique. (2) Estimation. (3) En 1998, le LCPC est passé des EPA aux EPST.

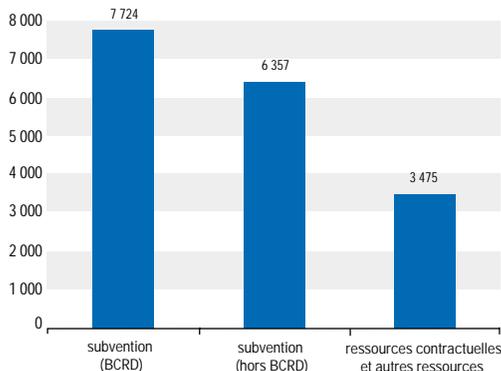
[2] Classement des EPST d'après leurs dépenses totales en 2003 et 2004 (millions d'euros)



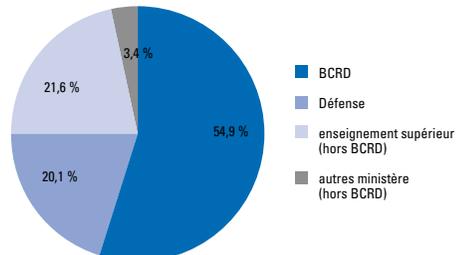
[3] Classement des EPIC d'après leurs dépenses totales en 2003 et 2004 (millions d'euros)



[4] Nature des ressources de la recherche publique en 2003 (millions d'euros)



[5] Ressources budgétaires de la dépense totale de R&D des administrations en 2003



Présentation

Le personnel total rémunéré (hors Défense) pour les activités de R&D en 2003 est évalué à près de 342 300 personnes en équivalent temps plein recherche (ETP), dont environ 56 % sont rémunérées par les entreprises et 44 % par les administrations. Les effectifs progressent de 0,7 % par rapport à l'année 2002 avec une croissance plus forte pour les chercheurs (3,4 %). Dans le secteur des entreprises, la progression par rapport à 2003 est de 1,1 % pour l'effectif total et 5,6 % pour les chercheurs. Depuis 1992, la croissance de l'emploi du personnel de R&D s'accompagne d'une qualification des emplois au profit de la catégorie des chercheurs. Sur la période 1992-2003, pour 30 600 chercheurs supplémentaires, le personnel de soutien a diminué de 7 100 ETP. Les chercheurs représentent plus de la moitié de l'effectif de R&D en 2003, mais il existe une grande disparité selon la branche d'activité : 72 % pour les équipements de communication, 54 % l'industrie aéronautique et spatiale, seulement 44 % pour l'industrie pharmaceutique et 41 % pour l'industrie automobile. Les femmes représentent 20 % des chercheurs dans les entreprises, avec d'importantes différences selon les branches d'activité. Les chercheuses sont majoritaires dans l'industrie pharmaceutique (52 %), bien représentées dans l'industrie chimique (38 %) mais leur part descend autour de 15 % dans les secteurs de l'automobile, de l'aéronautique, des équipements de communication et des instruments de précision.

L'effectif des administrations, avec près de 149 000 ETP, reste stable par rapport à 2003 (+ 0,3 %) néanmoins le nombre de chercheurs augmente de 1,1 %. Les chercheurs ou enseignants-chercheurs représentent 49 % de l'effectif total, les boursiers de thèse 13 % et le personnel de soutien de la recherche 38 %. L'employeur le plus important est l'université (60 400 ETP dont 32 800 enseignants-chercheurs) soit une évolution de + 1,0 % pour le personnel total et de + 0,8 % pour les enseignants-chercheurs par rapport à 2002 ; Le CNRS rémunère 29 500 ETP et les autres EPST 19 700, dont 8 700 pour l'INRA et 6 200 pour l'INSERM. Parmi les EPIC (22 800 ETP), les effectifs rémunérés les plus nombreux se trouvent au CEA (11 300), au CNES (2 600), à l'ONERA (1 900), l'IRSN (1 600) et l'IFREMER (1 500).

La part des femmes parmi les chercheurs est plus élevée dans la recherche publique que dans les entreprises d'environ 12 points : 32 % en 2003. Les différences sont sensibles selon les organismes, en raison des spécialisations disciplinaires. La présence des femmes diminue dans les postes les plus élevés ; dans les universités et les EPST, un directeur de recherche ou professeur d'université sur cinq est une femme, et deux sur cinq parmi les chargés de recherche ou maîtres de conférences. Le taux de féminisation des boursiers de thèse atteint 41 %.

→ Pour en savoir plus

Publications : voir liste des publications Recherche en fin d'ouvrage.

Sources : Enquêtes réalisées auprès des administrations par le bureau des études statistiques sur la recherche (DEP).

Définitions

■ Les effectifs de R&D correspondent à l'ensemble des personnels, chercheurs et personnels de soutien technique ou administratif, qui effectuent les travaux de R&D. Les chercheurs et assimilés sont des spécialistes travaillant à la conception ou à la création de connaissances, de produits, de procédés, de méthodes et de systèmes nouveaux et à la gestion des projets concernés. qualifications concernées : enseignants-chercheurs pris à 50 % de leur temps, catégories de chercheurs et d'ingénieurs de recherche pour autant que ceux-ci réalisent effectivement des travaux de R&D dans les EPST, ingénieurs et administratifs de haut niveau participant à des travaux de R&D dans les EPIC et dans les entreprises. Les boursiers en cours de thèse font également partie de la catégorie des chercheurs. Le personnel de soutien participe à la R&D en exécutant des tâches scientifiques ou techniques sous le contrôle de chercheurs. Il intègre aussi des travailleurs qualifiés ou non et le personnel de bureau qui participent à l'exécution des projets de R&D. Les chiffres commentés ici sont hors Défense.

■ Équivalent temps plein recherche. Afin de tenir compte de la pluralité des activités exercées, les effectifs en personnes physiques sont pondérés en fonction du temps consacré aux activités de R&D.

■ Révision 1997-1998. Les nouvelles estimations de 1998 ont donné lieu à des corrections pour les effectifs de 1997. Tous secteurs confondus, les effectifs rémunérés (313 154 ETP dans la précédente évaluation) ne sont plus que 303 463. Cette différence résulte d'une augmentation de 2 257 ETP dans le secteur des entreprises et d'une diminution de 11 948 dans le secteur des administrations.

■ Modification de l'évaluation du personnel en 2000. Plusieurs changements sont intervenus, suite à la rénovation de l'enquête publique en 2000 : une meilleure appréciation des emplois à durée déterminée, un questionnaire plus fin, harmonisé avec les statuts du personnel des organismes, qui a entraîné des modifications de frontière entre catégories et la prise en compte des boursiers rémunérés par le ministère des Affaires étrangères.

■ En 2001, l'amélioration de la couverture du champ de l'enquête auprès des entreprises affecte aussi pour les effectifs. Ces modifications amèneraient une révision à la hausse des chiffres 2000. Ainsi les effectifs des entreprises seraient de 180 986 au lieu des 177 688 publiés.

■ DR, PR, CR, MCF, IR. Directeur de recherche, professeur des universités, chargé de recherche, maître de conférences, ingénieur de recherche.

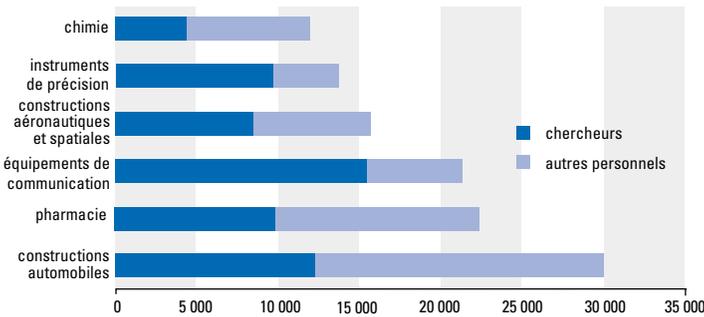
Recherche et développement : les effectifs

[1] Évolution du personnel de recherche et développement hors Défense (en ETP)

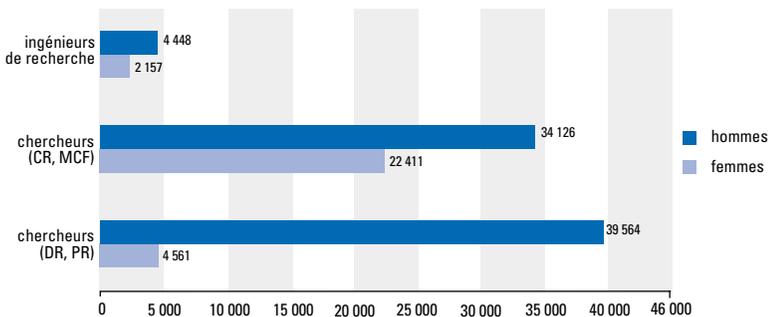
	1992	1996	1997	1998	1999	2000 (1)	2001	2002	2003
Chercheurs des entreprises	64 688	68 487	72 023	71 717	75 390	81 012	88 479	95 294	100 646
Chercheurs des administrations	74 462	81 004	80 716	82 158	82 446	87 620	88 893	91 126	92 144
Personnel total de R&D des entreprises	164 378	162 590	166 311	167 765	171 564	177 688	185 468	191 217	193 256
Personnel total de R&D des administrations	127 137	134 668	133 090	135 423	136 397	141 696	144 279	148 630	149 051
Nombre total de chercheurs	139 150	149 491	152 739	153 875	157 836	168 632	177 372	186 420	192 790
Personnel total de R&D	291 515	297 258	299 401	303 188	307 960	319 384	329 747	339 847	342 307

(1) Changement méthodologique.

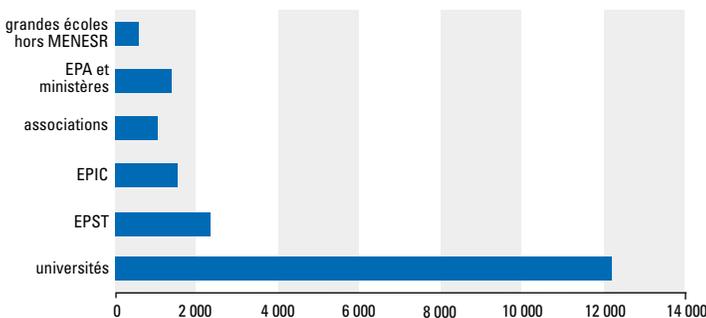
[2] Répartition des effectifs de R&D selon les branches d'activité en 2003 (en ETP)



[2] Répartition des hommes et des femmes parmi les chercheurs dans les EPST et les universités selon le grade en 2003 (en personnes physiques)



[4] Financeurs des bourses de thèse en 2003 (en ETP)



Présentation

Le potentiel de R&D est concentré en Île-de-France (39,8 % des effectifs de R&D et 40,9 % des chercheurs) et dans quelques régions. Le classement entre les régions évolue peu. En 2003, 134 000 personnes en ETP dont 77 700 chercheurs travaillent en Île-de-France. Les entreprises y rémunèrent 41,8 % de leurs effectifs de R&D et 45,2 % de leurs chercheurs. La recherche publique pèse un peu moins avec seulement 37,1 % des effectifs et 36,2 % des chercheurs.

En 2003, trois régions totalisent 24,4 % de l'ensemble du personnel de R&D, soit 82 200 ETP dont 49 300 chercheurs : Rhône-Alpes (38 500 ETP, 11,4 %), Provence-Alpes-Côte d'Azur (22 200 ETP, 6,6%) et Midi-Pyrénées (21 600 ETP, 6,4 %).

Cinq autres régions rassemblent 16,4 % du personnel, (55 400 ETP dont 29 500 chercheurs) : la Bretagne, le Languedoc-Roussillon, l'Aquitaine, le Centre et les Pays de la Loire. Les treize autres régions et les DOM-TOM totalisent 65 500 ETP dont 33 200 chercheurs soit 19,4 % du personnel de R&D.

Le poids du personnel de R&D des entreprises n'est pas réparti de manière identique selon les régions; globalement supérieur à celui des administrations, il est inférieur dans certaines régions (Languedoc-Roussillon, PACA, Nord – Pas-de-Calais, Lorraine, Alsace, Franche-Comté et Poitou-Charentes). Pour les deux premières régions, la forte implantation des organismes publics contribue à ce phénomène.

Pour la recherche publique, la répartition entre les organismes et les universités est assez différente. Les universités présentes sur tout le territoire contribuent à une moindre concentration de la recherche : 29,9 % des personnels de R&D des universités sont localisés en Île-de-France contre 40,4 % dans les EPST (41,5 % au CNRS) et 40,6 % dans les EPIC en 2003.

La répartition régionale de la DIRD présente des caractéristiques similaires. C'est encore en Île-de-France que la DIRD se concentre. Pour les entreprises, près de 45 % de la DIRDE y est localisée, même si on constate une diminution d'environ dix points depuis 1992. La recherche en entreprises en Île-de-France est plus concentrée que dans les autres régions, les plus importantes branches d'activité en DIRD représentent 58 % de la DIRD de l'Île-de-France contre 52 % de la DIRD totale. Dans de nombreuses branches d'activité, la concentration est plus forte que la moyenne nationale, notamment pour l'industrie automobile, l'industrie pharmaceutique, les équipements de communication et l'industrie aéronautique.

Définitions

■ R&D, DIRD, DIRDE, ETP. Recherche et développement, dépense intérieure de R&D, dépense intérieure de R&D des entreprises, équivalent temps plein recherche.

■ La répartition régionale de la recherche et développement s'entend ici au sens de la localisation des travaux de R&D exécutés. Ces informations sont obtenues par voie d'enquêtes statistiques.

Les travaux de R&D dans les entreprises sont intégralement répartis dans les régions par les entreprises elles-mêmes. Pour les administrations, les travaux de R&D de la Défense et des associations ne peuvent pas être répartis dans les régions. En 2003, 90 % de la DIRDA, 94 % des effectifs totaux et 97 % des chercheurs sont répartis.

■ Voir également la rubrique "Définitions" en 11.5.

→ Pour en savoir plus

Publications : voir liste des publications Recherche en fin d'ouvrage.

Sources : Enquêtes réalisées auprès des entreprises et des administrations par le bureau des études statistiques sur la recherche (DEP).

[1] Évolution de la R&D des entreprises et des administrations

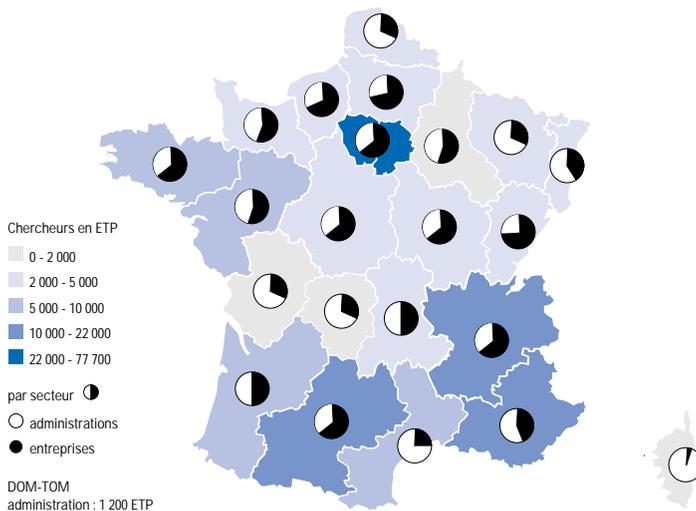
	2001			2002			2003 (3)		
	Entreprises	Administrations	Total	Entreprises	Administrations	Total	Entreprises	Administrations	Total
Île-de-France									
DIRD (1)	9 798	4 334	14 132	10 085	4 586	14 671	9 724	4 558	14 282
Effectifs de R&D (2)	80 914	51 444	132 358	82 027	53 204	135 231	80 720	53 303	134 024
dont chercheurs (2)	42 832	31 012	73 844	43 810	31 806	75 615	45 449	32 245	77 694
Rhône-Alpes									
DIRD (1)	2 476	1 171	3 647	2 781	1 204	3 985	2 732	1 242	3 973
Effectifs de R&D (2)	21 510	14 382	35 892	22 471	15 047	37 518	23 162	15 346	38 508
dont chercheurs (2)	10 314	9 412	19 726	10 974	9 773	20 747	11 677	9 988	21 664
Provence-Alpes-Côte d'Azur									
DIRD (1)	1 112	847	1 958	1 155	890	2 045	1 201	898	2 099
Effectifs de R&D (2)	9 598	11 717	21 315	9 739	11 486	21 225	10 077	12 089	22 166
dont chercheurs (2)	5 815	7 169	12 984	6 131	7 010	13 141	6 440	7 377,52	13 817
Midi-Pyrénées									
DIRD (1)	1 058	783	1 841	1 321	812	2 133	1 476	806	2 283
Effectifs de R&D (2)	10 016	8 655	18 670	11 271	8 941	20 213	12 687	8 880	21 567
dont chercheurs (2)	4 685	5 738	10 423	6 891	5 918	12 809	7 989	5 876	13 865
Autres régions									
DIRD	8 815	4 990	13 805	6 497	4 016	10 513	6 513	5 130	11 643
Effectifs de R&D	84 940	66 422	151 362	88 179	69 738	157 917	66 609	54 404	121 014
dont chercheurs	35 146	41 720	76 866	38 462	43 314	81 776	29 092	33 608	62 700
Total réparti									
DIRD	20 782	10 954	31 736	21 839	11 507	33 345	21 646	12 633	34 279
Effectifs de R&D	185 468	138 237	323 705	191 217	143 369	334 586	193 256	144 023	337 278
dont chercheurs	88 479	85 639	174 118	95 294	88 048	183 341	100 646	89 094	189 740
Total non réparti									
DIRD		1 151	1 151		1 182	1 182		290	290
Effectifs de R&D		9 948	9 948		9 032	9 032		8 800	8 800
dont chercheurs		3 368	3 368		3 081	3 081		3 050	3 050
Total									
DIRD	20 782	12 105	32 887	21 839	12 689	34 527	21 646	12 923	34 569
Effectifs de R&D	185 468	148 185	333 653	191 217	152 401	343 618	193 256	152 822	346 078
dont chercheurs	88 479	89 007	177 486	95 294	91 128	186 422	100 646	92 145	192 791

(1) DIRD en millions d'euros.

(2) Effectif de R&D en ETP recherche.

(3) Résultats provisoires.

[2] Répartition régionale des chercheurs des administrations et des entreprises en 2003



12 Les DOM-TOM

12

12.1	La population scolaire et du supérieur des DOM : évolution	330
12.2	Le premier degré dans les DOM	332
12.3	Le second degré dans les DOM	334
12.4	Les flux d'élèves dans le second degré dans les DOM	336
12.5	L'accès au niveau du baccalauréat dans les DOM	338
12.6	Les spécialités de formations dans le second cycle professionnel dans les DOM (CAP, BEP, bac pro)	340
12.7	L'origine socioprofessionnelle des élèves du second degré dans les DOM	342
12.8	Les étudiants du supérieur dans les DOM-TOM	344
12.9	Les étudiants des universités dans les DOM-TOM	346
12.10	Les diplômés dans les DOM	348
12.11	Enseignants du second degré public devant élèves par corps dans les DOM	350
12.12	Les personnels dans les DOM	352
12.13	La population scolaire et du supérieur des TOM	354

Présentation

En 2004-2005, l'ensemble du secteur public et du secteur privé des DOM compte près de 546 000 élèves et étudiants. La hausse des effectifs en un an est de 0,4 %.

Dans les DOM, à la différence de la France métropolitaine, les effectifs du premier degré baissent (1 300 élèves en moins, soit - 0,5%) : le préélémentaire poursuit sa progression (+ 0,1 %), et l'élémentaire continue sa baisse amorcée en 2000 (- 0,7 %). Dans le second degré, l'évolution est également inverse à celle constatée en France métropolitaine. L'effectif dans les DOM augmente de 2 200 élèves (+ 1 %). Les effectifs du premier cycle du second degré sont en baisse, à la différence des années précédentes (- 0,5 %). Le second cycle général et technologique connaît une hausse (de 3 %), comme l'an passé. Les effectifs du second cycle professionnel, comme aux trois rentrées précédentes, augmentent (+ 3,5 %). Le nombre des apprentis augmente, comme celui des élèves suivant un enseignement agricole.

Les effectifs de l'enseignement supérieur dans les DOM, tous enseignements confondus, qui sont en hausse depuis 1998, connaissent cette année une augmentation de 1,4 %.

Depuis 1980, les effectifs du premier degré sont en légère baisse (- 1,2 %), ceux du second degré ont en revanche augmenté d'un tiers, avec un nombre d'élèves en second cycle général et technologique plus que doublé, et une augmentation de moitié du second cycle professionnel. Les effectifs d'apprentis ont été plus que multipliés par deux. C'est l'enseignement supérieur qui a connu la plus forte hausse : près de six fois plus d'étudiants entre 1980 et 2004.

Définitions

- Départements d'outre-mer (DOM). Guadeloupe, Guyane, Martinique, La Réunion.
- Population scolaire et du supérieur. Ensemble des élèves des premier et second degrés, des apprentis, des étudiants en université et hors université, dans le secteur public et le secteur privé en DOM. Les élèves et étudiants sous tutelle du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et de la Ruralité sont comptabilisés. Il est à remarquer qu'en ce qui concerne les étudiants, ce sont les inscriptions qui sont comptées.
- CFA. Centres de formation d'apprentis. Les apprentis ne sont pas comptabilisés avec les élèves du second degré, car nombre d'entre eux relèvent de l'enseignement supérieur (voir ci-contre, "Présentation").
- CP, CM2. Cours préparatoire, cours moyen deuxième année.
- Classes d'initiation (CLIN). Ces classes ont été créées pour recevoir des élèves non francophones.
- Classes d'adaptation (CLAD). Ces classes sont destinées à accueillir les enfants qui, pour des raisons diverses, rencontrent des difficultés au niveau de l'enseignement élémentaire.
- Classes d'intégration scolaire (CLIS). Ces classes accueillent des élèves présentant un handicap physique, sensoriel, ou mental, mais qui peuvent tirer profit, en milieu scolaire ordinaire, d'une scolarité adaptée à leur âge, à leurs capacités, à la nature et à l'importance de leur handicap (circulaire du 18 novembre 1991).
- Enseignement relevant de l'adaptation et l'intégration scolaires (AIS). Regroupe les effectifs scolarisés en CLIN, CLAD et CLIS.
- CPGE. Classes préparatoires aux grandes écoles.
- STS. Sections de techniciens supérieurs.
- IUT. Instituts universitaires de technologie.

→ Pour en savoir plus

Sources

- Sources des chapitres correspondants pour chaque niveau dans la présente édition et dans les éditions précédentes (1984 à 2005) de Repères et références statistiques.
- Base centrale de pilotage (BCP).

[1] Effectifs du premier degré dans les DOM en 2004-2005 (Public + Privé)

	Guadeloupe	Guyane	Martinique	La Réunion	Total
Préélémentaire	22 502	12 897	19 141	45 457	99 997
CP-CM2	37 640	23 149	30 043	74 181	165 013
AIS	1 409	501	431	1 388	3 729
Total premier degré	61 551	36 547	49 615	121 026	268 739

[2] Effectifs du second degré dans les DOM en 2004-2005 (Public + Privé)

	Guadeloupe	Guyane	Martinique	La Réunion	Total
Premier cycle	31 165	16 033	26 796	61 410	135 404
SEGPA	1 359	904	1 473	2 475	6 211
Second cycle général et technologique	12 448	3 841	12 095	22 985	51 369
Second cycle professionnel	8 685	3 567	8 365	15 707	36 324
Total second degré	53 657	24 345	48 729	102 577	229 308
% Public	90,3%	92,7%	91,9%	94,0%	92,5%

[3] Évolution des effectifs scolaires et du supérieur dans les DOM (milliers) (Public + Privé)

	1980 1981	1990 1991	2000 2001	2001 2002	2002 2003	2003 2004	2004 2005
Premier degré (1)							
Préélémentaire	72,6	88,4	97,0	98,3	99,7	99,9	100,0
CP-CM2	194,9	155,8	170,0	168,7	167,8	166,2	165,0
AIS	4,6	4,3	4,0	4,1	3,8	3,9	3,7
Total premier degré	272,0	248,5	271,0	271,1	271,4	270,0	268,7
Second degré							
1 ^{er} cycle	119,8	114,8	130,1	132,3	134,4	136,1	135,4
2 nd cycle professionnel	25,6	29,5	33,6	34,0	34,4	35,1	36,3
2 nd cycle général et technologique	21,8	36,4	50,3	50,4	49,7	49,9	51,4
Enseignements adaptés	3,5	5,7	5,7	5,8	5,9	6,1	6,2
Total second degré	170,7	186,3	219,6	222,5	224,4	227,1	229,3
Second degré agriculture	1,3	2,6	2,5	2,6	2,8	3,0	3,0
CFA (2)	2,6	5,0	7,0	6,6	6,5	6,4	7,4
Autres (3)	1,5	1,6	1,6	1,8	1,7	1,5	1,4
Enseignement supérieur							
CPGE	0,0	0,0	0,7	0,8	0,9	0,9	1,0
STS	0,6	2,7	5,7	5,8	6,1	6,4	6,2
IUT	0,0	0,0	0,4	0,4	0,4	0,4	0,5
Universités (sans IUT ni formations d'ingénieurs)	5,3	10,9	21,1	21,4	21,4	21,8	22,1
Écoles de commerce, gestion, comptabilité et vente	0,0	0,1	0,3	0,3	0,4	0,4	0,4
Écoles paramédicales et sociales	0,0	0,7	1,2	1,6	1,6	1,9	2,1
Autres établissements d'enseignement supérieur (4)	0,3	0,5	2,8	2,9	3,5	3,5	3,5
Total supérieur	6,2	15,0	32,3	33,3	34,2	35,3	35,8
Total général	454,3	459,1	534,1	538,0	540,9	543,3	545,7

(1) En 2000-2001, 2001-2002, 2002-2003, 2003-2004 et 2004-2005 : estimations pour l'ensemble du premier degré.

(2) Y compris CFA sous tutelle du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et de la Ruralité depuis 1992-1993.

(3) Autres préparations diverses, formations complémentaires, spécial santé scolarisés.

(4) Y compris les effectifs des IUFM à partir de 1991-1992.

Présentation

En 2004-2005, dans les départements d'outre-mer (DOM), le secteur privé scolarisait un peu plus de 21 000 élèves dans le premier degré, tandis que le secteur public en scolarisait près de 248 000. Ce partage entre secteurs public et privé était sensiblement identique dans les écoles élémentaires et dans les écoles maternelles. La part de l'enseignement privé reste toujours nettement plus faible dans les DOM (7,8 %) qu'en France métropolitaine [1].

Entre 2003-2004 et 2004-2005, on constate une quasi-stabilité des effectifs du préélémentaire dans les écoles des DOM (hausse inférieure à 0,1 %) malgré une légère augmentation dans le secteur privé (+ 0,5 %). Les effectifs de l'élémentaire (du cours préparatoire au cours moyen deuxième année) connaissent une légère baisse (- 0,7 %) d'une ampleur plus importante dans le public que dans le privé (respectivement - 0,7 % et - 0,4 %).

Définitions

- **Préélémentaire, élémentaire.** L'enseignement préélémentaire est la première étape du cycle scolaire. Il accueille les enfants successivement en petite, moyenne et grande sections, soit dans les écoles maternelles, soit dans des écoles élémentaires comportant une classe maternelle ou une section maternelle au sein d'une classe à plusieurs niveaux, soit dans des écoles spéciales. L'enseignement élémentaire, qui lui fait suite, se déroule du cours préparatoire (CP) au cours moyen deuxième année (CM2). Préélémentaire et élémentaire constituent le premier degré.
- **Classes d'initiation (CLIN).** Ces classes ont été créées pour recevoir des élèves non francophones.
- **Classes d'adaptation (CLAD).** Ces classes sont destinées à accueillir les enfants qui, pour des raisons diverses, rencontrent des difficultés au niveau de l'enseignement élémentaire.
- **Classes d'intégration scolaire (CLIS).** Ces classes accueillent des élèves présentant un handicap physique, sensoriel, ou mental, mais qui peuvent tirer profit, en milieu scolaire ordinaire, d'une scolarité adaptée à leur âge, à leurs capacités, à la nature et à l'importance de leur handicap (circulaire du 18 novembre 1991).
- **Enseignement relevant de l'adaptation et l'intégration scolaires (AIS).** Regroupe les effectifs scolarisés en CLIN, CLAD et CLIS.

Avertissement : pour les années scolaires 2001-2002, 2002-2003, 2003-2004 et 2004-2005, les données du premier degré proviennent d'estimations.

→ Pour en savoir plus

Sources : Fichiers d'enquête du premier degré.

[1] Les effectifs du premier degré par sexe dans les DOM en 2004-2005 (1)

	Public			Privé			Public + Privé		
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total
Préélémentaire	47 398	45 416	92 814	3 484	3 699	7 183	50 882	49 115	99 997
Élémentaire (2)	77 629	73 770	151 399	6 617	6 997	13 614	84 246	80 767	165 013
Enseignement relevant de l'AIS (3)	2 174	1 338	3 512	135	82	217	2 309	1 420	3 729
Total 1^{er} degré	127 201	120 524	247 725	10 236	10 778	21 014	137 437	131 302	268 739

(1) Pour cette année scolaire, les données proviennent d'estimations.

(2) Du cours préparatoire (CP) au cours moyen deuxième année (CM2).

(3) Initiation + adaptation + intégration.

[2] Les effectifs du premier degré par sexe dans les DOM en 2003-2004 (1)

	Public			Privé			Public + Privé		
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total
Préélémentaire	47 221	45 551	92 772	3 583	3 568	7 151	50 804	49 119	99 923
Élémentaire (2)	78 703	73 822	152 525	6 532	7 133	13 665	85 235	80 955	166 190
Enseignement relevant de l'AIS (3)	2 233	1 386	3 619	169	108	277	2 402	1 494	3 896
Total 1^{er} degré	128 157	120 759	248 916	10 284	10 809	21 093	138 441	131 568	270 009

(1) Pour cette année scolaire, les données proviennent d'estimations.

(2) Du cours préparatoire (CP) au cours moyen deuxième année (CM2).

(3) Initiation + adaptation + enseignement + intégration.

[3] Les effectifs du premier degré par sexe dans les DOM en 2002-2003 (1)

	Public			Privé			Public + Privé		
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total
Préélémentaire	47 204	45 451	92 655	3 553	3 538	7 091	50 757	48 989	99 746
Élémentaire (2)	79 620	74 674	154 294	6 478	7 051	13 529	86 098	81 725	167 823
Enseignement relevant de l'AIS (3)	2 204	1 366	3 570	142	90	232	2 346	1 456	3 802
Total 1^{er} degré	129 028	121 491	250 519	10 173	10 679	20 852	139 301	132 170	271 371

(1) Pour cette année scolaire, les données proviennent d'estimations.

(2) Du cours préparatoire (CP) au cours moyen deuxième année (CM2).

(3) Initiation + adaptation + intégration.

[4] Les effectifs du premier degré par sexe dans les DOM en 2001-2002 (1)

	Public			Privé			Public + Privé		
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total
Préélémentaire	46 526	44 787	91 313	3 475	3 503	6 978	50 001	48 290	98 291
Élémentaire (2)	79 523	75 644	155 167	6 444	7 040	13 484	85 967	82 684	168 651
Enseignement relevant de l'AIS (3)	2 483	1 527	4 010	101	50	151	2 584	1 577	4 161
Total 1^{er} degré	128 532	121 958	250 490	10 020	10 593	20 613	138 552	132 551	271 103

(1) Pour cette année scolaire, les données proviennent d'estimations.

(2) Du cours préparatoire (CP) au cours moyen deuxième année (CM2).

(3) Initiation + adaptation + intégration.

Présentation

À la rentrée 2004, les effectifs du second degré enregistrent une hausse de 1 % dans les DOM (contre une baisse de 0,8 % en métropole).

Après plusieurs années de hausse, les effectifs du premier cycle enregistrent une légère baisse (- 0,5 %) moins forte cependant qu'en métropole. La réforme mise en place dans le premier cycle à partir de 1996 avait entraîné la disparition presque totale des classes technologiques dans les DOM. Mais, avec la mise en place de la troisième préparatoire à la voie professionnelle, les effectifs de troisième technologique ont triplé en deux ans. Leur part dans l'ensemble des classes de troisième, égale à 3 %, reste encore inférieure à ce qu'elle est en métropole (5 %). À l'inverse, les classes de troisième d'insertion accueillent une proportion d'élèves de troisième plus élevée (7 % contre 3 %) [1].

Le second cycle général et technologique voit ses effectifs augmenter de 3 % à la rentrée 2004, une hausse sensiblement supérieure à celle enregistrée en métropole (+ 0,2 %). Dans les DOM, la part des séries générales en classe terminale, égale à 60 %, est un peu inférieure à ce qu'elle est en métropole (63 %). La différence porte essentiellement sur les séries S et STT, la série S accueillant proportionnellement moins d'élèves qu'en métropole et la série STT proportionnellement plus [3].

Avec 36 300 élèves, le second cycle professionnel voit ses effectifs progresser de 3,5 % à la rentrée 2004 (contre 0,6 % en métropole). Par rapport à la situation qui prévaut en métropole, le CAP en 2 ans accueille dans les DOM une proportion plus élevée des élèves qui suivent une formation de niveau V [4]. Avec un peu plus de 6 200 élèves à la rentrée 2004, les sections d'enseignement général et professionnel adapté scolarisent 2,7 % de l'ensemble des élèves du second degré, un pourcentage un peu plus élevé qu'en métropole, où il est de 2 % [2].

Le secteur privé est relativement peu implanté dans les DOM : sa part dans l'enseignement du second degré se situe entre 7 et 8 %, contre 21 % en métropole.

Définitions

■ CLIPA. Classes d'initiation préprofessionnelle par alternance.

■ UPI. Unité pédagogique d'intégration.

■ Cycle terminal du second cycle général et technologique. Depuis la rénovation pédagogique des lycées (mise en place à partir de 1992), les classes de première et terminale, qui constituent le cycle terminal du second cycle général et technologique, comportent les séries suivantes :

- L : Littéraire ;
- ES : Économique et sociale ;
- S : Scientifique ;
- STL : Sciences et technologies de laboratoire ;
- STI : Sciences et technologies industrielles ;
- SMS : Sciences médico-sociales ;
- STT : Sciences et technologies tertiaires ;
- TMD : Techniques de la musique et de la danse.

Il existe en outre des classes de première et terminale préparant aux brevets de technicien (BT), au baccalauréat technologique agricole (série STAE) et au baccalauréat hôtellerie.

Les premières d'adaptation accueillent les élèves titulaires d'un BEP ou d'un CAP préparé en deux ans.

■ BEP. Brevet d'études professionnelles. La préparation se fait en 1 ou 2 ans.

■ CAP. Certificat d'aptitude professionnelle. La préparation se fait en 1 ou 2 ans. Les CAP en 3 ans sont en voie de fermeture.

■ Bac pro. Baccalauréat professionnel. La préparation se fait en 1, 2 ou 3 ans.

■ BMA. Brevet des métiers d'art. La préparation se fait en 1 ou 2 ans.

→ Pour en savoir plus

Publications

- Tableaux statistiques, n° 6968.

Source : Base centrale de pilotage (BCP).

Le second degré dans les DOM

[1] Effectifs du premier cycle du second degré en 2004-2005 dans les DOM

	Public (1)			Privé			Public + Privé	
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Total	% filles
Sixième	16 590	15 761	32 351	1 226	1 295	2 521	34 872	48,9
Cinquième	15 630	15 473	31 103	1 163	1 253	2 416	33 519	49,9
Quatrième d'aide et de soutien	340	225	565	-	-	-	565	39,8
Quatrième hors aide et soutien	15 382	15 522	30 904	1 147	1 279	2 426	33 330	50,4
Troisième générale	12 951	14 169	27 120	968	1 255	2 223	29 343	52,6
Troisième d'insertion	1 434	821	2 255	22	9	31	2 286	36,3
Quatrième technologique	-	-	-	94	7	101	101	6,9
Troisième technologique	425	243	668	187	61	248	916	33,2
CLIPA, UPI, classes-relais	326	140	466	2	4	6	472	30,5
Total	63 078	62 354	125 432	4 809	5 163	9 972	135 404	49,9

(1) Il n'y a pas d'établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA) dans les DOM.

[2] Effectifs des SEGPA en 2004-2005 dans les DOM (1) (Public)

	Garçons	Filles	Total	% filles
Sixième	956	423	1 379	30,7
Cinquième	1 022	476	1 498	31,8
Quatrième	1 045	451	1 496	30,1
Troisième	1 115	471	1 586	29,7
Première année de formation qualifiante	77	49	126	38,9
Seconde année de formation qualifiante	78	48	126	38,1
Total	4 293	1 918	6 211	30,9

(1) Il n'y a pas de SEGPA dans le secteur privé dans les DOM.

[3] Effectifs du second cycle général et technologique du second degré en 2004-2005 dans les DOM

Sections	Public			Privé			Public + Privé	
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Total	% filles
Seconde	7 189	10 564	17 753	503	764	1 267	19 020	59,6
Première	6 196	8 332	14 528	604	783	1 387	15 915	57,3
dont : S	2 059	1 965	4 024	221	211	432	4 456	48,8
L	389	1 712	2 101	45	125	170	2 271	80,9
ES	933	1 679	2 612	117	171	288	2 900	63,8
STI	1 005	87	1 092	-	-	-	1 092	8,0
STT	1 201	1 782	2 983	143	181	324	3 307	59,4
Autres	609	1 107	1 716	78	95	173	1 889	63,6
Terminale	6 396	8 625	15 021	595	818	1 413	16 434	57,5
dont : S	2 017	1 926	3 943	218	186	404	4 347	48,6
L	363	1 807	2 170	33	136	169	2 339	83,1
ES	1 058	1 793	2 851	114	202	316	3 167	63,0
STI	1 402	121	1 523	25	-	25	1 548	7,8
STT	1 440	2 130	3 570	203	273	476	4 046	59,4
Autres	116	848	964	2	21	23	987	88,0
Total	19 781	27 521	47 302	1 702	2 365	4 067	51 369	58,2

[4] Effectifs du second cycle professionnel du second degré en 2004-2005 dans les DOM

	Public (1)			Privé			Public + Privé	
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Total	% filles
CAP 1 an	20	1	21	3	36	39	60	61,7
CAP 2 ans	3 924	2 214	6 138	302	223	525	6 663	36,6
CAP 3 ans	62	69	131	-	-	-	131	52,7
BEP 1 an	31	30	61	-	-	-	61	49,2
BEP 2 ans	10 514	8 881	19 395	845	723	1 568	20 963	45,8
Bac pro 1 an	12	-	12	-	4	4	16	25,0
Bac pro/BMA 2 ans	3 968	3 271	7 239	422	505	927	8 166	46,2
Mentions complémentaires	153	111	264	-	-	-	264	42,0
Total	18 684	14 577	33 261	1 572	1 491	3 063	36 324	44,2

Présentation

Comme en France métropolitaine, les redoublements enregistrent une nouvelle baisse à la rentrée 2004 dans toutes les classes du premier cycle, sauf en 3^e [1]. Le taux de redoublement en 6^e est sensiblement supérieur à ce qu'il est en métropole : 11 % contre 8 %.

À l'issue de la 3^e (générale, technologique ou d'insertion), l'orientation vers le 2nd cycle général et technologique est moins fréquente dans les DOM qu'en métropole : à la rentrée 2004, le taux de passage en 2nde générale et technologique est inférieur de 6 points (50 % contre 56 % en métropole). À l'inverse, le taux d'orientation en 2nd cycle professionnel est plus élevé de 9 points (36 % contre 27 % en métropole). Ces différences sont toutefois moins importantes que par le passé, depuis la réforme du 1^{er} cycle mise en place à partir de 1996. Dans les DOM, par ailleurs, les sorties en fin de 3^e – arrêts d'études mais aussi orientations vers des formations par apprentissage ou hors MEN – sont moins fréquentes.

En 2nd cycle général et technologique, les redoublements augmentent en classe de 2nde et de terminale [2]. En classe de terminale, ils retrouvent le niveau qu'ils avaient deux ans avant (16 %). Ce taux est supérieur de 4 points à celui qui est observé en métropole (12 %). En fin de 2nde générale et technologique, par ailleurs, les élèves sont plus nombreux qu'en métropole à se réorienter vers le 2nd cycle professionnel (7 % contre 4 %). Dans le 2nd cycle professionnel, les passages en 1^{re} professionnelle après la terminale BEP en vue de la préparation d'un baccalauréat professionnel, baissent très légèrement (38 % contre 39 % en 2003). En 2003, ils avaient progressé sensiblement, passant de 34 % à 39 % [3]. La proportion d'élèves concernés est inférieure de 3 points à ce qu'elle est en métropole. La différence était plus grande en 1995 : seulement 25 % dans les DOM contre 33 % en métropole.

Après la seconde année de CAP en deux ans, les passages vers la préparation d'un BEP diminuent légèrement au profit d'une orientation en 1^{re} professionnelle. L'orientation en 1^{re} professionnelle reste inférieure à ce qu'elle est en métropole (5 % contre 9 %).

Dans l'ensemble du 2nd cycle professionnel, la hausse des sorties en 1^{re} année (de CAP en deux ans, de BEP, de baccalauréat professionnel) qui avait marqué la rentrée 2000 en métropole avait été beaucoup moins nette dans les DOM. Les sorties en fin de 1^{re} année de CAP en deux ans et de BEP augmentent à la rentrée 2004. L'augmentation atteint même 3 points en ce qui concerne la première année de CAP en deux ans et le niveau atteint est supérieur de 5 points à celui qui est observé en métropole (21 % contre 16 %).

Définitions

- Taux de redoublement. Pourcentage des élèves inscrits l'année n-1 dans une classe, qui redoublent cette classe l'année n.
- Taux de passage. Pourcentage des élèves inscrits l'année n-1 dans une classe, qui passent dans une classe supérieure l'année n.
- Taux de sortie. Pourcentage des élèves inscrits l'année n-1 dans une classe, qui ne se réinscrivent pas l'année n dans une classe du second degré dépendant du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Technologie. Les sortants incluent donc les élèves qui s'inscrivent dans le supérieur (après une terminale générale et technologique ou professionnelle) et ceux qui s'orientent vers l'apprentissage ou encore vers un établissement dépendant du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et de la Ruralité.
- BEP. Brevet d'études professionnelles.
- CAP. Certificat d'aptitude professionnelle.
- Seconde professionnelle. Première année de BEP.
- Terminale BEP. Seconde année de BEP.
- Première professionnelle. Première année de formation au baccalauréat professionnel (en 2 ans).
- Terminale professionnelle. Seconde année de formation au baccalauréat professionnel (en 2 ans).

→ Pour en savoir plus

Publications

- Tableaux statistiques, n° 6968, 6969.

Source : Base centrale de pilotage (BCP).

Les flux d'élèves dans le second degré dans les DOM

**[1] Évolution des taux de redoublement et de passage en premier cycle dans les DOM (1)
(Public + Privé)**

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Redoublements										
Sixième	12,2	11,4	13,8	13,6	13,2	12,4	12,0	11,6	11,2	10,9
Cinquième	9,7	8,8	8,6	5,8	6,0	5,6	5,7	5,3	5,2	5,1
Quatrième générale	6,5	6,1	6,3	6,0	8,7	8,3	8,4	8,3	7,3	7,3
Troisième générale	9,0	8,5	9,7	8,8	8,9	6,2	6,4	6,2	5,5	5,7
Passages										
Sixième - cinquième	86,5	87,8	85,6	85,4	85,8	86,7	86,8	87,6	88,6	88,4
Cinquième - quatrième générale (2)	81,5	82,5	84,5	92,8	92,5	92,5	92,3	92,9	93,2	93,6
Quatrième générale - troisième générale (2)	82,8	83,0	83,1	84,5	82,3	81,9	81,3	82,3	82,5	81,8
Troisième générale - seconde	54,9	53,4	54,0	54,7	53,0	55,5	54,0	53,5	54,0	54,6
Ensemble des troisièmes - seconde	46,0	45,6	46,2	46,8	46,4	51,5	49,7	49,2	49,8	49,9
Troisième générale - BEP/CAP2	32,4	30,6	30,3	30,7	31,6	30,9	32,4	32,3	32,7	32,6
Ensemble des troisièmes - BEP/CAP2	36,3	35,3	35,0	35,5	35,5	33,1	34,7	34,9	35,7	36,0

(1) Il n'y a pas d'ÉREA dans les DOM. (2) La quatrième générale inclut la quatrième aménagée.

[2] Évolution des taux de redoublement, de passage et de sortie en second cycle général et technologique dans les DOM (Public + Privé)

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Redoublements										
Seconde	16,9	18,2	18,3	18,3	17,8	15,7	17,3	16,1	14,8	16,0
Première	11,8	11,5	12,3	10,5	10,0	9,4	9,9	10,6	8,4	8,3
Terminale	24,8	22,8	20,7	17,9	18,0	16,6	17,6	15,9	12,7	16,0
Passages										
Seconde vers second cycle professionnel	5,8	6,6	7,4	7,1	6,8	6,6	7,6	7,6	6,9	6,7
Seconde vers première	74,3	72,4	71,9	72,5	72,5	75,3	71,8	72,8	75,3	74,4
Première vers terminale	83,9	84,2	83,5	85,2	86,0	86,8	86,2	85,3	88,0	87,5
Sorties										
Seconde	3,0	2,9	2,4	2,0	2,9	2,5	3,3	3,5	2,9	2,9
Première	3,5	3,9	3,8	4,0	3,4	3,3	3,6	3,7	3,1	3,8
Terminale	75,0	77,1	79,0	82,0	81,8	83,3	82,2	83,9	87,1	83,8

[3] Évolution des taux de redoublement, de passage et de sortie en second cycle professionnel (1) dans les DOM (Public + Privé)

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
CAP 2 ans première année	1 439	1 317	1 664	2 176	2 357	2 691	2 979	3 197	3 560	3 875
Redoublement	1,8	1,7	3,3	2,3	5,0	8,1	4,6	4,2	3,9	4,1
Passage en seconde année	77,8	76,2	78,7	74,6	71,1	69,2	73,1	73,4	72,7	71,2
Passage en BEP	3,3	2,0	1,9	1,8	2,3	2,7	3,4	2,8	2,5	2,2
Sorties	17,1	19,7	16,2	21,2	21,6	19,9	19,0	19,6	18,0	21,0
CAP 2 ans seconde année	1 081	1 063	1 171	1 382	1 695	1 794	2 204	2 387	2 472	2 788
Redoublement	4,0	7,4	8,8	7,2	6,7	5,3	10,4	5,6	4,4	6,2
Passage en BEP	8,9	10,1	10,8	11,6	13,5	15,7	14,3	16,0	17,5	15,1
Passage en bac professionnel	6,6	6,5	5,5	6,1	5,2	3,8	3,6	4,8	3,7	5,1
Sorties	70,2	61,2	69,4	69,0	69,2	69,7	67,6	70,0	69,9	69,5
Seconde professionnelle	10 928	11 205	11 479	11 391	11 390	10 488	10 526	10 564	10 599	10 855
Redoublement	5,5	4,9	5,2	4,1	5,0	4,9	3,9	4,6	3,6	3,8
Passage	82,1	83,6	84,3	84,8	83,0	82,2	83,3	83,7	85,7	83,9
Sorties	12,1	11,0	10,0	10,6	11,5	12,2	12,3	11,0	10,1	11,4
Terminale BEP	10 448	10 717	10 749	10 882	10 793	10 662	10 188	10 101	10 068	10 108
Redoublement	12,5	13,9	11,1	9,7	10,4	10,4	11,7	9,9	7,0	8,3
Passage en bac professionnel	25,4	27,2	30,1	31,7	31,0	32,9	34,1	34,4	38,6	38,2
Passage en second cycle générale et technologique	10,0	11,0	11,5	11,0	11,3	10,6	10,4	10,0	11,2	11,6
Sorties	50,9	45,9	45,1	44,8	44,5	43,3	41,2	43,3	40,6	39,5
Première professionnelle (2)	3 130	3 275	3 587	3 775	3 793	3 896	4 014	3 901	4 234	4 278
Redoublement	3,1	2,7	2,0	2,0	2,4	1,8	2,3	2,0	1,9	1,5
Passage	85,1	86,3	86,1	87,8	86,0	86,0	84,0	85,2	85,6	85,3
Sorties	11,3	10,9	11,8	10,2	11,3	12,1	13,6	12,3	12,4	12,4
Terminale professionnelle (2)	2 884	2 940	2 999	3 325	3 454	3 512	3 528	3 715	3 586	3 888
Redoublement	7,5	7,5	5,6	5,4	5,7	6,5	6,5	7,6	5,1	5,9
Passage en second cycle général et technologique	0,3	0,3	0,2	1,0	1,1	0,6	0,8	0,8	0,7	0,8
Sorties	91,5	91,1	93,3	93,0	92,8	92,0	91,7	90,2	92,4	91,1

(1) Les trois formations mentionnées dans ce tableau (CAP en 2 ans, BEP en 2 ans, bac professionnel/BMA en 2 ans) représentent 98 % de l'effectif du second cycle professionnel. (2) Y compris les élèves inscrits aux BMA en 2 ans.

Présentation

Les départements d'outre-mer avaient accumulé un retard non négligeable par rapport à la métropole en matière de taux d'accès au niveau du baccalauréat. La cause principale en est sans doute une structure socio-économique très différente, moins propice à la formation et à l'emploi sur place.

Cette situation a commencé à changer, en particulier grâce au plan de développement sur quatre ans mis en place en 1998, lequel a permis une notable amélioration de l'accueil et de la scolarisation au lycée. Ainsi, les taux d'accès par les voies scolaires assurées par le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche sont-ils plus élevés aujourd'hui en Guadeloupe et en Martinique que la moyenne métropolitaine. Le taux d'accès de la Réunion reste plus bas qu'en métropole, ce qui s'explique en premier lieu par le moindre poids des séries générales, lui-même probablement lié à la proportion élevée de populations socialement défavorisées. Quant à la situation de la Guyane, elle s'explique en partie par sa géographie physique, laquelle entraîne des difficultés particulières de scolarisation, en lien notamment avec les problèmes de développement des infrastructures. Pour l'ensemble des DOM, l'enseignement professionnel joue un rôle plutôt plus important qu'en France métropolitaine. Par ailleurs, comme en métropole, les taux d'accès sont plus élevés pour les filles que pour les garçons, avec en particulier un écart de 19 points en faveur des premières en Guadeloupe (par rapport à 14 points en moyenne en métropole).

La prise en compte des voies de formation non scolaires (apprentissage) et hors MEN (ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et de la Ruralité) augmente les chiffres sur l'accès au niveau IV de moins de 1 point en Guyane à environ 3 points en Martinique et à la Réunion (contre 6 points en métropole). L'apprentissage est en effet moins présent dans les départements d'outre-mer.

Il est rappelé que les chiffres ci-contre sont des taux d'accès annuels (transversaux) et non des taux d'accès des générations (longitudinaux).

Définitions

■ **Taux d'accès au niveau du baccalauréat (niveau IV de formation).** Il rapporte les entrées en classes de terminale générale, technologique ou professionnelle à l'effectif des générations concernées. Sont également pris en compte les entrants en année finale de formation de niveau baccalauréat, tel le brevet professionnel.

L'accès au niveau du baccalauréat intervient en fait de 16 à 21 ans, selon les jeunes, si bien que l'on doit distinguer des taux élémentaires d'accès par âge : celui, par exemple, de la génération 1976 au moment de la rentrée 1994, à 18 ans. L'éventail est plus large encore en tenant compte des parcours plus longs ou moins linéaires de la filière professionnelle.

■ **Voies de formation.** Outre le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et de la Ruralité offre aussi des formations de type scolaire de niveau IV. L'accès à ce niveau de formation est également possible par l'apprentissage.

■ **Taux d'accès d'une génération.** Pour les enfants nés une année donnée, on somme les taux d'accès au niveau IV enregistrés au cours de rentrées scolaires successives (analyse longitudinale).

■ **Taux d'accès annuel.** Pour une rentrée scolaire donnée, on somme les taux d'accès propres à chacune des générations concernées, accédant cette année-là au niveau IV à des âges différents (analyse transversale).

→ Pour en savoir plus

Sources

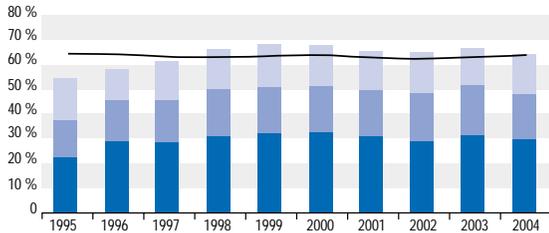
- Système d'information SCOLARITÉ.
- Enquête n° 16 (MEN, Privé).
- Enquête n° 51 (Apprentissage).
- Système d'information SAFRAN du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et de la Ruralité.

L'accès au niveau du baccalauréat dans les DOM

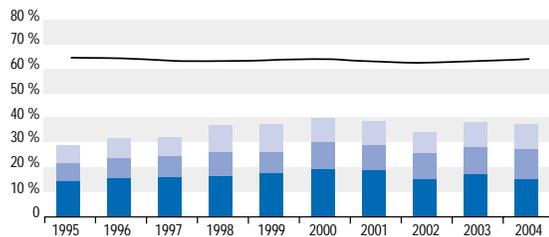
[1] Évolution des taux d'accès par académie dans les DOM

(Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche - scolaire)

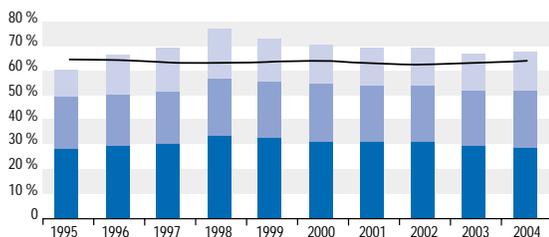
Guadeloupe



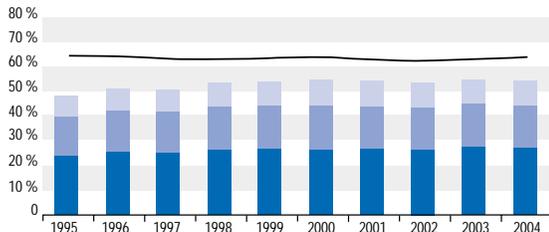
Guyane



Martinique



La réunion



filière de formation
■ professionnelle
■ technologique
■ générale
— métropole

[2] Taux d'accès par sexe au niveau IV de formation dans les DOM - rentrée scolaire 2004

	Éducation nationale, Enseignement supérieur et Recherche - scolaire			Toutes voies de formation (1)
	Filles	Garçons	Ensemble	
Guadeloupe	74,2%	55,0%	64,4%	66,0%
Guyane	41,3%	33,6%	37,3%	37,9%
Martinique	75,4%	60,2%	67,6%	71,0%
La Réunion	61,6%	47,4%	54,5%	57,4%

(1) Y compris formations offertes par le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et de la Ruralité, et formations par voie d'apprentissage.
 Les taux concernant l'apprentissage sont basés sur une estimation provisoire.

Présentation

À la rentrée 2004, les lycées des DOM préparent 27 900 élèves à un CAP ou à un BEP. Les établissements publics forment plus de neuf élèves sur dix, à part presque égale dans les spécialités de la production (51 %) et des services (49 %). Les établissements privés, de leur côté, ont une offre de formation beaucoup plus développée dans le secteur des services : plus de deux élèves sur trois y suivent un tel enseignement.

Quatre groupes de spécialités concentrent à eux seuls près de la moitié des élèves formés : trois relèvent du secteur des services (comptabilité-gestion, secrétariat-bureautique, commerce-vente), un du secteur de la production (électricité-électronique). Six autres groupes scolarisent chacun environ 5 % des effectifs, dont cinq dans les spécialités de la production (bâtiment : finitions, travail du bois et de l'ameublement, habillement, moteurs et mécanique auto, structures métalliques).

Les filles constituent 44 % des effectifs accueillis en CAP ou BEP. Elles se forment beaucoup plus fréquemment que les garçons dans les métiers du secteur des services où elles représentent 73 % des effectifs. Elles sont très peu présentes dans les spécialités de la production, exception faite des spécialités Matériaux souples et Habillement dans lesquelles elles sont quasiment en situation d'exclusivité (94 %).

La préparation d'un baccalauréat professionnel s'inscrit dans la suite logique de la poursuite d'études après un CAP ou BEP. Cependant, l'offre de formation y est un peu différente. Près de 60 % des élèves de baccalauréat professionnel sont inscrits dans une spécialité des services, contre 50 % de ceux qui préparent un diplôme de niveau V. Les baccalauréats des métiers des services sont plus développés dans les deux secteurs d'enseignement : ils représentent 55 % des effectifs du public, 78 % de ceux du privé (respectivement 48 % et 66 % en CAP-BEP). La part des établissements privés dans la préparation au baccalauréat professionnel est plus importante (11 %, contre 8 % pour les CAP-BEP), notamment dans les spécialités des services (15 %). Les groupes de spécialités prépondérants en CAP-BEP se retrouvent à l'identique en baccalauréat professionnel, avec un renforcement de la place de la "comptabilité-gestion" et du "secrétariat-bureautique".

L'ensemble de ces observations sont d'une remarquable constance d'une année sur l'autre.

Définitions

■ Les spécialités de formation. Les spécialités utilisées pour classer les formations font référence à la Nomenclature des spécialités de formation (NSF) approuvée par le décret interministériel n° 94-522 du 21 juin 1994. Cette nomenclature remplace depuis la rentrée 1995 celle en "47 groupes" du ministère de l'Éducation nationale et a pour objectif de couvrir l'ensemble des formations, professionnelles ou non, de tout niveau. Elle définit un cadre général de classement avec trois niveaux d'agrégats possibles. Elle est utilisée ici dans son niveau d'agrégat le plus détaillé (groupes de formation). La partition entre spécialités de la production et des services fait référence à l'agrégat le plus haut.

À partir de ce cadre général de classement, chaque ministère formateur peut élaborer un niveau de description plus fin en fonction de ses besoins. Ainsi en est-il de la nomenclature des formations-diplômes par spécialités détaillées (plusieurs centaines de spécialités) du ministère de l'Éducation nationale.

■ BMA. Brevets des métiers d'art.

→ Pour en savoir plus

Source : Base centrale de pilotage (BCP).

[1] Répartition des élèves préparant un diplôme professionnel selon la spécialité de formations à la rentrée 2004 dans les DOM (Public + Privé, hors EREA)

Groupes de spécialités de formation	CAP et BEP				Bac pro et BMA			
	Effectifs	%	Part du privé (%)	Part des filles (%)	Effectifs	%	Part du privé (%)	Part des filles (%)
200 Technologies industrielles fondamentales	-	-	-	-	19	.	.	.
201 Technologies de commandes des transformations industrielles	46	.	.	11	-	-	-	-
214 Aménagement paysager	39	.	.	15	-	-	-	-
220 Spécialités pluritechnologiques des transformations	44	.	.	75	-	-	-	-
221 Agroalimentaire, alimentation, cuisine	772	3	11	50	55	1	.	44
223 Métallurgie	42	.	.	67	-	-	-	-
225 Plasturgie, matériaux composites	48	.	52	10	-	-	-	-
227 Énergie, génie climatique	642	2	9	2	293	4	13	2
230 Spécialités pluritechnologiques génie civil, construction, bois	630	2	11	15	232	3	.	14
231 Mines et carrières, génie civil, topographie	353	1	.	13	42	1	.	5
232 Bâtiment : construction et couverture	599	2	.	4	143	2	.	2
233 Bâtiment : finitions	1 213	4	7	7	190	2	.	6
234 Travail du bois et de l'ameublement	1 509	5	1	6	227	3	.	4
240 Spécialités pluritechnologiques matériaux souples	22	.	.	95	-	-	-	-
242 Habillement	1 016	4	.	94	131	2	.	93
250 Spécialités pluritechnologiques mécanique, électricité	700	3	3	3	487	6	.	2
251 Mécanique générale et de précision, usinage	315	1	4	8	17	.	.	18
252 Moteurs et mécanique auto	1 604	6	10	3	461	6	18	3
253 Mécanique aéronautique et spatiale	-	-	-	-	51	1	35	8
254 Structures métalliques	1 269	5	.	3	232	3	.	2
255 Électricité, électronique	3 133	11	6	5	852	10	7	3
Total des spécialités de la production	13 996	50	5	15	3 432	42	6	8
311 Transport, manutention, magasinage	195	1	.	29	152	2	.	52
312 Commerce, vente	2 965	11	10	64	961	12	9	64
314 Comptabilité, gestion	3 385	12	15	59	1 490	18	22	61
321 Journalisme et communication	75	.	.	24	44	1	.	43
322 Techniques de l'imprimerie et de l'édition	89	.	.	29	-	-	-	-
323 Techniques de l'image, du son, spectacle	14	.	.	36	-	-	-	-
324 Secrétariat, bureautique	3 326	12	8	94	1 415	17	15	96
330 Spécialités plurivalentes sanitaires et sociales	1 449	5	2	92	387	5	28	90
332 Travail social	361	1	16	99	-	-	-	-
334 Accueil, hôtellerie, tourisme	919	3	4	58	188	2	.	57
335 Animation culturelle, sportive et de loisirs	26	.	100	8	-	-	-	-
336 Coiffure, esthétique et autres soins	341	1	24	95	-	-	-	-
340 Spécialités plurivalentes des services à la collectivité	43	.	100	98	-	-	-	-
343 Nettoyage, assainissement, protection de l' environnement	525	2	.	64	113	1	.	75
344 Sécurité des biens et des personnes	169	1	27	17	-	-	-	-
Total des spécialités des services	13 882	50	10	73	4 750	58	15	74
Ensemble des spécialités	27 878	100	8	44	8 182	100	11	46

Lecture – 50 % des élèves de CAP ou BEP sont inscrits dans une spécialité des services. Les établissements privés scolarisent 10 % d'entre eux. Les filles représentent 73 % des élèves formés dans ces spécialités.

L'utilisation du point (.) matérialise un pourcentage inférieur à 1, l'utilisation du tiret (-) rend compte d'une valeur nulle.

Présentation

Dans les départements d'outre-mer, l'origine socioprofessionnelle des élèves est très différente de celle observée en "France métropolitaine et DOM" [1]. Plus d'un élève sur trois appartient à une famille dont la personne responsable est sans activité professionnelle, non retraitée (moins de 10 % en France métropolitaine et DOM). D'autre part, la catégorie des employés est beaucoup plus nombreuse que celle des ouvriers (18,9 % et 13,9 %, respectivement). C'est l'inverse en "France métropolitaine et DOM" où le poids des enfants d'employés est de 16,9 % contre 26 % pour les enfants d'ouvriers. Enfin, les professions libérales et intermédiaires, professeurs ou instituteurs exceptés, sont nettement sous-représentées.

Plus les élèves suivent un niveau de formation élevé, plus la proportion de ceux dont la personne responsable est professeur ou instituteur est importante. Il en est de même pour les enfants de parents exerçant une profession libérale ou d'encadrement. En revanche, les enfants d'ouvriers, de chômeurs ou de personnes sans activité sont proportionnellement plus nombreux dans les classes technologiques et dans le second cycle professionnel. Alors que, dans l'ensemble des établissements du second degré publics et privés sous contrat, un peu plus d'un enfant sur trois est issu d'une famille dont la personne responsable de l'élève est sans activité ou chômeur n'ayant jamais travaillé (34,2 %), cette proportion s'élève à deux enfants sur trois en enseignement adapté (SEGPA, 62 %).

Les élèves de première et terminale générales sont au moins deux fois plus souvent issus de familles socialement favorisées (professions libérales ou cadres) que ceux des classes de première et terminale technologiques (13 % et 5,9 % respectivement). Ces dernières formations rassemblent elles-mêmes des élèves provenant deux fois plus souvent de ces classes sociales que les élèves préparant le baccalauréat professionnel (2,5 %). Les établissements privés sous contrat scolarisent davantage d'élèves appartenant aux catégories sociales favorisées [2]. Pour l'ensemble des formations du second degré, cette sur-représentation atteint 25 points. La structure sociale des établissements privés sous contrat est nettement tirée vers le haut et se démarque de celle des établissements publics quelle que soit la catégorie considérée. Il convient cependant de rester prudent compte tenu de la faiblesse des effectifs des établissements privés et de l'importance des origines sociales non renseignées (6 % dans le second cycle).

Définitions

■ Les catégories socioprofessionnelles (CS) sont celles de la personne responsable de l'élève :

- agriculteur : agriculteur exploitant ;
- artisan-commerçant : artisan, commerçant et assimilé, chef d'entreprise de dix salariés ou plus ;
- profession libérale, cadre : profession libérale, cadre de la fonction publique, professeur et assimilé, professions de l'information, des arts et du spectacle, cadre administratif et commercial d'entreprise, ingénieur et cadre technique d'entreprise ;
- profession intermédiaire : instituteur et assimilé, profession intermédiaire de la santé et du travail social, de la fonction publique, commerciale des entreprises, clergé, technicien, contremaître et agent de maîtrise ;
- employé : employé civil, agent de service de la fonction publique, policier et militaire, employé administratif d'entreprise, employé de commerce, personnel de services directs aux particuliers ;
- ouvrier : ouvrier qualifié, non qualifié, agricole ;
- retraité : retraité agriculteur exploitant, artisan, commerçant, chef d'entreprise, cadre, profession intermédiaire, employé ou ouvrier. Les différentes activités anciennement exercées par les retraités ne sont pas suffisamment détaillées pour pouvoir être regroupées avec les professions telles qu'elles sont décrites ci-dessus ;
- chômeur ou sans activité : chômeur n'ayant jamais travaillé, personne sans activité professionnelle. Les chômeurs ayant déjà travaillé sont regroupés avec les actifs selon leur ancienne occupation.

On notera que, les personnes responsables des élèves étant souvent les pères, les CS très féminisées sont peu visibles dans cette statistique : par exemple, la plupart des enfants dont la mère est enseignante ou employée apparaissent ici sous la catégorie sociale de leur père, qui est souvent différente (cadre, ouvrier, ...).

■ Regroupements des catégories socioprofessionnelles en 4 postes :

- favorisée A : chefs d'entreprise, cadres et professions intellectuelles supérieures, instituteurs ;
- favorisée B : professions intermédiaires (sauf instituteurs), retraités cadres et des professions intermédiaires ;
- moyenne : agriculteurs exploitants, artisans et commerçants (et retraités correspondants), employés ;
- défavorisée : ouvriers, retraités ouvriers et employés, chômeurs n'ayant jamais travaillé, personnes sans activité professionnelle.

→ Pour en savoir plus

Source : Système d'information SCOLARITÉ.

[1] Élèves du second degré dans les DOM selon la catégorie sociale de la personne responsable de l'élève en 2004-2005 (%) (Public + Privé sous contrat)

	Agriculteurs	Artisans, commerçants	Professions libérales, cadres (1)	Professions intermédiaires (2)	Professeurs et instituteurs
1 ^{er} cycle général	2,3	8,9	6,7	9,5	3,4
1 ^{er} cycle technologique et préprofessionnel	2,1	5,2	3,2	5,1	1,0
1 ^{er} cycle	2,3	8,9	6,7	9,4	3,4
2 nd e générale et technologique	2,4	10,5	10,4	13,5	6,0
1 ^{re} et terminale générales	2,2	10,4	13,0	15,9	9,7
1 ^{re} et terminale technologiques	2,8	9,5	5,9	12,7	2,9
2 nd cycle général et technologique	2,4	10,2	10,3	14,2	6,6
CAP	2,2	4,5	1,6	4,6	0,4
BEP	2,6	7,4	2,5	7,2	1,0
Bac pro, BMA	2,7	7,4	2,5	7,9	1,0
2 nd cycle professionnel et assimilé (4)	2,5	6,9	2,3	6,9	0,9
SEGPA	2,0	4,3	1,1	3,7	0,4
Ensemble	2,3	8,7	6,7	10,0	3,6

(suite)	Employés	Ouvriers	Retraités	Sans activité, chômeurs n'ayant jamais travaillé	Total	Part des origines sociales connues en % (3)	Effectifs Pu + Pr sous-contrat
1 ^{er} cycle général	18,4	14,4	1,3	35,1	100,0	94,4	133 725
1 ^{er} cycle technologique et préprofessionnel	17,1	13,0	2,0	51,3	100,0	91,6	1 489
1 ^{er} cycle	18,4	14,4	1,3	35,3	100,0	94,4	135 214
2 nd e générale et technologique	21,1	12,0	2,1	22,0	100,0	94,8	19 002
Première et terminale générales	20,1	9,3	2,7	16,7	100,0	95,3	19 465
Première et terminale technologiques	22,0	14,2	2,5	27,4	100,0	92,9	12 863
2 nd cycle général et technologique	20,9	11,5	2,4	21,3	100,0	94,5	51 330
CAP	13,8	14,1	1,6	57,4	100,0	91,7	6 795
BEP	19,9	15,5	1,9	42,0	100,0	91,6	21 010
Bac pro, BMA	21,7	16,1	2,6	38,2	100,0	92,1	8 178
2 nd cycle professionnel et assimilé (4)	19,2	15,4	2,0	44,0	100,0	91,7	36 277
SEGPA	12,5	13,0	1,0	62,0	100,0	91,3	6 211
Ensemble	18,9	13,9	1,6	34,2	100,0	93,9	229 032

(1) Non compris professeurs.

(2) Non compris instituteurs.

(3) Le complément à 100 % de la part des PCS connues concerne uniquement les élèves dont la PCS du responsable est non renseignée dans le système d'information SCOLARITE.

(4) Y compris divers niveaux IV et V (formations complémentaires et préparations diverses).

[2] Répartition des élèves des établissements publics et privés sous contrat (hors EREA) dans les DOM selon l'origine sociale (1) à la rentrée 2004 (%)

	Public					Privé sous contrat						
	Favorisée A	Favorisée B	Moyenne	Défavorisée	% Effectif	Favorisée A	Favorisée B	Moyenne	Défavorisée	% Effectif		
1 ^{er} cycle	9,3	9,2	28,1	53,3	100,0	118 281	32,4	17,2	36,5	13,9	100,0	9 255
2 nd cycle gén. et techno.	17,1	14,8	32,2	35,9	100,0	44 761	33,4	20,9	33,9	11,8	100,0	3 749
2 nd cycle prof. et assimilé (2)	3,2	7,2	27,5	62,2	100,0	30 617	7,3	7,6	39,8	45,2	100,0	2 644
Total 2 nd degré (hors SEGPA)	10,2	10,2	29,0	50,7	100,0	193 659	28,4	16,5	36,4	18,7	100,0	15 648
SEGPA	1,6	3,8	18,9	75,7	100,0	5 671	-	-	-	-	-	-

(1) Voir les regroupements définis dans la rubrique "Définitions" page ci-contre.

(2) Voir définition tableau [1] : note (4).

Présentation

En 2004, le nombre d'étudiants inscrits dans les établissements d'enseignement supérieur des DOM a progressé de 1,4 %. Il s'établit à près de 36 000. Cette hausse globale masque des disparités selon les départements : les effectifs en Guyane augmentent de façon soutenue (+ 17,6 %). La croissance en Guadeloupe et Martinique est plus modérée (+ 2,1 % et + 2,5 %). En revanche, les effectifs diminuent légèrement à la Réunion (- 0,3 %). Du point de vue des formations, l'université hors IUT, qui accueille 63 % des effectifs dans les DOM, continue de progresser (+ 1,4 %). Les hausses les plus fortes concernent les CPGE et les formations de santé (+ 12,8 % et + 23,7 %). En revanche, le nombre d'étudiants en STS et à l'IUFM diminue. Après une stabilisation en 2003, le taux de féminisation augmente de 0,9 point avec en particulier une hausse très marquée dans les IUFM.

Dans les TOM, la progression du nombre d'étudiants est plus forte : + 6,5 %. Cette hausse vient principalement de la spectaculaire augmentation du nombre d'étudiants à l'IUFM (+ 47,0 %).

Définitions

- **DOM.** Départements d'outre-mer : Guadeloupe, Guyane, Martinique, La Réunion.
- **TOM.** Territoires d'outre-mer et collectivités territoriales de statut particulier : Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, Wallis-et-Futuna, Saint-Pierre-et-Miquelon, Mayotte.
- **Champ du supérieur.** Depuis 2001-2002, le champ du supérieur a été modifié (voir 6.1).
- **Universités.** Les universités, établissements publics d'enseignement, sont organisées en unités de formation et de recherche (UFR). Elles regroupent aussi des instituts et des écoles internes, notamment les instituts universitaires de technologie (IUT). Dans les DOM, l'université des Antilles-Guyane a son siège à Pointe-à-Pitre, en Guadeloupe (elle a aussi des composantes en Martinique et en Guyane) et l'université de La Réunion a son siège à Saint-Denis. Dans les TOM, l'université de Nouvelle-Calédonie et l'université de Polynésie française résultent de la partition en deux établissements de l'université française du Pacifique en 1999.
- **IUT.** Instituts universitaires de technologie. Dans les DOM, il y a l'IUT de Kourou (Guyane), composante de l'université des Antilles-Guyane, et l'IUT de La Réunion.
- **IUFM.** Instituts universitaires de formation des maîtres. Dans les DOM, les antennes de Martinique et de Guyane de l'IUFM de Guadeloupe sont devenues des IUFM à part entière à la rentrée 2001, et il y a un IUFM à La Réunion. Dans les TOM, l'IUFM du Pacifique a son siège en Nouvelle-Calédonie et une antenne à Papeete.
- **CPGE, STS.** Classes préparatoires aux grandes écoles, sections de techniciens supérieurs. Les formations comptables et les formations post-BTS sont désormais classés à part des STS.
- **Autres écoles et formations.** Elles forment un groupe non homogène. On y trouve une école d'ingénieurs, des écoles de commerce et de gestion, des écoles d'architecture, des écoles artistiques et des écoles paramédicales et sociales et d'autres formations diverses comme les post-BTS et les DSAA.

→ Pour en savoir plus

Source : Système d'information SISE, enquêtes menées par la DEP sur les écoles d'ingénieurs, les établissements d'enseignement supérieur non rattachés aux universités, les STS et CPGE, enquêtes spécifiques aux ministères en charge de l'agriculture, de la santé, des affaires sociales et de la culture.

Les étudiants du supérieur dans les DOM-TOM

[1] Évolution des effectifs de l'enseignement supérieur dans les DOM

Type d'établissement	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2008
Universités	20 237	19 942	21 084	21 546	21 798	21 807	22 250	22 563
% femmes	60,9	60,4	60,8	60,8	61,6	62,0	62,0	62,2
dont IUT	216	285	385	417	387	418	411	477
% femmes	46,8	40,0	50,6	49,2	47,0	47,8	46,7	50,1
IUFM	1 829	1 791	1 861	2 130	2 304	2 774	2 779	2 734
% femmes	66,8	68,0	70,6	68,9	68,8	70,9	68,5	74,1
STS	6 007	5 663	5 533	5 727	5 843	6 087	6 355	6 203
% femmes	58,2	56,2	55,9	54,3	52,4	52,0	52,8	53,1
CPGE	426	549	624	735	821	899	927	1 046
% femmes	51,6	47,0	44,2	51,0	50,2	48,1	50,7	51,3
Autres écoles (1)	1 494	1 835	1 890	2 160	2 508	2 659	3 008	3 253
% femmes	69,7	67,7	69,0	70,1	69,9	71,2	69,7	69,8
Ensemble	29 993	29 780	30 992	32 298	33 274	34 226	35 319	35 799
% femmes	61,0	60,2	60,6	60,6	60,8	61,3	61,5	62,4

(1) Autres écoles : écoles d'ingénieurs, écoles de commerce et de gestion, d'architecture, artistiques et culturelles, paramédicales et sociales, formations post-BTS et DSAA.

[2] Évolution des effectifs de l'enseignement supérieur dans les TOM

Type d'établissement	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005
Universités	2 777	2 946	3 371	3 756	3 962	4 367	4 565
% femmes	64,1	64,1	64,2	64,8	64,9	64,3	64,4
IUFM	189	203	189	212	215	219	322
% femmes	73,5	66,5	71,4	73,1	76,3	70,3	74,2
STS	816	870	882	909	1 024	1 105	1 179
% femmes	53,6	50,5	52,6	47,6	47,7	50,0	52,4
CPGE	79	75	86	95	108	123	122
% femmes	2,1	40,0	43,0	48,4	43,5	51,2	47,5
Formations comptables non universitaires	116	93	94	77	73	101	110
% femmes	55,2	60,2	55,3	49,4	58,9	61,4	65,5
Ensemble	3 977	4 187	4 622	5 049	5 382	5 915	6 298
% femmes	61,4	60,8	61,7	61,5	61,5	61,5	62,4

Présentation

En 2004-2005, plus de 27 100 étudiants sont inscrits dans l'une des quatre universités françaises d'outre-mer, soit une augmentation de 1,9 % par rapport à l'année précédente. Les effectifs des DOM croissent de 1,4 % et ceux des TOM de 4,5 %.

L'université de la Réunion voit ses effectifs diminuer (- 1,3 %), phénomène dû à la chute importante du nombre de nouveaux entrants (- 13,5 %), en particulier dans les disciplines généralistes. L'effectif d'étudiants de sciences économiques et AES diminue fortement (- 31 %) par rapport à 2003-2004, mais il augmente de 8,1 % par rapport à 2002-2003.

39,1 % des étudiants d'outre-mer sont inscrits en lettres, en langues ou en sciences humaines, soit plus du double des inscrits en économie et gestion (17,6 %), sciences (16,4 %) ou droit et sciences politiques (16,1 %). Enfin, 10,8 % des étudiants se répartissent entre les disciplines de santé (5,3 %), sportives (3,7 %) et les IUT (1,8 %).

Plus des deux tiers (68,5 %) des étudiants des DOM et TOM sont en premier cycle ; à titre indicatif, 84,6 % sont en cursus Licence. Le poids des deuxième et troisième cycles reste faible : respectivement 25,6 % et 5,9 % des étudiants.

La proportion de femmes augmente de 0,9 point par rapport à l'année 2003-2004, elle est de 62,6 % en 2004-2005. Elles restent majoritaires en lettres, langues et sciences humaines (74,5 %), minoritaires en sciences (39,8 %), et il y a autant de garçons que de filles en IUT.

Définitions

■ **Champ.** Est pris en compte l'ensemble des étudiants inscrits à une formation donnant lieu à la délivrance d'un diplôme national ou d'université au terme d'une formation d'une durée d'au moins un an, ainsi que les préparations aux concours de la fonction publique. Seules les inscriptions principales sont comptabilisées. Toutes les formes d'enseignement sont prises en compte (enseignement à distance, formation continue, formation par alternance ou par apprentissage). Toutes les unités administratives sont considérées (IUT, écoles d'ingénieurs dépendantes des universités, etc.).

■ **Universités des territoires d'outre-mer (TOM).** Il s'agit de l'université de Nouvelle-Calédonie et de l'université de Polynésie française, qui résultent de la partition en deux établissements de l'université française du Pacifique en 1999.

■ **Universités des départements d'outre-mer (DOM).** Il s'agit de l'université des Antilles-Guyane et de l'université de la Réunion.

■ **Cursus LMD.** Licence-Master-Doctorat : correspond aux normes européennes de l'enseignement supérieur.

■ **Premier cycle.** Les étudiants préparant une capacité en droit ou un diplôme d'accès aux études universitaires (DAEU) sont comptabilisés dans cette rubrique.

■ **Deuxième cycle.** Cycle d'approfondissement, de formation générale scientifique et technique d'une durée d'un à deux ans après le DEUG, sanctionné par une licence puis une maîtrise.

■ **Troisième cycle.** Cycle conduisant soit à la recherche (DEA, doctorat), soit à une plus grande spécialisation (DESS).

■ **La rubrique IUT regroupe la préparation aux diplômes universitaires de technologie (DUT), ainsi que les formations post-DUT et la préparation aux diplômes nationaux de technologie spécialisée (DNST).**

■ **Les nouveaux entrants en première année de premier cycle sont les étudiants inscrits pour la première fois dans une université publique française en première année de premier cycle (capacité en droit et DAEU non compris).**

→ Pour en savoir plus

Publications

- Tableaux statistiques, n° 6974 et 6976 à 6981.

Source : Système d'information SISE.

[1] Les étudiants en université par discipline et cycle / cursus LMD dans les DOM-TOM en 2004-2005

	1 ^{er} cycle	2 ^e cycle	3 ^e cycle	Cursus			Ensemble	dont femmes	
				Licence	Master	Doctorat		Effectifs	%
Guadeloupe, Guyane, Martinique									
Droit - sciences politiques	1 654	473	142	1 909	305	55	2 269	1 585	69,9
Sciences économiques - AES	930	310	107	1 114	214	19	1 347	754	56,0
Lettres-sciences humaines-langues	2 543	1 470	197	3 513	601	96	4 210	3 216	76,4
Sciences	1 370	676	102	1 869	213	66	2 148	943	43,9
STAPS	301	179	8	411	69	8	488	172	35,2
Santé	677	-	378	615	437	3	1 055	745	70,6
IUT	229	-	-	229	-	-	229	107	46,7
Total	7 704	3 108	934	9 660	1 839	247	11 746	7 522	64,0
La Réunion									
Droit - sciences politiques	950	204	86	1 079	126	35	1 240	882	71,1
Sciences économiques - AES	1 824	816	110	2 225	507	18	2 750	1 534	55,8
Lettres-sciences humaines-langues	2 504	1 470	300	3 372	773	129	4 274	3 130	73,2
Sciences	855	475	144	1 186	213	75	1 474	511	34,7
STAPS	373	153	-	486	40	-	526	120	22,8
Santé	305	-	-	305	-	-	305	211	69,2
IUT	248	-	-	248	-	-	248	132	53,2
Total	7 059	3 118	640	8 901	1 659	257	10 817	6 520	60,3
Total DOM	14 763	6 226	1 574	18 561	3 498	504	22 563	14 042	62,2
Nouvelle-Calédonie									
Droit - sciences politiques	363	87	4	401	49	4	454	299	65,9
Sciences économiques - AES	271	26	-	297	-	-	297	189	63,6
Lettres-sciences humaines-langues	848	135	3	964	19	3	986	693	70,3
Sciences	432	44	10	476	-	10	486	182	37,4
Santé	21	-	-	21	-	-	21	15	71,4
Total	1 935	292	17	2 159	68	17	2 244	1 378	61,4
Polynésie française									
Droit - sciences politiques	331	71	-	391	11	-	402	284	70,6
Sciences économiques - AES	347	46	-	393	-	-	393	240	61,1
Lettres-sciences humaines-langues	872	251	7	1 057	66	7	1 130	861	76,2
Sciences	277	58	7	335	-	7	342	136	39,8
Santé	54	-	-	54	-	-	54	43	79,6
Total	1 881	426	14	2 230	77	14	2 321	1 564	67,4
Total TOM	3 816	718	31	4 389	145	31	4 565	2 942	64,4

[2] Étudiants et nouveaux entrants en 1^{re} année de 1^{er} cycle à l'université dans les DOM-TOM (2004-2005)

	2003-2004				2004-2005			
	Total	dont % femmes	Nouveaux entrants (1)	dont % femmes	Total	dont % femmes	Nouveaux entrants (1)	dont % femmes
Guadeloupe, Guyane, Martinique								
Droit-sciences politiques	2 128	69,9	721	72,4	2 269	69,9	786	71,6
Sciences économiques-AES	1 156	57,4	426	54,9	1 347	56,0	464	53,9
Lettres-sciences humaines-langues	4 114	76,5	852	75,1	4 210	76,4	901	71,3
Sciences	2 240	44,8	597	46,1	2 148	43,9	567	42,0
STAPS	521	35,9	137	35,8	488	35,2	120	28,3
Santé	921	69,1	346	74,6	1 055	70,6	371	74,7
IUT	206	55,8	101	44,6	229	46,7	110	45,5
Total	11 286	64,0	3 180	63,6	11 746	64,0	3 319	61,9
La Réunion								
Droit-sciences politiques	1 341	71,1	493	74,6	1 240	71,1	399	74,7
Sciences économiques - AES	3 974	57,1	979	59,2	2 750	55,8	839	57,6
Lettres-sciences humaines-langues	4 284	74,3	1 099	72,2	4 274	73,2	980	69,0
Sciences	1 631	72,6	464	33,2	1 474	34,7	374	34,2
STAPS	633	38,2	237	21,1	526	22,8	137	24,8
Santé	237	21,5	174	76,4	305	69,2	211	72,0
IUT	205	46,8	111	49,5	248	53,2	136	57,4
Total	10 964	60,1	3 557	60,0	10 817	60,3	3 076	60,1
Total DOM	22 250	62,0	6 737	61,7	22 563	62,2	6 395	61,0
Nouvelle-Calédonie								
Droit-sciences politiques	461	64,9	152	65,8	454	65,9	140	70,7
Sciences économiques-AES	255	64,7	137	62,0	297	63,6	146	62,3
Lettres-sciences humaines-langues	944	68,5	277	68,6	986	70,3	266	75,2
Sciences	411	53,9	188	43,6	486	37,4	213	38,5
STAPS	15	-	-	-	21	71,4	-	-
Santé	31	67,7	14	57,1	-	-	20	70,0
Total	2 117	59,4	768	60,5	2 244	61,4	785	61,9
Polynésie française								
Droit-sciences politiques	391	74,2	106	79,2	402	70,6	126	71,4
Sciences économiques - AES	477	61,6	216	62,0	393	61,1	150	60,0
Lettres-sciences humaines-langues	1 018	75,0	300	79,0	1 130	76	337	74,2
Sciences	320	-	138	39,9	342	40	129	34,9
Santé	44	68,2	37	67,6	54	80	32	75,0
Total	2 250	61,0	797	67,1	2 321	67	774	64,5
Total TOM	4 367	60,2	1 565	63,9	4 565	64	1 559	63,2

(1) Voir rubrique "Définitions"

Présentation

À la session 2004, 12 000 diplômes de l'enseignement professionnel de niveau V (CAP, BEP et mentions complémentaires) ont été délivrés dans les départements d'outre-mer. Leur nombre diminue particulièrement au CAP comme pour la France métropolitaine, à cause de la suppression des CAP "associés à des BEP". Les diplômes de niveau IV hors baccalauréat sont pratiquement inexistant dans les DOM. Le nombre de BTS, de 2 200 en 2004, continue à progresser, mais moins fortement qu'avant 2002.

De manière générale, les taux d'admission sont inférieurs à ceux de la métropole. C'est le cas pour les BEP (- 12 points) et surtout les BTS (- 18 points). Pour les CAP, l'écart est plus faible (- 5 points). Les écarts qui avaient tendance à se réduire ces dernières années se maintiennent en 2004 [1].

15 350 candidats ont été reçus au baccalauréat à la session 2004 dans les DOM, soit une baisse de 7,6 % par rapport à la session 2003. La place du baccalauréat général reste stable en 2004 (49,3 % des bacheliers contre 49,4 % l'an passé) et est moins importante qu'en métropole où 52,5 % des bacheliers sont des bacheliers généraux. Les taux de réussite sont également inférieurs à ceux de la métropole. Cette différence est cette année de 5,8 points pour le baccalauréat général, 7,9 points pour les séries technologiques et 8,5 points pour les séries professionnelles [2].

En 2002-2003, dans les départements et territoires d'outre-mer, le nombre de diplômés de DEUG et DEUST a légèrement diminué (- 1,6 %) par rapport à 2001-2002. Il avait augmenté de 4,6 % l'année précédente. Les diplômés de premier cycle représentent 40,8 % des diplômés délivrés dans les DOM-TOM.

En deuxième cycle, si le nombre de licences délivrées augmente de 4,1 %, le nombre de titulaires d'une maîtrise augmente de 12,2 %, ce qui provient en particulier de l'augmentation de 58,2 % des diplômés d'Administration économique et sociale dans les DOM. Les maîtrises ne représentent cependant que 13 % des diplômés universitaires délivrés en 2002-2003 en outre-mer, et les licences 38,6 %.

Les diplômés de troisième cycle augmentent de 16,4 % : si le nombre de DEA délivrés augmente de 3,9 %, l'évolution beaucoup plus importante du nombre de DESS (+ 23,2 %, soit 21,9 points de plus que l'année précédente) doit son ampleur à la hausse du nombre de diplômés en AES (+ 46,2 %) dans les DOM [3].

Définitions

■ Le taux de réussite est calculé en rapportant le nombre d'admis à l'effectif des présentés.

Une même personne peut être candidate, la même année, à plusieurs examens professionnels (exemple : BEP et CAP) ou dans plusieurs spécialités.

Pour le baccalauréat, le taux de réussite est calculé en rapportant le nombre d'admis à l'effectif des présents. Est considéré comme présent à l'examen tout candidat qui a participé au moins à une épreuve.

■ DEA. Diplôme d'études approfondies.

■ DESS. Diplômes d'études supérieures spécialisées.

■ DEUST. Diplôme d'études universitaires en sciences et techniques.

■ AES. Filière administrative, économique et sociale.

■ STAPS. Sciences et techniques des activités physiques et sportives.

→ Pour en savoir plus

Publications

- Notes d'Information, 02.50, 03.46, 04.31, 05.09.

- Tableaux statistiques n° 6932, 6933, 6934, 6936 à 6942, 6958.

Sources : Base centrale de pilotage (BCP), système d'information SISE.

[1] Les diplômes de l'enseignement technologique et professionnel en 2004 dans les DOM

	Guadeloupe		Guyane		Martinique		La Réunion		Total DOM	
	Nombre d'admis	Taux d'admission (%)								
Niveau V										
CAP	950	68,4	1132	68,3	432	70,8	2 176	70,3	4 690	69,5
BEP	1 938	66,3	1849	63,3	667	55,3	2 937	64,1	7 391	63,5
Mentions complémentaires	43	79,6	51	89,5	3	75,0	145	78,8	242	80,9
Niveau IV										
Brevet professionnel	57	51,4	58	44,6			182	52,3	297	50,4
Niveau III										
BTS	557	37,6	570	40,1	82	44,8	1045	57,4	2 254	45,9

[2] Résultats au baccalauréat dans les DOM - session 2004

baccalauréats	Guadeloupe		Guyane		Martinique		La Réunion		Total DOM	
	Nombre d'admis	Taux de réussite (%)								
général	1 943	74,7	510	72,1	1 767	78,6	3 353	78,0	7 573	76,9
technologique	1 147	67,2	307	65,3	1 100	62,9	2 089	75,4	4 643	69,3
professionnel	922	67,4	247	60,1	753	62,6	1 216	76,7	3 138	68,7
Ensemble	4 012	70,7	1 064	67,0	3 620	69,6	6 658	76,9	15 354	72,7

[3] Les diplômes délivrés par les universités en 2003 dans les DOM-TOM

	DEUG, DEUST	Licences	Maîtrises	DESS	DEA	Doctorats
DOM						
Droit	266	243	176	55	21	3
Sciences économiques, AES	404	274	223	114	3	3
Lettres, sciences humaines	718	1 041	208	43	97	18
Sciences exactes et naturelles	496	471	195	69	17	7
Éducation physique	165	110	13			3
Total DOM	2 049	2 139	815	281	138	34
TOM						
Droit	66	48	23	-	-	-
AES	70	49	-	-	-	-
Lettres, sciences humaines	316	187	-	-	20	2
Sciences exactes et naturelles	98	39	-	-	-	1
Éducation physique	-	-	-	-	-	-
Total TOM	550	323	23	-	20	3
Total DOM-TOM	2 599	2 462	838	281	158	37

Présentation

Pour la rentrée 2004, 8 826 enseignants des DOM effectuent leur service principal dans un collège, soit plus de la moitié des enseignants des DOM (51,6 %), 5 652 dans un lycée d'enseignement général et technologique (LEGT), soit 33 %, et 2 624 dans un lycée professionnel (LP), soit 15,3 % [1]. Les enseignants des collèges sont majoritairement des certifiés ou professeurs d'EPS (73,6 %), mais en plus faible proportion qu'en métropole (81,4 %), les PEGC y représentent encore 12,7 % du corps enseignant contre 7,6 % en métropole.

Dans les LP, 83,8 % des enseignants sont des professeurs de lycée professionnel (PLP). Les enseignants des LEGT sont surtout des certifiés (62 %) et les agrégés y représentent 16,5 % du corps enseignant [2].

Les caractéristiques des professeurs exerçant dans les DOM, qui représentent 4,4 % de l'ensemble des enseignants du second degré public, se différencient essentiellement par rapport à ceux de la métropole par trois points :

- tout d'abord, les femmes ne sont pas majoritaires parmi les enseignants ; la proportion de femmes, 49,2 % en moyenne contre 56,7 % en métropole, est toutefois plus importante dans les collèges (52,5 %) que dans les LEGT (45,4 %) et les LP (46,1 %) [1] ;
- ensuite, le pourcentage de non-titulaires (7 %) est plus élevé qu'en métropole (3,3 %) [2] ;
- enfin, le temps partiel est moins utilisé dans les DOM qu'en métropole puisque ce taux n'est que de 4,9 % contre 12,3 % pour la France métropolitaine [1].

Le ratio global d'heures par élève est de 1,40 heure. Il est de 1,99 heure en LP où les formations sont plus lourdes (ateliers, etc.), de 1,40 heure en LEGT et de 1,20 heure en collège.

Le nombre moyen d'élèves devant un professeur ("E/S") est de 23,2 en premier cycle (hors SEGPA), 17,4 en second cycle professionnel et 23,6 en second cycle général et technologique [3].

Définitions

■ **Champ.** Les enseignants recensés ici sont ceux qui exercent une activité de formation initiale à l'année dans les collèges, les lycées d'enseignement général et technologique (LEGT) et les lycées professionnels (LP) des académies des DOM hors enseignement religieux.

Les personnels de remplacement – titulaires ou non – et de documentation ne sont pas compris, les enseignants du premier degré affectés dans les SEGPA non plus.

La notion de type d'établissement se confond de moins en moins avec celle de cycle d'enseignement. Les lycées polyvalents sont des LEGT accueillant des formations du second cycle professionnel (en particulier des préparations aux baccalauréats professionnels). Les LP peuvent être dotés de sections d'enseignement général et parfois de sections de techniciens supérieurs.

■ **Professeurs de chaire supérieure.** Enseignants issus du corps des agrégés et destinés plus particulièrement à enseigner dans les classes préparatoires aux grandes écoles.

■ **PEGC.** Professeurs d'enseignement général de collège.

■ **PLP.** Professeurs de lycée professionnel.

■ **Autres non-titulaires.** Professeurs contractuels essentiellement.

■ **EPS.** Éducation physique et sportive.

■ **Temps partiel.** Sont comptés à temps partiel, les enseignants (hors non-titulaires et stagiaires IUFM assujettis à un service réduit) accomplissant un service inférieur au nombre d'heures réglementaire de leur corps d'appartenance ("obligation réglementaire de service").

■ **Heures d'enseignement par élève.** Rapport des heures d'enseignement sur le nombre d'élèves. Il dépend notamment des horaires des programmes et des tailles des divisions.

■ **E/S.** C'est le nombre moyen d'élèves devant un professeur pendant une heure de cours, qu'il s'agisse d'un cours en groupe ou en classe entière.

→ Pour en savoir plus

Publications

– Note d'Information, 02.32.

Sources : "Enquête sur le service des enseignants" (bases relais académiques, à partir du module "répartition de service" du logiciel GEP en établissement et du système d'information "Emplois-Postes-Personnels", DEP, 2003-2004.

[1] Répartition des enseignants du second degré public par corps et par type d'établissement dans les DOM en 2004-2005 (1)

	Collèges (2)	Lycées professionnels	LEGT	Total	% femmes	% temps partiel
Professeurs de chaire supérieure	-	-	14	14	28,6	0,0
Agrégés	206	20	934	1 160	36,6	3,2
Certifiés, professeurs EPS	6 499	144	3 505	10 148	52,1	4,9
Adjoints et chargés d'enseignement	155	30	41	226	38,1	8,0
PEGC	1 123	-	3	1 126	46,9	11,0
PLP	210	2 199	830	3 239	45,9	3,0
Total titulaires et stagiaires	8 193	2 393	5 327	15 913	49,1	4,9
Maîtres auxiliaires	102	23	20	145	49,7	
Professeurs contractuels	517	204	298	1 019	49,9	
Autres non-titulaires	14	4	7	25	64,0	
Total général DOM	8 826	2 624	5 652	17 102	49,2	
% femmes	52,5	46,1	45,4	49,2		
% temps partiel des titulaires	5,9	3,5	3,9	4,9		

(1) Les stagiaires sont compris dans les corps correspondants.

(2) À l'exclusion des enseignants d'un corps du premier degré en SEGPA.

Lecture : 934 professeurs agrégés exercent en LEGT, dont 36,6 % sont des femmes et 3,2 % travaillent à temps partiel. 52,5 % des enseignants en collège sont des femmes et 5,9 % d'entre eux travaillent à temps partiel.

[2] Pourcentages d'enseignants du second degré public par corps et par type d'établissement dans les DOM en 2004-2005

	Collèges (1)	Lycées professionnels	LEGT	Total
Professeurs de chaire supérieure	-	-	0,2	0,1
Agrégés	2,3	0,8	16,5	6,8
Certifiés, professeurs EPS	73,6	5,5	62,0	59,3
Adjoints et chargés d'enseignement	1,8	1,1	0,7	1,3
PEGC	12,7	-	0,1	6,6
PLP	2,4	83,8	14,7	18,9
Total titulaires et stagiaires	92,8	91,2	94,2	93,0
Non-titulaires	7,2	8,8	5,8	7,0
Total général DOM	100,0	100,0	100,0	100,0

(1) Ne sont pas comptabilisés les enseignants d'un corps du premier degré.

[3] Heures/élève et élèves/enseignant dans le second degré public dans les DOM en 2004-2005

	Collèges (1)	LP	LEGT	Total
Heures/élève	1,20	1,99	1,40	1,40

(1) L'enseignement général dispensé par les enseignants du premier degré en SEGPA est pris en compte.

Nombre moyen d'élèves devant un enseignant par niveau de formation (E/S)

	1 ^{er} cycle hors SEGPA	2 nd cycle professionnel	2 nd cycle général et technologique	Ensemble
E/S	23,2	17,4	23,6	21,5

Présentation

Le ministère de l'Éducation nationale rémunérait 46 485 personnes au 31 janvier 2005 dans les DOM, 44 075 dans le secteur public et 2 410 enseignants dans les établissements privés sous contrat. Les effectifs du secteur public n'augmentent plus (- 0,9 %), sauf pour le premier degré ; à l'inverse, ceux du privé augmentent (+ 1,7 %), hausse seulement due aux enseignants du second degré.

Les professeurs représentent 79,1 % des personnels du public, soit 34 884 personnes dont deux sur cinq enseignent en école, un sur deux enseigne dans un établissement du second degré ; dans cet effectif d'enseignants, presque la moitié exerce en collège. L'enseignement supérieur ne concerne que 2,4 % des enseignants et les établissements de formation 3,3 %, mais il existe de grands écarts entre les académies : moins de 1 % en Guyane à 3,8 % en Guadeloupe et à la Réunion.

Dans le secteur privé, plus de deux enseignants sur cinq exercent dans une école. En collège et lycée, les enseignants du second degré se répartissent équitablement, sauf en Martinique où deux sur cinq sont en collège.

L'âge moyen des agents du public, 42,2 ans, est plus élevé qu'en métropole (41,6 ans), mais les écarts sont importants entre les académies. Plus de 5 points séparent la Guyane (39 ans) de la Martinique (44,4 ans).

La proportion de femmes reste moins importante qu'en métropole, dans l'ensemble du secteur public : 59,6 % de femmes contre 64,7 %. Moins de femmes qu'en métropole enseignent dans les écoles publiques (73,9 % contre 80 %) et dans les établissements du second degré (49,6 % contre 57,3 %), dans le secteur privé 90,6 % en écoles métropolitaines contre 87,7 % ; et en établissements du second degré 65,7 % contre 59,4 % dans les DOM.

Le travail à temps partiel est moins pratiqué qu'en métropole dans le secteur public (5,1 % contre 9,5 %). Ces moyennes masquent des écarts conséquents entre les académies de 3 % en Guyane à 6,7 % à la Réunion dans le public et de 8,9 % en Guyane à 13,3 % en Guadeloupe dans l'enseignement privé.

Définitions

- Enseignants du premier degré public. Ce sont les instituteurs, professeurs des écoles et autres enseignants du premier degré chargés de classe du premier degré, y compris les directeurs d'écoles et les psychologues déchargés de classes.
- Enseignants du second degré. Enseignants titulaires et non titulaires exerçant dans les établissements du second degré et recensés à partir du fichier de paye. Ils incluent les personnels de remplacement et de documentation.
- Enseignants des établissements de formation des enseignants. Professeurs dispensant des cours dans ces établissements et élèves professeurs ou professeurs stagiaires. Ne sont pas compris les stagiaires rémunérés sur les articles budgétaires des écoles et des établissements du second degré.
- Le temps partiel des personnels enseignants des classes sous contrat des établissements privés n'est pas comparable à celui des personnels enseignants des établissements publics. Dans des classes sous contrat, sont considérés à temps partiel les personnels n'assurant pas un temps complet (voir définition en 9.5).

→ Pour en savoir plus

Publications

- Tableaux statistiques, n° 6982, 6983.

Source : Fichier de paye au 31 janvier 2005.

[1] Le personnel de l'Éducation nationale dans les DOM en 2004-2005

		Guadeloupe	Guyane	Martinique	La Réunion	Total DOM	
Public	Enseignants du premier degré	3 140	2 160	2 787	6 153	14 240	
	Âge moyen	44,2	36,8	42,9	39,8	40,9	
	% femmes	75,0	74,7	78,2	71,1	73,9	
	% temps partiel	1,4	2,1	1,3	3,7	2,5	
	Enseignants du second degré	4 255	1 982	4 177	8 230	18 644	
	Âge moyen	44,8	40,2	45,4	42,7	43,5	
	% femmes	51,3	44,8	55,0	47,2	49,6	
	% temps partiel	3,1	3,9	3,8	4,9	4,1	
	- En collège	2 074	1 104	1 875	3 972	9 025	
	Âge moyen	44,4	38,7	44,5	42,4	42,9	
	% femmes	54,0	47,9	59,5	52,2	53,6	
	% temps partiel	3,5	3,5	3,9	5,6	4,5	
	- En lycée professionnel	792	397	910	1 747	3 846	
	Âge moyen	45,1	41,4	45,8	42,0	43,5	
	% femmes	48,1	35,5	48,7	42,8	44,5	
	% temps partiel	3,2	4,8	3,3	4,1	3,8	
	- En LEGT et autre second degré	1 389	481	1 392	2 511	5 773	
	Âge moyen	45,4	42,7	46,2	43,5	44,5	
	% femmes	49,0	45,3	53	42,3	46,6	
	% temps partiel	2,6	4,2	3,9	4,4	3,8	
	Supérieur	203	63	186	392	844	
	Âge moyen	44,0	41,5	45,2	42,0	43,2	
	% femmes	29,1	23,8	37,1	30,1	30,9	
	% temps partiel	1,0	3,2	0,0	0,8	0,8	
	Établissements de formation	302	37	230	587	1 156	
	Âge moyen	33,8	43,1	35,5	31,5	33,2	
	% femmes	70,5	40,5	77,4	64,9	68,1	
	% temps partiel	2,3	0,0	0	0,5	0,9	
	Personnel administratif, technique, d'encadrement et de surveillance						
	- Second degré	1 408	678	1 475	2 998	6 559	
	Âge moyen	44,8	41,2	45,1	41,2	42,9	
	% femmes	57,8	51,3	63,3	49,5	54,6	
	% temps partiel	7,5	1,5	7,6	14,9	10,3	
- Supérieur	155	34	103	267	559		
Âge moyen	44,8	39,1	47,7	40,8	43,1		
% femmes	63,9	55,9	68,0	58,1	61,4		
% temps partiel	0,0	0,0	1,0	12,4	6,1		
- Services académiques	533	271	484	636	1 924		
Âge moyen	42,5	41,1	45,1	40,3	42,2		
% femmes	77,5	73,1	81,2	69,0	75,0		
% temps partiel	16,5	7,7	19,6	29,1	20,2		
Établissements de formation	32	12	33	72	149		
Âge moyen	44,5	44,3	45,6	42,1	43,6		
% femmes	50,0	83,3	51,5	61,1	58,4		
% temps partiel	0,0	0,0	9,1	1,4	2,7		
Total Public	10 028	5 237	9 475	19 335	44 075		
Âge moyen	44,2	39,0	44,4	41,1	42,2		
% femmes	61,3	59,3	64,8	56,3	59,6		
% temps partiel	3,8	3,0	4,3	6,7	5,1		
Privé	Enseignants du premier degré	244	110	244	387	985	
	Âge moyen	46,1	38,0	47,8	43,3	44,5	
	% femmes	90,2	81,8	81,6	91,7	87,7	
	% temps partiel	7,0	2,7	4,1	3,4	4,4	
	Enseignants du second degré	441	147	376	461	1 425	
	Âge moyen	43,2	39,8	43,5	41,7	42,5	
	% femmes	57,4	63,9	62,8	57,3	59,4	
	% temps partiel	16,8	13,6	18,9	13,9	16,1	
	- En collège	168	72	128	256	624	
	Âge moyen	45,7	38,6	42,6	41,6	42,5	
	% femmes	64,9	69,4	68,8	59,0	63,8	
	% temps partiel	11,3	13,9	25,0	14,5	15,7	
	- En LEGT et LP	273	75	248	205	801	
	Âge moyen	41,7	41,1	44,0	41,9	42,4	
	% femmes	52,7	58,7	59,7	55,1	56,1	
	% temps partiel	20,1	13,3	15,7	13,2	16,4	
	Total Privé	685	257	620	848	2 410	
	Âge moyen	44,3	39,0	45,2	42,4	43,3	
	% femmes	69,1	71,6	70,2	73,0	71,0	
	% temps partiel	13,3	8,9	13,1	9,1	11,3	

Présentation

En 2004-2005, dans les TOM, l'ensemble du secteur public et du secteur privé compte 217 821 élèves et étudiants. La hausse des effectifs en un an est de 2,2 %.

Le premier degré connaît une hausse des effectifs (1,8 %) en raison d'une hausse des effectifs de l'élémentaire (1,9 %) et du préélémentaire (1,7 %). 36 481 élèves ont été scolarisés en 2004-2005 dans les écoles publiques et privées de Nouvelle-Calédonie, 42 246 en Polynésie française, 40 879 à Mayotte, 734 à Saint-Pierre-et-Miquelon et 2 703 à Wallis-et-Futuna [1] [2]. La scolarisation s'effectue très majoritairement dans les établissements publics, sauf à Wallis-et-Futuna où le premier degré est entièrement privé.

Dans les TOM, on a recensé 87 017 élèves dans le second degré, soit une hausse de 2,6 %. Tous les cycles progressent : + 1,8 % pour le premier cycle, + 2,1 % pour le second cycle général et technologique et + 5,6 % pour le second cycle professionnel. Les effectifs de l'agriculture diminuent (- 4,4 %). À Mayotte et à Wallis-et-Futuna, tous les établissements du second degré appartiennent au secteur public, pour 76 % des établissements de Polynésie française, pour 64 % de ceux de Saint-Pierre-et-Miquelon et 67% pour ceux de la Nouvelle-Calédonie [3].

Les effectifs des TOM scolarisés dans le supérieur s'élèvent à la rentrée 2004 à près de 6 300 étudiants, soit une hausse de 6,5 % par rapport à 2003 [4].

Définitions

- Territoires d'outre-mer et collectivités territoriales de statut particulier (TOM). Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, Wallis-et-Futuna, Saint-Pierre-et-Miquelon, Mayotte.
- CP, CM2. Cours préparatoire, cours moyen deuxième année. Première et dernière classes du cycle élémentaire.
- Classes d'initiation. Ces classes ont été créées pour recevoir des élèves de nationalité étrangère non francophones.
- Classes d'adaptation. Ces classes sont destinées à accueillir les enfants qui, pour des raisons diverses, rencontrent des difficultés au niveau de l'enseignement élémentaire.
- Classes d'intégration scolaire (CLIS). Ces classes accueillent des élèves présentant un handicap physique, sensoriel, ou mental, mais qui peuvent tirer profit, en milieu scolaire ordinaire, d'une scolarité adaptée à leur âge, à leurs capacités, à la nature et à l'importance de leur handicap.
- CPGE. Classes préparatoires aux grandes écoles.
- STS. Sections de techniciens supérieurs.

→ Pour en savoir plus

Sources des chapitres correspondants pour chaque niveau dans la présente édition et dans les éditions précédentes (1984 à 2005) de Repères et références statistiques.

La population scolaire et du supérieur des TOM

[1] Effectifs du premier degré public dans les TOM en 2004-2005

	Saint-Pierre-et-Miquelon	Nouvelle Calédonie	Polynésie française	Mayotte	Wallis-et-Futuna
Préélémentaire	150	9 625	13 079	10 276	-
CP-CM2	228	16 809	21 232	28 984	-
AIS	-	455	1 117	1 619	-
Total premier degré	378	26 889	35 428	40 879	-

[2] Effectifs du premier degré privé dans les TOM en 2004-2005

	Saint-Pierre-et-Miquelon	Nouvelle Calédonie	Polynésie française	Mayotte	Wallis-et-Futuna
Préélémentaire	127	3 693	2 421	-	949
CP-CM2	229	5 879	4 359	-	1 746
Classes d'initiation, d'adaptation, CLIS	0	20	38	-	8
Total premier degré	356	9 592	6 818	-	2 703

[3] Effectifs du second degré dans les TOM en 2004-2005 (Public + Privé)

	Saint-Pierre-et-Miquelon	Nouvelle-Calédonie	Polynésie française	Mayotte	Wallis-et-Futuna
Premier cycle	412	18 754	19 082	13 618	1 505
SEGPA	-	1 041	360	-	-
Second cycle professionnel	123	5 899	7 022	2 157	442
Second cycle général et technologique	120	5 903	6 272	3 937	370
Total second degré	655	31 597	32 736	19 712	2 317
% Public	64%	67%	76%	100%	100%

[4] Évolution des effectifs d'élèves et d'étudiants dans les TOM (Public + Privé)

	1990-1991	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005
Premier degré (1)						
Préélémentaire	29 333	37 026	39 521	39 316	39 576	40 320
CP-CM2	67 492	78 328	79 533	80 154	78 161	79 466
AIS	844	2 775	2 730	2 752	3 106	3 257
Total premier degré	97 669	118 129	121 784	122 222	120 843	123 043
Second degré						
1 ^{er} cycle	29 060	50 158	51 245	51 714	52 408	53 371
2 nd cycle professionnel	9 176	13 424	13 720	14 437	14 817	15 643
2 nd cycle général et technologique	7 692	14 033	15 183	15 933	16 263	16 602
Enseignements adaptés	174	1 069	1 129	1 174	1 342	1 401
Total second degré	46 102	78 684	81 277	83 258	84 830	87 017
2 nd degré agriculture	724	1 471	1 465	1 444	1 530	1 463
Enseignement supérieur						
CPGE	50	86	95	108	123	122
STS	425	882	909	1 024	1 105	1 179
Universités	1 418	3 371	3 756	3 962	4 367	4 565
Formations comptables	69	94	77	73	101	110
IUFM	-	189	212	215	219	322
Total supérieur	1 962	4 622	5 049	5 382	5 915	6 298
Total général	146 457	202 906	209 575	212 306	213 118	217 821

(1) En 2000-2001, 2001-2002, 2002-2003, 2003-2004 et 2004-2005: estimations pour l'ensemble du premier degré. En 2002-2003, les données de la Polynésie française n'étaient pas disponibles, on a gardé celles de 2001-2002.

A	
AA	Arts appliqués.
AAC	Attaché d'administration centrale.
AASU	Attaché d'administration scolaire et universitaire.
AC	Administration centrale.
ADEME	Agence pour l'environnement et la maîtrise de l'énergie.
AE	Adjoint d'enseignement.
AES	(Filière universitaire) administrative, économique et sociale.
AFPA	Association pour la formation professionnelle des adultes.
AFS(A)	Attestation de formation spécialisée (approfondie).
AFSSE	Agence française de sécurité sanitaire environnementale.
AHU	Assistant hospitalo-universitaire.
AIE	Aides individuelles exceptionnelles.
AIS	Adaptation et intégration scolaires.
ALS	Allocation de logement social.
ANDRA	Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs.
ANPE	Agence nationale pour l'emploi.
ANVAR	Agence nationale de la valorisation de la recherche.
AP	Autorisations de programme.
APASU	Attaché principal d'administration scolaire et universitaire.
APL	Aide personnalisée au logement.
ARA	Activités à responsabilité académique.
ARE	Activités à responsabilité établissement.
ASI	Assistant ingénieur.
ASSEDIC	Association pour l'emploi dans l'industrie et le commerce.
AST	Agent des services techniques.
ASU	Administration scolaire et universitaire.
ATER	Attaché temporaire d'enseignement et de recherche.
ATOSS	(Personnels) administratifs, techniques, ouvriers, de service, de santé et sociaux.
AVS-I	Auxiliaire de vie scolaire pour l'intégration individualisée.
B	
B2i	Brevet informatique et Internet.
Bac pro	Baccalauréat professionnel.
Bac techno.	Baccalauréat technologique.
BAF	Branche d'administration financière (concours de recrutement des personnels de direction) (globalisée avec la BAG depuis 1997).
BAG	Branche d'administration générale (concours de recrutement des personnels de direction) (globalisée avec la BAF depuis 1997).
BAP	Branche d'activité professionnelle.
BCE	Base centrale des établissements.
BCP	Base centrale de pilotage.
BCPST	Biologie, chimie, physique et sciences de la Terre.
BCRD	Budget civil de recherche et développement.
BE	Brevet élémentaire.
BEI	Brevet d'enseignement industriel.
BEP	Brevet d'études professionnelles.
BEPA	Brevet d'études professionnelles agricoles, et classes y préparant.
BIT	Bureau international du travail.
Bio LP	Biologie de laboratoire et paramédicale (remplace STBP).
BM	Brevet de maîtrise.

BMA	Brevet des métiers d'art.
BMS	Bulletins mensuels de statistiques (publication de l'INSEE).
BO (BOEN)	Bulletin officiel (de l'Éducation nationale).
BP	Brevet professionnel (diplôme de formation continue).
BPA	Brevet professionnel agricole.
BRGM	Bureau de recherche géologique et minière.
BT	Brevet de technicien, et préparation à ce brevet.
Btn	Baccalauréat technologique.
BTA	Brevet de technicien agricole, et classes y préparant.
BTS	Brevet de technicien supérieur.
BTSA	Brevet de technicien supérieur agricole.
C	
CA	Contrat d'adaptation. Également : chiffre d'affaires.
CAAE	Certificat d'aptitude à l'administration des entreprises (délivré par l'institut d'administration des entreprises).
CADIST	Centre d'acquisition et de diffusion de l'information scientifique et technique.
CAEI	Certificat d'aptitude à l'enseignement des enfants et adolescents déficients ou inadaptés.
CAELEP	Certificat d'aptitude à l'enseignement dans les lycées professionnels.
CAER	Concours d'accès à une échelle de rémunération.
CAF	Caisse d'allocations familiales.
CAFA	Centre académique de formation administrative.
CAFEP	Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement privé.
CAFIMF	Certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur maître formateur.
CAFOC	Centre académique à la formation continue.
CAP	Certificat d'aptitude professionnelle, et préparation en 2 ou 3 ans aux CAP.
CAPA	Certificat d'aptitude professionnelle agricole, et classe y préparant.
CAPA-SH	Certificat d'aptitude professionnelle pour les aides spécialisées, les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap.
CAPE	Certificat d'aptitude au professorat des écoles.
CAPEPS	Certificat d'aptitude professionnelle à l'enseignement de l'éducation physique et sportive.
CAPES	Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré.
CAPET	Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique.
CAPLP	Certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel.
CAPSAIS	Certificat d'aptitude aux actions pédagogiques spécialisées d'adaptation et d'intégration scolaires.
CAQ	Contrat d'adaptation et de qualification.
2CA-SH	Certificat complémentaire pour les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap.
CASU	Conseiller d'administration scolaire et universitaire.
CC	Cours complémentaire (secteur privé).
CCH	Code de la construction et de l'habitation.
CDD	Contrat à durée déterminée.
CDDP	Centre départemental de documentation pédagogique.
CDES	Commission départementale de l'éducation spécialisée.
CDI	Centre de documentation et d'information. Également : contrat à durée indéterminée.
CD-ROM	Compact disk read only memory.
CE	Conseiller d'éducation. Également : Communauté européenne (voir UE). Également : chargé d'enseignement.
CE1	Cours élémentaire première année.
CE2	Cours élémentaire deuxième année.
CEA	Commissariat à l'énergie atomique.

CEE	Communauté économique européenne (voir UE).
CEG	Collège d'enseignement général (maintenant : collège).
CEJ	Contrat emploi-jeune.
CEMAGREF	Centre national du machinisme agricole, du génie rural, des eaux et forêts.
CEN	Conseil de l'Éducation nationale.
CEP	Certificat d'études professionnelles, et classe y préparant (supprimé en 1992). Également : Certificat d'études primaires.
CEREO	Centre d'études et de recherches sur les qualifications.
CERI	Centre de recherche et d'innovation dans l'enseignement.
CES	Collège d'enseignement secondaire (maintenant : collège). Également : contrat emploi-solidarité.
CESI	Centre d'études supérieures industrielles.
CE Spé.	Certificat d'études spéciales.
CE Sup.	Certificat d'études supérieures.
CET	Collège d'enseignement technique.
CFA	Centre de formation d'apprentis. Également : congé de fin d'activité.
CFAA	Centre de formation d'apprentissage agricole.
CFC	Conseiller en formation continue.
CFG	Certificat de formation générale.
CFI	Crédit formation individualisé.
CFPEG	Centre de formation des professeurs d'enseignement général de collège.
CFPET	Centre de formation des professeurs de l'enseignement technique.
CFPTA	Centre de formation des professeurs techniques adjoints.
CIEP	Centre international d'études pédagogiques.
CIO	Centre d'information et d'orientation.
CIPAL	Voir CLIPA.
CIPPA	Cycle d'insertion préprofessionnelle par alternance.
CIR	Crédit d'impôt recherche.
CIRAD	Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement.
CITE	Classification internationale type des enseignements (UNESCO).
CLA	Classe d'accueil.
CLAD	Classe d'adaptation.
CLIN	Classe d'initiation.
CLDP	Centre local de documentation pédagogique.
CLIPA	Classe d'initiation préprofessionnelle par alternance. (ex-CIPAL).
CLIS	Classe d'intégration scolaire.
CLO	Contrat local d'orientation.
CLOUS	Centre local des œuvres universitaires et scolaires.
CM1	Cours moyen première année.
CM2	Cours moyen deuxième année.
CMPP	Centre médico-psychopédagogique.
CNAF	Caisse nationale d'allocations familiales.
CNAM	Conservatoire national des arts et métiers.
CNASEA	Centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles.
CNCP	Commission nationale de la certification professionnelle.
CNDP	Centre national de documentation pédagogique.
CNEAP	Conseil national de l'enseignement agricole privé.
CNED	Centre national d'enseignement à distance.
CNES	Centre national d'études spatiales.
CNEFEI	Centre national d'études et de formation pour l'enfance inadaptée.
CNESPET	Centre national d'études et de spécialisation des personnels de l'enseignement technique.
CNIS	Conseil national d'information statistique.

Sigles

CNOUS	Centre national des œuvres universitaires et scolaires.
CNP	Conseil national des programmes.
CNRS	Centre national de la recherche scientifique.
CNU	Conseil national des universités.
CO	Contrat d'orientation.
COM	Collectivités d'outre-mer (Mayotte, Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, Saint-Pierre-et-Miquelon, Wallis-et-Futuna) (ex-TOM).
COP	Conseiller d'orientation-psychologue.
CP	Cours préparatoire. Également : crédits de paiement des dépenses en capital.
CPA	Classe préparatoire à l'apprentissage.
CPAG	Centre de préparation à l'administration générale.
CPE	Conseiller principal d'éducation.
CPGE	Classe préparatoire aux grandes écoles.
CPPN	Classe préprofessionnelle de niveau.
CPR	Centre pédagogique régional.
CPRPT	Centre pédagogique régional des professeurs de l'enseignement technique.
CQ	Contrat de qualification.
CR	Classe-relais. Également : chargé de recherche.
CRA	Centre régional associé au CNAM.
CRDP	Centre régional de documentation pédagogique.
Créa-D	Création-design.
CREDOC	Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie.
CRI	Cours de rattrapage intégré.
CROUS	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires.
CRPE	Concours de recrutement des professeurs des écoles.
CS	Catégorie socioprofessionnelle.
CSAIA	Chef du service académique d'inspection de l'apprentissage.
CSAIO	Chef du service académique du service d'information et d'orientation.
CSTB	Centre scientifique et technique du bâtiment.
CSP	Catégorie socioprofessionnelle.
CTA	Chef de travaux adjoint.
CTI	Commission des titres d'ingénieurs
CTL	Chef de travaux de lycée.
CUFR	Centre universitaire de formation et de recherche.
Cult-D	Culture-design.

D

DAET	Délégué académique à l'enseignement technique.
DAEU	Diplôme d'accès aux études universitaires.
DAF	Direction des affaires financières (ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche).
DAFCO	Délégation académique à la formation continue.
DARES	Direction de l'animation, de la recherche, des études et des statistiques (ministère des Solidarités, de la Santé et de la Famille).
DAVA	Dispositif académique de validation des acquis.
DCIO	Directeur de centre d'information et d'information.
DDEC	Dotations départementales d'équipement des collèges.
DDI	Diplôme de docteur-ingénieur.
DEA	Diplôme d'études approfondies.
DEC	Documentation, édition et communication.
DECF	Diplôme d'études comptables et financières.

DEP	Direction de l'évaluation et de la prospective (ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche).
DEPS	Diplôme d'État de psychologue scolaire (ex-DPS).
DERD(E)	Dépense extérieure de recherche et développement (des entreprises).
DES	Diplôme d'études spécialisées (disciplines médicales universitaires).
DESC	Diplôme d'études spécialisées complémentaires.
DESCF	Diplôme d'études supérieures comptables et financières.
DESCO	Direction de l'enseignement scolaire (ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche).
DESI	Diplôme d'études supérieures d'instituteur.
DESS	Diplôme d'études supérieures spécialisées.
DEUG	Diplôme d'études universitaires générales.
DEUP	Diplôme d'études universitaires professionnalisées.
DEUST	Diplôme d'études universitaires en sciences et techniques.
DEUTEC	Diplôme d'études universitaires technologiques (université de Compiègne).
DGAS	Direction générale de l'action sociale (ministère des Solidarités, de la Santé et de la Famille).
DGD	Dotation globale de décentralisation.
DGE	Dotation globale d'équipement.
DGES	Direction générale de l'Enseignement supérieur.
DI	Diplôme d'instituteur.
DIEO	(Personnels de) Direction, d'inspection, d'éducation et d'orientation.
DIE(sup)	Dépense intérieure d'éducation (supérieure).
DIRD	Dépense intérieure de recherche et développement.
DIRDA, DIRDE	Dépense intérieure de recherche et développement des administrations/des entreprises.
DIS	Diplôme interdisciplinaire de spécialisation (disciplines médicales universitaires).
DMA	Diplôme des métiers d'art.
DNRD	Dépense nationale de recherche et développement.
DNRDA, DNRDE	Dépense nationale de recherche et développement des administrations/des entreprises.
DNTS	Diplôme national de technologie spécialisée.
DO	Dépense ordinaire.
DOM	Départements d'outre-mer (Guadeloupe, Guyane, Martinique, La Réunion).
DPAC	Direction des programmes aéronautiques civils.
DPE	Direction des personnels enseignants (ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche).
DPECF	Diplôme de préparation aux études comptables et financières.
DPPE	Diplôme professionnel de professeur des écoles.
DR	Directeur de recherche.
DREES	Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (ministère des Solidarités, de la Santé et de la Famille).
DRES	Dotation régionale d'équipement scolaire.
DRIC	Délégation aux relations internationales et à la coopération (ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche).
DRONISEP	Direction régionale de l'ONISEP (voir ce sigle).
DSAA	Diplôme supérieur en arts appliqués.
DUT	Diplôme universitaire de technologie.

E

€	Euros.
EHESS	École des hautes études en sciences sociales.
EILE	Enseignement d'initiation aux langues vivantes étrangères.
EMI	Enquête académique masse indiciaire.

Sigles

EMOP	Équipe mobile d'ouvriers professionnels.
EMT	Enseignement manuel et technique.
EN	Éducation nationale. Également : École normale (d'instituteurs).
ENA	École nationale d'administration.
ENI	École nationale d'ingénieurs. Également : École normale d'instituteurs.
ENIT	École nationale d'ingénieurs de travaux.
ENM	École nationale de la magistrature.
ENNA	École normale nationale d'apprentissage.
ENP	École nationale de perfectionnement (Maintenant : EREA, voir ce sigle).
ENPD	École nationale du premier degré.
ENS	École normale supérieure.
ENSA	École nationale supérieure agronomique.
ENSAM	École nationale supérieure des arts et métiers.
ENSI	École nationale supérieure d'ingénieurs.
ENSSIB	École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques.
ENV	École nationale vétérinaire.
EP	Éducation prioritaire.
EPA	Établissement public à caractère administratif.
EPCSCP	Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel.
EPI	Enquête sur le parc immobilier.
EPIC	Établissement public à caractère industriel et commercial.
EPL	Établissement public local d'enseignement.
EPLV	Enseignement précoce des langues vivantes.
EPP	(Système d'information) Emplois-postes-personnels.
EPS	Éducation physique et sportive.
EPST	Établissement public à caractère scientifique et technologique.
EREA	Établissement régional d'enseignement adapté (ex-ENP).
ERPD	École régionale du premier degré.
ES	École secondaire. Également : Économique et social.
E/S	Nombre moyen d'élèves devant un professeur pendant une heure de cours.
ESA	Agence spatiale européenne (European spatial agency).
ESC	École supérieure de commerce (ex-ESCAE).
ESCAE	École supérieure de commerce et d'administration des entreprises (maintenant : ESC).
ESDI	École supérieure de design industriel.
ESEU	Examen spécial d'entrée à l'université.
EST	École secondaire et technique (secteur privé).
ET	École technique (secteur privé).
ETIC	Enquête sur les technologies de l'information et de la communication.
ETP	Équivalent temps plein.
Expr. art.	Expression artistique.
<hr/>	
F	Francs.
FAF	Fonds d'assurance formation.
FARPI	Fonds académique de rémunération du personnel d'internat.
FAS	Fonds d'action sociale.
FASFID	Fédération des associations et sociétés françaises d'ingénieurs diplômés.
FAVE	Fonds d'amélioration de la vie étudiante.
FC	Formations continues. Également : formations complémentaires (données dans les établissements du second degré).
FCIL	Formation complémentaire d'initiative locale.

FFPPS	Fonds de la formation professionnelle et de la promotion sociale.
FNAL	Fonds national d'aide au logement.
FNE	Fonds national pour l'emploi.
FNH	Fonds national de l'habitation.
FSDIE	Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes.
FSE	Fonds social européen.

G

GAPP	Groupe d'aide psychopédagogique (voir : RASED).
GCA	Groupe de classes-ateliers (voir : SEGPA).
GEA	Gestion des entreprises et administrations (filière en IUT).
GEP	Grand établissement public.
GHS	Groupement d'heures supplémentaires.
GIP	Groupement d'intérêt public.
GRETA	Groupement d'établissements.
GST/EPCSCP	Gestion scientifique et technique des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel.
GT	Général et technologique.

H

HEC	(École des) Hautes études commerciales.
Hôtel.	Hôtellerie.
HSA	Heures supplémentaires année.
HSE	Heures supplémentaires effectives.

I

IA	Inspecteur d'académie.
IAA	Industries agroalimentaires.
IA-IPR	Inspecteur d'académie -inspecteur pédagogique régional.
IADSDEN	Inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'Éducation nationale.
IATOS	(Personnels) ingénieurs administratifs, techniques, ouvriers, de service et de santé.
ICS	Informatique et calcul scientifique.
IDEN	Inspecteur départemental de l'Éducation nationale.
IEN	Inspecteur de l'Éducation nationale (intègre depuis 1990 les IDEN, IET, IIO).
IEP	Institut d'études politiques.
IESP	Informatique et électronique en sciences physiques (maintenant : MPI, voir ce sigle).
IET	Inspecteur de l'enseignement technique.
IFREMER	Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer.
IFRTP	Institut français pour la recherche et la technologie polaires (maintenant : IPEV, voir ce sigle).
IGA	Inspecteur général de l'administration.
IGAEN	Inspecteur (Inspection) général(e) de l'administration de l'Éducation nationale.
IGC	Informatique de gestion et de communication.
IGE	Ingénieur d'études.
IGEN	Inspecteur (Inspection) général(e) de l'Éducation nationale.
IGR	Ingénieur de recherche.
IIO	Inspecteur de l'information et de l'orientation.
IME, IMP	Institut médico-éducatif, Institut médico-pédagogique.
INALCO	Institut national des langues et civilisations orientales.
INED	Institut national d'études démographiques.
INERIS	Institut national de l'environnement et des risques.
INFFO	(Centre pour le développement de l'information sur la formation permanente.

Sigles

INP	Institut national polytechnique.
INPSA	Institut national de promotion supérieur agricole.
INRA	Institut national de la recherche agronomique.
INRETS	Institut national de recherche sur les transports et leur sécurité.
INRIA	Institut national de recherche en informatique et en automatique.
INRP	Institut national de la recherche pédagogique.
INSA	Institut national des sciences appliquées.
INSEE	Institut national de la statistique et des études économiques.
INSERM	Institut national de la santé et de la recherche médicale.
INTEC	Institut national des techniques économiques et comptables.
IP	Institut polytechnique.
IPAG	Institut de préparation à l'administration générale.
IPES	Indicateurs pour le pilotage des établissements du second degré.
IPEV	Institut polaire français Paul-Émile Victor.
IPSN	Institut de protection et de sûreté nucléaire.
IRA	Institut régional d'administration (Bastia, Lille, Lyon, Metz, Nantes).
IRD	Institut de recherche pour le développement (ex-ORSTOM).
IREDU	Institut de recherche sur l'économie de l'éducation.
IRSN	Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire.
ISBL	Institut (ou association) sans but lucratif.
ISI	Initiation aux sciences de l'ingénieur.
IS Prod	Informatique et systèmes de production.
ITA	Ingénieurs, techniciens et administratifs.
ITRF	Ingénieurs et personnels techniques de recherche et formation.
IUFM	Institut universitaire de formation des maîtres.
IUP	Institut universitaire professionnalisé.
IUT	Institut universitaire de technologie.

L

L	Littéraire.
LCPC	Laboratoire central des Ponts et Chaussées.
LEGT	Lycée d'enseignement général et technologique.
LEP	Lycée d'enseignement professionnel (maintenant : LP).
LMD	Licence – Master – Doctorat.
LNE	Laboratoire national d'essais et de métrologie.
LOLF	Loi organique relative aux Lois de finances (1 ^{er} août 2001).
LP	Lycée professionnel (ex-LEP).
LPA	Lycée professionnel agricole.
LV (1, 2, 3, R)	Langue vivante (première, deuxième, troisième, renforcée).

M

MA	Maître auxiliaire.
MAAPR	Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et de la Ruralité.
MAFPEN	Mission académique à la formation des personnels de l'Éducation nationale.
MASS	Mathématiques appliquées aux sciences sociales.
MAT	Module d'accueil temporaire.
MBA	Master of business administration.
MC	Mention complémentaire (aux BEP ou CAP).
MCF	Maître de conférences.
MEN	Ministère de l'Éducation nationale (sigle couramment utilisé pour désigner le ministère, quelle que soit sa désignation officielle).

MENESR	Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.
MGEN	Mutuelle générale de l'Éducation nationale.
MGIEN	Mission générale à l'insertion de l'Éducation nationale.
MIAGE	Méthodes d'informatique appliquées à la gestion.
MIAS	Mathématiques, informatique, applications aux sciences.
MOREA	Module de repréparation d'examen par alternance.
MPI	Mesures physiques et informatique (ex-IESP).
MRI	Modèle statistique de réponse à l'item.
MSG	Maîtrise en sciences de gestion.
MST	Maîtrise de sciences et techniques.

N

NAF	Nomenclature d'activités française.
NAP	Nomenclature d'activités et de produits (1973).
NBI	Nouvelle bonification indiciaire.
NF	Niveaux de formation.
NFI	Nouvelles formations d'ingénieurs (maintenant : formations d'ingénieurs en partenariat).
NSF	Nomenclature des spécialités de formation.

O

OEA	Ouvrier d'entretien et d'accueil.
OMA	Organisme de mutualisation agréé (au titre des formations).
ONERA	Office national d'études et de recherche spatiales.
ONISEP	Office national d'information sur les enseignements et les professions.
OP	Ouvrier professionnel.
OPCA	Organisme paritaire collecteur agréé.
OPCA-CIF	Organisme paritaire collecteur agréé au titre du congé individuel de formation.
OPRI	Office de protection contre les rayonnements ionisants.
ORS	Obligation réglementaire de service.

P

PACA	(Région) Provence-Alpes-Côte d'Azur.
PAE	Projet d'action éducative.
PAIO	Permanence d'accueil d'information et d'orientation.
PATE	Personnel administratif, technique et d'encadrement.
PCEM1	Premier cycle des études médicales - première année.
PCS	Professions et catégories sociales.
PE	Professeur des écoles.
PEGC	Professeur d'enseignement général de collègue.
PEPS	Professeur d'éducation physique et sportive.
PhCh Labo	Physique et chimie de laboratoire (Ou : PC Labo. Remplace TSP).
PHU	Praticien hospitalo-universitaire.
PIB	Produit intérieur brut.
PLF	Projet de Loi de Finances.
PLP	Professeur de lycée professionnel. Également : Patrimoine, logistique et prévention (concours ITRF).
PME	Petites et moyennes entreprises.
PMI	Petites et moyennes industries.
Pr	Secteur privé.
PR	Professeurs des universités.
PRAG	Professeur agrégé.
PRCE	Professeur certifié.

Sigles

Prépa ENV	Classe préparatoire aux Écoles nationales vétérinaires.
Prod.	Productique.
PTL	Professeur technique de lycée.
Pu	Secteur public.

R

RAIP	Relais-assistance informatique de proximité.
RASED	Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté.
R&D	Recherche et développement.
REP	Réseau d'éducation prioritaire.
RF	Recherche et formation.
RNCP	Répertoire national des certifications professionnelles.
RPM	Rééducateur en psychomotricité (maintenant : maître chargé de rééducation - option G).
RPP	Rééducateur en psychopédagogie (maintenant : maître chargé de rééducation - option G).

S

S	Scientifique.
SAAC	Secrétaire administratif d'administration centrale.
SAIA	Service académique d'inspection de l'apprentissage.
SAIO	Service académique d'information et d'orientation.
SASU	Secrétaire d'administration scolaire et universitaire.
SBM	Sciences biologiques et médicales.
SCSM	Sciences chimiques sciences des matériaux.
SDHO	Surface développée hors œuvre.
SEGPA	Section d'enseignement général et professionnel adapté (ex-SES et GCA).
SES	Section d'éducation spécialisée (maintenant : SEGPA). Également : sciences économiques et sociales.
SHS	Sciences humaines et sociales.
SI	Sciences de l'ingénieur.
SIFA	Système d'information sur la formation des apprentis.
SIIS	Sciences de l'ingénieur et instrumentation scientifique.
SIO	Session d'information et d'orientation.
SISE	Système d'information sur le suivi de l'étudiant.
SIVP	Stage d'initiation à la vie professionnelle.
SMS	Sciences médico-sociales.
SNV	Sciences de la nature et de la vie (filière universitaire).
SSM	Sciences des structures et de la matière (filière universitaire).
STAE	Sciences et technologies de l'agronomie et de l'environnement.
STAPS	Sciences et techniques des activités physiques et sportives (universités).
STBP	Sciences et techniques biologiques et paramédicales.
STI	Sciences et technologies industrielles.
STL	Sciences et technologies de laboratoire (chimie/biologie).
STMS	Sciences et techniques médico-sociales.
STPA	Sciences et technologies du produit agroalimentaire.
STPI	Sciences et technologies pour l'ingénieur.
STQ	Statistiques et techniques quantitatives (IUT).
STS	Section de techniciens supérieurs.
STT	Sciences et technologies tertiaires.
SV	Sciences du vivant.
SVT	Sciences de la vie et de la Terre.
Syst. Auto.	Systèmes automatisés (remplace TSA).

T

TD	Travaux dirigés.
TH	Titre homologué.
TI'	Classe de techniques industrielles.
TIC	Technologies d'information et de communication.
TICE	Technologies d'information et de communication pour l'enseignement.
TMD	Techniques de la musique et de la danse.
TOM	Territoires d'outre-mer, et collectivités territoriales de statut particulier (maintenant : COM, voir ce sigle).
TP	Travaux pratiques. Également : Travaux publics.
TPG	Trésorier payeur général ou Trésorerie paierie générale.
TSA	Technologie des systèmes automatisés. Également : Technicien supérieur agricole.
TSP	Techniques des sciences physiques.
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée.

U

UC	Unité capitalisable.
UE	Union européenne (ex-CEE puis CE).
UER	Unité d'enseignement et de recherche (maintenant : UFR).
UEREPS	Unité d'enseignement et de recherche en éducation physique et sportive.
UFR	Unité de formation et de recherche (ex-UER).
UNEDIC	Union nationale pour l'emploi dans l'industrie et le commerce.
UNMFREO	Union nationale des maisons familiales rurales d'éducation et d'orientation.
UNREP	Union nationale d'éducation et de promotion.
UNSS	Union nationale du sport scolaire.
UPI	Unité pédagogique d'intégration.
UT	Université technologique.

V

VAE	Validation des acquis de l'expérience.
VAP	Validation des acquis professionnels.
VEI	Ville - école - intégration.
VS	Vie scolaire (enquête de la DEP).

Z

ZEP	Zone d'éducation prioritaire.
-----	-------------------------------

Notes d'information

- 71.102 "L'hébergement des élèves dans les établissements du second degré public et privé, année scolaire 1970-1971.", mai 1971.
- 73.31 "Le personnel enseignant de l'enseignement public du second degré. Situation en 1972-1973.", septembre 1973.
- 75.43 "Statistiques des concours de l'agrégation et du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré. Session 1975.", décembre 1975.
- 76.16 "L'hébergement des élèves dans les établissements du second degré public et privé. Année scolaire 1975-1976.", mai 1976.
- 77.44 "Statistiques des concours de l'agrégation et du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré. Session 1977.", décembre 1977.
- 78.20 "Le personnel enseignant dans les établissements publics du second degré en 1977-1978. Premiers résultats.", mai 1978.
- 80.44 "Statistiques des concours de l'agrégation et du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré. Année 1980.", décembre 1980.
- 81.13 "L'hébergement des élèves dans les établissements du second degré public et privé. Année scolaire 1980-1981.", mars 1981.
- 82.05 "Statistiques des concours de l'agrégation, du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré (CAPES) et de l'enseignement technique (CAPET). Année 1981.", février 1982.
- 83.11 "Statistiques des concours de l'agrégation, du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré (CAPES) et de l'enseignement technique (CAPET). Année 1982.", mars 1983.
- 83.30 "Le personnel enseignant dans les établissements publics du second degré en 1982-1983.", septembre 1983.
- 84.14 "Statistiques des concours de l'agrégation, du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré (CAPES), de l'enseignement technique (CAPET) et de l'éducation physique et sportive (CAPEPS). Année 1984.", juin 1984.
- 84.22 "Le personnel enseignant dans les établissements publics du second degré en 1983-1984.", juin 1984.
- 85.24 "Statistiques du concours de l'agrégation, des CAPES, CAPET et CAPEPS. Année 1984.", juin 1985.
- 85.43 "Le personnel enseignant dans les établissements publics du second degré en 1984-1985.", octobre 1985.
- 85.44 "Les zones prioritaires en 1982-1983 ; éléments de description.", novembre 1985.
- 86.36 "L'hébergement des élèves dans les établissements du second degré public et privé. Années scolaires 1984-1985 et 1985-1986.", septembre 1986.
- 87.08 "Le personnel enseignant dans les établissements publics du second degré en 1985-1986.", février 1987.
- 87.33 "Le personnel enseignant dans les établissements publics du second degré en 1986-1987.", août 1987.
- 87.45 "La taxe professionnelle reçue en 1985 par les établissements relevant du ministère de l'Éducation nationale.", novembre 1987.
- 88.32 "Statistiques des concours de l'agrégation, du CAPES, du CAPET et du CAPEPS. Année 1986.", août 1988.
- 88.34 "La taxe professionnelle reçue en 1987 par les établissements relevant du ministère de l'Éducation nationale.", août 1988.
- 88.56 "Le personnel enseignant dans les établissements publics du second degré en 1987-1988.", janvier 1989.
- 89.44 "L'hébergement des élèves dans les établissements du second degré public et privé. Année scolaire 1988-1989.", octobre 1989.
- 89.49 "La taxe professionnelle reçue en 1988 par les établissements relevant du ministère de l'Éducation nationale.", novembre 1989.
- 90.01 "Le personnel enseignant dans les établissements publics du second degré en 1988-1989.", janvier 1990.
- 90.35 "Le personnel enseignant dans les établissements publics du second degré en 1989-1990.", octobre 1990.
- 90.37 "La taille des classes et des divisions. 1989-1990.", octobre 1990.
- 90.43 "L'hébergement des élèves dans le second degré en 1989-1990.", décembre 1990.
- 90.44 "Les zones d'éducation prioritaire ; implantation et structure en 1989-1990.", décembre 1990.
- 91.15 "La taxe d'apprentissage reçue en 1989 par les établissements relevant du ministère de l'Éducation nationale.", avril 1991.

- 91.32 "Les concours de recrutement des enseignants du second degré. Année 1990.", août 1991.
- 91.36 "Les zones d'éducation prioritaire à la rentrée 1990. Évolution depuis 1982.", septembre 1991.
- 91.39 "Le baccalauréat, statistiques définitives. Session 1990.", septembre 1991.
- 92.03 "Les enseignants des établissements publics du second degré en 1990-1991.", janvier 1992.
- 92.05 "Les écoles du premier degré. Effectifs de 1991-1992.", février 1992.
- 92.09 "Taxe d'apprentissage reçue en 1990 par les établissements relevant du ministère de l'Éducation nationale.", mars 1992.
- 92.14 "Le baccalauréat, statistiques définitives. Session 1991.", avril 1992.
- 92.30 "Les concours de recrutement des enseignants du second degré et des personnels de direction. Année 1991.", août 1992.
- 92.46 "Les enseignants des établissements publics du second degré en 1991-1992.", novembre 1992.
- 93.09 "Les effectifs du premier degré, année 1992-1993.", mars 1993.
- 93.13 "Effectifs du second degré dans les établissements publics et privés à la rentrée 1992.", mars 1993.
- 93.18 "Les concours de recrutement des enseignants du second degré. Année 1992.", mai 1993.
- 93.22 "Le baccalauréat, statistiques définitives. Session 1992.", mai 1993.
- 93.23 "Les instituts universitaires de technologie. Année 1992-1993.", mai 1993.
- 93.26 "Les évolutions de l'enseignement technique et professionnel dans le second degré.", juin 1993.
- 93.45 "La taxe d'apprentissage reçue en 1992 par les établissements relevant du ministère de l'Éducation nationale.", novembre 1993.
- 93.47 "Les enseignants des établissements publics du second degré en 1992-1993.", décembre 1993.
- 94.19 "Les concours de recrutement des enseignants du second degré. Année 1993.", mars 1994.
- 94.23 "Le baccalauréat, session 1993. Résultats définitifs.", mai 1994.
- 94.26 "Les élèves du second degré dans les établissements publics et privés à la rentrée 1993.", juin 1994.
- 94.27 "Les instituts universitaires de technologie. Année 1993-1994.", juin 1994.
- 94.30 "Les écoles d'ingénieurs publiques et privées. Année 1993-1994.", juillet 1994.
- 94.41 "La taxe d'apprentissage reçue en 1993.", octobre 1994.
- 94.49 "Les enseignants des établissements publics du second degré en 1993-1994.", décembre 1993.
- 95.11 "Le baccalauréat, session 1994. Résultats définitifs.", février 1995.
- 95.18 "Les élèves du second degré dans les établissements publics et privés à la rentrée 1994.", avril 1995.
- 95.24 "Les instituts universitaires de technologie. Année 1994-1995.", mai 1995.
- 95.25 "Les zones d'éducation prioritaire à la rentrée 1994.", mai 1995.
- 95.26 "Les concours de recrutement des enseignants du second degré. Année 1994.", mai 1995.
- 95.30 "Le coût de l'éducation en 1994.", juillet 1995.
- 95.34 "Écoles d'ingénieurs publiques et privées. Année 1994-1995.", juillet 1995.
- 95.37 "Concours de recrutement des professeurs des écoles. Session 1994.", septembre 1995.
- 95.45 "La taxe d'apprentissage reçue en 1994.", novembre 1995.
- 95.47 "L'enseignement des langues vivantes étrangères à l'école primaire en 1994-1995.", novembre 1995.
- 96.01 "Le personnel de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur au 1^{er} janvier 1995.", janvier 1996.
- 96.02 "Les enseignants des établissements publics du second degré en 1994-1995.", janvier 1996.
- 96.04 "Les concours de recrutement des personnels de direction, d'inspection et des conseillers d'administration scolaire et universitaire.", février 1996.
- 96.06 "Les enseignements spécialisés et adaptés en 1994-1995." février 1996.
- 96.08 "Le baccalauréat, session 1995. Résultats définitifs.", mars 1996.
- 96.16 "Les élèves du second degré dans les établissements publics et privés à la rentrée 1995.", avril 1996.
- 96.23 "Les instituts universitaires de technologie à la rentrée 1995-1996.", mai 1996.
- 96.25 "Les sections de techniciens supérieurs. Public, Privé. Année 1995-1996.", juin 1996.
- 96.26 "Les écoles d'ingénieurs publiques et privées. Année 1995-1996.", juin 1996.
- 96.30 "Le coût de l'éducation en 1995. Évaluation provisoire du compte.", juillet 1996.
- 96.38 "Les concours de recrutement des enseignants du second degré. Année 1995.", septembre 1996.
- 96.53 "Les concours de recrutement des personnels de direction, d'inspection et des conseillers d'administration scolaire et universitaire.", décembre 1996.

- 97.10 "Le baccalauréat, résultats définitifs. Session 1996.", mars 1997.
- 97.11 "Les enseignants des établissements publics du second degré en 1995-1996.", mars 1997.
- 97.13 "Les élèves du second degré dans les établissements publics et privés à la rentrée 1996.", mars 1997.
- 97.17 "Le personnel de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur au 1^{er} janvier 1996.", avril 1997.
- 97.18 "Les classes préparatoires aux grandes écoles. Année 1996-1997.", avril 1997.
- 97.20 "Les sections de techniciens supérieurs (établissements publics et privés). Année 1996-1997.", avril 1997.
- 97.28 "Les concours de recrutement des enseignants du second degré. Année 1996." juillet 1997.
- 97.31 "Les écoles d'ingénieurs publiques et privées. Année 1996-1997.", juillet 1997.
- 97.32 "Collégiens et lycéens étrangers.", juillet 1997.
- 97.35 "Le coût de l'éducation en 1996. Évaluation provisoire du compte.", août 1997.
- 97.41 "Concours de recrutement des professeurs des écoles. Session 1996.", octobre 1997.
- 97.44 "Les concours de recrutement des personnels de direction, d'inspection et des conseillers d'administration scolaire et universitaire.", octobre 1997.
- 97.46 "L'enseignement adapté du second degré en 1996-1997.", décembre 1997.
- 97.51 "Les enseignants du second degré dans les collèges et lycées publics en 1996-1997.", décembre 1997.
- 97.52 "La taxe d'apprentissage reçue en 1996.", décembre 1997.
- 98.03 "Le baccalauréat. Session 1997. Résultats définitifs.", février 1998.
- 98.06 "Les élèves du second degré dans les établissements publics et privés à la rentrée 1997.", avril 1998.
- 98.08 "L'essor de l'apprentissage entre 1992 et 1996.", avril 1998.
- 98.10 "Les sections de techniciens supérieurs. Année 1997-1998.", mai 1998.
- 98.13 "Le personnel du secteur public de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur au 1^{er} janvier 1997.", mai 1998.
- 98.15 "Les zones d'éducation prioritaire en 1997-1998.", mai 1998.
- 98.16 "Travailler en ZEP.", mai 1998.
- 98.19 "Les classes préparatoires aux grandes écoles. Année 1997-1998.", juin 1998.
- 98.22 "Résultats provisoires du baccalauréat. France métropolitaine. Session de juin 1998.", juillet 1998.
- 98.29 "Les écoles d'ingénieurs publiques et privées. Année 1997-1998.", août 1998.
- 98.30 "Les concours de recrutement des enseignants du second degré. Année 1997.", septembre 1998.
- 98.32 "Le coût de l'éducation en 1997. Évaluation provisoire du compte.", octobre 1998.
- 98.33 "Les personnels enseignants de l'enseignement supérieur. 1996-1997.", octobre 1998.
- 98.35 "Les concours de recrutement des personnels de direction, inspection et CASU.", novembre 1998.
- 98.37 "Concours de recrutement de professeurs des écoles. Session 1997.", novembre 1998.
- 98.43 "Apprentissage en 1997-1998 : une hausse continue des effectifs.", décembre 1998.
- 99.04 "La première vague d'emplois-jeunes à l'Éducation nationale (septembre 1997 - septembre 1998).", mars 1999.
- 99.05 "Premier portrait des aides-éducateurs à l'Éducation nationale (septembre 1998).", mars 1999.
- 99.07 "L'évolution de la scolarité et de l'insertion professionnelle des jeunes (1996-1998). 1 – Les sortants du système éducatif.", avril 1999.
- 99.08 "L'évolution de la scolarité et de l'insertion professionnelle des jeunes (1996-1998). 2 – Les emplois offerts.", avril 1999.
- 99.11 "Les enseignants du second degré dans les collèges et lycées publics en 1997-1998.", avril 1999.
- 99.15 "Les élèves du second degré dans les établissements publics et privés à la rentrée 1998.", juin 1999.
- 99.19 "Le personnel du secteur public de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur au 1^{er} janvier 1998.", juin 1999.
- 99.21 "Sections de techniciens supérieurs. 1998-1999.", juin 1999.
- 99.23 "La fréquentation de la restauration scolaire dans les collèges publics.", juin 1999.
- 99.24 "Les IUT à la rentrée 1998.", juillet 1999.
- 99.25 "Les personnels enseignants de l'enseignement supérieur public. 1997-1998.", juillet 1999.
- 99.31 "Les écoles d'ingénieurs publiques et privées.", août 1999.
- 99.36 "L'entrée au cours préparatoire à cinq ans.", octobre 1999.
- 99.37 "Le coût de l'éducation en 1998. Évaluation provisoire du compte.", octobre 1999.

- 99.39 "Les classes préparatoires aux grandes écoles. Année 1998-1999.", octobre 1999.
- 99.41 "Concours de recrutement de professeurs des écoles. Session 1998.", novembre 1999.
- 99.42 "L'enseignement des langues vivantes étrangères dans le premier degré en 1998-1999.", novembre 1999.
- 99.44 "Les diplômés de l'enseignement technologique et professionnel. Session 1998.", décembre 1999.
- 00.08 "Les élèves du second degré dans les établissements publics et privés à la rentrée 1999.", mars 2000.
- 00.13 "Les classes d'intégration scolaire et les sections d'enseignement général et professionnel adapté en 1998-1999.", mai 2000.
- 00.14 "Le baccalauréat. Session 1999. Résultats définitifs.", mai 2000.
- 00.15 "Les enseignants du second degré dans les collèges et lycées publics en 1998-1999.", juin 2000.
- 00.16 "Les aides-éducateurs au 1^{er} janvier 2000 : le dispositif en place.", juin 2000.
- 00.18 "Les classes préparatoires aux grandes écoles. Année 1999-2000.", juin 2000.
- 00.23 "Les personnels du secteur public de l'Éducation nationale au 1^{er} janvier 1999.", juillet 2000.
- 00.32 "Les écoles d'ingénieurs publiques et privées. Année 1999-2000.", septembre 2000.
- 00.37 "Les aides-éducateurs au 1^{er} janvier 2000 : les sorties du dispositif.", octobre 2000.
- 00.38 "Le coût de l'éducation en 1999. Évaluation provisoire du compte.", octobre 2000.
- 00.41 "Validation des acquis professionnels par le système éducatif : une nouvelle composante de l'activité de certification.", octobre 2000.
- 00.42 "Les effectifs des Instituts universitaires de technologie en 1999-2000." octobre 2000.
- 00.43 "Les personnels enseignants de l'enseignement supérieur. 1998-1999.", novembre 2000.
- 00.44 "Les enseignements généraux et professionnels adaptés du second degré en 1999." novembre 2000.
- 00.48 "Les brevets de techniciens supérieurs. Session 1999.", novembre 2000.
- 00.49 "Concours de recrutement de professeurs des écoles. Session 1999.", décembre 2000.
- 00.52 "Les enseignants du second degré dans les collèges et lycées publics en 1999-2000.", décembre 2000.
- 00.53 "Les instituts universitaires de formation des maîtres –1999-2000." décembre 2000.
- 00.54 "Les facteurs de réussite au début du collège d'après les panels d'élèves entrés en sixième en 1989 et 1995.", décembre 2000.
- 01.01 "Les élèves du second degré dans les établissements publics et privés à la rentrée 2000.", janvier 2001.
- 01.03 "Les préparations aux brevets de techniciens supérieurs. Étudiants et apprentis. 1999-2000.", janvier 2001.
- 01.04 "Les concours de recrutement des enseignants du second degré. Session 1999.", janvier 2001.
- 01.10 "Les concours de recrutement des personnels de direction, d'inspection et des conseillers d'administration scolaire et universitaire. Session 1999.", février 2001.
- 01.11 "La réussite en premier cycle universitaire (DEUG et DUT). Sessions 1998 et 1999.", février 2001.
- 01.12 "Les écoles de commerce et gestion. Évolution de 1980 à 2000.", mars 2001.
- 01.13 "Les classes préparatoires aux grandes écoles. Année 2000-2001.", mars 2001.
- 01.16 "Les sections de techniciens supérieurs. Les étudiants inscrits en 2000-2001.", mars 2001.
- 01.17 "Les centres de formation d'apprentis en 1999-2000.", avril 2001.
- 01.21 "Prévisions nationales d'effectifs d'élèves du second degré pour les rentrées 2001 et 2002.", mai 2001.
- 01.22 "Les étudiants étrangers à l'université.", mai 2001.
- 01.24 "Le baccalauréat. Session 2000. Résultats définitifs.", mai 2001.
- 01.27 "La formation des adultes réalisée dans les GRETA de l'Éducation nationale. Bilan 1999." juin 2001.
- 01.28 "L'évolution récente des scolarités et de l'insertion professionnelle (1998-2000). 1 – Les scolarités.", juin 2001.
- 01.29 "L'évolution récente des scolarités et de l'insertion professionnelle (1998-2000). 2 – L'insertion professionnelle.", juin 2001.
- 01.30 "Les étudiants inscrits dans le système universitaire public français en 2000-2001.", juin 2001.
- 01.31 "Profils et devenir des élèves inscrits dans une classe préparatoire aux grandes écoles.", juin 2001.
- 01.32 "Les attentes scolaires des parents d'élèves au début des études secondaires. Enquête juin et septembre 1998.", juillet 2001.
- 01.33 "Validation des acquis professionnels dans les universités et au CNAM en 1999.", juillet 2001.
- 01.34 "Résultats provisoires du baccalauréat. France métropolitaine. Session de juin 2001.", juillet 2001.
- 01.35 "Les élèves en début de CE2. Évaluation de septembre 2000.", juillet 2001.
- 01.36 "Les élèves en début de sixième. Évaluation de septembre 2000.", juillet 2001.

- 01.40 "Les personnels du secteur public de l'Éducation nationale au 31 janvier 2000.", août 2001.
- 01.42 "Le choix de l'établissement au début des études secondaires.", août 2001.
- 01.45 "Les instituts universitaires de formation des maîtres. 2000-2001.", octobre 2001.
- 01.47 "La réussite au DEUG par université. Session 1999.", octobre 2001.
- 01.49 "Le coût de l'éducation en 2000. Évaluation provisoire du compte.", octobre 2001.
- 01.54 "Les effectifs des instituts universitaires de technologie en 2000-2001.", décembre 2001.
- 01.57 "Les élèves nouveaux arrivants non francophones et leur scolarisation dans les différents dispositifs d'accueil." décembre 2001.
- 01.58 "Les réponses des élèves de CE2 à l'évaluation de septembre 2001.", décembre 2001.
- 01.59 "Les réponses des élèves de sixième à l'évaluation de septembre 2001.", décembre 2001.
- 02.03 "Les écoles d'ingénieurs publiques et privées. Les diplômés en 2000. Les effectifs en 2000-2001.", février 2002.
- 02.04 "La validation des acquis professionnels connaît un succès croissant pour les diplômes professionnels en 2000.", février 2002.
- 02.05 "Forte croissance de la validation des acquis professionnels dans les universités et au CNAM en 2000.", février 2002.
- 02.06 "Les personnels enseignants de l'enseignement supérieur. 1999-2000.", mars 2002.
- 02.08 "Les élèves du second degré dans les établissements publics et privés à la rentrée 2001.", mars 2002.
- 02.10 "L'aide financière au étudiants. 2000-2001.", mars 2002.
- 02.11 "Les diplômés de l'enseignement technologique et professionnel de niveaux III, IV et V. Session 2000.", mars 2002.
- 02.12 "Filles et garçons face à l'orientation.", avril 2002.
- 02.14 "Le contrôle en cours de formation au baccalauréat professionnel.", avril 2002.
- 02.19 "Concours de recrutement de professeurs des écoles. Session 2000.", avril 2000.
- 02.22 "Le baccalauréat. Session 2001. Résultats définitifs.", avril 2002.
- 02.24 "Les personnels du secteur public de l'Éducation nationale au 31 janvier 2001.", mai 2002.
- 02.25 "Au 1^{er} février 2000, sept mois après leur sortie de CFA, plus d'un apprenti sur deux a un emploi et trois sur dix un CDI.", mai 2002.
- 02.26 "Au 1^{er} février 2000, sept mois après leur sortie du système éducatif, plus d'un lycéen sur deux a un emploi.", mai 2002.
- 02.27 "Le nombre de stagiaires des GRETA s'est accru en 2000.", mai 2002.
- 02.28 "En 2000, 16 % des aides-éducateurs ont rompu leur contrat avant son terme.", juin 2002.
- 02.29 "Les instituteurs et professeurs des écoles du secteur public à la rentrée 2000.", juin 2002.
- 02.32 "Les enseignants du second degré dans les collèges et lycées publics en 2000-2001.", juillet 2002.
- 02.37 "Le baccalauréat professionnel. Session 2001.", juillet 2002.
- 02.38 "Résultats provisoires du baccalauréat. France métropolitaine. Session de juin 2002.", juillet 2002.
- 02.41 "Les concours de recrutement des enseignants du second degré – Session 2000.", septembre 2002.
- 02.43 "Temps de travail des enseignants du second degré en 2002.", octobre 2002.
- 02.45 "Les concours de recrutement des personnels de direction, d'inspection et des conseillers d'administration scolaire et universitaire – Sessions 2001 et 2000.", octobre 2002.
- 02.46 "Les effectifs des instituts universitaires de technologie en 2001-2002.", octobre 2002.
- 02.47 "Les sections de techniciens supérieurs. Les étudiants inscrits en 2001-2002.", octobre 2002.
- 02.50 "Les diplômés de l'enseignement technologique et professionnel. Session 2001.", novembre 2002.
- 02.56 "Les instituts universitaires de formation des maîtres. 2001-2002." décembre 2002.
- 02.51 "Le coût de l'éducation en 2001. Évaluation provisoire du compte.", novembre 2002.
- 02.57 "Les élèves du second degré dans les établissements publics à la rentrée 2002." décembre 2002.
- 02.59 "Les étudiants étrangers à l'université : la reprise de la croissance.", décembre 2002.
- 03.01 "Le développement de la validation des acquis professionnels se poursuit dans l'enseignement supérieur en 2001.", janvier 2003.
- 03.04 "Le succès croissant de la validation des acquis professionnels dans l'enseignement professionnel s'est confirmé en 2001.", janvier 2003.

- 03.05 "Coup de frein à l'insertion professionnelle des jeunes en 2002.", janvier 2003.
- 03.09 "La taille des classes en collège et lycée (secondaire et supérieur) à la rentrée 2001.", février 2003.
- 03.11 "La scolarisation des enfants et adolescents handicapés.", février 2003.
- 03.15 "Le plan social étudiant a atteint ses objectifs - L'aide financière aux étudiants de la rentrée 1997 à la rentrée 2001.", mars 2003.
- 03.17 "Les concours de recrutement des enseignants du second degré – Session 2001.", mars 2003.
- 03.19 "L'évaluation des compétences des élèves de CE2 en septembre 2002.", avril 2003.
- 03.20 "L'évaluation des compétences des élèves de sixième en septembre 2002.", avril 2003.
- 03.24 "Les écoles d'ingénieurs publiques et privées. Les diplômés en 2001. Les effectifs en 2001-2002.", avril 2003.
- 03.25 "Les formations d'ingénieurs en partenariat. 2001-2002.", avril 2003.
- 03.29 "Les classes préparatoires aux grandes écoles. Année 2002-2003.", mai 2003.
- 03.30 "Légère dégradation de l'emploi à la sortie du lycée en 2001-2002.", mai 2003.
- 03.32 "La réussite au DEUG par discipline – Sessions 1999 à 2001.", mai 2003.
- 03.34 "Le baccalauréat. Session 2002. Résultats définitifs.", juin 2003.
- 03.35 "Les élèves du second degré dans les établissements publics ou privés à la rentrée 2002.", juin 2003.
- 03.36 "Les personnels enseignants de l'enseignement supérieur. 2001-2002.", juin 2003.
- 03.38 "Les personnels du secteur public de l'Éducation nationale au 31 janvier 2002.", juillet 2003.
- 03.39 "En 2002, le repli de l'emploi dans l'industrie affecte l'insertion des apprentis.", juillet 2003.
- 03.43 "Concours de recrutement de professeurs des écoles. Session 2001.", août 2003.
- 03.46 "Les brevets de techniciens supérieurs. Session 2002.", août 2003.
- 03.49 "Taille des structures pédagogiques dans les établissements du second degré public à la rentrée 2002 : divisions et groupes.", août 2003.
- 03.53 "Les effectifs des instituts universitaires de technologie en 2002-2003.", octobre 2003.
- 03.54 "Les instituts universitaires de formation des maîtres – 2002-2003.", octobre 2003.
- 03.56 "La validation des acquis dans l'enseignement supérieur en 2002 : une forte progression.", novembre 2003.
- 04.03 "Les personnels enseignants de l'enseignement supérieur – 2002-2003.", février 2004.
- 04.05 "Les élèves du second degré dans les établissements publics ou privés à la rentrée 2003.", mars 2004.
- 04.07 "Résultats définitifs de la session 2003 du baccalauréat.", mars 2004.
- 04.08 "Les concours de recrutement des enseignants du second degré. Session 2002.", avril 2004.
- 04.12 "La scolarisation des jeunes de 15 à 29 ans : regard sur la période 1985-2001.", avril 2004.
- 04.13 "Le succès croissant de la validation des acquis se confirme en 2002.", mai 2004.
- 04.14 "Que deviennent les bacheliers après leur baccalauréat ? Évolutions 1996-2002.", juin 2004.
- 04.17 "Les parcours dans le secondaire : des disparités régionales.", juin 2004.
- 04.16 "Les étudiants en classes préparatoires aux grandes écoles – 2003-2004.", juin 2004.
- 04.20 "Les étudiants inscrits dans les 84 universités publiques françaises en 2003-2004.", juillet 2004.
- 04.21 "Forte baisse de l'emploi des sortants de lycée et d'apprentissage.", août 2004.
- 04.23 "Les étudiants étrangers en France.", septembre 2004.
- 04.24 "Auteurs et victimes des actes de violence signalés par les établissements publics du second degré en 2002-2003.", octobre 2004.
- 04.25 "Les actes de violence à l'école recensés dans SIGNA en 2003-2004.", octobre 2004.
- 04.29 "Les personnels enseignants de l'enseignement supérieur – 2003-2004.", novembre 2004.
- 04.30 "Les concours de recrutement des enseignants du second degré. Session 2003." novembre 2004.
- 04.31 "Les diplômés de l'enseignement technologique et professionnel – Session 2003.", novembre 2004.
- 04.35 "Les étudiants dans les écoles de management. Année 2003-2004.", décembre 2004.
- 04.38 "Les élèves du second degré dans les établissements publics ou privés à la rentrée 2004.", décembre 2004.
- 05.02 "Les étudiants en IUT et STS. Année 2003-2004.", janvier 2005.
- 05.03 "Bilan de la validation des acquis dans l'enseignement supérieur en 2003.", février 2005.
- 05.04 "L'absentéisme des élèves dans le second degré en 2003-2004." février 2005.
- 05.05 "Le coût de l'éducation en 2003. Évaluation provisoire du compte.", février 2005.
- 05.09 "Résultats définitifs de la session 2004 du baccalauréat.", mars 2005.
- 05.10 "L'activité de formation continue dans les GRETA a légèrement ralenti en 2003.", mars 2005.

- 05.16 "Les concours de recrutement des enseignants du second degré. Session 2004.", mai 2005.
05.17 "Concours de recrutement des professeurs des écoles. Session 2004.", mai 2005.
05.19 "Que deviennent les bacheliers, les deux années après leur bac ?", juin 2005.

Tableaux statistiques

- 5503 "Établissements publics du second degré ; répartition des élèves par sexe, selon le mode d'hébergement, le cycle, la classe, la section et l'option ; nombre de divisions en second cycle professionnel. Année 1985-1986.", janvier 1986.
5510 "Enquête dans les écoles maternelles, élémentaires et spéciales. Public. Année 1985-1986.", janvier 1986.
5530 "Enquête dans les écoles maternelles, élémentaires et spéciales. Privé. Année 1985-1986.", mars 1986.
5537 "Établissements privés du second degré ; répartition des élèves selon le mode d'hébergement, par classe, section et option, par contrat ; nombre de divisions en second cycle professionnel. Année 1985-1986.", avril 1986.
5588 "Enquête dans les écoles maternelles, élémentaires et spéciales. Public. Année 1986-1987.", novembre 1986.
5596 "Enquête dans les écoles maternelles, élémentaires et spéciales. Privé. Année 1986-1987.", décembre 1986.
5670 "Taxe d'apprentissage reçue en 1985 par les établissements relevant du ministère de l'Éducation nationale (année de salaire 1984). Public, Privé.", novembre 1987.
5680 "Enquête dans les écoles maternelles, élémentaires et spéciales. Public. Année 1987-1988.", décembre 1987.
5681 "Enquête dans les écoles maternelles, élémentaires et spéciales. Privé. Année 1987-1988.", décembre 1987.
5738 "Taxe d'apprentissage reçue en 1987 par les établissements relevant du ministère de l'Éducation nationale (année de salaire 1986). Public, Privé.", septembre 1988.
5766 "Enquête dans les écoles maternelles, élémentaires et spéciales. Public. Année 1988-1989.", février 1989.
5774 "Enquête dans les écoles maternelles, élémentaires et spéciales. Privé. Année 1988-1989.", février 1989.
5843 "Taxe d'apprentissage reçue en 1988 par les établissements relevant du ministère de l'Éducation nationale (année de salaire 1987). Public, Privé.", octobre 1989.
5859 "Enquête dans les écoles maternelles, élémentaires et spéciales. Public. Année 1989-1990.", janvier 1990.
5918 "Enquête dans les écoles maternelles, élémentaires et spéciales. Privé. Année 1989-1990.", juin 1990.
5958 "Établissements publics du second degré. Répartition des élèves par sexe, selon le mode d'hébergement, le cycle, la classe, la série, la section et l'option. Année 1990-1991.", décembre 1990.
5968 "Enquête dans les écoles maternelles, élémentaires et spéciales. Public. Année 1990-1991.", janvier 1991.
5970 "Enquête dans les écoles maternelles, élémentaires et spéciales. Privé. Année 1990-1991.", janvier 1991.
5973 "Taxe d'apprentissage reçue en 1989 par les établissements relevant du ministère de l'Éducation nationale (année de salaire 1988). Public, Privé.", mars 1991.
5981 "Établissements privés du second degré. Répartition des élèves selon le mode d'hébergement, par cycle, classe, série, section, par contrat. Année 1990-1991.", février 1991.
6042 "Taxe d'apprentissage reçue en 1990 et 1991 par les établissements relevant du ministère de l'Éducation nationale (années de salaire 1989 et 1990). Public, Privé.", novembre 1991.
6064 "Établissements publics du second degré. Répartition des élèves par sexe et selon le mode d'hébergement, le cycle, la classe, la série, la section et l'option. Année 1991-1992." janvier 1992.
6073 "Enquête dans les écoles maternelles, élémentaires et spéciales. Public. Année 1991-1992.", février 1992.
6074 "Enquête dans les écoles maternelles, élémentaires et spéciales. Privé. Année 1991-1992.", février 1992.
6078 "Établissements privés du second degré. Répartition des élèves selon le mode d'hébergement, par cycle, classe, série, section, par contrat. Année 1991-1992.", février 1992.
6164 "Enquête dans les écoles maternelles, élémentaires et spéciales. Public. Année 1992-1993.", février 1993.
6165 "Enquête dans les écoles maternelles, élémentaires et spéciales. Privé. Année 1992-1993.", février 1993.
6228 "Taxe d'apprentissage reçue en 1992 par les établissements relevant du ministère de l'Éducation nationale (année de salaire 1991). Public, Privé.", novembre 1993.
6234 "Enquête dans les écoles maternelles, élémentaires et spéciales. Public. Année 1993-1994.", décembre 1993.
6236 "Enquête dans les écoles maternelles, élémentaires et spéciales. Privé. Année 1993-1994.", janvier 1994.

- 6251 "Les étudiants inscrits dans les IUT en 1993-1994. Diplômes délivrés à l'issue de l'année scolaire 1992-1993.", mars 1994.
- 6260 "Établissements publics du second degré. Nombre de divisions et importance des effectifs. Année 1993-1994.", avril 1994.
- 6261 "Établissements privés du second degré. Nombre de divisions et importance des effectifs. Année 1993-1994.", avril 1994.
- 6280 "Les écoles d'ingénieurs. Effectifs des élèves en 1993-1994. Diplômes délivrés en 1993 à l'issue de l'année scolaire 1992-1993. Public, Privé.", juin 1994.
- 6308 "Taxe d'apprentissage reçue en 1993 par les établissements relevant du ministère de l'Éducation nationale et du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (année de salaires 1992). Public, Privé.", octobre 1993.
- 6312 "Statistiques des élèves des établissements privés d'enseignement supérieur de commerce, gestion, vente et comptabilité. Année 1993-1994.", novembre 1994.
- 6317 "Le personnel du ministère de l'Éducation nationale au 1^{er} janvier 1994. Public.", décembre 1994.
- 6325 "Enquête dans les écoles maternelles, élémentaires et spéciales. Public. Année 1994-1995.", janvier 1995.
- 6326 "Enquête dans les écoles maternelles, élémentaires et spéciales. Privé. Année 1994-1995.", janvier 1995.
- 6345 "Les étudiants inscrits dans les IUT en 1994-1995. Diplômes délivrés à l'issue de l'année scolaire 1993-1994.", mars 1995.
- 6368 "Établissements publics du second degré. Nombre de divisions par cycle, classe et importance des effectifs. Année 1994-1995.", juin 1995.
- 6369 "Établissements privés du second degré. Nombre de divisions par cycle, classe et importance des effectifs. Année 1994-1995.", juin 1995.
- 6373 "Les établissements privés d'enseignement supérieur non universitaire de commerce et de gestion. Année 1994-1995.", juin 1995.
- 6385 "Le personnel de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur au 1^{er} janvier 1995. Public.", septembre 1995.
- 6394 "Taxe d'apprentissage reçue en 1994 par les établissements relevant du ministère de l'Éducation nationale (année de salaire 1993). Public, Privé.", octobre 1995.
- 6417 "Les étudiants inscrits dans les IUT en 1995-1996. Diplômes délivrés à l'issue de l'année scolaire 1994-1995.", mars 1996.
- 6422 "Enquête dans les écoles maternelles, élémentaires et spéciales. Public. Année 1995-1996.", mars 1996.
- 6423 "Enquête dans les écoles maternelles, élémentaires et spéciales. Privé. Année 1995-1996.", mars 1996.
- 6426 "Les sections de techniciens supérieurs. Tableaux récapitulatifs. Public, Privé. Année 1995-1996.", mars 1996.
- 6431 "Établissements publics du second degré. Nombre de divisions par cycle, classe et importance des effectifs. Année 1995-1996.", mars 1996.
- 6432 "Établissements privés du second degré. Nombre de divisions par cycle, classe et importance des effectifs. Année 1995-1996.", mars 1996.
- 6436 "Les écoles d'ingénieurs. Effectifs des élèves en 1995-1996. Diplômes délivrés en 1995 à l'issue de l'année scolaire 1994-1995. Public, Privé.", avril 1996.
- 6443 "Les étudiants d'enseignement supérieur non universitaire de commerce et de gestion. Année 1995-1996. Diplômes délivrés en 1995.", juin 1996.
- 6473 "Répartition des élèves par sexe, cycle, classe, type d'établissement et selon le mode d'hébergement. Public, Privé, Public + Privé. Année 1996-1997.", janvier 1997.
- 6479 "Les établissements régionaux d'enseignement adapté. Public.", février 1997.
- 6480 "Les classes préparatoires aux grandes écoles. Tableaux récapitulatifs. Public, Privé. Année 1996-1997.", janvier 1997.
- 6484 "Les sections de techniciens supérieurs. Tableaux récapitulatifs. Public, Privé. Année 1996-1997.", février 1997.
- 6487 "Taxe d'apprentissage reçue en 1995 par les établissements relevant du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (année de salaires 1994). Public, Privé.", février 1997.

- 6488 "Le personnel de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur au 1^{er} janvier 1996. Public.", février 1997.
- 6490 "Établissements publics du second degré. Nombre de divisions par cycle, classe et importance des effectifs. Année 1996-1997." mars 1997.
- 6491 "Établissements privés du second degré. Nombre de divisions par cycle, classe et importance des effectifs. Année 1996-1997.", mars 1997.
- 6505 "Les écoles d'ingénieurs. Effectifs des élèves en 1996-1997. Diplômes délivrés en 1996 à l'issue de l'année scolaire 1995-1996.", avril 1997.
- 6523 "Enquête dans les écoles maternelles, élémentaires et spéciales. Privé. Année 1996-1997.", septembre 1997.
- 6524 "Enquête dans les écoles maternelles, élémentaires et spéciales. Répartition des élèves et des classes par niveau. Privé. Année 1996-1997.", septembre 1997.
- 6532 "Taxe d'apprentissage reçue en 1996 par les établissements relevant du ministère de l'Éducation nationale, de la Recherche et de la Technologie (année de salaires 1995). Public, Privé.", décembre 1997.
- 6539 "Récapitulation des effectifs d'élèves dans les établissements du second degré, par type d'établissement, par cycle et classe, par sexe. Public. Année 1997-1998.", janvier 1998.
- 6540 "Récapitulation des effectifs d'élèves dans les établissements du second degré, par type d'établissement, par cycle et classe, par sexe. Privé. Année 1997-1998.", janvier 1998.
- 6542 "Les classes préparatoires aux grandes écoles. Tableaux récapitulatifs.", janvier 1998.
- 6545 "Sections de techniciens supérieurs. Tableaux récapitulatifs.", janvier 1998.
- 6555 "Établissements publics du second degré. Nombre de divisions par cycle, classe et importance des effectifs. Année 1997-1998.", février 1998.
- 6556 "Établissements privés du second degré. Nombre de divisions par cycle, classe et importance des effectifs. Année 1997-1998.", février 1998.
- 6584 "Enquête dans les écoles, maternelles, élémentaires et spéciales. Public. 1997-1998.", juillet 1998.
- 6586 "Enquête dans les écoles maternelles, élémentaires et spéciales. Privé. 1997-1998.", juillet 1998.
- 6596 "Les écoles d'ingénieurs. Effectifs des élèves en 1997-1998. Diplômes délivrés en 1997 à l'issue de l'année scolaire 1996-1997. Public, Privé.", août 1998.
- 6597 "Les établissements privés d'enseignement supérieur non universitaires de commerce et de gestion. Année 1997-1998. France métropolitaine + DOM. Diplômes délivrés en 1997.", juillet 1998.
- 6611 "Classes préparatoires aux grandes écoles - Tableaux récapitulatifs. Public, Privé. 1998-1999.", février 1999.
- 6614 "Sections de techniciens supérieurs - Tableaux récapitulatifs. Public, Privé. 1998-1999.", février 1999.
- 6617 "Le personnel de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur au 1^{er} janvier 1998. Public.", février 1999.
- 6623 "Enquête dans les écoles élémentaires et spéciales. Public. 1998-1999.", mars 1999.
- 6625 "Enquête dans les écoles élémentaires et spéciales. Privé. 1998-1999.", mars 1999.
- 6636 "Établissements du second degré. Nombre de divisions par cycle, classe et importance des effectifs. Public. France sans TOM. 1998-1999.", mars 1999.
- 6637 "Établissements du second degré. Nombre de divisions par cycle, classe et importance des effectifs. Privé. France sans TOM. 1998-1999.", mars 1999.
- 6641 "Résultats définitifs du baccalauréat professionnel - Session 1998. Public, Privé, Public + Privé. France sans TOM.", mai 1999.
- 6649 "Effectifs dans les instituts universitaires de technologie. Public. France sans TOM. 1998-1999.", juin 1999.
- 6651 "Les écoles d'ingénieurs. Effectifs des élèves en 1998-1999. Diplômes délivrés en 1998 à l'issue de l'année scolaire 1997-1998. Public, Privé. France métropolitaine.", juin 1999.
- 6658 "Les effectifs des établissements privés d'enseignement supérieur non universitaire de commerce et de gestion. France métropolitaine + DOM. 1998-1999.", juillet 1999.
- 6671 "Résultats définitifs du baccalauréat d'enseignement général en 1999. Public, Privé. France métropolitaine, DOM.", décembre 2000.
- 6672 "Résultats définitifs du baccalauréat technologique en 1999. Public, Privé. France métropolitaine, DOM.", décembre 2000.

- 6676 "Classes préparatoires aux grandes écoles - Tableaux récapitulatifs. Public, Privé. 1999-2000.", décembre 1999.
- 6684 "Sections de techniciens supérieurs. Tableaux récapitulatifs. Public, Privé. 1999-2000.", janvier 2000.
- 6690 "Résultats définitifs du baccalauréat professionnel. Session 1999. Public, Privé. France sans TOM.", février 2000.
- 6701 "Établissements du second degré. Répartition des élèves par année de naissance, sexe, cycle, classe et série. Public. France sans TOM. 1999-2000.", février 2000.
- 6702 "Établissements du second degré. Répartition des élèves par année de naissance, sexe, cycle, classe et série. Privé. France sans TOM. 1999-2000.", février 2000.
- 6703 "Établissements du second degré. Répartition des élèves par année de naissance, sexe, cycle, classe et série. Public + Privé. France sans TOM. 1999-2000.", février 2000.
- 6705 "Établissements du second degré. Nombre de divisions par cycle, classe et importance des effectifs. Public. France métropolitaine + DOM. 1999-2000.", février 2000.
- 6706 "Établissements du second degré. Nombre de divisions par cycle, classe et importance des effectifs. Privé. France métropolitaine + DOM. 1999-2000.", mars 2000.
- 6709 "Enquête dans les écoles maternelles, élémentaires et spéciales. Répartition des élèves et des classes par niveau. Académies, départements, DOM, TOM, DEFA, étranger. Public. 1999-2000.", mars 2000.
- 6714 "Les écoles d'ingénieurs. Effectifs des élèves en 1999-2000. Diplômes délivrés en 1999 à l'issue de l'année scolaire 1998-1999. Public, Privé. France métropolitaine.", avril 2000.
- 6720 "Effectifs dans les Instituts universitaires de technologie. 1999-2000. Public. France métropolitaine, DOM.", mai 2000.
- 6725 "Les effectifs des établissements privés d'enseignement supérieur non universitaires de commerce et de gestion. Les diplômés délivrés en 1999. Privé. France métropolitaine + DOM. 1999-2000.", mai 2000.
- 6732 "Les instituts universitaires de formation des maîtres. Les effectifs en 1999-2000. Évolution depuis 1991-1992. France métropolitaine, DOM, TOM.", juillet 2000.
- 6739 "Enquête dans les écoles publiques et privées du premier degré. Langues vivantes étrangères à l'école. France métropolitaine, DOM, France métropolitaine + DOM. 1999-2000.", septembre 2000.
- 6742 "Effectifs des apprentis, des élèves des CPA et des CLIPA dans les centres de formation d'apprentis (y compris les CFA agricoles). 1999-2000. France métropolitaine, DOM, TOM.", décembre 2000.
- 6744 "Recensement des instituteurs et professeurs des écoles au 31 janvier 2000. Public. France métropolitaine + DOM.", décembre 2000.
- 6745 "Recensement des maîtres rémunérés dans une échelle d'instituteur ou de professeur des écoles au 31 janvier 2000. Privé. France métropolitaine + DOM.", décembre 2000.
- 6746 "Classes préparatoires aux grandes écoles - Tableaux récapitulatifs. Public, Privé. 2000-2001.", décembre 2000.
- 6747 "Classes préparatoires aux grandes écoles - Carte des préparations. Public, Privé. 2000-2001.", décembre 2000.
- 6748 "Classes préparatoires aux grandes écoles - Carte des établissements. Public, Privé. 2000-2001.", décembre 2000.
- 6749 "Sections de techniciens supérieurs, préparations diverses post-baccalauréat. Tableaux récapitulatifs. Public, Privé. 2000-2001. France métropolitaine, France métropolitaine + DOM.", janvier 2001.
- 6750 "Sections de techniciens supérieurs, carte des préparations. Établissements publics (tome 1), privés (tome 2) sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale. 2000-2001. Académies, établissements, DOM-TOM.", janvier 2001.
- 6751 "Sections de techniciens supérieurs, carte des établissements. Public, Privé. 2000-2001. Académies, départements, établissements, DOM-TOM.", janvier 2001.
- 6754 "Le personnel de l'Éducation nationale et de l'enseignement supérieur au 31 janvier 2000. Public. France métropolitaine, DOM.", janvier 2001.
- 6757 "Établissements du second degré. Répartition des élèves par sexe, cycle, classe, type d'établissement et selon le mode d'hébergement. Public, Privé, Public + Privé. France métropolitaine, France métropolitaine + DOM.", janvier 2001.

- 6761 "Les enseignants des classes sous contrat des établissements privés du second degré. Situation au 31 janvier 2000. France métropolitaine, DOM.", janvier 2001.
- 6762 "Flux des élèves de l'enseignement du second degré. Orientation de 1999-2000 à 2000-2001. Public, Privé, Public + Privé. France métropolitaine, DOM, France métropolitaine + DOM. 2000-2001.", janvier 2001.
- 6765 "Établissements du second degré. Nombre de divisions par cycle, classe, et importance des effectifs. Public. France métropolitaine, DOM, France métropolitaine + DOM. 2000-2001.", janvier 2001.
- 6766 "Établissements du second degré. Nombre de divisions par cycle, classe, et importance des effectifs. Privé. France métropolitaine, DOM, France métropolitaine + DOM. 2000-2001.", janvier 2001.
- 6767 "Établissements publics du second degré : répartition des élèves par année de naissance, sexe, cycle, classe et série. France métropolitaine, France métropolitaine + DOM. 2000-2001.", janvier 2001.
- 6768 "Établissements privés du second degré : répartition des élèves par année de naissance, sexe, cycle, classe et série. France métropolitaine, France métropolitaine + DOM. 2000-2001.", janvier 2001.
- 6769 "Établissements du second degré : répartition des élèves par année de naissance, sexe, cycle, classe et série. Public + Privé. France métropolitaine, France métropolitaine + DOM. 2000-2001.", janvier 2001.
- 6772 "Établissements d'enseignement supérieur artistique et culturel. Public, Privé. France métropolitaine, DOM. 1999-2000.", mars 2001.
- 6773 "Résultats définitifs du baccalauréat d'enseignement général en 2000. Public, Privé. France métropolitaine, DOM.", mars 2001.
- 6774 "Résultats définitifs du baccalauréat technologique en 2000. Public, Privé. France métropolitaine, DOM.", mars 2001.
- 6776 "Statistiques des examens des enseignements technologiques et professionnels. CAP. Public, Privé. France métropolitaine, DOM. Session 2000.", avril 2001.
- 6777 "Statistiques des examens des enseignements technologiques et professionnels. BEP, mentions complémentaires de niveau V. Public, Privé. France métropolitaine, DOM. Session 2000.", avril 2001.
- 6778 "Statistiques des examens des enseignements technologiques et professionnels. BP, BT, BMA, BTS, DNTS, DMA, DSAA, mentions complémentaires de niveau IV. Public, Privé. France métropolitaine, DOM. Session 2000.", avril 2001.
- 6779 "Effectifs universitaires : tableaux divers. Public. France métropolitaine, DOM, TOM. 2000-2001.", mai 2001.
- 6780 "Statistiques des étudiants étrangers inscrits dans les établissements universitaires. Public. France entière. 2000-2001.", mai 2001.
- 6781 "Effectifs universitaires en premier cycle par discipline, diplôme préparé et année d'études. Public. France entière. 2000-2001.", mai 2001.
- 6782 "Effectifs universitaires en deuxième cycle par discipline, diplôme préparé et année d'études. Public. France entière. 2000-2001.", mai 2001.
- 6783 "Effectifs universitaires en troisième cycle. 2000-2001. France métropolitaine, DOM, TOM.", mai 2001.
- 6784 "Les effectifs inscrits dans les IUT. France métropolitaine + DOM. 2000-2001.", mai 2001.
- 6785 "Statistiques des boursiers de l'enseignement supérieur. Public, Privé, Public + Privé. 2000-2001.", mai 2001.
- 6787 "Les écoles d'ingénieurs. Effectifs des élèves en 2000-2001. Diplômes délivrés en 2000 à l'issue de l'année scolaire 1999-2000. Public, Privé. France métropolitaine.", juin 2001.
- 6788 "Recensement des diplômes délivrés par les universités à l'issue de l'année universitaire 1998-1999. Session 1999. Public. France métropolitaine, DOM, TOM.", juin 2001.
- 6789 "Les effectifs des établissements d'enseignement supérieur non universitaires privés de commerce et de gestion. Les diplômes délivrés en 2000. France métropolitaine, DOM, établissements. 2000-2001.", juin 2001.
- 6790 "Les effectifs inscrits dans les IUFM. France métropolitaine, DOM. 2000-2001.", juin 2001.
- 6792 "Les effectifs inscrits dans les écoles d'enseignement supérieur non universitaire. Public, Privé. France métropolitaine, France métropolitaine + DOM. 2000-2001.", juin 2001.
- 6793 "Les effectifs inscrits dans les établissements d'enseignement universitaires privés. 2000-2001." juin 2001.
- 6794 "Les nouvelles formations d'ingénieurs. Effectifs des élèves en 2000-2001. Diplômes délivrés en 2000. Public, Privé. France métropolitaine, juillet 2001.

- 6796 "Résultats définitifs du baccalauréat professionnel. Session 2000. Public, Privé. France métropolitaine, DOM.", juillet 2001.
- 6804 "Les apprentis et les élèves des CPA et des CLIPA dans les centres de formation d'apprentis (y compris les CFA agricoles). France métropolitaine, DOM, TOM. 2000-2001.", octobre 2001.
- 6805 "Recensement des instituteurs et professeurs des écoles au 31 janvier 2001. Public. France métropolitaine, DOM.", octobre 2001.
- 6806 "Recensement des maîtres rémunérés dans une échelle d'instituteur ou de professeur des écoles au 31 janvier 2001. Privé. France métropolitaine, DOM.", octobre 2001.
- 6809 "Récapitulation des effectifs d'élèves dans les établissements du second degré par type d'établissement, par cycle et classe, par sexe. Public. France métropolitaine, DOM. 2001-2002.", janvier 2002.
- 6810 "Récapitulation des effectifs d'élèves dans les établissements du second degré par type d'établissement, par cycle et classe, par sexe. Privé. France métropolitaine, DOM. 2001-2002.", janvier 2002.
- 6811 "Flux des élèves de l'enseignement du second degré. Orientation de 2000-2001 à 2001-2002. Public, Privé. France métropolitaine, DOM.", janvier 2002.
- 6818 "Établissements publics du second degré : répartition des élèves par année de naissance, sexe, cycle, classe et série. France métropolitaine, DOM. 2001-2002.", janvier 2002.
- 6819 "Établissements privés du second degré : répartition des élèves par année de naissance, sexe, cycle, classe et série. France métropolitaine, DOM. 2001-2002.", janvier 2002.
- 6820 "Établissements du second degré. Nombre de divisions par cycle, classe et importance des effectifs. Public. France métropolitaine + DOM. 2001-2002.", janvier 2002.
- 6821 "Établissements du second degré. Nombre de divisions par cycle, classe et importance des effectifs. Privé. France métropolitaine + DOM. 2001-2002.", janvier 2002.
- 6822 "Les enseignants des classes sous contrat des établissements privés du second degré. Situation au 31 janvier-2001. France métropolitaine + DOM.", janvier 2002.
- 6824 "Le personnel de l'Éducation nationale et de l'enseignement supérieur au 31 janvier 2001. France métropolitaine, DOM.", janvier 2002.
- 6825 "Classes préparatoires aux grandes écoles. Tableaux récapitulatifs. Public, Privé. France entière. 2001-2002.", février 2002.
- 6826 "Classes préparatoires aux grandes écoles. Carte des préparations. Public, Privé. France entière. 2001-2002.", février 2002.
- 6827 "Classes préparatoires aux grandes écoles. Carte des établissements. Public, Privé. France entière. 2001-2002.", février 2002.
- 6829 "Sections de techniciens supérieurs, préparations diverses post-baccalauréat. Tableaux récapitulatifs. Public, Privé. France entière. 2001-2002.", mars 2002.
- 6830 "Sections de techniciens supérieurs, carte des préparations. Établissements publics sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale. France entière. 2001-2002.", mars 2002.
- 6831 "Sections de techniciens supérieurs, carte des établissements. Public, Privé. France entière. 2001-2002.", mars 2002.
- 6832 "Résultats définitifs du baccalauréat d'enseignement général en 2001. Public + Privé, Public, Privé. Session 2001. France métropolitaine + DOM.", mars 2002.
- 6833 "Résultats définitifs du baccalauréat technologique en 2001. Public + Privé, Public, Privé. Session 2001. France métropolitaine + DOM.", mars 2002.
- 6834 "Résultats définitifs du baccalauréat professionnel en 2001. Public + Privé, Public, Privé. Session 2001. France métropolitaine + DOM.", mars 2002.
- 6837 "Statistiques des examens des enseignements technologiques et professionnels. CAP. Session 2001. Public + Privé. France métropolitaine + DOM.", avril 2002.
- 6838 "Statistiques des examens des enseignements technologiques et professionnels. BEP – mentions complémentaires de niveau V. Session 2001. Public + Privé. France métropolitaine + DOM.", avril 2002.
- 6839 "Statistiques des examens des enseignements technologiques et professionnels. BP, BT, BMA, BTS, DNTS, DMA, DSAA. Mentions complémentaires de niveau IV. Session 2001. Public + Privé. France métropolitaine + DOM.", avril 2002.

- 6840 "Effectifs universitaires : tableaux divers. Effectifs par académie et université, discipline, origine géographique, origine solaire ; effectifs par âge et par sexe, par PCS. Public. France entière. 2001-2002.", mai 2002.
- 6845 "Effectifs dans les instituts universitaires de technologie. Public. France métropolitaine + DOM. 2001-2002.", mai 2002.
- 6847 "Les effectifs des établissements privés d'enseignement supérieur non universitaires de commerce et de gestion. Les diplômés délivrés en 2001. France métropolitaine + DOM. 2001-2002.", juin 2002.
- 6850 "Les écoles d'ingénieurs. Effectifs des élèves en 2001-2002. Diplômes délivrés en 2001 à l'issue de l'année scolaire 2000-2001. Public, Privé. France métropolitaine.", juin 2002.
- 6851 "Le personnel de l'Éducation nationale et de l'enseignement supérieur au 31 janvier 2002. Public. France métropolitaine + DOM.", juillet 2002.
- 6853 "Les instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM). Les effectifs en 2001-2002. Évolution depuis 1991-1992. Public. France entière.", juillet 2002.
- 6861 "Recensement des instituteurs et professeurs des écoles au 31 janvier 2002. Public. France métropolitaine + DOM.", septembre 2002.
- 6867 "Les apprentis et les élèves des CPA et CLIPA dans les centres de formation d'apprentis. France entière. 2001-2002.", novembre 2002.
- 6869 "Résultats définitifs du baccalauréat professionnel. Session 2002. Public, Privé, Public + Privé. France métropolitaine + DOM.", janvier 2003.
- 6874 "Établissements du second degré. Répartition des élèves par année de naissance, sexe, cycle, classe et série. Public, Privé. France métropolitaine + DOM. 2002-2003.", janvier 2003.
- 6875 "Établissements du second degré. Répartition des élèves par sexe, cycle, classe, type d'établissement, et selon le mode d'hébergement. Public, Privé, Public + Privé. France métropolitaine + DOM. 2002-2003." janvier 2003.
- 6876 "Établissements du second degré. Nombre de divisions par cycle, classe et importance des effectifs. Public, Privé. France métropolitaine + DOM. 2002-2003.", janvier 2003.
- 6878 "Résultats définitifs du baccalauréat d'enseignement général en 2002. Public + Privé, Public, Privé. France métropolitaine + DOM.", janvier 2003.
- 6879 "Résultats définitifs du baccalauréat technologique en 2002. Public + Privé, Public, Privé. France métropolitaine + DOM.", janvier 2003.
- 6880 "Classes préparatoires aux grandes écoles. Tableaux récapitulatifs. Public, Privé. France métropolitaine + DOM. 2002-2003.", janvier 2003.
- 6881 "Classes préparatoires aux grandes écoles. Carte des préparations. Académies, établissements. Public, Privé. France métropolitaine + DOM + TOM. 2002-2003.", janvier 2003.
- 6882 "Classes préparatoires aux grandes écoles. Carte des établissements. Académies, départements, établissements. Public, Privé. France métropolitaine + DOM + TOM. 2002-2003.", janvier 2003.
- 6884 "Flux des élèves de l'enseignement du second degré. Orientation de 2001-2002 à 2002-2003. Public, Privé, Public + Privé. France métropolitaine + DOM. 2002-2003.", janvier 2003.
- 6885 "Sections de techniciens supérieurs. Préparations diverses post-baccalauréat. Tableaux récapitulatifs. Public, Privé. France métropolitaine + DOM. 2002-2003.", janvier 2003.
- 6893 "Effectifs dans les instituts universitaires de technologie. Public. France métropolitaine + DOM. 2002-2003.", avril 2003.
- 6899 "Les formations d'ingénieurs en partenariat (ex-NFI). Effectifs des élèves en 2002-2003. Diplômes délivrés en 2002. Public, Privé. France métropolitaine.", juin 2003.
- 6900 "Les instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM). Effectifs en 2002-2003. Évolution depuis 1991-1992. Public. France entière.", juin 2003.
- 6902 "Les effectifs des établissements privés d'enseignement supérieur non universitaires de commerce et de gestion. Les diplômés délivrés en 2002. 2002-2003. France métropolitaine + DOM." septembre 2003.
- 6906 "Le personnel de l'Éducation nationale et de l'enseignement supérieur au 31 janvier 2003. Public. France métropolitaine + DOM.", juillet 2003.
- 6919 "Les apprentis et les élèves des CPA et des CLIPA dans les centres de formation d'apprentis. France métropolitaine + DOM. 2002-2003.", décembre 2003.

Uniquement en version électronique

Année 2004

- 6920 "Établissements du second degré. Répartition des élèves par nationalité, cycle, classe, type d'établissement. Année scolaire 2003-2004. Public, Privé."
- 6921 "Établissements du second degré. Répartition des élèves selon les formations données. Année scolaire 2003-2004. Public, Privé."
- 6922 "Établissements du second degré. Répartition des élèves par langue vivante étudiée, cycle, classe et type d'établissement. Année scolaire 2003-2004. Public, Privé."
- 6923 "Établissements du second degré. Répartition des élèves par matière. Enseignement obligatoire, ou de spécialité, ou options. Année scolaire 2003-2004. Public, Privé."
- 6924 "Établissements du second degré. Répartition des élèves par sexe, cycle, classe, type d'établissement et selon le mode d'hébergement. Année scolaire 2003-2004. Public, Privé."
- 6925 "Établissements du second degré. Répartition des élèves par année de naissance, sexe, cycle, classe et série. Année scolaire 2003-2004. Public, Privé."
- 6926 "Établissements du second degré. Nombre de divisions par cycle, classe et importance des effectifs. Année scolaire 2003-2004. Public, Privé."
- 6927 "Les établissements régionaux d'enseignement adapté. Année scolaire 2003-2004."
- 6928 "Flux des élèves de l'enseignement du second degré, orientation de 2002-2003 à 2003-2004. Public, Privé."
- 6929 "Les classes préparatoires aux grandes écoles. Tableaux récapitulatifs. Année scolaire 2003-2004. France entière."
- 6930 "Sections de techniciens supérieurs, préparations diverses post-baccalauréat. Tableaux récapitulatifs. Années scolaire 2003-2004. Public, Privé."
- 6932 "Résultats définitifs du baccalauréat d'enseignement général en 2003."
- 6933 "Résultats définitifs du baccalauréat technologique en 2003."
- 6934 "Résultats définitifs du baccalauréat professionnel en 2003."
- 6937 "Effectifs universitaires : tableaux divers, effectifs par académie et université, discipline, origine géographique, origine scolaire, par PCS. Public. 2003-2004."
- 6938 "Statistiques des étudiants étrangers inscrits dans les établissements universitaires. Public. 2003-2004."
- 6939 "Effectifs universitaires en premier cycle par discipline, diplôme préparé et année d'études. Public. 2003-2004."
- 6940 "Effectifs universitaires en deuxième cycle par discipline, diplôme préparé et année d'études. Public. 2003-2004."
- 6941 "Effectifs universitaires en troisième cycle par discipline, diplôme préparé et année d'études. Public. 2003-2004."
- 6942 "Effectifs dans les instituts universitaires de technologie. Public. 2003-2004."
- 6943 "Les instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM). Effectifs en 2003-2004. Évolution depuis 1991-1992."
- 6945 "Le personnel de l'Éducation nationale et de l'enseignement supérieur au 31 janvier 2004. Public."
- 6946 "Les enseignants et l'enseignement dans les divisions sous contrat des établissements privés du second degré en 2003-2004."

Année 2005

- 6956 "Les apprentis et les élèves des CPA et des CLIPA dans les centres de formation d'apprentis. 2003-2004. France métropolitaine, France sans TOM. Académies, départements, DOM."
- 6958 "Recensement de diplômes délivrés par les universités à l'issue de l'année universitaire 2002-2003. Public. France métropolitaine + DOM."
- 6959 "Classes préparatoires aux grandes écoles. Tableaux récapitulatifs. Public, Privé. 2004-2005. France métropolitaine, France sans TOM."
- 6960 "Sections de techniciens supérieurs, préparations diverses post-baccalauréat. Tableaux récapitulatifs. Année scolaire 2004-2005. Public, Privé."

Notes d'information, tableaux statistiques

- 6961 "Établissements du second degré. Répartition des élèves par sexe, cycle, classe, type d'établissement et selon le mode d'hébergement. Année scolaire 2004-2005. Public, Privé."
- 6966 "Établissements du second degré. Nombre de divisions par cycle, classe et importance des effectifs. Public, Privé. France métropolitaine + DOM. 2004-2005."
- 6968 "Établissements du second degré. Répartition des élèves par année de naissance, sexe, cycle, classe et série. Public, Privé. Année 2004-2005."
- 6969 "Flux des élèves de l'enseignement du second degré, orientation de 2003-2004 à 2004-2005. Public, Privé."
- 6971 "Résultats définitifs du baccalauréat professionnel en 2004."
- 6972 "Résultats définitifs du baccalauréat d'enseignement général en 2004."
- 6973 "Résultats définitifs du baccalauréat technologique en 2004."
- 6974 "Effectifs universitaires : tableaux divers : effectifs par discipline, cycle, origine géographique, origine scolaire, sexe, âge, PCS. Année 2004-2005. Public."
- 6975 "Statistiques des étudiants étrangers inscrits dans les établissements universitaires. Année 2004-2005."
- 6976 "Effectifs universitaires en premier cycle, par discipline, diplôme préparé et année d'études. Public. Année 2004-2005."
- 6977 "Effectifs universitaires en deuxième cycle, par discipline, diplôme préparé et année d'études. Public. Année 2004-2005."
- 6978 "Effectifs universitaires en troisième cycle, par discipline, diplôme préparé et année d'études. Public. Année 2004-2005."
- 6979 "Effectifs universitaires en cursus licence, par discipline, diplôme préparé et année d'études. Public. Année 2004-2005."
- 6980 "Effectifs universitaires en cursus master, par discipline, diplôme préparé et année d'études. Public. Année 2004-2005."
- 6981 "Effectifs universitaires en cursus doctorat, par discipline, diplôme préparé et année d'études. Public. Année 2004-2005."
- 6982 "Recensement des instituteurs et professeurs des écoles au 31 janvier 2005."

Publications Recherche

Notes Recherche

- 03.01 "Les entreprises de biotechnologie en France en 2001", septembre 2003.
- 03.02 "La recherche-développement dans les services en quête de mesure", octobre 2003.
- 04.01 "Les chercheurs étrangers dans les organismes publics de recherche et dans les entreprises françaises", février 2004.
- 04.02 "Recherche et développement en France en 2001 - Premières estimations pour 2002", mars 2004.
- 04.03 "Femmes, une place croissante dans la recherche en entreprise", avril 2004.
- 04.04 "Les dépenses de R&D en santé en France en 2001", août 2004.
- 04.05 "Les chercheurs publics en sciences dures et la création d'entreprise", octobre 2004.
- 04.06 "Recherche et développement en France en 2002 - Premières estimations en 2003", décembre 2004.
- 05.01 "Les relations interentreprises", mai 2005.

Notes d'Information

- 98.26 "Recherche et développement dans les administrations en 1996", août 1998.
- 98.27 "L'innovation technologique dans les sociétés de crédit et d'assurance", août 1998.
- 98.28 "Recherche et développement dans les administrations en 1997", août 1998.
- 99.29 "Recherche et développement dans les entreprises en 1997", août 1999.
- 00.10 "Les chercheurs en entreprises", août 2000.
- 00.29 "Recherche et développement en 1998 et prévisions 1999", septembre 2000.
- 00.30 "La R&D dans l'industrie pharmaceutique en France", septembre 2000.
- 00.31 "La place des femmes dans la recherche", septembre 2000. "Women in sciences in France" (English version).

- 00.47 "Le financement public de la R&D dans les principaux pays de l'OCDE", novembre 2000.
- 01.26 "Création ou rachat de centres de R&D à l'étranger : deux voies pour assurer la présence des groupes français à l'étranger", juin 2001.
- 01.41 "L'effort de recherche des principaux groupes industriels français", août 2001.
- 01.50 "Recherche et développement en France en 1999 et 2000", novembre 2001.
- 02.53 "Recherche et développement en France en 2000 - Premières estimations 2001", novembre 2002. "R&D expenditure in France in 2000" (English version).
- 02.54 "L'innovation dans les entreprises : le cas des établissements bancaires et des sociétés d'assurance", décembre 2002.
- 02.55 "L'innovation dans les entreprises de R&D et d'ingénierie", décembre 2002.

Collection les Dossiers

- N° 162 (avril 2005) "Recherche & Développement en France. Résultats 2002, estimations 2003. Objectifs socio-économiques du BCRD 2004".
- N° 148 (février 2004) "Recherche & Développement en France. Résultats 2001, estimations 2002. Objectifs socio-économiques du BCRD 2003".
- N° 144 (juin 2003) "Recherche & Développement en France. Résultats 2000, estimations 2001. Objectifs socio-économiques du BCRD 2002".
- N° 126 (décembre 2001) "Recherche & Développement en France. Résultats 1999, estimations 2000. Objectifs socio-économiques du BCRD 2001".
- N° 117 (octobre 2000) "Recherche & Développement en France. Résultats 1998, estimations 1999. Objectifs socio-économiques du BCRD 2000".
- N° 114 (mars 2000) "Résultats 1997, estimations 1998. Objectifs socio-économiques du BCRD 1999".
- N° 108 (mars 1999) "Recherche & Développement dans les entreprises. Résultats 1996".
- N° 107 (mars 1999) "Recherche & Développement dans administrations. Résultats 1996, estimations 1997. Objectifs socio-économiques du BCRD 1998".

